

Le present registre des Déliberations du Conseil Municipal de la Ville de Montataire, contenant shois cents pages à été coté et paraphé par hous Sous-Fréset de Seulis, par premine et dernière fage Seulis le 15 septembre 1937

Sous-Rifet

Sous-Rifet

NUIS ON THE STATE OF THE STATE OF

Seance extraordinaire du 25 septembre 1937

Ce vingt-cuig deptembre mil neuf ceut houte-dept à beije heures quinge, le bonteil Municipal de montataire convoqué le vingt deptombre, s'est réuni en déance extraordinaire à la maini, dont la présidence de monsieur Jeine, chaire.

Etaient présents: M. M. Geine, Mennier, Fournier, Fage, Bugarding, Vebout, Granler, Cognant, Heinrick, Huling, Guillone, Hauet, Commelier, De Wege, Phinant.

absents: M. M. Themee, Belaire, Mixand, Carne, Engel, Telamotte, excutes.

Monsieux Heinrick a été nommé Secretaire. Le procès verbal de la précédente héauce est lu et adopté à l'imanimité.

Prorogation de garanties communales accordens à l'office d' of. 13. M.

Monsieux le Maire expose que :

10) Le bouseil municipal, on le demande présentée par l'office Public Interd-

communal d' H. B. M. de breil- montataire, a:

1) l'an mil neuf cent vuigt neuf, le 13 mars, donné sa garantie pour un prêt

de ?. 7 73. 600 ..., au lang de 2 % pour une durée de 38 ans, affectée à la bité espontataire I

(bite fules Elhy).

2) l'ay mil neuf cent virieft neuf, le 13 octobre, donné sa garantie pour un fist de 2.361.800 to au tamp de 2% pour une durée de 37 aus, affectée à la bite effontataire I (bite Julis Juesde).

3) l'an mil neuf cent heute cinq, le 16 avril, donné da garantie pour une prêt de 287. 600.00 (empreunt de 745.200.00) au tamp de 2% pour une durie de 39 ans, affecté à la bite montataire I (Cité Julis Juesde).

20) qu'il a ét - saix par l'Office Riblic Interconnueunal d'A. B. M. de Breil.

Chontataire, d'une demande concernant la prorogation de 1, 2 ou 3 aut de la durée
d'amortissement des empreuns contractés auprès de la baite des Dépots et Contropations
d'amortissement des empreuns contractés auprès de la baite des Dépots et Contropations
actuellement en violueux afin de diminue les charges de remboursement de ces empreunts.
En consequence, il propose pour les empreunts précités, une provogation de 1, 2 aux bus consequence, il propose pour les empreunts précités, une provogation de 1, 2 aux

En consequence, il propose pour les empresses provogation equivalente de la ducée 3 aut d'insposition de garantie pour permettre une provogation equivalente de la ducée d'amortissement des prêts et invite l'attemblée à délibérer sur la question.

Le Conseil Municipal après en avoir débberé, décide: La Commune d'engage à provoque. 17 de 2 and la devrei de perception des centimies votés le 13 mais 1939 en garantes du prêt de 2.773. 600.00 au tang de 27, approuve

pax dieret en date du 18 Juillet 1929.

30) de 3 aut. la durei de ferception des centimes votes le 13 octobre 1929, en garantie du fiet de ?. 361. 800 to au lang de 2% approuve par dient en date du 3) de 1 ay, le durei de perception des centemies votés le 16 avril 1936 en garans. du fiet de 287.600 . (empeunt de 745.200 to) au toup de 20/ affrouve par décret Autorise Montieur le maire à introvenir aux avenants qui seront en date die 28 September 1935.

ultivieuxement établis.

Subventions industrielles de 1936.

Montieux le Maire Soumet à l'affrobation du bonseil: 10) l'état des hubbentions industrielles dressé par le service vicinal et s'élevent à cuig cent heute deux france (532 :00) pour dégradations expliaordinaires faites aux chemins vicinary ordinaires de la commune pendant l'année 1936, par des transports

20, les engagements des industriels en cause, Savoir : Monsieux le Firenteure de la Sucrerie de Soussainville (Semi et - on), engage-

ment de quatre cent quarante neuf fancs. (449 .00) Monsieure le Fixesteur de la Juerenie de Sanit-Just - en bhaussie (oise),

engagement de verigt neuf france ( ?9 ... ). Montieure le Frienteur du Centre de l'aire et de l'Aire de la Société-Fivre et Cir à d'elacinin (oin), engagement de le liberer en nature par la fourniture de 4 43 154 de cales /2 duces à prendre en carrière.

Le bouseil après en avoir délibéré;

Offrouve l'état des Subventions, accepte les engagements des midustriels et charge elloutreire le chaire de faire procéder au reconverment des sommes duis. Critretier des chemins vicinary ordinaires. Ofpobation d'un marche pour. location d'en cylindre.

monsceix le maire soumet au bouseil municipal, un profet de marché passe avec m' Juyot Jaeques entrepreneux de havans publics à breil, relatif à la location d'un cylindre, pour épéculer des rechargements seur les chemins vicinains ordinavis de la commune, à raison de 325 france par fournée de travail de 8 hours. La dépense à engager est évaluer à govo fiance.

Il morte l'attemble à déliberée sux cet objet.

Le Conteil municipal après en avoir dilibéré, approuve le marché ci-desses. le pairment de la dépense étant assuré au moyen des crévlits inscrits au budget de 1927 pour entretien des chemins vicinary vidinaires. Chauffage du écolu en 1937.

Le Conseil Municipal autorise monsceux le maire à haiter au nienz del utérêts communaux, pour la fourniture du combustible nécessaire au chanfage des évoles fuegu'au 31 décembre 1937.

La dépense sera imputer au crédit miserit à l'article 57 des budget de 1937. Régie Communale d'Electricité. Ochat d'un fransformateur.

Monsieux le Maire expose que dans la reinion du 5 finis 1937, le

July le 21 Odebu 1937. Tolon Refer - Light Tumonlig.

July de 12 bosendo 1927. I have their - being I would

Licrer

whord

ge-

4

Conseil d'exploitation de la Régie Communale d'Electricile de houtataire a décide l'achat d'un hansformateux de 50 KVR, destiné au remplacement de celui existant à la cabine 4°5 (Cheming des passants) devenu insufficient for suite de l'aufmentation du débit de cette

La dépense résultant du marché condu entre la Régie Communale d'Electroite et la Compaquie Electro mecanique 12 rue Portalis à Baris, dont il est donné cormaissance, est de 9.797:60

Il invite l'assembleé à formules boy avis sur la question.

Le bouteil après en avoir délibéré;

approuve la dicition price for le bouseil d'opploitation de la Régie Communale 1 les tricate de Montataire et le marché établi à cet effet.

Cravang de peinture à executer à l'Ecole de la rue conis Blanc.

Monsière le Maire expose que des travair de feintene bont à éjécuter à l'émbe de la me Comis Bland.

Ces travaux consistent en la réfection du logement de la Vicectrice et des feinteures exterieuxes des portes et fenêtres de la façade de l'immenble.

D'après l'estimation faite par m'hanveau entrepreneux de feineur à Montataire, la dépense à envisage est de 2402.00.

Il invite l'assemblée à délibérer sur la question.

après en avoix délibéré, le bouseil municipal décide l'éxécution des travaux cidestres. La dépense sera imputée au oxidit inscrit au buolget de 1937 pour entretien de la Mairie et bâtrients communaux.

Obberonce des bâtments communaux.

Montieux le Maire expose que dans la hance du 28 avrit 1937, le bouseil Municipal l'a charge de faire procéder par m' Dugardin architecte, a' l'estimation des immenbles communains ainsi que du mobilier et du matériel qu'ils renforment, en vue du renouvellement des contrats d'assurance contre l'incendie.

Il soumet a' l'assembleé le profet etabli à cet effet, lequel s'élève au total à la somme de cuig millions troit cent quatre-vuigt dix-mille hauer (.5.390.000.00) et l'invite à présenter les observations l'il y a lieu.

Ofries en avoir délibéré, le bouseil municipal affrouve la proposition que lu est présentée et décide de confier l'assurance aux bompaquies : La Prévoyence et le Secours, chacune pour moitie de la valeur des capitaux.

Contesoil les Compagnies ci-dettus délignées ne garantiiont furqu'au 1et fuillet 1937, que la somme de 4.020.000 francs, une partie des capitaux gravantis étant défa assurce par la Compagnie "La France" progre à cette date.

Rien n'étant flut à l'ordre du pour, la déance est levée et les member

Honnel

Le quatorze décembre mil neuf ceut trente tept, le Contail Municipal de Montataire a être convoqué en diance ordinaire de revembre, four le dimanche die neuf décembre à neuf heures. Le maire,

Session de Koyembre 1937

Le dip-neuf décembre mil neuf ceut heute-teft à neuf beuses. Le bousuit Municipal de montataire diment convogué le quatorge décembre, s'est reinni à la mairie sous la frésidence de monsieur finie, Maire, pour la tenue de la session

Etaient frisent: M. M. Jeini, Mennier, Fournier, Fage, Gugardin, Connelier, ordinaire de novembre. Thinaut, Webout, Themee, Havet, Heinrick, Coquart, Felamotte, Guillow, Eraxler, Feling,

absents: M. M. Gelavie, Se Wije, Mirand, Carne, Engel, excusis. monsieur Heinrick a été nomme Secretaire pour la Session. Le proces, verbal de la precedente séance est lu et adopte à l'unanimité.

Déliberation sur le compte administratif présente par le maire pour l'exocice 1936. Le Compte administratif frésente par le maire pour l'exercice 1936, dont un exemplaire est déposé amp archives de la mairie, présente les résultats huivants:

Recettes ordinaires, extraordinaires et Sufflementaires: 1.793.663.43 Vépuses ordinaires, extraordinaires et sufflémentaires: 1.632.923. 40 Experiment de recettes: 160.739.63

Rester à payer : 1/0. 322 . 18

Le Consul appelé en éjécution de l'article 71 de la loi du 5 avril 1884, à vonifier le compte d'administration présente par le maire, il a été procédé à la nomination de Président de l'assemblé, conformement à l'article 52 de la loi preside Monseux Coquart Joseph ayant its élu au Scrubin et à la majorite des suffrages. a de huite pris la présidence et a insité le bouseil à epanimer le bompte adminishatif de l'espercice 1936, dans lequel m'le maire a exposé les dépenses par lui mandateis, la manière dont elles out été effectuées et l'estilité que la commune en

Le bouseil, vérification faite du dit compte et des pieces qui y sont fouits, a reconme que toutes les recettes de l'esercice out été-régulièrement effectuées et sont exactement rafforteis; que toutes les dépenses ordonnancies sont renfermies dons les limites des cradits ouverts par le budget et les autorisations sufflementaires et sont suffisanment il estrine en conseigneme qu'il y a lière de l'approuver.

Thinnet Deboal Cheince Hauet Esquart Obefautte queen gut Hemines Heden

leules le 10 famines le lous-Palet - hope 9.

manche ouseil a la luct approve July 1 10 Pannie 1938 bous- Palet - Ague Dunsuling elleving relier. eling, cice 1936. un precites. hages.

lui

ne ew

a recon-

reterment

exidib

motives;

eles

ricital

o suring in Bruse Cramon de 14 Parvier 1535 L. Rold de Levelado fación delegra. hope hariacie

Operbation du Compte de gestion du Receveur Municipal. Monsieux le Maire refreud la présidence de l'assembler et soumet le compte de gestions du Receveure Municipal pour l'exercice 1936. Le Conseil: Viele compte rendu par le Receveux Municipal, de M recettes et dépenses; Considerant que les apriations out para régulières et suffisamment pustifies; Demande qu'il plaise à housieux le Trisonie Zémial de l'affronver. Desaffectation de crédits reportés au bompte administratif de 1936. Monsieur le Maire propose la désaffectation de certains crédits affirents à des religients d'in-Relignat d'annuités d'emprents pour construction d'écoles. 1534.37 Peliquat d'annuité d'empreunt pour construction du réseau électrique 721.56

position de l'exercice 1936, qui reporter au budget additionnel, resteraient seus emploi, lavoir : Teliquat d'annuité de remboursement au trisor pour achat de la Salle des Fêtes 405.45 Peliquate d'impositions pour attistance ( 7 4 94-95 et 96 du compte administratif) 7.073.30 et invite l'attembleé à déliberée sur la question. Cotal 9.74.68 Le bouseil oui l'expose de monsieur le mani et après en avoir délibéré, décide la désaffectation des sommes dont il s'agit. Service vicinal. Chapitres additionnels au budget de 1937. Le Conseil,

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministrielle du 24 puis suivant et le réglement general sur le service des chemins vicinaux;

Vu les profositions présentées par les Indévieurs pour l'établissement des chapites additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemis vicinary;

Vu le budget approuve pour l'année convante et les comptes remolus tout par le maire que par le Receveure municipal, des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquent des ressources des chemins vicinaires de cet exercice est de ; héaut. Délibère :

Les recettes et crédits supplémentaires non prévus au budget de 1937 seront inscrits aux chépatres additionnels de ce budget, conformement aux indications de la colonne 4 des tableaux drissis par le Service vicinal. (voix exemplaire déposé aux archives de la mairie). Établissement du budget additionnel de 1937.

Le bouseil municipal, sur le vu des pieces qui lui sont soumises par le maire, procede à l'établissement du budget additionnel de l'exercice 1937 que présente les résultats buivants et dont un exemplaire est déposé aux archives de la mairie:

Recetter Supplementained: 555. 839 . 63 Dépenses sufflémentaires : 555.839 . 63.

Quantation du tang des tayes communales. Montreix le Maire expose que par délibération du 8 novembre 1928, le bouseil muni. cipal a mistitue diverses tayes en application des dispositions de la loi du 13 août 1926; Le tany actuel de ces trepes est de 4% en ce qui concerne la tape sur le revenir

net des propriétés bâties et non bâties et de 6% en ce qui concerne le tape sur la valeure locative des locary servant à l'expercise d'une profession.

Qu'en vertre d'un décret-loi en date du 30 Juillet 1937, le taux de perception

de la tape her le revenue met des propriétés bâties et non bâties peut être porcede la tape her le revenue me la valeur locative des locaux servant à l'exercise à 4.50% et celui de la tape sur la valeur locative des locaux servant à l'exercise afin d'augmenter les ressources de la commune, il propose de porter aux d'un profession à 8%. maximum autorités, les tages dont il s'agit, ce qui d'afrès les indications remeilles produirait une recette sufflémentaire de 30.000 francs enviroy. Il moite l'assemblée à délibérée sur la question. Opèn en avoir délibèré. le bouteil municipal à l'unanimité, décide de forse à 4.50% le lang de la tage sur le revenue net des propriétés bâtres et non bâtres 8% le tous de la tape sur la valeur locative des locaux servant à l'exercise d'une Ces nouveaux tang brout afflicables à dater du 14 fanvier 1938. profession. Établissement du berolget frimitif de 1938. Le Conseil municipal sur le vu des ficces qui dui Sout Soumises par le maire, procède à l'établissement du budget princités de 1938, qui présente les résultats seuvoute et dont un exemplaire est déposé aux archives de la hoirie : - [ceetter ordinaires et extraordinaires: 1.537. 770 . 66 Sepenses ordinaries et extraordinaires: 1.537.770.66 Impolitions ordinaires et extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de l'année 1937. Le Conteil, ru le budget proposé pour l'espercice 1938; Tula lois des 5 avril 1884 et 7 avril 1902; 31 Juillet 1867, 14 Juillet 1905, 15 Juillet 1893, 14 juillet 1913, 17 juin 1913 modifier par la loi du 2 décembre 1917, 15 février 1908; Considerant que les recettes ordinaires sont insuffisantes sour commir les dépenses ordinaires figurant an dit budget; Considérant que la commune ne peut pourvoir au définit qui en résulte qu'en reconvant aux impositions spéciales dont le vote est autorisé par les lois sus-visies; Décide que la commune dera imposé en 1938, par additivir au finicipal de ses quatre contributions directes, Lavoir: 1: Impositions ordinaires. 5 centimes hur la contribution fonciere et fersonnelle - mobilière 4213.00 18 centimes pour baloire du grande-champêtre 23.300 . 00 57 centimes pour assistance any vicillards 75.000 :00 76 centimes pour assistance médicale gratuite 100.000.00 1 certine pour assistance aux familles nombreuses 1. 300 .00 1 contine pour assistance aux femmes en conches 1. 000 :00 5 centimes pour protection de la tante publique 6.000 100

46 centimes pour assistance médicale gratuite

100.000 ° 00

1 centime pour assistance aux familles nombreuses

1 centime pour assistance aux familles nombreuses

1 centimes pour assistance aux familles nombreuses

1 centimes pour assistance aux familles nombreuses

5 centimes pour protection de la sante publique

5 centimes pour protection de la sante publique

5 centimes pour significance de revenus.

5 centimes pour significance de revenus.

5 centimes pour significant d'adduction d'eaux fotable

6.609 °...

5 centimes pour demuis vicinary de fontes catéfories

6.609 °...

9 centimes pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centimes pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se public 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se mai 1909 ° bevles

1 centime pour 29 ° annuité empreunt se public 1909 ° bevles

? centimes pour 39'annuile empreunt 21 fuillet 1909 broles. 1.903.67 20 continues four 14 amuilé enfeunt de 1921. Clubicaté 25.367.17 6 centimes four 16 annute empeunt de 1922. Ponts 7.051.62 9 centimes finer 14° amunité de remboursement au Eresor. Salle des Tites 41.886.55 13 centimes forer 100 amounté de l'impresent de 1937. Hotel de Ville 16.176 76 Budget vicinal de 1938. Le Conseil, Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministerielle du 24 pais huvant et le réflement gineral her le bervice des chemins vicinaux: he les propositions présentées par les infinieurs, tant pour la fixation du prélèvement nécessaire à la baisse de bompensation que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le dervice des chemins vicinaux fondant l'année 1938; Vu l'averêté de mise en demeure de Mi le Lous. Prifet en date du 25 avril 1917 adopte les propositions présentées par les indécieurs du service vieinel relativement au prélivement pour la Caisse de Compensation. Vote: 19 3 pourices de prestations individuelles et 3 hux les animany et véhicules. Es, l'inscription au budget de la commune, des recettes et crédits nécessaires pour le dervice des chemins vicinaire fendant l'année 1938. Décide, par afflications des dispositions de la loi du il mars 1903, de remplacor par une tape vicinale à déterminer par l'administration : 10) 3 fourneed de prestations individuelles ; 30, 3 fournées de prestations sur les animans et véhicules. Le sont conformement any indications de la colonne 4 des tableans diesses for le Service vicinal (voir exemplaire déposé aux archives de la mairie). Lécide enfin que les prestations et les tapes vicinales en nature de l'année 1938, Sevont convecties en taches d'après le tarif précédenment adopté, qui est manitant pour 1938. Bureau de Bienfaitance. Oppobation du Compte administratif de 1936 et du budget additionnel de 1937. Le Conteil menicipal donne avit favorable à l'appobation du Compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de Bienfaitance pour l'exercice 1936 et du budget Sufflementaire de 1937, présente fax les membres de la Commission administrative, dans La reinion du 16 décembre 1937. Bureveu de Brenfaitance. approbation du Compte de gestion du Receveur pour l'année 1936. Le bouseil, vu les comptes renders par m' Boulanger, Recevent du Bureau de Bienfaitance, pour l'exercice 1936. Vu la délibération de la Commission administrative en date du 16 décembre 1937 sur Contiducant que ces comples paraissent réophiers et qu'ils n'out boulon ni obser ces comptes; vations ni réserves de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a luie de l'affrouver. Bureau de Bienfailance. Bridget primitif four 1938.

Le Conseil municipal ;

-

cilles.

r a

eq.

938.

مربه

w

Vu l'article 70, § 5 de la la du 5 coul 1884, Vu le budget friente fax les membres du Bureau de Bienfriance four l'année 1922 Vu le budget present per dont les frévisions foraissent en raffort avec les ressources et les besoins réels de Est d'avis qu'il y a lieu d'afficeuver ce budget présentant un total de recorres ex l'Stablitement; Pedie Communale di Electricité. Officbation du compte administratif de 1936 et du budget additionnel de 1937. Owis du Conseil. Le Conteil municipal donne avis fouverable à l'approbation du Compte administratif du Directeux de la Réspe bommunale d'Electricite de Montataire four l'apereire 1936 et du budget hufflementaire de 1937, prévente par le Commission boins. nistrative dans la rémning du 5 pung 1937. Pégie Communale d' blestricité, approbation du compte de gestion du Caissie pour l'exex. cice 1936. Ovid du bouteil. Le bouseil menicipal, Vu le compte render par m'fautier, baisser de la Régle Communale d' blectricité de houtataire pour set recettes et dépendes de la gestion 1936 plus et de la gestion 1937 (sai farac). Vu la délibération de la Commission administration en dete du 5 fruir 1937 huxee compte, Considérant que ce comple paraît régulier et qu'il n'a bouleve ni observations ni résons de la Commission administrative; Est d'avis qu'il y a live de l'affironner. Régie Communale d'Electricité. Budget formitif forex 1938. Montieux le Dixecteur de la Réglie Communele d'Electricité de Montataire présente ail'assemblé, un profet de budget des recettes et dépendes à effectuer pour l'esercise 1938 et expose les motifs qui fustifient des propositions. Le Consoil municipal; Qui l'expose des motifs, Vu le propet de budget dresse par mi le Directour, Tu le réflement d'assuministration publique de 9 mars 1894, art. 5%. Office en avoir délibéré; aviete aux sommes porteis à la 3º colonne du budget qui précède, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à oférer four l'exercice sus-mentionné, havoir : Recetted: 496.500 ... Dépendes : 496.500.00 Pecculement des chevany et voitures en 1938. homination de délégéées. Le bouseil désigne le Tournier comme délèque au titre civil pour assistée dont hes travany, la commission de classement des charange et voitures en 1938. CM. cM. Menuice et Boquart bout détifués au mime titre comme déléguée suffles. Pévision de la liste électorale en 1938. homination de délévous. Le bouseil municipal désigne m. m. mennier, tage et Peninick, pour faire parte en 1938, de la Committion charges de la revision de la liste électorale. Pivision de la liste des électeurs au Eribunal de Commerce. Désiofnation de déléqués. Le Couseil Municipal disigne M. M. Dugarding et Haust four faire partie en 1937,

ula et a proces

nei 1938 iels de

recetted ex

1936 et

e tour

ing Adore -

x l'esex-

Réofie

1936 / 2 partie

ce compte;

ni risewa

fole

de la Commission chargie de dresser la lists des électeurs au Cribenal de Commerce. Mevision de la liste des électeurs à la bhambe départementale d'apprienteure. Comination d'un deléque -Le bouseil municipal ditique et Heurteux Jeorges cultivateur à Montataire, pour faire faire en 1938, de la commission chargeé de dresser la liste des électeurs à la bhambre départementale

Commission de Statistique agricole, homination d'un déliqué.

Le Conseil municipal désigne m' Coquart comme déléqué à la Commission communale de Statistique agricole, mistituce par decret du 24 avrit 1902

Révision de la liste des électeurs aux bouseils de frud hommes en 1938.

Le Conseil désigne pour faire partie de la Commission de révision de la liste des électeurs au bouteil de fued hommes en 1938 : Li faulet bouis comme électeur faction, de Jeine comme électeux ouvriex et m' Sumont dugleire comme électeur employé.

Chauffage des écoles en 1938. Le Couteil Municipal autorite montieux le maire, à haiter au miemp des enterêts communary, pour la fourniture du combustible nécessaire au chanffage des écoles pendant l'anné 1938.

La dépense sera imputé au crédit viscoit à l'article 57 du budget de 1938. Fournitures Sevlaires pour 1938.

Le Conteil Municipal autorise montieux le maire à traiter de gré à que au miemp des intérêts communaux, pour la fourniture de libraini et fapeterie classiques, à faire aux écoles communales de garçons et de filles pendant l'année 1938.

La dépense sera impulée au crédit niseret à l'article 65 du budget de 1938. Enlevement des ordines ménagires. Ougmentation de la redevance annuelle.

Monsieux le Maire expose qu'à défant de tape d'enlevement des ordines menagires créce en verte de la loi du 13 août 1926, le bouseil municipal a institué une redevance annuelle de 5 francs par poubelle enlever par les services de voice.

que dans le but d'amélièrer les ressources communales, il y aurait lieu d'anofmenton le chiffre de cette restevance et demande l'avis de l'assemblée.

après en avoir délibére; le bouteil municipal décide de porter à 12 franct. Le tans de la reclevance annuelle dont il s'agit, à dater du 1st fanvier 1938.

Ocquilition d'un levrain situé hameau de magenta, pour éclification d'une

Monsieux le Maire rappelle qu'une fétition émanant des habitants du hameau de Maquita, en vue de la création d'une école destincé à recevoir leurs enfants dont la plupart ne sout plus admis aux c'obes de bramois par suite du manque de place, lui a ets adressé défuit quelque semps.

Que dans une reinning anticience, le bonseil municipal a charge la bonnission

des Turances d'étudies la question. qu'en consignence, à la suite de pourparters échanges avec 4 m. manget esfarie veuve buyamendous domicilier à Montataire et c4" Han andre Focteur en médecine domicilie à Faris 8 rue blanck lorrain, ces personnes consentent à ceder à la Ville de Montataire aux fint de la construction demandie, un terrain dont ils sont proprie favies, litre en bordure de la route, de parfaite exposition et d'une superficie de

Live Rept: Angue Demociting

Juli de 12 Janvier 1928 le Sous-Refet - Lague Demouley

presente 0 1938

us de

D down

is sufflent.

in paras

1937,

1863 mitres carrès, au più de huit francs le mêtre carré soit four la Il bounnet cette question à l'avid de l'Assemblei et l'invite à délibérer. tomme totale de 14.904 francs.

Le Conseil, le la proposition de monaget veuve Cuyamendous et de ell" Han andré ayout trait au prix de vente du levrain, lequel farait raison, nable, que ce fuix est d'ailleurs confirme suivant procès verbel estimatif dresse par de Sordet géomètre-expert à breil;

Tu la promesse de vente souscrite par les propriétaires sus-désignés; Vu le crédit inserit à l'article 93 bis du budget de 1938 pour acquisition,

de terrain pour construction d'écoles; Décide l'acquisition du texcain dont il s'agit et délièque sous pouvois au Maire pour remplie les formalités nécessaires et le représenter à la signature

Et sollicite la déclaration d'estilité publique du profet, prevue par de l'acte à intervenire. l'article 22 de la loi de finances du 30 décembre 1928. Frojet de lotissement présente par mi Voiring. avis du bonseil.

Le Conseil Municipal;

Vu la demande de lotissement présentée fax le Voisig, domisilée à Paris 31 rue de Bourgogne, d'un terrain situé à Montataire en bordure du chemin de grande communication n° 92, lien-dit " Pres des moulins"

Vu les plans et cahier des charofes.

Considérant que le Cotissement profété le trouve en bordure d'une conte dont la vioibilité est assurcé;

Considerant que, du coshier des charges, il résulte que :

1º) que chaque acquereux serve tenne d'établix un puits filtrant et une fosse d'aisences suivant les données approuvées par le bornité d'Appiene conformement aux réglements de salubrité, à l'exclusion de toute fosse septique,

te, que l'eau potable serà fournie par la Société Eyonnaise des Éaux et de l'éclaviage, dont les canalisations passent sous le chemin de grande communication 40 92;

3º que l'électricité lers fournie par la Réglie Communale d'électriste de Montataire qui a étable un profet d'électrification de cette partie du territoire, et que dans ces conditions le profet donne salisfaction aux prescriptions de la loi du 19 fuillet 1924;

Ennet un avis favorable à l'approbation du profet, Sous réserve d'un avis s conforme de la Commission Sanitaire. Eigs de him Heroward venue Wadier.

Montieux le Maire communique au Conteil Municipal, une expédition du lestament en date du 15 avril 1937, regu fax he? hugues, notaire à Mello (vise) le 18 octobre 1937, par lequel madame Désirer Hérouerd veuve en premières noces de In femi leges et en dempiernes noces de la Emojene Théodore Wadier, ou son vivocent domicilie à Compiègne (viu) 20 rue de la Lous-Préference, a légée à la Commune de montataire la somme de quatre mille francs, à charge d'enterteuir à perfétaité

o sieres a l'och he hour receipense Le Geler of Joseph 1939 P. L. Pieles le braidon & I delegre India . marineri

Leves le 14 James Du de jour Refet - hogue Dec

La tombe et son caveau au cimetieir de Montataire. la Le Conseil municipal; Considérant que le less dont il s'agit n'est grive d'aucune charge oniverse on becer. excessive pour la commune. Contidérant que le lest dont il s'agit n'est give d'exame charge onivente un executive pour la commune. Considérant que la testatrice n'a laisse aven ascendant ni descendant, que fax consi quent il n'existe pas d'héritier à reserve et qu'elle avoit des lors boute libres de disposer de sa fortune suivant sa volonte; que d'ailleurs set héritiers n'out formé aucune offoitions Sition à la délivrance du legs. Vax ces motifs, délibère: Il y a lieu d'acceptive le legs fait à la bommune de Montataire aux charges, clauses et conditions énonciés dans le sestament du 15 avril 1937. Téhoration et modification de l'horloge de la mairie. Montieux le Maire expose que par suite des housformations affortées à la mairie, havo Leules de 14 Januar 1988 Le Jone Pelet - hogue Demonly il y a lieu de modifier l'emplocement du cordean de l'horloge Situé sur la façade posté-Que d'autre fant, cette horloge installée dépuis 1868, n'a famois bubi de réparations et qu'il serait nécessaire de faire procéder à la révision du mouvement et de la sonneire. Il présente à cet effet, un devis étable pax m. Huchez. Joly Constructeux-horloger à Verrières (oise), léguel s'élève à la bomme de 6.355 francs et invite l'assemblé à De prononcer sur cet objet. Ofreis en avoir délibéré, le bouseil municipal décide l'ésecution des travaux dont il l'agit, approuve le devis établi à cet effet et autorise monsieur le maire à haiter de que à gré avec le fournitteux. La dépende deva imputée au crédit inscrit à l'article 27 du budget de 1938, Low entretien de la heavie et bâtiments communaux. Froposition d'ouverture d'une 12 classe à l'écule des Filles. avis du bouseil. tique; Montieux le Maire donne lecture d'une lettre de mi l'Inspecteur d'académie, faisant connaître que l'École des filles de Montataire compte 532 éleves pour 11 classes dont 75 dans le cours préparatoire. Montreir l'Inspecteur d'académie de propose en consequence de demander à effontient te le Ministre de l'Education nationale, l'autorisation d'ouvrir une 12 dasse et la cristique d'un 11 ! emploi d'adjointe. tions Il demande à l'assemble de formules son avis sur la question. Ofreis en avoir délibéré, le bouteil municipal donne avis favorable à la création vil Charge Monsieux le Maire de faire établir un projet d'aminagement de la enviragee. 12! classe en utilisant une fartie de la classe affecter au cours préparatoire et une fortion du bâtiment y attenant, actuellement sans emploi. ice/ En attendant la réalisation, le fonctionnement de cette classe pouvrait avoir lieu de raut drus le préau de l'école. Monsieur le Maire expete qu'un des chevans de la commune étant décéde achat d'un cheval. wite

12

Lenter le 19 Labour 1928 Le tous- Refet - Lique Temeralin

Jenle le 19 Janvier 1938 Le Jon. Partet. Ingui Dumoulin

Seulis de 49 Janvier 1938 Le Louis Pelet. Signé Demouling

Seulis de 19 Jahrer 1938. Le bour Pielet - Anger Françailing

Ludi de og januar 1938 La lan Rilet - Loper Temoulej

accidentellement defins quelque temps, il y annait lien afrij d'assurer d'une façon normale, les services communaux, de procéder à l'achat d'un autre animas.

Il iurte l'assembleé à délibèrer sur cette questroig. Le bonseil municipal afrès en avoir délibéré; décide l'achat d'un nouveau cheval et délègue tous pouvoirs à Montieux le Maire pour traiter le que à

La défente en résultant, sera imputée au crédit inscrit à l'article 94 du que a'cet effet.

budget de 1937 pour défentes imprévues. Indemnité à la baisse des Ecoles de Cromoisy pour fournitues scolaines.

Le Conseil municipal décide d'allower à la Caisse des troles de Cramois la somme de mille ving cents frances (1500.00) à titre d'indemnité réprésentent la voleux des fourniteures scolaires délivrees par cette œuvre aux 33 enfants de Montalavie ayant fréquenté l'école de Cramoity fundant l'année sessaire

Décide que cette somme sera prélèver au crédit miscrit à l'article 94 de

budget de 1937 pour dépendes imprévues.

achat de limbel autituberculeurs.

Le bouseil municipal décide d'alloner au bonnté local de vente du himbre autitulerenteur. la somme de cent franct, représentant l'achat de 50 carnets de fimbres à deux francs.

Cette somme sera mandater au nom de m' Sefebre, Directeur de l'évole des garçons, déliqué local de l'œuvre et frélevée au crédit niverit à l'article 94 du budget de 1937 pour dépenses imprévues.

Vote d'une instermité à la veuve de la Détavernière, agent de police.

Montieur le Maire propose à l'attemblée, d'accorder à la veuve de m' retavernier auguste, agent de police, décédé Subitement le 30 août 1937, une indemnité équivalente à un mois de son traitement.

après en avoir délibéré, le bouseil municipal einet un avis favorable a'este poposition.

La dépense sera imputée au crédit inscrit à l'article 14 du budget de 1937, pour traitement de l'agent de police.

attribution d'une subvention au Comité du Coux de l'oise:

Le bouseil Municipal décide d'allouve au Comité du bour de l'alle cycliste, une subvention de cent cinquante franct, à l'occasion de l'épreuve cycliste organisee en 1937.

Cette dépense serve imputée au crédit inscrit à l'article 94 du budget de 1937 pour dépuses imprévues.

Demande de relévement de l'indemnité de lagement présentée par les Institutions et Institutucel. Owis au Conseil.

monsière le Maire Samuet à l'assemblée, une demande présentée fait les histituteurs et Institutuces de montataire, fondant à obline le relieurement de l'indemnité réprésentative de lagement qu'ils touchent actuellement. Le Conseil municipal considérant que la situation financière actuelle de

Leuler de 14 favores ca de bour-Palet - Ardre Bu

Seules le 40. Frail le boss. Refet : hope Ba

Just afhouse 1958 Julio de 14 Janvier 1958 Le bour Robet - Argue Burnouling

leader to Alfred 1988 Jose Port : Asper Beneating

la Commune ne fermet has de donner quant à présent, salisfaction à la demande dont il S'agit, décide de réporter à une date ultrieure l'éponnen de cette question. Régie Communale d'Electricité. Achat de compteurs.

Le bouseil municipal donne son affiobation à la décision prise par le bonseil d'épfloitation de la Régie Communale d'Electricité de Montataire, d'accorder au Directeur, l'au Sousation de traiter sans marche' au miens des visérets de la dite Régie, four l'achat des complement nécestaires pour l'année 1938, dans la limite des crédits ouverts au buolget à cet effet, conformement aux prescriptions de l'article 11 du décret du 8 octobre 1917. Réfection du logement attenant aux écrises.

monssein le maire expose que le logement attenant any courses et destiné à l'habitation du charretive charge de la surveillance des chevaux, est devenu inhabitable et qu'il est urgent de faire procéder à la réfection.

Il présente à cet effet, les devis étables par m' Jugardin architecte, Savoir :

maconnecie 6. 263,46 Menniserie et parquet 2.670:00 Serverie 141:95 Convertine 229:28 Electricità 300.00 Peinture 1.850.00 11. 454.69

et invite l'assemblée à débbéier sur la question.

Céprès en avoir délibéré, le bonseil municipal vu l'utilité et l'ungence des havans envitages, décide leur éjecution, affrouve les devil bournis à ton examen et donne tous pouvoiet à huretieux le maire pouve traiter avec les entrepreneurs.

La dépense sera impreter au cudit interit à l'article 24 du budget de 1938, pour entretreij de la mairie et bâtrieuts communaup.

Examen d'une demande présenter par m Campin.

monsieux le main expose au bouseil, que mi Caupin dengine est propriétaire d'un cimmenble en bordure de la rue des Cebattois (côte devit), que cette profriéte reçoit les eaux de la rue des abattains pour les écouler par un fosse, dans un bras de la riviere "Le Thérais." Que hi Toupig demande la suppression du fosse dont il s'agit en établissant une canali-Sation four conduire les eaux qu'il reçoit, dans celle existant le long de la rue des cebattoires

La dépense à enviragno est d'environ 500 france pour le haversie de la route et de 800 frances (wite gouche). pour établir une bouche d'éépout destrine à remplacer celle qui existe actuellement mais qui

Le remplacement de la bouche qui est en fait places sur le domaine public pouvrait être puis est en his mouvais etat. en charge for la commune, mais il semble logique de demander à m' Campin de payor la

haversie de la rene.

Il soumet la question à l'avis de l'assemblie. Le Conteil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'éjécution des travangs dont il l'agit, bout réserve que hi Touping sur la propriété duquel existe une serviture d'évou lement des eaux, participe à la dépense comme il est indéque a'- evant.

Lendin de 17 Januar 1938 Le Jour Polet . Light Gumonding

attribution d'une indemnité de cherte de vie au personnel communal. Le bouteil municipal décide d'allorer à date du 1º fanvier 1938, une indemnité de cherte de vie de 100 frances par mois à l'ensemble du personnel communal.

La défense leve impulée any crédits inscrits au budget et correspondant any

haitements afférents any divers emplois.

Labitations à boy marché. modification des loyers. avis du Conseil. housieux le maire expose que chaque année, la Ville de montataire doit inscine à boy budget une somme importante, pour garantie les annuites d'empreunts contractés pour le constinction des habitations à boy marché, à défant de l'office.

debiture puncifal. Le déficit d'exploitation résulte d'une part, de la diminution de la valeur des lagert primitivement fixes légalement et d'autre part de l'application des décrets-les de 1975, instituant une diminution de 10% bux le montant des layers.

Il demande à l'assemblée, de bien vouloir apaneirer la fossibilité de rétablir les lagert à leur valeur primitive, déduction faite toutefoit, de la diminution de 10 % qui est toupoux applicable légalement et à formuler don avis.

Ofrès en avoir délibéré, le Conteil municipal à l'unanimité:

Considerant qu'un profet de loi deposé bout dernièrement à la bhambre des Téputés et leudant à heffimer la diminution de 10% de la valeur des layers, à été réponssé et qu'il ne lui affantient par de prendre des dérectives de nature à faire augmenter le eveit de la vie.

C'é prononce contre l'augmentation des loyers dont il s'aget.

Questions diversed.

Le bousuil municipal prend en considération une demande frésentée par In Velamotte et Sendant à attribuer une subvention au Club ouvrier de la Réspir

Le chiffie de la Submittion sera déterminé en même temps que celui à allour aux autres societés, dans une prochaine rémisy.

Montieux le Maire communique à l'Attemblée, une demande émanant des 4 Sections d'anciens Combattants de montataire, afin qu'il soit procédé au nettoyap du monument dup morts.

Le bouseil frend cette demande en considération et décide que soit consultée à cet effet, une fersonne compétente pour déterminer la nature du havail à éspécutive et évaluer le montant de la dépense à envisager.

Mousieux le Maire communique à l'assemblée, une lettre de m' Combinons hispalant que le réservoire dervant à l'alimentation en eau de la Salle des Fêtes. est inutilitable et que cela constitue un danger d'incendie. afrès discussion, il est décide de faire procéder à ton spamen aux fuit de

Monsieux le Maire donne commaissance d'une demande frésentes par la

Compagnie escribe d'asservances dont le siève est à Bris 69 rue de la Vitori, sendant à a much de cal ou elle bexast engage par le fait de les voitures attelies (laquelle est sos panel pour une garantie de 50.000 fance) soit, en raison de l'augmentation continuelle des réparations, soité à Il invite l'attemblée à de prononcex sur la question. Le bouteil municipal après en avoir délibéré; considérant que la demande est fustifiéé et ne interine paraît fat excessive, einst un avis favorable. flice. Montieux le Maixe fait fant au Conseil Municipal, de demandes présentées par severes organisations de effortataire, hudant à ce que les nous de : feun Barbusse, axistide briand et w der Paul Vaillant Continier, Soit attribués à des rues de montataire, de manieir à perfettuer dans ato-lais la Cité, la mémoire de cet personnes. Montieur chemier propose également d'attiluer à une rue de montataire, le nons d'abel i les tancelot, qui pendant flus de 40 aus, fut un bienfaiteur de la population de la localite 10% Aoute entière. Ofices discussion, il est décide de constituer une commission, laquelle sera charges de l'examen de cette question. La Delamotte a vote coule cette decession Vocu leudant à l'anislioration de la circulation dans la traverser de montataire. Le Conseil Municipal à l'unanimeté ; Tu le maurait état dans leguel de trouve le cheming de quande communication n° 123 dans la havertie de montataire, où en certains endesits la circulation est devenue his mauvaise pour les usagent, par huite de mauvais favaget. Considérant que cette situation y amoindait dans de grandes proportions le hafie, ce qui est préjudiciable aux intérêts économiques de la commune. Petere le vous plusieurs fois exprimé, que l'administration des Ponts et Chausseis étudie les mayens de remédier à cet état de choses, soit par le remplacement des parties de pavage difectueme, soit pax application sur ces dermens, d'un revêtement en tarmacadam, ou tout autre procédé, dans la mesure des moyens financiers dont elle dispose. del Allocations aux soutein de famille. yage Montreier le Moire Soumet au boutul municipal, les demandes d'allocations militaires formulies par : Me Drancourt Robande éponse Bellemère, 34 rue Lesvoire, avant monforation de long mari Bellewire Jeorges, classe 1933 et contrident. ell " Hardivillez Henriette Josephine éponese Populaire, rue du fue d'arc, après morporations de son mari Populaire Edouard, classe 1934 2 contingent (présenter pour la 2 fois. Man Depestel Pencie éponse Thout, 26 rue Louis Bland, après incorporation de Loy mari Thout Faul, classe 1985 et continéput. el " Bétry augèle, 30 rue de la Ville, avant incorporations de don fils Cantonic espercel, Classe 1976 et continspect. Me fodard Georgette épouse fulse, str rue Jean James, avant incorporation de son mari futre filbert, classe 1976 et continujunt.

Me Poette amilie épouse Birist, 3 rue de la face, avant inconforation de des file Birist Maxuel, Lasse 1934 14 continiquet. ef. ell a Cabaret Berthe Marie ipouse Esland, rue des Passants lite a f. B. m. amory Fernande ipouse Bionne, 43 rue Merkay, Sandruy Yvorme Marie épouse Harofeman, 37 rue mentain, en railor de l'incorporation de level maris, affelés à effectues une fériode d'instanç Ces demandes paraissant fondées et suffisamment Justifiers, recoivent un avis Awing en 1937. favorable du Conseil municipal. En comité secret, le Conseil admet les listes d'assistances, telles qu'elles ont Eister d'assistances élé aviétés par la Commission administrative du Bureau de Rienfaisance, ainsi que les diverses décisions prises par cette assemblée dans la séauce du 16 décembre 19. Pier n'étant plus à l'ordre du foir, la béance est levée et les membres pieren out higher afrès lectrue. Connecte Thinant Debout Sofrence House Heinrich Esquarts Defamonty Quieton broke Mulier Le dis fauvier mil neuf cent trente buit , le Contril Municipal de Montataire a éte convoqué en Séance extraordinairo pour le Samedi quinge Jannie à dix heut hences à la Mairie. Le maire, Séance extraordinaire du 15 janvier 1938 Le quinze fauvier mil neuf cent heuse huit à dix-huit heures, le boules Municipal de Montataire convoqué le dis fauvier, s'est réuni en léance extraordinaire à la maine, sons la frésidence de Monsieur Jenie, Maire Chaient pésents: M. M. Jeine, Mennie, Fourmir, Fage, Dugardin, Connelie Thineut, Lebout, Esquart, Felamotte, Juillow, Hauet, Huling, Chemie Obsents: M. m. De Weze, Gelain, Traplex, Carne, efficient, Engel, Heinrick, excus Montieux Telamotte a été-nommé Secretaire. Le procès verbal de la précédente séance est le et adopte à l'emanimité. allie ment des charges d'électrification. Utilisation des sommes versées par le f billement. Montheire le Maire expose au bonteil que les tommes employées à l'ilectrification de la Commune. provencient des ressources Suivantes: founds libres 175.997 found recetted extraordinaires ( empunt) 350.000 fraud Cotal 725.994

et que cet ressources out éte effectivement réalisées et utilisées de 1921 à 1937. Aug bermes de l'article 6 du décret du 24 mai 1937, le fonds d'amortissement institué fai l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 feut assumer 50% de l'annuité que aurait eté-nécessaire pour courie au tamp d'intérêt de 47, les charges de l'empeunt amorassable au e 30 années, qui aurait procuré des ressources équivalentes, pourve que la collectivité considante d'engage à employer cette bonification boit à des réductions de tarifs, boit à des travans d'entretreiz, de renouvellement, d'amélioration ou d'extension du réseau, soit à l'allegement de ? la dette communale. Le Conseil, Orii les explications de Montieux le maire, considérant que l'annuite correspondant à un empreunt de 375.997 francé à 4% amortissable en 30 années, est de : 375.997 × 0.05783 = 21.743.91 Contiolerant que si l'emperent avait éte réalise en 1921, il resterait au 1t fouvier 1937 15 amuités à payer. Décide d'utiliser la part de ces anuités que sera effectivement remboursée à la commune par le fonds d'amortissement, dans le cadre de l'article 108 de la loi de finances du 31 décensbre 1936 et de l'article 6 du décret du 27 mai 1937, aux travaires d'entretien, d'amélienation ou d'extension du réteau. Programme de havang de voirie à éjecuter en 1938. Approbation. Le bouseil Municipal approuve le programme de havans de voirie à éjéculer en 1938, présente par le Pontheau, Ingimeir des Travaux Bullies de l'État à Cecil, Savoir: 36.650 ... Revouvellement des revitements. Rechargement des los mêtres restant à executer sur le 20.900 .00 V.O 4° 2 de houtataire à hogent-sur-Oise. Stablissement de 4 responds four écouler les caux de la 2.000.00 rue de la fare. Pose de bordwed et caniveaux en bétoy et rechargement H1. 847. 00 de la rue des hations. hur 110 metres environ H. 574.00 Impréved Installation d'une lampe d'éclairage municipal une touis Blanc. Le bouseil municipal Saisi d'une lettre imanant d'un commintateur des Stablissements Brissonneau. Signalant que le personnel des dits établissements de plant de l'uisuffisance d'éclairage de la rue Esuis Hanc aux alentours de la porte de Sortie de l'usine; Considérant que la réclamation est justifié. Décide de faire procéder à l'uistallation d'une lampe d'éclaviage municipal pour remédier à cet état de chosel. Televement de haitements d'employer communaux. Le Conteil Municipal tain d'une demande imanant du fyndicat de bravaillant Municipans de Montataire, ayant pour objet l'amélionation des traitements allouis d'une part à l'agent de police faisant fonctions de Secrétaire du Commissariat de police et d'autre fant à l'employé de mairie auxiliaire Rigol, affecté au service du chômage;

3 4 4

a flag

d'instru

my and

out

aine

mbre 19. 1.

peixen ?

which,

щени

Plane de l'an Cush affering 1959

> Perfecture de l'Oile División de primere The et afficiens commais le 11 mais 1938 le Tufet, le teculoni d'de Sidne: mariacci

Comment of lain 1928

Comment of Roman 1928

Report of Rolls, le benieur of deligner

Report of the benieur of deligner

Report of the benieure of

1938.

ement

graticia

· de

elses

Xing.

>

ipal.

ut,

Present de l'Orie de et appearere Bremais le 11 mai 1938 le Malet, le Secretari fi delique Admi: Massiacci a vech' à la Commune au court det auniet antirieuret, une somme de 160.527 fauret, laquelle est destiner au rembourtement pax anticipation, de l'empuent de 350,000 france contracte en 1931 que Crédit Toncier de Trance four construction du réseau électrique.

que la Régie Communale d'électricité va verser incessamment une nouvelle soume de 140.000 frances provenant des bénéfices qu'elle a réalités à ce pour.

Que d'autre fant, il s'est mis en rapport avec m'e fouverneur du brédit Fourie de France, a' l'effet de connaître le montant du vertement à operer a' l'échéance du so puis prochais, fouve liberix totalement la Commune de cet empreunt.

Ce vertement, comprenant le capital restant du à la date inoliquée à desses, aussi que l'involement de remboursement auticipé est de 348.001.08.

Il propose à l'assemblei, que la Commune se librie à la date du 30 puis 1937, de l'empreunt dont il s'agit et l'invite à formule son avis.

Afrès en avoir dilibéré, le bouseil municipal à l'unamimité donne aves favorable à cette proposition, le remboursement étant asseré au moyen des restources indiquées ai avant et charge monsière le maire de remplie les formalités nécessaires à ce sufet. Hôtel de Ville. Opprobation de havour sufficientaires.

Montieur le Maire expose qu'au court de l'éjecution des travaire de hausson mation de l'Afotel de Ville, divertes réparations von prevues au profet primité fax espeit d'économie, le sont révêles nécessaires et urgentes, ainsi qu'il résulte d'un raffort de l'architecte dont il est donné commaissance.

Ces travacy confrement:

1º) le ravalement du bâtiment ancien, nicestitant le grattage de la pierce de taille et la réference des factions des factions des factions de façon à suffrimer le contraste trop fraffant existent avec la construction nouvelle, sont en assurant la réparation externivre de l'immenble.

20) la remise enticiment à neuf, de flanchort dont on n'avoit envitage que la réparation et qui, en court d'ésiention out été fugés irréparables.

3º, la réfertisse de la conventine et des chencamp ainsi que d'une partie de la charpente fugic inifarable et la démolitisse des bouches de cheminées.

4°) la réfection des prenitures extériences et de celles su legement du 2º étage et de l'escalier du Sous-sol, ainsi que divers travanç de vitroire.

Ces travaux sufflimentaires sont occasionnés par coux actuellement en cours et out fait l'objet de devis dressés far m' Jugardin architecte, savoir :

haçonnerie - ravalement 29.529.50

Charpente 19.365.00

Converture - plomberie 24.253.00

Peinture - vitxerie 4.543.00

83.690.50

Honoraires de l'architecte à 5.50% 4. 602.95

Il bournet ces devis à l'examing de l'attenules et l'invite à délibérée bur l'utilité de l'épécution des travang.

Il expase fax ailleurs, que le montant des restauxes affectes aux havanç d'e-

grandissement et de hans formation de l'Afold de Ville (empreunt et subvention de Gue le montant global des forfaits résultant de l'adjudication on des marches l'Stat), et de 395.000 francs. Jettes avec les divers entrepreneures, ainti que les honoraires de l'architecte étant de 349. 980 france, il résulte un excédent de ressources de 45.020 frances; que d'autre fact un ceidit de 63.250 francs est inscrit à l'article 27 du budget de 1938 et qu'en consignence il est possible de financer la dépense nécessitée par les nouveaux

travay suvidação.

Le bouseil municipal après en avoir délibéré, décide l'épécestrois des travans indiqued ci-destal, approuve les devis établis à cet effet et autorise monsieux le maire

à haiter de gre à gré avec les entrepreneurs adjudicataires. affecte au faiement de la dépense, le religion provenant de l'épécalent de ressources indique a avant, le complement sera pièlere à l'article est du budget de 1938. Sollicite en outre une Subvontion aussi élevée que possible sur les fonds provenan du produit de la Loterie des Régions Libérees, afin de l'aider dans la réalisation d'une auvre entreprese pour doter la localité, d'un édifice répondant en sons points any besoins actuels des divers services necessités far l'administration comme

Entretien des chemins vicinaires ordinaires. Opprobation de marches de fournitures.

Chousieux le chaire Saumet au Conseil Memicipel, les profets de marches

10) hi boupez Fernand carrier à Ternenil (vise) pour la fourniture de 100 mêtres cubes environ de pierres cassées de l'échantillen 4/6, au prix de 58 francs le mêtre cube rendu à fied d'acure.

3) h. M. Chadel fire et fils à Boutigny ( Seine et vise) pour la fournitaire de 200 mêtres environ de bondure en grès de Seine et-vike de 14/28, au prije de 21.50 le mêtre rendre à fied d'aure.

30) Mi. Berbaut Léon entrepreneux à breil, pour la fourniture de 255 hornes envir de gravilloy de reivière de l'échantilloy 5/20, au prix de 67 francs la tonne render a' fied d'œure.

he) la boiete d'afflication des foudrous et Férivés (Aged), 44 rue de Bellechasse à Tanis, pour la fourniture de 30 honnes environ d'émultion de bitume "La fles". Ces matériaire étant nécessaires à l'entretin des chemins vicinaires ordinaires de la Commune en 1938.

5°) ch. ch. Conard et Lesinge entrepreneuxs à breil 26 quai d'amont, pour le remise en état de la rue des hations.

Il invite l'attemblé à délibère sur cet objets.

Le Conseil après en avoir délibéré ;

The l'utilité des travaux envisages pour l'entretreix des chemins vicinaux ordi naires de la Commune, approuve les marches détiofnées ci-dettens, le faiement de dépendet étant atture au moyen des crédits inscrits au budget de 1938, force entreling des chemins visinaux ordinaires.

leulis le + mai 1928.

I hour Pulet: Indus Tumontin

Officer Paris le 29 que I Ministre - de additif au réglement du fonds municipal de chomage.

Le bouteil municipal décide de complèter le réglement du fonds municipal de chômage, par l'additif suivant, conformement aux dispositions du décet du 26 septembre 1957.

Certicle 6 in. Les emplois qui pouvont être offerts aux chômeurs par l'office public de placement soit au lieu de leur résidence, soit ailleurs et dont le refus entraine l'application des dispositions de l'aline 1 du paragraphe ? de l'article 12 du décet du 28 décembre 1926 modifie, devront être convenables.

cité sont pas considérés comme convenables :

a) un emploi dont l'acceptation comporterait la résidence dans une région où il n'existe fat de possibilités de logements affropriés.

de la région ou ne présentant pas un caracteré de stabilité normale.

c) en emploi se trouvant vacant en raison d'un aviet du travail du a un conflit profes-

d) un emploi ne correspondant pat à la spécialite de l'intéresse; s'il s'agit d'un ouvrice ou d'un employé qualifie; on à ses aftitudes moyennes s'il s'agit d'un auto havailleur. (Exticle 6 mm. . Au cas on le chomens estime que sa radiation est contraire aux disfositions du frésent dienet, il feut intenter un recourt devant la Commission codministrative de l'office fublic départemental de placement.

Si l'agent du chinistère du travail chargé du contrôle du fonds de chômage interesse ne reconnaît fat la validité de l'upense admise far le fonds de chômage, il feut infalement untenter un recons à la commission visé au paragraphe précédent.

Cette commission statue définitivement sur les cas que lui sont soumis. Elle feut leux comple de la situation de famille de l'intéresse.

L'office public départemental de placement, devra continuer à le présenter aux pointages pusqu'à ce que la décition de la dite assimilation lui ait été notifiée par l'intermédiaire du chaire.

Certicle 6 ques. Si la Commission recomment la validité de l'escuse d'un chôment qui aura été radie, celui-ci sera reinscrit à dater du four de la radiation et les alleration lui seront versies rétractivement à dater de ce four à condition que son état de chômago ait été réfulièrement contrôlé.

Si la Commission ne reconnaît fat la validite de l'excuse admise far le fonds de chômage, le chômeux devra être radie et les allocations qui lui auront ét-verseis defuit le four ou un emploi lui a été offert, n'entreront fat en compte hour le calcul de la bubvention de l'État.

Rédement de ditail figant les conditions dans les quelles beront admisses au bénéfice de la butvention de l'état, les sommes versies par le fonds de chômage, aux chômeurs qui y sont réqulievention de l'état, les sommes versies par le fonds de chômage, aux chômeurs qui y sont réqulievention de l'état, les sommes versies par le fonds de chômage, aux emploi dans la commune et qui
rement inscrits auxquels il n'a fat its possible de procurer un emploi dans la commune et qui
accepterent un emploi offert par l'office public de placement compétent pour la région, dans une
accepterent un emploi offert par l'office public de placement compétent pour la région, dans une
localité située à plus de 25 kilomètres de leur lieu de résidence (application du décret du
15 avril 1917).

Pari le 29 Jun 1928 I Ministe - bojon illimblemen

rank

ine

rces

che

0

was -

hi

tre

-

win

u ž

de

w

ndi.

0

de la ce pour les réserves date de ce pour le lettre ce - jourie, en

Carie le 28 Juni 1958

modification de l'art. Les ce qui comme la duri de résolence à honditain lour bendeur des avantages princed

atricle 2. lugdelei for delle der 14-10-1928.

Orticle 1. Se present rieflement a pour objet de détermines en apple cation du décret du 15 avril 1937, les conditions dans lesquelles bevout admisse au bénéfice de la subvention de l'état, les sommes verses far le fonds de chômage de Montataire, aux personnes qui y sont répulièrement inscrites, aux phensonnes qui y sont répulièrement inscrites, aux presentes il n'a pas ite possible de procurer un emploi dans la commune et qui accepterant un emploi offert par l'office public de flacement compieur pour la région, dans une localité située à plus de 25 kilometres de leur lein de résidence.

Certicle 2. Les chômeurs ne feuvent recevoir les avantages privus à l'article 3 du présent réoflement, que s'ils sont réofulièrement secources par le sonds de chômage de la commune dépuis dongé mois et que s'ils ont un contrat de travail de 6 mois vise par le service public de placement de breil. Els devront en outre, affarteure aux professions ci-après indiquées: Métallugie et bâtmient.

article 3. Le chomeux remplissant les conditions previers à l'article 2 du prisent réglement pourre recevoir :

10) un boy de dransport qui lui sera remis au départ pour lui permettre de le rendre gratuitement par chemin de fer, depuis la gare qui dessert sa residence fusqu'à la gare de la commune dans laquelle il va se fijer.

20) des allocations complémentaires comprenant:

a) une somme qui ne pourra excéder le montant des allocations que le chômeux aurait ferques pendant my mois form lui-même du fonds de chômes qui le seconiait, à l'exclusion des majorations qu'il aurait reces four les membes de sa fonnille. Cette somme sera remise à l'intéresse à son arrive dans la commune vi l'emploi lui aura éte-procuré.

le chômeux auxait percu pendant deux mois du fonds de chômeage qui le seconsait, pour les membres de sa famille. Cette somme sera versei à la fersonne qui remplacera en fait le chef de mémage. Elle sera payée selon la même périodicité que l'était autérieurement l'allocation que reservait le chômeux.

Contesois dans le cas ai, pendant cette dincé de deux mois, la famille irait respoindre le chômeire, la fartie de la somme vité au pièrent alinée et qui n'aurait pas été versée lors du départ de la famille, serait remise interpat ment au chômeir replacé, lors de l'arrive de la famille dans le commune où il a été replacé.

l'allocation somplémentaire visée à l'aliver (a) et la fartie de l'allocation vis à l'aliver (b) feront l'objet d'un mandat étable au nom du chômeux replacé et à lui remis par le maire de la Commune où l'emploi lui a éte-procuré.

c) un boy de hausport qui sera remis à la famille du chômeux pour lui permettre de le rendre gratentement par chemis de fer et de hansporter éventuells: ment son mobilier gratentement, definis la gure que destert se résidence, Justicle gare de la commune dans laquelle s'est fire le chômeux. Ce boy ne pour

ître attribuse que dans le cas où la famille irait respinde le chef de minage et où le mobilie serait hansforte 16 sous au moint après le pour où le châmeur a recommence à havailler et 3 mois au plus tard afrès ce sour.

d) une allocation qui ne fourra excéder le montant du loyer du logement qu'occupait le chomeur, correspondant à la période comprise entre le four de son départ et le dernier four du serme dans liquel est compris le dit four. Cette allocation sera remise à la passent qui son en fait, considérée comme chef de ménage le four on les membres de la famille factiont sour respirable le chômeur restant soir les destines à parfaire la somme restant due sax le chômeur à son sopriétaire au moment de son départ.

Article f. Les demandes présenteis par les chômenes en une d'obtenir le benéfice des avanteges prevus a l'article 3 du présent réoflement, sont examinées par la bommission de contrôle du fonds de chômese de la commune.

Oxticle 5. Sant le cat on le chômeux replacé reviendeait dont la commune dans les trois mois qui buissont l'expiration du contrat de havail vise à l'article 2, il foure être à nouveau, becourse fax le fouds local de chômage, bans avoir à fustifier de la condition de résidence épique fax le réglement du dit fouds.

Oxticle 6. Un contrôle dera organise par la bonnuistion de contrôle du fonds de chômage, en une de d'atturer de l'utilisation réelle par les chômeurs, du bon de housport qui leur aura été remis.

Les bout remit aux chômewest on a leux famille qui n'auxaient pas été utilisés, devront être restitués par cemp-ci au fonds de chômeze on leux valeux remboursée, sans préputice des sanctions d'ordre prival qu'il conviendra, dans les cas farticulièrement graves, de provoquer contre les frandeurs.

Orteile f. Les souches des bous remis aux chôneurs ou à leux famille et les talons des mandats envoyés aux maires des communes dans lesquelles les chôneurs de seront fixes, sevont conservés par le fonds de chôneux.

Les avis d'émission des demandes de billets Seront, d'autre fant, adressés au minislève du Travail & Bureau, 391 rue de Vandjirand à Fais.

fonds de chômage, fera commente:

1º) le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants des bons de hanoport (chômeno, famille et mobilier) et les bommes complémentaires qui leux auxont été remises.

20) le nombre de bénéficiaires, le nombre des autres chômeurs, des enfants et des autres personnes à leux charge, pour les quels des allocations auxurent été attribuées, le nombre des allocations fournalieres, en entendant par allocations fournalieres le bétal des secones allonés pour le même Joux à un même mémage, la répartition de ces allocations d'après leux montant.

jo, le total des allocations que les chômewes auxaient perques pour ens mêmes pendant un mois, s'ils étaient restes nisserits an fonds de chômego et la somme sur laquelle auvant été calculer la subvention de l'état.

40) le total des majorations que les chômeuxs auxaient perçues pour les membres de leux famille pendant deux mois, s'ils étaient restés miserits au fonds de chômage et le somme sur laquelle auxait été calculer la subvention de l'état.

Chrowi . Paris le 29 juin 1938 Le Ministre . Inopré illes blement

5°) le montant du loyer du logement qu'occupaient les chômeurs, corres pondant à la période comprise entre le jour du départ et le dernier jour du terme 6°) la réportition des chômeurs bénéficiaires par sere et par grandes catigs. dans lequel est compris le dit four. Un rapport annère indiquera noternment, le nombre del enquêtes de contrôle ries professionnelles. article 9. Les dispositions du présent réiglement cesseront d'ître applicables au Fant le cat où serait prorogé au delà de cette date le décret du 15 avril 191 30 Juin 1937. les dispositions du présent réglement continueront à l'affliquer sant que à dit devest sera en violueux. contide 10. Le présent réoflement ainsi que toutes modifications ultérieuxes, Serout Soumis à l'approbation de m'ele ministre du Travail. Réglement de détail fixant les conditions dans lesquelles sevont admises au bénéfice de la subvention de l'État, les sommes versées par le sonds de chômage aux chômeuns qui y sont régulièrement inscrite, afin de facilitée leur retour et leux établissement dans une commune rurale. (application du décret du 26 septembre 1937, articles 6-7-8-9). Outide 1. Le présent réflement a pour objet de determiner, en application des articles 6, 7, 8 et 9 du décret du 26 septembre 1937, les conditions dans lesquel. la devout admisses au bévéfice de la Subvention de l'État, les Sommes versées par le fouds de chômage de montataire, aux personnes qui y sont réofessierement interitat, afin de facilitex leux retoux et leux établissement dans une commune rund article 2. Les chômeurs ne peuvent recevoir les avantages prévus à l'article 3 du frésuit réglement, que s'ils sont régulièrement secournes par le fonds de chômage de la Commune et que l'ils produisent à l'appeir de leux demands d'admission. au bénéfice des dits avantages, une attestation du Maire de la Commune ai ils détreut l'établir, certificait qu'ils fement y houver, d'ene façoy durable, un logs ment pour eux et leux famille, ainsi que det moyent d'existence dans la profession qu'ils disvient exercer. Cette profession sera indiquée sur l'attestation. Orticle 3. Le chômeux remplissant les conditions préves à l'article 2 du présent reofement formera recevoir : 1º) un boy de hansfort qui lui sera remis au départ pour lui permettre de 4 rendre gratuitement, par chennis de fer avec la famille et de hantporter éventuellement don mobilice gratuitement, dépuis le gare qui desset da résidence fusqu'à la gave de la commune dans laquelle il va de fiser. 3) une somme complémentaire qui lui sera remise à son arrivée dans la commune où il disire le figer. Cette somme ne pouvra excéver le sotal des allocations que le chômene attributaire aurait bouche pendant 6 mois s'il était reste inscrit au fonds de chômage. anticle 4. Les demandes présentées par les choneurs en vue d'ableur le bénéfice des avantages primes à l'active 3 ai detters, Sont examinées par la Commission de

contrôle du fonds de chômage de la commune, qui appréciera en outre, le montant

Ge Men

det sommet à allouer dont chaque cat, dans les limites fiques par l'article 3, faragraphe 2. Les sommet ainsi alloueis feront l'objet d'un mandat étable au nonz de l'intéresse et à lui remuit par l'intermédiani du Maire de la commune où il va s'étable.

certicle 5. Les chômeurs qui auxout bénéficie des avantages prévus par le présent reflement, une fourront fandant un délai d'un an, être seconses par le fonoss de chômeage de la commune certicle 6. Un contrôle sera organise par la commission de contrôle du fonds de chômeage, en une de s'assurer de l'utilisation reille par le chômeur, du bon de hausport qui lui auxo eti-remis.

Le chômeux qui n'utiliserait pas le boy de housport à lui remis, devra restituer celui-ci au fouds de chômage ou en rembourser la valeur, sans prépudice des sanctions d'ordre préval qu'il conviendra dans les eas particulièrement graves, de provoquer contre les pandenes.

Carticle f. Les souches des bous remis aux chônemes et les talons des mandats envoyés aux chanes des communes dans lesquelles les chônemes de sevont fixes, seront contervés par le fonds de chônemes. Les avis d'émissaigne de demandes de billets seront d'ausse part, adressés au ministeri du Travail 21 Bureau, 391 rus de Vangirard a Faris.

arride 8. Un élat récapitulatif spécial étable pour la même période que l'état du fonds de chômage, fera connaître :

1º) le nombre des binificiacies, ainsi que les montants des bous de hansport (famille et mobilier) et des sommes complémentaixes que leux auront été-remis.

Les le mombre des bénéficiacies, le nombre des enfants et autres fectornes à leur charge four lesquels des allocations auraient été attribusés, le nombre des allocations fournaliere le votal des secons allonés pour le même fonc à un même ménage, la répartition de ces allocations d'après lux montant.

3º) le total des allocations que les bénéficiaires auraient touché fendant hip mois s'ils étaient restés nisserits an fonds de chômage et la somme sur laquelle aurait éte-calcules la subvention de l'état.

Un rapport amuje indiquera le nombre des enquêtes de contrôle et leux résultat. Oxticle 9. Le présent réflement ainsi que sonte modification ultérieure, seront bounis à l'affrobation de Mi le Ministre du Gravail.

Réglement de détail fipant les conditions dans lesquelles seront admises au bénéfice de la subvention de l'état, les sommes versées par le fonds de chomago, any chômens qui y sont régulièrement inscrité et admis dans un centre de rééducation professionnelle agrée par m'e ministre du Travail (cofflication du décret du 31 octobre 1935).

Oxticle N. Le frésent reéplement a pour objet de déterminer, en application du décret du 31 octobre 1935, les conditions dans lesquelles beront admises au benifice de la hebrention de l'État, les sommes vertees par le fonds de chômage de montataire, aux personnes qui y sont rééphièrement interites et admises dans un centre de résolucation profession nelle agui par m'el ministre du Gravail.

Caxicle ?. Les chômeurs pauçais admis dans un centre de récolucation professionnelle agrée fax le le Ministre du Gravail et fréquentant réquirèrement ce centre, fourvoint continuer à recevoir les becours qui leux bont alloués par le fonds de chômage de Montataire, conformément au décret du 27 désembre 1926 modifie. Les becours ainsi alloués fourvoint entrer en compte pour la bubiention de l'état et du département

Oppouré. Pour le 14. puillet 1938 Le Ministre : Indus illes illement

adigo.

tide

mil 1917

de

uel-

age

loge -

dont les conditions ei-afrès:

Outicle 3. Four avoir droit au maintien des secours, le chôneur deure froduire à la fin de chaque période de dip fours, un certificat du Firecteur froduire à la fin de chaque période de dip fours, un certificat du Firecteur froduire à la fin de chaque période de dip fours.

du centre indusquant:

10) que le chômeux a fréquente rédulièrement le centre;

20, d'il a reçue pour la fériode considérée, une rémunération et le montage

article H. Set becourt fourcont être interpalement maintenns fundant les très premiers mois de la formation professionnelle. Passe cette fériode, la bommission de premiers mois de la formation professionnelle experimence la bituation de chaque contrôle du fonds de chômage de montataire expensionnelle et présentera des pro-chômeur admis dans les centres de formation professionnelle et présentera des pro-chômeur admis dans les centres de formation forfessionnelle et présentera des pro-partiel des secons. En eas de maintain total ou fartiel des secons, en eas de maintain total ou fartiel des secons, cet examen sera renouvelé à intervalles n'especialent par due mais.

Ofinj d'éclairer la committion de contrôle dans les exament auxquels elle doit fraider, il bui sera donné commaittance, en plus des informations invanement des centres eny-minus, des resports fournis par les agents chargés du contrôle du fonctionnement des centres, rapports qui devront indiquer notamment de la rime miration versie à l'ouvrier en cours de formation professionnelle est au mains égale au salaire que recurait, four le havail fourni, un ouvrier occupé normalement. Le secourt de chômage sera sufficient lorsque la rémunération versée à

l'intéressé attaindra le montant du balaire normal et courant d'un ouvrier de la profession dans laquelle le chômeux est récoluqué.

arricle 5. La Committion de contrôle professera la heffression des secours lors.
qu'elle constatera d'après les informations fournies par le centre et, le cas échient, les rapports des agents charges du contrôle des centres :

1°) que la rééducation du chômeur est achevée et que celui-ci est hesceptible d'être place dans la profession qui a fait l'objet de cette rééducation.

20) que le chômeur me fréquente plus le centre, ou qu'en raison de son manque d'aptitude ou de l'insuffisance de son havail ou de sa conduite, le chômeur n'est plus admis à fréquenter le centre.

Corticle 6. Les chômenes dont les becours cesseront d'être manitemes au titre de la fréquentation des centres de réconcation professionnelle, pourront être réadmis aux secons dans les conditions normales après avis de la commission de contrôle du fonds de chômes de chontataire, s'ils remplissent les conditions requires à cet effet et se, notamement, il me faut leux être procure un emploi.

Contide 7. Les allocations maintennes en application du prisent rieflement, servent forties sur les états hansmis au espinistère du Eravail, en application de l'article 14 de décret du 28 décembre 1926 modifie, en vue de l'attribution des subventions de l'Etat.

Il sera auneje à est documents, un état indiquant le nombre de chômeurs qui out ité admit dans un centre de récolucation professionnelle et que continuent à recevoir des allocations du fonds de chômege.

lever de 41 to bour Relat -

The et affe

( voticle 8. Le présent réglement aux que boutes modifications ultirieures, seront boumis a' l'approbation de m'le Ministre du Travail. Creation d'une école au fameau de margenta. projet dresse 'per m' Jugarding architecte à montataire. dépendes occasionnées per le fonctionnement de cette classe enfantine. Vote d'une indemnité à l'École hationale Rofessionnelle de Creil. Seven le H Musi 1928 Le bour-Palet - broper nemonley Il iunte l'Assemble à délibére sur la question. miseret au budget de 1938 pour dépenses imprévues attribution d'undemnités et Subventions pour l'année 1937. Leulis le 9 moi 1928 Le tous Piles. Light Gumouling a cet effet, a' l'acticle 95 his du budget primitif de 1938. a' M" Chamboult, pour entretien du homment aux hords. au fande - rivières à m' Mèric four Service maine i m mais -8a h achaet -8'au moniteur de gymnastique au Tientenant de Sepens - pompies a' m' Lesago, instituteno à Cramoisy à me Cafitte, mistatuture à Cramoisy

Le Conseil Municipal faisant suite à sa delibération du 19 décembre 1937 relative à l'acquisition d'un terrain litre hameau de magenta four construction d'une ecole; Termende la création dans ce hamean; d'une école miste à une classe et d'une classe enfanfine anneper, destricer à recevoir les enfants agés d'au moins 4 aus, conformément à l'avant-L'engage à rétribuer une femme de service et à subvenir pendant hente ans, aux monsieur le maire expose que par afflication de la lui sur la scolarité fulongée, l'école primarie de montataire envoie à l'École hationale Professionnelle de breil le mardi de chaque Semaine, 11 éleves de lon court supérieux. Que l'éducation professionnelle de ces éleves greix louxdement le buolget de cet établissement et qu'en conséquence il a recue une demande denslant à obtenir le remboursement de la dépense que logiquement incombe à la Ville de montataire et qui feut être évaluée à 990 france par ay. Le bouseil municipal apies en avoir délibère, reconnaissant le bien fonde de la demande dont il s'aget, inct my avis favorable et decide d'allouve à l'Ecole hationale Professionnelle de Breil foux l'anné 1938, une indemnité de 990 francs, laquelle sera mandatie au mon de m'el beonome de cet etablissement et pielever sur le crédit Le Conseil Municipal décide d'alloner les indemnités et Subventions diverses detaillées ci-apies, relatives à l'année 1937, lesquelles sexont prélèvees sur le crédit inscrit H00:00 250.00 1.200 .00 1.200.00 100,00 500.00 250 ... 200.00 200:00 a mu Ballineau 200.00 Subventions. ai l'œure des trépilles de l'Ecole publique de l'oise 20000 à l'œuvre des bolonies scolaires de vacannes 500 ... au Sispensaire de breil 500 ... au Comite des Mutiles 200.00

ecteur

devia

is trees ray de

laque Tro. total

· doit del

remu ale ent.

w

x de

26heart,

ille we

w

de heours

may est,

qui

Subventions (Suits) 200, 10 à la Sourie des Muliles 809 m an Handard outlitte club. 1.800 in a' l'Hannonie municipale 1. 200 , m à la Societé de gymnastique 600 100 aux Societés de Combattants. (3 à 200,00) a' la Josiels - d'Horticulture et de Compénsure de hundataile 640,00 \$00.00 à la Sociée d'Hortineleure et des Jandies ouvriers de France 200 00 any locietà d'archer (2 à 100,00) 800,00 a la layette formiliale \$00 'n à la Società colombophile 1.000,0 any Sociétés de Secours Mutuels 500 'm a la Caises d'Interventions chiungicales 300 in a la Società aide et Rolection 150.m an Cercle anical d'Escrime 300:00 au berde anical de la Jeunesse de montataire 100,0 a la Societé " les haches Picheurs" 100,00 a l'amical Rug. Pong 500.00 à l'Union Cycliste Montatairement

achat de matériel affortenant à him tieber. es directure de l'École maternelle de l'Écol

Le Conseil Municipal décide l'acquisition à lu " Fiebey ex-directrice de l'Escole maternelle de la rue de l'Esplie, du lavabo et de l'installation du cabine de boilette qu'elle avait fait unstaller à des frais, dans le logement qu'elle occupant, moyennant la bonne de 600 francs.

Cette dépende sera imputer on crédit inscrit à l'article 94 du budget de 1938 four dépendes imprévues.

Hotel des Portes, Renouvellement du bail.

montieux le mavie soumet à l'assemblei, une lettre économent de la Fineday des Postes et Edécipaphes de l'oise, agant four objet, en raitor de l'abrogation des dispositions du décret loi du 16 juillet 1925 révisitant de 10% le frie des logest, un nouvel épanny des conditions de renouvellement du bail oppine le 30 mars 1927, professies le 16 octobre 1936 et en farticulier la modification de l'installation électrique de la calme téléphonique (la commande de la lampe étant assurée fore un interrupteur place à procunité immédiate du quichet) et la réfection des fecultures et bentures dans toutes les fiéces de l'imments, une foit au court de la durie des bail.

Il s'envete a' débbeier sur la question.

Le Consul après en avvie délibéré, maintaint la décision du 31 fauvier 1972, défavorable à la demonde dont il s'agit, lanf boulefois en ce qui concerne la mati par la commune.

Senti le 10 met 1919 le Jour Rélet - Signe Generation Examen d'une demande emanant du comité des chômemes.

monsieux le maire sommet au bouseil Municipal une demande immunent du Consité des chomeuns de montataire, sendant à observe :

- 19 l'allocation à bout les cheft de famille, d'un hac de charbon au mount tout les 15 pours.
- 30, des galoches et vitements chands pour tous les enfants des Sans havail.
- 3º, un denii-lite de lait bout les fourt, pour les enfants progn'à l'âge de 3 aut.

Le bouteil municipal afrès en avoir délibée;

Considérant que la bituateoir financière de la commune ne femmet fat de satisfaire a la demande dont il s'agit, d'autout plus que la défense qui su résulterait ne serait fat busceptible d'être subventionnée.

Emet un avis défavorable.

## Questions diverses.

Le bouseil Municipal accepte l'offre faite à la ville de hontataire, d'ence bulverettoir de 5000 france, provenant du produit de la loterie des Régions libérées, pour l'organisation de fêtes de nature à ranimer le commerce local.

Offontieux le claire donne connaittance d'une lettre émanant de 4 m. Venur Vetaure, aux termes de laquelle cette dernière bout en accentant réception de la bonnée de 916 francé que lui a été allonée fax décition au bonteil municipal du 19 décembre 1937, fait romanquer qu'il me lui a fat été alloné le montant du crisé fays august don man décit le 30 août 1937 avoit droit four l'année. 1937 et de flut le montant du congé pur lui était du four l'année 1936 et dont il n'a fat profite.

Il morte l'assemblé à le prononcer sur la question.

Le bouseil municipal après en avoir délibéré;

Considérant qu'il affantenait à 4° Detavennise de frender en 1936, le conje august il avait devit léofalement ; que ce dernier a ferçu son salani intégral et qu'en conséquence il ne lui est dû aucune insemmité.

Que d'autre fact, dans la somme de 916 francé que à été allonsé à la "lim Estavenuse il a été kun compte de l'indemnité pouvant revenir à son mari, pour le congé auquel il aurait fu frétendre four la période de faurix à avoit 1937.

Donne avis défavorable à la demande de l'intéresseé.

housieux le mani donne connaissance et une demande emanant de si Brit fossospeux, sendant au relivement du barif des travanys qu'il épécule dans le simeline. Cette demande est remogée pour étude devant la Commission des Timaness et selle du cinetiere.

Le Conteil Municipal admet le principe de l'enstallation à l'Ablet de Blle, d'une sienie d'alarme destines à souvir su cat d'incendie et d'autre part four constituer au fouit de vue de la défense passère, un moyen d'abeler la population en cat d'attaques aériennes.

Monsière le maire est charge d'étuclier la question et de remer la document .

ternelle

cabrine

1938

ection

917,

my

vei

mati-

Lenge

Allocations and Jackson its famille. having a hair bound on bound speninged, he downwise it allowers her June Sugame Sugaine space bame, we do become, and consistences, embiaries formulies for : de des mario Chema Pena Cidar, alaste 1956 15 anniemples. by m. They oferster maria. It's me doe hordered, after investoration to how glit The Thire area. shall 1937 15 walnuters. h. M. Handay Juliese spouse Reprised, to use det hadring; Thishard the shows toy function, not file they. Spirloug Pensi albertus spores Jenard, 5 mm de la Popublique Consiste funite spour Berking, so me lettarie; Boishes marke should Singue, 84 me Roson kugo: Viscod spound fours marky, as July funds; Telphrugue Jeemeine Thomas Vivigue, 58 me Kilor Kugo; Charact Parchette ipour Ealloy, 17 un des believel; Zoing Sugain shows Eixie, 25 me buil bland; Labriele fabrille éponse Camario, It un de la Jan ; Champing rediseure spour Vestaint, 15 me de la République. Occiel Emiliana épouse Corregs, 25 rue de la Popublique Bettemes blaire spour Jourday, 12 Have de la mairie; Brusteinskei anne ipouse Dufermentel, me de Journey; en raison de l'inscripration de leurs mais so to bazec Meter, 6 Impasse in cheming in few applied a' efference une feriode d'internotion militaire on 1988. Est domandes paraistant fonder et huffiramment protificie, reconvent un avid favorable du bouteil Municipal. Lister d'affirtances. by comité levret, le boudeil admet les listes d'assistances kelles qu'elles out et accitis far la bonnistion calministrative du Bureau de Brinfaidence, ainsi que les divises dicitions fries fax cette Cettemble, dans les himses des le mart et 14 avril 1938. Fier n'étant flut à l'ordre du four, le bience est levei et les membres fiins out signe afrès lessure. > Journe Chage Third Theire Delaine Delanot Formely Heinrich Cognarts Guiden Gaust Webent

Le neuf mai mil neuf ceut heute huit, le Conteil Municipal de hontatami à été consequé en bience admané pour le bamedi quatorge mai à quinze hund. Le haire,

Allocations aux Soutions de fouville. monsière le maire soumet au bouseil municifel. les demandes d'allacatiq Mª Jouret Sugame Engline éponse Camo, une de la faxenne, avant incorporation; militaires formulées pax : de Son mari Carue Rene Cétax, classe 1936 14 continifent. Mm. Vay Horche maria, 48 me des hortions, afeit incorporation de bon fils de Foor alle m. m. Planchon Juliette épouse Velpierre, 10 rue des hations; classe 1937 1 " contingent. Richard Live épouse Vay Juesdacle, cete Jules Elling, Ridoup Rence albertine épouse Gérand, 5 une de la République; Constette Huriette épouse Berking, 44 rue voltaire; Proichee Marthe épouse Livique, 84 rue Victor Muyo; Ricard Eponie iponse marking, Cité Jules Juesde; Delplanque Jermaine épouse Lévigue, 58 me tietor Hugo; Marail Paulette épouse Callon, 17 une des hations; Doity Engine épouse Eixier, 25 rue louis blane; Gabriels fabrielle épouse Lamarre, 17 rue de la Jane; Champion adrienne épouse Dessaint, 15 rue de la République; Oursel Emilieure épouse Corregs, 25 rue de la Pépublique; Betremas blaire épouse founding, 12 Place de la mairie; Teruscinski anne épouse Sufrancetel, rue de Journay; en raison de l'incorporation de leurs maris et hit bazet Kliber, 6 Impasse du chenning de fer apples à effectuer une période d'instruction militaire on 1938. Ces demandes paraissant fondées et hefisamment pestificis, reconvent un avis favorable du Conseil Municipal. Listes d'assistances. En comité Sevret, le boudeil admet les listes d'assistances selles qu'elles out eté arritis par la Commission administrative du Bureau de Bienfaitance, ainsi que les divises décisions prises par cette Orssemblée, dans set seinces des 4 mars et 14 avril 1938. Fieig n'étant flut à l'ordre du jour, la béance est levei et les membres fiers out signé après lecture. Source Mage Delanie Defamot Formely Heinrich Esquarks Guilon Hauet Carry Delout Le neuf mai mil neuf ceut heute huit, le Conteil Municipal de hontataire à ile convoque en teauce ordinare pour le tamedi quatorze moi à quinze hures.

Dari 7

Seance du 14 mai 1938

L'equatorge mai mil neuf cent heute-huit à quinge houres, le bouleil municipal de Montataire 1'est reuni en séance ordinaire à la maine, but la présidence de houseiner feine, chaire.

Elamotte, Coquart, Huling, Connelier, Thinaut, Juillow, Haust.

Absents: M. M. Heinrick, Themes, De Wize, Came, Mirand, bugel, excutes.

Montieux Coquart a été nomme Secrétaire.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité.

Déspie Communale d'Électricite de Montataire. Opprobation du Compte administratif de 1937 et du budget additionnel de 1938. Orvis du bonseil.

Le bouteil Municipal donne avit favorable à l'affrobation du Compte administratif du Dixecteux de la Régie Communale d'Electriate de montataire pour l'exercice 1937 et du budget hefflementaire de 1938, présente fax la Commission administrative dans la rémnion du 7 mai 1938.

Régie Communale d'Électricité de hontataire. Oppobation du Compte de gestion 1937 du Caishir. Ovis du Conseil.

Le Conseil municipal ;

Eller

Nu le compte remen fax m' fautiei, Caithier de la Réglie-Communale d'Électricité de Montataire, pour des recettes et dépenses de la geotion 1937 (2º faxtie) et de la geotion 1938 (1º faxtie). Nu le délibération de la Commission administrative en date du 7 mai 1938 hur ce compte ;. Considérant que ce compte faxaît réglisée et qu'il n'a boulivé ni observations ni réserves de la Commission administrative;

Est d'avis qu'il y a line de l'approuver.

Demandel de bouveles nationales. Ovis du bouteil.

montieux le maire Soumet à l'attembler, les demandes émanant de :

4: Morgey marcel, 11 rue annaud Temosse

hi ferard fabriel, 89 rue des Ecoles

to Boucaus maurice, Cité Jules Juesde

M' De Poortere Victor, 103 rue Jean Jauxes

Sendant à observe en faveur de leurs fils, une bourse nationale four l'écule hationale Professionnelle de Cheil;

et de M' Valade Martial, 77 rue Jean Jauris, kudant à obleuir en faveur de lon file, une bourse nationale pour l'École hationale d'arts et méteir de lille,

et l'invite, conformement aux instructions ministérielles, à donnex son avis sur ces demandes et à faire connaître s'il y a lieu d'accorder une bourse entière on sensement des fractions de bourses.

après examen des demandes et en avoir délibéré;

Le bouseil contidérant que les intéressés ne sont pas fortamés et que leurs demandes faxaissent fondées et suffisamment Justifiés;

Enut my avis favorable à l'attribution de bourses entières en faveur de leurs fils. Vote d'une indemnité à la Veuve de la Drennière, garde champetre.

Monsieux le Main propose à l'assembler, d'accorder à la vouve de la Fremiere

Leulis le 24 mai 1938 Le bour Pelet - Ingui Diemonlin

leulis le 24 mai 1928 Le tour Pilet. hope Generaling

Edouard Lion garde champeter, décède le 9 avril 1938 après une courte maladie, une indemnité équivalente à my mois de boy traitement. afici en avoix délibéré; le bouseil menicipal émet un avit favorable à

La dépende dera imputée au crédit inscrit à l'acticle 13 du budget de 1937. cette proposition.

pour haitement du garde champêtre.

attribution d'une Subvention au Comité Régionnel de l'Oile, de la Fédérate

Sportwe et Lymnique du Cravail. Le Conseil municipal décide d'allouve au bonnite Résponal de l'oise, de la Féderation Mortine et Gymnique du Fravail, une Sulvention de cent fames pour l'aider dans l'organisation d'une course cycliste qui aura lieu le 39 mais Cette départe sera imputée au crédit inscrit à l'article 94 du budget de 1938

four départes imprévues

Pevilion du tarif des travaux éxécutés par le fossoyeux. Le bouteil saise d'une demande d'augmentation par le fossoyeux, en ce qui concerne les travany qu'il épécute dans le cincheré et reconnaiteant cette demande probifice, fixe de la façoy Suivante le tarif à appliquer à date

de ce four : 30 fauct enfants de 0 à 7 aus Follet communes: 35 francs

adulted fosses simples 45 hand

forms doubles forms tripled. 60 francs Concellions: 80 frances

pour le premier corps : 40 fancs, pour chaceus des buisants : Exchimations:

Clike un caveau de famille : Ho fraud for cale 20 Janes entreé

to fraud Sortie

Levé de confil : 10 france Reinhumations: 10 francs

Attribution d'une Subvention à l'Elnion Cycliste montataireme hour organisation d'une kennesse cycliste.

Le Conseil Municipal décide d'allouer a l'Elseiny Cycliste Montafairienne, une subvention de deux cents france, pour l'aider dans l'ocganisation d'une Remesse appliste que cette bocieté organise le dimanche 22 mai 1938.

Cette dépense sura imputsé au crédit inscrit à l'article 94 du budget de 1938 pour dépenses imprévued

allevance des enfants des

Le Conseil municipal;

attende qu'il résulte de l'exposé du chaire et de la furisfundance, que la sommune a bout intérêt à contracter une assurance destini à garantir la responsabilité qui lui incombe, four les accidents aux enfants des écoles.

In 15 willst 1

aprouve jor du Il willed 16

Leula le 15 mai 1927

Officere for and falectoul

du 1 milet 1928.

Centonise le maire à bouteire cette assurance pour une gerouble de cent mille france, à la Mentiralité Générale à dater du 24 octobre 1938, moyennant le faiement de la prime indiquée au tarif.

Sit que cette bonne sera prilevée à l'article 17 du budget primitif de 1938 et intente aux budgets primitifs heirants.

Devormination de rues.

Le Conseil municipal décide de donner à la rue de la Ville, le nom de rue fluri Barbutte, à têtre d'hommage public render à le mémoire de l'homme qui se défents d'une façon sonte particulière feudant de nombreuses années four la défente de la Paix.

Cabel Lancelot et à la rue de Vitel, le nons de rue Heuri Tielliard, à têtre d'hommage public rendre à la mémoire de cet deux Lommes que pendant de nombreules années rendrent, le premier en qualité de pharmacien, le kevred en qualité de docteur en médecine, de riels services à la population de monta-baire et à la classe ouvriere en farticulier.

Questions diversel.

Chousieux Tugardin fait part a l'attenullie, des futestations emanant des riverains du Bras d'ot, dérive de la rivière le Éhérain, en raison de l'envasement de ce court d'eau qui dégage des émanations maltaines et menace de devenir pour la population, un foyer d'infection.

Montrieur le Maire lui répond en l'informant que le Pouteaux, Ingénieur des Travans Publics de l'État à Creil à éte-mis au contant de cette situation et que ce dernier lui à promis d'aparminer de piès la question.

Il informe ensuite l'assembleé, qu'il se propose des que le Poussement leur aura fourni son rapport, de provoquer une visite sur place des lieux a laquelle il invitera le plus grand nombre de set collègees à asserte, afin de déterminer d'un commun accord, la nature des travaire qu'il y aurait lieu d'éjécuter four remédier à cet état de choses.

Le bouseil, sur la proposition de la France, restere le vœu plusieux fois expreime en vue de l'amélioration de la viabilité du chemin de grande communication 1º123 dans la haverse de montataire et charge monsieux le maire d'intervenir à nouvee auprès des pouvoirs compétents, apris qu'une solution aussi rapide que possible intervienne hour donner salisfaction, sant aux usagers qu'aux propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal appouve le chois porte her hi fanctiones Heuri, pour remplie les fonctions de garde-champitre en remplacement de hi Fremisie Edouard Livy décède.

Tries n'étant plus à l'ordre du poux, la béause est levie et les membres présents out hépré après lecture.

Dugardi Debons

Pelois Conseil Defanisty Eognors Heules & Connect & Meless & Connect & Meless & March

: ruct

938

ration

rance

38

Latex

ai 1931

-

2

ut

D, insi

la et appoince Seulis le 15 Juillet 1938 le four-Pielet: Signe Temouling

Séance extraordinaire du 25 juin 1938 Le vingt cing pung mil neuf cent heute-huit à hize heures, le Bonseis Municipal de montataire diment convoqué, s'est réuni en Séance extraordina

à la mariei, bous la présidence de monsieure menuier 1et adjoint, en l'absence

Etaient fierente: M. M. Mennier, Fournier, Fage, Dugardin, Debout, Traylor de m' genie. Maire. Heinrick, Connelie, Thinaut, Huling, Hauet, De Wige, Delamotte, Coquart, Guillow. absent : M.M. Give, Chémei, Carno, Mirand, Engel, Felaire, excusis.

Montieux Delamotte a été nommé Secrétaire. Le proces verbal de la précédente déance est lu et adopté à l'imanimité.

amenagement d'une 12! classe à l'École des Filles.

Le Président raffelle que dans sa séance du 19 décembre 1937, le bouseil mun cifal a décide d'aménager une 12t classe à l'école des Filles, en utilisant une partie de la classe affecté au court préparatoire et une portion du bâtiment y attenant, actuellement sans emploi.

Il presente à cet effet, les devis des travances à éxecuter, établis par m' Sugar axchitecte à hontataire, Lavoir :

5.345.00 maconnerie : Meninterie - charpente : 1.430 . 00 Securerie: 390.00 Converture : 340:00 Electricité: 480 . 00 Peinture et vitrerie: 2.970:00 10.955.00 Impreved 10% 1.095.50 12.050.50 Houseaires 7% 843.50

Total general 12.894.00 Il invite l'assemblée à délibérer sur cet objet.

Le bouseil municipal après en avoir délitéré; Décide l'épiculing des travaux indiqués ci-dessus, approuve les devis établis à cet effet et autorise monsieux le maire à passer les marchés nécessaires.

La dépense bera imputer au ocidit inscrit à l'article 24 du budget de 1938 font entretring de la mairie et batiments communaux.

Peruplacement du réservoir à eau de la Salle des Fêtes.

Le Président expose que le réservoir à can de la halle des têtes est inne lisable et que son remplacement d'urgence d'impass.

que deux propositions out éle-failes par le Telavigne Eusiey entrepreneux de plombere à montataire, la première pour la foursiteur d'un réservoir de 2 mx 0 mg x 1 mos, en tôle d'acier noire enticiement boudé, épaitteur 3 m/m resuforce en cornière de 50 % y comprès rescondement des treganteries et feinteue à une couche minuem, pour la somme de ?.650 fanct. la doupième, pour la fourniture du même réservoir y compris raccordement

Vu et apprecue Sentes le 15 juille 1928 le lous. Pulit : John Tunardin et penteue, mois galvanisé, pour la somme de 3.145 francs.

Il soumet la question à l'avis de l'æssemblei qu'il invite à déliber.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'utilité et l'inquice, décide le remplacement du réservoir d'eau de la Salle des Têtes.

Adopte la 21 propositiviz indiquée ci-avant et autorise monsieux le maire a haiter de que a que a fournisseux.

La dépense lera imputer au crédit inscrit à l'article 24 du bodget de 1938, four entretain de la mairie et bâtimients communaup. (M' The Wing a vote contre cette décision)

Demande de bourse nationale. Owis du bouseil.

Le Président soumet à l'assemblée, une demande émanant de m' Bambier pay
118 rue fan Janvier, sendant à obtenir en faveur de son fils Maurice, une bourse natiomale pour l'école hationale Professionnelle de breil et l'invite, conformément any nistancsions ministérielles, à donnée son avis sur cette demande et à faire commaîter s'il y
a lieu d'accorder une bourse entiere on sensement des fractions de bourse.

après examen de cette demande et en avoir délibéré;

Le Conseil considérant que l'intéresse n'est pas fortune et que sa demande paraît fondée et suffisonment possifiée.

Emet un avis favorable à l'attribution d'une bourse entière en favour de don fels. Subventions industrielles de 1937.

Le Président soumet à l'approbation du bouseil :

1º) l'état det Subrentions industrielles dresse par le service vicinal et s'élevant a quatre cent soisante-quatre francs (464. ...), pour dégradations faites aux chemins vicinaire ordinaires de la commune pendant l'année 1937, par des transports invlustriels.
20, l'engagement de l'industriel en cause, savoir :

Monsieur le Directur de la Sucrerie de Joussainville (Seine et oise), engagement de quatre cent Aunte neuf francs.

Le bouteil après en avoir délibéré;

Céprouve l'élat des hubventions et accepte l'enfagement de Mi le Directeur de la Sucrevie de Southainville.

L'écide d'autre fant, sur l'avis de M'l'suspenieux du service vicinal, de ne rien néclamer à la sucrence de st Just en Chaussée (oise) à raison des despadations entraordinaires occasionnées par les transports de son industrie, dont le chiffe est inférieux à cent francs.

Conseil de frud'hommes de Creil. Adhésing de la Commune de Gouvieux avis du Conseil.

Le Président expose que par délibération du 28 mai dernice, le bouseil municifal de souvieux a demandé le rattachement de cette ville à la furidiction du Consuil de Rud'hommes de breil, s'envjageant à supporter les dépenses qui lui incombraient de ce fait.

Il mivite l'assembles, conformement à l'article 3 de la loi des 21 puis 1921, à emet-

Le bouseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable au rattachement de la Ville de Spuvieux, à la Juridiction du bouseil de Frud hommes de breil.

ablis

wheil

disairo

elec!

muni.

ugarding

w.

four

a-

w de

iaue

ement

modification du réplement du fonds de chômage partiel. Le bouseil municipal décide, par application des dispositions du décre du 31 mars 1938, de modifier les articles 14 et 4 § 1 x et 2 du fonds municip

Ortide 15. Il est institué dans la commune de montataire, une caixe de chomage fartiel, comme suit : de levoure de chômage fartiel, à l'effet de venir en aide aux salarier que, bout en continuant à être occupés par leure employeur, sont employées par celui-ci par suite de manque de havail, soit une semaine sur deux, en moins de quatre fours et moins de frente-deux heures far semaine dans les établishement où l'afflique la loi du 23 avril 1919 sur la Journée de huis hund, Soit mound de trois pourt et moins de vingt quatre heures par Semanie dans les établissements appliquant la loi du 21 puis 1936 sur la

demaine de quarante heures. Outide H. § 1" et 2. Les balanies qui bout en continuant a être occup par leux employeux, sont employer par celui-ci par manque de havail, soit une semaine sur deux, soit moins de quatre Jours et monis de seule-dux heures fax semaine dans les établissements où l'applique la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures, Soit mouis de brois Jours et moiss de vuiost quatre heures par semanie, dans les établissements appliquant la li du 21 Juin 1936 sur la semaine de quarante Leuxes, devront pour être admis any second, Justifice:

1º) qu'ils affartiennent defuit quatre Semaines au moint, à un établis. Sement ou fartie d'établissement occupant normalement 10 occuriers are minimum et dont l'entemble du personnel autre que celui affecté aux havans d'entreting indispensables ou à une mission de surveillance, chôme plus de deux fours for huraine on une bemaine sur deux dans les établissements on s'afflique la loi du 23 civil 1919 sur la fournée de huit heures, soit plus de hois four for semaine on une semaine sur deux, dans les établissements appliquant la loi du 31 Juin 1936 sur la Servaine de quarante herres.

Ces modifications sevont soumistes à l'afferbation de m'le ministre de

Félicitations any Directeux et Finectrice des écoles de garçons et de filles Le Conseil municipal renouvelle ses plus chalencement félicitations à m' Sefebore, Firecteur de l'Ecole des garcons et à estle Hussenet, Firehive as l'Ecole des fills, four les résultats particulièrement heureup, obtenul à l'examen du certificat d'études primaires et les assure de boy entiere

Questions diverses.

Le Risident Soumet à l'attemblée, une demande de m'le buré de Montataire, a' l'effet d'obsenir l'autoritation d'organiser une procession qui, Sortant de l'église, surpremeterant l'alles principale du consetière pour sortai far la porte donnant sur la rue du feu d'axe et ferait le tour par le cheming longeaut le mux du cimetière pouve revenir à tou paint de sil est

et l'invite a formuler son avis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'emanimité. Considerant que des incidents respectables de bout produits dans le passe au lufet du rond die milier et dans le but d'éviter le retour possible de fels incidents. Esnet un avis défavorable à cette demande.

Le Président donne commaissance à l'assemblei, d'enne demande émanant du Comité national du monument à la gloire de l'Infanterie française, leudant à la farticipation de la tille de montataire à l'écection d'un monument et l'invite à formule toy avis. Le Conteil Municipal afrès en avoir délibéré, émet un avis défavorable à cette demande

Inotestation contre les bombardements de Cantoy.

En réponse au télégramme de M. Edenofyangfu, Maire de Canton, nous expressions notre horreure des bombardements des villes ouvertes et, en particulier, des bombardements que subit muit et pour, la ville martyre bankoy.

hotre conscience humaine se rivolte à la seule fensei que des mires ont éte-luis en servant leurs enfants chèris dans leurs bras.

Des centaines de fayers, 3 eighies, 6 écoles et 2 hofitamp de la broix. Bouge, construits au frip de mille efforts out été détuits en quelques fours et en quelques muits foir des avious Japonais.

hour faisour appel à la population de notre cité, à l'Aumanité toute entine, de se dretter contre ces bombardements sauvages et nous demandons au gouvernement fafonais d'avieter bout de buite ces massacres.

how demandons à lous les fouvernements band exception, d'intervenir dans ce mine but et, en agistant ainsi, ils amont rende un bervice imafréciable à l'Aumanite.

Ollocations and Soutiens de famille.

Le Président soumet au bouseil municipal, les demandes d'allocations mili-

taines formulies for : Me Pombeau Marqueite éponse Cérese, 121 rue pau famies, afrès incorporations de son mari Cérete Eucig feuri, classe 1936.

In Tay day Brock Emile, 155 we fear James, après incorporation de day file Van day May

Pene', classe 1936. In the Blight blique éponse Banterle, 28 me de la République, afier nicorporation de la

mari Banterla Bruno, classe 1937. M. M. Pritoy Encience shouse Debats, 64 cite peles Elling.

Figuet Fenire Engine itouse Macquidny, 443 une det boolet.

Te Cock Marie Cherise épouse Tescroip, 12 rue Couis Bland.

Halschaert Ce'cile spouse bormsel, 87 mm Feltaire.

en raitor de l'incorporation de leurs maris, affelis à effectuer une periode d'interction militaire en 1938.

Ces demandes faraissant fondies et suffisamment pustifieis recovent un avis favorable du Conseil Municipal.

Lecrot micipal

qui, Lan

es dois and

a huit

par r la

· occupi

l, Soit - deup

3 avril

1 de

live aduis

tablis.

nimun

utretien fours

afflique

is fours

rant

the du

Le filles. roud

Firec und a

: de

que, rax

le

aut

Hospitalisation de hem fonthier venue Bonheure. Owis du Conseil. Ossistance any visilland. Le Président soumet au Conseil municipal une demande formules en faveur de m " Southier Julie Joséphino veuve Bonheure, domicilier à contataire 14 lité louis blanc, en vue de loy admission dans un hospice de vicillards au titre de la loi du 14 fuillet 1905 et l'invite à formules toy avis. Cépries en avoir délibéré, le bonseil municipal; Nu la loi du 14 puillet 1905 et le certificat médical produit par l'intériesse, émet un avis fouvorable à la demande dont il s'agit. tisted d'assistances. En comité secret, le bouseil admet les listes d'assistances, kelles qu'elles out été avrileir par la Commission administrative su Bureau de Bicufaisance, ainsi que les diverses décisions prises par cette assemblée, dans la séconce du 23 Juin 1939. Tien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et les membres presents out higher après lecture. Debout Mulin Hauch De Mage Defamoty Boquard Guillang Le quators puillet mil neuf cent houte-huit, le bouteil municipal de Moulataire a été convoque d'urgance pour le quinze puillet à 20 heures 30 à la l'adjoint faitant fonctions de maire

Just on

Vu et alpseure

Seulis de 5 September 199

low - Relet: lidge Turns

Séance extraordinaire du 15 juillet 1938 Le quinze puillet mil neuf ceut breute-huit à vinoft heures breute, le bouteil Municipal de montataire convoque d'urquice, d'est réuni en Séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de si Fernand essencier, premier auspoint faitent foustin

Etaient fierents: M. M. Mennier, Fournier, Fage, Dugarding, Connelier, Henrick, Chemie, Coquart, Gelamotte, Juillone, Gebout, Thimaut, Felaire, Haust, Heling, De Wage, abouts: M.M. mirand, Sugel, Erayler, Garne, Fritart, executed. monsieur Delamotte a ste nomme Secretaire.

Obsequed de m' Genie, Mairo.

Le Président, avant d'ouvrie le Jéance, demande à l'attemblée, d'observer une minute de Silence, en signe de respect four la minioire de m' faire, des respette offaire, décèdé le 14 fuillet 1938.

après quoi, il fait commaître qu'il y a lieu d'envitager des obseques qui, à to avis dovient être dispues du disparce et demande l'avis du Conseil municipal

Ver et affireme Seules le 5 septembre 1938 de los lad : Signe Damouly

lui

Live

titre

1938.

her ce hefet.

Le bouseil municipal à l'unavimité des membres présents :

Considerant que m' fine a rendre des bervices inoppiciables à la population de Montataire que n'a d'ailleurs famais cesse de lui temoisper son entreir sympathie; que d'autre part il a touspurs été; soit comme Conseiller municipal, soit comme Maire, un administrateux actif, boucing des affaires communales ausquettes il de domait Sout entrer et qu'en conséquence il a droit à la reconnaissance du pays.

Lecide de lui faire des obseques municipales.

Décide en outre qu'avec le contentement de sa famille consultée à ce sufet, le cercueil contenant sa déparible sera déposé dans le hall de l'ofôtel de hille qui sua amenage a' at effet et ou la population sera admise à la salver.

Les dépendes en résultant seront imputées au crédit miserit à l'article 94 du budget de 1938 pour dépenses imprevuel.

La béauce est entuite levée et les membres piesents out tigné

après lecture.

June Journe Mage Dugardy Connelis.

Gullong Debout Thurant Delainy Hauch

Mulin De Maye

Le suje août mil neuf ceut heute huit, le bouseil municipal de montataire a ett convoque pour le dimanche vingt et un août à neuf heuxes à la mairie, à l'affet de proceder à l'élection du maire et d'il y a lieu d'un autouit au maire.

l'adjoint faitant fonctions de Maine,

Installation de deux membres du Conseil Municipal et élection d'un Maire et d'un Adjoint

L'an mil neuf cent heute-huit, le veugt et my du mois d'août à neuf heures du matinj, (heure légale), les membres du Conseil Municipal de la Commune de offontataire proclames par le bureau électoral à la buite des apérations des 5 mai 1939 et 14 août 1938, le sont ruinis dans la balle du bouseil municipal ser la convocation qui leux a éleadressie par l'adjoint faitant fonctions de maire, conformement aux articles 48 et 77 de -la loi du 5 duil 1884.

Étaient friends Mul les Conseillers Municipany: Mennie Fernand, Fourmer Forward, Fage arthur, Gugardin Lucies, Connelice blotaine, Thinaut Honorat, Debout Justave, Themee Lucies, faint aducis, Heinrich Jevryes, Oficand Geonce, Coquart Joseph, Gelanutte Sin, Suillon Robert, Hulin andré, Engel Conis, Belaine arthur, Froiseart Marceaux De Wige Désiré,

louction

we Lon

z. 400

absent : M.M. Grader Julien, Carne blandins excusés; Bestrand Rolland non La séauce a its ouverte sous la présidence de c4: exemmer Fernand, premier adjoint faisant fonctions de maire qui, après l'affel nominal a donné lecture des resultats constatés aux proçès-verbaux des élections et a déclaré installer U. M. Bertrand Rolland et Bernay Rine dans leves fonctions de conseillers clí. Coquart Joseph le plus âge des membres du bouseil a pris ensuite Le Consul a choise poace, secretaire m- Delamotte. la présidence. Election du Maire Fremie Sour de Scruting Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1784, a invité le bouseil à procéder au servirig secret et à la majorite absolue des suffrages, à l'électrois d'un maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nous, a remis ferme au Préside Son bulleting de vote icrit sux papier blane. Le déposiblement du vote a donné les résultats ci-après : 19 evoubre de belleties houves dans l'une : à dissuire : bulletuis bland on me contenant pas une dissignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait commaître : 1 18 reste pour le rombre des suffrages exprimés : 10 majorité abbolico : out oblum : e4: Fourmer Fernand quatorge voix (14) (4) of Mennice Fernand quatre vois CH' Fourmer Forwand ayant obtenu la majorité absolue a été proclame Maine Clectury d'un adjoint par suite de la vacance résultant de l'élection du 2º adjoint on qualite de Main Il a été procédé dans les mêmes formes et bous le présidence de In Fourmer Fernand the Maire, a' l'élection d'un haitience adpoint. Remier Soux de Serutij. Le dépositement du Serutioj à donné les résultats suivants: Nombre de bulletins houves dans l'event : 19 à déduire : bulletius bland on ne continant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants de sont fait connaître: \_= reste pour le nombre des suffrages expérimes : majorité absolué : out obtenu: cll Connelier Blotavie quingo voijo (15) c4 Bugarding Lucing deep vois Mª Connelier blotaire ayant obbine la majorité absolue des suffrages, a été proclame adjoint. Observations et réclamations : héaut.

Le Pu

La 1

après le

Le Résident a déclaré à Connelier Clotane installé en qualité d'adpoint. and may La beauce est enseite lever et les membres présents out signé le présent proçès verbal ex après lecture. , premier Le dayen d'age du bouseil, · lecture Loquart Hourse seillers L'es membres du bonseil municipal, C.C. Cleunice Forward porrows CH. CH. Guillou Robert Juellous enduite Fage outher Tage Huling andri Hecken It Gugarding Lucing Dugarder Engel Louis Con of Connelier clotaire Connelier Delavie arthur Delavie Shinaut Honorat Thinaut Troiseast Marcian Froissas Debout Gustave Debour De Wije Disiré De Weze or du Themes Luciey Themes Bernay Pine Merenal aforite-Havet advis House Lewisch Jeorges Henrich are Presiden Oliviand Sionee Belamatte Lion Defamoth Le neuf octobre mil neuf cent seente huit, le Conseil municipal de Montataire a été convoqué en téauce ordinaire pour le vendredi 14 octobre à la heures to à la mairie. Aureine, i Maire Déance ordinaire du 14 octobre 1938 Le quatorze octobre mil neuf cent hente huit à vindt heures hente, le de chain Conseil municipal de Montataire diment convoqué le neuf actobie, l'est remi en téance ordinaire à la mairie, tout la prétidence de montieur Fournise, Maire. Etaient prisents: M. M. Fournier, clemnier, Fage, Connelier, Gugarding, Echout. Delavie, Gelamotte, Coquart, Guillow, Heinick, Dhinaut, Huliz, Themes, Bernay, Bertrand, Lanet. 19 absents: M.M. Froistant, Afriand, Erapler, The Wige execuses; M.M. Carne, Sugal, Mousieux Delamotte a été nommé decretaire. Le proces verbal de la précédente téauce est le et adopte à l'unanimité. Deliberation sur le compte administratif présente par le maire pour l'exercice 1987 Le compte administratif présente par le maire pour l'exercice 1937, dont un exemplaire est déposé aux archives de la mairie, présente les résultats suivants: Recettes ordinaries, extraordinaries et sufflimentaries: 2035. 011:94 ite Dépenses ordinaires, extraordinaires et sufflémentaires : 1562. 788.24 Excédent de recettes : 472.223.70

Pestes à Layer : \$54.18/ . 61

Le Conteil apple en execution de l'article 71 de la loi du 5 avril 177, à vérifier le Compte d'administration présente fai m'à maire, il a éte procése à la nomination du Président de l'Assemblée, conformement à l'article 52 de la loi précitée. Chi Coquart Joseph agant été élu au serutin et à la majorité des suffrages, a de suite pris la présidence et a invite le bonseil à apanimer le compte administratif de l'exercise 1937, dans lequel ch'é de offaire a expose les dépenses mandatées, la manière dont elles ont éle effectuées et l'estilité que la commune en a relicée.

Le bouteil, vérification faite du dit compte et des pieces qui y sont fointes, a recomme que loutes les recettes de l'exercice out été réofulièrement effectuées et sont expoctement rapportées; que sontes les dépenses ordonnance et sont renfermées dons les limites des crédits ouverts par le budget et les autorisations sufférmentaires et sont sufférement motivées; il esteuie en conséquence qu'il y a lieu de l'approuver.

Enguards Zuikory Henrich Shimant Mulin Chemic Bernay Menry Metar Thank

Opprobation du compte de gestion du Receveux Municipal.

Montieux le Maire reprend la frésidence de l'assemblée et soumet
le compte de gestion du Receveux Municipal poux l'exercice 1937.

Le bouseil;

Vie le compte rendu par le Receveux Municipel, de set recettes et dépentes, Considérant que les opérations ont paru réqulières et suffisamment pussités Demande qu'il plaise à monsieux le biésonier général, de l'approuver. Service vicinal. Chapitres additionnels au buolget de 1938.

Le Conseil;

Tu la loi du 21 mai 1836, l'uistruction ministerielle du 24 fining luminait et le réflement général sur le service des chemins vicinaire :

Nu les propositions présentées par les Engénieurs pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le servis des chemins vicinaire.

he le budget approuvé pour l'armée courante et les complet rendert tout par le maire que par le Receveux municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, complet dont il résulte que le religient des restournes des chemies vieinances de cet exercice est de 4.336. 81.

Délibère :

Le religieat de l'espersice 1937 sera employé conformément aux indication de la colonne 4 des tableaux dressés par le service vicinal. (voir exemplaire

Level afferme i note affectation. Level to 16 movemb Le Sone- Refet - Augus déposé aux archives de la mairie).

Les recettes et exédits sufflémentaires non préves au budget de 1938 seront miserité aux chapitres additionnels de ce budget, conformement any indications de la colonne 4 des tableans désignés ni-dessus.

Etablissement du budget additionnel de 1938.

Le Conseil Municipal, sur le vue des pièces qui lui sont sommiles par le maire, proceède à l'établissement du budget additionnel de l'exercice 1958, qui présente les résultats suivants et dont un exemplaire est déposé aux archives de la mairie.

Recettes Sufflementaines: 697.223.70

Bureau de Bienfaitance. Offisbation du Compte administratif de 1937 et du budget additionnel de 1938. Owis du Comeil.

Le Conseil Municipal donne avis favorable à l'approbation du bompte commissabil de l'Ordonnateur du Bureau de Buinfaitance pour l'especie 1937 et du buolget sufflé-mentaire de 1938, présente par les membes de la Commission administrative, dans se rémuis du 13 octobre 1988.

Capprobation du Compte de gestion du Receveur du Bureau de Bienfaisance, pour l'exercice 1937.

Le Consuil, vu les comptes rendus par m Boulanger, Receveux du Bureau de Bienfai.

Vu la délibération de la Commission codministrative en date du 13 octobre 1938 Suix ces comptes;

Considérant que ces comptes paraissent réophiers et qu'ils n'out soulevé ni observations ni réserves de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a line de les approuves.

Rélection du lavoir de la rue merting.

Chousieux le chaire explose qu'au court de la seixued du 28 avrit 1937, le Conteil Municipal avait envisagé de procéder à la réfection du lavoir public situé une chertain, lequel est d'une grande utilité pour la population de cette partie de la localité et qu'en consequence, il a charge su Fuoperdin architecte à choutataire, d'étudioi la et qu'en consequence, il a charge su Fuoperdin architecte à choutataire, d'étudioi la

Il frésente flusieurs profets, soit de construction neuve, soit de restauration de celui existant et signale que le choip de la Commistion des Finances s'est forté sur cette dernière proposition qui, pour une dépense monis élevé, permettra de mettre à cette dernière proposition qui, pour une dépense monis élevé, permettra de mettre à la disposition des resammoins apportant la disposition des resammoins apportant la disposition des resammoins apportant en tous points les mêmes avantages que ceux de la construction neuve.

Ce propet est evalue à 26. 374 :05, Lavoir :

Charpeute : manuituie : 4.148 : 10

Charpeute : manuituie : 4.148 : 10

Couverture : 3.955 : 15

Sevennerie : 383 : 35

Caintine : 20 : 00

Cette ivaluation dans lequelle ne sont par compris les honoraires de l'archi-

Ver et aptronné Jone recur que la mérchés deront donné à restre afferhation. Leulis de 16 novembre 1938 Le bore-Refet - diefné Democratiq

Suivant del servie

bunut

freutet;

utifical:

فضرو-

a' le

weigh

el

and

Lout

rement

man.

et

e

weed

fecte, étant susceptibles d'un rabais afrès consultation d'entrepreneurs. Il unite l'assemble à délibérer sur cet objet.

Le bouteil municipal afier en avoir délibéré, affrouve le profet fissent ci avant et les dovis établis à cet effet.

Nu l'utilité et l'inquice des travaire dont il s'agit, décide leur épecution dis que fossible et délèque tous pouvoires à housieur le maire four traiter avec les entrepreneurs.

Le faiement de la défense ent assuré au moyen du crédit inscrit à l'article 23 du budget additionnel de 1938. Salle des Fêtes. Modification du bail relatif à sa location.

Mondieux le Maire expose :

1°) Qu'aux sermes d'un acte rem par M! Barbier, hotaire à Crail les 3 et le février 1930, m' févrie Maire, agistant au norm de la Ville de montotaire en vertre d'une dilibération du bouteil Municipal du 13 octobre 1929, a accordi à M' fleuri Desay exploitant de cinématographe à Baris, la location de la Salle des Fêtes pour une durci de 3, 6, 9, 12, 15 ou 18 années entreis et consécutives, à compter du 1<sup>st</sup> février 1930 au choip du preneux seul; que le devit au bail affentient aupured'hui à la Société des Casino et Cinéma de Riteaux dont le siège social est à Baris 50 rue de Mossow.

Ou dit bail il a été stipuli (autile 14) que le preveux ne pouvre s'intéretter soit directement soit indirectement à une entisprise semblable dans la
Ville de montataire, à peine de résiliation immédiate du bail, indépendamment
de bons dommages-intérêts. Il sera bontépois loisible à la Ville de montataire d'apforter à la frésente clause, sonte dérogation qu'elle Judore utile sur la demande
du freneux.

30) qu'aux lexues d'un procès-verbal d'adjudication dresse par M. Forchiel notaire à bruil le 22 janvier 1937, la Société des Casino et Cinéma de Putrant s'est xendre adjudicataire d'un fonds de commerce de Cinéma, café, dancing suffaite à effontataire 10 rue mertiair.

30) que la sociée des basino et Cinema de Futeaux par l'intermédiaire de m' Sousinoux son génout a, pour satisfaire à l'article 14 des conditions de bail sus-enoncé, demande à la Kille de montataire de lever l'interdiction relater au det article 14:

Il mivite l'assemble à le prononcer sur cet objet.

Cinema de Puteaux à apploite à montataire, en flut de l'établissement qui lui est loui fax la Ville, celui acquis par elle 10 rue merchain bout les réserves ei-après:

les fois ou l'établissement loui par la Ville soit ouvert au mouis boutes les fois ou l'établissement 10 rue effection deva lui-meine ouvert.

B) que si l'un det itablissements venxit à de fermi, ce soit obligatoi.

c) que les doup établissements soient manitement en leur état présent,

Just af

Bris le 10 desembre 14 Le Ministe: before Filles de maniere à ne pouvoir nuire à l'établissement lour par le Ville de houtetaire.

d) que l'établissement lour par le Ville de houtataire ne toit jamais fermé, sanf houtefoit en cat de réparations nécessitées par l'état des lieus on du matériel; dans ce cat, le Ville
de houtatane deure être pievenne par lettre recommandée un moins my mois à l'évance
afrij qu'il lui boit possible de constater la nécessité des travans et de donner toy consentement
à la formeture.

Ou cat ou la foicité locataire ne respecteure par les conditions impossed a destud, elle bera heure de fermex l'établishement situe- 10 rue montraig, sous reserves de bous dommagesuiterêts.

Montieux le Manie est autorisé à représenter la Ville de montataire, à la Légisteur de l'acte à intervenir.

P (M. M. Bernay et Bertrand out vote contre cette décision)

Fortonnel communal. Oraquestation de l'indemnité de cherte de vio.

Montieux le Maire présente au bonseil memicipal, une demande émanant du Syndicat des Travailleurs municipany, sendant à obsenie l'anofmentation de l'indemnité de cherté de vie allonei au fersonnel communal, à dater du 14 fuillet 1938.

Il fait commaître que dans sa séance du 11 octobre convant, la bommission des Vinances a émis un avis favorable à cette demande et proposé de poter à 2400 frances pax ay, l'indemnité dont il s'agit à dates du 14 octobre.

Le bouteit municipal sinvite à délibérer, affronve la proposition de la Commission des Finances et fire au 1t octobre 1938, le point de départ de l'aufmentation dont il s'agit.

La dépense seux imputer aux crédits miserits au budget et correspondant aux haitements afférents aux divers emplois.

Pret du personnel et du matériel appartement à l'état ou au Département, en vue de la lutte contre les calamités publiques.

Le bouteil Municipal décide la fuse en charge par la Commune, des frais et indemnités de boutes natures, occasionnés par le frêt du fersonnel et du matoriel attaché ou offartonant à l'ôtat (Service des Buts et Chausses) ou au Département de l'orie (Service vicinal) et mis à la disposition de la Commune à l'occasion de bout Suistre (vicendie, vivondation, etc...) et de garanter l'ôtat ou le Département contre bous risques qu'ils feuvent encourir à cette occasion, relativement au fersonnel ou au matériel du chautier.

- Et autorise montieir le maire à signer l'engagement necestaire à cet effet.

Souds de chômical.

Se Conteil Municipal faitant buite any observations présentées par mondeix le Ministre du Gravail dans sa lette du 38 puis 1938, décide de modifier comme buit, l'article 2 du réoflement de détait fipant les conditions dans lesquelles beront autinises au binifice de la Subvention de l'état, les sommes versées par le fonds de chômique, aux chômicas qui y sont régulièrement inscrits, ampquels il n'a fait étéchomique, aux chômicas qui y sont régulièrement inscrits, ampquels il n'a fait été fossible de procure un emploi dans la commune et qui accepterent un emploi affect fait l'office de flacement compétent pour la région, dans une localité bituée à flus de far l'office de flacement compétent pour la région, dans une localité bituée à flus de fossible de luis de résidement, par application du décet du 15 avril 1937.

Vu et affronve Sentis le 25 vetobre 1938 Le tous-Rifet. Angué Fernandin

eleut.

ejae :

aire

sole'

le

er,

inte -

iap -

eing,

de

die

2

Paris de la decembre 1938 Le Ministe : Afri Illiste

Tal .

que

itoi-

ut,

certicle 2 modifie. Les chômeurs ne feuvent recevoir les avantages prives à l'article 3 du fissent réglement, que s'ils sont régulièrement secourus par a fonds de chômage de la commune dépuis huit mois et que s'ils ont un contrat de havail de 6 mois, vise par le service public de flacement de Crail.

Ils devront en outre apparteure aux professions ci-afrès indiquées: mitallung

et batment. Fouds municipans de chômage. Modification de la durée de résidence

Communication prélectorale du 8/12/1938

approuve far hi le Munistre du Gravail prévue pour l'attilution del secoures. Le bouseil municipal décide de ramener à huit mois, la durie de rise. dence prévue par les articles 3 du réoflement du fonds municipal de chomage total et 4 du résplement du fonds municipal de chômage partiel, pour être adm any becourt, durie qui avait été fixée à my an, far décision en date du El févrie 1935.

Ces modifications sevent sommises à l'affrobation de m'le ministre du Gran

Ossurance des enforts des écoles.

montieux le maire expose au Conseil Municipal, que le contrat souscrit à la Mutualite Generale en 1928, pour la garantie de la respontabilité communal en ce qui concerno l'assurance des infants des écoles, doit être révise conformement a la loi et aux Statuts de la dite Asciete.

monsieur le maire indique que cette revision est avantagense pour le commune, d'abord par suite de l'aufonentation des risques garantes sur le contrat nouveau et aussi en raison de l'attibution de la remuse accordée par la mutualité générale à les anciens asserés.

Il propose en consignence de prendre la déliberation suivante:

Le Conseil,

Vu l'exposé du Marie,

Vote le crédit ne cettaire pour la révision du contrat de responsabilité comme. male en ce qui concerne l'assurance des enfants des écoles.

Et heureup de profiter des avantages consentis par la mutualité finérale a' bet ancient atturis.

Autorise le maire à encrisser pour le compte de la commune, une somme de 558.65, représentant sa remise pendant la période de 5 années du contrat Souserit en 1928.

Cravaux de peinture à éjécuter à l'École des garçons.

Monsière le Maire espose au bouseil municipal, qu'il est nécessaine de faire épécuter divers travaires de peinteur à l'évole des gazeons.

Ces trawamp consistent en la réfection des printères du logement du Directur et des logements d'Instituteurs, y compris l'escalier et le couloir d'accis.

Il prisente un devis établi à cet effet par la Chauveau entrepreneux de printire à montataire, lequel s'élève à la somme de 10.332,83 et demande l'avil de l'assembleé sux cet objet.

après en avon delibére, le bousail Municipal vu l'utilité des travans envisages, approuve le devis sounies à son examen et austorie monsière le Maine

Sentis le 27 vetabre 1938 Le tous-Pielet : tigné Germonlin

Seulis le 5 de centre 1937 te done - Prefet - Signe Dementing leulis de 5 novembre 1938 L'hour-Pufet - Arofu Dennouling

0

avail

ent

le

Senti le 27 octobre 1938 Le tous. Réfet - Augué Demoulin

Leulis de l'4 loctobre 1938 Le bour - Réfet . Signe Fermonling

u et a provide Jeules le 5 revembre 1938 le lous Prefet - Singer Decemberling à traiter de gré à gré avec l'entrepreneux.

La dépense sera imputer au crédit inscrit à l'article 54 du budget de 1938, pour location ou entretien des écoles publiques fusqu'à concurrence des sommes dispossibles, le complement bera préleve sux l'ensemble des ressources libres à la clôture de l'épercie 1938. Achet de mobilier scolaire.

Montieux le Maire expose que par huite de la création d'une classe nouvelle à l'Évole des Filles, il est nécessaire d'acquirir une certaine quantité de matériel scolaire. Il présente à cet effet, une proposition des établissements Paul Duval à bleuf, relative à la fourniture de 16 tables bancs à ? places, 1 chaire de maître avec estrade et ? tables,

La dépende à engager est de 5.960 francs.

Il invite l'assemblie à se prononcer sur la questroig.

Le bouteil après en avoir délibéré; décide l'acquisition du matériel beolaire necessaire et autorise à cet effet Mondieux le Maire à traiter de gré à gré avec les blablissements Paul Tural à Elberg.

La dépense en résultant, sera impulée au crédit nissent à l'article 58 du budget de 1938 pour mobilier teolaire et matériel d'enseignement jusqu'à concurrence de 5000 france, le surflut sons pielué sur les fouds libres du det exercice.

Chauffage del écoles en 1938.

Le bouseil Municipal autorise montieux le maire à traiter au miens des intérêts communaux, pour la fourniture du combuttible nécestaire au chanffage des évoles jusqu'an 31 décembre 1938.

La défense sera imputer au crédit miserit à l'article 57 du budget de 1938. Governitures Seplaines four 1938.

Monsieux le Maire exforte que après épuisement du marche relatif aux foucuitans à efectuer aux évoles, une certaine quantité de librairie et fafeteure est encore nécestiere pour l'annei en vous, en raison du nombre croissant des ileves, lequel est actuellement de 1500 environ.

Il demande à ître autorise à fatter un nouveau marché four cette fourniture, le chiffre de la dépense à envisages étant de 10.000 francs environ ; cette dépense est d'ailleurs prévue à l'article 18 du budget additionnel de l'année en court.

Cépies en avoir délibéré, le bouteil municipal autorise monsieur le chaire à father

le marché nécessaire à cet effet. Chauffage de la mairie pendant l'hiver 1938-1939.

Le Conteil municipal autorite monsieur le Maire à traiter de gré à que avec la Compaquie pour l'Edainage des Pilles, pour la fourniture de 20 toures de corte envion, necessaires au chanflago de la mairie pendant l'hiver 1938-1939, au fuis de 395 france la toure.

La dépense sera impulse au crédit inscrit à l'article et du budget de 1988.

Chemins vicinary, Offic bation d'un marché pour cylindrages. Le Conseil municipal affronce le murché passe avec M. M. Comerd et désinge entrepreneurs à breil et relatif à la location : 19 d'un cylindre de 3 tonnes à raison de 307 francs par fournée de 8 hourses

w

Sentis de va detabre 1939 Le Jone - Préfet - Jugné Demantin

20) d'un cylindre de 14 tonnel a'railor de 378 francs par fournée de Ces frip s'entendent avec conducteurs et boules fournitures en fonction nement comprises et sont conformes à cemp figés par le ministère. La défense some imputer aux crédits inscrits au budget de 1938 parforme pour entieting des chemins vicinaines audinaires. Penowellement des divertes commissions Le Conseil municipal procède au renouvellement des diverses comme hour et les avrête comme fuit : Commulsion des Finances et bietunents. M. M. Clevnier, Fage, Emelier, Gugarding, Heinrick, Miand, Delamotte, Thinaut, Themei, Tebout. Commission teslavie et d'éducation physique. M.M. Memior, Fage, Bugarding, Delamotte, Hauet, Guillow, Thinaut, Bernay Commission des setes. m. m. clewier, Leinick, Fage, Connelier, Lauet, Heling, Gelamotte, Juillou, Phina Commission des chemins. m. m. Tage, Connelier, Coquart, Debout, Guillow, Huling, De Wege, Mirand, Bertrand Commission des abattoirs. M.M. Cleunier, Jugardin, Connelier, Heinrick, Clivand, Felamotte, Bertrand. Commission du cimetière. M. M. Comelier, Chémie, Havet, Coquart, Juillow, Huling, Debout, Bernay. Committion d' sygience. m.m. Fage, Fhinaut, Themei, Huly, Juillow, Gelaire, Gebout, Bertrand. Commission d'éclairage, eaux et égouts. m.m. Memier, Gugardin, Aviand, Fage, Gelamotte, Thinaut, Heinick, Fe Wije. Commission des adjudications et marches Déléqués à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

M.M. Suillow, Chémei.

M. M. Dugarding, Delamotte.

Déléques à la Commission du personnel.

M.M. Fourener, Mennier, Suffliant: " Thinant

Vélégues des Syndicats intercommunary.

M. M. Fourmer, elemnice, Fage.

Déléques à la Commission locale professionnelle.

M. M. Fourmir, Mennier, Fage.

Féleques aux Conseils de discipline.

M. M. Fournir, bilulaire; Mennier, Suppliant

Denomination de place publique.

Le Consuit Municipal sur le proposition de housieur le maire, décide de donner à la Blace de l'Astel de Ble, le nons de Place Auguste Génie, à titre d'hommage public render à la mémoire de celui qui pendant de nombrenses années, boit comme Consulter municipal soit comme chaine, fut un administrateur accif

Au 79 octobre 4938

Soucieur des affaires communales auxquelles il se donnait hout entier et qui suit sattirir la sympathie de la population toute entiere.

hausent Parisas demande d'il ne sent part possible se dotce les cioles de chauffage untel possible se dotce les cioles de chauffage untelle le hause le sent apporter une amelione de tout ce que pour apporter une amelione que multiment monnement che est que la limitation financier de la commune la limitation financier de la commune present par d'immager cette creation que parent à présent. Il fait remarque toutespais qu'un certain mombre de failes diflationeup ont été remplais har des affaceils Ciney à feu continue les que de donnent d'excellents rédullation au faire de vice chauffage, que les clattes mouvellement mises en tervise

en out its doteil et que cette façon de

faire pource to continue du fire et

Juried.

à misure des besoirs.

Le bouseil Municipal, sur la finfosition de la bonnuistion des Vinances, donné avis défavorable à une demande de subvention invanant du bonnité de l'organisation des fêtes de l'Armistice, à titre de forticipation à la souscription nationale ouverte en vue de commit les dépenses résultant des cérémonies organisées les 11, 12 et 13 novembre 1958, à l'occasion du vinquien anniversaire de l'Armistice et de la Petrice.

montre de fixent.

Mentieux mennier expose que les copies de budget sont remises aux bonseillers nombre de files diferences on ils doivent être discules et affronvés et que dans cos serves donnent d'excellents résultations résultations, ces derniers n'ont par la possibilité de pouvoir se livre à leux examen.

He demande en consignence que cet documents level toient remit en maine temps que les convocations, de façon qu'ils aient bout le demps nicessaire four les étudies convenables pour note est fule pour que dans l'avenir cette demande reçoire balisfaction.

-- Mousieux le main donne commaissance d'une lettre empuant de M. M. Boxnay et Bertrand, ayant pour objet l'attribution à chaque fenne soldat, d'une musette gamie et d'un picule lors du départ au régiment.

N' Meunir uppose qu'à soy avis, la situation la flut embarrassée d'un tolsat n'est fat au moment de son départ au régiment, mais lorsqu'il a accompli défa une partie de son service militaire et que dans ces conditions, il serait peut être présents d'examiner l'attribution d'une allocation queleouque à l'oceasion d'une fermission.

Cette question afrès discussion et à l'unaminite est remorgie pour étude à le Commussion des Trinonces.

\_\_\_ housieur Bernay Signale que diverses voies de la localité possiblent un éclairage nisuffisant et qu'il y auxait lieu d'y remédies.

Monsieur le heave fait remarquer que l'édanage des rues a éte sensiblement amé livre au cours des dernières années et que le quelques endroits ont encore un éclanage de-fectueur, c'est que le havail n'a fin être berniné a'ce four.

Mi Bernay est charge d'établis un raffort dans lequel il indiquera les endwits où des travans seraient nécessaires pour pourfaire l'éclaviage actuel.

dates du 15 septembre dernier, ayant hait à l'utilisation des chômanes pour le construction d'abril pour protéger la population eivile en cat d'attaques accionnes.

Il fait remarquer à ce supt, que le play de dépuse passive mitréestant l'applomentaire construction d'abie lesquels sont vulnérables par les enquis actual, mais la construction de hanchées sur les hauteurs de houtataire et ôshiony, pour abriler la population qui en cas de conflit, aurait été astreinte à habiter montataire en raison de les occupations; que d'autre part, lors des évaienments de déplembre l'évacuation du reste de la population comprenant notamment les vieillands et les sufaists, dans des envisages de la population comprenant notamment les vieillands et les sufaists, dans des envisages par l'autorité militaire.

que d'autre part, l'épécution de travaire par les chômecus auxait incombe "
entirement à la Commune du fait que ni l'élet ni le Fépertoment ne deliventionnent
les dépenses résultant de l'emploi de la main d'auvre des chômecus.

Gu'en tout état de course, le dangor étant huxuesement écarle quant à présent, il v'y a plus lieu de donner buile à la demande dont il s'agit.

himane,

cliar.

38

ud.

eff.

regil

Allocations any toutiens de Lanville. housieur le maire soumet au bouseil municipal, les demandes de lecations melitaires formulées par : M. Godet Fernand albert classe 1934, 45 rue de la Republique, en faveur de la file Godet Bernard Paul. you Herowart Paulette audilina Marthe epouse Theilly, 77 we Voltani, après incorporace de lon mari Theilly Roger, classe 193 1 " contingent. M's decquet femiette Course éponse Tubail, 124 rue 1. Janves, afies incorporations de la maxi Gubail Roland Paymond classe 1936 It contingent. him fouret Suzamu épouse bann, rue de la favenne, avant incorporation de son me Canu Reni classe 1934, reforme Semporairement (majoration) 1. Stéfano Jina épouse Grocme, 16 rue de la Ville, afrès incorporation de son man Crocme audei Charles, classe 1937. m. Contard Emilia épase Enfire divorcée, of rue de la Pepullique, avant incorp. ration de son file Dupire Georges classe 1937. mª Topulaire Berthe Géorie veux Bara, 18 rue Louis Blanc, avant incorporation de Son fils Baxa Paul Marul, classe 1938. m . Waldwogel Stephanie verme Bienaime, 116 rue Couis Blane, afres incorporation de long fils Bienaine Maurice abel, classe 1938. mª Pouteau aimei seuve feire, if rue lesione, avant incorporation de son file Ferroe Louis, classe 1938. m' Guquet amédic 94 me Victor- Kingo, après incorporations de son fils Enquet sionel Juliy, classe 1938. 4 m. Colpant Bertha Semiette ifance Geffroy, 5 rue de la Ville. Catoixe Blanche ifonse Thil, 174 me J. James. Marais olga Sionie ipouse Courting, 6 rue de hogent. Breug Germaine Marie épouse Marichelle, 63 rue J. James Janthuer exadeline époson Poldevir, 73 une Poltaire. Pidous Tomande Germaine éponse Chèrez, 78 rue f. fauris Moreau olga Marqueite épouse Flambert, 21 Cité Louis Blanc Fichard Tolongo concubine Guillowert, 15 rue Letions en raison de l'incorporation de laure marie et mi Brebant andre Louis, to rue Follane affelis à effectuer une période d'instruction militaire en 1938. Ces demandes faxaissant fondies et suffisamment pretificies respirent un avis favorile du Conseil municipal. Lister d'assistances. by comite Secret, le Coussil admet les listes d'assistances, belles qu'elles out été arestres par la Commission administrative du Benezu de Breinfrisance, anisi que les divises désitions priess par cette assembles, dans se brance du 13 votobre 1938. Pigy n'étant flut à l'ordre du Jour la teaux est tené et les membres présents out higher après lecture. admin Schamotte Enguark Guidon Heinert & Shinout Hulin Chance Borney Myetra Heart Fronsant

Le trois fauvier mil neuf ceut heute-neuf, le bonsuit municipal de montataire a cte-convoque en sience ordinaire pour le dimanche huit fauvier à neuf heurs, à la maire.

Lourvie

Séance ordinaire du 8 janvier 1939

Le huit fauvier mil neuf cent heute neuf à neuf heurs, le bouseil municipal de montataire dument convoqué le trois famier, s'est rémui en sécure ordinaire à la mairie sons la frésidence de monsieur Fournier, Maire.

Etaient frésents: M. M. Fournier, Mennier, Tage, Connelier, Dugardin, Bebout, Hauct, Froiseart, Chémer, Leinrick, Bertrand, Germay, Coquart, Guillon, Telaire absents: M. M. Delamotte, Mixend, Fe Wige, Graples, Phinant, excuses;

M. M. Carne, Engel, Fulin, non excusis.

Mousieure Lugarding a été nommé Secrétaire.

Le proces-verbal de la précidente béauce est lu et adopte à l'unaminité.

Établissement du budget primitif de 1939.

Ofries examen et expose détaille de montière le maire sur tous les acticles budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses, le Conseil municipal afrès avis de la Commission municipale des finances, vote à l'unaminite le budget princité de 1939 qui s'établit en recettes et en dépenses à la somme de 1.739.097.00 (voir exemplaire déposé aux archives de la mairie.

Impositions ordinaires et extraordinaires à comprendre dans les tôles généraux de l'année 1939.

Le Couteil, vu le budget proposé pour l'exercice 1939; Vu les lois des 5 Owil 1884 et 7 avril 1902; 31 pullet 1867; 14 puillet 1905, 15 puillet 1893;

14 fuillet 1913, 14 Juin 1913 modifier par la loi du 2 décembre 1917; 15 février 1902; Considérant que les recettes ordinaires Sont mitefférentes pour couvrir les dépenses ordinaires

figurant an dit budget ;

Contidérant que la commune ne peut pourvoir au défeit qui en résulte qu'en recourant aux impositions spéciales dont le vote est autorité par les lois seus visées; Décide que la commune sera imposée en 1939, par adolition au frincipal de ses

contributions directed : Savoir :

10) Impositions ordinaires 5 centimes sur les contributions foncière et personnelle mobiliere 4.230:00 21 centimes pour salaire du garde-champêtre 24. 200 to 40.000 in Il endind pour assistance any visillards 50.000.0 39 centimes pour assistance médicale gratuite ₹.000 € 10 2 centimes four assistance aux familles nombreuses 2 centimes foux assistance any femmes en consher 2000.00 5 centimes pour potection de la dante - fullique 6000 :00 le so centimes pour insuffisance de revenus 592.567. 5 centimes four hyndical d'adoluction d'eau potable 6.453. 00 6.453. 5. 5 centrices four syndical d. A. B. M. 5 centimes pour chemins vicinous de toute catégorie 6.453.

-

orable

in the

.

20, Impositions extraordinaires

A centimes four 30 ° amunité de l'empreunt du 1º mai 1909. Écoles 4.538.

1 centime four 30 amunité de l'empunt du 10 Juillet 1909 Écoles 859. a

3 centimes pour 30' amenité de l'empreunt du 21 juillet 1909 bevles 2.903. ...

6 centimes pour 17' annuité de l'empreunt de 1982. Ponts 7.051. ...

9 centimes pour 15 anunité de rembt au brevor. Salle des Fêles 11.886. ".

13 centimes pour l'amunité de l'empreunt de 1937. Aprèle de l'éle. Institution d'une tage d'enlevement des orderes ménagires.

Le Conseil municipal décide, fax application de l'article 1th de la loi du 13 août 1926, d'instituer à partir du 1th farmier 1939, une tape d'enlivement des ordines menagins, qui sera établie et reconvrée suivant les règles tracies par le réglement du 11 décembre 1926, pris en épéartrois de le loi préstré du 13 août que Le tamp de cette tape est figié à 3% du revenue impossible.

Budget vicinal de 1939.

Le Couseil,

Vula loi du 21 moi 1836, l'instruction ministérielle du 24 Juin suivant et le réglement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présenteis par les ingénieurs, tant pour le fijeation du prélèvement nécessaire à la baisse de Compensation que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaire, pur dant l'année 1939;

Ne l'avrêts-de mise en demence de monsieur le bout- Réfet en date au 11 mai 1938;

adopte les propositions présentées par les inférieures du Service vicinel relative.

Vote 1°) 3 fournées de prestations individuelles et 3 sur les animany et véhicules.

pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1939.

Secide, par application des dispositions de la loi du 31 miers 1903, de remplace par une tape visitale à déterminer par l'Ordnimistration :

10) 3 fournier de prestations individuelles;

20) 3 pournies de prestations sur les animans et véhicules.

le tout conformément aux indisations de la colonne 4 des tableaux dressis par le service vicinal (voir exemplaire dépose aux arabies de la mairie).

Secide enfin que les prestations et les tapes vicinales su nature de l'amis 1989 seront converties en taches d'après le tarif précédemment adopte, qui est maintenn pour 1939.

Bureau de Bienfaisance - Budget primitif pour 1939.

Le Conseil Municipal;

Vu l'article 70, 8 5 de la loi du 5 avril 1884;

Nu le budget frésente par les membres de la Commission ordinimistrative du Bust de Brienfaitance pour l'année 1939, dont les prévisions paraissent en rapport une

Prélective de 2º Divensing 1ºº Vie et appear Beauvais le F f Cale Polot, le bendes Judiu : Marie les restources et les besoins réels de l'établissement;

Est d'avis qu'il y a lieu d'approuver ce budget présentant un total de recettes et de dépenses de 26.040.00.

Réspie Communale d'Electricité. Bridget frimités pour 1939.

monsieux le Finiceeux de la Règie Communale d'Electricité de Mont staire frésente à l'attemblei, un profet de buolget des recettes et dépendes à effectuer pour l'esquer 1939 et expose les motifs qui justificut des propositions.

Le Conseil Municipal;

bui l'expose des motifs;

Vu le projet de bredget dresse par m'le Firesture;

he le résplement d'administration publique du 17 décembre 1927, aut. 57;

après en avoir délibéré;

Overete aux sommes porteis à la d'colonne du budget qui fiéceile, les privisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'épereice het-montionne, Lavoir :

> Teutal : 551.000 ... Dépendes : 551. 000 ...

(Abstention de m. m. Bermay et Bertrand)

Institution d'une tage d'enlèvement del ordiner mémagères.

Le Conseil Municipal décide, par application de l'article 1st de la la du 13 avent 1924, d'uistituer à factir du 14 famier 1939 une tape d'enlevement des ordens menagices, qui sera étable et recourse suivant les régles tracées par le réglement du 11 décembe 1926, pris en execution de la loi précité du 13 cont 1926.

Le tour de cette tape est fire à 3% du revenu imposable.

Tecendement des chevans et voitures en 1939.

Le Conseil désigne mi Bernay comme déléqué au titre avil, four assister dans les travaux, la commission de classement des chevaux et voitures en 1939.

M. M. Menuie et Coquert sont désignés au nième titre comme déléqués suffléants

Tevision de la liste électorale en 1939. Le Conseil municipal dissopre m. m. menuier et Fage et feiniche, pour faire partie en 1939, de la Commission chargée de la revision de la liste électorale.

Pevision de la liste des électeurs au Tribunal de Commerce. Le Cousiil Municipal disigne M. M. Dugarding et Haust from faire bassi en 1939, de la Commission chargeé de dressex la liste des électeurs au Tribunal de Commence.

Commission de Statistique agricole.

Le bouseil municipal désigne n' Esquart comme deléqué à la Commission communale de Statistique agricole, instituer fax décret du 34 avrit 1902.

Revision de la liste des électeurs aux Conseils de Rud Lommes en 1939.

Le Conseil désigne pour faire fartie de la Committering de révision de la leste det électeurs au Consul de fruid hommes en 439; in failet louis comme électeur patroy, in Tomuelier Visire comme électeux ocurrier et m Tumont busquie comme électeux employé.

Chauffage des écoles en 1939.

Le Consul menisipal autorise mi le maire, à haiter au miens des entérêts commu nany, forme la fourniture du combintable minstaire au chanffage des évoles fendant

de

aut et

et du

Directure de l'Orse Diversing 10 Bereau

Pals Pulst. le benetani finnial delique

elative.

w

up et

necestains

remplaced

dresses

l'anni que est

de Bureau effort avec Seuli le 23 Januar 1929 le Sour-Relet - Signi Gemontin

Peledere de l'Orde C División de Promese Ver et appromé Beamain le 7 février 1929 Pari le felet. La Secretaria féveral deleque règué: mariaccia

Prélecture de l'orie Vu et approuvé Beauvair de 7 livre 1939 Pour le Pelet, le derirani finisal délèque Indoné: elfaniance

Reference de l'Ocie 20 During 11 Perceau Vic et affronse Beaucie de Ffermi 1929 Rour le Pietet, de decestani férical deleghi Indjuis mariacci

Et During 100 Brusan
Nu et affrance
Veramais de 16 février 1959
Pour le Préfet et far délégation

l'annie 1939.

La dépende sera imputer au crédit vissent à l'article 57 du budget de 1939. Fournitures Acolaires pour 1939.

Le bouseil municipal autorise m'le maire, à procéder au mieux des utines communaux pour le renouvellement du traite relatif à la fourniture de libraire et de fapeterie classiques, à faire aux cooles communales de garçons et de filles feudant l'en nei 1939, soit fax adjudication, soit à défaut de résultats, en traitant de gré a qui avec le fournisseur habituel.

La dépense sona imputer au crédit inscrit à l'article 65 du budget de 1939. Chauffage de la mairie.

Le bouriel Municipal autorise m'le maire, a troiter de gré à gré avec la bomfaspuie pour l'éclavage des villes, pour la fourniture de la bonnes à coke environ, nécestaires au chauffage de la mairie fendant l'année 1939, au frie de 295 france le bonne prise à l'usine

La dépense sera imputer au crédit insent à l'article 27 du budget de 1939. Rédie Communale d'Électricité.

Achat de compterers.

Conseil Municipal donne son approbation à la décision frise par le Conseil d'opploitation de la Réspie Communale d'observante de montataire dans la reinion du 17 décumbre 1938, d'accorder au Directeur. L'autorisation de haite sans marche au mieup des intérêts de la dite Régle, pour l'achet des compteurs nécessaires pour l'année 1939, dans la limite des crédits ouverts au budget ai cet effet, conformement aux préscriptions de l'article 11 du décret du 8 octobre 1947 achet d'appareils de comptage et de contrôle.

Le Conseil Municipal appouve la décision puis par le Conseil d'Exploitation de la Régie Communele d'Électricité de Montataire dans la rémisse de 17 décembre 1938, d'acquein divers affareils de comptage et de contrôle et le marché passi à cet effet avec le société française laudis et gye à Saint-Louis (Haut Phin) s'élevant à 26.864; 00.

Carifs diversifies.

Le bouseil municipal affronce la délibération du Conseil d'Saphoitation de la Régle Communale d'Électricité de houtataire du 14 décembre 1938, motituant a' fartir du 14 fancie 1939, des tarifs spécieur pour l'energie électrique des fines à la cuitine, pour celle contommée fendant les leures creuses, minime qu'un tarif à tranches multiples, par application du décret du 18 court 1938 et de l'arrête du 19 Court 1938.

Monsieux le maire expose au Consul municipal qu'au cours de la restauration de l'Hôtel de Ville, out été épécates divers havang imprieres lors de l'établissement du profet, que ses travans dont le montant total s'élui à 74.092.69. Sont protéfie par un rapport dresse par le Disgarding architecte, dont il est donné commaissance et le décomposent somme suit :

hacomerie : 31.000 ! og

Sendi le 35 Hamir 143 le dons Belet : done Demo hemiserie 4.448 20
Parejust charpens 11.718 65

Normens 7.642 60

Conversion Hombus 1.200 for
Charpens 1.176 95

Charpens 1.176 95

tenisme 10.724 for

Il invite l'attemble à prendre connaissance des devis et mensores dresses à cet effet et à diliberer afrij de pouvoir procéder au réglement des sommes dies aux entreprenent que se sont conforme aux plans et devis approuvés, ainsi qu'il résulte du procés verbal de réception provisoire dresse le 15 décembre 1938.

Le Conseil Municipal après en avoir délibér, reconnaissant la nécessité des travang suffermentaires épécules;

de Maire à traiter de gre à gre avec les entifrement.

La dépense sera imputer au védit inscrit à l'article 9 du busque sufflimentaire de 1978, form agranditéement de l'Afotel de Ville

Réfection du lavoir de masfeuta.

Le bouseil municipal charge m'e mavie, de faire procéder à l'établissement d'un profet de répetrois du lavoir situé au homeau de magenta.

Cole maternelle une de l'Essire. Ordranditsement d'une clatte et résertion de sentente le maire expose qu'il est nécessaire d'agrandir la 100 classe de l'École maternelle de la rue de l'Éspire, du fait qu'elle est hop exispire par reffort au nombre d'élies qu'elle contrevet et en même semps pour assurer une meilleure ainstroip, (est agranditsement peut avoir levie par la suffression d'une cloison un fastie vitreé) et d'autre fart de frocéder a' la réfection des peinteurs de cette classe ainsi qu'à celle des 3'et 4° classes.

Il présente les devis établis à cet effet par m' Augardin architecte, savoir :

Menuiscie: 1500 ...

Menuiscie: 150.00

Serverie: 190...

Bletricite: 125...

Peinture: 5.175.69

7.140.69

Imprierre 10% 7.855.00

Honoraires 7% 549.85

8.404.85

Pinnte l'assemblée à délibée sur cet objet.

Le bouseil municipal après en avoir dibbies, devide l'éjécution des travans dont il s'agit, approuve les devis établis à est effet et délièque bous pouvoies à mile maire pour heitee avec les entrepreneurs.

La déposse seux impulse au credit miserie à l'article 54 du budget de

leule de affroncé 1429 le brus. Polot. La por Demoulin

0 1917.

Leurs

terita

et de

et l'an-

a' gré

37.

lassi phis)

de

detui 1938

untanin.

lost in a

ua,

Senti le 22 Mars 1939 Le bour-Prifet - hope Franculin

Sentio le 12 doil 1929 Le bous-Prifet - bridge Germanling

Croprondittement de l'Hôtel de Ville. Rioflement des entrepreneur Prélivement de Credits sur les fonds libres de l'exercice 1938.

montieux le chaire expose que le crédit inscrit à l'acticle 9 du budget Aufflimentaire 1938 pour adrandissement de l'Hôtel de Ville, est unesfisant pour ablurer le réplement des entrépreneurs jusqu'à concurrence de 90% au montant des teavens épécetés et dont la réception provisoire a en lieu le 15 decembre 1938.

Il propose en consiguence. le prélivement de la somme de 55.300 par nicessaire, sur les ressources libres de l'especcice 1938 et invite l'assemble à délibèrer sur cet objet.

Chris en avoir délibéer, le bouseil municipal approuve la proposition qui la est faite et délèque tous pouvoies à M. le maire à cet effet. Hotel du Postes. Réfection des pecintures exterieuxes.

Le Conseil Municipal décide la réfection des peinteurs extérieures de l'Hôtel es Portes et charge mousiume le maire de faire établir un devis à cet effet. Ochat de mobilier scolaire.

Monsière le maire expose qu'une grande partie des tables utilisées dans In eicher he houseut en macurais etat ;

Que d'autre part elles sont incommodes pour les élèves qui les utilisent et qu'il servit nécessaire de procéder à leux remplacement.

En raison de l'importance de la dépense à empager pour le renouvellement total, il propose à l'Osssemble de procéder par tranches successives qui, bans peter lourdement dans le budget communel permettront de renover en quelques annies, l'ensemble de ce matériel.

Ofices en avoir délibéré, le bouseil municipal approuve la proposition qui lui est faite et charge monsicier le maire de traiter avec les établissements But Tewal à Elberg pour la fourniture de 25 tables-banes à ? plans au prix de leur estaloque

La dépense bora imputer au cristit inscrit à l'article 58 du bendget de 1439 Juli pour mobilier teolaire et materiel d'enseignement. Ecoles Communales. Etudes Surveillées.

monsieux le maire donne lecture d'une lettre que les a its-adressie par les vistituteurs charges des 5°, 6°, 7°, 8°, et 9° classes et par laquelle ces denniers attieut son attention sur le fait que l'allocation communale allouie pour fermettre aux enfants de chômeux ou de femilles nombreuses, de fréquentes les études surveillées gratuitement, n'est répartie qu'entre les 4 francieres classes et que de fait, ils ne perment recevoir à titre gracienz les élaves de leurs classes le houvant dans les mêmes conditions; qu'en contiguence ils demandent une meilleure réparentisque entre les différentes classes.

Il soumet cette question à l'avis de l'Assemblée.

Le Consuit municipal après en avoir délibére, décide d'allons à dates du 1" Janvier 1939 aux écoles de gazzons et de filles, une allocativing compliment tour de 150 frances par frimestre, à répartir entre les diverses classes suscep-

Le Jones - Prefet

Tuet afferrer 1939 Julis le 22 Gener 1939 Jehre Falet - higher Dumanling

tilles de recevoir des enfants de familles nécessitenses.

Note d'une indemnité à l'École hotionale Professionnelle de Creil. (Mars) monsieux le maire exprese que 14 éleves des cours complimentaires et cours suferieve de breil habitant montataire, fréquentent le mardé de chaque bemaine, les cours

dits de préapprentissage qui sont donnies à l'Eule nationale Fighstionnelle de Creil; Que d'autre part, l'évole primaire de montataire envoie directement 17 éleves Suine ces cours.

Que l'éducation professionnelle de ces éleves grève lourdement le budget de cet etablishement et qu'en consignence une demande lui a été adressée, afin d'oblemela participation de la Ville de Montataire pour la somme qui logiquement lui incombe et qui est évalué à 2790 francé pour l'année seolaire 1938-1939.

Il invite l'assemblée à déliberée sur la question.

Le bouteil municipal après en avoir délibéer; reconnaissant le bien fonde de la demande dont il d'agit, emet un avis favorable et décide d'alloner à l'école nationale Rosessionnelle de Cruil pour l'année scolaire 1938-1939, une indemnité de 2790 francs aux fins indiquées ci-dessus, laquelle sera mandater au nom de M le Peceveux municipal de Creil chargé de centraliser les fonds pour les versex ensuite à l'établissement fricite.

La dépense sera imputer au crédit miserit à l'article 94 du budget de 1939 four dépenses imprévues.

Afectation de l'aucien bureau du bommissariat de police, à la Régie Communale d'Electricité.

monsieux le maire donne lecture d'une lettre des Directeux de la Régie Communale d'Electricité de montataire, aux termes de laquelle ce dernise Sollicite l'affectation à la dite Régli, de l'auciey local du Commissariat de police attenant à son bureau, lequel ne comporte qu'ente seule pièce.

Tuvite à délibérer sur la question, le Conseil municipal einet un avis favorable. attribution d'une subvention au Foyer des vacances infantiles.

Le Conseil municipal décide d'allouer au Fayer des vacances infantiles dont le siège est à Masbourg 8 rue de Liège, une Subvention de ceut france pour l'aidre dans la creation d'une maison de vacances, destince à accueille fendant lans vacances les enfants de la classe laboriense.

La dépense sera imputer au crédit miserit à l'article 94 du budget de 1939.

pour dépenses imprévues. Indemnité à la baisse des troles de Cramoisy pour fournitures écolaires.

Le Conseil Municipal décide d'alloure à la Caisse des Écules de Cramaisy, la Somme de cuig cent dix fancs (510°) à titu d'indemnité représentant la valeur des fournitures seolaires délivrées par cette accurse, aux 9 enfants de montataire ayant fréquenté

l'évole de Cramoisy fendant l'année sevlaire 1937 - 1938. Décide que cette somme sua fiélevée au crédit miscrit à l'article 94 du budget

de 1938 pour dépenses imprieress.

Achat de dimbres autituberculeux. Le Conseil municipal décide d'allouer au Comité local de vente du dimbre

Juli de 16 Hausir 1929 de mu. Palet. Digni Demonling

RE

ul

939

des

rules de 18 Janvier 1939 Le Mar Rufet - Anglai Demouling dust

tex

Senti le 18 Johnsen 1939 Le bous-Prilet - Signe Demoulin

leulis le 18 Janvier 1939 Le Sous-Refet. Aigne Gumoulin

Sentis le 16 January 1939 Le Louis-Rifet . Sidne Sumouling autaiberculeur, la somme de cent france, réprésentant l'achat de 50 cames de himbres à deux frances.

Cette somme sera mandater au nom de M Girand. Directeux de l'éset des ganons, déliqué local de l'œuvre et fiéleure au crédit inscrit à l'article 94 du budget de 1938 pour dépenses imprévues.

attribution d'une subvention au Comité du Cour de l'oise.

Le bouseil municipal décide d'alloner au bonnité du bour de l'ain cycliste, une subvention de cent cuignants francs, à l'accassion de l'épieu eycliste organisée en 1938.

Cette dépense sura imputée au crédit inscrit à l'article 94 su budget de 1938 pour dépenses imprévues.

(M. M. Bernay et Bertrand out vote contre cette décision).

Attribution d'une allocation any femes soldats frisents sous les drapeone Le Conseil Municipal faitant suite à sa délibération du 14 actobre 1938, et sur la proposition de la Commission des Finances, déside d'allocato à claque feme soldat présent sous les drapeaux et domicilié à chontataire lors de son incorporation, une allocation annuelle de es francs qui lui sere versi à l'occasion d'une permission.

Le benéfice de cette allocation profitera aux militaires incorporis en deplembre et actobre 1938.

La dépense sura fiélevée au crédit visent aux bendests four dépenses imprivues.

Proposition d'uistallation de corbeilles à papier. Quis du Conseil.

hurisieur le maire soumet au Conseil memicipal, une offre présentei fax la bompagnie hationale de Riblicité dont le siège est à Paris 24 rue charbeuf, de poser à ses frais aux emplacements qui lui sexont indiquis, des corbeilles à papier d'un modèle très élégent et d'une solidité totale.

En contre-partie, la Ville de montataire lui consentinait le droit exclusif de faire sur ces conbeilles, de la publicité pendant une période de 12 anniel. Il invite l'assemblie à formuler son avis sur la question.

a la proposition dont il s'agit, bous réserve que l'entreting incombe à la société fétationnaire et charge monsieur le maire et la Commission compétente, de déterminer les emplacements on ces objets seront installés.

Conseil de Rud'hommes de Breil. Adhissois de la Ville de Chantilly.

Chousieux le Maire expose que par délibération du 29 septembre 1458, le bouseil municipal de Chantely a demande le reattachement de cette Ville a' la Juridistion du Consuit de fruid hommes de Creil, s'engageant à sufforted les dépenses que lui incomberaient de ce fait.

Il vivite l'assemblé, conformément à l'article 3 de la loi du 21 Juig 19th

50 carnes

which 94

de l'épreur

· budget

drafeorup. Bre 1938, a' chaque

tene versi

horis en

lépenses

isentei rue diquis,

epelusif 12 années.

la compé-

autilly

whe 1938, with Ville sufforted

21 Juin 1924.

chement de la kille de Chanally, à la funidistion du Conseil de prud'hommes de breil.

Chat de plaques indicatrices pour rues.

Le bouseil Municipal délique tous pouvoirs à housieur le maire, pour procéder à l'acquisition des plagues nécessaires à l'indication des noms des rues.

La dépense dera imputer au crédit inscrit au budget de 1939, four entretain des chemins vicinaires ordinaires.

Questions diverses.

Le bouseil décide le reuvoi à la bommission compétente, d'un vous imanant de M. M. Bernay et Bertrand, tendant à ce que soit donné à une rue du hameau de magenta, le nom de feorges Patris en hommage à la mémoir de ce dernier, sombé le 19 septembre 1938 sur le front d'Espagne

Le Consuit decide le remoi à la Commission des Finances, d'une demande formulés par m' Bertrand, lendant à l'attribution aux organismes syndicamp, d'une sub-vention permettant de venir en aide aux victimes de la greire du 20 novembre 1938.

Le bouseil décide le renvoi à la Commission du personnel, d'une demande einauant du byndicat des Travailleurs Municipans de hontataire, ayant hair à l'abairlement à l'aus au choip et à 3 aus à l'aucienneté, de la ducé des broises privue pour acceder à l'échelog Supérieur dans chaque emploi; lette durie est actuellement de 4 aus au choip et de 5 aus à l'aucienneté.

Monsieur Mennis fait remarquer que le logement attenant any sérvies et destrin à l'habitation d'une personne préposé à la surveillance des chevang, legerd a été remis en état l'été dernier n'est pas encord occupé et demande que cette question soit branchée au flus tôt, d'une part pour assurer la sécurité des chevang et d'autre part pour ne pas laister le logement se détriérer.

Cette question est renvayée à la commission compétente.

Le bouseil municipal charge monsieux le mais de reinne la documentation; fermettant de commaître la dépense à engages four le curage du Bras d'or, qui a fait l'objet d'une discussion au court d'une rémunion précédente et de sommettre la question à la Commission des Finances.

Le bouseil Municipal confirmant sa décision du 16 avril 1938, relative à l'installation à l'Afotel de Rêle, d'une sième d'alarme destines à service en cas d'incendre, charge mouseuir le maire de rémuie la documentation méressaire à ce sufet.

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre émanant de l'Oetsociation du Maries du hord et de l'Est, invitant le bouteil menicipal à faire représentes la commune à l'Exposition du Rogies tocial que l'ouvrise à lille en mai prochain.

a cet effet, un crédit de 5 à 10000 france Serveit nécessaire.

Il monte l'assemble à délibérer sur cet objet. après en avoir dilibére, le Conseil municipal considérant que la vier de montataire ne possible aucune realisation sociale à présenter à cette exposition, estime qu'il n'y a pos lieu de prendre cette demande en considéra Ollocations aux Soutiens de famille

housieux le maire boumet au Consul Municipal, les donnandes d'allacations mil

taires formulies pax :

Mm Dist South Charlotte épouse Pachesbourf, 13 rue de magente, après vicorporation de Lon mari Pacherbourf Heuri: classe 1936.

m. Consart Georgette épouse Caquet, 1 Cité mestions, après incorporations de son mari Eagust Rever , classe 1937.

m " Juling Marie Louise veuve Joberville, voute de 1 Leu, après viccorporation de los file Joberville Marine, classe 1937.

Man marotte Marthe Marcelle épouse Bellard, 1 rue du Panorama, après montocation de boy mari Bellard Robert arthur, classe 1937.

Mm. Conquépée Chiane Française Georgette éponse Ochlust, 29 rue Jules Ulry, après micorporation de Son mari Ochlust albert Pierce, classe 1937.

ma Zaffiroff augustine épouse Fourment, rue louis Bland prolongée, après incorps. ration de son frère Zaffiroff leuri, classe 1937 (demande formules en faveur de sa min Zaffiroff audia Victoria, fille du militaire).

Mu Jabriels Jabrielle Charlotte, 163 rue Jean Jawis, après incorporation de lon file fabriels Jacques Emilien classe 1939, engage for devancement d'appel.

mm. Sedayen Bertha exarie Henriette venue Dumont, impasse Chevallier, après incorporation de son fils Gumont audré vetave Joseph, classe 1940, engage par devancement

Ces demandes foraissant fondées et heffisamment Justifices, recoivent un avis favorable du Conseil Municipel. alfistance any viullands

Pospitalisation de hi mortagne Jean.

Monsieux le Maire expose que m'hurtagne feau François âge de 75 aus, somicilie à effontatain 16 rue de la fait, assiste à domicile, vivant seul st dépouver le toute ressource, sollicite son admission dans un asile de

Il invite l'assemble à inettre soy avis sur cette demende. Le Conseil après en avoir délibéré;

Tu la loi du 14 Juillet 1905 et le certificiet médical prisente - fait l'interesse :

Donne avis favorable à boy admissivy dons my asile de viulland Lister d'assistances.

En comité Secret, le Conseil adust les listes d'assistances, telles qu'elles out ité axilties par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, ainsi que les diverses décisions prises par cette assemblée dans la séance de

la Ville twi de Le Son rpotation pris 4 fils omi -1 st de far icellands qu'elles w,

w dw

6 Janvier 1939. Resig n'étant plus à l'ordre du pour, la seauce est lever et les member présents out signé Journe Jage Conne bes gugardis Albution Hauer Fromont Cherice Delaine Heinrich Debout Bernay Coquark Guielou Le vriest-une mars mil ment cent hente-ment, le bonseil municipal de montataire a été convogué en hauce ordinaire pour le dinauche deux avril à muf heures à la hidine. Séance ordinaire du 2 ayril 1939 Le deux avril mil ment cent heute ment à neuf heures, le bouseil municipal de Montataire dument convoque le vindt-neuf mant, d'est reinne en décuse ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Fournier, Maire. Etaient frients: M. M. Fournier, Munice, Haunier, Fage, Connelier, Shinaut, Sebout, Hand, Froitbart, Gelavie, Eugel, Gelamotte, Coquart, Juillou, Huling, Chemie, Bernay, Bertrand, De Wije, Carne. absents: M.M. Traplex, Mixand, excuses; m. Lugarding non excuse. Monsieux Delamotte a été nommé Secrétaire. Le procès-verbal de la précèdente béauce est adopté après mise are fouit des observations ci-afiès: m' Bertrand fait remarquer que lors de la lecture du procès - verbal de la Seance du 14 octobre 1938, il a fait observer qu'il n'était point fait mention de la proposition qu'il a formulie relativement à la location de la Salle des Files et selon laquelle il demandant le rétablissement du loyer tel qu'il existant avant l'abattement de 10% résultant de l'application du décret du 16 finder 1939. Il s'étonne également que ne figure pas au dit procès-verbal, la réclamation formules far hi fulig et relative au lavoir de magenta, ce dernier ayant manifole son micontentement de voir effectuer les travans de restauration du lavoir de la rue mertrain en premuix lien, alors que ceup du lavoir du hameau précite-Sout différés dépuis de nombreuses années. Mourieur le maire lui donne acte de cet observations et fait commaitre que lois de la discussión interessant le loyex de la Salle des Votes, il lui a donné l'assurance qu'il ferait le nécessaire dis que le moment offorting serait vent et qu'il était défa entre en pourporlers à ce sufet avec le Soubinoup. quant au lavoir de magenta, la question est résolue par le décision du Conseil municipal du 8 Janvier 1939, décidant l'établissement d'un profet en vue de ta rifection, profet qui se brouve actuellement en cours d'ésécution.

Ollisqueut des charges d'électrification. Utilisation des sommes versies par le fouds d'amortissement.

monsieux le maire expose au Conseil que farmi les sommes que out ête employées à l'électrification de la Commune, 375.997 francs provenaient des fonds libres et que ces ressources out ête effectivement réalisée et utilisées en 19?6.

Our fexmed de l'article 6 du décret du 24 mai 1937, le fonds d'a laster mortistement institué par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936, peut attumer 50% de l'annuite qui aurreit ét-nécettaire four com au tamp d'intérêt de 4% les charges de l'empreunt amortistable en 30 au nées qui aurait procuré des ressources équivalentes, pour ou que la collèce vite concédente s'engage à employer cette bonification soit à des réduction de faifs, soit à des travaux d'entretien, de renouvellement, d'amilioration one d'explushing du réseare, soit à l'alléfement de la dette communale.

Le Conseil,

pondent à un empreunt de 375.997 francé à 4%, amortissable en 30 anne est de : 375.997 × 0.05783 = 21.743.90

Considérant que si l'empreme avait éte-réalisé en 1926, il restorait au 14 fauvrier 1939 17 aurentés à payer.

Décide d'utilisir la part de cet annuités que sera effectivement remba sei a la Commune par le fonds d'amortissement dans le cadre de l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 et de l'article 6 du décret du 27 mai 1937, aux travamp d'entretien, d'amélioration ou d'extension du réseau.

Genise en état d'une fartie de la rue des hations et de la rue des

Monsieux le Maire Soumet au Conseil Municipal, le profet drisse far mi Pousseau. Inspérieux-voyer et relatif à la remise en état de la rue des hations sur los mêtres de longueux (partie non épéculeé en 1938) et de la rue des Écoles sur 410 mêtres de longueux (partie comprise entre la rue de la Ville et la rue férouext-Rodiex).

Ce profet prevoit la fose de bordwest en grès, l'ejecutive de caniver en béton et de la charessei en pierres calcoures avec émulsion employée en pinétration.

La dépense est évaluée à 154.000 francs. Il invite l'assemblée à délibérer sur set objet.

capiès en avoir délibéré, le Conseil vu l'utilité et l'urgence des travous envisages, approuve le devis étable à cet effet et sollicite l'approbasion de l'autorité compétente.

Les cricits nicessaires à la réalisation de ce profet devont prélevés à l'article 78 du budget de 1939 pour entretien des chemins vicinaire le bonseil munisipal since le voeu que pour l'épécution de ces travait

Seulis le ez don't 1939 Le bou-Prefet - digne Demonlin Leider de 29 Carrel 1939 Leider de 29 Carrel 1939 de tous Partet - Argue Burnsmerin

nune

of que

tro.

realisees

da.

ubre

couring

to an.

ollecti.

uction

atering

le.

corry.

anneis

rait

embour.

ticle

du

du

del

w

1938)

iveary

i ew

tra-

bee -

wary,

les entrepreneurs boient nivités à employer dans la flus large mesure passible, des travailleurs français et principalement des ouvriers chômenes de montataire. Entretren des chemins vicinaux ordinaires approbation d'un marché pour fourniture de gravilloy.

Le Conseil:

Constatant que l'affel d'affet relatif a la fourniture de 230 tonnes environ de gravillon de l'échantillon 5/20 nécessaires à l'entretteix des chemins vicinaires en 1939, a donné les résultats buivants:

La Sociele-trançante des loteaux électriques à fouvieux : 69 francs la tonne rendue man Ehevenot à Breil: 66.50 la tonne rendue

M' Barbaut à breil:

Sécide de fasser un marche avec M' Barbaut et demande à M'le Préfet de bien vouloir l'appouver.

Monheir Meumis einet le vous que les fournitures ce-dessus soient contrôlées et qu'une personne soit dissippée pour vérifier les livraisons au fur et à menure de leux arrivée.

Demande de Susis d'incorporation prisenter par la Valade René.

Monsieux le haire soumet a' l'assembleé, une demande frésenter fax milais de lille, l'aboute Pené élève de 1<sup>en</sup> année de l'École hationale d'arts et mitairs de lille, inscrit sur les toubleams de recensement de la classe 1939, à l'effet d'obsenio un sursis d'incorporation en verte de l'article 23 de la loi militaire du 1<sup>en</sup> avril 1923, pour continuation d'études.

Oprès en avoir délibér, le bouseil municipal reconnaissant le bien fonde de cette demande, imet un avis favorable.

Revision du traitement du Receveux municipal.

Montieur le maire communique à l'attenublei, l'état de proposition aveite par M'. le Exisorier l'ayeur Léveral de l'orte le 28 septembre 1938, pour la fignation du traitement annuel du l'enveron municipal de la Commune de montataire et l'invite à le prononcer sur le décompte qui a servi de base à cette figation. Le bouseil municipal;

Considerant que sons les calculs du décompte sont de la plus ridouxente exactionde, que la rénunération fixe assuré au comptable par la proposition de M-le Tresonie Payeux fénéral est en parfaite proportion avec l'importance fuiencière de la commune.

L'éclare n'avoir aucune observation ou réclamation à frédenter contre cette préparition, d'afrès laquelle le traitement annuel du Peceveur municipal est fixe à teige mille deux cent hente-quatre france (13.234. 50).

Création d'une 12 dasse à l'École des Filles. Quis du Conseil.

monsieur le maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspectant d'acedeinne, l'informant qu'il a l'intention de Sommettre au Conseil Répartemental
de l'Enseiognement Runiaire lors de sa prochaine session, une proposition sendant
ai la création définitione de la 12 classe (11 emploi d'adjonite) qui a fin

être ouverte en octobre 1938 à l'école des filles de montataire par site chement d'une vistitutrice.

Il demande à l'Attemblé de formuler son avis tur le question.

Oprès en avoir délibéré, le bouseil municipal émet un avis feverale
à la création dont il s'agit.

Création d'une 11! classe a l'école des garçons. Civis du Comeil.

housieux le maire donne lecture d'une lettre de le l'hospeteux d'ave deinne faisant commaîter que son attention à été affelée par le l'hospeteux l'infection de l'école des garçons de chontataire et sur le nécessité d'envisager pour le 1th octobre pochain, la création d'une se de (10'emploi d'adjaint dans cette école).

qu'afin de lui fermette de fouvoir saisce le bouseil Efertemental de l'Endignement Primaire de la question, il appartient au Conseil municipal de donner son avis sur le création envisagée et sur les possibilies matérielles d'installation de la nouvelle classe.

après en avoir délibéré; le bonseil Menicipal charge montieur se exacie de faire procéder à l'établissement d'un profet.

Le bouseil Memicipal manifeste son mécontentement de constater que des classes doivent sans cesse être créés et aménagées dans les évoles existantes, alors qu'un profet déposé dépuis lonoftemps et concernant le création d'une évole au hameau de magente, ne peut être mis à épicient en raison des lenteurs administrativis ampquelles il est soumis four obsenie l'octroi de la subvention de l'état.

Création d'un groupe scolaire rue Couis Blanc.

Le Constil Menicipal sur la proposition de m' Mennier, charge monsieux le maire de faire procéder ai l'établissement d'un avant profit de construction d'un groupe scolaire rue Sonis Blanc, selon les dispositions prévues au programme de constructionis scolaires établi en accord suc m' l'hiofecteur Priniaire le 24 février 1932 et appour par se déliberation du 8 mars 1932.

Cet avant-profet serve adresse à m'el minister de l'Éducation hationels aussitoit que possible, afin qu'il puisse premere rang en vue de l'attribution de la subvention de l'État.

mousieux le maire répose qu'il a mandaté pour les sommes fignesse au budget, les subventions allonées par le Consul municipal et miscrites au budget additionnel de 1938.

que Mi le Pecweux Municipal denvande si, dans l'esprit du Consid Municipal, les subventions ainsi votés représentaient les sommes nettes à payer aux bénéficiaires, on se au contraire elles devarient être sommisses au pilivement de 10% mistitus par les dierets lois de 1936.

Il invite l'assemblés à le prononcer sur la question. Après en avoir délibéré, le bouseil municipal à l'unanimité, est d'avil

Seules de 14 avril 1939 E Sous Pelet - Indjui Demouling Jane 1

Jank le

Such 1

Tent al frame Jents de 18 Charil 1939 Le bour Pelet: Judger Demouling

P.

ca.

Curo

lasse

u'-

itis

ue

es

le

enting

but

onale

ion

tel

outed

1'avil

Vu et alfaseuré Jeulis le 11 mai 1439 Le Jone Prifet - Arqui Primaidin

Sendis de 11 mai 1939 Li dous-Prift. Angle Fremanding

July le et appouré Judes le es mai 1939 Le bone Polet - Arque Frencouling

Such le et alprouvé le la mai 1939 le lou. Celet - diqui Dunauly que les bonnnes viscrites au budget additionnel de 1938 au titre des diverses subscution, réprésentaient les bonnnes nettes à payer aux bénéficieires et que de ce fait aucun prélèvement n'était à appliquer lors de leur réglement.

Décès de mi fleurich, Conseiller Municipal. achat d'une consonne. avis du bouseil.

Montieur le maire expose que dans la seance du 24 février 1939, la Commission des Finances a décide l'achet d'une convonne de fleurs naturelles pour être déposéé au nom du Conseil Municipal, sur le cercreil de m fleinrich Jeorges Conseiller Municipal defuis 1919, décide le 24 février 1939 et dont les obséques ont en lieu le 26 février.

Il demande à l'assemble de bien vouloir se prononcer sur la questrois.

Opris en avoir délibéré, le Consul municipal approuve la décision de la Commission.

des finances et décide de prélever le montant de la dépense dont il s'aget, au crédit niserit à l'article 94 du buoyet de 1989 pour dépenses imprévues.

El Conseil Municipal décide d'alloner au Comité du Cour de l'Oise Cycliste, une Subvention de Cent cuignante francé, à l'occasion de l'épreuve cycliste qui sera organisei les 28 et 29 mai prochain.

Cette dépende sera imputée au crédit miscrit à l'article 94 du budget de

1939, pour dépenses imprévues.

Attribution d'une Subvention au Comité de la Semaine de boute-

Le Conseil Municipal décide d'alloner au Comité de la Semanie de Bonte; dont le but est de veux farticulierement en aide aux visillands bans ressources et aux familles méxitantes frappées par l'adversité on la maladie, une subvanhois de Cent emignante francs.

Cette dépense sora imputer au crédit inscrit à l'article 94 du budget de

1939, four dépendes imprévues.

attribution d'une subvention à l'association Fraternelle des Sounds-Musto de la Région normande et picarde.

Le Conteil Municipal décide d'allouss à l'Attociation traternelle des Nourds-Musts de la Région normande et pricarde (Section de l'orte), une tubvention de cent francs.

Cette dépense sous imputes au crédit miserit à l'article 94 du budget de

1939 pour dépenses imprévues.

Attribution d'une Subvention à la Société de fynnastique "l'Espécience"
Municipale de montataire".

Mousicipale de maire espose que la Société de fynnastique "l'Espoiseuce Municipale de montataire" a décide d'organiser le 9 Juillet 1939, un championnat départemental de gymnastique et d'athlétisme.

que four assurer la recessite de cette fête et lui donner sonte l'ampleur nevestaire, le Comité de la dite société sollicite du Conseil menicipal, une subvention aussi élever que passible.

Il iuvite l'assemblée à délibérer sur le question. Le Conseil municipal après en avoir délibéré; Contidérant que la fite dont il l'agit sera, en raitor de l'impa.

Sonce que ses organisateures désirent lui donner, susceptible d'attient
un grand nombre de fersonnes étransfères à la localité et que fax arus
quent elle sera de nature à raminer le commerce local;

Honne avis favorable à la demande que lui est faite et décide d'alloner à la Société de fymnastique I Espérance Municipale de Montataire, une subvention de deup mille francs aux fins indique ei-dessus.

Cette dépense sera imputer au crédit inscrit à l'article 94 des budget de 1939, pour dépenses imprévues.

Note d'une subvention pour l'érection d'un monument à la minime

Le Conseil Municipal vote une somme de 1/0 frances, à têtre de souscription pour l'inection à Beini-Saf (algérie), d'un monument à la memoire de Jean Jaurès.

Cette Somme Serve mandetée au nom de m' Cruz andré, instituteur, 13 rue Parray à Bein: Saf et prélevée au crédit niscrit à l'area. ele 94 du budget de 1939 pour dépenses imprévues.

Questions diverses.

In Froissant expose que par suite de l'uistitution d'une tape d'enlivement des orderes mémagines, le nombre de foubelles à enlever foir les services de voirie va devenir de flus en plus grand et demant de bien vouloir envisager les disfositions qu'il y auxait lieur de prender four assurex le fonctionnement normal de ce service.

m' le maire lui répond qu'il a étudié cette question et qu'il proposera lors de l'établissement du budget sufflémentaire prochais. L'acquisition d'un carnion automobile.

m' He Wize demande si les dispositions out été-prises en one de procéder au curage du Bras d'or.

mi le maire fait connaître qu'il a baise de la question m' Pousseau trégénieux. voyer et qu'il attend le rapport de ce dernier, afin de connaître le montant de le dépense.

Montrand demande qu'à l'avenir. l'ordre du four des rémnions soit indiqué sur les convocations adressées aux Conseillers municipans.

Bonne note est prin four qu'à l'avenir, hetrisfaction soit donnée à cette demande.

m: Froissont demande quelle suite a ite-donnée à une réclamation de mi Godant, relativement à l'éconsement des eaux de la rue voltaire, lesquelles traversent se propriéte-dans un fosse découvert, pour être dévorsées dans la canalisation itablie il y a quelques assuies defuit la propriéte épichel

h'a fas ité affronver

Pred Peanwan Our le Réfet four les conduire à la rivière.

In le Maire fait commaitre que m- Poussian. Inspérieux-voyer à été charge de l'étude. de la question et qu'il attend son rapport, pour être fine hux ce qu'il y annait lieu de faire

Gertonnel communal. modification au tableau d'avancement

moussieir le mais expose que dans sa renning du 30 mars 1939, la Commissionis des Finances a, sur la demande du Sujudicat des Enavailleurs Municipains, émis un avis favorable à la réduction à " aud pour l'avancement à l'anciennete et à 3 aus pour l'avancement au chois, de la durcé des services à accompler sar le serbonnel communel pour accéder à une classe susérieure dans les différents complois.

( cette devié est actuellement de 5 aus pour l'avancement à l'ancienneté et de 4 aus pour l'avancement au chois) et demande la restification de sette proposition par l'Atsemblei.

Mi Bertraud manifeste son mécontentement, du fait que la proposition souveix au Consuis municipal emorne de la Commission des Finances et non de la Commission du personnel, aussi qu'il en avait ête décide lors de la séauce du 8 janvier 1939, qu'il y voit un vice de forme, les représentants du syndicat des Gravailleurs municipans n'ayant pas éte appelés à fundre fast à la discussion. Il demande en consequence le remoi de la question devant la Commission de fersonnel.

Ofris discussoj, ce remoi est adopté.

Installation d'une sixème à l'Hôtel de Ville.

Municipal a envitage l'installation à l'Astel de Ville, d'une tireire d'alarme destine à lestime d'alarme d'estime à lestime à lestime à lestime à lestime à lestime à le differe part pour constituer au faint de vue de la differe fassive, un moyen d'alerter la population en cet d'attaques airemes et l'a charge de remué la documentation nécessaire à ce sujet.

Il présente à l'assembler, plusieurs propositions résultant des consultations d'uistallatures, faites par mi Surgandin architecte et l'invite à délibérer sur cet

Ofris en avoir dilibére, le bouteil Municipal fije son choris ser la propobition de m. Hache électricien à Sanit. Vaast. les mello, que est la plus avantagente, ce dermier l'engageant à executer l'enistallation four la somme forfactaire de 9.935 panel et autorise Montreier le Maire à haiter de qu'à qui à cet effet. La dépense sera imputer au crédit misorit à l'article et du budget de 1939,

four entreting de la mairie et bâtiments communaux.

Le Conseil tollinte en outre, une dubvention aussi élevée que possible des les founds provenant du produit de la Colènie des Régions libéreil, pour aider la Commune dans le fairment de cette dépense.

Monthein le Maire sommet à l'approbation du Conseil municipal, la compter relatifs aux recettes et aux dépenses effecties pour les réfinfiés espegnols. Il prisente à est effet l'état des recettes provenant des dons, collectes, concert et a.

and Pl. Li

Prefective de l'Oile

le est approcusé
français de 28 point 1939
four le Rept. le Secritain final dideopur
hispai: Mariacci

de

نظو

noire

ta

eti:

arti-

naire

mionel

e a

ie,

wield

et d'autre fast les factures des divert fournisseurs et demande à l'assemble: de formuler les observations s'il y a lier. Le bouseil Municipal reconnaissant qu'il a de fait une emploi fudicions des bonnnes remaillés, donne son affrobation aux constes bonneis à son examen.

A'allocations militaires et des dostiers d'astistances, le Consul Municipal sur la profesition de M. Bernay, émet le voire que la retraite des vieux hevailleurs soit voter rapidement par le senat, sans qu'ancum restriction ne soit efforte au frofet adopte par la Chambre des Députés et pour que les vieux trovailleurs bans distriction de seye, puissent en bénéficie à dater du 14 fuillet 1939. Ce vous sera français à M. M. Les senataires de l'aix, en les invitant à la dommer bout leur affui lors de la dissussant de Hause assentée.

Ollocations and Soutiens de Samille.

Monsieux le Maire soumet au Conseil, les demandes d'allocation militaire frésentrés pax :

Min Jodand Jeorgette épous Hutse, 1 fe rue Jean Janeir, après vieo rporation de long mari Hutse filbert Heuri, classe 1936 (demande présenter pour la 2º fois).

Min Chambelant Pener buyanne épouse Jovant, 9 lite des Forges rue Mertian, après encorporation de long mari Jovant Marceau, classe 1938.

M. M. Brébaut auder Louis, 28 avenue de le Jaco.

Galloy Engline, It rue des hations. Jermany Maxul, 54 une Poltani.

M.M. Esfeine odette Yvorme iforen Teconssemaker, 33 rue Roger Salengro. Gedreuwer Marcelle épouse quinterne, et rue mertiaig. Liébert Sugarme Juliette ipouse férissant, 11 rue Cesione.

Bétrimas Claire Rolande éponse Joursing, 12 Place Auguste feine.

affelés on dont les maris sont appelés à effectuer une fériode d'instruction en 14.

Ces demandes paraissant fondées et sufficamment fustifiées, recoivent un avis favorable du Conseil Municipal.

Othistance any vieillards.

forfitalisation de mi et mm Goret.

Montieur le maire expose que m' foret solenting âge de 81 and et tong éponte mei genocite comine âgei de 73 ans, assistés à dominale au têtre de la la sur 14 fuillet 1905, actuellement en traitement a' l'hopital de Soulis, bout atteints d'affections encurables; que d'afris l'avis de m'le mais dans un lospital mais dans un hospital mais dans un hospital mais dans un hospital d'incurables et qu'il y annaît clair de provoquer l'hospitalination des interesses au têtre de la loi présilée et leur hausfert dans un hospital Minister de la loi présilée et leur hausfert dans un hospital Minister l'assembles à délaberer sur la question.

Le bouseil Municipal, considérant que los interessés n'ont aucune famille

Emit un aves favorable à lux admission dans un abile de vicillands.

hui en 1939. wetroy

En comité secret, le Consuil admet les listes d'assistances, telles qu'elles out été arrêteis far la Commission administrative du Bureau de Bimfaisance, ainsi que les diverses décisions prises par cette cessembles, dans la séauce du 1. avril 1939. Truj n'étant plus à l'ordre du joux, la séauce est lever et les membres pirents out highe afier lecture. Debout Camet Front Gullow Stulin Chine Bunce Alfation Section Carne Te hente et my mai mil neuf cent hente-neuf, le Conseil Municipal de Montatavie à été convagné pour le dinanche quetre pun à dis heuxes quisse, à la mairie, à l'effet de proceder à la désignation de ses délégées et suffliants pour les électrons sénatoriales. Séauce du 4 Juin 1939. Election de neuf déléqués et de deux suppléants pour les élections ténatoriales L'au mil neuf ceut dreute-veuf, le quette du mois de puis à dis heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Montataire, s'est reine dans le lieu ordinavei de ses seauces, sous la présidence de m. Fournier Fernand, Chaient frisents; M. m. les Conseillers Municipany: Former Fernand, Mennier Fernand, Fage Lavier, Cornelier Désire, Engarding Suis Thinaut Honorat, Gebout Joseph, Hauet Ordney, Coquart Joseph, Gelamotte Eviz. Juillon Robert, Speling André, Engel Charles, De Wege Désire, Relaire authur, France Marcan, Bertrand Rolland, Berney Pene. absents: M. M. Crayler, Carne, Airand, excuses; Themes may excuse. Le Consuil a éla pour secrétaire mi Delamotte. CU. le Président a donné lecture : 10) Des articles de la loi organique du 2 avrit 187 sur les élections des sonateurs, modifici far la loi du 9 décembre 1884; Es, du decret de convocation des Conseils Municipans à l'effet de procéder à l'élection de leurs déléqués et sufflicents en veu de l'élection sénatoriale que doit avoir lun le 9 Juillet 1939 dans le département; 30) de l'article 153, de la loi du 30 décembre 187 et des articles 3 et 4 du décret du 3 faurie 1876 visit dans le décret de convocation.

	Electron des déléqués.			
	Jer houx de terreting			
	I P suite siwite le Conseil a proceder, sans débat, au			
	Acutri decret et à la majorité absolue des duffrages. à l'élection de ment sity			
•	Charme Conseiller Municipal, a Tapper			
	The latter of vote early sex paper value.			
	Le déposiblement du vote a commencé à ouze heures quinze. Ha donne			
	les risultate ci-afris :			
	hombre de bulletins frouves dans l'urne:			
	a diducie: bulletinis blancs on ne contement per une assignation			
	sufficante, one dans lesquels les votants s	le sont fait connaître : _	heant	
	Peste pour le nombre des suffages	expirit.	18	
	elfaprite absolue		10	
	Out obleme :			
		m.m. Juillou Robut	5 oais	
	Dugarding Eucuing 17 voris		5 Voij	
			4 vorje	
			+ vaj	
1	/4	Borney Pene	4 voije	
	Haust adney 14 vois	Elaire Orthur	3 voije	
	Thineut Howard 12 vois	Bertrand Polland	3 proje	
	Felamette Leon 12 voijo	Coquart Joseph.	e voij	
	Debout Joseph 11 vois	Huling andre	2 vois	
	Out reine la majorité absolue et out	ité prodomés délégués :		
	M. M. Fourence Fernand			
	Connelie Missis			
	Fage outher			
	11 0/-			
fanet during qui out déclaré accepter le mandat				
1	Thinout Honorat			
1	Felancotte Lois			
1	Februt Joseph.			
1	Election des Supplicants			
Il a été procède ensuite, dans les mines formes, à l'ilent : de deut				
Hebout Joseph.  Electrois des Suppléants  A a été procède monité, dans les mêmes formes. a l'électrois de deux suffléants.				
Touch at saint				
imposullement du souting, que a himi immed in				
	a déducie : bulletuis bland au mant d'une			
A déduvie : bulleluis blancs on ne contenant pas une désignation les huffisants on dans lesquels les votants se sont fait connaître héant liant				
	Peste pour le nombre des suffrages exprimes connaître héant			
	18			

-

et, aw

a dome

- Vorig

ooij

vais

voijo

odije

vois

vois

conjo

ut\_

Le dij. left actobre mil neuf cent heute-neuf, le Consil Municipal de Montataire à été convogué en biance ordinaire four le vingt-deux de Mairie.

Ce heaire,

Séance ordinaire du 22 octobre 1939

Le neuf à neuf heures seut heute neuf à neuf heures

Séance ordinaire du 22 seroce 1909
Le veugt deux octabre mil neuf cent heure neuf à neuf heures
heure, le Conseil municipal de montataire deiment convogué le dis-tept

octobre, d'est reinni à la mairie, sons la frésidence de marsieur Fournie.

Etarent présents: M. M. Fournier, Memier, Fage, Connelier, Bugarde, Shinant, Debout, Chimie, Hauet, Coquart, Delamotte, Juillon, Huly, Engl, Selavie, Froistart, Bernay.

abouts apensis: M. M. Bertwend, mobilise any armies; Carne, Mirand

Eraples, De Wige.

Mousieux Delamotte a été-nomme Secrétaire.

L'Ethemblei d'observer une minute de bilence, en bioque de respect à la mémorie de Mi Feninch, Conseiller Municipal décide le 24 février 1939

Comme huit any accords Hitler. Italine, la Municipalité estimant que le facte germans. Soviétéque est un iépuble attentat contre la
faix et une trahitory inditentable à l'égard de la classe ouvrière,
demande any member du Conseil municipal de se prononcer sur
la condamnation d'un tel facte, lequel est contraire à la faix et
à la liberte de sous les peuples.

de l'unanimité des membres présents, la condamnetion de facte germent dovictique est voter à mains levées.

l'unanimité.

Délibération sur le compte administratif présente fat le maire pour

dont un exempleire est dépose aux archives de la mairie, présente les

Recettes ordinavies, extravolinavies et hufflimentavies: 2.383. 579. 36
Sépenses ordinavies, extravolinavies et sufflimentavies: 2.447. 823. 60
Excédent de recettes: 235. 756. 36

Le bouseil appele en épécution de l'article fe de le loi du 5 avril 1884, a' la nomination du Prince de l'article fe de le loi du 5 avril 1884, a' la nomination du Prince de l'article per hi le maire, il a été procéde à la nomination du Prince de l'article 52

de la loi frecite. M' Corpeant Joseph ayant été-êlre au Serutay et à la majorité du buffraget, a de buite pris le présidence et à invite le Bousel à spannier le Compte administratif de l'especice 1938, dans liquel M' le maire a expose les dépenses for bui mandatais,
la maniere dont elles out été-effectuées et l'utilité que la Commune en a retiret.

Le bouseil, vérification, faite du det compte et des pieces qui y sont Jointes, a recomme que tantes les recettes de l'especice out été régulièrement effectuées et sont espachement resportées; que toutes les dépenses ordonnancies sont renfermées dans les limites des crédits ouverts par le bufget et les autorisations sufflémentaires et sont suffisemment motivées; il estruie en conséquence qu'il y a lieu de l'afformée.

Thinaul Debout Chemice Houset Boquark Sefamote

Gullog Mulin Beling Frossand

Chprobation du compte de gestion du Récevent municipal.

Monsieur le Mairie repend la prisidence de l'assemble et soumet le compte de gestion du Récevent municipal pour l'exercice 1938.

Le Conseil,

Vu le compte rendu par le Receveur Municipel, de ses recettes et dépenses;

Bousiderant que les opérationes ont pares régulières et suffisamment Justifieis;

Semande qu'il plaise à monsieur le Erisonir feinal de l'affronce.

Service vicinal. Chapitres additionnels au budget de 1939.

Le Conseil;

dey,

84,

Vu la loi du 21 mai 1836, l'uistruction ministerielle du 24 puis suivant et le réglement général sur le service des chemins vicinaux;

Tu les propositionis présenteis far les Indimens, pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins

vicinaux; il le budget approuvé pout l'année courante et les comptes rendus tant par le mavie que far le l'exercice précédent des recettes et des dépendes de l'exercice précédent comptes dont il résulte que le religiant des ressources des chemis vicinaires de cet exercice est de 31.629.01.

Séliberé: le relignat de l'exercice 1938 sera employé conformément cons indications de la colonne 4 des tableaux dresses par le service vicinal (voir exemplaire dipose aux archives de la maine).

Les recettes et crédits sufflémentaires mon prives au budget de 1939 teront niscrits aux chapitres additionnels de ce budget, conformement aux videcations de la colonne 4 des tobleaux désignés ci-desses.

Etablithement du budojet additionnel de 1939. Le Conseil municipal, sur le vu des pièces qui lui sont Sommiss par

Le Conseil municipal, sur le vu des que en sont sommes par le mani, procède à l'établissement du budget additionnel de l'ispercie 1939,

que prisente les résultats deivants et dont un exemplaire est déposeany archiver de la mairie : Lecettes supplimentaires: 430.790 ? 36 Défenses sufflimentaires : 430. 790.36 Bureau de Bienfailance. Oppolistion du compte administratif de 1938 et du budget additionnel de 1939. avis du Conseil. Le bouseil municipal donne avis favorable à l'approbation du compe administratif de l'ordonnatur du Brueau de Bienfaisance pour l'escreto 1938 et du budget sufflimentaire de 1939, présente par les membres à la Commission administrative, dans la remisse du 19 octobre 1939. approbation du compte de gestion du Peceuceux du Burever de Bienfaitance pour l'exercise 1938. Quis du Conseil. Le Conseil, Vu les comptes renders par monsieur Boulanger, Recevens du Bureau de Brinfaitance pour l'exercise 1938; he le délibération de la Commission administrative en date du 19 octobre 1939 Sur as complet; Considérant que ces comples paraissent réduliers et qu'ils n'out soul ni observations ni reserves de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a live de les approuver. Régie Communale d'électricité de montataire. Opprobation du compte administratif de 1938 et du budget additionnel de 1939. Ours du Conseil. Le Conseil municipal, donne avis favorable à l'approbation du compte administratif du Directur de la Régli Communale de blestricité de Montatanie pour l'espercice 1938 et des budget bufflementaire de 1939, présente par la Commission administrative dans la remisse du 22 juillet 1939. Medie communale d'Electrisité de montataire. approbation du compte de gestion du Caissier pour 1938. Quis du Conseil. Le Conseil Municipal; Vu le compte rendu fax mi Gantiei, Caissier de la Régie Communale d'Ale. hicile de hontataire, pour ses recettes et dépenses de la gestion 1938 (2º faire) et de la gestion 1939 (100 partie). Vir la déliberation de la Commission administrative du 22 fuillet 1939 hur ce compte, Considerant que ce compte paraît régulier et qu'il n'a touleve ni observa. hisy ni reserved de la Commission administrative ; Est d'avis qu'il y a lieu de l'affronner. Régie Communale de blectriaité de montataire. Ordinission en non-valeur de produit

Le Consuil donne avis favorable à l'admission en mon-valeur, de

estes inécourables présenteis par la Commission administrative de la Rique

Communale d'Electriaite-de montataire pour l'année 1938, s'élevant

Prefective de la Diversión de y la el appensa de 4 Jan 18 Belet. Le housanne mariace mariace

Se Inn. Pulit: An

bulis le 9 fevrir le Dones-Refet : Si

Sentis de 4 als de Irue - Refet -

housieur le Mesie expose que dans la rémuir du 22 fuillet 1939, le Conseil d'Exwe recture de l'our plaitation de la Régie Communale d'Electrisité de houtatroir a décide le reinflacement des 157 amend by faction 1940 poliany bois existant encore her le riscan, par des poteaux en biton anné et accepté à cet effet un projet de marche présente par la touile tone et lumieix électriques, 67 une de Dunkerque à Paris, lequel s'élève à la somme de 188.000 francs. 1938 Il invite l'attembler à formules don avis du la question. Le bouseil afrès en avoir délibére ; compte Coppouve les décisions prises par le Conseil d'Epploitation de la Régie Communele de ruico Moutataire et le marche étable à cet effet. o de Vente d'un cheval. de Montieux le Maire expose que l'un des chevreux affaitement à la Commune, devenu boitant, est d'après l'avis du vétérinaire, incepable de continuer a'assurer son service; Tak it apprende 1939 Tak te 11 inventer 1939 to me. Beht: Signé Demoulin que dans ces conditions, il y a lieu d'en envisager la vente. wend Ope a'cet effet, il a reve des propositions d'achat emanant de plusieurs personnes, ctobre dont la flut avantageuse est celle faite par m' Poussilloy cultivateur à montataire, lequel en offre la somme de 4000 francs. Soulevi Plemande à l'assumblei, de bien vouloir le pronouver seur la question et l'autorised wis à proceder à la vente dont il s'agit. Oprès en avoir délibiré, le Conseil Municipal accepte l'affre faite for hi Poussilloy et charge Mi le maire de praîter avec lui à ce bujet. Chauffage du écoles en 1939 hadis to a florier Aques between Palet : Arigin Tumouling Le Conseil Municipal autorise houseeur le maire à traite au miens des entérêts fite acci communaux, pour la fourniture du combustible nécessaire au chauffage des écoles. par pengu'au 31 décembre 1939. La dépense sera imputer au crédit miserit à l'article 57 du budget de 1939. Chauffage de la mairie fundant l'hiver 1939-1940. de Le de approuve Lessis de la décembre 1939 Le brus Prefet - John Ferrousing Le Conseil Municipal autorise monsieur le maire, à traiter de gré à gré avec le Compagnie pour l'Éclaviage des Villes, pour la fourniture de 30 tonnes de coke environ, necessaires au chauffage de la mairie pendant l'hiver 1939-1940, au prij de 39/ frances blec cie) la toune. La dépense sur imputée au cidit uiserit à l'article 27 du budget de 1939. Subventions industrielles de 1938. orupte; Le Président soumet à l'approbation du Conseil: KUK-19 l'état des subventions industrielles dresse par le service visinal et s'éleverent à quatre cent neuf france (409 : ...) four dispradations faites aux chemins vicinizure ordenaires de la commune fendant l'année 1938, par des transports industriels. 20, l'engaquent de l'industril en court, bavoir. Monstein le Directeux de la Successi de Jouttaniville (Semi et orie), engagement de hois ceut quatre-vingt dis fancs. Le Consuit après en avoir dilitéres; Opprouve l'état des subventions et accepte l'engagement de le Grietens de la Sucreul de Joussainville. Décide d'autre part, sur l'avis de la l'Impérieux du Service viennel, de ne rien

reclamer à la Sucrene de Saint-Jest. en Bhaussée (och) à raison des diéparéstions extraordinaires occasionnées par les transports de son industrie, dont le chiffe est inférieux à cent fand.

Budget vicuial de 1940.

& Conseil,

Vu la loi du 21 mai 1836, l'uistruction ministerielle du 24 Jung survant et le rioflement général sux le service des chemins vicinaux;

ment du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vie.

Vu l'arrêté de mise en demeure de Monssein le Sous-Préfet en date du 21 fui.

Note l'uiscription au budget de la commune, des recettes et crédits nécessains pour le service des chemins viculaux fendant l'année 1940, le tout conforms. ment aux indications de la colonne 5 des tableaux dresses par le service viend (voir exemplane déposé aux archies de la maine).

Aécide, par application des déspositiones de la loi du 31 mars 1903, de remplone par une tape vicinale à détermine par l'administration: 3 fournées de prestations midwiduelles et 3 fournées de préstations sur les animanes et véhicules.

Décide enfin que les prestations et les tapes vicinales en nature de l'anni 1940, Seront converties en taches d'après le tarif précedemment adopte, qui est maniteme pour 1940.

Entretien des chemins vieinang ordinaires.

de Contril municipal approuve les marches passes:

10) avec m' fraget facques entrepreneux à Creil et relatif à la locating d'un cylindre de 3 honnes 400 pour épécution des revêtements sur les chemo vicinaires de la commune, à raitor de deux cent soipante-quinze fand par four, conducteur compris.

3°) avec la fociété d'application des fondeons et Dénies Aged 44 rue de Bellechasse à Paris, pour le fonneiture de 22 tonnes environ d'inculsing le bitume "La flu" au frije de 675 frances la tonne sur wagon départ, cet matériaux étant nécessaires pour l'entrotin des chemins vicinaux ordinaires de la commune en 1939.

Les dépenses résultant de ces marchés bevout imputées aux crédits insuite au budget de 1939, pour entreting des chemins vicinaires ordinaires.

Invusion le maire expose que le cure servant à recueiller les délès d'abattoir est inutilisable et qu'il y a lieu d'envisager la remise en itat.

Qu'à est effet il s'est mis en reffort avec m'le Fixecteur de la société des Pouts et Travamp en fer dont le siège est à Baris 93 rue Conitbout et les alcheis situés à Montataire.

La dépende à envisager que comprend d'une part la fourniture

Lendi de 11 novembre 1929 Le bone Befet - hope Demondry

Soule de la horembre 1929 de Sous-Tulet - Siegne Vermonting Ver from Leulis de Le Jone Prefer

Scalio la Le Jour Pale obetions hille

want

ablish. of vice -

21 Juil.

cestainer arme'.

vicual

uplacer rtions

anni

i est

w.

inj 1 chemin

es pax

w esing de cel

isterati

aires

Ver hour récèpesse Tentis le 30 novembre 1930; Le boux Préfet: Aigné Gremouling

Ne et appearené Julie le 6 décembre 1939 le brus Pedet - Signi Demoulin

d'ence cure en tible d'accier de 10 % d'épaisseur en ilineats assembles par bondure électrique, entièrement parachevei et peinte à deux conches et d'autre part le dimontry de l'aucienne cuve, le grattage à vif et la feinteure du chassis suffortant la cuve, lequel est à reemployer, est de 5.500 francs.

Il mirite l'assemblée à le prononcer sur la question.

Le bouseil municipal afrès en avoir délibéré; considérant que cette ouve est indéspensable pour assurer l'hyspieir de l'abouttoir, decide sa réfection et autorise nevereix le Marie à haiter à cet effet avec la Société des Buts et Evanours en Fer.

La tomme nécessaire au paisment de la dépense dont il l'agit, sera frélever sur l'enternelle des ressources libres à la clôture de l'esercice 1939.

Ossurouce des enfants des écoles.

Mousiur le maire expose au bouseil municipal, qu'en verte du contrat brescrit à la Mutualité Simiale en 1929, cette société est en mesure de versex dans la caise communale, une ristourne sur les princes payées par la commune au court de

Il propose su consignence, de prendre la délibération Suivante:

Henreug de profiter des avantages consentis par la mutualité Générale à les ancient asserved;

Outorise le movie à encaisser pour le compte de la Commune, une somme de 896 france of centimes, représentant sa remise fundant la fémire de 5 années, su contrat sous-crit en 1939, nº 43.353.

Vote d'une indemnté à l'École hationale Professionnelle de Jennes files

monsieur le maire expose que 14 éleves des cours complementaires et cours superieurs de Creil habitant montataire, le rendent le Jendi matin de chaque demaine, à l'École hationale Rofessionnelle de Jennes filles de Creil pour suivre le cours de préapprentissage.

que l'éducation professionnelle de ces éleves grève lourdement le budget de est établissement et qu'en conséquence, une demande lui a êté adressée, afin d'obsenir la facticipation de la Ville de Montataire pour la somme qui, logiquement lui incombe et qui est évaluer à 1260 france four l'année declaire 1937-1939.

Il minete l'assembleé à déliberée sur la questroig. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconnaissant le bien fonds de la demande dont il s'agit, emet un avis favorable et dicide d'allouer a l'école nationale Refessionnelle de Jennes filles de Creil pour l'année scolaire 1938-1939, une instemnité de 1260 france aux fins indiquées ci-dessus, laquelle. au nom de m'le Receveur Municipal de breil change de centraliser les fonds, pour les verse ensuite à l'établissement précité.

La dépense sera imputer au exidit miserit à l'article 94 du budget de 1939 pour

défenses imprévues. Demandel de bourses nationales. avis du Consuil. monsieur le maire soumet à l'assemblei, les demendes émanant de : M. M. Boucaux maurier 9 cité Jules Guerde, Gorling Roger, 45 rue de la République, Bambier Jean, 118 rue Jean Janvier,

Sendant à observe en faveur de leurs fils, une bourse nationale four ! but l'actionale Rofessionnelle de Cuil et l'invite, conformément aux nistrustions ministérielles, à donnée son avis sur ces demandes et à faire commitée s'il y a lin d'accorder une bourse entière on sensement des fractions de bourse copies espanses des demandes et en avoir délibére;

Le bouseil considérant que les intéresses ne sont par fortunes et que lun demandes paraissent fondées et suffisamment pestificis.

Comet un avis favorable à l'attribution de bourses entieres en faveur a

Chambre départementale du métiers de l'Oise. homination de délisqués.

Le bouseil municipal détique m' faulet louis en qualité d'artissen.

maître et m' Gélahoche achille en qualité d'artissiny-compagnon, pour faire fartie de la Communistion chargée de l'établissement de la Liste communale des électeurs à la Chambre des Métiers, instituée à Beauvrais par dient du 29 avril 1939.

Personnel communal.

monsieur le maire donne connaissance au Couseil, d'eure demande émanant du Syndicat des Eravailleurs Municipany de Montstaire, any bernes de laquelle, il est demandé en faveur du personnel communal:

1º) l'application à l'ensemble du personnel, d'une nouvelle indemnité de cherte de vie de 100 francs fax mois, avec cappel du 14 fuillet 1939.

conditions, d'une allocation dite de la Mire au Foyer, avec rappel du 1º avril 1939, date d'application de la loi.

3) application au personnel communuel, d'allocations familiales baseis sur le tamp ses allocations accordées au personnel de l'état.

He's exercine de la situation de l'agent de police Cobjevis rétribué au même titre que les employées de mairie, mais dont la dénomination of aquet de police ne correspond pas à l'emploi qu'il accupe. Denomination demandée; Secritaire du Commissaire de Police.

s'obelous applicables pour l'avoncement du personnel communal et de su per considérer l'avancement au shoip, que d'ailleurs n'a famais ite-applisé un général.

Essemistion des Finances dans da béance du 30 septembre 1939, out étal'objet d'avis favorables en ce qui conserve l'attribution de l'allocation dite de la Meire au Toyse et l'application des tans de la Carise de fontenession de la Reifron parisienne, aux allocations familiales allouies au personnel, les autres demandes n'apparet pas ête-prises en considération.

New et al. Newton le Et Le bours-Préfét - Level adjuster 1939

Just et enfrance Just 22 in novembre 1939 Jelon-Polt - Noper Germonting

eur

roy

pas

نسينا

A demande à l'assemblei de bien vouloir de prononcer sur ces diverses questions. afrès en avoir délibéré, le Conseil:

10) décide de fijer auxlang de la Caisse de Companhation de la Région parisienne, les allocations familiales à allouer au personnel communal, soit par mois : 55 panes pour un enfant, 150 france four deux enfants, 300 france pour hois enfants et 160 france un plus par enfant au dessus un twisieme. Ces nonveaux toux seront affliqués avec effet retroactif à dater du

Es decide d'accorder are fersonnel communel, le binifice de l'allocation dite de la hire au toyer et en fije le montant à 50 france par mois. Cette allocation sera payer avec raffel du 14 avril 1939. Les sommes nécessaires seront prélevées sur les crédits inscrits au budget pour haitement des sinuse catégories de Jextonnel

Les autres revenulications Sont renvoyées pour nouvel examen, devant la Commission des

Le Conseil décide qu'an cat on une solution favorable intervienducit, il serait seux compte de la la demande du syndicat four fixer le point de départ des avantages que pouvaient en

- montreier le marie expare qu'en raison du rappel sons les drapeaux d'une partie du fersonnel de la havie, il a du envisagor l'emploi de la main d'œuvre feminine pour le remplacer. Gu'à cet effet il a fait affel à M' Benoist apent difa havaille à la maine pendant plusieurs années, service de l'état civil et à 4 th. Tribalat dont le mari est mobilisé. Seux haitement a été figé à 6000 france par ay, conformainent au bareine des traitements actual-lement en virqueur. Le plus elles bénéficient de l'allocation de chesté de vie Comme l'ensemble du fersonnel communal.

Que dans la rémisse du 14 octobre 1939, le syndicat des Travailleurs Municipany a demandé de bien vouloir forter le haitement de ces deux personnes à 7.200 panes et que, Statuant sur cette demande, dans sa seance du 30 septembre 1939, la Commission des Finances a énis un avis difavorable.

Il muite l'assembler à délibérer sur la question.

Le Consuil après en avoir délibéré; considérant que le haitement alloné aux personnes disignées a'- dessus correspond au bareine des traitements actuellement en virgueux four le personnel communal, inset un avis disprovable à la demande dont il s'aget.

Monsieur le mair 4 pose que dans la mime séance, le Sépudient des Transcheurs Municipary demande au Conseil municipal, de bien vouloir continuer le paisment de leur traitement, aux employés mobilisés comme il est accorde aux fonctionnaire de l'état. Il demande à l'assumblée de bien vouloir de prononcer dux la question, faitant remanquer

toutifois que le balans du mois de septembre à été pays aux employées mobilisés. après en avoir délibéré, le Conseil approuve la délisir puis par m'e mani en ce que concerne le faiement du traitement du mois de septembre, mais ne peut frendre quant a prisent, de decision pouvant l'impaque dans l'avenue et décide de revoir la question

dans une prochaine diance. Le bouseil municipal décide sur la proportion de la Commission des Frances. d'allouer a' m' Debout, femme de Service aux Cooles. actuellement payer à la journée.

un balair mensuel ifal à celui des autres femmes de service, à dater au 14 octobre 1939.

- mousieir le mair expose que m' Biet Clotaire chareter, mulade, n'assur plus Son service depuis le 28 mars 1939 et que sa maladie ne lui permettra plus de repres de son travail.

que defuis cette date, son hairment lui à ité pagé enticiement pendant 4 ma ensuite il ne lui a iti verse que son demi- salaire.

Il demande à l'assembles de formules son avis sur les dispositions qu'il y a heir de prendre envers cet auvrisir.

après en avoir delibéré, le Conseil Municipal approuve les faisments effectus Jusqu'à ce pour a M Brit Clotaire, mais considerant qu'il est suipossible de retu buse indéfiniment une personne incorpable d'assurer un service quelconque, dica de faire cesser le fairment de son demi - salaire après 4 mois de versements. Fouds municipal de chômage. Suspension des apérations.

hurusiur le maire expose qu'à la date du 1º septembre 1939 il y avait mene 66 hommes et 23 femmes viserits au fonds municipal de chômago.

qu'à la bute d'accords conclus avec les midustriels de la localité, une grande fartie a été reemployée, de borte qu'il ne reste plus à l'heure actuelle que 8 hommes et 15 femmes seconnes.

que les hommes non employes jusqu'à ce jour, auvont de grandes difficulté étant sonné leur état physique, à retrouver un emploi, de plus le plupert d'entre emp sont viserits au fonds de chomage definis l'auventure des opirations, c'est-a'-dire defruis de nombreuses années.

Que d'autre fart, avisi que l'indiquent les circulaires préfectorales des 19 et 27 septembre 1939, il serait en raison des circonstances piesentes, inadmissible que ses chômeurs continuent à fercevoir l'allocation de chômeque alors que sel emplois resteraient vacants.

monenier le main propose en consignence la suspensión des operations du fonds municipal de chômage et invite l'assemble à délibérer sur est objet. Le Conseil afier en avvii délibéré, reconnaissant le bring fondé de la figlorition qui lui est faite et des motifs qui pestipait cette propositiviz, dicide la surfeusion dis opérations du fonds municipal de chômage à dater du

Cette dicition sura porter à la connaissance de monseir le ministre sur

Greetions diverses.

Le louseil décide de réporter à une dute ultimient en raciny des évens. ments actuels. l'injunting des travans de réference de lavoir de magante, l'étute du fispet de création d'une canalisation destiner à civacue les sains de la rui Pollani dans alle spistant une des abattant et la propriété michel, l'étude d'une fartifation communele dans les travens à entreprendre pour le curage su bras d'or (m' le maire d'entendre miannoires avec m'le Commandant de la 27. Cui anziliani du fiini stationnie actiellement dans la Cosalité, for

3x Develop de l'Orse Beauvier de 12 desembre 1939 to be Relet at for delegation. Signi allesiblement turisage les possibilités d'effective le courage en faisont affel à la main d'aure militaire.)

Le lousuit ainde de busseon pour le moment à l'épécution de la classe profeter dans le fresse de l'évole des gareons; les fonds nicemains étant niverits un budget adoltionnel de 1939, utte construction pourrait soutéfois être réalisée en cas de nécessité absolue sans l'avenir.

Le louseil donne avis défavorable, en raison des évenements actuels, any demander de bubientions formulées fax :

1º) la Section locale de la Féderation des mutilés et suvelides du Travail;

2) le Club ocurreir de la Réopois Creillouse;

30 la Section de l'association Fifublicanie des anciens Combattants;

to I Union des temmes de trance;

anie qu'à la Sous cription à l'ouvrage Ferris Ville des bacres divastre et reconstruite 1914-1929 Allocations ang Soutiens de Samille.

houseur le mani soumet au Conseil Municipal, les demandes d'allocation, militarie formulées far:

m: Pakij buquie bharles rue de madenta, afies incorporation de son fils Fating Engline Louis, classe 1936.

m Coine Hoximond 111 rue Jean Joures, après vicorporation de son fils Coine Maurice Jean, classe 1936.

M. M. Diot Marie Berthe Clotilde veuve Beston, 168 rue Jean Jaures, avant micorporation

de ton fils Betton León Marcel, classe 1936. Bazing Marie Kitoria, Hamean de Masfenta, avant nicorponetion de ton fils Artering Raymond Georges, classe 1939.

Duriez Clavie ipouse Eveloy, 29 rue de la face, avant nicorporation de son fils Eveloy audré Gruest Souis, classe 1939.

Eveloy audré truest bouis, classe 1939. Delahaye Léone épouse Delalain, 4 rue de Gournay, avant incorporation de son mari Belalain audré Marie, classe 1939.

Gonzalis Yvonne venue Gebout, 143 rue Jean Jaures, avant inerrporation de don fils Gebout Roland Jules, classe 1989.

mm. Fescamps Sugamme épouse Middemacht, 33 une voltaire, en vactor de l'incorporation

de Son mari
et M.M. Vaxot Charles albert, ? Place auguste Seine;
Christing annable Paul, 13 rue de Massenta;
Colpin Ternand Maurice Marcel, 39 até Mertian;
Trefcon Seón, 58 rue Vietor-Hugs;
Berlemont Charles Seón, 51 ate Jules Ching.

applis à effectuer une période d'uistruction militaire en 1939. Ces demandes paraissant fondies et suffisamment fustifieis, recoivent un avis favorable du Consuil municipal.

vait.

aw

at 4 news

qu'ily

Heccui

de retre.

o, dicide

elle

ifficulti fært

roud,

es des

e del

yet. . Josition

la

dw)

wine. L'itude la med

o de

it to

allistance aux vieillands. Hospitalisation de M. M. Ducasse Reui, moulispreaux fustions et Dequevere Jean Baptiste et de Mim Ealot veuve Bourgeois. Le Couseil; Vu le certificiat médical délivre par m- Bonnefont, docteux en médicine à montatani à m' Queasse Pené; Vu le certificat médical délivre par mi le médecin de l'hofital de Crail m- moulispeaux Justave, en fraitement dans cet établissement. Vu les certificats médicaux delivres par m' Teliais, docteux en médecine. Montataire, a M- Seguence Jean Baptiste et M m. Ealot Laurentine venne Bourgen attestant que les interesses sont attaints d'affections incurables nicessitant bu placement dans un hospices Considerant que les intriesses sont défa assistés à donnicile au titre de la loi du 14 Juillet 1905; la leur état d'indigence. Considerant qu'anny membre de leur famille ne se houve en menu de les secourie. Prononce leux hospitalisation deus un asile de visillands. Rister d'assistances. En comité secret, le bouseil admet les listes d'assistances, telles qu'elle out ité avritées par la Commission administrative du Bureau de Bienfridance ainsi que les diverses décisions prises par cette assembleé deus sa recuring au 19 octobre 1939. Ruig n'itant plus à l'ordre du four, la bience est levie et les membres prisents out signe afrès lecture. Sefamette Debout Thune Hauet Esquals Shinaut Guiller Hulin Belais Bennay Fransalt

Le Seize fauvier mil neuf court quarante, le Conseil municipal de vriest et un fauvier à neuf heures heure. La haire, pour le

fouring.

Séance ordinaire du 21 janvier 1940

Le verige et un famier mil neuf eeut quarante à neuf heures heute, le boureil municifal de houtataire duinent convoque le seize famier, s'est écune en hance ordinaire à la maine, sous la frésidence de houseine Fournir, maine.

Etawit friends: M. M. Fournier, Munici, Connelier, Thinant, Febout, Chine, Haust, Coquart, Telamotte, Guillow, Felavi, Froissant, Bertrand.

Absents: M. M. Fage, Huly, De Wije, Dugardy, barno, bugel, exercis; M. M. Mirand, Fragled, Bernay, non exercis.

mousieur Telamotte a été nommé Secrétaire.

Le puces verbal de la précidente siance est le et adopté à l'unaminité.

Établissement du budget frinitif de 1940.

Opies upamen et uppose détaille de houseil menicipal après avis de la Commission municipale des Finances vote le budget primité de 1940 que l'établit en recettes et en dépenses à la bonne de 1.452.384 panes. (Abbention de 2 de Bertrand).

Bruceau de Bienfaisance. Bridget primité de 1940.

Le bouseil municipal;

in

·elles

Vu l'article \$ \$ 5 de la loi du 5 avril 1884;

Nu le budget frésenté par les Membres de la Commission ordnimistrative du Bureau de Bienfoisance pour l'année 1940; dont les privisions paraissent en respont avec les ressources et les besonis rééls de l'établissement;

tot d'avis d'avis d'appouver ce budget présentant un total de recettes et de dépenses de 20.100 francs.

Régie Communale d'Electricité. Budget frimitif de 1940.

Monsieur le Directeur de la Réchie Communele d'Electricité de hontstaire présente à l'attendée, un projet de budget des recettes et dépenses à effectuer four l'exercice 1940 et expose les motifs qui fustifient ses propositions.

Le Conseil Municipal;

Oui l'uppose des motifs;

Ne le propet de budget dresse far m'le Firesteur;

Nu le reiglement d'administration publique du 18 décembre 1927, art. 57.

Opis en avoir dilibéré, arrête aux sommes portiés à la 3º colonne du budget que précède, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opèrer pour l'aperaia but mentionné, savoir :

Recettes: 484.000.00

Défense passive. Construction de trancheis permanentes une Louis Blanc.

Monssieur le maire expose qu'à l'heure prisente, aucun abui n'existe à propinité de l'évole de la rue Louis Blanc et propose en consignement, la constine-trois de hancheis permanentes, afin d'abiter les enfants de cette école; ces hancheis pormant en vutre beux à abiter la population devile feminent les alortes novemens.

Qu'à cet effet, il a fait dresser un projet par m' Pousseau, Inspenieux des Bravaux Publics de l'état à Creil, duquel il résulte que le frie de revient d'uy

mêtre lineaire est de 1.1/0 francs. Il invite l'assembleé à délibérer sur le question. après en avoir délibéré, le Conseil: Considerant qu'il est nécessaire de freudre toutes dispositions utiles pour la mise à l'abri de la population; Fécide la construction aux abords de l'école de la rue Louis Have de 25 mitres de hanchées au fine indique ci. destres. autorise monsieur le maire à praiter à cet effet avec un entrèpre. neur qualifié. La dépense sura imputée un viedit miserit à l'article 60 du budget de 1940. Le Consuit municipal sollicité en outre des services de Défense Essivo une hubicution aussi elevei que possible. abril de la Societé Brillonnesew. Participation de la Ville de montataire any haid de construction. Mousieux le maire expose que le Conseil municipal de Creil, dans se Seauce du 32 octobre 1939, a décide la participation de la Ville de Creil, pour une somme de 100.000 francs, dans les frais de construction d'abris par les Etablissements Brissonneau, situés à montataire hamevare de fourney et dans le but de recevoir la population du quartier des usines. Etant donné que ces abris recevour en premier lier les habitants du hameau de Journey, il paraît équitable que la Ville de Montataire freune à sa charge une partie de cette somme, laquelle peut être évaluée à 25.000 france. Il invite l'assemblé à délibérar sur le question. Le bouseil municipal après en avoir délibéré; considérant que les abis construits par les établissements Brissonner présentant de grandes qualités de sécurité et sont situés sur une partie du serritoire de la commune dépouveux de bout autre abri, décide la particifation financière de la Ville de montataire dans les frais de construction à concernence de Cette somme sera imputer au oridit miscrit à l'article 60 du budget de 1940 et verseé à la Caisse de Mi le Receveux menicipal de Cuil. Le Conseil municipal sollicité en outre des services de Défense fassion, une Subvention aussi élevée que possible. Temise en état de la rue Voltaire. hionsieur le maire soumet au bouteil municipal, un avent-profit dresse far m. Pousseau, hugement-voyer et relatif à la remise en élat Cet avant - projet prévoit la pose de bordens neuver su grès après dimontage des anciennes, l'épécution de carriveaux en biton et de la chaussi en pierre cassié avec invelsion employée en pinitration. La dépense est évaluée à 140,000 francs.

Il invite d'attemblé à délibérée sur cet objet.

Vu et af Servis de 1st.

Vuet al

Seulis de 10 le bour-Préfet -

Vu et alle Seulis de 19. Le bous-Rufst -

Seulis de 19 Teir Le Nous-Refet - Aug

Caprès en avoir délibéré, le Conseil vu l'utilité des havaux envisagés, approuve l'avant-frojet étable à cet effet, charge monsieur le maire de faire procéder à l'éla-blissement du frojet définité et bollicite l'approbation de l'autorité compétente. Les cuédits nécessaires à la réalisation de ce projet, sevent fiélisés à l'article 153 de

budget de 1940 pour entretieis des chemins vicinary.

attribution d'une subvention à l'œuvre du Colis au Front.

Le Courteil municipal décide d'allouer à l'œuvre du Colis au Front dont le biege est à houtataire 73 un fear fouver, et ayent pour but de bouleque les combat. tants de heontataire et Chiverny de trouvant sur le front, une subventrois de mille fauct.

Cette dépense sera imputée au crédit miserit à l'article 94 du budget de 1939 pour dépenses imprévues.

Altribution d'une subvention au Comité départemental de l'oise, d'aide any mobilisés, à leurs familles et aux victimes de la quevre.

Le bouseil municipal décide d'alloner au bounite départemental de l'oise d'aide aux mobilisés, à leurs familles et aux victimes de la quevre, une hibrention de mille francs.

Cette somme sura mandrater au non de M. le Brésonier tayent fincial de l'oise et prélevée au crédit vissent à l'article 94 du budget de 1939 four dépenses imprévues.

Ochet de timbres antitudorculeurg.

Le bouseil municipal décide d'alloner au bonnité local de vente du simble autitubernelens, la somme de cent francs, réprésentant l'achet de 50 carnets de simbres à deux francs.

Cette somme sera mandater au nom de Mi Girand, Directour de l'Och des Jaxcons, délégué local de l'œuvre et prélèver au crédit viserit à l'article 94 du budget de 1939 pour dépenses imprévues.

Chauffaige des écoles en 1940.

Le bouseil Municipal autorise monsière le maire, a traiter au miens det uitérêts communaux, pour la formiture du combustible nicessaire au chanflage det écoles feudant l'année 1940.

La dépense sera imputer au crédit inscrit à l'article 203 du budget de 1940. Chauffage de la mairie.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à haiter de gré à gré avec la Compaque pour l'éclaviage des titles, pour le fourniture de 20 tonnes environ de coke nécessaires au chauffage de la mairie fendant l'année 1940.

La dépense sexa imputer au crédit misorit à l'article 17 du budget de 1940.

Fournitures Scolaires four 1940.

Le Couseil Municipal autorite montieux le maire à procéder au mieme des mitérêts communaux, pour le renouvellement du traite relatif à la fourniture de libraine et de papeserie clathiques, à faire aux évoles de montataire pendant l'année 1940, soit par adjustication, soit à défaut de résultats en traitant de gré à gré avec le fournisseur horbituel.

La dépense sera impulse au crédit insorit à l'article 20 f des budget de 1940.

See et approvent Sentis de 10 favrie 1940 de bou. Palet - digne Demouling

ilar

ane

he -

yer

re

sa

were

du

a

ul.

Seulis la 1st Sevier 1940 Le bon-Perfet - Sigher Hermouling

Seules de 19 févrir 1940 Le tous Robet - Signi Fernanding

July et affroncé Jelly de 1et man 1940 Jelon Rifet. Myni Demouling

Julio de approcesso.

Julio de 19 février 1940

La drew-Reld - Angli Democaling

Tegre Communde d'Electricité.

Le bousiel municipal donne son affrobations any décisions prins fax le bouseil d'Exploitation de la Régie Communale d'Electricité de Montatavie dans sa rinning du 23 décembre 1939:

10) d'accorder au Directiux, l'autorisation de traiter sans marcheau mieux des intérêts de la dite Reigne, pour l'achet des compteurs neux Saires pour l'armei 1940, dans la limite des crédits ouverts au budget à cet effet, conformement any prescriptions de l'article 11 du dicret du 7 octobre 1917

20, de remettre à me Petet aide comptable de la Régie Communale d'Electricité, par suite du départ de m Hérouart agent du réseau, l'avan de la somme de mille francs destricé au fairment de menues dépunes et à l'avance des Simbres quittances à versex avant l'encoissement. Gersonnel communel.

augmentation de l'indemnité de cherte de vie.

monsieur le maire présente au Conseil Municipal, une demande en tote du 10 août 1939, émanant du Syndiciet des Eravailleurs Municipany, fendant à obtenir l'anymentalion de cherte de vie allouse au personnel.

Il fait connaître que dans sa seauce du 14 fanvier 1940, la Commis. hon des Finances a émis un avis favorable à cette demande et proposé de porter à 3.600 francs par au l'indemnité dont il s'agit avec raffel à date du 1t octobre 1939.

Il demande à l'assemblée, de bien vouloir délibérée ses la question. après en avoir délibéré, le Conseil municipal;

Considérant qu'en raison du coiet toufourt croissant de la vie, la demende imanant du Syndicat des Eravailleurs Municipany de Montataire est Justifiee.

Considerant que cette demande a été-formulée le 10 coût 1939; Tu l'avis favorable de la Commission des Finances;

Ficide de porter de 2400 à 3600 francs par ay, l'indemnité de cherte de vie allouer à l'entemble du personnel communel et fixe au 1t octobre 1919 le point de départ de l'augmentation dont il s'agit.

Demande l'approbation de la présente délibération par monsieux le Prépie de l'Oise, après avis de M'le Erésonix Payeux Général, conformément aux dispo-Sitions du décret loi du 1th Soptembre 1939

La dépense sera imputer aux crédits inscrits au budifet et compondent any traitements afficients any divors emplois.

Conges payes.

Le bouseil municipal décide d'accorder le bénéfice des dispositions prises . en faveux des havailleurs de l'industrie et du commerce, par application de l'article 19 du dicret-loi du 10 novembre 1939 relatif au régime du havail pendant la dursi des hostilies, aux employés communaux n'ayant fu

Deliberation rom herceftille d'afferbation Out 9 du dieset. In du 11 sept ! 1939 hote Sous Prefective 20/2/1940

Deliberation mon hiscophible of afficienting hote bour Pulestine - 12/2/1940

Ver et a Sous . Trefor

es reie 1 1 Alhowé

Le et approuve Leudes le 19 février 1940 Le Mon. Pelet. Anglie Germonding bénéficier de la totalité des congés payés anyoquels ils pouvaient prétendre pour

La dépense sera impulée au crédit nisenit à l'article 94 du buolet de 1939 pour dépenses

attribution d'une allocation any employés communaux mobilisés.

Le Conseil municipal décide d'allaner à l'according de la nouvelle année, une somme de 500 france, à chacun des employes communaux mobilisés.

La dépense sera imputer au cidit miserit à l'article 94 du budget de 1939, pour dépenses imprévent.

Questions diverses.

housieur le huavie expose que m'en Venue grison, domicilier à houtataire 86 rue Jean James, est propriétaire rue des tocoles, à l'augle de la rue flérouait todier, d'un terrain clôture par un met en saillie sur l'alignement et présentant un surflomb le rendant danquemp pour la circulation.

qu'à la huite d'une entrevere, cette personne proposerait à la commune de faire effectuer à ses frais sur l'alionneut qui lui sura insigné, un mux attenquant le nivieau de la rue des Ecoles. La commune établisait sur ce mui, une cloture de l'mêtres de hauteur, constitué par des pieux en fer et un grillage notinaire, elle se chargerait de la déviolitoir su mux actual dont les matériaux deviendraient sa propriéte; à l'exclusion de ceux forwant être réimployés four la construction du mux nouveau.

Con échange, Mª Veuve Guisoy abandonmercit gratuitement à la Ville de montataire, le herrain renni à la voie publique dont la superfine est de 60 mêtres carrès, cette dernière devrait en assurer le remblaiement.

Il soumet cette proposition à l'assemble et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, affrouve la proposition de lu . Venue friton et autorise monsieur le maire à hispair avec l'intéressé, une convention dans les bermes indiqués ci-avant.

La dépuse serre impulée au crédit miscrit à l'article 153 du budget de 1940.

Allocations aux soutiens de famille.

housieur le moire donnet au Conseil municipal, les demandes d'allocations militaire formulies par :

mari Duchâteau Paul audré Pené, classe 1937.

M. Geofrence Jean Marie. 21 rue Merkay, après micorporation de son fils Bequence Roger Henri, classe 1938.

mani Jubbet Songe Raymond Souis, classe 1939.

Mm. Quiny maurisette francoi faul, classe 1939.

man Lobert Cisar, classe 1939.

mm Boufflet albertine veuve Midderwacht, rue du Jen d'acc, après miorforstrois de son fils Midderwacht Justave Edoward, classe 1939.

l'avance dépendes

prises

yet à

A

weles

e en eng,

mmis.

fel fel

oig .

taire

lute -

bre 1999 Prifit

dispo-

andant

frittel , de

havail

Mi. Bambier Jean, 118 rue Jean James, après incorporation de son fils Bambier audie, classe 1939.

Ces demandes paracelant fondies et suffisamment pustifices, recoivent un avis favorable du Consuit municipal.

assistance any vieillands.

Hospitalisation de M. Venue Bocque.

Le Couseil;

Vu le certificat médical délivre par m'le medecin de l'Aprital de Seulis attestant que la nommée Canemille Marie Reins veuve Borque en haite. ment dans cet établissement, est attente d'une affection incurable neus. Sitant son placement dans un hospice;

Considérant que l'intéressé est défa assistée à domicile un titre de la loi du 14 Juillet 1905;

Vu Soy et at d'indisfence;

Considérant qu'accour membre de sa famille ne se houve en menue de la Secourie ;

Trouvere soy hospitalisation dans my asile de visillards.

Lister d'assistances.

En comité secret, le Conseil admet les listes d'assistances belles qu'elle ont été arrêtés par la Commission Administrative du Bureau de Bienfoi-Sauce, ainsi que les déverses décisions fries par cette assemblés, dans sa renning du 19 Janvier 1940.

Tieis n'étant plus à l'ordre du Jour, la keure est levie et les menbres présents out signé après lecture.

Town thining Comole Shime Debout Begunde Defamotto Quilly Belaire Egrossant

Le terje avril mil neuf cent querante, le Conseil muis. cipal de montatanie a été convoqué en terence ordinarie à la maine pour le drivanche vought et eur avril à neuf hours houte.

Déance du 21 april 1940

Le venigt et my avril mil neuf cent quarante à neuf heures houts, le Conseil municipal de Montabane diment conveyer le Luje avril I'est reinni un heave ordinarie à la mairie tout la fissidence de mousiuir Fourier, chaire.

Etaient prisents: M. M. Fourmir, Mennier, Tage, Connelier, Shuisut,

Debout, Theiner, Hauet, Coquart, Felamotte, De Wije, Huling, Belavi, Fristant, Bernay. Absents excusis: M. M. Dugarain, Carne, chirand, fullow, Traples, bugel.

Cyoutenir Belamotte a ite nomme Secretaire.

Projet de création d'un ateluir communal de havail féminis.

chousieur le chaire expose aux membres du bouteil municipal, qu'il est baisi fournellement de nombreuses demandes d'emplei émanant généralement de femmes on de filles de mobilisis, lesquelles apportent leurs doléances et explusient les difficultés aux quelles elles doivent fair face pour attendre la quinquine ou la fin du mois leur fermetant de percevoir les sommes provenent des allocations militaires, ainsi que le désix manifeste fax les intéresses de se poeurex de havail.

Swant ces faits, Mousius le Maire fait connaître que le Bureau de Bienfaitane est douvent mis à contribution, mais que cela est insufficant sont en étant onivere pour la Commune, que pax consignent ce n'est qui un polliatif que ne doit être que semporaire et qu'il faut houver un autre moyen plus remunirateur pour apparent une aide plus efficace aux fommes et filles de mobilisés.

Etant donné les raisons ci-dessus upposeis, montiens le maire propose aux membres présents, la création d'un Otelier Communal de Travail Féminis pour la confection mulitaire, grâce auquel les ouvrières de Montataire pourront aufmenter luxs estsources en pomestant aux nières de famille de havailler, même à leux domicile.

Hans ce cal il serait nomme une Commission dont le Maire serait le Résident et tracterait directement avec les services de l'Intendance; c'est la Municipalité book qui fax le suchement de l'ouvrair ferait distribuer la besogne et effectuer le faiement, des ouvrieres. Un directeur sechnique serait distribuer la direction de l'atelier.

Montieux le Maire fait commaître qu'accompagné de Montieux Biondi, Defeté.

Chani de breil, il s'est rendre à Anniens aufrès des tervices de l'Intendance on il a e
obtenu le concours le plus empresse ainsi que la certitude que des marchés seraient

passés aussitoit les formalités administratives bermineis et demande aux membres de
Conseil municipal de se prononcer sur le profet de création d'un atélier de travail

féminis et dans l'affirmative, de lui déléguer tous pouvoirs pour fermette la

realisation de ce profet.

Il informe les membres présents, de la composition de l'association, du Comité directeur dont il fourrait pendu la présidence administrative et fusose montreir Bionde. Député espaise de Cruil pour la Présidence d'Honneur.

Monseier le chavie demande au Conseil municipal de voter une subsentivité eventuelle de 40.000 france paire permettre d'effecteur les fremiers faiements, laquelle ser préleves sur l'ensemble des ressources libres à la clôture de l'esperaire 1939 et fina l'objet d'un oridit à nisserie au budget additionnel de 1940.

Opis en avoir délibére; et à l'invanimité, les membres du Buteil Municipal opis en avoir délibére; et à l'initiatert qu'il a fute, décident la creation de l'association qu'il a fute, décident la creation de l'association de l'entre de l'éville Communal de fravail feiniming, lui en thois dont il s'agit et dont le litte seux Obelier Communal de fravail feiniming, lui en confient la frésidence et désignent Monsieur Bionde comme Risitant d'Homeur, confient la frésidence et désignent le affronvent les statuts dont il leux à its donné commaissance et volent le affronvent les statuts dont il leux à its donné commaissance et volent le

Tuet approuve tude le Floriai 1940

nesue

Leulis

ite-

uies.

ite

ofori-

mun-

sa

bout

musi-

heute,

iout,

approved for arrile frefectional

de H mai 1940

frincipe d'une Subvention de 40.000 france foux aider et garantio le fondionnement de cette œuvre de Solidarité. adhesion de la Commune au Fonds hational de Compensation.

Le bouseil municipal decide l'adhissory de la Commune, au fonds national charge par l'article 42 du dicret du 29 juillet 1939, d'opérer la compensation .

Regie Communale d'Electricité. Explension du réseau.

Le Conseil municipal donne son approbation à la décision puie pas le Consul d'Exploitation de la Réspie Communale d'Electricité de montatain dans la sience du 23 mars 1940, d'établir any frais de m Voiring, une lique pour l'alimentation de son lotissement situé voule de s'éle et au marchi conclu à cet effet avec le fociété Force et Sumière électriques, dont le montant à la date du 1/ mars 1940 s'éleve à la somme de 52.180 france Modification d'appellation de rue.

Le Consuit municipal afrès avoir pris commaissance des dispositiones d'une circulaire en date du 15 mars 1940, par lequelle Mi le Ministre de l'h. Serieur present de modifier les appellations de voies publiques ou édifies publi qui ont ité données pour rendre un hommage public à des hommes s'itant reidamis de l'Internationale communiste.

Fierde de changer l'appellation de la rue Heure Barbusse, laquelle refrendra bon ancien nom de rue de la Ville Depensed d'assistancel.

Le Conseil municipal à l'unamimité, faitant sien le vous émis par le Conseil Municipal de evoyon dans sa séance du 23 décembre 1939; Propose que toutes les dépenses d'assistances réclamies aux Communes bons forme de contriégent, soient prises en charge par le budget départemental, ce qui permettrait :

1º) de répartie équitablement les charges entre bous les contribuables du département ;

20 de supprimer le havail considérable de la répartition des dépenses entre les communes, par un système d'une équite affixoximative; 3º, de libérer les budgets des communes, de la cause de leux déségui-

Allocations any sontiens de famille. Mousium le Maire soumet au Conseil municipal, les demandes d'allocationis militaries formulies per:

m . Coffens Jaqueline épouse Besson, 8 rue Lesione, après incorporation de son mari Besson exacul Octave, Classe 1938.

Mm. Coping amandino Rense Epouse Daboval, 23 rue abel Cancelot, april incorporation de son mari Gaboval Marcel, classe 1938. m' Sergent fearmine albertune éponse Auguenot, 32 rue abel Lancolot. après incorporation de son mari Auguenot Jeorges, classe 1939.

m' Bakaille audré evareisse albort, No bis rue de la République (en favoir

ستن ois. ie fav ontataire , une et aw es, dont o france. d'une le l'hiies publics es s'étant quelle uis fax 1393 und bout uental, ditiguiudel d'alreforation elot, april Lancolot, en favour

91, de son fiere) après son incorporation, faisant partir de la classe 1939. M . Balschaert Marie Mathilde veuve ofdenhove, ?? une Poltaire, avant incorporation de son fils Opdenhoue Rene Roger, classe 1940. Ces demandes faraissant fondées et suffisamment Justifiées, reçoivent un avis favorable du Conseil municipal. Rester d'assistances. En comité secret, le Consul admet les listes d'assistances, belles qu'elles out été avietées fax la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, anisi que les diverses decisiones pries par cette assembles, dans sa hanco du 18 avril 1940. Tiens n'étant plus à l'ordre du joux, la séauce est levei et les membres présents out signe afrès lecture. Debout Chance Shower Gognass Defamotte settige Nachin Delaine Belaine Te dip sept septembre mil neuf cent quarante, le Consuit municipal de hontatoire a été convoque en séance ordinaire à la mairie, pour le dimenche venift-deux septembre à neuf heures brente. Le hiaire, Séance du 22 septembre 1940 Le vingt-deux septembre mil neuf cent quarante à neuf heures heute, à le Couleil municipal de knoutataire deineut convagué le dip-sept deplembre, s'est

reuni en seauce ordinaire à la Mairie, sons la présidence de monsieux tournier,

Etaient frients: M.M. Fourmer, Fage, Conneller, Sugarding, Shinant, Debout Themas, Hauet, Coquart, Juillow, Be Wije, Schaire, Froistact, Bernay.

Absents excuses: M.M. Mennier, Carne, Mirand, Gelamotte, Trapler, Huling,

Mousieur Delaire a été nommé Secrétaire.

Le proces - verbal de la précédente séance est lu et adopte à l'imanimité. Penile en activité du Fonds municipel de chômago total. Pillevement

de ressources sur les founds libres. monsieur le maire expose au Conseil municipal, qu'en raison du manque de havail dons la majure partie des usines de la localité et afin d'évite des troubles parmi la population orunière de montataire, il a décide de remettre en activité, le fonds municipal de chomenço botal à datre du 1th deplembre 1940. Aucun credit n'ayant ité prime au budget primitif de l'épercice 1940

Presente de l'Oise 3º Drivision 3º Briman Vie et affrouvé. Brannan le la subtembre 1940 ce le Presit : le recitaire finisal higher: mariacci

Paris de 31 octobre 1940 Le Munite.
Var deliojation. le Consciller d'État

Centaur fritial de la Main d'awre et des

amnances sociales.

home : illisible

Vie et affrance 1940 transais la 14 decembre 1940 tout de Prefet, le Secretain finisal délègne Infue': marineci

il propose de fieleur les fonds nécessaires sur les ressources elles

le clôture de l'exercise 1939. Il invite l'assemble à délibérer sur cet objet.

apris en avoir délibéré, le Conseil municipal appour la décience fuie par Mi le maire, fipe au 1st déplembre 1940 la date de remis en activité du fonds municipal de chômage total et décide le filience des sommes nicessaires sur les fonds libres à la clôteur de l'especie 1939, en attendant l'établissement du budget additionnel de 1940.

Fécide en outre que les chômewes seconcus seront accepés à since havang de voirie, en contre partie des becourt que leurs suont alla

Le Conseil Municipal désigne M. M. Bernay et Froissert, comme silique four faire fartie de la Commussion de contrôle chargée de l'épanney des deux des d'admission amp secours de chômage.

Fouds municipal de chomage total. additif à l'article # du

Le bouseil municipal décide, conformement aux indications donnier for m'e Minister du Gravail, de remplacer le dernier aline de l'article 4 du réeflement du fonds municipal de chômage total, fax le texte suivant :

Le margimum des restources au dessus duquel l'allocation de chômage ne peut être accordée aux membres d'une même famille serve attent, lorsque par huite de l'ensemble des ressources dont elle dispose, il entrera encore are forços comptant un on plusieurs chômeurs, To pand for four four days personnes et 8 france par personne supplimentaire. Ce mapinum de ressources est figé à 12 fancs far fond pout un chômeur cilibataire ou isole!

Allocation du digieine du traitement du Pecevent Municipal. Vu le décret du 4 mars 1924 et la circulaire de Mi le Ministre de l'Intérieure du 1st avent 1876;

Vula loi du 31 mars 1931 qui a décide la prise en charge par l'état, des haitements des Percepteurs- Receveurs municipang, hospitaliers

et de bienfaisance, laissant aux communes et établissements, la charge de l'allocation dite du dipierre : Considérant qu'en reaison des services renders, il est eignitable

Le Conseil vote lavier Me Le Conseil vote ladite allocation der la base de la dernière riving de haitement, toit 1323 france, en faveux de m- Hermise, Recevent municipal et décide que cette domme sera visarite dans les budys

Menuie en état de la rue Voltaire. Le Conseil Municipal confirme da déliberation en date du 21 Janvier 1941, décidant la remise en état de la rue Voltaire et charge m'le maire de

leulis de 6 m

tentes le 18 dice Le tour-Veclet . Super

Ville de Montataire Archives Communales

bolliciter de m'le Préfet de l'oise, l'approbation du projet dont il s'aget. Rélection du mux séparatif de la cour de l'École des Garçons.

Le Conseil municipal, her la préposition de mi le maire, décide la reconstruction du mux: déparant le cour de l'École des farçons du passage donnant accès au fieau, lequel de houve en manvais état.

le mux sexa reconstruit en pulongement des bûtinients de l'écule, de façon à agrandie Sensiblement la coux de récréations.

Les traveux seront ixecutis en respe par un macon de la localité, avec l'aide d'ouvriers en chômage.

Dégats causes aux immenbles communant par les évenements de queve. Constatation et estimation.

Le Conseil municipal autorise monsieur le maire à faire procéder à la constatation des défats causes fax les événements de guerre, à la Salle des Fêtes et au prosbytone, anisi qu'à lux estimetroj, en vue de constituer les dossiers de demandes d'indem nites prevues par la loi du 5 aviet 1940.

Attribution d'une subvention au Buxeau de Bienfairance.

monsieur le maire expose qu'en raison de la biteration actuelle, le Burane de Bienfaitance est fortement mis à contribution; qu'un nombre important de bons de secours est alloné fournellement et que les ressources de cet établissement ne sufficont fat pour effectuer le réglement des divers fournisseurs.

Il propose au Conseil municipal de bien vouloir voter une subvention communale qui viendra complèter ses ressources propres et l'invite à délibérer sur la question.

Capies en avoir dilibère, le Conseil municipal frend en considération la proposition de monsieur le maire et vote en faveur du Bureven de Bienfaisance, une subvention provisori de Evovo frances lesquels sevont filevis sur l'ensemble des ressources libres à la dâture de l'espercice 1939, en attendent la formation du budget additionnel

Attribution d'une subvention à l'œuvre du secours hational.

mousieur le maire uppose qu'il a été sollicité foir l'œure du Secours hational, afin de contribuer à l'organisation d'un arbie de hoil permettant de distribuse divers objets ou vitements aux enfants dont les pieces dont actuellement prisonniers.

Etant donne le nombre éleve de prisonniers domicilies dans la localite (244), il propose d'allouer une Subvention de 2000 francs et soumet cette proposition à l'assembles. Ofries en avoir délibér, le Conseil municipel einet un avis favorable à la fraposition dont il s'agit et vote en faveur du Secours hetional ( Section de Cris) une

Subvention de 3000 francs. Cette Subvention de serve prélieure au crédit inscrit au busiget de 1940 pour dépenses

improved.

Le Conseil municipal donne avis défavoreble à une demande présentes fait questions diverses. m- Bouthout Jeorges ex-chef de voirie, a l'effet d'oblemir à nouveau un emploi commu nel (garde-champite, charestess ou cantomier). Cet avis est motive par le fait que l'intéresse ne remplie par les aptitudes nécessaires.

· Vu et alponsé leulis le 6 movembre 1940 & Sour Profet Ada : Tumouli

ruis

24.

ica

riswy

1940,

July le 18 décembre 1940 is bookfuld . Stoppe Demouling

assistance and visillards. Hospitalisation de hi Vincent Coloused. Vu le certificat médical délivre par me le Docteur Gardette, attestant que le nomme Vivicent bedouard est atteint d'une affection incurable nécestitant la placement dans un hospice; Considerant que l'intéressé est défe assisté à domiale au titre de la la du 14 fuillet 1905; Considirant qu'aucun membre de sa famille ne se houve en mesure à Frononce son hospitalisation dans un asile de visillards. Listes d'assistances. En comité sevet, le Consuil admet les listes d'assistances, belles qu'elles out été avrêteir par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, ainsi que les divertes décisions prins par cette Ossembles dans la reinning du 20 septembre 1940. Ruy n'étocut plus à l'indre du jour, la séance est leves et les membres présents out signé après lecture. Delout Chines Grandy Enguart Guillon B. Hoge Delairer Bura

Le vuigt et un fauvier mil neuf cent quesante et my, le Conseil mui. cipal de montataire à été convoque en béauce ordinaire à la mercie , pour le dinanche vuigt-tie fanvier à die heures.

Séance du 26 janvier 1941 Le vingt-sip fauvier mil neuf sent quesante et un à die heures, le Conseil Municipal de montataire diement convogue le vingt et my fanvir. d'est reuni en deance ordinacie à la Mairie, Lores le présidence de Mondair

Chaient friends: M. M. Fourmir, Mennier, Fage. Connelier, Gengardini Thuiant, Gebout, Chimet, Hauet, Coquart, Gelamotte, Juillou, Heeling, De Wige,

absents excusis: M.M. Caxue, mirand, Erayler, Engel, Delacre, Froissart Mousieur Delamotte a été nommé Secrétaire.

is proved verbal de la frécedente teaure est la et adopte sant obtourations Délibération dur le compte administratif prétente par le mans pour l'exercise 1909. to Comple administrately presents for hi to many four d'exercise 1939 at dont un exemplante est dépose any archives de la maine, frésente les résultats suivents : " Decotted ordinaries, extraordinaries et diffhientaires , 2.246. 204, 18 Defender ordinaries, or learninaries at dufflin entainer: 1.761.784.18 Operated de reseller: 184. 848. 87 Tester à recouver : 30.469 24 Firster a payer , 824, 404, 84 Le Consent appele; on executions de l'instante 41 de la loi du 5 cevril 1880, à vérifier le Comple d'administration frésente par " le maire, il a été passide a la nominatury de Remoleut de l'attenubles, conformament à l'acticle 58 de la lu présiten. hi Coquart Joseph againt its the au terulay et à la majorité det suffaget, a de tuille pril la présidence et a simile le Conseil à examiner le comple administratif de l'exercice 1939, dans lequel 4. " le maire a expose les dépenses par lu mandalest, la manière dont elles out et effectuers et l'utilité que la commune on a reteriel. Le Conseil, virificiation du dit compte et des pièces qui y sont Jointes, a recomme que houses les recettes de l'expercise out éta réglisièrement effections et sont exactement rapporteis, que houtes les dépenses ordonnancies dont renformées dans les limites des crédits ouverts fax le budget, et let autorisationis dufflémentaires et sont dufférement motives ; il estime en consignence, qu'il y a lier de l'approuver. Debow Connelies Bugarai Phinnelies Defanotto Juicon Kulin De Hoye Francy Oppoletion du Compte de gestion du Peceveux municipal. Auresieur le Mercie refrend su frésidence de l'attendéé et bounet le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1939. Tu le Compte render par le Peceveur Municipal, de set recettet et déponder ; Considerant que les operations out parce régulieres et dufférement pustifiées; Gemande qu'il plante à montion le Eiseveir Seinenil, de l'approuvoir. Service viemal. Chapitres additionnels au budget de 1940. Le Conseil, vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction, ministrielle du 24 Juij demiant et le riflement gainal dur le donice det chemine viciniens. Vie les préparitions présentes par les Auginieurs pour l'écablissement des chapites additionends du budget de la commune en ce qui concerne le service det chemine vicinaire; The le budget approuve pour l'anné comande et les comptes remains hant par le maire que fax le Permer municipal des receves et des dépares de l'exercice précident, comples dont il risulte que le reliquat del responsabl del chemical vivinanzo de est apereira cot du Le reliquet de l'exercice 1959 deva employé conformament aux minima 123.956:81 Délibere :

not gree

ent day

Leva"

ere de

i'aller

med,

in du

O mpresa -

four le

ordinar

farding)

wideart

De Wege,

hous de la colonne 4 des tableaux dresses par le service vicinal (voir exemplais

déposé aux archives de la manie). Les recettes et crédits supplementaires non prévers au budget de 1940, seront

Chablissement du budget additionnel de 1940.

Le Conseil municipal, sur le ver des fiérés qui lui sont soumises pai monseir le mavie, procède à l'établissement du budget additionnel de l'especie 1940 que présente les résultats suivants et dont un expemplaire est déposé aux archives de la mairie.

Recetted Sufflementaires: 984.846 . 35 Défenses sufflémentaires: 984.846 . 35

Régie Communale d'Electricité de montataire. Offrobation du comple administratif de 1939 et du budget additionnel de 1940. Quil du Conseil.

Le Consul Municipal donne avis favorable à l'approbation du Compte admi mitratif du Friedeux de la Réghi Communel d'Electricité de Montataire four l'exercise 1939 et du budget additionnel de 1940, présente par la Commistion administrative dans sa seauce du 27 avril 1940.

Peigli Communale d'Électricité de montataire. approbation du compte de gestion du Ceissir pour 1939. avis du Conseil.

Le Conseil municipal;

Vu le compte rendu par mi Gantier, Caissier de la Réglie Communale d'Els. Animité de montataire pour ses recettes et dépenses de la gestion 1939 (2º fartie) et de la gestion 1940 (10 partie).

Vu la délibération de la Commission administrative du 24 avril 1940 sur ce compte.

Considerant que ce compte farait réqulier et qu'il n'a bouleve ni observation ni réserves de la Commission administrative; les d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Régie Communale d'Électricité de montataire. admission en non valent de

Le Conseil Municipal donne avis favorable à l'admission en mon valeur, de produits irrécommables prisentés par la Commission administrative de la Piglie de 306.10.

Subventions industrielles de 1939.

Monsieux de maire boumet à l'approbation du Conseil:

1° l'état des subventions midusticles durs far le service vicuial +
faites aux chemies vicinaux ordinaires de le commune four déofradations
par des housports midustails;

l'engagement de l'industriel en cause, barrie: Monssier le Biricteux de la Lucinie Oropeicole de foussainaille (Seine et 018) Vue et al Julis le 5 ! Le jour-Pulet -

Lewis la 5 Miles Sous . Rept : And

Louis Polit . Angre Dementy.

Lente de 5 miles 19 E Sous-Prefet: Sign muplacie

peront

ses far

exercice

In et affronce Indi le 5 hart 1941 le jour Pulat - digne Demonling

July le 5 Mars 1941 Lon Pelet: Shape Dumouling

compte

Conseil.

ine four

Commis-

ompte de

nale d'Ele-

fartii)

1 1940

leve' mi

leur, de ho.

y valeur,

la Right

la sonno

icuial st

leure et oise),

annei 1939

Le Couseil afière un avoir délibère.

Opprouve l'état des hebreutions et accepte l'engagement de mi le Vinceteux de la Sucrevie Organicole de Joussainville.

Lecide d'autre fant, sur l'avis de Mi l'Ingénieux du source vieinel, de ne rien réclament à la sucrevie de Saint Just en Chaussée (oirs) à raison des dégradations extraordinaires occasionnées par les hansports de sur midustrie, dont le chiffre est inférieux à ceut francs.

Vote d'une indemnité à lu l'equesne pour occupation de locaux situés dans my immenble lui appartenant.

mondieux le mairie expose que depuis le retoux d'ivacuation le 3 fuillet 1940, pusque au 31 décembre dexuier, il 1'est houve dans l'obligation d'installex devers servier dans une partie de l'immembre affantement à si lequesne et situé à montataire Place auduste feine, en raison de l'immobilisation par les autorités allemandes, d'une partie des salles de la mairie.

Ope il convicut d'accorder une indemnité à l'intéresse, à tôte de loyer pour la periode considérée et propose d'en fixer le chiffe à mille francé.

Il invite l'attembleé à débboier tex cet objet. Le Conseil Municipal après en avoir débbie, considerant qu'il est equatable d'indemniser m'éléquesno en raison de l'occupation d'une partie de don immende, accepte la proposition de mile heave et fine à mille francé le montant de l'indemnité dont il s'agit.

Cette dépense sera imputer au crédit inscrit à l'article 89 du budget de 1940, pour entretien des bahiments affectés à des services communaux.

Demande d'augmentation de Salaire présentie far le tombour afficheur. Avis du Consider housieur le heavie soumet à l'examen de l'assemblei, eme demande pérentee fax m. Diot, sambour afficheur municipal, à l'effet d'obleure l'augmentation de son salaire en raison du surcroit de travail auguel il est astreint dépuis plusieurs mois et qui l'empéche de pouvoir commo par le passe spercer sa profession de cordonnées et l'invite à délibérer sur cet objet.

Opis en avoir délibéré, le Consuil municipal considérant qu'il est midiscutuble que le transail fourni par le demandence s'est tensiblement accue au comes des mois dermiers et recommandes de demande protifiée.

Décide de force à 3.600 francs fax ay, le traitement su fambour-afficheme à dater du 14 Janvier 1941.

Es Consuit Municipal décide d'allons aux bocietés locales paux 1940.

Le Consuit Municipal décide d'allons aux bocietés locales, les belientes détail lies n'après, relatives à l'annei 1940, lesquelles souve fisherés au crédit misorit à l'antièle 251 du budget de cet apricèse, bevoir :

Standard Athlitei Chib.

Soo furned

Società d' Aforticulture et de Europianee de Montataire 800 france

Società d' Aforticulture et des facchies ouvrises de France 600 france

Società de Secones mutacels

Società de secones mutacels

Caisse d' interventions chienographel.

Soc france

Soc france

Soc frances

Soc frances.

bendin de 5 mont 1941 Le bone . Prefet : bigher Demouling

heeder de 12 mars 1941 Germanding

Laiement de frais funciaires. housieur le maire bounet à l'assemblée, un ménoire prisule-per le Sorvice des Compet finishes municipales de Creil, le raffortant aux fias funciaires de Mª. Venve Ducavel décides le 19 puillet 1940 à l'hofital de Cas où elle avait été admise au court de l'ivacemation.

La dépense est de 792 francs.

après en avoir délibéré. Le Conseil municipal contidérant que ma Tens Ducancel se houveit dans un état absolu d'indisferne, qu'elle n'avreit se en raison ses sirconstances exceptionnelles être admise au bénéfice de l'assidence

médicale gratuite. Decide la frie en charge par la Ville de montataire, des pais funciaire engages pour elle par le Servies des Pompes Junibres numérifieles de Criel.

La dépense sura imputer au crédit vissent un budget de 1940 pour dépense impremes .

Peparation de l'immemble à mage de presbytère.

mousieux de maire expose qu'à la suite des bombardements de fui decuir, l'immeuble à usage de presbyteré à été endommagé et qu'il a ité habileté par l'assembleé pour faire constater les dégâts en vue de constitue le dossier de demande d'indemnité prévue par la loi du 5 Coût 1940.

qu'il importe de faire éxiculer certains travang enquits, notamment la toiture et quelques travaires accessories de maçonnesie.

Qu'à cet effet, il a fait deuser par m' Varenne architecte à Creil, un devis de ces travaux lequel s'élève à la somme de douge mille soujaentedip frances (12.0 fo : 00).

Il invite le Conseil à délibèrer sur cet objet.

Le Conseil Municipal afrès en avoir délibéré; contidérant qu'il est indispensable de faire effective aussitot que possible les travany dont il sept affronce le devis que lui est présente et autorise monsseine le maire à haiter de que à gré avec un entrepreneux qualifié.

La dépense sera imputer à l'article 91 du budget de 1940 pour entre des propriétés privées de la commune. Guestions diverses.

housieux le maire donne connaissance à l'assemblei, du montant des recettes resultant de la vente au profit du Bureau de Breisfaiteure, de monchandises qui lui out été rencises fac la Rommandantin back, provenent de pieses de querie et s'élevant à ce pour à la 67. 173! No et de deverses recettes extraordinaires effectueis au profit de de établissement, lesquelles bout détaillées au procès verbal de la reining de Brueau de Bienfaitance du 25 Janvier convent. Cassistance any visillards.

Hospitalisation de men facipin Julia

he le certificat midical dilivre par m. Barbare, doctave en midera

à Crest, à me faufing fulia, attentant que l'intéresser est attenute d'une affections incurable necessitant bor placement dans un hospice; Considerant que l'intresses est déja assister a donnéelle au titre de la loi de 14 fuillet 1905; The soy état d'indiquece ; Considérant qu'ancer membre de la famille ne se trouve en mesure de la seconie; Prouonce son hospitalisation dans une asile de vicillands. Listes d'assistances. En comité lecret, le Conseil admet les listes d'assistances, belles qu'elles out été axisters par le Commission administrative du Bureau de Binspirance, anisi que les diverses decisions prises par cette Ossanblei, dans la reinning du 25 Janvier 1941. Rien n'étant plus à l'ordre du joux, la biance est levre et les membres présents out signé après lecture. Thinaut Debout Cherice Houset Coquary Dofamoto Guillos Hulin De Way Le ouze fevrier mil neuf cent quarante et my, le Conseil Municipal de houtefaire a été convoqué en seaux ordinaire à la mairie, pour le dimanche seize feiner à dip heures. Le haire, Téance du 16 fégrier 1941 Le seize fevrier mil neuf cent quarante et my à dix hences, le Consail menu. cipal de montatave diment convoque le onze feireir, d'est venue en seanne ardinave à la mairie, sous la prisidence de monsieur Fournier, maire. Esaient présents: M. M. Fourmir, Munier, Frage, Connelier, Sugardin, Shiriant. Gebout, Hauet, Coquart, Gelamotte, Juillone, Se Waje, Gelaine, Kenney. absents excuses: M.M. Carne, Themes, expiand, Trapler, Huley, Engel, France. Monsieux Gelamotte a été nomme Secrétaire. Le procès-verbal de la précidente seaux est lu et adopte dans observations. Chablissement du buddet primitif de 1941. Ofris examen et expose ditaille de mouseix le maire sur sous les actieles budgetaires, lant en recettes qu'en dépenses, le Conseil municipal vote à l'invanionite, le budget primités de l'execcion 1941 qui d'établit en recettes et dépenses, à la bonne Breveau de Bienfaitance. Orphobation du Compte Administratif de 1939 et du budget additionnel de 1940. Avis du Conseil.

ter

te Cruis

- Yeuro

histonee

Earies .

heuses

Juing a éte-

deticer

neut

ul, un ente-

l est lagits

entroting

wontant

de de,

è de at

ing du

...decesie

Le Conseil Municipal donne avis favorable à l'affrobation du compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de Bienfaisance pour l'exercise 1939 et du budget sufflementaire a 1940, frésente fax les membres de la Communici administrative dans la renning du 15 février 1941. Brueau de Bienfaisance. Offrobation du Compte de gestion du Receveur pour L'exercice 1939. avis du Conseil. Le Consul; Vu les comptes rendus par le Pereveux du Bureau de trienfair. Sauce pour l'année 1939;

Vu la delibération de la Commission administrative en date du 15 février 194,

sur ces comptes.

Considerant que us comptes paraissent réguliers et qu'ils n'ont souleve ni deservations ni reserves de la Commission Administrative, est d'avis qu'il y a lui de les approuver.

Bureau de Bienfailance. Budget primité de 1941.

Le Conseil municipal;

Vu l'article 70 & 5 de la loi du 5 avril 1884;

Vu le budget présente par les membres de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance pour l'année 1941, dont les prévisions paraissent en rapport avec les ressources et les besoins réels de l'établissement.

Est d'avis d'affrouver ce budget présentant un total de recettes et de dépenses de 17.400 francs.

Régie Communale d'Electricité. Budget princité de 1941.

monsieux le Directeux de la Réspie Communele d'Electricité de monts. laire presente à l'assemblei, un profet de budget des recettes et dépenses à effective pour l'exercice 1941 et expose les motifs qui protificit ses propositions

Le Conseil municipal, oui l'exposé des motifs; Tu le profet de budget présente pour m le Directeur;

Vu le réglement de Administration publique du 18 décembre 1924, aut. 57. Afrès avoir délibéré, arrête aux sommes portrès à la 3 colonne du budget qui pricide, les privisions de recettes et le montant des dépentes à opèrer pour l'esercice sus-mentionné, savoir :

Tecettes: 497.500.00 Dépenses : 497.500.00

Bridget viennal de 1941.

Le Coussil;

Ve la loi du 21 mai 1836; l'uistruction ministricle du 24 fing hui. vant et le réoflement général sur le service des chemins visineux.

Vu les propositions présentées par les inférieurs du service vicinel pour l'itablissement du budget de le commund en ce qui concerno le service des chemins viculaux pendant l'annie 1941.

Vu l'arrêté de mise su demeure de m'le Lous. Préfet en date du 4 mai 140 Note l'unscription au budget de la commune, des recettes et crédits mich heires pour le service des chemins vicinans fendant l'année 1941, le bret confi

Vie et affronce Soulis le 5 mars 1941 Er Loue-Prifet - Signe Denne

Tu france reception enter de 12 mars 1941 E Love. Prefet: Sofini Draws mément aux indications de la colonne 5 des tableaux dressés par le service vicinel (voir exemplane déposé aux archives de la mairie).

Fécide par application des dispositions de la loi du 31 mars 1903, de remplacer fax une tape vicinale a déterminer par l'administration : 19 3 fournées de prestations individuelles et 20, 3 fournées de prestations hur les animans et véhicules.

Décide enfin que les prestations et les tapes vicinales en nature de l'expercice 1941 seront converte les taches d'après le barif précédemment adopté, qui est maniteur pour 1941.

Odnission en non valeur, de produit iviécouvrable.

Le Consul Municipal donne avis favorable à l'admission en non-valeur, de la tomme de cent cuiquante france (150<sup>L</sup>) représentant le montant de la redevource dui au service del Fompes funishes, pour hansport du corps de Man Riolong et pour laquelle un titre de recette a été énuis le 18 Juillet 1939.

Cette Somme n'a più à ce Jour, être recouvres malgre les menaces de poursuites faites par m le Peceveux Municipal, au débiteur h-Ridoup Pierre, donnésies à hontataire 36 rue voltaire, lequel a quilté la localité depuis quelque temps et dont l'adecte actuelle est incomme.

Poriement d'honoraires d'architecte.

Mouseuir le main expose qu'en verte des pouvoirs qui bui out été donnés par le Conseil Municipal dans la sécure du 22 septembre 1940, il a fait dresser par hi Varenne architecte à Creil, les devis de réparations de dominages de queves relatifs à la falle des têtes et au purbyteur.

Le montant sut des travang est de 23.495.44 en ce qui concerne la falle des fêtes et de 40.451.06 en ce qui concerne le presbyteire.

Que M'. Vaxenno bollicite le paiement des 3 centremes de les honoraires complets, calcules a raison de 7% sur la premier hanche de 100.000 francs; 6% hur la dempierme tranche de 100.000 francs et 5.50% sur le reste.

Il monte l'assemble à approuver les tamp d'honoraires midigues ce'-dessus on à

formuler tet observations l'il y a lieu.

Cépries en avoir délibéré, le Conseil Mennicipal reconnaitéant que les honoraires ont ité calculis sur des bates normales, donné son approbation et autorise le mandate ment des sommes dues à le harenne.

La dépense sera imputer au crédit inscrit à l'article 91 du budget de 1940 pour entertain des propriétés privées de la commune.

Droits de place. Exponeration de la redevance relative on 3º trimestre 1940.

houseuir le maire donne lecture d'une lettre imanant de Mi Charve, adjudicataire des droits de place et tendant à obleve l'exponentation de la redevance afficente on I trimente 1940, soit la somme de mille france. Cette demande est motive par le préjudice subi fac l'intériesse fendant la prisoide d'évacuation de la population où ses recettes out ête à fair l'intériesse fendant la prisoide d'évacuation de la population où ses recettes out ête à fair l'intériesse fendant la mêmes.

Il invite l'assemble à délibert hux est objet. Le louseil après en avoir délibéré, reconnaissant l'exactitude des faits sur lesquels est basel la demande de housieux bharve, ennet un avis favorable à cette demande.

Ve et offrouve Ladir le 5 mars 1941 Le Loue Popel . Signe Demouling

Le Jan . Pelet , Signi Dremonling

Luig Sui-

upte

1939

hour

sienfai.

Treis 1941

ré sui

1 a lien

rie

raissent

as et

monta.

opositions.

xxt. 57.

du

entel

al formed

its reside

he four recepises Senles le 12 mars 1941 & Jour Piet . Some Terwording Location de la Salle des Fêtes. Demande d'éponération de loyer.

mousieur le maire donne lecture d'enne lettre émousant de m. Voulinous agistant au nom de la Societé des Casino et Cinémie de Preteaux, la cataire de la Salle du Têtes, hendant à obsence l'exponention du frip du loyer affirent à cet établissement pour la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date

à laquelle l'exploitation powere avoir lier à nouveau.

Cette demande est motivei par le fait que l'établissement formé dis le début de la guerre en raison de la mobilisation et réquisitionné aussilot pour l'installation d'un contonnement de houpet, n'a fie être remis en exploitation, qu'après les bombardements de puis 1940, l'immemble ayant subi des donniers importants, à ité rendre inutilisable et qu'il est impossible de prevoir la date à laquelle les travamp de restauration seront épécutes.

Il monte l'assembleé à délibérér sur la question.

Opris en avoir délibéré, le Conseil Considérant que la Salle du Fêtes à été affecter à l'installation d'un contonnement de houpes pour lequel la société des Casino et Cinema de Putrang a ferce ou doit percevoir l'indemnité prevue a'cet effet, devide en raison de la mobilisation de locataire, de l'éponerier des 3/4 de la valeur du loyer pour la période comprise entre le 14 septembre 1939 et le 22 mai 1940, date de libération de l'immende fax l'autorité militaire et de la totalité du loyer pour les mois suivants fusqu' à la dete à laquelle il lui sera possible de la remettre en exploitation. Comité communal des Alscations familiales agricoles. Proposition de déléqués.

Le Conseil Municipal propose au choix de m'le Préfet de l'oise: M. M. Moussillon albert, Boicher Euspeine, Roca Jules, Vanderbecken Conisle et Vathere Cypnin, cultivateurs à houtataire, pour faire partie du Comité communal des Allocations familiales agricoles.

Chauffage des écoles en 1941.

Le Consil Municipal autorise monsieux le maire à haiter au mieux des intérêts communaux, pour la fourniture du combestible récessaire au chantest des cides fendant l'année 1941.

La dépense sera imputer au crédit inscrit à l'article 203 du budget de 1941. Chauffage de la mairie.

Le Conseil Municipal autorise humesein le maire à traiter de qu' à que avec la Compaquie pour l'Eclairage des tilles, pour la fourniture de 20 tours environ de coke necessaires au chauffage de la Mairie pendant l'amie 1941 La dépense sera imputer au crédit misseit à l'article 17 du budget de 1941. Fournitures Aculaires four 1941.

Le Conseil municipal autorise monsseire le maire à procéder au muist des intérêts communant, pour le renouvellement du traite relatif à la fourniture de libraini et de papeterni classiques, à faire aux ésoles de montataire en 1941, soit fax adjudications, soit à défaut de résultats, en traitent de qu' à gré avec le fouverisseur habituel. La dépense dera imputer au crédit viverit à l'article 20 f du luge

July de afferment 1940 Is how had is - Singer Humanday Respi Communale d'Electricité.

achat de complement et d'un appareil de melure.

Le Couseil Municipal donne son approbation à la décision prese par le Conseil d'Explicite de hior de la Régie Communale d'Electricité de Recentation dans sa rémunion de 15 février 1941:

1º) d'accorder au Firecteur, l'autorisation de haêter sans marché au misur des intérêts de la dite Régie, pour l'achat des compteurs nécessaires pour l'année 1941, dans le limite des crédits ouverts au budget a cet effet, conformément aux prescriptions de l'article 11 du devet du 8 octobre 1917.

20) d'acquerer un affareil de mesure dit VA. PHI construit far la maison chauveig et armony, dont le coût est de 3.428 france.

Perception définitive des travaires d'agrandissement de l'Hôle de ville. Désignation d'un architecte pour supplier la Dugardin.

Monstreir le maire expose qu'il a été sollicité fax phisieurs entrepreneurs, afriq d'obtenir le réflement des sommes leux restant dûes sur le montant des travant qu'ils ont épécutés pour l'agrandissement de l'Atal de Ville, lesquels ont été reçus provisoirement le 15 décembre 1938.

Qu'afig de donnet satisfaction aux nitriesses, il est novetaire de procéder a la récéption définiteire des dits havance et que m' Tugardin architecte étant actuellement fuitonnir, il y a lieu de désigner une personne qualifier pour le suffléer.

Il propose m' garnier architecte a' Cruil et invite l'assembleé a formule son avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré; accepte la proposition de monsieur le maire et désigne m' Garnier afin de supplier m' Dugardin, pour effectuer la réception définitive des havances dont il s'agit et l'établissement des pieces nécessaires au riefs. ment des entrepresseurs.

Vote de principe d'une subvention en Laveur de l'Union Cycliste montatairieme montreier le maire donne lecture d'une lettre émonant de l'Union Cycliste monte-fairienne et amp sermes de laquelle il est expose que cette société comme d'anter société sportaires, a l'intention de reprendre son activité.

Chaque année il itait contume de favie disputer à l'occasion de la fête commune male, une course cycliste subventionnée par la Ville de montataire et dont l'organitation était confie à cette société.

On raison des évenements actuels, il ne peut être question d'organisation de fêtre, mais l'Unión legeliste montatainienne derait disviente de connaître de la maintier de la course annuelle ne pourrait être envisage dans les mêmes conditions que far le faste.

Himte I assemble a délibérer sur cet objet.

Oprès en avoir dilibre, le Conseil Municipal contriderant qu'il est minestaire d'encourager les efforts des Sociétés locales, vote le principi d'une subventions de mille france un favour de l'Elmion Cycliste Montatairienne four l'organisations de la course annuelle de 1941.

Cette Subvention de sera versie en Semps utile et le montant en sera prilevesur le vielet miscrit à l'article 261 du budget de 1941, pour Subventions any Societés locales

Ver foret re'cepiele Jenla le 2 Avril 1941 I lour Polet. Aidju Dumonling

· la

ale

Lore

turys

tati

di

=

941.

i med

1941.

ing

ontent

41.

Prifecture de l'Occie 21 Division 1º Bureau Vu et affronce Pres Prifet, le Secretain femial delegne Aque: mansacci Ochat de matériel de Suous contre l'incendie.

housieur le maine propose à l'assemblée, l'achat d'une certaine quantité de suyant d'incendie destinés à complèter le materiel existent et soumet à cet effet un devis étable par m' Fachy industriel à hour, lequel s'élève à la somme de sip mille anig cent soupante anig panel; il l'invite à se prononcer sur cet objet.

Le Conseil Municipal après en avoir délilére;

Considérant l'utilité de l'acquisition envisagée, approuve le devis itale, a' cet effet et autorise monsieur le maire à traiter de gré à gré avec le fournisseur.

La dépense sera prélèvée sur l'ensemble des ressources libres à la clôture de l'espercice 1940.

Bersonnel communal.

monsieur le moire soumet à l'attenblée une pétition emanant du personnel communel relative :

10) à la remuiation des employés à leurs divers postes

le, à la revolorisation des traitements

3, a d'abaissement des échelons dans les divers postes, de 5 à 3 aux Il l'invite à examiner ces questions, et à formuler son avis et ses observations s'il y a bine.

Capir en avoir délibére, le Conseil Municipal de prononçant sur la premiere question, donne avis favorable à la création d'un poste de Secrétaire adjoint de la maine.

En ce qui concecut les deux autres questions, il décide leux remois devant la commission compétente pour étude.

They n'étant plus à l'ordre du Jour, la téauce est levée et les membres prisents out tiépué après lecture.

In I minier to ape Connelie Duquer's Obelow Shinout Debout About Coquark

## Procés yerbal de l'installation du Conseil Municipal

L'an mil must cent quarante et my. Le venigt mens du mois de mars a' dip-huit huves, les membres du Conteil menicipal de la Ville de effectataire nommis par aveile prifectoral du 18 mars 1941, en applica-hori de la loi du 16 novembre 1940 portant réordanistation des corps musicipales de la font reinnis dans la balle du Conteil municipal sur la convention qui leux a été adressée par monssein le maire.

Etaient présents: M: M. Tourneir Tournes, Vielfaure Jean, Dumont Engeire, Fage Clavier, M. M. M. Mallet audré, Bonnesons Edment.

Bertault Raymond, Lauge Georges, Hureau Gaston, Hogrel Engline, Briche Engline, Bugarding Lucin, Thenee Lucien, Delamotte León, Debout Justave, Connelie Desir, Juillon Robert, Hauet adney, Phinaut Honorat.

La léauce est ouverte bous la prisidence de monsieur Fournier Formand, maire, désirgué par aveile-prépetoral du 19 mars 1941, lequel après avoir donné commandance des arrêlés prépetorans du 18 mars 1941 nommant :

To Me fudelit Jeanne, M. M. Mallet audre, Tilfoure Jean, Bonnefour Colonered, Bertault Paymond, Lauge Jeorgel, Hureau faston, Hopel Engline, Briche Engline, Sumont Enigene, Sugarding Luciey, Fage Lawier, Themes Luciey, Delamotte Lion, Debout Justave, Connelier Since, Juillou Robert, Hauet advisy, Thinaut Honorat, member du Conseil Municipal.

30 M' Vielfauxe Jean, premier adjouit au maire m' Gumont Engène, duspieine adjouit au maire

m Fage Lavier, hoisieine adjouit au maire.

It apris appel nominal, déclare procéder à l'nistallation du nouvere contril municipal. Faut une courte allocation, montieux le maire souhaite la bienvenne à les nouveraux collègnes, les assurant de son amitie et de sa sympathie, pertende qu'il shouvere en eux, des collaborateurs désireux de mener à beix la tache qui leux a été confier, de résondre au mieux des intérêts de la cite, les graves problèmes de l'heure présente, sont en les remerciant de l'accuseil amical et agrécible qu'ils lui out seinoigne au cours de ses consultations.

a set aucieus collègnes dont il s'est houve dans l'obligation de le séparon, il expreine ses remexciements et sa reconnaissance pour la farticipation que ils cher out apporter pendant la ducci de leur présence au sein du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal ainsi constitue procède ensuite à la constitution des divorses commissions municipales, savoir :

Commission des Finances et basincento: M.M. Vielfaure, Gennont, Trage, cyallet, Gelannotte Augardin, Connelier.

Commission du Pavitaillement, des Jardies ouvriers et des Cebattoirs. 1. 14. Vielfaure, Gumont, Briche, Mallet, Hereau, Bertouet, Hogel.

Commission Sevlaire. 4. Hudelet, M. 4. Tumont, Sugarding, Bonneford, Connelier, Schout, Gelanutte.

Commission de la voinie et chemins. 4. 4. Fage, Briche, Thuiset, Hogrel. Rillow, Laurt, Felamotte.

Commission d'Inspérie et Sante publique : Mª fludelit, M. M. Dument, Bonnefous Bertante Lange, Fluxeau, Themes.

Commission du cinetière. 4. M. Tage, Connelier, Lauge, Haut, Schout, fieller, Thinaut Commission d'éducation sportive : M. M. Tage, Mallet, Haut, Thinse, Sugardui, Lauge, Bertault.

Commission des adjudications et marchés . M. M. Kilfaure, Agrel. Commission de recensement des chevang. M. H. Briche, Tement, Agrel. Commission du Bureau de Bienferdance. M. Hudelet, M. Bretault.

itall.

in

stout

Duy,

ced i

it

6

les

ry.

de Elle Hica-

uni-

doward,

Le douze niai mil neuf ceut quarante et uy, de Conseil Municipal de houtatain a été convoyen en séance ardinaci à la maini, pour le Samoni dif-teft mai à dif-huit heuxes.

Séance du 17 mai 1941

Le dij teft mai mil neuf ceut quarante et un à dup heut heures, le Consil Municipal de hontataire convoqué le douge mai, s'est remi en teaure ordinaire à la maine, tous la présidence de monsieur Fournir, mais.
Chaient pissents: M. M. Fournir, Vielfaure, Dumont, Tage, he of fluidet, he my halle.
Brounefous, herbault, Lange, flueau, flogrel, Briche, Bugarding, Chémie, Gelamotte, Sebout, Connelier, fiillou, flauet, Thinaut.

Mousieux Felamotte a ite-nonme Secritani.

Commission communale des impôts directs. Proposition de déléquis.

mousiur le maire uppose que par application de l'article 351 du lode general du impôts directs, il y a lieu de dresser la liste des contribualles fonciers (20 résidant dans la commune et 4 forains) proposés pour les fonctions de membres de la lommis. sin communale des impôts directs.

Qu'aux termes de l'article frecité, les commissaires dovient être du text museuling, de matiamelite française à titre originaire, être aixe de 3 aux au nuvire fouvi de leurs divits civils, être miscrite aux rôles des auciennes contributions directs, être familiarisés avec les circonstances locales et fossider des comments tances suffisants four l'injecution des havans confiés à la Commission.

Un communal companient un entenible de propriétés boisés de plus de too hectard. Le commission doit comprendre en outre un propriétaire de bois on frêts.

L	Conseil Municipal après a	· · · · · · · · ·		
ш.щ.	Ledru Paul	en avvi delilier, pro		me en 1873.
	Cavillar audusting	renter	5 rue de Coude	1886
	Edge Light	popularie	ks we lataine	
	Elegras Joseph	munisir	3 Race A. Jenie	1271
	Charel Georges	hosloger	65 me J. Jami	1875
	Contact Edouard	rentur	Es une de la Ville	XIG
	Coclere Luciey	cultivateur	Thiverny.	1885 7891
	Broiche Engene	-9	58 rue Victor- Kugo	1193
	Rocy July	-1'-	47 - 3	7876
	Hermet Georges	charlonnier	53 rue des beoles	4890
	Judant Salvator	renter	un des châlets	1110
	Roussilloy albut	cultivateur	33 rue de la Pépublique	1899
	Chaucean Jean	peinte	16 Pace a. faire	1873
	Millet Georges	Commercant	112 rus f. Jamis	1879
	Dubois feuri	Refris! de Ca	33 rue de la Republique	
	Coquelle Heuri	nearcoy	su -1:-	1881
	~	afusteur	75 rue Voltaire	1873
	Gugarding albert		46 rue R. Salenopeo	1882
	Debuille allhouse	chances		1890
	Sepuelle alphouse	rentur	80 rue des Ecoles	
	Horen Jules	rentur	14 -1-	1872
	Bounard Jules	"etraiti"	sund by Melle	1870
	Geffray Paston	reutier .	True de la Ville	1833
	Grison Georges	renter'	Crownies	183
	Auchatelle bolmond	ueltivateur	Crawainy St. Malla	1873
1	Sache fabriel	electricing	1 Yeart - los mollo	1903
		tions légales espegnes	pour faire partie de la Ce	muithwy
	til sagit.			
Gre	éativis d'emplois de q	pardes. messiers.		
	Mousiur le Maire 4	apose qu'il est jour	enellement saisi de recla	wations
ems	amount faut des cultivateur	uns que des habitants	, longuels de plaignent .	des nombreup
vole	dont ils sont l'objet dans	us level cultimes on	lever fardies.	
	que pour obvier à cet état de choses, il lui affarait nécessaire de désigner my			
ou	on deux gardes - musicus qui nommis lemparairement, renforceraient l'activité du			
	garde - champite.			
	Himite 1 assembles a	a 'diliberier' hux cet og	yet.	
	Le Consuit après en avoir délibéré; considérant que en rainon des circonstances			
act	actuelles, il est nicessaire de prendre boutes les mesures de nature à banvegander			
lu	les recolles et recommendant la proposition de houseeur le maire, fustificé.			
	Décide la création Sumant les besoins, d'un ou deux emplois de gardes-messiers			
	Fire le haitement de chacun d'emp à sup conts france par mois.			
	La dépense sura mépulse au crédit miscrit au budget de 1941. pour haitement du garder-champêter, lequel sera complète-lors de l'établissement			
		ampeter, regime	complete wer as I was	listenent
	. hudget additionned.			

K, ..

fuel

wi

u. my " walket,

· texpe

an newish,

betions

mail -

reitorie

hectard.

de budget additionnal.

Senti la 4 places 1941 Le Sous-Profet - Indjui: Sumonling

Préfecture de l'Ocie 21 División 21 Brusan Vu et affiremé Scawar le 18 Julet 1941 l'él lufet, le scritair fineral Adm : hurriacei

Ochat de materiel de secoures contre l'incendie. monsieur le maire propose à l'assembles, l'achet de 60 mitres de hujen d'incendie, indispensables pour complèter le matériel existent et Sommet a' cet effet, un devis étable par me Pachy industriel à Mony. lequel s'élève à la somme de trois mille cuiz ceut quarante-cing france dip centimes (3.545.10).

Il l'invite a' dilibèrer sur cet objet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré; Considérant l'utilité de l'acquisition envitages, affecure le devis qui

lui est pisente et autorise monsieur le maire à fraille de que à gri avec le fournisseur.

La dépense sera prilevie sur l'ensemble des ressources libres à la clôture de l'exercise 1940.

Droits de place. Féduction du montant de la redevance annuelle. mousieur le maire expose que monsieur Charve concessionnaire du droits de place, demande que la redevence annuelle de 4000 france qu'il verse à la Ville soit ramence à los francs.

En raison de l'état de queux, l'activité des marchés à considéra. blement diminué; l'absence des commercants, les grandes difficultés de rantaillement et le manque de carburants en sont les principales courses.

Te cet état de choses, il découle que la perception des droits de place ayant été his sensiblement réduite, monsieux bherve est en droit de deman. der une réduction des 1/4 de la redevource.

& autre part, mousieux le maire expose que par sa délibération du 16 février 1941, le Conseil Municipal a décide d'exponeror le demandeux de la redevance affirente au 3.º himestre 1940.

Il considére donc que la demande formée par l'intéressé est pusificie et invite l'attemble à formuler boy avis. Le Consuil:

Considérant que ces derniers mois, de nombrene commercants out déserte les marchés fax suite des difficultés de ravitaillement et le manque de

Considerant que de l'enquite faite, il ressort que le quart à freine de commerçants d'avant. queve, fréquentent actuellement les muralés.

Considerant en outre que l'intéresse à fait le majainne d'efforts fine assurer le fonctionnement des dit marshé:

Estimant que la proposition de m' Charve feut recevoir une suite famel. et qu'il y a him de l'adopter. Delibui !

10) la redevance annuelle die par hi Charus concessionnaire del divits de place princitivement fijes à 4000 france et ensuite à 2000 france sur su propositivi en dute du 18 septembre 1940 approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 16 février 1941, sera ramenée à lovo fran Seules

es de et et y. ring ris qui luch 23 mai 1941 Luch 23 mai 1941 gri lôtere relle. i du qu'il derade causes. place e deman. , du w de Janus le 4 Juillet 1941 ifice t disvoli de u de forme - : July famale del

· france

Licaron

- love fraun

payables princeticallement et d'avance. Es Contesois cette réduction est consentie pour une période de hois mois renouvelable de 3 mois en 3 mois par tacite reconduction, bouf rivision demander par l'une on l'autre des farties, quinque fours avant l'expriation de chacuno de ces piriodes. to le celuir des charges conserve son pluis et enteir effet pour soules les dispositions autres que celles ori il est décogé par les présentes. Attribution d'une subvention au Secours mationel pour participation a la Journei du mères. mondreur le maire expose que me Champagne, Virectuice du Toyer boisel du Secours hational Français à Cril, organise le 29 mais prochain, à l'accasion de la Journes del meis, une matinei rénéative pour les femmes et enfants de prisonniers de Creil, hontatoire et hoyent- sur- ocie. Que les Villes de Creil et hosquet- sur- oue out décide d'allouer à cette occasion, une Somme destrice à remettre un don en arquet à chaque famille de fuisonnier comptant au moins un enfant. Il invite l'assemble à examiner la possibilité de Nastocier à l'aure dont il s'apit et dans l'afficinative à fixer le chiffre de la Subvention à allones. Ofries en avoir délibér ; le Conseil Municipal décide d'accorder un don de : If france a' chaque famille de presonnier comptant 1 enfant 100 francs -0"-150 frand -3" - H sufants et vote à cet effet une somme totale de 6000 paucs. Lequelle lorse manolatre au mon de Me Champaque sus-désignée et fiélève sur l'ensemble des ressources libres à la cliture de l'exercico 1940. Désignation de représentants au Conseil d'administration de l'Office Riblic d. H. B. m. Le Conseil Municipal désigne M. M. Fournir et Vielfaux, pour représenter la volle de Montataire au sein du Consul d'administration de l'office public d'Asbitations à bon marché de Creil- montatoire, en qualité de délégués titulaires. M. M. Mallet et Dumont sont désignées au même titre en qualité de délégéée sufflie Désignation de refrésentants au Conseil d'administration du Syndicat des Early et Egouts. Le Consuil Municipal déhisfre M. M. Housemir et hilfren, pour représenter la ville de Montatani au being du Conseil d'administration du Syndicat des bang et Express cla Region de Creil. Ossistance aux vicillards. modification du treux de l'allocation monduelle. monemir le maire enfore que certaines dispositions de la loi des 39 mars 1941 fortant modification de la loi du 14 fullet 1905 hor l'assistance aux vicillants, prévoient que le temp de l'allocation mensuelle est fine four chaque commune par le Rifet, après avis su

Conseil municipal. Il ne peut être inférieux à 110 francs ne supérieux à 160 francs par

Huivite l'itsemble à figur le chiffe de la proposition en es qui concurre la Commune

Enlectur de J. Och Beause le 30 Avrit 1941 1. le Pufet le benetoni El délégué Angui: mariacci

Le Conteil municipal afrès en avoir délibéré s

Vu le coût actuel des devries de fremise nécessité; Propose de fijex à 160 france par mois, le tamp de l'allocation mensuelle à accorder amp binificiains de l'assistance any vicillards.

Care d'abatage . Expation du treup.

housieur le maire appou que le tong d'abatege (tape de visite et de ponicomage) édicte fax la loi du 8 Janvier 1921 sur les abettairs, a été-moxifix et audmentre par le décret du 14 Juis 1938 relatif aux finances communales.

Qu'en consignence, les communes me percurant pas de divits d'octive sur les viaindet et les animany sux fieds, out le droit de fiser à un magnimen de 15 centimes par kelo gramme de viende nette, la tape de visite et de posicionnage. Cette tapo peut semporairement apris approbativy prefectorale, être porter a 20 centrais dans les Villes où la valeux du centime communel ne dépasse pas son francs, loreque ce relivement de tape est destiné à permettre la construction on la réedification d'un abattoir .

Il minte l'assemble à de prononcer sur le lang qu'il convient d'adopar. Ofris en avoir dilibér, le Consul Municipal décide de fisser la tese de visite et de pouiconnege aux tamp buivants:

0.10 par kilog de viande nette sur les viandes de toute nature prifarcis per les bouchers ou charcutions domicilies dans la commune.

0.05 par kilog de viande nette sur les viandes de fonte norture provenant d'acciment abattes par les bouchers ou charcuteirs étrangers à la localité et sestinis à être mises en vente hors du servitaire de la commune. Questions diversel.

houseiur le maire expose qu'un certain nombre de faires de bands. lettes blanches et de tabliers foux enfants qui avaient fait partie du don de la kommandanteur de montataire lors de son départ de la localité, sont entreposés à la mairie et qu'il y aurait live en raison de l'affronche de la belle taison, d'envisage leve dishibution.

le Conseil afrès en avoir d'elibere., décide d'allouex ces objets aux enfants à prisonners. Il some de flus, allour à chaque enfant banfiriren une somme de 10 francs, laquelle sera fielever sux les fourds mis à la disposition de la Commune fax les industriels de la localité.

Un comité sera constitue à cet effet; il comprendra deux member du Butul Municipal et 3 délégués de chacune des Avecétés d'auciens Combettants. m. Audelit et m. Bertault, sont désignées à cet effet.

Le Conseil municipal décide de farticiper à l'envoi par la Cross-Rouge Francaisi, de colis aux prisoneries de hontataire et Thirony a raison de 50 fem for colis.

Les fouds sovort pielwis sur les sommes mises à la disposition de la Comment fax les Industriels de la localité.

mousième Elamotte expose la tituation du Bras d'or (derive de la rivirie Le Chirain) lequel de houve en fresque totalité envosé et dijage des adeurs malsaines; il demands que des mesures soient prises pour assurer l'exoulement de l'eau.

Monteuir le moire lu fait connaître que le curage du cours d'eau dont il s'agit ne peut être effectue pour l'instant, d'une part en raison de l'approche de la saison chande et d'autre part, du fait que les favoires riverous sont adrellement ensemencés et qu'il aviene en temps utile pour remedier à cet état de chatel.

mousieur le maire expose que par lettre du 1th avril 1941, ti le Exciteur des Postes et beligraphes de l'oui lui a fait connaître que le parquet de Salle à mandre et du vertibille d'entre de l'étal des Postes de houvant en mauvais itet, il appartenait au Consuil munisifal d'examiner la possibilité de faire procéder aux réparations.

Que par lettre du 10 avril 1941, il a indique au filitamaire, que la deteriorettois des parquets dont il s'agit n'était pas imputable à un défant de construction et que dans u ces conditions, la ville de montataire dispagneret da responsabilité; que par ailleurs, pour c'elaireix cette affaire, il a bollicité l'avis de M! Ficard avour, qui dans une lettre du 12 mai 1941 lui a fait conneître que le propriétaire ne pouvait être seur au remplacement de a qui périt par vétusti ou à la suite d'une usure normale.

Il demande l'avis de l'assembles sur la question.

Le Conseil après en avvic delibér. Le range à l'avis de 4.º Récard et autoris monnier le maire à souteur les intérêts communaux devant le Eidemal, le cas échéant allistance any vicillards. Hospitalisation de hi Leclerca femi et de him Dister venue Colas.

Le Coussil :

Vu le certificit médical délive par mi le Vocteur Salmona de houtstaire, . le Leclercy feuri et he me Fisler Marie venue Colat, attestant que les nitiresses bout atteints d'affections incurebles necessitant lever placement dans un hospice;

Considerant que les viteresses sont deja assistes à domicile au têtre de la loi de 14

fuillet 1905; Vu leur état d'indispense et considérant qu'anny membre de lux famille me se trouve à

en mune de les becourie; Chononce leux hospitalisation dans un aile de vicillards.

Lister d'assistances.

En comité secret, le Conseil adont les listes d'assistances telles qu'elles out été accèdir par la Commission administrative du Brenan de Bienfaisance, anisi que les devises dicisions frais fac cette assemble dans la reining du 15 mai 1941

Preix n'étant plus à l'ordre du pour, la béauce est levée et les member prisents out

Bounts Dayani Chance as fame Debout Bonnelies. Guille Hault

fice

ye.

ar.

lec'-

ii

et de

usuil

4

Le dis neuf puillet mil neuf cent quarante et my, le Consail mun, cifal de houtataire a été convoque en séauce ordinaire à la mairie pour le fende Ere fuillet à dip-huit heures. Le maire,

Seance du 2H juillet 19H1 le vingt quarante et my à dip huit heures, le Conseil municipal de montataire convoyur le dip-ueuf fuillet, s'est remi en seauce ordinaire à la mairie, sous la frésidence de leversieur Fournier.

Elaient present : M. M. Fourmer, Tilfaure, Gunwert, Fage, M' Huddet, My melle Bertault, Lauge, Hogrel, Briche, Themae, Debout, Connelier, Hauet, Thinaut.

absents excuses: m.m. Bonnefous, Hurere, Dugardin, Delamotte, Guillow.

Mousieur Mollet a été nommé Secrétaire. Le procès-verbal de la précédente seauce est lu et adopte sans observation.

Subvention au titre de la loi du 22 décembre 1940. Le Conseil municipal, dans le best d'équilibrer le budget de l'exercice 1941, Sollicite l'attribution d'une subvention de l'état pour course de faits de

querce, en verter de la loi du 22 décembre 1940, article 2.

Cimetière. Offectation de terrains aux sépultures perfetuelles. mousieur le maire expose à l'Assembler que très peux de concessions fexpe.

huelles restent à vendre dans le commencel. Il propose d'affecter à la cristion de nouvelles concessions de ce genre, le carre 4º 12 du play du 31 octobre 1867 ( sipultures communes) lequel suait

Le Conseil: oui l'expose de monseir le maire et après en avoir dili-

Décide la désaffectation du carre 4º12 du cimetière communal (fossel communes) lequel sera employé à la exéctivit de nouvelles concessions ferfétuelles Et charge monsceier le maire de faire effectuer le play nécessaire à cet eft.

Salle des Fêtes. Péparation de la charpeute et de la conventive. monsieur le maire expose que la Sulle des Fêtes a, au cours des bombardements de fuir 1940, été sériensement endommagée; une de réparations dresse par mi farenne archétecte à Creil, fait ressortire le

Que fix aillurs, une demande de subventiviz a été présenter au titre de la loi du 5 août 1940 pour réparation de dominages de queve et que par avrile de la le Réfet de l'orie du 8 mai 1941, cette subvention à été fixée à 50000 per

qu'il est actuellement suipossible d'entreprendre le restauration complès de l'immeuble, mais que nécessains il est urgent de faire épéculer la

V Division V Brusa Nu poest recipiese Reamons le 14 outobre 1941 Pour le Right, le chaf de División delegar Agui : illisite

South le 13 septembre 1941. Le four Popul - Super Demonting.

Seules de 9 1/4 Le Sour-Pufet -

Sent le 3 su de Sous-Prefet . were it 1'eac ucery mallet 1941, Ve et allevense 6 low Pulit - Signe Terrouling expe rail but le 3 orflembre 1941 liwas Pulst - India Dumowing osses tuelles. effet. titre

w

voohaun

debline; le Conseil:

réfections de la loiture pour le mettre à l'abri des intempéries. a cet effet, il a fait itablic les devis de réparation de la charpeute métallique et de la converture. dont l'épiculion à ile acceptée, sauvir : Les travaux de charpente par mi morel Janges entrepreneur de constructions untalliques a Creil. Jour la somme forfaitaire de douge mille france Les travaux de convergence par Mi g. Eirondelle, entrepreneur à Creil, pour la somme forfaitaire de dis mille huit ceut quarante francs. Il soumet ces propositions à l'avis de l'Assemblée et l'invite à délibérée. apris en avoir delibére ; le Conseil : Considérant qu'en raison de l'impossibilité matérielle de faire proceder à la restauration , totale de l'immende, il y a line de faire effectivo les travamp de nature à le présence des entempéries qui su feraient qu'aggraver son état actuel; Décide l'éjéculion des travame de fremiere unque indiqués ci-dessus Autorise Monsieur le maire à traiter de gré à gré avec M.M. morel et Sirondelle a Le paiement de la dépense sera effecture par prélèvement sur les fonds provenant de la Subvention indiquer ci dessus. Attribution d'une Subvention à l'Union Cycliste montataireme pour organi-Sation d'une kermesse cycliste. Le Conseil Municipal décide d'allonor à l'Union cycliste montataineme, une subven hois de trois cents franct, pour l'aider a l'occasion d'une kermesse cycliste que cette Societé organise le dimanche 24 Juillet 1941. Cette dépense sera impulée au crédit inscrit à l'article 245 du budget de 1941 pair depended imprevened. Attribution au personnel communel, de l'indemnité spéciale semporaire fax application de la loi du 23 mai 1941. (Journel Micel du 12-6-1941) monsseuir le maire expose qu'une loi en date du 23 mai 1941, attribue à dater du 14 Juin 1991 aux fonctionnaires, agents et ouvriers civils on mulitaires de l'état recevant un traitement ou balaire net annuel au plus igal à 25000 panes, à l'exclusion des employes ou ouvriers dont la renunciation est determiner en fonction det beland pate ques dans le commerce on l'industrie, une majoration de l'indemnité spéciale temporaire mistitue par les décrets des 11 décembre 1937 et 14 fanvier 1939 et que four les agents fournissant un service complet, cette mapration est fixe uniformiment à 900 france Que ces dispositions sont, afrès décisions firses et affrancées dans les formes princes par la réoflementation en vidueur, applicables au fectonnel des communes, tres reserve toutifois que cette mesure n'ait pas pour effet, de porter la reinemoistion globale d'un agent, en delà de celle attibuse à une fonctionnaire de l'état charge de fonctions équivalentes, ne de majorer de plus de 20% la reinminortrois effectivement perque por les interesses. Il iinte l'assemble à le prononce sur la metere qu'il convient de prendre à l'égland. du personnel communal. apies epamen des Salavies parjes à chacun des equets communaux et apies en avoir

Ces dispositions frenderent effet à dalex du 12 pun 1941. Les crédit micessaires becout niscrets aux différents articles du bredget se référent aux haitements, lors de l'élablissement du bredget additionnel, par pissèrement du bredget additionnel, par pissèrement du les founds restant libres à la chôteme de l'esperaire 1940.

Tendoi apprount.

Considerant que le personnel communel n'a par Jusqu'à ce jour, linteres du majoration spéciales instituées par les décrets des 11 décembre 1937 et 14 Januaries du majoration spéciales instituées par les chate de vie annuelle de 1200 pans 1939, mois deulement d'une indemnilé de chate de vie a une elle de 1200 pans instituée par le Conseil Municipal dans la décembre 1938 et qu'il convient de portée à 2400 fianes par dilibération du 14 octobre 1938 et qu'il convient de fortée à 3400 fianes par dilibération du 14 octobre 1938 et qu'il convient de completer les balaires que l'ilévatron du coût de la vie à renders insuffisants.

Decide d'accorder à l'ensemble du personnel communal fournissant in service complet, le binépie des indemnités spéciales semporaires prévues par la loi du ?3 mai 1941, dont le laup annuel devra être diminue d'une somme de 3400 frand réprésentant l'inslemnité de cherté de vie actuellement prene et sous réserve housefois, que le chiffre de ces inslemnités ne dépasse pas 3% du haitement actuel.

El Conseil;

Vu le certificat médical délivre fox m Bonnefores, docteur en médecine à Montataire, attestant que m' Brastant Jean Baptiste est attenit d'une affection niemable, nécessit aut son placement dans un hospies;

Controlerant que l'intéresse est défa assisté à donnicile au titre de la la du 14 juillet 1905;

The ton stat d'indigence ;

Considerant qu'ancin suembre de la famille ne le trouve en mesure de

France son hospitalisation dans un asile de vicillards. Eistes d'assistances.

En comité lecret, le Consuil admet les listes d'assistances telles qu'elles out été axiètées par la Commission administrative du Buxueu de Bienfaisemen, auns que les diverses décisions prises par cette Ossemblée, dans la rémuin du 24 Juillet 1941.

Ring n'étant plus à l'ordre du four, la téance est levie et les members prisents out tiépne après lecture.

Showing Debout Connelie, Hauch Thinant

De veugt et un adobre mil neuf cent quarante et un, le Conseil four le dimanche veugt hir octobre à du haire.

Journey Journey

Séance du 26 octobre 1941 Le veusit six octobre mil neuf cent quarante et un à dix heures, le Conseil municipal de montataire convoque le veugt et my octobre, s'est renne en siance ordinaire à la maine, sont la présidence de hioresaix Fourmer, Marie. Chaient friends: M. M. Fournier, Demont, Tage, In . Hudelet, M. M. Mallet, Konneford, Kentault, Lauge, Luceau, Briche Bugarding, Theiner, Velamotte, Connelier, Hauct. absents: W.M. Vielfaure, Jogel, Debout, Amiant, excuses; It Juillore may excuse. Mousieux Mallet a été nommé Sevitaire. Le procès verbal de la précidente séance est lu et adopte sans observations. Délibération sur le compte codministratif présente par le maire pour l'exercice 1940. Le compte administratif présente par m'el maire pour l'exercice 1940 et dont un exemplaire est déposé aux archives de la mairie, prisente les résultats servants : Mecettes ordinaris, estraordinaris et sufflimentaires: 2.345.028.98 Dépenses ordinaires, extraordinaires et sufflimentaires: 1.252.071.92 Expedient de recettes : 1.082.957.06 Festes à payer : 377.380.76 Le Conseil affelé en éjécution de l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, à vérifie le compte d'administration présente par mi le maire, il a cle procéde à la nomination du Résident de l'Orssenbli, conformament à l'article 52 de la loi précitée. Monsière mallet apant ile élu au scrutig et à la majorité des suffrages a de suite pies la présidence et a invité le Conseil à examiner le compte administratif de l'exercice 1940, dans lequel mi le maire a exposi les in dépenses par lui mandateis, la manière dont elles out été effectuées et l'utilité que la commune en a reterei. Le Conseil, verification faite du det compte et des pieces qui y sont faires, a recommo que toutes les recettes de l'apercice out ité régulièrement effectuées et sont apartement reffortes. que foutes les dépenses ordonnancies bont confermeis dans les limites des crédits ouverts par le budget et les autorisations sufflimentaires et sont suffisamment motivées; il estime en couse quence qu'il y a lieu de l'affronce. Age Studeles Swelly to Downful Jange Himon Borisha Cheine De awaty Connelis Hauet Offisbation du compte de gestion du Peceveur municipal. monsieur le maire réprend la présidence de l'assemblée et soumet le compte de gestion du Recevent Municipal pour l'exercice 1940. Vu le compte roude par le Receveux municipal, de les recettes et dépenses 3 Considerant que les opérationes out pare réspeléeres et suffisamment fustifiers; Gemande qu'il plaise à houseur le Eisevier fémiel de l'opprouver. Service vicinal. Chapitres additionnels au budget de 1941. Le Conseil, vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministernille du 24 Juin suivant et le riflement général sur le service des chemis visinaux ; Vu les propositions présenteir par les hégénieurs pour l'établissement des chapitres

enticis

hence

2 et

ut de

uto .

et my

· la

mmo

2%

· de

additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service su

Vu le budget approuve pour l'année courante et les comptes rendus tant par chemius vicunaus;

le maire que par le Receveure municipal, des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptet dont il risulte que le religient des ressources des chemins vicinien, de cet exercice est de 269. 931.41;

Vilibere: Le reliquent de l'isercice 1940 dera employé conformement any indications de la colonne 4 des toibleaux dresses par le service vicinal (voir exemplacie dépose aux archives de la mairie).

Les recettes et crédits supplémentaires non pieures au budget de 1941 seront unerits aux chapitres additionnels de ce budget, conformement aux indications de la colonne 4 des tableaux désignés ci-dessus.

Establissement du budget additionnel de 1941.

Le Conseil municipal, sur le vu du pieces qui lui sont soumises par Monteuir le maire, procède à l'établissement du budget additionnel de l'ixercie 1941 qui présente les résultats suivants et dont un exemplaire est déposé ans archives de la moirie :

Recettes sufflementaires: 1.184. 750.06 Sépenses sufflémentaires : 1.184.750.06

Bureau de Bienfaitance. Opprobation du Compte administratif de 1940 et du budget additionnel de 1941. Qu'il du Consul.

Le Consul municipal donne avis favorable à l'approbation du compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de Bienfaitance pour l'exercice 1940 et du budget supplementaire de 1941, présente par les membres de la Commission administrative dans sa rémnion du 24 actobre 1941.

Bureau de Bienfailance. Orphrobation du compte de gestion du Peceveure pour L'epercice 1940, avis du Conseil.

Le Conseil, Vu les comptes rendus par le Peceveux du Bureau de Bienfai. Sauce pour l'année 1940;

Vu la deliberation de la Commission administrative en date du 34 voto fre 14 sur ces comptes;

Considerant que ces comples paraissent réspeliers et qu'ils n'out toulevi " observations ni réserves de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a lien de les affrouver.

Regie Communale d'Electricité de montataire. approbation du compa de gestion du Caissie forme 1940. Avis du Conseil. Le Couseil Municipal;

Vue le compte rendre fier me Gantier, Caisser de la Réglie Communale d'Electricité de montataire, pour ses recettes et dépenses de la gestion 1940 ( s partie) et de la gestiois 1941 ( sie factie).

Vu la déliberation de la Commission administrative du 1/ adobre 1941 sur

Considerant que ce compte prevait régulier et qu'il n'a souleve ni ober-

e Sous Prelit

Est d'avis qu'il y a lui de l'approuver

L'éque Communele d'électricité de montataire. Opprobation du Compte administratif de 1940 et du Budget additionnel de 1941. Quis du Conseil.

Le Conteil Municipal donne avis favoueble à l'approbation du Compte administratif su . Directeur de la Reigni Communale d'Olectricité de montataire pour l'espercice 1940 et du Brudget additionnel de 1941, présente par la Commission administrative dans sa séauce ve du Man Martole 1941.

Signidicat des eaux et égouts. Change de terrains entre la société Syonnaise des bang et de l'éclainage et mi Touschuère. avis du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve la décision prise par le Conseil d'administration du Syndicat des Éamp et égouls en date du 11 octobre 1941, autorisant l'échange de leximains entre la Société Lypmaine des Éamp et de l'Éclairage et m' Verschuère, cette opération permettant au Syndicat, de disposer d'un terrain présentant une forme plus réophiere et sans aucun pais.

Poriement de Subventionis afférentes à l'exercice 1940.

Montreir le Marie expose que diverses subventions attribuées au titre de l'exercice 1940, savoir :

Subvention au Flandard Athletic Club de montataire 500.

Subocution au Comité des Mutilés 200 +

n'out fat ité encaisseis avant la cloture de l'exercice auquel elles le raffortent et qu'en conseignement, les Société on œuvres dont il s'aget, sollicitent du Conseil municepul, le faiement sur le budget de l'exercice consent.

Il soumet ces demandes any délibérations de l'assemblie.

Le Conteil Menicipal après en avoir délibée, donne avis favorable au paiement des sommes dont il s'agit dont le montant sera ninpute au crédit niscut à l'axticle 26 du budget additionnel de 1941, four dépuses restant à payer exercis clos. Peigle Communale d' bleetricite de montataire. Peruplacement de poterne. Dépense supplémentaire. Avis du Conseil.

ice des

her

cuica

et aug

( cont

Lecations

Calions

par ,

wereige

any

Le et approuve Leulis de 13 mars 1942 Le has Relet. Aigne Dumouling

et du

lite

1940 et unission

hour

enfai -

to be 1941

elevé ni

ilya

compte

male 1940

· we

, sur

ober-

Send le 17 decembre 1941. Le bres Right - Augus Dumonder

Sends le 30 decembre 1941. Le bour trefet. Aufui Sumreling

une Subvention de 1500 frances, afin de contribuer à l'organisation d'un artre de hoil permettant de distribuer any enfants de prisonneis, any enfants de huistres et any enfants orphelins de fire, divers objets on vitements. Cette dépuse sore pilevie au crédit viscit au budget de 1941 pour dépuse

imprivues .

attribution de Subventions any Sociétés locales pour 1941. Le Conseil municipal décide d'alloner aux Sociétés locales, les subventions détaillers à apris ; relatives à l'année 1941, lesquelles boront pielevies au crisie misent à l'article 261 du bendget de cet éporcies, savoir :

500 frances Standard athlitic Club Societé d'Horticulline et de Cempirance de Montataire 800 francs Societé d'éforticulture et des jardies ouvriers de France 600 france 1500 france Union Cycliste Moutatainienne Societés de Second Mutuels 1000 france Caise d'Interventions chemosicales 750 frances

Ordhesion à l'association des maires de l'oise.

Le Conseil Municipal donne son adhesivin a l'association des maiss se l'oix. dont le siège est à Chantilly.

La Catisation annuelle dont le montant est de 150 frances sera imputer au credit miscrit au budget des aprecises 1941 et Semonts, pour dépenses imprime questions diverses.

Le Couseil municipal propose m' Bertauet pour faire partie en qualité de Consuller Municipal, de la Commission de controle du freje des locations conduct fax les Pépagies et fax les Sinisties, institucé pax décret du 1er puis 1940.

Le Consul Municipal donne son accord de principe à l'électrification de l'écour du Pout Therain et autorise monsseix le Firecteur de la Régie Communale d'Electricité de montataire, à entreprender houtes les demandes ne cestacies à cet effet.

Le Conseil municipel charge monsseier le maire d'untervenir aupier de Service hydraulique pour l'établissement d'un projet de curage du Brus d' dérive de la riviere 'Le Chirain' dont l'état d'envarement a defa été highe lors d'une précédente rémnion.

Le Conseil municipal décide le dépôt d'une gube au fied du Monument any morts le pour de la Constaniet. Anoune manifestation ne devant avoir live, ce dipôt sua effective par une delegation du Conseil municipal.

En Comite Secret, le Conseil admet les listes d'assistances, selles qu'elles out ils arrêters par le Commission administrative des Bureau de Bienfairance, aux que les diverses décisions prises par cette assemblés dens de reining du 24 octobre 1941.

1193 Rieig n'étant plus à l'ordre du jour la seaux est lever et les membres présents Mayer Hudelet flower Donnefor Debout Bouch Dugarden Connelis Shared Stand Qually Le Arente et my mors mil neuf cent quarante deny, le Conseil Municipel de knowlafoire a etr convoyur en seauce ordinavi à la maine, pour le banedi quatre avril à dix-teft + heurs. E have, Séance du Hayril 1942 Le quatre avril mil neuf ceut quarante - deux à dix sept heures, le Conseil municipal 1 de de houtstaire convogue le heute et my mort, l'est reuni en hieux ordinaire a le maini Sous la présidence de housieur Fauxuier, Maire. Chaient présents: M. M. Fournier, Pielfaire, Bertault, Tago, M. M. Hudelet, M. M. Mallet, Bonneford, revises Lauge, Jureau, Jogrel, Boiche, Gergardin, Themse, Debout, Tonnelier, Juillow, James, Gebrie. absents: M. M. Velamotte, Thinaut, non excusis. 2 Mousieux Mallet a été nommé Secretaire. Monsieux le Maire donne commaissance à l'assemblei : 1º, de la lettre que lui a été 1940. remise for Mi Gumont Engine 2 adjoint et dans lequelle il expose que pour ses raisons personnelles il a su adresser sa dimission à chouseur le Prefet, bequelle à été acceptair for l'administration superieure. 20) des avrietis prifectorame du 21 novembre 1941 nomment: mi Bertault, Conseiller hunreher nicipal, any fonctions d'adjoint au maire en remplacement de m' Dumont Engine dencissionnaire d'une fart et mi Debie Eugene Heure, membre du Consail Municipal de Montataire en resuplacement de M' Fumont Enopine deinissionnaire, d'aute fact. is du Il didare en consiguence M.M. Bertault et Vebrie, installes dans leurs fonctions 1 d'or ifuels respectives. Le proces verbal de la précedente téauce est lu et adopte à l'unanimité sans observation Établissement du brudget primitif de 1942. Opin examen et uppose détaille de mousseure le manie sur lous les articles bud. gitavies, lant un recettes qui en dépenses, le Conseil municipal vote à l'unanimité, le hudget frimitif de 1942 qui s'établit en recettes et dépendes, à la bonne de 1.849. 600 tos Budget visinal de 1942. Le Cousil ; Vu la loi du 21 mai 1836, l'untirection ministerielle du 24 juin suivant et le riflement général sen le service des chemies vicinaux Vu les propositions présenteis par les Ingénieurs du Service vicinal pour l'établissement

du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins mineres

Vu l'arrêté de mise en demeure de Mi le Sous-Rifet en date du 19 Juillet 1971.

Note l'uiscription au budget de la commune, des recettes et crédits nécessaires par

le service des chemins vicinares fundant l'armée 1942; le bout conformément
aux indirections de la colonne 4 des hebleaux dresses par le service vicinel

(voir exemplaire déposé aux archives de la Mairie).

Décide par application de la loi du 31 mars 1903, de remplacer par une tape vicinale à déterminer par l'Administration : 1° 3 fournées de prestations india duelles et 30, 3 fournées de prestations due les arrinaux et véhicules.

Decide enfuj que les prestations et les topes vicuiales en notice de l'aunce 1942, seront convertecs en taches d'après le larif précédenment adopté, que est maniteur pour 1942.

Bureau de Bienfaitance. Budget primitif de 1942.

Le Conseil municipal;

Vu l'article \$5 \$ 5 de la loi du 5 avril 1884;

The le budget prisenté par les membres de la Commission administrative en Bureau de Brinfaisance pour l'année 1942, dont les privisions paraissent en responsance les ressources et les besoins réels de l'établissement;

Est d'avis d'affronver ce budget frésentant un total de recettes et de dépunses de 12.400 fians.

Pique Communale d'Électricité. Budget primitif de 1942.

monsieux le Fixecteux de la Régie Communale d'Electricité de huntataire présents à l'assemblé une projet de beséget des recettes et dépenses à effective foir l'éspeciée 1942 et expose les molifs que justificient ses propositions.

Le Conseil municipal ani l'expose des motifs;

Vu le projet de budget prisenté par me le Directeure:

Vu le récollement d'administration publique du 18 décembre 1927, article 57; après avoir délibére avoit aux sommes portées à la 4 colonne du budget qui précède, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opere pour l'especiele sus mentionné, savoir :

Perettes: 514.000 .00

Prolongation du traite de concession relatif à l'exploitation de la distribution d'éclairage et chanffage par le gag.

Mousieux le Marie expose que le concession accordée à la Compsquie pour l'éclainage des Relles, dont le biege est à Fais q Cité Caurobert, pour la distribution d'éclainage et chauffage par le gaz, expire le 30 septembre 1911 et que cette compaquie bellicite la pulongation de la dite concession four une durie de 30 annies.

Il donne lecture d'un profet d'avenuent étable à cet effet, duquel il resulte que la Compaque pour l'éclassage des silles s'engage :

Deldirelien der 1943

Seul Le bour

et à mesure de l'obsention des matériaux, les conduites necessaires à la distribution du gaz dans les rues ou agglominations qui en sont déparences et à fair soutes les extensions qui fournant lui être demandées par la municipalité, à condition sontiées que les déparens puissent être amorties avant la fin de la prolongation de la concession, par la fantie sire des mistres entre vendres aux abonnées néalisés sur ces extensions, les dépenses correspondant à ces extensions de réseaux devenant propriété de la ville de houtataire à l'expiration de la nouvelle prolongation de concession, étant suffortées san le Compaquie.

20) à mainteux la formule actuelle donnant le puir de vente du gaz, sanf pesqu'à la signeture du traite de paix, ou certaines modifications pouveout y être affortes fax suite des restrictions dans les attributions de charboy.

30) à verser à la bille de hiontataire comme bare municipale, 8% des recettes nettes provenant uniquement de la vente du gaz qu'elle réalisere bur le territoire de la dita Ville et pour l'utilisation du réseau. H% des recettes nettes de gaz qu'elle fourre réaliser dans les communes limitaphes.

En retour de ces avantages, la Ville de heontataire accondenseit à la Compaque pour l'Éclanage des Villes, une prolongation de 30 aus, de la concession et s'engagerait en outre à lui conserver à la fin de la nouvelle peolongation, c'est-à die le 30 septembre 1973 et à prip égal, le droit de préférence sur sont autre pour le renouvellement de la concession.

Il invite l'assemblée à délibréer sur la question.

Le Conseil Menicipal;

Considerant que la proposition de la Compaquie potitionnaire est niteressente en racton: il

20, du fuix de vente du graz en fonction de la formule actuelle laquelle sera maintenne.

30) des ressources procurées par les ristanues consenties sur le prix de vente des gaz.

Considerant que la Ville de montataire me serait susceptible de bénéficie d'avantages suférieurs à ceux qui lui sont offerts;

Décide d'accorder à la Compaque four l'Éclavage des VIlles, la prolongation pour heute années c'est-à-due fusqu'au 30 septembre 1973, de la concession de distribution d'éclavage et chanffage par le gaz sur le territaire de montataire et autorise monsime de manie à le représenter à la signature de l'acte à viteression.

Attribution au personnel communel, d'en supplément de haitement et d'indemnités de résidence par application du lois du 31 octobre 1941. (f.o du 1/11/1441)

Montheuir le Marie expose que deux lois en drete du 31 vetolne 1941 out : 19 desperaires prime à comptor du 1x novembre 1941, les involemnités spéciales temporaires attribués aux fonctions maires et agents de 1 êtat en activité de service par les décrets des 41 décembre 1937 et 14 faminiques et agents de 23 mai 1941 et à partir de la même date, attribué à titre housitoire aux fonctionnaires, agents et ouviers civils on militaries de l'état, à l'explusivité des employées our ouvriers dont la remunication est discourines en fonction des salaires pratiques sans le commerce ouvriers dont la remunication est discourines de haitement, solde one salaire dont le montant est et l'industrie, un sufflement provident de haitement, solde one salaire dont le montant est l'industrie, un tableau annexé.

30, mordifie à compter du 1º novembre 1941 et à titre hausitoire, les trans de l'indemnite de résidence prevue par le dicest du 11 décembre 1939 et les testes subsequents, lesquels varient nute de résidence prevue par le dicest du 11 décembre 1939 et les testes subsequents, lesquels varient dans chaque locater, conformement aux tablesur années, Suivant la situation de famille des agants.

Leveles le 15 pring 1942

1941 3

Low

edici-

1942

and

- du

rapport

rice

four

Bution

mefa -

he 1943

st,

uno

fun

Les dispositions que précident pervent être étanders au fectonnel des départements, et des communes, ainsi qu'il résulte d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur du 29 novembre 1941.

houseur le maie fait connaître que por se de délibération du 24 Juillet 1941, le Coursil ma cipal a décide d'accorder au fersonnel communed, le bénéfice des dispositions de la la des du 23 mai 1941 en a qui concerne les indemnités spéciales kenforaires, mais que ce demi du 23 mai 1941 en a qui concerne les indemnités spéciales kenforaires, mais que ce demi me bénéficie à l'heure actuelle d'aucunt indemnité de résidence.

I invite l'assemblei à se prononcer sur les meseurs qu'il convient de frendre à l'édard du fresonnel communal.

après examen des balaires actuellement fayés à chacuy des employés communaux et après en avoir délibére;

Considerant que ces balaires ne sont en aucuy cas superieurs à ceux attribus aux fonctionnaires de l'ôlet charges de fonctions équivalentes et qu'il convient de la completer du fait que l'élévation du coût de la vie les a rendus misuffisants.

Décide d'accorder au personnel communal fourcussant un service complet, le bénéfice 1°) du sufflement provisoire de fraitement attribué en remplacement des nidemnités spéciales semporaires prévues par le loi du 23 mai 1941;

(20) d'un indemnité de résidence aux tany correspondant à la setation de famille des appoints - droit et ce, par afflication des lois du 31 octobre 1941.

En ce qui concerne le personnel auxiliani de la voirie et dont la tonn. nevalent un fonction des salavies pratiqués dans l'Industrie, le Conseil Municipal considérant que le salavie horaire est auconnalement bas, décide de poten co decure de 4.50 à 5.50.

En outre cette extessorie de pursonnel continuence à bénificie de l'allocation de supplémentante que les à aité accordé un ventre de la loi de 23 mai 1941, (0.90 par heure de havoil) et de l'indemnité de cherté de vie accumelle de 3400 faut qui lui est allocué a disellement.

Ces dispositions prendront effet à dater du 14 Janvier 1942.

Les ciedets nécessairs seront pièlevés sur les fonds tilres à la cloture de l'apri-

Cape sur le revenu des propriétés non baties. maintien du tang.

housieur le Marie expose que l'article 16 de la loi de feiances du 31 décembre 1941 forte de 50% à 200%, à compter du 14 Janvier 1942, la majoration afflicible en verte de l'article 190 du Code général, aux revenus cadastrans pour le determination du revenus imposables à la contribution fonciore des proprietes non bâties. Il s'entre que le revenue imposable, qui était obtenue en multipliaint le revenue cadastal far le coefficient 1.50, le serve désormais en multipliaint ce maine revenue cadal hal par le coefficient 3; autrement dit, le nouveau revenue imposable sot à double de l'anniès revenue. Par suite, le tamp de la tape sur le revenue del profiétés non bâties l'affliquera à une base d'imposition doubles.

qu'il convient en consignence, d'examiner la question afin de savoir s'il convient de maniteuir le toup fimiliement retenu pour la dite base.

apris en avoir dilibère, le Consul municipal deside le mointien au tour actual

Vu et affenne de me 1902. Per Enfet et for deligher la Chif de Drimon . Infant Minde

belo le 9 mai 1942 L'Sour-Pefet - Light Tumo

Peauvan le 26 mai 1942 Planvan le 26 mai 1942 Ple Pupe le chef de Romi Angré: Months

Profession de l'Ocea 30 Divisions le Pressere Ver et afficienté l'accusance de la publicé 1942. l'el Profes et par delingaling le Colon de Javania.

Prifection de d'Den 20 Devision D'Primera Vice at afficiers Preservais le 20 préser 1902 Le Richet de fact délégation Le Chaf de Divining Le Chaf de Divining It Division le Bureau Vu et affrancé so anni 1942 Ple Pulot et per delegation le Chif de Division - Arguis allioible

elu

en.

wir

ui

les

neent

de

heel

ce

twy

frances

exec -

combre

the

nation

i entruit

aal

eu

1:1

actual

eadal.

Vu et afference Jels le 9 mai 1942 Le Jour Prifet - Signe Dumouley

la forest récèpesse. Preservans le 26 mars 1942 4 le Pales, le chief de Devission Angué: allester.

Prifection de l'Orie 30 Diversión El Peresare Va et affronció Measuras, de 30 prillet 1942 le la Refet et for delejatury le Chaf de Diversión La Chaf de Diversión La Chaf de Diversión

Tilecture de l'Orie
30 Driverio D' Processes
Tre est affectives
Treasure, le 30 juillest 1942
t le Pielet et far deligation
Le they as Drivering
Legen: Jeante

(4:50%), de la laye sur le revenu des propriétés non bâties.

Attribution d'une subvention à l'Office Public d' H. B. M. pour épécution de bravaux d'évacuation des camp des Cités de Montatane.

Le Conseil municipal decide d'attibur à l'office public d'Alebations à boy marché de Creil-Montotaire, une brebentiois de 30,000 france, à têtre de perticipation aux frais d'éta-blissement d'une canalisation destinée à l'évamation des caux des lites de houtstaire; sont le profet à été appouve par le Conseil d'Administration de l'office, dans sa seaux du 29 famis 1912.

Cette somme sera viscuite au budget primité de 1942.

Cours professionnels. Subvention.

houseint le maire donne lecture d'une lettre de monssein le manie de Criel, esposant que de l'épamen du budget des cours professionnels, il résulte que le montant ses frais fair enfant, abstraction faite des subventions de l'état et du Département et de l'emploi de la tape d'affreutissage, se monte à 150 faux.

que le nombre des enfants de la Commune qui fréquentent nes cours est de 114 et que fax consignent, il y auxait lieu d'uiscens au budget primitif de 1942, une somme de 17.100 francs au profit des dits cours.

Il moite l'assemblie à délibérer sur cet objet.

Commission forestiere communale. Désignation de déliques.

Le Couseil Municipal désigne M. M. Bricher Eurquie et Cauge Georges, Conseillers Municipal et M' Velaplace arthur ancien brichery donnéeiler à Montataire, pour faire partie de la Commission foresteur communale, par application de l'arrêté de Monseiler le Réfet de l'orie en date du 24 mars 1943.

Commission locale professionnelle. nomination de délécques.

Le Conseil Municipal désigne M. M. Fournier, Vielfance et Bertault, pour faire partie de la Commission professionnelle de Criel.

Cinetiere. Révision des prince de vente des concessions.

Montreier le maire expose que les prix de vente des concessions de terrain au comettere n'out fat it reinies defuit fuillet 1936, que ces prix bout de beaucoup inférieurs à comp patiques dans les communes voisines et que dans l'intérêt des finances communales, il y aurait line de proceder à l'établissement de nouveaux terrifs.

Il soumet la question aux délibirations de l'assemblei.

Le Conseil municipal après discussion et en avoir debbies

Considerant que l'anofmentation du frije de vente des concessions apportene une ressource appréciable four les finances de la Commune, decide d'en fijer le tarif commune suit : Concessions pupituelles : quatre cents fiancs le mêtre superficiel Concessions trentenaires : trois cents francs le mêtre superficiel.

Cinctiere. Révision du tarif des droits de dépositoire.

mouseuir le manie expose que le tarif des divits de dépositoire perçus au frufit de la Commune a été fixe par l'article # de l'arrité municipal du if mai 1909.

Que depuis cette date aucune modification n'y a été apporter et qu'en consignement il y a lieu de réviser ces tarifs, afin d'éviter les abest qui sont constatés dans le durée il y a lieu de réviser ces tarifs, afin d'éviter les abest qui sont constatés dans le durée

Statution of 11 Juneary 18

Vu et affronoie 1942 Louis le 24 Cavil 1942 E Lou-Piefet - Argui Dumouling

Seules de 1'5 Juni 1942 Le tous Prifet - propré : Termouling du dépôt des corps au caveau provisoire.

Il invite en consequence l'Attendée à déliberer tur la question.

Le Conseil Municipal afrès en avoir délibére, decide l'annulation de l'article à de l'arrête Municipal du Il mai 1909 et son remplacement par le texte « april. Certicle 37 nouveau. Le caveau provisoire est mis à la disfortion du famille pour y déposer les corfs destinés à être inhunés dans le cimeliaie de montalement dans un ferrain concéde.

Il est du four le dépôt d'un corpt pendant les dip premiens jours, 5 pour par jour soit aniquante francs. Ce chiffre minimum de perception même au cas on le corps restouait dépose au caveau monis de 5 jours, sera de 30 pans. Pour chaque jour en plus, il sura perce la somme de 2 francs.

Vote d'une gratification en faveur de m' Pupol albert, employé de chaine, prisonnier de quere.

Le Conseil Municipal vote en faveux de m' Pupel albert employé de haini actuellement prisonnier de guerre, une protification de 500 francs.

Cette somme sexa mandatei au nous de me Presol son épouse et filmi au cidit inscrit au buolget de 1942 pour dépenses imprévues.

Vote d'une subvention au Secons national pour participation à la Journée des mers.

Le Conseil Municipal de circle d'alloner au Secours hational à l'occasion de la Journei des mines qui ama lieu en mai prochain, une subvention de 6500 panes, destinei à remettre un son en argent à chaque famille de pirtonnier de querre on dont le pire est décide et comptout au moins un enfant, bassie :

25 fancs a chaque famille comptant 1 enfant 50 francs - 8" - 2 enfants 100 francs - 3" - 3 enfants

Cette somme sera mandaler are non de him Vormillet Biago Direction du Toyer Social du Secours hational à Cuil et suipuler au crédit misent au budget de 1942 pour dépenses imprévues. CCP lans 460. Note d'eure subvention au Secours hational pour participation aux field tant des gardeins Acolaires.

Le Conseil Municipal décide d'alloner au Secours halional, une subver. Ling de 10.000 frances à titre de fartisipation aux dépendes résultant de l'ago.

Cette somme sera mandates an nom a 4 m Pennillet Bingo, Friccausi du Toyn Social du Secons mational à Crail et prélevir ser l'ensemble del restources libres à la clôtere de l'espercise 1940.

Le Consul municipal;

Vu l'article 2 de la loi 4º 112 du 15 fauvier 1942; Considerant que les fonctions de maire sont farticulièrement absorbantes et nécessitent l'emploi de la lotalité de son semps; delehenden

Jue d'autre part monsseuir le manie est obligé d'avoir recours à une hierer fectourer pour satisfaire ses besoins personnels;

Décide de figer à 22 000 frances, le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle à lui alloure four frais de fonctions.

Cette somme sera inscrite au budget primitif de l'exercice convant.

Cedi de Mi Cantost Edward.

houseiex le maire communique au Couseil municipal, une espédition du testament en date du 15 décembre 1916, reçue par M. Forchies hotaire à Ceil (orie) le 5 mars 1942, fax lequel M. Louis Edouard Eautost en son vivant sans profession, domiciles à espontataire 18 rue de la Ville, épons de M. Lea Émiliane Juling, décide à espontataire le 7 faires 1948.

a léqué à la Ville de montataire, le capital necessaire pour être place en reuse françaire 3% pour constituer une reute annuelle de mille france.

Cette rente devra être remise chaque année à une Jenne fille pouvre de 18 à 22 ans, de constitue françaire, de rélission catholique, qui se sera distinoquée fox sa bonne conduite et les bons sonis donnés à ses parents, laquelle sera désignée par le Conseil Municipal et les membres du Prureau de Binfaisance en séance publique.

Le Conseil municipal;

Considérant que le lest dont il s'agit n'est grève d'aucund charge onéreuse on execusive pour la Commune;

Considerant que le testateure n'a laissé ni ascendant ni descendant, que par consiquent il n'existe pas d'hériteir à réserve et qu'il avait dis loss boute liberts de disposer de sa forteure survaint sa volonté; que d'aissent ses hériteirs n'out formé aucune offesition à la délivance du legs.

Fax ces motifs, diliber : Il y a lieu d'accepter le less fait à la Commune, aux charges, clauses et conditions enoncées dans le testament du 1/ décembre 1936.

Questions diverses.

Le Conteil Municipal donne avis difavorable à une demende émouvant de Mi le Mari de Creil et kudant à la perticipation de la Ville de Montataire dans les frais de réparation de l'ambulance Municipale de vote localité.

Cette décition est molivée par le fait que les transports par l'ambolance de Creil en ce qui concerne les malades de montataire sont effectués moyenment rétribution et mon à titre grateuit.

Le Conseil Municipal donne avis défavorable à une demande présente far la boiets d'observé une hebreutoir extraorded'observe et de Emperance de hontataire, sendant à observe une hebreutoir extraordemaire du fait de l'augmentation du coût des graines délivers à ses bociétaires.

Cette dicition est motives par la fait que la Société peut, en recion de l'élevation de prip de la cotisotion pour l'année 1942, faire face à des divines achets hans avoir recours a la collectivité.

Monstein le mais donne connaisseure à l'assemble, des dépenses engagées à ce four foir le fonctionnement de la boupe scolaire (période du 14 décembre 1941 au 31 mars 1912 lesquelles s'élivent à 34. 540 francs.

Condinant 14-11-1943

trui

il

ya-

i del

Journey,

Séance du 29 coût 1942 Le vingt-verif août mil verif cent quaroute dup à sige heures, le Conseil municipal de Montetarie convogue le verige cuis août, l'est renné en sianne redinance à la mairie sont la presidence de housière Townier, Marie. Execut frients: M. W. Tournier, Villand, Bertault, Fage, Mallet, Bouneford, Lange, Hureau. Hogel, Boiche, Bugarding, Elimet, Belaustte, Bebout, Connelier, Guillow, Haust, Bhisant, Bebie cebsuite: 4 th Hudslet, excussio. Mousieur Mallet a été nomme Secrétaire. Le fivreir verbal de la précidente seauce est le et adopte à l'imaminité sans observation. Délibération sur le compte administratif présente par le maire, pour l'exercice 1941. Le Compte codumistratif prisente for m'e maire four l'exercise 1941 et dont my exem plans est déposer aux archives de la mairie, présente les résultats suivants : Reutes ordinaries, extraordinaries et sufflementaries : 2.801. 270.20 Dépenses ordinaires, extraordinaires et sufflémentaires : 1.346.430.70 Excedent de recettes : 1.454.839.50 Pestes a' payer: 395.677.60 Le Consul affelé en ijecution de l'article 21 de la loi du 5 avril 1884, à verifie le Compte d' administration prisente par m'e haire, il a été procède à la nominetering du Résident de l'Assemblei, conformément à l'article 52 de la loi présitée. le Mallet ayant le Consul à examiner le Compte administratif de l'exercise 1941 dans lequel m'le main

eté ilu au teneting et à la majorité des suffrages, a de suite pris la présidence et a invité a exposé les défenses par lui mandaties, la maniere dont elles ont ité effectuées et l'estilite que la Commune en a relier.

Le Conseil, verification faite du dit compte et ses ficces qui y sont Jonites, a recomme que boutes les recettes de l'exercice out ité régulierement effectuées et sont exactement refforteis; que toutes les dépenses ordonnaisseis sont renfernées dans les limites des crédits owerls par le budget et les autorisations supplimentaires et sont suffraument motivies; il getime en consequence qu'il y a lies de l'affronce.

Weel to age Acually & Hornford Pange g Hungar Strange Budardy gebout Comeles Guelou Hauet Thinans Heles

Captro bation du Compte de gestion du Recevent Municipal. Monteuir le manie reprend la prisidence de l'attemblée et toumet le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'anné 1941. Le Coussil;

Vu le compte rende par le Receveur municipal, de set recettes et dépendes; Considerant que les opérations out para régulières et dufféramment Justifies; Generale qu'il place à m'he Crisonie Jineial de l'approuver.

Service reicinal. Chapitres additionnels are burget de 1942.

le Conseil, un le lui du 21 mai 1836. L'untructivi ministèrealle du 24 puis Surouit et le réglement général sur le service des shemins vicinarys 3

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs pour l'établissement des chapites additionnels du budget de la Commune en ce que concerne le service des chemins vicinions;

Vu le brudget affrouve pour l'année courante et les comptes rendres tant far le maire que par le Recevent Municipal, des recettes et des dépenses de l'éper. une président, comptes dont il résulte que le religense des restources de cet exercise est de 359. 940 :30.

Délibere: Le reliquent de l'exercice 1941 sera employé conformément aux midications de la colonne 4 des tableaux dressés par le service vicinel (voir exempleure déposé aux archives de la mairie).

Les recettes et crédits sufflementaires non prévus au budget de 1942 secont niscrits aux chapites additionnels de ce budget conformement aux ma cettons de la colonne 4 des toblesens dissignés n'-dessus.
Etablissement du budget auditionnel de 1942.

Le Conseil Municipal, sur le vue des pièces qui lus sont soumnies par Monsein le Maire, perseide à l'étoblissement du berdiget additionnel de l'apreure 1942 que présente les résultats suivants et dont un exemplaire est déposé aux archies de la mairie.

Recettes Supplementaries: 1.764. 839.50 Dépenses supplementaries: 1.764. 839.50

Euxeau de Prienfaisance. Offisbation du compte administratif de 1941 et du budget additionnel de 1942. avis du Conseil.

Le Couleil Municipal donne avis favorable à l'appendition du compte administratif de l'ordonnateur du Bereze de Bienfaisance four l'exercise 1941 et du bendget sufflimentaire de 1942, présente fax les membres de la Commission administrative, dans la rénning du 27 avrit 1942.

Buxeau de Branfaisance. affrobation du compte de gestion du Receveur four l'exercise

Le Conseil, vu les comptes rendus par le Receveur des Bureau de Bienfaisance pour l'40.

Vu la dibbeiation de la Commission administrative en dete de 37 avit 1942 sur as complete Considerant que es complete faraissent réguliers et que ils n'ont soubre ne observations mi viserves de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a leie de les approment. Cape de visite et d'estampillage des viandes. Modification du trens heoriseir le mani rappelle que fax sa diliberation des 1941, le Conseil municipal a décide de fine le tape de visite et d'estampillage des viandes aux tans surjettage des vients aux tans surjettage des viendes aux tans surjettage des

1. 10 fax hilor de varide nette hix les vaindes de toute nature préparies fax les bouchers on charenteirs domisilies dans le commune;

0:05 fax kilez de viande nette hux celles provencent d'assimany abattus per les bouchers on charcuteris changers à la localité et destinces à être missen vente hors du broitoire de la Communio.

Il expose que aux kreuss d'une circulació de le Refet de l'aise en dete

Prilection de l'Oise Ducation des Jennes Valérinaires Vie et approcuse Vocamoni le 18 novembre 1942 L'de Popet, le Securane SI delique Adjus: frag maline Que de de

Vu four etu aniti en data Brauman d Pra Pupat -Agui: Jung

du f choit 1942, il y aurait lieu de porter la dite tape a' 0'.13 par kilog de viside nette. Il servert ainsi fossible aux municipalités de farer à la diminution du produit de la tape pour que par le rationnement en viande et le car cibiant de relever à un chiffe normal, les indemnités parfois notoirement misufficantes, versus aux vétirinaires mispesteurs et aux fréposes surveillants.

Pax ailleurs, le tous de la tape devra dorinavant ître le même pour tous les bouchers ou charcutreis desservis par un même abattoir, que ces commerçants saint somicilies on non dans la Commune on se trouve situé l'abattoir.

Il invite l'assemblee à diliberer sur cet objet.

après en avoir dilibre, le Conseil municipal décide de fiser à 0:13 par kilog de viande mette, le tang de la tape de visite et d'estampillage des viandes, laquelle sera appliquée à l'ensemble des bouchers on charcutiers desserves fax l'abattoire communal.

Settion des voies communales pour le Service des Pouts et Chaussies.

Monsieur le maire explose que sur la demande du Conseil municipal de montataire, M'le Ministre des Travans Publics a, fax dicition du 5 septembre 1932, autorise de Pontseau Ingenieux T. P. E a' Cuil, à exerce les fonctions d'agent voyer de la Commune.

La loi du 5 octobre 1941 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Pouts et Chaussies dans la gestion des affaires départementoiles et communales, ne permet plus à M' Poutreau d'être voyve à têtre personnel, mais en application de cette loi, le Consuil Municipal funt demander le consesurs du Service des Buts et Chausties.

Vu la loi du 5 octobre 1941 réaffementant l'intervention des fonctionnaires des Pouts et Chaussies, dans la gestion des affaires départementales et communales;

Vie l'avrêté cuiterministeriel du 25 novembre 1941, fipant Jusqu'à la fin des hostilités le tous des versements que les Communes auxont à faire dans la caisse des Crieve pour la gestion de leves chemist vicuians;

Vu la circulaire interministérielle serie B 7°39 du 27 mars 1942;

Considerant qu'il n'y a qu'avantage sous le rapport de la régularité, de la bonne execution et de l'économie, à confice la gertion des voies communales, au service ses Touts et Chaussin;

Le Conseil Municipal décide :

Le demandre à l'administration supérieure, d'autoriser le dervice des Ponts et Chaussis, de se charger des fonctions de voyex communal dans les conditions fixes par la loi du 5 octobre 1941 et les teptes d'application;

De s'engager dis à fissent, à versur au Gresor, la contribution de 2:21 % sur le

montant des dépenses effectuées pour l'entretien de la voinie communate.

Curage du Bras d'ot et du Bras du Bélier. Paracipation financine

de la Commune.

Mousieir le maire expose que par arrêlés des 8 mai et 20 coût 1942, M'le Réfet de l'oise a present le curage du Bras d'or et du Bres du Bélier, dirivés de la rivière. Le Chirain .

Il fait conneître d'autre part, qu'il a ité l'objet de la part de plusieurs propriétaires riverains à qui incombent les dépenses à effectuve, de reclamations fustificés; cet dernies indiquent en effet que les cours d'eau dont il est question, responsent

ent des

lervice

tant

l'eyer.

yuciae

et aug

voice

242

o wide -

par

l'uper-

e est

budget

steatif

Cupple -

am ta

yourie

e lique-

ex ces comple

rations

ine

en dete

u trough des to post the amore o' until ariete en date de ce jout. Because to 21 leve. 1942 iparies The Pufet - le Tecniam ( delique Indui: Juy healines that for

autanment au cours des bienes pluvienses on des orages, une quantité en dialle de loues et gravois provenant des parties hantes de montataire, languelles n'out d'autre endont pour se difoser et que de ce fait, la Commune farait ètre interessé dans le paiement des havans de curago.

Il soumet cette question à l'examen et aux délibérations de l'assembles. Le Conseil municipal; oui l'expose de Monsieur le Maire et après en avoir délibére, reconneît la reclamation des propriétaires intéresses furtifice et décide à faire fartisfer la Commune dans la dépense résultant des travans à effectues.

dans la proportiviz de moitre. Les crédits nécessaires seront viscrits au budget additionnel de 1942.

Coul. location de la Salle des Fêtes. Quis du Consiel. monsieur le maire exposi que suivant acte rem par m? Barbier hotaire à Guil les 3 et 4 février 1930, la Ville de montataire a donné à bail à m' Beggy pour une suri de hoir, his, neuf, douge, quinze ou dis huit années à la volonte de ce dernier un immenble à usage de Salle de épectaeles et cinéma, avec circonstances et défendances, sis à montataire 94 rue Jean Janvier.

que suvaint autre acte rece par le même notaire le 26 septembre 194, M' Degy susmentionné a cide à la société à responsabilité limité " Société des Carino et Civima de Putramo dont le Siège est à Paris 50 rue de moscone, tous ses divits pour le temps restout à courie au bail sus-énonce.

houseur le mari communique curuit une lettre de mi Herkers, huissier à Creil en date du 19 avrit 1942, aux sermes de laquelle ce dercuir agissant and non de la Cours Soubione qu'ant de la Societé des Casino et Cinème de Puterne. bollicite de la Kele de montataire, l'autorisation de cider à les Pierre Cames demon. rant à houtataire to un mercay, le benefice du bail dont il s'arget.

A donne également connaissance de l'article 21 de ce bail, duquel il résulte que le locatani ne pourra céder son droit au bail, sous louer en pout ou en partie, les biens objets du bail bans consentement explies et par écrit de la Ville de Montature. à peine de résiliation immediate du bail.

que celle- ci ne pourue toutifois refuser son consentement que pour most lighter Qu'en tous cas, le premen restera garant et répondant solidaire de son cesson. maire ou sous. locatione, en raison tout du paiement des loyers, que de l'entrie execution des conditions du bail.

Himite l'assemble à délibérer;

Le Conseil Municipal, aux l'explose de monsieur le maire et après en avoir

Considerant que la demande formules par la Societé des Carino et Cinèma de Putrang est receveble; que d'autre part m' Perre Canne présente toutel les garanties distrables.

Centorie la Société des Catino et Cinema de Petrany à cirler à le Rene Canus, tous ses droits four le temps restant à courie, au Bail relatif à l'ét ploitation de la Salle des Fites et autorise mousieur le meire à le représente à la hignature de l'acte à intervenir.

be et affronce demant dant effetire emant dur la londe Level le 19 Avril 194 Le Sous-Refet - Super De

Ve et approcesse Seulis le 20 wem Le bour - Pafet - diopre .

The et approuve Seules le 20 vetibre E Sous- Profet . Sugar

Vu four recepesse Seulis de 5 hovembre 1942 Le four-Prifet - Signe Democrating

Subventions industrielles de 1941. went de quatre ceut dip-huit france.

le et affirmere demant dant effective face demant his la londe like

durie

ruer

terry ,

men -

e que

etii,

utataun,

ligitime.

cutaire

wove

иста

lends to 19 Avril 1943.

la d'approven

une a. f.4he it approve inter Lender le 20 vetobre 1942 be how . Refer . surper Demand

Mousiur le maire soumet à l'approbalion du Conseil :

10) l'état des subventions industrielles dresse par le service vicinal et s'élevent à huit cent quatre-vingts frances (880:00) pour digraplations faites aux chemins vicuous de la Commune fendant l'année 1941, par du hansports industriels;

20) les engagements des industriels en cause, savoir :

Mouseuir le Firecteux de la Sucroie Orghicole de Joustaniville (Semi et oui), enjage

monneur le Firesteur de la fucrerie de 1 Leu d'Esserant, engagement de hois cent quatre-visit sige frances (462 - 1/2 = 396:00).

Le Conseil après en avoir délibéré;

Ofference l'état des bubuentions et accepte les engadements des midestriels, indiquis ai - dessus.

Cravary de peinture à éjecutir aux écoles.

monsieur le maire expose que d'importants havans de réparations sont nices-Sovies pour la remin en état de l'école des gargosses et de l'école maternelle une de l'Eglie, les quelles out été occupées par les houpes allemandes.

Qu'un dassir a été constitué à cet effet et hansmis à honseis le Rifet de l'orsi, en vue de binificire de la Subvention de l'ôtat, mais qu'afin de permette aux Directure et Firecture ainsi qu'an personnel enseignant des dites écoles d'y venir habiter, il a fait établir par m'Chauveau entrepreusur de peinteux à houtature; un devis des travamp de peinteur qu'il conviendrait d'ispecuter dans les beaux à usage d'habitalion, lequel s'élève à la somme de vuint rent mille quatre. verigt left francs never centeries (29.087.09).

Il riwite I attender a' délibéer but cet objet.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide l'épécution des houveup urgents indiques ci-desses, affronce le devis étable à cet effet et autorin monsieur le maire à haiter de que à que avec m- Chauveau.

La dépense en résultant sera impulse au ciédit inscrit à l'article 63 du

budget additionnel de 1942. audmentation de l'indemnité allouse à la porteure de dépêches.

houseuir le maire bournet une demande émanant de la fortense de sifesender le 30 versembre 1942 chet, laquelle bollicite l'aufmentation de l'indemnité que lui est allouse tous Polet - hope Demoder la distribution des télégrammes en debort de l'agglomeration principale, indemnis fixe à 1700 fiances par an suivant déliberation du 26 août 1936.

Il informe l'assemblei que le chiffe de cette indemnité « à famais été modifié dépois

la date pricite et qu'il serait ignitable de donner Sahisfaction à l'interesse. Capiris en avoir délibéré. le Conssil municipal décide de poure l'indemnité allonée à

la fortune de dépières à efor france par au à compler du 14 puiller 1942.

Le ciedit complementaire sua inscrit au budget additionnel de 1942.

attribution d'une indermité aux 3 adjoints pour frais de fonctions. Le Consuit municipal vote en faveur des Jadjoints, une indemnité globale et an muelle de 9000 faires pour frais de fonctions, par applications de la lui du 29 mai 1942,

Vu et aprimeré tento le 20 vetobre 1942 Le Louis - Profet . Soughe Demoraling

Vu et aspessive Seulis le 11 reflembre 1942 Le fores-Refet . Lique Dumouling

Nu et affronce Seulis le 7 defembre 1942 le bour-Prifet - beque Deemonley

La dépense sera miscrite au budget additionnel de 1942. avec effet du 14 Juillet 1942. nonument any morts. Indemnité pour entretien. Le Conseil Municipal vote en faveur de m' Chountault Jardinier à Montatain, une indemnité de 400 france four entreting du monument aux morts, fendant l'année 1942. La dépense sera viscute au budget additionnel de 1942.

Formitures sevlaires pout l'année 1942. Le Conseil municipal autorise monsuir le moire à haiter de gré à que avec m' Openenté librarie à Creil, pour la fouveriture de libraine et fapeteur dessignes, à faire any écoles de houtatane fendant l'année 1942.

Le dépense évaluer à 30.000 frances, sora simpuler au criedit viscuit au budget de 1942, Chepitre 13 article 2/ pour fournitures aux élèves.

Colonies de voucauses.

Mouseuir le mani expose one Consuil, que'il a été-mis à la disposition, un certain nombre de moniteurs pour assurer la surveillence des colonies de vacances, a la condition qu'ils soient héberges par la Commune.

Il invite l'assemble à examiner la question et a formule son avis. Opis en avoir dilibér, le Conseil accepte la frie en charge frax la Commune des frais d'hibasfement dont il s'agit, lesquels s'élèveront affiorainoctivement a good frances et sexout filevés au créatit inverit chapitre 17 article 3 du budget de 1942 four colonies de vacances.

Questions diverses.

Le Couseil Municipal donne avis défouvrable à une demande présentée par W. le Receveur des Portes, a l'effet d'obbecuir la réfection d'eune chamber à concher dont les tapisseries de brouvent en manvier état et du plofond de

Cette decision est motives par le fait que les locamp dont il s'agit, repréhenteut des réparations locatives qui ne prevent être mises à la charge du proprietaire.

Monteir le Mair soumet une lettre émanant de la le Directeur du Potes et Téligraphes, par laquelle ce dereuir demande de remplacement du papie vitrail affore sur la fartie inférieure des vitres de la facade du local affecte au service des P. E. E, lequel a disparer et d'une vitre filie et sollicite d'autre fact, l'édification d'un fest affente destiné à remiser la poussette et les bicyclettes du paronnel.

Il invite l'assembles à délibér.

Le Consul municipal après délibération, decide de faire procèder au remplacement de la vitre fêlei, quant au papier vitrail, il esteur que la por m'incombe fat a la commune du fait qu'il t'agit de travaire confortatif et que d'ailleurs le Beneau de Postes avait été privre à l'origine avec de vites mues et que ce n'est que par la huite qu'elles out été pouveres de figures.

En ce qui concerne l'appente, housseier le maire est charge afri de famoir épanne. ner la question en toute commeissance de cause, de domandor à housieur le Birecteur des P. E & , la production d'un plan et d'un devis sommaires, permettant de connaître le chiffe approximatif de la dépense que serait à curiager. Ousistance any vicillards. Hospitalisation de hi Farras auguste. Le Couseil ; Vu le certificat délière par mi le Focteux Bouchard, midecing-blef de l'Aspital Juicial de Clermont, attestant que le nomme Darras auguste en traitement dans cet établissement, est atteint d'une affection incurable nicessitant son placement dans un hospice; Considerant que l'intriene est défa assisté à domicile un tête de la loi du 14 fuillet 1905. Ve son état d'indéfence et considérant qu'ancen membre de la famille ne se houve en menere de le secourcie ; Fromonce soy hospitalisation dans my asile de vicillards. Eister d'assistances. Con comité secret, le Conseil admet les listes d'assistances selles qu'elles out été accètés fait la Commission administrative du Bureau de Bimpoinance, anisi que les diverses decisions prises fax cette assemblie dans sa siane du 27 août 1943. Frig n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levre et les membes fiérents out

signe afrès lecture. four Engant ( went say Amally & pomotor) Duge & Junear Ether Boiling Dugardy Chemic Jefamelo Debout Connelier Guidos Shunet Shimul

Holy

Le ouze fauvier mil neuf cent quarants-trois, le Consail municipal de huestatone x a été convoqué un biance ordinacie à la maire four le bamedi seize famir à seize henres hents. Le luans,

Séance du 16 janvier 1943

Le bige Jauvis mil neuf cent querante-trois à seize hurse hente, le Brussil Municipal de Montataire convoque le onge faurir, l'est reine en seauce ordinais tous la prisidence de mouseier touveir, affaire. Elaient pissents: M. W. Townir, Vielfaure, Bertault, Fage, M. Fudelet, M. M. Mallet, Bounefour, Lange, Hurever, Hogel, Gelanwotte, Commelier, Guillow, Havet, Debrio. abut : M. M. Dugarding , Chemie , Sebout , Thinaut , species ; W Briche way excuse. Mousieir Mallet a ité nomme Secrétaire.

Le proces - verbal de la présidente décence est le et adopte à l'unavionité dans observation

En ce qui concerne l'affente, monsseir le maire est charge afri de fouver épasse: ner la question en toute commentance de couse, de domandre à housin le Bienteur des P. E & , la production d'un plan et d'un devis sommains, permettant de commaine le chiffe approximatif de la dipense que servit à unisager. Ossistance any vicillards. fospitalisation de la Farras auguste. Le Couseil; Nu le certificat délivre par mi le Foeteux Bouchard, midecinj Bhef de l'Hofital faireial de Clermont, attestant que le nomme Darras auguste en traitement dans cet établissement, est atteint d'une affection incumable nicessitant son placement dans un hospice; Considérant que l'intresse est défar assisté à domicile un titre de la loi du 14 faillet 1905. Vu son état d'indéquée et considérant qu'ancery membre de la famille su se houve en menere de le hecourie ; Prouvece soy hospitalisation dans my asile de vicillards. Eister d'assistances. Con comité secret, le Conseil admet les listes d'assistances belles qu'elles out été avietés par la Commission administrative du Bureau de Binfairance, anisi que les diverses decitions prises for cette assemblie dans da seamed du 27 août 1942. Ricy n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levré et les member frésents out Lower Enge & finear Effect Boules Dugardy Chemica signe afrès lecture. p Someto Debout Connelier Guidon Shunet Shimul Though Le ouze fauvier mil neuf cent quarants-hois, le Conseil municipal de huntestans a été convoqué un béance ordinaire à la maire pour le bamedi bege famir à seize herves heuts. Le luans,

Séance du 16 janvier 1943

Le hige Janvier mil neuf cent querante-trois à seize hurse hents, le Conseil Municipal de Montataire convergue le onge fammer, l'est reine en déance ordinaire bous la prisidence de mousieur tournier, affaire. Elaient pissents: N. W. Towner, Vielfaure, Bortanet, Fage, Me . Hudelet, M. M. Mollet, . Bounefour, Lange, Hurevan, Hogel, Felouiste, Comulier, Guillon, Lanet, Debrio. abuch: M.M. Gugarding, Chemei, Schout, Shinaut, spenser; Mi Briche may excuse. Monsieur Mallet a ité nomme Secretaire.

Le proces verbal de la précédente déance est le et adopté à l'unavinité dans observation,

udjet d de refre'-4 Portes Laprier Afrite . 1 autie les

e vem -

la pose

fortaleft

Africail.

se del

vis.

Establissement du burdget princités de 1943. après exemey et expose de mousieur le maire des bour les articles bendyitaires, tout en recettes qu'en dépenses, le Conseil menicipal vote à l'unanimité, le budget primité de 1943, qui l'itablit en recetter et en dépenses, à la somme de 1.839.589 frances. Budget vicinal de 1943.

Le Couseil;

Vu la loi du 21 mai 1836, l'uistruction ministerielle du 24 fein suivant et le réglement général sur le service des chemins vicinaux;

Vu les propositions présentées pour les Jusquireurs du Service vicinel, pour l'établissement du budget de le commune en ce qui concerne le service su chemins vioinang fundant l'année 1943.

Vu l'arrête de miss en demence de montreix le Sous-Réfet en date de 28 avut 1942.

Vote l'uiscription au budget de la commune, des recettes et crédits nicessaires pour le bervice des chemies vicineurs pendant l'année 1943. le bout conformement aux indications de la colonne 4 des tableaux durist par le service vicinal (voir examplaire déposé aux archives de la maine). Féciole par application de la loi de 31 mars 1903, de remplacer par une hape vicinale à determine par l'administration : 1°) 3 Journées de prestations individuelles et 20 3 Journées de prestations sur les animans et véhicules.

Ficide enfin que les protations et les layes vicinales en nature de l'amis 1943, seront converties en toiches d'après le tarif précédemment adopte, qui est maintenne pour 1943.

Bureau de Bienfaisance. Budget primité de 1943.

Le Conseil Municipal;

Nu l'article 70 § 5 de la loi du 5 avril 1884;

Vule budget présenté par les membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance four l'annie 1943; dont les prévisiones faxaissent en rapport avec les ressources et les besoires réels de l'établissement;

Est d'avis d'approuver ce budget présentant un total de recettes et de dépenses de 16.9 vo francs.

Rédie Communale d'Electricité de Montatione. approbation du Compte de queting du Caissier pour 1941. avis du Consiel. Le Conseil Municipal;

Vu le compte rende par mi gantier, Caissier de la Règlie Communele d'Elsehiciti de hiontataire four ses recettes et dépenses de la gestion 1941 (2° futil) et de la gestion 1942 ( su facci).

Vu la délibérativiz de la Commission administrative du 10 octobre 1942 hui a compte;

Considerant que ce compte faraît régulier et qu'il n'a touleve ni obsetvations ni reserves de la Commission administrative s Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

```
Régie Communale d'Electricité de montataire. Orffwhatwig du Compte adminis.
                    tratel de 1941 et du Budget additionnel de 1942. Quis du Conseil.
                        Le Conseil Municipal donne avis favorable à l'approbation du Compte administratif
                    du Directeur de la Réglie Communelle d'Électrisité de montataire four l'épercice 1941
                    et du Budget additionnel de 1942, fiérente fax la Commission administrative, dons
                    La Séauce du 10 octobre 1942.
                    Réglie Communele d'Electricité de montataire, Budget primité de 1943.
                          Monsseier le Directeur de la Régle Communale d'Electricité de Montataire présente.
                     à l'Assemble, un projet de budget des recettes et dépenses à effectuer four l'année
                     1943 et expose les motifs que Justifient ses propositions.
                         Le Conseil Municipal, au l'exposé des motifs;
                         Vu le profet de budget présente par m'le Virecteur ;
                         Vue le reiflement d'administration publique des 18 décembre 1927, article 57;
                         Offres avoir délibéré; avrête aux sommes portées à la 5 colonnes du budget que
                     précède, les previsions de recettes et le montant des dépenses à afirer pour l'exercise
                     sus-mentionné, savoir:
                                              Tecettes: 567.000.00
                                                Dépenses : 567.000,00
                      Tersonnel Municipal. Secretaire général de la mairie. Echelle de haitements.
                     Tevision -
                          Considérant que les fonctions du Secretaire Jennial de la Maine ministrent des
Inde le see Héorier 1943
Liber Pajet. Light Demouling
                      connaissances his itenduct en raison des divertes attributions;
                          Considerant que l'exhelle de balance actuelle de ce fonctionnaire s'avice notoisement
                      insufficante;
                          Considerant la cricularie du 13 juillet 1942 de la Virestron des affaires Départementales
                      et Communales apportant de nouvelles dispositions quant à la reinenciation des Secrétaires
                       de Mairie professionnels dones les villes de monis de 10.000 habitants,
                          Considerant les instructions complémentaires de monseux le Préfet de l'ais en date du
                       18 coût 1942, miséries au Remail des cetes administratifs 7° 17 de 1942;
                          Considerant que la ville de montataire posside une population de 7.368 habitants.
                         Le Consuit municipal après en avvei délibére, à l'unaminité décide, conformement à
                       la cicularie du 13 Juliet 1942, de la Einschwig des Offenies Départementales et Communales et
                       any vistanctions de houseuir le Réfet, d'étable l'échelle de haitement houvante pour le
                       Secretarie de mairie :
                                                                           24. 736.54
                                                    10.000 + 14.736 =
                            Traitement de début
                                                                           26.236
                                                     11.500 + 14.736 =
                            6ª classe
                                                                           27.736
                                                     13.000 + 14.736 =
                            5ª Classe
                                                     14.500 + 14.736 =
                                                                           29. 236
                            4ª Classe
                                                     16.000 + 14.736 =
                                                                           30. 736
                             3ª classe
                                                     17. 800 + 14.736 =
                                                                           32.236
                            2ª Classe
                                                     19.000 + 14.736 =
                                                                           33.736
                           Cette ishelle freudre effet die 1th Janvier 1943 avec avansement au chwip tous les 2 aus
```

et à l'anciennetit tous les 4 aus.

ues

41 -

xtre)

Hex-

Tration du salarie des fermel de service municipal décide d'apple -quer aux fenances de dervice fournissant un fervire complet, le saldire determini-en fonction du bareme affirent à la cate : gorie V feine à l'arrête de knowlieur le Bilor Post Rifet Respond en date du 25 septembre 1942. Cette décision frendra effet à dates du 1<sup>th</sup> Janvier 1943. Vu et afficient Jentes le 3 aout 1943 te Jour Profet; Andre Durwooding

Vu et appreure Selves. Prifet - Signi Desmanling

Senti le 21 février 1943 le lous-Refet - Argui Demanting

Deliberation non afficience

2) Troping 20 Brucan

P to Pictor, de herrian general

Le Couseit municipal deride en outre, en raising du nombre du années de bervie du Secrétaire de mairie autrel en fonctions dépuis le 14 mars 1924, de figur son traitement comme suit: 10.000.50 Craitement fine 14.736 50 7368×2 -Majoretion pax habitant 6.000 5

1500 x 4 = Echelous d'ancienneté 7.500 fu Suffliment provisaire de haitment 38.236 54 Cotal:

a ce haitement d'apoulure l'inolementé de rédidence attribusé aux afents de

l'Etat pax la loi du Hoctobre 1941. Pelivement du tour des suppléments provisoires de traitements atti-

buis au personnel communal. Services de la Mainie. affecte aux services de la mainie . Le Conseil municipal decirce d'appliqued au personnel communal fournissant un service complet, les dispositions de l'arcêté pris par mi le ministre secretaire d'État any Finances, en iscientivi de la división de Conseil des ministres en date du lu Juillet 1942, portant relivement du tany des suppléments provisoires de haitements et de boldes à dater du 1t avet 1942.

Cette decisión fundre effet à dates de 14 Janvier 1943.

attribution au personnel communel, d'un sufflement familiel de heitement. Le Conseil Municipal décide de faire bénéficier le personnel communel, des dispobitions de la loi du 25 septembre 1942, portant création d'un supplement familiel de haitement.

Cette decision presider effet à dater du 14 Janvier 1943.

Ornquentation du Salaire horaire du fersonnel ampilianie de la voirie. Le Conseil Municipal, considérant que le selane horane du personnel ampiliaire de la voice est ausemalement bat, décide de porter ce dermir de 5:50 à 5:85. Bu outre, cette catiforie de presonnel continuera à bénéficier comme précidemment, de l'allocation sufflimentaire qui lui a été accordés en verte de la loi du ?3 mai 1941 (0:90 par heure de travail) et de l'indemnité de cherte de vie amuelle de 3400 francé que lui est allousé actuellement.

les dispositiones prendrout effet à dater du 1t Janvier 1943.

Indongation du traité de concussion relatif à l'exploitation de la distributwing du gaz.

Mouseuir le Maire rappelle que par la délibération de 4 avril 1942, le Court losses reune que le hase à informement hout premise for Municipal a décide de prolonger pour une durée de 30 années, la concession relative sur, une durée de 30 années, la concession relative a la distribution du gaz au profit de la Compagnie pour l'Eslaviage des tills, dont le siege est à Paris 9 lité Causobert.

que l'avenant étable à est effet a donné lieu de la part de le l'Ingéneral en bhef des Mines, à diverses observations, laquelles afrès avoir été bounies à la Compaquie consssionnaire d'une part et à la Commission communele compéleut d'autre part, out rune leux affrobutiviz.

hi le main fissente en consignemen à l'assembler un nouvel avenant modifie et invite l'Ossemble à délibérer.

Jules et

Julis de Le fores-Po

du 2 A

is de u, de

et appenere 1943 le 11 février 1943 Enfet . Lique Dumonling

la mains et Secretaine

n date crist de

to de

attri -

sement. u dispo-

ulial de

\_. piliania 5 . 85.

ciolem a loi

vie

distri-

le Conseil elotive

, dont

Inglimin ai la

mpelente

four Tufet - Lingue Deenwalin

Just alfronere under le 11 fevrir 1943 Jons-Pufet. Infra Demonling

2 Avril 1943

Opies délibération, le Conseil municipal considérant que les avantages dont pouvoit returila Commune, n'out fat ité modifiés, maintient sa décision du 4 avril 1942 et autorise monsieur le maire à le réprésente à la signature de l'acte dont il s'agit. Pembouxement au Secand mational, de sommes versies en hop pour

monsieur le maire expose qu'enne somme de 7956 fiances a de versée à la Commune par le Secons hationel, à têtre de subventivej pour les Obonies de vacances.

Que cette somme dépasse le moulant de la subvention que devait être régulièrement attribuse" (0.50 par Journei de prisence d'enfant) boit pour 7387 pournier, 3693.50 et qu'en consequence le Sewer national demande le remboursement de la somme de 4262.50 fercue en hop.

Céprés en avoir délibéré. le Conseil municipel décide le remboursement de la tourne dont il s'agit, laquelle seva mandatar au nous de M'le Réleigns' défaitamental du Secoures national et pièlesse au crédit viseret au budget de 1942 chapitre la actuée 1 et intitule - " Dépenses imprévues " Vente d'un cheval.

mouseur le maire expose qu'il a die faire abettre un des chevaux affaitement à la Commune, vicapeble de bout havail, lequel a été live au Ravitaillement Jeinial pour la Somme de 3500 francs, prije fije après expertisé.

Il demande à l'assemble de bien voulvir ratifier da docision, afin de permettre de favi effectuer le versement de la bonne indiquée ci-desses, dans le Caise municipale. Ofries déliberation, le Conseil municipal approuve la décition prise par mousieur le maire et l'autorise à foursuire le recourement de la somme provenant de la vente dont il s'agit. Founds national de Compensation.

housieur le maire espose que, d'une communication de mondeur le Fixeteur fincial de la Caise des Répôts et Considurations, il ressort des opérations de compensations pour les amies 1937 à 1940, que la part contributive de la Ville de montatoire d'élève à 52.294 pares. Oper celle - ci ayant page une somme de 20.295 francs au titre des prestations du Code de la Tamille four la princide considérée, de houve redevable à l'enjand du Touds national de Confensation, d'une somme de 31.999 francs.

Qu'il comment de volve les crédits necessaies ou reflement de cette dette.

apris en avoir dilitere, le Consuil municipal décide le petivement de la somme devet il s'agit, sur les fonds restant libres à la clôture de l'exercice 1942.

Subventions midustrielles. Engagement de la Compagnie Aucriere. Orphobating. Montreier le Mavie Sommet à l'approbation de l'assemble, une sugagement de Mouseuir le Frecteux de la Sucrece de l'éve d'Essexent, aux sermes desquel ce dernier consent à payer par abonnement et annuellement à la ville de huntataire, la somme de 0. 60 fax some kilomitrique de betteraves hansporter, à titre de subventing industrielle perse les dégradations extraordinaires accasionneis aux chemies viciniques per les handonts e de son industris".

Cet engagement valable pour une duri de 3 années, pourra être prorogé par tante reconduction pour une nouvelle pinde de même dense et dera revisable en ces de modification de flut de 30% en flut ou en mouis du volume de don midestrie et deverigPrefective de l'Oise 21 División 21 Brusan Via pour réceptisse Beannair le 12 fevrier 1943 Ple Refet de l'Oise, le Chif de División dileger Signature ithiste

Ver et approuve Jenles le 44 levrer 1943 Le Lous Pafet - Hope Donneling

Senter de les Gener 1943 Le Som Piefet. Argie Demontin

Le et affrouve à tite exceptions

Ve et affirmere a litre exceptionne et from 1942 sentement de some la 8 fiver 1943 de some Pape - despui Dementing dra caduc un cas de force majoure.

Copis en avoir délibéré, le Conseil accepte l'ingadement dont il s'agit,

laguel sera soumis à l'affrobation de l'autorité superioure.

Commission Communale de Securité.

Le Consul Municipal dérique pour faire partie de la Commission Commune de Vicinste institué en vertre de l'article 366 des décret des 7 février 1981. M.M. Tremise adolphe, Lientement Commandant le Corps de Lapeurs.

fanjiers de montataire. Jarot flector, Commissaire de Police. Jarmier audri, architecte à Creil.

Vote d'une gratification en faveur de hi Pufol albert, prisonnier de queno. Le Conseil municipal vote en faveur de hi Prépol albert, employé de maine actuellement prisonnier de guerre, une gratification de 500 francs.

Cette somme sera mandater au non de M. Pupol son épanse et pielere au crédit miserit au budget de 1942 pour Vipenses imprévues.

Vote d'indemnités en faveur de fonctionnaires.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer comme les années précédentes, les industries et après, à divers fonctionnaires poux services rendres on remboursement à fair avancie par ces dermeis au cours de l'assué 1942, savoir :

Mi Mirie . Turperteur des Contributions directes : 1200 frances Mi le Commissaire de Police : 2000 frances

Ces bournes sevont pielevies au crédit instruit au budget de 1942, chapite lo article 1 et intitule " Dépenses imprévens!

attribution de Subventions aux Sociétés locales pour 1942.

Le Consuit Municipal décide d'allouer aux briétés locales, les pubentions détailées ci-après relatives à l'année 1942, lesquelles seront prélevies au crédit misent au budget de cet apereire Chapite 18 article 3 et intitule "Subsentions aux Sociétés locales; Savoir :

Société de Lecours Mutuels l'Elming des Travailleurs 1000 1 Vocieté de Secours Mutacle des Et. J. Voicing 150 . Union amicale des Societés de Lesses mutuels du Canton de Crist 750 : Handard athliti Club de Montataire 500 " Locité d'Anticultane et de Tempérance de houtataire 800 F Societé d'Horticultaire et des fardius ouvries de France 600 fm Elmoy Cyclists exportatainismo 500 F. Union hationale des Combattants (Section de hurstatans) 150 fo Coperance Municipale de hontataire (années 1941 et 1944) 1000 fr Cettribution d'une Subvention exceptionnelle à l'Elmon Cycliste montaforinceme, four participation any frais resultant de la course excliste organisse

Le Couseil Municipal décide d'alloner à l'Elmois Cysliste Montatairement, une belonteris exceptionnelle de 1000 francs, à têtre de fanticipations aux frais résultant de la course expliste organisse per cette Société et que s'est dispetée-le demande

16 doit 1942.

Cette dépense sera imputer au crédit miseret au budget de 1942, chapitre 18 active 3 et intefule "Subventions any Società locales".

Attribution d'une subvention à la Caisse de Compensation, pour participation à l'artre de mel.

Le Couseil municipel vote une subvention de 2.200 fand à titre de participation à l'arbre de hoël organise - le 28 décembre 1943.

Cette bornne sera mandater au nom de la Caisse de Compussation de la Région Parisienne bection de Creil. 3 Place Carnot à Creil et prélevée au ciédit miscrit au budget de 1942 pour Tepenses imprevenes.

Questions diverses.

Le Consul innet my avis défavorable à la represe des fêtes forances, en racion de la bituetion actuelle.

Le Consul décide la réporte du contrat souscrit à la mutuolité générale Conspagnie d'assurances ayant son sinje vouil à Pour et gasonteisant les Sapens-Brupiers en cal d'accident ou de maladie contractés su service, de manient à attent cet dernices dans des conditions normales pier rapport aux conditions de vie actuelles.

Listes d'assistances.

On comité heret, le Consul admet les listes d'assistances helles qu'elles out été arrêteis par le Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, avisi que la diverse de ci-Sions prises pax cette assembles dans La Seauce du 14 fanvier 1943.

Rieig n'étant plus à l'ordre du jour la séauce est levée et les membres présents out

Journey & Bountary Runge June higher après lecture. Defaut Countles Gullou Hauet Debout The

Le veugt-deux mars mil neuf ceut quevante - hois, le Conseil menicipal de huntatain a été convague en siance ordinaire à la mairie, pour le Samedi vruigt sept mars à dip . sept hered . Le hueni,

Séance du 27 mars 1943

Le vingt - sept mars mil neuf cent quarante - tevis à dus - sept heures, le Gussil . Municipal de montatani convaque le vuigt-deux mans. L'est viene en diane ordinani à le maini, sous la présidence de montieur Tournir, affaire.

Claient piesents: M.M. Fourenir, Vielfame, Tage, Me in Hudelet, M.M. Mallet, Konneford, Lauge, Auren, Hogel, Kriche, Gugarden, Thimie, Estant, Juillore, Hauet, Thinant, Februi.

la et approver 1943 beli la 11 favoir 1943 bene-holet - difni Dumonling

it,

ut de

e %

ganisie e, uno

idultant

ande

Préférence de l'Oise 33 Division 28 Bourse Vie et affronce, l'afflication du tail 1822 pour en 15 crovil 1943 Beauvier le 9 Avril 1943. Pe le liefet et fax délégation Le Chef de Dilision Signature Elisable

Absents exercis: M. M. Bectault, Gelamotte, Connelier, Mousieur Mallet a été nomme fecritaire.

Le poir verbel de la pricidente seauce est lu et adopté seus observations. Impôt sur les spectacles. modification du tarif de perception. Mouseuir le Maire expose que le loi du 31 décembre 1941 modifiant

le régime fixed des frectacles, a suffraire le droit des facures institue dans le Commune par dicision de la Commission administrative du Bureau de Bienfa. bance du 28 Janvier 1936 et cié un impôt auguel sont soumis suivant certains

modalités, le généralité des spectades. Que la puestion de cet impôt est obligatione dans toutes les communes belon divers tails d'application et le produit attibus aux communes sur le Servitoire desquelles les épectacles sont donnés.

Que pour teure compte du dwit des pouvres supprime; les municipalités Sont sences de verser aux Bureaux de Breinfaisance, une fraction du produit à l'impôt au mouis égale à la moitre des sommes perques, étant entendre qui le fourentage adopté assurero any organismes charitables, une recette qui no fource en aucun cat, être inférieure à celle qui aurait rétulté de l'application en tails en vidueur four le droit des pouvres pendant la plus fouvreble des onig annies antirienres à 1941.

Le tarif no 1 est aducllement applicable four le fexception de l'impôt dans le commune, mais sur délibération du Conseil municipal approuvée par le Préfet, il peut être afflique un touf superieux à celui indique ci - dessus.

Montieux le chair expose d'autre part :

to, que la hiteration financiere du Bennan de Bienfaitance est précaire et qu'une Subvention de lo voo fames a die être voter par le Conseil Municipal pour l'éperces 1942, afin de lui permettre d'equilibrer son budget.

3, que le prix actuel des places, puetigne par l'exploitant du huvderne Cineme, Sul itallissement de spectacle fonctionment dans le localité, est le mime que colin afflique par les établissements similaires de bieil ou le treif nº 2 est en virquend. Il propose en consignence l'application du tarif no 2 dans la Commune de Montataire et invite l'assemblée à délibérer.

Le Consul afrès en avoir délibéré;

Considérant l'insufficence des ressources dont dispose le Bureau de Bienfai. sauce four faire face à ses dépenses.

The les motifs invoguées par Monsieur le Maire, permettant de demander l'afflication d'un tarif supérieur au tarif actuel.

Demande l'application dans la Commune du tarif 4°2 pour la forception de l'impôt hur les spectacles.

Secrido le versement au Bureau de Bienfaitance, de la totalité du froduit de cet

Sollinte l'approbation de ces disissions par l'autorité supérieure. Location du presbyteré. Penouvellement du bail. houseir le chair expose que le bail contente en sellembre 1939 par la Mille

de Montataire à M' Hameling avec de montataire, pour la location du presbytere et d'un farding denomine " Le Clor Blane", est venne à explication dépuis le 1" octobre 1939 et qu'il y a lieu en conseigneuce, d'envisager son renouvellement.

Il soumet est objet aux délibérations de l'assemblés.

après en avoir délibéré, le bouseil municipal devide de renouvelve pour une durse de hois, his ou neuf annies enticies et consecutives au aboix du preneux et aux conditions précédenment adopteis, le bail relatif à la location des muriting et herrain dont il s'aget.

Toure tous pouvoirs à housieur le maire pour le représenter à la tiquateure de l'acte à uitre-

Dureau de Bienfaisance. Location du Vicariat. aves du Consul.

Le Contril municipal approuve la dicision fuir par le Commission administrative du Buxeau de Bienfaitance lors de la rémiser du 22 mars 1943, relativement au renouvellement four I, 6 ou 9 aux au choip du peucux et aux conditions précédenement adopters, du bail consente en deplembre 1931 à m' famelig, cure de montataire, pour la location du vicariat. Fournitures Scolaires four 1943.

Le Conseil municipal autorise monsieur le maire à haiter de gré à que avec m. quenante libarie à breil, pour la fourniture de libraire et papetonie classiques, à faire aux évoles de Monta. laires feudant l'année 1943.

La dépense évaluer à 40.000 francs sera impulser au crédit miseut au budget de 1943 chapitre 13 article 26 pour fournitures amp éleves. Listes d'assistances.

En comité secret. le Conseil adout les listes d'assistances telles qu'elles out été accèdés fait la Commission administrative du Beman de Bienfailance, ainsi que les devoises décisions prises for cetto assembleé dans la séauce du 22 mars 1943.

Reig n'étant plus à l'ordre du Jour la Séance est levré et les mambres présents out

highe afreis lecteure. Day Hadely Sulally Downton Lange flus Ether Boicky The Dugarain Chernice Dolout Gueles Haust Thinaux's

Le rent novembre mil neuf cent querante- trois, le Conseil municipal de huritataire a été convoque en hance ordinarie à la maine, pour le dimanche quetorge novembre à dip herris.

Séance du 1 H Toyembre 1943

Le quatorze novembre mil neuf cent quevante-hois à dis heures, le Consul mune. cipal de montataire diment convegue le muf novembre, d'est renni en séance ordinani à la maine, sous la prisidence de houseiux Tournier, affecie.

Etaint piesents: W. M. Tourmir, Bertault, Fago, No Gudelet. M. M. Mallet, Bounefaux,

Sente de decembre 1943 Lefon Pufet - Siqué Demanlin

dans le t, il peut

dificul

dans le

· Bicufai -

t certained

nunes

u w

icipalités

roderit de

ender que

qui ne

icativing des

& des aining

que une l'epercusi

Cinimo, que celui viducio.

uma de

. Bienfai -

demander

for la kelle

Lauge, Hogel, Briche, Gugardin, Chimer, Debout, Guillow, Haut, Shinaut, Schio absents exercis: M. W. Vielfance, Gelamotte, Connedier, Hureau, excusis. mousiur mallet a été nommé hecretaire.

Le preis verbel de la précidente béauce est lu et adopté sans observations.

Délibération sur le compte administratif présente par le maire pour l'exercice 1941 Le Compte administratif présente par le Maire pour l'exercice 1942 et dont un exem

plani est déposé aux archives de la mairie présente les résultats suivants :

Reuter ordinaires et extraordinaires: 3.277.063.60

Dépenses ordinaires et extraordinaires : 1.478.625.30

Experdent de recette : 1. 798.438 : 30

Rester à payer : 545. 760 . 40

E Couril municipal reinne dons la frésidence de monsieur mallet. L'un de su membres dissifue conformament aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884. Ne les articles 71 et 151 de ladite loi ;

Est d'avis d'approuve le compte administratif présente par mi le maire four l'exercise 1942 approbation du Compte de gestion du Receveur Municipal. & Cousil;

Pule compte render fax hi le Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses pour l'exercice 1942;

Considerant que les épérations out faxe réqulières et suffisamment fustifiers; Vemante qu'il plaise à le Eresonir Juiciel de l'affronver. Service vicinal. Chapitus additionnels are budget de 1943.

Le Conseil, vu la loi du 21 mai 1836, l'existenction ministerielle de les Juin serviont et le règlement general sur le service des chemins vicinaux;

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs pour l'établissement des chapitres addihomels le budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicusing: Vu le budget apponué pour l'anné consante et les comptes rendres tant par le Marie que par le Receveux municipal des recettes et des dépenses de l'esperaix président, compte dont il risulte que le reliquat des ressources des chemies vicinaires de cet exercise

Délibère: Le religiest de l'aperice 1942 deva employé conforminent aux indication de la colonne 4 des tableaux dressis par le service vicinel (voir exemplaire déposé ant

Les recettes et crédits sufflementaires non pienes au budget de 1943 devont vivaits any chépiters additionnels de ce budget, conformiement aux indications de la coloure 4

Établissement du budget additionnel de 1943. Le Conseil Municipal sur le vu des pieces que lus sont soumises par monsier le maire, preside à l'établissement du budifet additionnel de l'apercise 1945 qui friente les risultates suriants et dont un exemplaire est dépose aux asshires

Recettes sufflimentaries: 1.804.111 .30

ف ا

succes 1942 un epem-

4 de tel avril 1884;

exercise 1942

of four

ifices ;

un seriout

eties addi-

of vicuoing: t for le

Decident, est spercial

my indications difori any

t viscuits la colonne 4

a mousier

e 1943 qui any archives

Bureau de Bienfaihence. Opprobetion du Compte administratif de 1942 et du budget addi hionnel de 1943. Owis du Consul.

Le Couseil yunicipal donne avis forvorable à l'approbation du compte administratif de l'ordonmateux du Beneze de Brinfartance four l'exercice 1942 et du budget sufflimentaire de 1943, friscute par les membres de la Commission Ordinimistrative, dons sa séauce du 11 revembre 1943.

Bureau de Bienfaitouce. Opposition du Compte de gestion du Receveur. avis du Conseil. Le Coussil, Vules comptes renders par le Recever du Bureau de Bienfaisance pour l'apercia 1982 he la déliberativy de la Commission administrative en date des 11 novembre 1943 sur ces comptes; Considerant que ces comptes paraisent réguliers et qu'ils n'out souleve su observations su réserves de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a lieu de les approuver.

Pegie Communale d'électricité de Montataire approbation du Compte de gestion du Caissir pour 1942. avis du Conseil.

Le Conseil municipal,

Vie le compte rende par m' fautier, Caissir de la Réglie Communale d'Electricité de Montataire, forme ses recettes et dépenses de la gestion 1942 (3 partie) et de la gestion 1943 (+ 4 partie).

he la délibration de la Commission administrative du 29 mous 1943 sur ce conspte;

Considerant que ce compte parait régulair et qu'il n'a souleve ni observations ni réserve de la Commission administrative;

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Règie Communele d'Electricité de montataire. Opprobation du Compte administratif de 1942 et du Budget additionnel de 1943. avis du Conseil.

Le Couleil Municipal donne avis favorable à l'approbation du Compte administratif du disettem de la Régli Communale d'Electricité de montataire pour l'expercice 1942 et du budget adux. hionnel de 1943, friscate par la Commuission administrative dans de seauce du 39 mai 1943. breation d'un Cauton dont le chef-lieu sevont Chantilly. avis du Consul.

Montieur le Maire repose qu'en projet heudant à divise le Canton de Cevil en creant my nouvern conton dont le chef-lieu serveit Chantelly est à l'étude.

Les Communes devant affantenie à cette nouvelle circonscription seventoriels sont, aprement Chantelly, Coye la Friet, Jouvieux, Camorlago, Saint Magaining et Vincenil Sanit Francis, soit une population de 15000 habitants.

Conformement à la résplementation en viqueux, les Conseils Municipans des Cantons de Cruil et de Seulis donvent se prononcer sur la creation de ce nouveaux cauton.

Il invite en conseignence l'Ossembles à délibérée sur cet objet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré;

Considérant la bituation actuelle resultant de l'état de queres;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportre à la Mundence du Canton de Creek definis 1933, date à laquelle une demande identique à été refeter par les hervices de Ministere de l'Intérieure.

Considérant d'autre part, que la question present être remise à l'étente lors de la mise en application du place de rettachement à la Peipois parisienne et que pour l'instant la cristing du dit cautay ne facait pas prisenter un untérêt genéral.

Refuse de se promouver quant à présent, sur le projet dont il S'aget.

144

Infection de l'Oile Ver from récopère : Bernan de 17 janvier 1944 Ple Popt. Le fernique fermel Agry Malines

Ceigs de m' Cantost Edouard.

Monseur le mani communique au Conseil menicipal, une expédition de Mestament en date du 15 décembre 1936, reçue par Mª Forchies Notaire à Creil (au le 5 mars 1942, fax lequel M. Evenis Edward Cantost en son vivant sans profession domialie à montataire 18 rue de la Ville épons de M . Lea Emilieure fullier, décide à Montataire le 7 février 1942, a légrie à la ville de montataire, le capital nicessaire pour être place en rente française 3%, pour constituer seus rente annue de 1000 francs.

Cette rente devra être renieu chaque aunée à une Jenne fille passire de 18 à 22 au de nationalité française, de religion catholique, que de serce distrinquée par la bonne conduite et les bous soins données à les parents, laquelle sera désignée par le Consul Municipal et les membres du Bureau de Bienfaisance en Séance publique.

Le Conseil Municipal;

Considérant que le legs dont il s'agit n'est grévé d'aucune charge ouiseuse a excessive four la Commune ;

Considerant que le festoreur n'a laisse ni ascendant ni descendant, que par consignent il n'exciste pas d'horiteir à réserve et qu'il avait des lors boute liberte de disposer de la fortune buivant la volonte; que d'ailleurs ses hérities n'out forme accume officition à la délierance du legs.

For ces motifs déliberé: Il y a lieu d'accepter le legs fait à la Commune, aux charges, clauses et conditions énoncies dans le testament des 15 décembre 1936.

Règie Communale d'Electricité. approbation d'un avenant au cahir des charges Montieur le Mani soumet à l'affeobation de l'assemblei, my avenuent are celui des charges étable par la focieté hord-Euniere après accourt avec le Service du Controle des distributions d'energie ilectrique, prorageant la concession fusqu'au 31 décembre 1972, four la distribution d'énergie électrique dans la Commune.

Il fait connaître que m'le Firesteur de la Régie Communale d'Electricité contulté, à emis un avis favorable à cette afiation.

afrès en avoir dililiée, le Conseil municipal affronve tel qu'il est frapole; l'avent dont il s'agit et autoria monsieur le maire à le representer à la highestiere de l'aste. Cocation de l'immemble occupé par les Services de la Police d'État.

montreur le maire soumet à l'examen de l'Assemblé, un people de bail relatif a la loestrois d'un immenble communal dis à montataire 127 une de beoles, occupe far les Services de la Police d'Otat et l'invite à fixer le montant du loyer. Ofice en avoir délibére, le Conseil :

Accepts le projet de bail soumis à hon examen

Fixe à 3000 frances par ay. le chiffre du loyer. soit 2400 france four l'immente et 600 france pour le mobilier.

Catte location pundra effet le 1st fauvier 1943 et les faiments sevont effectuel a lerma échie par trimester.

Austonie Monsieur le Maire à le réprésenter à la highestime de l'ade à intervenir. Cocation de l'Ecole des Filles. Penonvellement du bail.

monsuir le maire expose que le bail relatif à la location de l'École des Filles est

Sentis le 20 décembre 1943 Le tous-Perfet - Angles Demander,

edition de

: Creil (are)

profession.

Julliey,

le capital

ente annuelle

18 à 22 aus,

da bonne

de Consuit

excuse on

que par

te liberte-

siout

une, any

r des charges

are achier

entrole des

he 1972,

utulti, a

ose; l'avenout

de l'acte.

bail relatif

at.

1936.

Sent de 20 décembre 1943 Le bone Profet - diofus Demarking

Sentis le 28 décembre 1943 Le bour Pirfet . Aropui Dannowling

fentir le 26 de cembre 1943 La lone . Piefet - Sidge December

expire definir le 31 décembre 1937 et qu'il consient de procéder à lon renouvellement. Que dans la hause du 11 novembre consant, la Commission administrative du Brusan de Bienfaisance, propriétani de l'immeuble, a consenti le renouvellement de ce bail four une dence de 12 années, majennant un layer annuel de 1200 francs.

Il donnet cette questioni aux dibbications de l'assemblie.

Ofice en avoir délibéré, le Consid municipal décide le renouvellement du bail relatif à la location de l'École des Filles moyennant le prip de location ei desses vidique.

Péleque sous fouvoirs à monsieur le maire pour le aprisenter à la séquetiene de l'acte à inter-

Cravany à executer à l'étal des Postes.

Montieur le maire Sommet à l'assemblei, une demande émanant de l'administration des Portes, relative à l'établissement d'une converteur sur le contoir situe entre la coux de l'April du Portes et la rue, afin de pouvoir y abiter les bicyclettes du fersonnel et la voiterette sevant au transport du courrier, ainsi que l'installation d'une lampe d'édainage bout cet abie, pour facilitée le chargement de cette dernière des la tombée de la muit.

Qu'à cet effet, il a consullé m' marc entuprement de servueur à Montataire, que consent à executer la couvertiere dont il s'agit pour le prix forfaitaire de ? 350 faucs.

L'autre fort l'un tallation de la lampe ilectrique lucit effectuer per m' Dewert ilectricien à Montatani pour le prix de 550 francs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide de Satisfaire à la demende dont il s'aget. La dépense bera imputer au crédit miscut Chapite 12 article 10 du budget de 1943 pour entetres des bâtements.

abburance de responsabilité civile ( Esi du 8 movembre 1941)

& Conseil municipal;

attende qu'il résulte de la loi du 8 novembre 1941, que les mais, adjaints, délègnés spécians et Conseillers municipans blessés dans l'exercice de leur fonctions municipales, doivent être enticiement indemnisis sur les fonds communaup;

Que la Commune de houve aiusi dans l'obligation de garantie fax une assurance ce risque d'accident laure de consequences four l'équilibre budgétaire.

Décide de controcter cette assurance à la Mutualité Jénérale pour une garantie de hois cent mille hayes, morgement une cotisation de 800 francs, laquelle sera fiélevée au crédit viscut au biodget, chapiter s' particle " assurance de responsabilité civile". Bit que la dits assurance des souscrite pour une année renouvelable par tant recon-

Friement à Munifodbille, d'une indemnité de logement (période du 1x fivrier au 30 septembre 1941) montier le maire expose que fax suits de la réquisition de l'ecule maternalle de le rese louis blano, m un fodbille Directrui de la dite école, a die quitte le logement qu'elle y occupant, le premier

que l'interesse que a été admise à faire valure ses devits à la retraite à satre du 1st octobre 1941, Sollisité le fairment de l'indemnité de logement à laquelle elle avant droit.

Il invite l'assemble à deliber her la question.

Le Conseil après en avoir délibées, émet un avis favorable à la demande de M. forbille et décide de lui allour la somme de 267 france, réprésentant l'indemnité de logement que lui est dire pour la fériode du 14 février au 30 septembre 1941.

les, occupe

imme whe

ut effectued intervenit.

es Filler est

La dépense sure filevie au crédit sissent ou budget de 1943 pour dépenses in.

Participation any frais de pension du Jenne Sound-must Vincent, à l'Institut

dipartemental des Sourds - muets d'Assucres.

Thousair le Marie expose que la Venicent Centoine donnicilie à montataire 40 mis

Voltani, bollicite l'attribution d'une bourse pour l'intestin de son fils attenit de

burdi - muetite, à l'Institut départemental des sourds - muets d'Assucres (Seine)

le frie de feming dans cet établissement est fixe à 6000 francs par ay.

que les bourses départementales re sont allouses, le cas échéant qu'autant que les familles et les Communes s'engagent, sensient leurs resseurces, à fariciper aux pais de fention.

Il fait commêtre que m'himent consulté, s'engago a' farticiper à la dépense dont il s'éget, à concurrence de 3500 francs par ay et que cette participation paraît en raffort avec ses ressources.

Himite en consiguence l'assemblé à le prononcer sur la suite qu'il convient de riserver à cette demande.

Le Conseil afies en avoir délibéré :

Decide de farticiper à raison de 1000 fancs par an, aux frais d'entretien du fenue sourd. muet vincent à l'Institut départemental des Sourds-muets d'assières.

La dépuse sur imputer au crédit miserit any budgets de 1943 et suivants pour dépenses imprévues.

Commission locale professionnelle.

Le Consil Municipal maintreint dans luns fonctions de délégués pour siègne au luis de la Commission locale professionnelle, M. M. Torvenier, Vielfanne et Bestault, désignis lors de la séauce du 4 avril 1942.

Immeubles communaux sinistris par faits de guerre. Habilitativis du main font le dépôt d'une demande de Subvention.

Le Conseil Municipal autorise mousieur le manie à déposer une demande de Aubrenting relative aux immembles communaux sinistrés par faits de guerre (Salle du Fêtes et Perséphi) attribution de subventions à diverses sociétés on associations.

Le Consuit Municipal décide d'alloner à diverses sociétés on associations, les subventions détaillées ce après, relatives à l'année 1943, lesquelles seront prélavies au crédit mount que budget de l'année 1943, lesquelles seront prélavies au crédit mount que en despet de cet apercie chefite et artiel 3 et intitule. Subventions any Avistes Coulse, hervis :

Chociste de Secours Mutaels d'Unión des Eravailleurs 1000 to Cherio des Sociales de Secours Mutaels de Caulon de Carl 150 to Standard Athletic Club de Martatarie 500 to Christe d'Afortienteur et de Exempianese de Monetatarie 500 to Christe d'Afortienteur et des Jandies Ouvriers de France 600 to Conference Musion Malionale des Combettants (Lecting de Monetatarie) 200 to Conference Musicipale de Monetatarie 500 to Conference Musicipale de Monetatarie 500 to Conference Musicipale de Monetatarie 500 to Compensation d'une Subvention a la Cause de Compensation four farticipation

Reference de l'Orie V Division V Brision Vis et afferment Personai de les desembre 1943 The Rufet at for delegation le Chif de D'Arming despui : illinière

South de 28 décembre 1943 le four-Prefet - dispué Demonting

Sender de 27 Se dous - Prefet -

Vu et affer Souls le 20 diche Louis Perfet.

Senti le Es Le bour. Pufet - d Vu et approvent Link le 27 janvier 1914 Libra-Prefet - Aropar Dumerdin

Vu et affirmere. Leuts le 20 declubre 1943 L'Son Perfet - higher Demonting

Vu et affireur Seulis le 20 décembre 1943 5 hus. Pufet - dropus Demonling

à l'arbre de hail.

Le Courcil municipal vote une subvention de 2450 france à titre de farticipation à l'aibre de hail four l'année 1943.

Cette somme sera mandatur au nous de la Paisse de Compensativiz de la Réglion Briscieno, section de Cuil 3 Place Carnot à Creil et fiélever au budget de 1943, au crédit mirent pour Dépendes

Tote d'une subvention en favent de l'association des mains du hord et de l'Est. Le Conseil municipal vote en faveur de l'association des mavies du hord et de l'Est, une belieuting de 738 france pour les années 1942 et 1943, laquelle sera fielevée sur le crédit niscret au budget de

1943, chapitre 18 article 3 et intitule " Subventions aux bouetes locales!

Vote d'une subvention en faveur de l'association des maires de l'oise. Le Conseil Municipal vote en faveux de l'association des maires de l'acis, une Subvention de Too france four les arnées 1942 et 1948, laquelle sua filavie sur le crédit mirait au budget de 1943, chapitre 18 article 3 et intitule" Subventions aux Sociétés Caceles".

assistance any viellands.

Hospitalisation de him Houzet verme Tely.

Le Couseil;

Vu le certificat delivre fax hi le Froteur Barbare de Cuil le 8 octobre 1943, attentant que la nommé Houset Flore ruck Vely est atteinte d'une affection vieurable nicessitant son placement dans un horfice. Considérant que l'intéresser est défa admise à domicile au letre de la loi de 14 juillet 1905; Vie son état d'indiques et considérant qu'aucun membre de sa famille me se houve en meture de la becourie;

Prononce son hospitalisation dans un abbe de vicillards.

Lister d'assistances.

En comité heret le Coussil admet les listes d'assistances felles qu'elles out été arrêtées por la Commission Ordnineistrative du Bureau de Bienfaisance, ainsi que les diverses décisions prins for atte attemblé dans la béance du 11 novembre 1943.

Riey n'étant flut à l'ordre du jour la seauce est lever et les membres présents

ent sique après lection.

Num Lage LAndeles Lange Ester Bouley Spreadly

Debort Guilog Havet Thiraul Hote

Le verift et un feinir mil neuf sent quarante quetre, le Conseil Municipal de Montatarie a été convogue su siance ordinarie à la Marie, pour le henrede veigt. his fuin à seize heures heure minutes.

ut

usout

## Séance du 26 février 1944

Le vingt-six firir mil ment cent querante-quette à suit lune dente, le Consul municipal de montataire dument comment le oring et un fistic, d'est vince a béance ordinació à la maine, hour le fishidance de humarier France, Marie.

Elacust fixents: W.M. Former, Bestaut, Topo, W. Suddet, M.M. Wallet, Com.

Hurran, Hogest, Bricher, Februt, Grillow, Pobric. absente: M.M. Villame, Bonneford, Engarding, Himis, Elbanotte, Commilie Paris

execusio ; M' Thinaut may executio.

Mouliur Mallet a été nomme frentaire.

Le procis-verbal de la précisente desente des et adopté deux observations

Etablissement du buoiget primités de dans. Ofrie examing it expose de houseein de main dut hour les autieles husquiries fant en recettet qu'en dépender. Le bouveil ogniminate volt à l'unanimité, le huge frinite de 1984, que d'établet ou recette et en déponded, à la homme de : Budget vicinal de 1944.

Le Conseil ;

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction munistrielle du le jung demonstre et le réoflement général seur le service des chemins vicinains 3

Vuiles propositions présentées par les Ingénieurs du leurise vicines, four l'étable. Sement du budget de la Commune en ce qui concerne le dervier des chemins crimans frendant l'annie 1944;

Vu l'arcité de mis en deureur de Mi Le Louis-Prépot en date du 12 puillet 1943; Note l'aircripting au budget de la Commune, del resolté et credit nécessieux four le service des chemins vicinary fendrent l'année 1944, le bout conformement any indications de la colonne 4 des hablevers dessis fier le houries viennel (vin exemples dépose any austries de la mairie).

Décide fax afflications de la loi du 2 mars 1903, de remplacer fair une tape visinale à diterminer par l'administration : 10 3 fournées de frestations undividuelles ; 2) 3 purvier de prestations sur les accimans et véhicules.

Bécide enfin que les protations et les tapes vicinieles en nature de l'année 444, Sexout converties en taches d'après le tierif fréciscement adopte, qui est manitant

Bureau de Bienfaisann. Bridget frimitif de 1944. Le Consuit municipal 3

Tu l'availe 70 & 5 de la loi du 5 avril 1884;

Vu le budget présenté fax les membres de le Commession, administrative de Munant de Krimfaitance four l'annei 1944, dont les ficirisions paraissent ex rapport avec les ressources et les bésoires riels de l'établissement;

Est d'avis d'affronne ce budget frésentant un total de recettes et de dépenses de H2.900 frances.

Régie Communele d'Electricité de Montataire. Budget formitif de 1944.

mousiur le Brestaux de la Réspie Communale d'Alecticité de montataire prévente à L'assemblei, un profet de budget des recettes et des dépenses à effectuer four l'annie 190 uni en

uge,

Haust,

etained budget Vie et affrocere Jente le 27 mars 1944 Low Polet - Jugar Dermenlis

98150

rut

ablis -

1943;

Lour

any

yemplani

e vici-

w;

i 1944,

wew

e les

us de

dente à

et exfore les motifs qui purificient ses propositions. Le Conseil municipal, oni l'exposi des motifs;

The le frafet de budget présenté par m-le Directour;

The le eightement d'administration fublique du 18 décembre 1927, article 57;

de recettes et le montant des dépenses à opèrer pour l'aperaire humantionné, lavoir ;

Tecetter: 564.000 :00

Fersonnel Municipal. Pennineration. augmentation.

Aprilieur le maire expose que fax circulaire du 31 décembre 1943 suiscier au Bullatique Officiel de la Préfectant 1°4 du 18 janvier 1944, monsieur le Réfet a fait connaître que dans l'attente de la parestirij des échelles septes de traitements qui desant afficiables au presonnel des collectivités locales, m'e blef sur formement, ministre denstains d'élat à l'Intérieur, a décide d'autoritée la mise en fairment à compler du 1º4 publet 1943, d'une avance forfaisse écfat à 12% de la resonunciation suffette à retenue pour pension locaqu'il s'agit d'agents bénéficient d'un réfine de retraits; pour les auses, cette avance ne sera calculai que ser les données faisses à tête de haitement fipe et de duffléments définitifs de haitement (hofflément families de haitement custaire fax la loi 1° 7° 9° 9° du 25 septembre 1942). En aucum cas il un deura cite fait état pour le calcul de l'avance, mi des indemnités de résidence, m'e des suffléments pro-visoires de haitements ni des avantages un mateur données à calculai pour feminiq, mi des alsonisses familiales.

Le montant de cette avance sue prépagere su viey, des opérations de reclassement qui interviendement ultirieuxement.

Ces dispositions on sout par applicables any employer acquilians. Soutaper il est recommende de d'ens façon pressante de leux accorder une allocation apreptionnelle au titre de l'année 1943, allocation à liquider sur la base du dessi- balaire mensuel normal de la califonie à laquelle affactionnent les intéresses, à l'exclusion de toute indemnité.

Monteir le Maire estime noiestaire d'affliquer au personnel communel hont tetelaire qu'auxiliaire, les dispositions prives et demande à ce bujet l'aires de l'Askemblei.

apris en avoir dibbine le Conseil municipal diride :

19) d'attribuer au personnel tetulans, une avance forfaitans de 127 sur haitement fine et ce, a'dater du 1º Juillet 1943;

29, d'attribuer au fersonnel ampiliarie, une allocation exceptionnelle au lête de l'amui 1943, liquidet sur la base du denni balaire mensuel normal de la catégorie à laquelle apparhiennent les interessés, à l'exclusion de toute indemnité.

Et approuve les établis à cet effet, lesquels sexunt ameris à la présente délikiation.

La dépense en risultant et relative au 2ª Souvestre 1943, sera fréderie seux l'ensemble des ressources libres à la clôteur de l'especie 1943. Celle concumant l'année 1944 sera impulse any crédits miscrits au budget de cet especie pour les diverses calégories de haitements ausquelles elles se reffortent et qui out été prives su conséquence

Divite de place. Exoueration des montant de la redevance annuelle.

monsier le mais expose :

19) que fax la délibération du 17 mai 1941, le Conseil municipal a décide; en exison

Sento le 24 avril 1944 Le bour Pulet - Signi Demonting de la diminution de l'importance des marchés resultant de l'élat de querre, de samener à 1000 frances, la reslevance duie annuellement par M-loharve, concession naire des divits de flace.

10 que far lettre du 10 février 1944, M Charve Sud-nommé, explosant la blue long critique dans lequelle il se houve en raison de la disfarition totale des marchés lion critique dans lequelle il se houve en raison de la disfarition totale des marchés lion critique dans lequelle il se houve en raison de la montant de la redevence qu'il

him critique dans lequelle il de Mouve de la montant de la redevance qu'il de la Commune, sollicite l'iporciration entiere du montant de la redevance qu'il de la Commune, sollicite l'iporciration entiere de literation soit redevenus normale.

L'assemble à le françaire des faits exposis par M. Charve, montant le maire invite devant la réalité des faits exposis par M. Charve, montant le maire invite devant la réalité des faits exposis par M. Charve, montant le maire invite devant la réalité des faits exposis par M. Charve, montant de la redevance qu'il des faits exposis par M. Charve, montant de la redevance qu'il de la commune de montant de la redevance qu'il de la commune de la redevance qu'il de la redevance qu'il de la redevance qu'il de la commune de la redevance qu'il des faits exposis par m. Charve, montant de la redevance qu'il des faits exposis par m. Charve, montant de la redevance qu'il des faits exposis par m. Charve de la redevance d

Le Coussil;
Vir la demande primité par M. Chawe, laquelle se trouve pleinement fuschés;
délibére:

M' Charce concessionnaire des droits de place pour l'exploitation des marches de Montataire, est isponéré du faiement de la reducance y afferente à dater du 1º famir 1944 et ce, jusqu'à l'époque où la situation redevenue normele, feemettre à nouveau la reprise de l'activité des merchés.

Le cahier des charges conserve son plain et entrer effet pour sontes les dispose.

Fouction d'Inférieur courier.

Le Couril municipal de montataire;

Considerant qu'il y a intérêt à confine à m' Ponsseur, Ingénieur des trasses Publis de l'état à Creil, les fonctions d' Ingénieur Consuil pour les besonis de la Commune;

The la lai 7° 4.082 du 5 octobre 1941 rieflementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chauseis dans les affaires intéressant les collecterités et établisdements fublics, complèté par la loi 7° 443 du 31 mars 1942;

Ne le décret du 10 novembre 1943, notamment les articles 14, 2, 3 et 3ti, confis à mi Parsueur, les fonctions d'Inférieur-conseil mayenment la bomme forfaitaire de hois mille france par an et s'empage à verser cette somme au toude commun, un injecution de la dite loi du 5 octobre 1941.

Un cidit sua ouvert à cet effet au budget addicionnel de 1944. Attribution d'une subvention au livret du Prisonnier

Le Consuil Municipal vote en fouveux du Eviet de Prisonnie "enne subvention de 10.000 frances, destinei a' être répartie entre les frisonniers de Montataire. Le versement de cette somme sere efferance au compte concant fastal de se Hair funy, Directrux départemental des maisons du Risonnier de l'aire.

El frélivement sera opère sur les fonds libres à la clôtere de l'exercise 1943. Attribution d'une subvention à la société sporture l'Entente:

Monsieur le Main donne lecteur d'une demande formulei par la boieste 
Sportuir l'Endeute, a l'effet d'obsenir une butorention à l'occasion du Courance de

Prigues, qu'elle organire les demianche et lunde de Friques prochain, sur les semant

de Sports de Cuil et Montataire et dont le produit de la recette totale doit être

riparti entre les bometés d'outiaide aux prisonniers de quevre de Chantelly, Ceil,

July 21/4

Le de afference : Le bour le : mai 1944 Le bour l'eft - defer Dumonlin

Lucho to Ex Harmer Lapor Caper Samuely

estion.

e hitea. marches

in derich

ele .-

moite

afice;

chies de

- du

a.

listasi.

4 Gravey 1 de la

ection -

itablit-

+ 34,

mme no aw

buenting taine.

2. Hain

1943.

ists newe de

le sevaris it itte

y, and,

logent - sur - six et montataire.

Il invite l'assemblei à délibeir sur la demande dont il N'aget.

Céprès en avoir délibéré, le Conseil municipal donne avis favorable à la demande de la bosité fetitionneire et décide de lui accordor une subvention de 500 francs, laquelle sera impeter au crédit misent au budget de 1944 chapitre 18 article 3, pour subventions any houses boules. Questions diverses.

mousieur le maire donne lecture d'une lettre de m Bandrier, Rélèque Régional du granfe mant corporatif national des Industriels forains, kudant au rétablissement des fêtes dans la location. Il fait commentre d'autre fact que dans la séauce du 16 janvise 1973, le Consul Municipal a envis un avis défavorable à la reprise des fetes foraines et invite l'attentée à déblier sur la question.

Opris déliberation, le Conseil confirme l'avis défavorable qu'il a formule dans la sience du 16 Janvier 1943, à la réprise officielle des fites foraires en raison de la literation actuelle, Aoutifois il admet l'organisation éventuelle de hermesses dans le genre de celle que ent lien en 1943, etant entendu qu'illes ne revêtent aucuy caractère officiel.

Le Conseil municipal donne avis favorable aux demandes formulées fax le Mandand Othliki Club de montataire et l'Espérance municipale de montataire, à l'ifet d'ine autorisis à disposer de la Salle des Fêtes accuellement inutilisée, pour donner à leurs adriants, des legous d'éducation fohysique ou y issienter des réfétitions.

Cette autorisation privaire et essentistlement rivocable, cessera le jour on pour un motif quelconque, le Conseil Municipal le Jusperait nécessaire.

Ossistances.

En comité seevet, le Consul admet les listes d'assistances, belles qu'elles out été avières po la Commissión administrative du Buceau de Bienfaisance, ainsi que les diverses décisions pais pax atte Orssemblié, dans la siance du 24 février 1944.

Ring n'étant plus à l'ordre du four, la séance est levé et les membres présente out

signi apris lecture. Journey Huran House

Hudeleb

- Boroling Deloul

Guellor Geline

## Comité progisoire de la libération Seance du 4 septembre 1944

Le quatre deplembre mil neuf ceut quarante quatre à deige Leures, le Comité provisoire de la Escisation de Montataire d'est renne à la maine dons la présidence de monsieur Fage Davie arthur, Main intrimaine, a l'effet de procéder à l'établissement de le bite de profesition des membres affelés à composer le nouveau Conseil municipal. Etaient fisents: M. M. Tage Ravise arthur. François Charles, Cine Paymond et

Boulanger Marcan. Mousieur François Sheeles a eté nomme Secretaire.

a l'unavionité les numbres fierents établissent comme suit, la line sur personnel affelies à composor le nouveau bouseil municipal, laquelle une Soumise à l'approbation de monsieux le Préfet de l'oise. Marie, actuellement dateure par les autorités allemen CH. et. Fourier Fernand.

chef d'équipe Page Lavier Dugarding Lucien Forgusy contremaile Hermir Fermand posiconner Connelier clotain charry Thinaut forward afusteur Debout Gustave. Elemen Lucien afusteur fauet ordrien galvanieur Delamotte Lion mouleur

Juillon Pobert afusteur De Wije Désie laminur

Bertrand Polland prisonnir de gume

Querotay andi employe de bureau

Colping Fernand ilectricity Coine Raymond raboteur

François Charles chef comptable cy" Doreg merie

commerciants Maurice Jean afusteur Jenny Robert raboteur Boulauger Manue carrie

Eaguri Jeorges chauffeur. elevier exared

Aage Francos

Council

Boulanger

## Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et de trois adjoints

L'an mil neuf cent querante queter, le vingt et un de mois de Applembre à dix heut heures heute, les membres du Conseil municipal de Montatair désignée par arrêté de monsseir le Piet de l'ais en date du Auje septembre mil neuef cent quarante-quate, se sont reinis dans la Salle du Couriel municipal sur la convocation que leux a été adesses par le maire, conformiment aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884. Elaint friends, M. M. les Conseillers Municipany: Debout Justave, Thomas Honorest. Gelamotte Gior, Dugardin Lucien, Fage Lavier, Juillon Pobert, French dans Chemes Luciey, Connelier clotani, De Wige Visire, Alemier Fernand, Boulanger human, Come Raymond, Coffing Fernand, Mr. Lorsy Marie, M. N. Ducatay andre, François class.

La liste una

ritis allemande

is de

ful de

te du

cour la

adresse

1884.

, Thinaut

fauct advis

ser huncum,

ucois charles,

Palecture de l'Octo In Diverson de Brucasa Va pour Récabisse Pranous le 19 octobre 1944 1th Robe de fecurani ferrand Agai: fuy molines

Juny Robert, Laguri Georges, Maurice Jean, Munist Maral. absent excessis: M. M. Tourenir Fernand (determ for les autorités allemandes) et Bertrand Rolland (prisonnier de guerre). Le seauce à ité ouverle sous la présidence de m' Fage vairer, espaise intérimance, nonune a' ces fonetiais par arcité de houseuir le Rifet de l'aire en date du 7 Juillet 1944, qui, afier l'appel nominer a donné lecture de l'avrêté de monsserir le Rifet de l'asse du 16 replembre 1944 et a déclaré métaller M.M. les bonseilles Municipans dont les noms sont precités, dans leurs fonctions de Conseilles municipans M' Mennier Fernand, le plus âgé des membres du bouseil a fuis ensuite la présidence Le Conseil a choise pour Secretaire. In Ducrotoy audre. Clection du Maire Premier Sour de teruling. Le Risident, après avoir donné lecture des articles 76.77 et 80 de la loi du 5 avril 1880, a mivite le Conseil à processer, au serverig secret et à la majorité absolut des suffrages, à l'ilection d'un maire. Chaque consulex municipal, à l'affel de son nom. a remis ferme au pienolent, Long bulleting de oote écrit sur papier blanc. Le déposiblement du vote a donné les résultats ai-après : hombre de bulletiis kouves dans l'inne 21 à déduie : bulletris blancs on ne contenant pas une désignation sufficente ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. Peste pour le nombre des suffages expernés majorite absolut 11 Out obleve : M. M. Fourmir Fernand vengt et une voije (21.) m' Fourmir Fermand ayant obtenue la majorité absolue, a été proclame maire Cleching du premier adjoint. Ha été procédé dans les mêmes formes à l'élection du premier adjoint. Tremir sour de Scrusing. Le déposiblement du santin a donné les résultats suivants : hombre de bulletins houves dans l'une : Or deduce, bulletius bland on ne continent par une designation sufisante ou dans laquels les volants de dont fait connaître. 1 Reste pour le nombre des suffrages exprimes 20 Maprite absolut 11 Out obteur : M. Fage Ravier quinge vois (15) M. Boulauget marcian deux voer M. Mennir Fernand une varjo m. Maurir marcel une verigo m. Francis Charles une voijo (1) m' Frage Elavier ayout obleme la majorité absolut des suffages a été proclamé adjonit. Election du Second adjoint.

Ha ité procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'électron du second adjaint.

Premier Som de Scrubing Le déponillement du seration à donné les résultats suivants : hombre de bulleties houves dans l'une : à déduire: bulletinis blance on ne contenant par une disignation sufficiente ou dans biquels les votants de bont fait connaître 1 Parte four le nombre des suffages exprimés 20 11 majorité absolue onge voije Out obleve: M.M. Mennier Forward (11) sept vois Boulanger Marcian (7) doup voies François Charles (3) m' Mennier Fernand ayant obleme la majorité absolue des sufrages, a in proclami adjuit. Claction du troisième adpoint Ha eté procède ensuite dans les mêmes formes à l'élection du hoi. Sieme adjouit. Fremier Lour de Scruting Le déposiblement du sontin a donné les résultats suivants: 21 nombre de bulleties trouvés dans l'ivene : Or deducie: bulletinis blances on me contenant for une disignation suf. fisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : Reste four le nombre des suffrages exprimes majorité absolut 11 out oblem : M. M Trançois Charles (12) douge vais Boulander maxusu (9). neuf vais m' François Cheles aspart obtenu la mesporite absolue des Aufrages, a ets proclame adjuit. Objevations et réclamations: heient. Le Président a declare M. M. Fage Lavier, menuir Formand et François Charles, mistallés en qualité d'adjoints. Maintent de M' Fage scavir, en qualite de maire intérimaire -Le Conseil Municipal décide le maintier de Mi Fage Mavier certher, des les fonctions de maire intérimaire pendant l'absence de la Fournier, chaire de Montataire, fonctions qui lui avaient été conféries par arrêté de M'le Right de l'ouis en date du f juillet 1944. Sur la proposition de mi François Charles, le Courcil meninifal vote les deux motions suivantes:

10) Le Conseil municipel de chontalaire :

victuries de la guerre.

Evoque en un souverier since la minorie de sous not concitoque

Les combattants de 1940, les magnisands et F. F. J. les résistants

malhunus victures des terribles bomberdements accasionnes far les dent

Antuis et achevis dans les prisons, les monts en captivité avrise que les

Infection de l'ocie Ver front Récépiere Personne de 19 octobre 1944 Pelo Refer, le brentaire femine defini : forg malines necessités de la guerre de libération de notre suf. Il attend avec impalience le grand jour ou nous amons la jui de revoir et de fêter parmi nous les frisonniers, les requis et les déportés breffant actuellement en allemagne et notamment ell. Fernant Fournir, Marie de notre Cité, vichine de les actes de résistance enves

l'invahisseur et des collaborations. Hadresse ses plus vives félicitations à sous les feunes F. F. J. qui; continuant la hadition républicame de leurs aires de 93, n'out par hésité à répondre à l'éffel de leur chef héroigne le général Koënig, en l'engageant pour continuer la lutte pour la liberation complète de notre Patrie.

20) Le Conseil Municipal de montatani adresse l'expressor de son entine confiance et de son admination au Juins Charles de Gaulle, Résident du fouvernement de la Pépublique Trançaire, criature de rest monvements de résistance, qui en jung 1900, fax son vibrant appel, a su reveiller dans le coux de tous les vrais français, les seuliments fatrioliques his éhanles fax le défaite.

frace à sa foi ardente dans les destinées de la France, aide par nos allies anglais. Pusses, aniericains et not vaillants camarades des Forces Françaises de l'Intérieux, il a più enfin nous rendre une Patrie fropre et digno et nos breis les flus chers: la Tépublique, la Siberte.

Le Conseil fracide à la constitution des Commissions municipales comme suit : Commission des Finances et batiments.

M.M. Fage, Mennier Formand, François, Guerotoy, Como, Gelamotte, Connelies.

Commission du Paritaillement, des Jardins ouviers et des abouttoirs.

M.M. Mennie Forward, François, CH. Mony, M.M. Maurier Marcel, Hauet, De Wigo, Thinaut.

Committion testaire.

M.M. Fage, Maurice, Bine, Dugardin, Cormelier, Debout, Colping.

Commission de voire et chemins.

M.M. Fage, Boulauger, Colpin, Lague, Juillou, Theine, Juny.

Commission d'Inggieur et de Santé Sublique.

M.M. François, Boulanger, Laspui, Bugardin, Thinsi, Thinant, Debout.

Commission des Fotes.

M.M. Tage, Felamotte, fanet, De Woje, Ofennier Ofacel, Juny, Coins.

Commission du Crinetine.

M.M. Mennier Fernand, Boulanger, Laspini, Sucrotoy, Hauet, Shinaret, Juny.

Commutain d'Education mortive.

m. m. tage, Buerotoy, Colpin, Ge Wije, facut, Juillore, Juny, mennier Tourend.

Commuting des adjudications et marchés.

M.M. François, Boulanger

Commission de recusement des chevreng.

m.m. Chine, Sebout.

Commission du Brueau de Bienfaisance.

m . Bores m Cience

Commission du chomage. m. m. Juny. Sugarding

fred

day

r site

deep-

Commission du sersonnel. m.m. tage, menuis termand, trançois. Commission de Défense possive et incentie. m. m. Tage, Boulander, Colpin, mourice, Tomulier, Belanwitte, Haut, Bucrotoy, Guillow La séance est ensuite levée et les membres présents ont signé après lecture. Aage francis Delow Thinwill Jany Dugardy Guelory Sauch Sheine Connelis

wholly Boulanger Coured Coefer

tegrund gulagin Jaurres Muse

Le suize octobre mil neuf cent quarante-quatre, le bouseil municipal de montiteur a été convoyué en beauce ordinaire à la maire, pour le bamedi veugt et un octobre à bige heures heute. Le manifi,

Séance ou 21 Octobre 1944

Le vuigt et un octobre mil neuf cent quarante-quete à beije hours heute, le Conseil Municipal de Montataire diement convoqué le seige octobre, l'est reini an hauce ordinarie à la mairie, sous la présidence de Monseire Fage, Marie intrinsie Etaient fisents: M. M. Tage, exercise Forward, Francois, M. M. Boreg, M.M. Connelis, Gebout, Chimie, Haut, Gelamotte, Guillow, De Wije, Guerotay, Colpin, Ciene, Mannie, Jumy. Boulangoe, Laguri, Mennie Marcel.

Obsent excusis: W. W. Fourmer, Bestwand, Dugarding, Thinant.

Mounier Ducestoy a ité nomme Secretaire.

Le fiscis-verbal de la frécidente séance est lu et adopté à l'unanimité sant observations Demande d'une confe de bois.

Monsieir le Mais expose qu'en recisor de la penuie de combestible et de l'affracte de l'huix, il affaraît nicessaire et urgent de demander à l'administration des trans. la cession d'une coupe de bois.

Que mouseuir l'huspecteur des bans et torêts à Seulis consulté à ce sujet, lui a feit convaître qu'il y a luie. pour oblessir cette coupe, de désigner un exploitant fousair

Il demande à l'assemblie de se prononcer sur cet objet. Ofice en avoir délibéré, le Conseil :

Décide de demander à l'Administration des Bang et Torêts. La cession d'une confe de bois de 4000 steirs, dans les conditions previes par les articles 103 et servants du code foustur et aux più normany.

Visique m' Conquery Paul upploitant forester à aut, four l'exploitation de le wrope dont il l'agit.

Désignation de réprésentants au Conseil d'administration de l'office public d' f. B.M. Le Conseil désigne M. M. Fage et François four réprésenter la Ville de Montotaire

Seeder de 3 janvier 1945 Louis Refet . Light Demonding

Vue benles &

Le Sous Per

Pileden de lock 2 D. 21 Kg.
La fair récipementre louis.
Braile et fai cheligalisa,
ple Polit Division - Arque Velleable

Vu et afference Sentes le 6 décembre 1944

Désignation de représentants au Consoil d'administration du Syndicat des trans et idjouts. Le Conseil d'administration du Syndicat des trans et idjouts. du Conseil d'administration du Syndicat des trans et idjouts. du Conseil d'administration du Syndicat des bans et épous représente la ville de montataire au suig du Conseil d'administration du Syndicat des bans et épous de la réspon de Creil.

Commission locale professionnelle. nomination de déléques. Le Consuit désigne m.m. Firse, menuier ternand et François, pour faire partie de la Commission locale professionnelle de Cail.

Majoration. J. 0 24/9/1944.

Monteuir le Monteuir le Moni expose qu'une ordonnance du fouvernement provisoire de la République de four. Pult diper Dumonting Française en date du 33 septembre 1944, stipule en son article 3 qu'à tôte provisoire, les temps se buffliaient provisoire de heatement, bolde on subaine des fonctionnaires, agents et ouvriers vivils one militaries de l'ôtat, fixes fax l'arrête valide du 24 fuillet 1942, sont doubles à compter du 1st depleubre 1944 et un son article 3, qu'à compter de la même date, les tamp de l'indemnité de résidence familiale en viriqueur au 31 août 1944, sont majories uniformément d'une somme eigale à 60 pour cent des tamp pions pour la catégorie C.

Le Conseil Municipal, par delibération du 4 avril 1942 à actangé le buiépei des avantages de la loi du 31 octobre 1941 au personnel communal et par délibération du 16 fauvier 1943, accordé au même personnel, l'augmentation du sufflément provisoire de haitement, dans les mêmes conditions qu'aux fonctionnaires de l'Etet.

Gu'en la frésente cisconstance, il semble indispensable de senire l'ôtet et d'accorder le benéficie de ces augmentations au fenouvel communel.

Monseur le maire propose en consignence :

1º de doubler le lamp du Supplement provisone de haitement actuellement accordé au fersonnel communal.

tous privaes par l'article 3 de l'ordonnaires printer.

Ces propositions nises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. La puis d'effet aux luie à dater du 1th suplembre 1944.

La dépense sera imputée aux crédits miscrits au bodget pour les divintes catégories de lexitements auxquels ils se raffortent, lesquels seront complétés loss de l'établissement du budget additionnel:

housieur le maire expose que pax circulaire du favoit 1944. le fouvernement à deside

d'attribuer aux fonctionneires et adjuts de l'état four l'annei 1944, une allocation exceptionnelle destiné à les aider à fair face aux difficultés actuelles de l'éxistence.

Cette allocation qui sua fayei en une seule fois, est fique four chaque seinficiene, au montant net des sommes qu'il a fuques four le mois d'avoit 1944, au têtre des imolements ai afrei : haitement budgitaire net, supplément provisoire de haitement, hepplément familial de haitement, indemnité femiliale de résidence et ne peut être attribusé qu'aux arquets tétulaires rémunérés sur la base d'échelles de haitements annuels.

Les aquits des collectivités locales et des établissements publies départementamp et communay fenorent être admis au binifier de cette mesme et m'le Prifet de l'oris, par circulaire en date

contatacie

ente,

Seize

willow.

may

ucotey

remi utrimani.

i , Jenny ,

wations.

Heacher,

u a fait

restur

confe

. . .

toj de

d. f. B.Me

. Vu et affronce Sentis le 29 décembre 1944 le Tous Prifet . Signe Termontis du « vetobre 1944 recommande aux Contrils Municipany de delibére tur l'afflicte

de cette mesure ou fersonnel de la Commune. a la sente de est exposi monsieir le maire perfore à l'assemblé d'accorder au pun nel communal. Le bénéfice des dispositions prévues comme il est nidique ci-dessus.

Cette frofosition mile aux vois est adopter à l'unaccimité.

La dépense sera imputer aux crisits viscrits au bendet pour les diverses catédories à fraitements aupquels ils se rapportent, lequels seront complètes lors de l'itablissement. budget additionnel.

attribution d'une indemnite à hi moèl, employe de mairie. Monsuir le manie soumet une demande emanant de mi hoël Jean, employé de maine, remplissant les fonctions de chef du beneau du navitaillement et sendant à aller une indemnité de fonctions, en raison de la responsabilité qu'il assume et du havait qu'il à forenir en plus de celui de ses collègers, lesquels sont rétubrés sur les mêmes lanque Il mivite l'assemble à déliberer sur la demande dont il s'aget.

Le Consul municipal afir en avoir délibére, considérant que la demande est faise decide d'accorder à m' hiel pean, une indemnité annuelle de 1200 francs, avec fuie dels an 15 ostobre 1944.

La dépuse sura imputer au cudit insent au budget Chapitre I availe 1, fair haitement des employes communaux. lequel sur complete lors de l'établissement du budget additional.

Revendications du personnel communal.

Mousieur le maire expose qu'il a cté saise de la part des employée communaix d'une demande lendrant à oblesier, afin de mettre en repport lucre salaise avec le cont de la vie :

10) l'audmentation horaire de 4:00 pour le personnel pagé à l'heure

20, la revisión de contrat evelactif four sa mise en hammonie avec la circulaire no 75 AD/3 de hi le Ministre de l'Intérieux réglementant la rémunération du fusioned communal de France, en ce qui concerne les échelons et à ce sujet demande:

a) four les Commis-Secretaries, la création de l'échelous de 1500 frances attibus à l'aus au choip et à 4 aus à l'auciennete, comme pieur au tableau du citelle de pailments des bervices administratifs (paragraphe Commis. Lecistaines) à le plans des 5 ichelous de 500 frances attribués par ancienneté tous les 5 aux et au chois tous les 3 aus.

S) pour les contonniers reinvieres au mois, l'application des échelles de haits ment friend four le personnel ouvrir.

30, l'intervention de l'assemble aufier des Touvoirs Publice afri d'oblinie d'une fant le prime de libitation et l'indemnité d'interrection comme les ouvrier de la mitallurgie et autres entrepreses, d'autre part, l'indermité de bombardement depuis le 19 mars 1944, commo prime à l'aviete ministeriel du 24 Juni 1946. (7.0. du 5/4/44) Le Consuit affeli à délibrier seux cette demande einet un avis favorable et dies de bournette ces revendications à l'afficiation de humpeur le Rifet de l'aire, afin de donner satisfaction au personnel intéressé.

Lendin le

le four - Pref.

Le Conseil Municipal donne avis favouble à une demande invanant de Mi. Colfevi garde-affanteur, loge à la Maine et tendant à obtenir la puis en charge far la Commune, de La contommation de gay.

Ette décision est motives par le fait que loss de son entre un fonctions, l'interess avait obleve de m'le heavie, en flus de son traitement, le chanfage à titre grateut.

Le Conseil municipal donne avis favorable sous reserve d'examen par la Commission du fersonnel, à une demande des employer communaux, sendant à obtanir la modification des heures de service, afin de benéficier comme levres collègnes de Paris, d'une denné-pournes de repos far semanie.

Contespois ce repor deviait être pies fax roulement, afin de n'intercompre en aucune facon, l'ouverture des bureaux de la mairie.

Vote d'une subvention en Laveux de l'association des maires du hord et de l'Est. Le Conseil municipal vote en faveux de l'association des maires du hord et de l'ort. ceme Subvention de 369 france four l'année 1944, laquelle seux fisherée sur le credit viscuit au budget de cet exercise, chapitre 18 article 3 et intitule "Subventions aux sociétés

attribution d'undemnités de fonctions aux huaires et adjaints.

Le Couril Municipal, for afflication de l'ordonnance du Jouvernement provisoire de la Aprillegue en date du 16 juillet 1944, fortant deingation à l'article que de la la du 5 avril 1884 but l'organisation municipale;

Vote en faveux du mair, une indemnité de fonctions annuelle de 15 000 francs et en faveux des adjoints, une molemnite globale annuelle de 9000 francs.

Les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours, chapitre 19 articles 3 et 4. Le Conseil Municipal einet en outre le vous que le montant maginner de l'indemnité forwant ître alloner are monie soit porte a'un chiffre tel qu'il preisse suffrie a'assure le Sotalité de ses besouis, de façon à ce qu'il priesse consainer Sont son temps à l'administration communale et permettre ainsi aux personnes non fortuness de remplei ces délicates fonctions. Frais d'obseignes des Victimes civiles. Paiement per la Commune.

Le Conseil municipal decide la frise en charge for la Ville de montature, des frais d'abrignes des victimes civiles des bombardements, tent pour celles décidées dux le territoire, que pour celles que · blesseis, out du être transporters à l'Hofital de Crail ou elles sont décidées et dont les exps out its ramenes par les familles pour être inhumes are cineticie de nontatrios.

Un existit sera viscrit à cet effet au budget additionnel (20.000 fixues).

Eglise. Participation communale aux dépenses du sorvice de strict entretien. Moutuir le Maire expose que l'ele ministre decistain d'Etat à l'Education metionele fait remarque que la somme de 350 francé filevé annuellement sur le bridget communal pour l'entisting de l'église classic momenent historique, a est plus en repport avec le coût des havours par suite de la lausse des

Que pour sales faire au disis exprime per si le ministre, il y amait lieu de relevor la contribution annulle indique à dessus, laquelle est destinée à effectuer les memes réparations dont l'oponenument disquerait de componette les factis les files importantes de l'idifice et nécessitivait la le suite, des travany importants et de la fique à 500 fancs au minimum.

ludi le 23 homentre (que L'hour Poilet - August Dumouling

He et approverse Seuli le l'ég decembre 1944 I for halat Aigue Bermouling

Leve et approuve 1944 Leves la 2 decembre 1944 Leves Pape - hope Demouling

шинапр. le coût

cution

Leston-

ies de

"de

oblesie

qu'ila

Passes que lui,

fondei,

vie d'effet

four

- dw

neut de

ulaire usonuel

chiller a place a chouje

Le fraite -

attibus

wie d'une de la t defuit D. du 5/7/1941)

he et diede de l'aire,

Il invite l'assembler à le pronouvre sur cet objet. Il morte l'assurble à la bouseil municipal décide le refet de la demande de chiefe en avoir délibéré, le bouseil municipal de la participation commune de il s'agit et maintient à 350 francs, le chiffre de la farticipation communale annuel any havany de street cutating de l'Eglère (5 voy four, 12 voy contre, 2 ahrenne Christance any vicillards. Hospitalisation de lu Van mullem.

Vu le certificat médical déline fox hi le Focteur Bounefous, médecin à houtete attestent que la nommée Vay Mulley Marie, est atteinte d'une affection incurelle

nicessitant son placement dans un hospice; Considérant que l'intéressi est défa assister à donnéele au titre de le bi du le faille poille 1900

Ve son itat d'indispense;

Considerant qu'annuy mendre de la famille ne se trauve au mesure de la succine; Fromme toy admissing dans un atile de vicillands.

Eister d'anistances.

En comité secret, le Conseil admet les listes d'assistances, belles qu'elles ont été suities fac la Commission administrative du Bueau de Bienfaisance, ainsi que les diverses décisions fines for cette assemble dons he receivery du 18 octobre 1944.

Ruy n'étent plus à l'ordre du Jour, la téaues est levré et les membres pierents out

signe après beture. po français 4m sous Connelos Delon Chémic Haut Defautoto Juice De Wige Attuender Coling Couch Mauricy examine Boulange Molitars

Le trois décembre mil neuf cent querante quetre, le Conseil municipal de montatain à été convogué en seauce ordinaire à la Missirie, pour le samedi neuf décembre à suje

E have to

Séance du 9 décembre 1944 Le neuf décembre mil neuf cent quarante-quatre à suje hunes, le Consoil Mon cifel de montataire deciment convogné le hois décembre, s'est reinne un même de navie à la manie, sous la fissidence de monsuir Tage, manie untérimanie. Chainst fiscult: M. M. Tage, Mennier Fernand, François, M. M. Bory, M.M. Engarding. Thinaut, Mennier Marcel. Connelier, Ducrotoy, Colprin, Marrier, Juny, Juillow, Esternia, Haut, Come, Juillow, Esternia, Sulpring, Marrier, Juny, Juillow, Esternia

Olbente: M. M. Tourner, Gellige, Boulanger. Seguiri. Themee, Bertevend, executed. Annew Funday a ite nomme Secretarie. Le pescit-verbel de la fricidente tioner est le et adopte à l'imanimité sant observation. L'élibération but le Compte administratif présente par le buscie pour l'exercise 1943. Le Compte administratif présente fair hi le heavie four l'exercice 1943 et dont un upen

plane est déposé aux archives de la maine, présente les rénettats suivants :

de dont annuella

Montatane

Quillet 1905,

à arrêteis

to out

Debout

atain uje

wil Humi

a, delemote

well

Recettes ordinaries et estiaordinaries: 3.728.607.10 Dépenses ordinaires et expliavordinaires: 1.495. 627-90

Expedent de recettes :

2.232, 979.20

Rester à payer 1 539. 826.40 Le Consul municipal reini sous la ficsidence de houseiur mennier Fermand, l'un de des membres désigne conformement aux dispositions de l'article 52 de la loi des 5 avril 1884;

Ne les articles \$1 et 151 de la dite loi;

Est d'avis d'affrairer le comple administratif prisente far hi le maire pour l'exercice 1943.

Opprobation du Compte de gestion du Peceveur municipel. Le Consul;

Vue le compte rendre par mi le Receveur municipal, de des recettes et dépenses pour l'exercise 1943; Considerant que les operations out fane régulieres et suffisamment Justifies;

Demande qu'il plaise à houseur le Grésonir Byent Gunal de l'affeouver. Service vicinal. Chapitaes additionnels au budget de 1944.

Le Conseil;

Tu la loi du 21 mai 1836, l'ustruction ministrielle du 20 pais suvient et le riflement général seer la service des chemins vicinary 3

The les propositions fréventées par les Ingluieurs pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la Commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux;

The le budget affecuré pour l'année convante et les comptes renders tent par le manie que par le Reuveux municipal, des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, complés dont il résulte que le relignat des ressources des chemins vicinary de cet spercice est de 536.584. Fo.

Délibere :

Le relignat de l'exercice 1943 sera confloyé conformement aux indications de la colonne 4 du tableaux dresses far le service vicuial (voir exemplane dépose aux archives de la mercie).

Les recettes et crédits sufflementaries non prives au budget de 1944 sevont riscrits aux chapites adde sionnels de ce budget, conformiment aux indications de la colonne 4 des hableaux désignés

Etablissement du budget additionnel de 1944

Le Conseil Municipal, sur le vu des fieres qui lui sont sommies par monsière le maire, procèse à l'établissement du budget additionnel de l'exercise 1944, qui frésule les résultats suivants et dont un exemplacie est dépose any archies de la Maine.

Recetted Sufflementaries: 2.238.652.20 Dépenses supplémentaires : 2.238.652 20

Brecare de Bienfaitonce. Offwhetery du Compte administratif de 1943 et du budget addi. hiormel de 1944. Avis du Conseil.

Le Coussil municipal donne avis favorable à l'approbativis du compte administratif de l'ordremacur du Brusse de Bienfritance pour l'apereire 1943 et du budget supplimentaire de 1944, fiérente par les mombres de la Commission Administrative, dans la seaux du 8 de mubre 1944

Breveau de Brienfaitance. afferbation du compte de gestion du Receveur pour l'exercise 1943.

Orvid du Consil.

Le Conseil, vue les comptes renders par le Recevent du Bruner de Bienfissence fores l'exercise 1943; Vu la déliberation de la Committion administrative un date du 8 décembre 1944 sur ces comples.

Considerant que ces comptes paraissent réguliers et qu'ils n'out touleve ne observations ne réserves de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a line de les affections.

Regie Communale d' blectricité de montataire. Oppositein du Compte administratif de 1943 et du bridget additionnel de 1944. Avis du Consil.

Le Courie Municipal donne avis favorable à l'approbation du Compte administratif du Friedeur de la Reigi Communale d' ble du cité de montataire four l'exercice 1943 et du budget additionnel de 1944, prisente far la Commission administrative dans la seinne du 29 novembre 1944.

Pegré Communale d'Electricité de hout ataire. Opprobation du Compte de gestion du Carisier pour 1943. avis du Conseil.

Le Consul municipal ;

Vu le compte rendu fax Mi fantier, Caisseir de la Régie Communale d'Electricite de Montalaire, pour ses recettes et dépenses de la gestion 1943 (2 fantie) et 1944 (1 m factie); Vu la délibération de la Commission administrative du Y revenubre 1944 sur le compte; Consadérant que ce compte faroit régulier et qu'il n'a souleur ni observations sui resenue de la Commission administrative.

Est d'avis qu'il y a luir de l'affronvert.

Riolie Communale d'Electricité de Montataire. Brusquet primitée de 1945.

Monseur le Brieteur de la Régie Communale d'Eletraite de Montataire faisente a' l'Assembleé, un projet de budget des recelles et dépenses à effectuer pour l'annie 1905. et expose les motifs qui fustifient ses furpositions.

Le bouseil municipal, oui l'expose des motifs;

Vie le propt de budget dresse far M'a Directeur;

Cefrie un avoir dilbere ;

Cercite aux sommes porteis à la 3º colonne du budget qui frécèse, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'aprecise sus-mentionné.

Privilisis de la liste ilectorale. homination d'un délègué.

Le Couseil municipal désigne mi Couve? Forex faire partie de la Commission charges de la vivision de la liste ilectorale.

Subvention industrielle de 1942.

Monsieur le Maire Soumet à l'affrobation du Consuit:

19 l'état des subventions industrielles dretté par le service vicinal et s'ilevant à left cent vinigt francs (720°), pour dégradations faites aux chemis vicineux de la Commune pendant l'année 1942, par des hansports industriels.

20) l'augusquient de l'industriel se cause, havie :

Montime le Girecture de la Successi de 1. Les d'Esterent: enjagement de sept cent vingt frans.

Le Consul après en avvie délibére, approuve l'état dont il l'agit et accepte l'engagement de l'industriel indique si-dossus.

attribution d'une subvention à la Caisse de Compensation pour participation

Le Consul Municipal vote une Subvention de 7.090 france à litre de partieifation

Profestive de l'acie 1th Dodinon de Pennes Va force réceptore Personne le 29 de cembre 1 grav. Pet Polit, le decentre fement. Signe : Jun melmo

I had a allower that before the

Jeulis de n Le Sons - Pulst

> Vu et Souli le

Le Jones-Pul

Julis de m Janvier 1941 Le Sons Prefet - Argui Dumondin

> Vu et approuve Souli le 10 janvier 1949 Le Jonn-Porfet : biopre Famoulie

Ette Somme sera mandater au nom de la baisse de Compensation de la Région parisienne, sectoris de Creil, 3 Place Carnot à Creil et pélevé au budget de 1944, au crédit viscrit pour dépenses imprémes.

Ottribution d'une subvention au Euret du Prisonnier.

Le Conseil Municipal vote en faveux du Éviset du Risamuir, une Sulventing de 10.000 francs, destinse à être réfereir entre les prisonniers de montataire.

Cette Somme Sera mandater au nom de la Société "I Amicale des Anoises prisonnières de guerce de montataine Un credit deve inscrit à cet effet au budget additionnel de 1944.

attribution de Subventions à diverses sociétés ou associations.

Le Consent Municipal decide d'allouer à diverses breisées ou associations, les hebreutions détaillées cu-après, relatives à l'armé 1944, lesquelles seront prélèvées au crédit miscrit au budget de cet aperation chapitre 18 article 3 et intitule. Subventions any breiétés locales, service :

Societé de Seevers mutuels l'Union des Travailleurs Societé de Secours mutuels des St J. Voicing 300 Union ancicale des Societés de Secours mutuels du bauton de breil. 750' 500+ Standard athletic Club de montataire 800 Societé d'Anticulture et de Compérance de Montataire Avenile d'Horticulture et des fardis ouvriers de France 600 + 200+ Union hationale des Combattants ( Section de montataire) Corpérance Municipale de Montataire 500 500 t Ancierle des Anciens prisonniers de queres de montataire

Personnel communel. Traitements. assimilation de la localité any villes de Johns de 10.000 habitants.

Montheir le Maire uppose qu'il a che saisi de la fant du personnel communal. d'ente demande hudant à l'assimilation de la Ville de montataire, aux vittes dont la population est supérieure à 10.000 habitants, afris qu'il lui soit fossible de benéficier des c'helles de haitements et belavies, ainsi que des indemnités appliables aux fersonnels des dites villes.

Cette demande est basei sur le fait que les nécessités de l'expertence sont identifies dans boutes les communes de l'agglornération cuilloise.

Il invite l'assemble à déliber sur cette demande.

Ofris en avoir deliber, le Conseil :

Considerant que le coût de la vie est le même à Creil que sous les villes voissies;

Considerant que les salavies sont les momes dans les établissements industriels de Crail et conge des Villes constituant l'agglomination cuilloise.

Considerant que la Ville de Montatanie possède un cadre constitué pour le fonctionnement de ses différents services communaux.

Donne avis favorable a' la demande dont il s'agit.

Le frésente dilibitation sera adverser à esponsein le Refet de l'aire en l'invitant à la hansmatte

Personnel Municipal. Secretaire Jeinial de la mairie. Frankement. Rivining.

Le Conseil Municipal, vu sa diliberation du 16 Janvier 1943 fixant le traitement du Senitarie spéciel de la chaire, par afflication de la Caculaire du 13 Juillet 1942, de la Friest des affectes dipartementales et communales et des nistinations complementaries de Mi le Rifet de l'asse en date du 18 aviet 1942;

reserve

itions

1 du

du

auce

ente në 1945.

ions de

i de la

aut à

, la

t cent

- i hetwi

patrois

Nu et approcesse. Deutis le 10 janvier 1945 Le Sons Prefet. Signe: Fransselin

Vu et appearer Seuli le 38 décembre 19 un le bour-Pulet . brope Dumonling Vie la circulaire Nº 75 AB/3 en dale du 1" puis 1944, dont les dépositions en reproduites au Bullean officiel de la Réference n° 37 du 13 fuillet 1944 et nouve faut la reinventant de moires de 10.000 hablants, reinventation des Secretaires de montataire posseide une fopulation de 7368 hablants, Considerant que la Kille de montataire posseide une fopulation de 7368 habilants, Opris en avoir délibéré;

Décide à l'unavimité, conformément à la circulaire précité, d'établir l'échelle de la Secret survante pour le Surviaire de Mairie.

Craitement de début 13.500 + 14.736 . 28.236. 15.300 + 14.736 = 30. 036 6' classe 17.100 + 14.736 = 31. 836" 5ª classe 33.636 18.900 + 14.736 = H' classe 20.700° + 14.736° = 35.436 3º classe 22.500 + 14.736 = 37. 236 ¿ classe 24.300 + 14.736 = I'm clave 39.036.

Cette échelle freudre effet au 1th Janvier 1945 avec avancement au chois sons les sur aus et à l'ancienneté sons les quatre aus.

Le Conseil municipal decide en autre, en raison des nombre des armés de service de servi

Craitement fipe:

A3.500 
ellaforation fax habitant \$\frac{1}{3}68 \times 2 = 14.736 

Celebrat d'ancienneté 1800 \times 5 = 9.000 

Cotal: 37.236

a ce haitement s'aputeront le sufflement provisoire de haitement et l'indemnét à résidence attubus au fexsonnel communel par délibérations des 4 avril 1942 et 21 %.

Ottribution d'une allocation exceptionnelle au personnel communal amples chousieur le chair expose que fax sa dibbiation du 21 actobre 1944, le land municipal a décide par afflication d'une circulaire ministérielle du 7 avril 1944, d'accorder au personnel communal tetulaire, une allocation exceptionnelle au litte le l'année 1944.

que par cicularie en date du 7 actobre 1944. M'e le Ministre de l'Intérieur à foit de la l'Intérieur à foit de la la cette allocation speceptionnelle pouvait être étende aux fairements ampiliaires.

Cette allocation sura eight au montant du belair bent, dévocation fait del prélimenteur fiseaux et à l'explision des allocations familiales et de boutes autilitéementes.

a la suite de cet expose; mousieir le mais propose à l'assoublet, d'avoilé est indique ci-dessus.

Cette proposition mise any veries est adopter à l'invanionité.

La dépense sera imputer any crédits niscrits au budget pour les divines estrépais le partements any quels ils se rapportent, les crédits complementains étant prives au budget addit

habitants;

chelle de has

lous les deux

service du

traitement

inolemente de

142 st 21 oc-

ul ampliane.

it 1944,

au litre de

itinium a fait

faite del

li, d'accorder il

comme il

us catroforis de le budget addition

Liter d'assistances

for la Commission commission de Bunon de bienfrience, aux que les devens décises fins por celle asserbles, dans la réminy du 8 décembre 1944.

Preix n'étant plus à l'ordre du Jour, la séance est level et les membes présents out signe après

Lounder Hausty House Maurices Examine Affers Of Delout Haust Court of

Le venigt quale fanvier mil muf cent quarante cuig, le Conseil Municipal de Montatavie a sté convoqué en sécure ordinavie à la main, pour le dimanche ouigt huit fanvier à neuf heure sente.

Le heavil

Séance ou 28 janvier 1945

Le veuigt-huit famoir mil neuf cont quarante-cuig à neuf heures heure, le conseil Municipal de Montataire dument convoqué le veust-quatre famoir, s'est reune au seance ordinaire sons la présidence de monseir Fago, chair nitérimaire.

Etaient friends: M. M. Fago, Mennis Fernand, M. Horez, M. M. Connelis, Debout, fanet, Belanotte, Juillene, De Wige, Ducatoy, Colpin, Coine, Mannier, Boulander, Ladjuri, Aprilia Aprilia Chen Obscubs: M. M. Tournis (déporte en Alleneagne) François, Dudardin, Phinant, Phinair, Bestrands. Jenny, excusis.

Mouneur Guerotoy a été nomme Surétaire.

Le procés verbal de la précédente seauce est lu et adopte à l'imanimité sans observations. Etablissement du budget primité de 1945.

Ofice executes qu'en dépenses, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primité de 1905, qui s'établit en recettes et en dépenses, à la bonne de 3.147.275 francs.

Brudget vicinal de 1945.

Le Consuit;

Vu la loi du 21 mai 1836, l'existenction; ministèreelle du 24 puis suivant et le règlement général seur le service des chemis vicunaire;

Nu les propositiones présenteir par les hospinieurs du Service vicinal, pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemis vicinaire fendant l'année : Ve l'anélé de mise en demanne de montessir le Sous-Rifet, en date des 7 Jenny 1944;

Vote l'inscription au budges de la Commune. des rocettes et crédits micessacies pour le service des chemies viculaire fendant l'année 1945, le tout conformement aux midications de la colemne 4 des bebleaux drusses par le service viculal (voie apenifique sépasé aux archives de la maine).

Decide. fax afflications de la loi du 31 mars 1903, de remplacer par une tape vie. male à determent par l'administration : 10) 3 fournées de pestations modividuelles 20, 3 formies de prestations sur les arminans et vite

Décide enfin que les prestations et les tayes vicinales on nature de l'année 1945, levout converties en tièches d'après le tarif précédemment adopté, qui est maniteur par 194 Deveren de Bienfaisance. Budget primitél pout 1945.

Le Couseil municipal;

Vu l'article 70 § 5 de la loi du 5 avril 1884;

Vue le budget pissente par les membres de la Commission administrative du kuna de Bienfaisance pour l'annei 1945, dont les privisions paraissent en rapport avecles ressources et les besonis riels de l'établissement;

Est d'avis d'affrouver ce budget présentant un total de recettes et de dépenses de 73.900 frances.

Demande frétentes par la Société des Peintines astral. Celluco. avis du Conscil. mousieur le macie Soumet à l'égames du Consul municipal, le dossuir de la demande frésenter par la breiste des Britains Astral-Celhico dont le biède est à Paris (10') 32 rue de Bondy, à l'effet d'oblevir l'autorisation d'effectseve à montataire dans l'usine dite Usine du Chercin, la fabrication de pecutine et vercuis, comparan, 1. Une vistallaturi de cuison des histes et de fabricaturis de vernis.

20) Une installation de broyage et de délution

1 sin classe nº 339 de la nomenclateure des industries classies, annepie au deinst du 28 Juin 1943).

Cette demonde a été bouncies à l'inquite réglementaire et le Conseil municipal doit, aux termes de l'article 8 de la loi des 19 décembre 1917, formuler boy avis tur la creation profetie.

Il invite l'assemble à déliberer sur cet objet.

de Conseil;

Vu les différentes pieces de l'inquite Soumises à son exames ;

Ve les nombreuses réclamations incomant des horbitants de montataire et de Bhitery. Vu l'avis défavoreble innis fax le Conseil Municipal de Cheviny dans sa hime du 15 décembre 1944;

Vu l'aves défenorable encis par la Commission municipale d'hygiene, en accord avec le exps médical et phormacentique local;

Considerant que l'implacement sur lequel doit être vistables l'industrie dont il l'agit, le houve ditue dans une vallie mariciquese on les broublands for distants ne fermettionent par l'ivacuation normale des cinamations malraviel ou du mauvaises odues, ce qui seveit susceptible de nuis à la salubile

Emet à l'imaminité, un avis défavoueble à la existere de l'industré profété. Personnel communal. Petubution du fersonnel de la mairie.

Montier le main expose qu'il a êté baise de la part du personnel employ de la mairie, d'une demande lendrant, afin de mettre leurs habaires en raffort. avec le coût de la vie, à le création de 3 echebres de 1500 frances attribuis a Senter le est Carril 1945 le Sour Profet - Argu Sour

Nu et affirmere Leule le Emars 1945 Le Jour Pefet - Angle Dur

Souls le 3 avril 1945 Es Sous Prifet. Info Demanting

Souls be est Cavil 1945 Is hour Prefet - Asper Demouli

choix tout les demp and et à l'anciennelé tous les quatre ans, en remplacement des 5 échelous de 500 fiances altibués pax anciennete bous les 5 aus et au choix bous les 4 aus. Monteur le Réfet de l'oise consulté à ce sujet, a fait connaître qu'il était possible, bous reserve de l'avis de Mi le Tresveir Vayeur General et de l'approbation de l'autorité de hutelle, de décider cette création en faveur des commis. Secrétaires.

Il invite l'assembler à dilibère but la question.

Le Conseil, considerant la demande fustifiet;

Décide la création de 2 c'hebout de 15 vo frances pour les commis-secrétaires, lesquels Servet attribus au chois los les 2 aus et à l'anciennete hour les 4 aus. Cotte décision serve appliquée au personnel intéresse dis qu'elle aux été appouvée par l'autorité Superieure.

ressonnel ampiliarie de la voirie. Eigetion de Salaires. 180. P 6/10/1944 Monsieur le mains expose qu'en vertes de l'arrête de M'le Commissaire Régional en date du 28 saplembre 1944 dont les dispositions dont reproduites dans le Bulloting officiel de la Réfecture du 6 octobre 1944, le tany des balaires des travailleurs fent être majoré d'après les gouss burne Aoriales de Salaires et l'âge des havailleurs.

Que la reinveniration actuelle des cantonniers ampiliaires comprend un salaire horaire de 6:40 auguel s'apoute une indemnité de checke de vie mensuelle de 200 francs correspondant à los heures de havail.

Qu'il convient de rapuster ce baleir que le cout de la vie a rendu insufficent. Il propose en consequence de facie application del dispositions de l'arrêté régional sus-vise et de majorer le balaire horaire dont il s'agit, de 4.40 ce que le forterait à 11.80; co salaire itant exclusif de toute indemnite complimentaire. On ce qui convene les havail. leur d'aftitude physique réduite, il pourrait leur être allour un salaire inférieur qui boait déterminé d'après les undications du chef de Service.

Cette profosition muse aux vois est adopter à l'unanimité avec prise d'effet au 1er fivrier 1945, les crédits nécessaires étant piènes au budget, chapitre 7 article 14.

La piesente deliberation sera sommis à l'autorité supérieure pour approbation. Voirie. Salaires du chef-cautonnier et des charretiers. Relevement du supplement

parisonie de traitement. Le Conteil municipal divide d'accorder au chef cantonnier et aux charestreis, le binifica du suffliment provissire de fraitement institué par l'arrêté valide du 24 puillet 1942 et dont le toup a été double en vertre de l'ordonnance du 23 softembre 1944 du fouverne-

ment provisoire de la République. Cette decision prendra effet à dater du 1th fevrier 1945, les crédits nécessais étant

prives are budget chapiter of article 1" La prisente silibiration sera soumise à l'autorité supérieure pour approbation.

Contestations entre bailleurs et preneurs de bang à ferme. Commissions

paritaines. Propositions. BOP Not austifus at no 7 du 2/2/45

Le Conseil municipal propose :

M. M. Roussilloy Velave ( afaction date at live to marginize, dominie, profession)

Judant Salvator M.M? haze Cilestane venue oberle Seraino appoline venue cifidy

Censes Vu et affirere Sentis le 2 mars 1945 le lous Perfet. Angles Dumonling

decret

contataire

comportant,

e eveci.

et véhi

Law 1945.

a Bureau

avecles

l.

hir do

st a

145,

-

puriciful y avis

ode Thisterry;

a line

u accord

Leule le 3 avril 1945 Le bour Peifet. Argui Demonding

Mis don't

Mards fornalsainel

Salubidi

ie profeter.

employe en raffort

elibui and

ou qualité de fraficitació de m.m. Tauderbecken buile de m.m. Poussillon albert Joseph. M.m. Tauderbecken buile Peurteur Georges Parent Cypning

Pocq adrien M. M. Tauderbecken buile

Pocq adrien Tanent Cypning

Judient Esperance M. M. M. Tauderbecken buile

Poussillon albert foreph.

M. M. Tauderbecken buile

Seperance

M. M. Tauderbecken buile

Menteur Springes

Tanent Cypning

Sudient Esperance

en qualité de fermient exploitant par emp-meines, four faire faite de la Commission pareitaire compétente pour stature sur les contestations entre bailleurs et prevents de bang à forme, nistiture par l'ordon. meure du 4 décembre 1944.

Eistel d'assistances.

En comité secret, le Conseil admet les listes d'assistances belles qu'elles ont its axiètées fax la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance, ainsi que les diverses décisions prises par cette Assemblé dans la rémuir pur du 26 famier 1949.

Prien n'étant plus à l'ordre du Joux, la sécurce est luvé et les membres présents out signé après lecture

Havet Defamots Guillow Be Wige Men Holls

8 Colpis Coercel Mouries Boulange G. Loguing Medical

Le Seft mai mil neuf ceut querante enig, le Conseil menicipal de Montatais a été convague pour le Samuel donge mai à deige heures, pour son mistallating et procèder à l'élection du maie et des cédoints.

Le maires

## Installation du Conseil Municipal et élection du Maire et de trois adjoints

L'an mil neuf cent quarante cinq, le donge du mois de mai à beige heures, houre légale, les Membes du Consul Municipal de la Commune de cityoutataire, proclamis par le bureau ilectoral à la bente des opérations du 39 avril 1945, le sont remuis dans la balle de la Maine des opérations du que luve a été adresse par le maine, conformement aux articles 48 et 47 de 3,

Etaient pissents M. M. Les Conseillers Municipany: Biorest Jacques, Bennet Emile, Menuis March, Rifant Fernand, alfarting andre. Biorest Jacques, Bennet Remander alfare, Caron Consis, Leener Abent, Canon March, Caron Spiris, Leeners albert, Come experient Jeisers March, March, Come experient Spiris, March, Mattelet Louis, March, Rifant Roland, Fasteur March, Manifert Buile, Warfnier March, Change, March, Change, Manifert Buile, Warfnier March, Chippers

absente: m. Doreg epensie. La seauce a ile ouverte sous la Residence de lu Fage Ravier authur, Maire intérimen qui, après l'affel nominel, a some lecture des resultats constates aux procès-verbeux des elections et a déclaré installer M.M. Biout Jacques, Brunet Emile, Menir Marcel, Rispant Ferward, Mr. Tory marie, Martin audre, Boulander Marceau, Renanderer alfred, Carriere adolphe, Caron Louis, Secures albert, Come Marcel, Marquis Serge, Laurger Daniel, Velson Marcel, Niegant Roland, Fassen Marcel, Gerard Mentico, Mª Welteletbuis, Maniguet buile, Wardonie Maxceau, Miduoy maurice, Gucastel alexander, dans leurs fonctions de Conseillers municipans. M' Bremet Couils, le plus agé des membres du Consoil, a fuis ensuite la présidence. Le Conseil a choise comme Secretaire m' Carriere adolphe. Clectron du maire In love de Securion . Le Prisident, après avoir donné lecture des articles 76,77 et 80 de la loi des 5 avril 1880, a invite le Conseil à processer, au serverig secret et à la majorité absolue des suffrages. à l'élection du maire. Chaque Conteiller municipal, à l'appel de boy nous, a remis fermé au Président boy bulleting de vote écrit sur papier blanc. Le déposiblement du vote a sonné les résultats ce-après : hombre de bulletins houves dans l'une 22 a déducie: bulletins blancs on ne contenoust par une désignation Suffitante ou dans lesquels les votants de sont fait connaître Reste pour le nombre de suffrages exprimes 22 12 historite absolue a obtense: m' Coene Marcel verift - deur vois 22 mi Com Marcel ayant obtane la maprité absolue, a de proclame Maire. Le Président a diclaré m' Como Marcel mistalle en qualité de Main. Election du premier adpoint Il a été procéde ensuite, dans les mêmes formes et bous la prisidence de les Care Maral 'elu marie, à l'ilection des premier adjoint. Le déposiblement du berutin a donné les résultats buivants : 1er hour de Secreting houbre de bulleties houves dans l'enne 22 a diduir : bulletinis bland on ne contenant par une distignation Suffisante ou dans lesquels les votants le sont fait commente Peste four le rombre des huffrages exprimés 25 majorita absolue a oblem : hi Bioxet Jacqued verift . demp vois M' Bionet Jacques ayant obtane la majorite absolue des heppayor, a été procheme Election du Second adpoint. Ha ite procede dans les mêmes formes, à l'élection du becoud adjount. 1 four de Scrubig. Le défauillement du Sembij a donné les résultabs buivants :

ordon.

out u que

194.

(

ntacio

llativing

a Le

py de

exarcel,

Brunet

hum

hombre de bulletinis hauvis dans l'une 22 a diduire ; bullihier blancs on me continant for une designation desfisants ou dans lesquels les votants de sont fait connaître Peste pour le nombre des suffrages expresses 25 majorité absolue : Out obtaine: M' Blumet Cruile verift et une voij mi Boulanger horseen une verig In Brunet buile appart obteur la muforité abrolie des buffrages, à été proclams aux Electron du Aroisieure adfaint Il a été procéde dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint. 14 hour de Scrubing. Le déposiblement du Serving a donne les resultats Suivants : hombre de bulleties houves dans l'urue a distuire: Bulletuis blancs on me contement for me désignation sufficaulé ou dans lesquels les votants de sont fait commente Reste four le nombre des suffrages napreines 22 majorite absolue 12 Out oblam : m Boulanger huercean vingt voip Mi Miguon Maurice une vay In Brunet Emile una vayo hi Boulanger marciare ayant obtense la majorité absolue des Suffrages, a été proclame adjoint. Observations et reclamations: heient Le Président a déclaré M. M. Bioret Jacques, Bresset buile et Boulaufer huseux installés en qualité d'adjaints. Et out higher les member présents : Le doyen d'aye du Conseil Le Secritaire Le heavie, Claus Les membres du Conseil municipal Rigary 4. Lewyer Wargine Le dougo moi mil mint cent quarante- cuir, le Conseil municifal de Montatarie a ile convoque en sience ordinarie à la Maine four le fende 17 mei à verigo heures trente.

The hering,

Séance du 17 Mai 1945 Le dij. Seft mai mil neuf cent querante anig à venigt hum heute, a Consul municipal de Montataire convoque le dougo mai, l'est reini en biance ordinaire bous la frésidence de brondier Coene, Marie. Elaient friends: M. M. Come, Brivat, Brunet, Boulanger, Munio, Rigant Temand, be Dory, M. M. Martinj, Renandeau, Carriere, Caron, Sums, Marquis, Canger, Dellaw, Rigant Roland, Farmer, Sexand, m. Wattelet, M. M. Moniguet, Warquir, Miguer. absent: M: Gucastel excuse. Monsieur Carcine a été nomme Secrétaire. Le procès-vabal de la précidente seauce à été lu et adopte à l'invanienté sans observation Ce Couril Jeveide à la constitution des Commissions municipales comme huit : Commission as Friences et bahinends W.M. Biocet, Bunet, Boulanger, Securs, Carriere, Delson, Riofant Fernand. Commission du Paritaillement, des Jardins ouvriers et des abattoires Wi Brunt, M. Tong, M. M. Midney, Munier, Maniquet, Martin, Gucastel. Commission Scolaire. M. M. Broset, M. Wattelet, M. Bory, M.M. Marquis, Caugar, Penandean, Carry. Commussion de voirie et chemins. M.M. Brusst, Boulanger, Carriere, Rispant Roband, Michon, Warquir, Fassur. Commission d'hypieur et de Santé publique. M. M. Bioret, Ridget Roland, Ridget Fernand, Caron, Gucastel, Wargness, effering Commission des Fêtes. 19.14. Bionet, Easuger, Boulauger, Miguon, Mennis, Martin, Caron, Maniguet. Commission du ainstreré. M. M. Brunet, Boulanger, Renaudeau, Riefant Fernand, Riefant Roland, Fasseur, Marguis Committing d'éducation sportive. M.M. Broiet, Maniquet, Carrior, Securs, Zorard, Gelson, Miguay. Committion des adjudications et marchés. M.M. Bunet, Boulanger. Commission de recensement des cheveng. m.m. miofun, marquis. Commission du Bureau de Breifaissence M. M. & Gory , Wattelet , M' Gerard . Commission du chomage. M. M. Camper, Hanguis Committing du personnel.

M.M. Brunet, Gioret, Boulanger. Commission de Défeuse passive et macudie M.M. Brunet, Belsau, Camine, Fasseur, Marquis, Senus, Penandrau, M. Witteler. l de 2 mei

our adjance

a eti.

ir luncuan

eger

Designation de représentants au Conseil d'administration de l'Office Public d' H. B. m. Le Consul désigne M.M. Prioret et Boulanger foux réprésenter la Ville de montatione au seux du Conseil d'Administration de l'office Roblic d'offabitationes à boy marche de Creil montataire.

Sends de 19 Juni 1945 de son Pufet - defui Dumanling

Désignation de représentants un Conseil d'administration du Syndicat du camp et ipus Le Coucil désigne In. M. Brunet et Couce pour représenter la Velle de montataine au suig du Conseil d'administration du Syndicat des Camp et Espouts de la Région de Cail. Commission locale professionnelle. homination de délégués. Le Consul désigne M. M. Penandeau, Gérard et mennier pour faire partie de la Commission locale professionnelle de Ciel. Eroutement des femmes de Service des écoles maternelles. Augmentation. Mousieur le maire Soumet une demande invanant des femmes de service de eivles maternelles et formulei à l'effet d'obsenir l'aufmentation de leur salone legnel nen par en rapport avec le havail qui leux est demands et ne leur permet par d'assurer normalement lever existence. a l'apperi de cette demunede, les intéresses out forever un horaire de leux havail protificant pleinement le bien fonde de leux réclamation et monsière le maire propon à l'assemble de porar de loss francs à 1500 francs par mois, le balaire dont il sigi. Cette proposition muse any voije est adoptie à l'incerniseité. La prise d'effet aux lien an 1th Jung 1945. Les credits comflimentaires devont prives lors de l'établissement du budget additioned Prix n'itant plus à l'ordre du Jour la séauce est levei et les membres prisents out higher apris lecture John Boulange Ming Rigate Membor s. harling Remodern Corners Have Seewe Morgi Leenger Colony Ryons Waltelet Conanion Warquin

Le dix puis mil neuf cent quaronte-cuiz, le Conseil menispal de Montatani a ili convagni en séance ordinane form le vendede quinze puis à vinight Leurs heute, à la mairie.

Le mani,

Sécrece du 15 juin 1945

Le quinze puis mil neuf cent quarcente-cuig à viint heures hente, les
reinnis à la mairie sous la prisidence de housieure Come, esfaue, en tiente
ordinant.

Carnier friends: M. 4. Cocue, Bionet, Brunet, Boulander, Mennier, exterty, Girard. M. Wettelet, m' mifroy. Lauder, Gelsau. Rifaut Roland, Tassur,

abouts: M. M. Risfant Frenand, Warfinis, Renandeau, all m. Horey, excuses.

des cany et ijouts in an deing du

de la Commission

lervice des ani leguel nem d'assurer

leve bravail . maire propose is dont il s'agit.

t'effet ama

ubres présents

Duringa Dermens Regards

quie.

what de

ente, les tout , en trave

essur,

ouses,

Monerieur Carcini a ité nomme Secritaire.

Le fiveis-verbal de la frécédente séance est lu et adopte à l'imanimité dans observations. Transfert d'une étude de notaire à montataire.

pridicesseur, en vue de fransfert de l'étude de notaire de estelle à espontataire.

Il déclare l'être associé sont dernièrement aux démarches de son prédécesseur, un trépront une lettre commune avec son collègen de Thirony.

Il fait observer ainsi que plusieurs de les collèges, que le tronsfert serviront l'intérêt qui el fitte de challe situé dans une commune de 400 habitants surfuent, ayout de his nombrer clients à montataire.

a persiocier dans cette voic.

Il einet a l'enanimité le vous que l'étude de notaire de Mello soit hansfirer à montataire, 4° ville du département, centre d'une applomenation avec Chivering de 9000 habitants et déposerve d'étude de notaire, ce hansfert devant être accusille favorable-ment par la population.

Commission communale des Frações directs. Proposition de delégues.

Mousieur le Manie expose que fax application de l'article 351 du Code général des impôts directs, il y a line de dresser la liste des contribuables fonciers (20 résidant dans la Commune et 4 forains) proposés pour remplée les fonctions de membres de la Communición communale des suifôts duichs.

Operang bernet de l'article précité, les Commissaires doivent être du sepe mateului, de notionalité françaire, être âgés de veugt-enig aus au moins, jouvi de leurs devits civile, être viscrite aux soles des anciennes contributions directes dans la commune, être familiaries avec les circonstances locales et fossioles des commaissances suffisantes pour l'épécution des havenus vous confiés à la Commission.

Un commissair doit être domisilie en dehors de la Commune. Le textitoire communel comprenant un un ensemble de propriétés boisses de plus de 100 hectares, la Commission doit comprendu en outre un propriétaire de bois ou forêts.

Le Consul Municipal après en avoir delibéré propose :

m.m.	Cavillary outputing	profrietani	K6 rue Voltane	ne'eu-1886
	Morel Georges	horloger	65 me 1. James	1875
	Millet Georges	commucant	112 me 7. James	1879
	Oberle elfourie	employe"	5 rue Cenorie	1903
	Boicher Bugein	cultivateur	58 un V. Huge	1895
	Gresin George	proprietani	Thereing.	1883
	Legras fouth	menuitis	3 Place N. Jemi	1878
	Roussiewy albut	cultivatame	33 un de la Popublique	1899
	Gubois femi	ripresentant de C 4	# -1-	1810
	Rocg advery	cultivature	107 mes V. Hengo	1900
	Depuille alphone	charron	80 rue des Esoles	1890
	Fache Gabriel	iletricing	So Vacast les - Mello	1903
	Ledrus Paul	renter	5 rue de Conde	1873

1	14

	1	53 rue des Geoles rue en 180
W. M. Hermet Georgel	Charbonnier	me du Blâlets
Godart Salvator	renter	11 Pl. A Since
Chauseau Jean	fenitie	n. p:/ 44:
Coquelle Henri	macon	M. Joleni
Hugardin albert	afusteur	10. Sele 1
Gelanoy aimi	renteer	
Bounard Julis	retraite	1.1/4
feshey factory	renter	5 rue de la Velle 1873
Levery Edouard	rectification	Joseph Ewler 1899
Suchatelle Edmond	cultivateur	Cramain 1771
Gupressoie audré	cultivateur	Cramainy 1894.
	11. les inidies hour	Louis parti de la Committerio

lesquels repondent aux conditions legales exigens dont il I aget.

Vielection de l'oris Beamain de le feellet 1945 Phillips to the far he de Drown

Voile etime de l'Oció 21 Denning 21 Brucan Vie et affirment Vicandais de 16 Janvier 1946 Vile Portet et franciscopitario Le chef de Devening - bropse : illivite

Pévilion de la liste électorale. Bésignation de déléqués. Le Conseil municipal désigne mi marting, pour faire partre de la Commission administrative chargée de procéder à la révision de la liste électorale et M. M. gérard et Elean pour faire pertré de la Commission municipale chargée de Juder les reclamations qui pouraient survenir au sufet de la révision de cette liste. Eglise. Poveticipation communale aux dépenses du service de strict entretien.

mousiur le main expose que la somme de 3/0 frances préleves annuellement sur le busque communal four l'intesting de l'église classes monument historique, n'est plus en repport avec le coût des travans par suite de la housse des prijs. Que pour satisfair au dissi exprime par mi le ministre secretaire d'otat à l'Education hationale. Il y aurait live de relever la contribution auruelle midiquei v': desser, laquelle est destini à effective les menues réparations dont l'apprenement risquerait de compromettre les parties les plus importantes de l'idifici et nécessiterait par la suite, des trovaires suiportants et de la fixer à 500 frances are minimum.

Il invite l'assembles à se prononce sur est objet.

Office en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne avis favoreble à la demande dont il l'agit et fine à 500 frances par au. Le chiffre de la factivities communele any havany de Meit enteting de l'église.

Personnel communal titulaire. Pévining des traitements. Bot nº32 du 4/6/100 mousiur le marie expose que par instructiones du 23 mai 1945 misérais au Bulleting official de la Rifesteur y 32 du 4 Juni 1945, monsseuir le Rifet a fait comme que m'le ministre de l'Intérieur par circulaire du 13 mars 1945, autorisé les communes et les itablissements publics à alloner à leurs aquels tetulaires, un acompte sur les nouveaux traitements dont ils seront appelés à bénépieur à faces

Le montant de cet acompte est fire- 1º) à 300 francs pour les asjents cilibatanie ou maries dans enfant à cherge, en dervier dans une commune n'envant fas divit à l'indemnité de visidence, on ocurant desit à cette indemnité au tany prime pour les villes de manie de la cosa habitants.

bento le 10 juillet le pour Prifet - Sugar Tu

Joulis de de futur 2925 le france Partet. Augus Burnouling

ere en 1892

1880 1823

1828

188E

1822

1873 1899

1873

1894.

missing

. Severed der les

ists.

retienj. mullement

storique, s prij.

· blat a

ulle

ions don't

Just afference Justin de 10 Justet 1945 de four. Prifet - Angus Gumanling

is de a finer

a la

Carticipation

du 4/6/100

roce au it committee

iles

is, un

in a faction

lants cili-

une n'm-

x widenwith

20, à 500 francs pour lous les autres bénéficienes

Cet avantage est renouvelable et fouvea être accorde jusqu'à la mise en vidence des nouveaux haitements des personnels interésses.

En ven d'évite toutes difficultés d'application, cet acomple dont le montant dura être présomple ultérieuxement sur la reppel auquel les intéresses aurant doit loss de la mise en virqueux des nouvelles échelles, ne subica ancière retenne poux impôts ni pour pensions, les retenues correspardantes devant être effectuées au moment du paiement de ce rappel.

l'acompte buit le bort du haviement et est réduit le car échéant dans les mêmes proporhour que alui, ci, en facticulier four les agents en fositions d'absenco; l'acompte sera cerible et haisistable dans les nieurs proportrois on limites que le traitement.

D'une marine générale bous les aquets tetulaires ou rememirés sur la base d'échelles annuelles, qui consacrent boute leur activité au service des collectivités on des établissements publice lo camp, pervent prétendre au bénéfice de cet avantage.

Les dispositions de cette circulaire ne sont donc applicables sui aux employées auxiliaires Accupations reinvueres sur la base des salaires régionaux, ni aux ouvriers que benéficient des balaires en violence dans le secteur prine :

Montreier le mans estine nécessaire et propose d'affliquer au personnel communal tetulaire les dispositions prévues comme il est indique ci-dessus.

Cotte proposition muse aux vois est adopter à l'inaminité avec rappel à dater de 14 février 1945 et pour une féviode d'étendant proqu'à la mise en virqueux des nouveaux fraitements des personnels des collectivités locales.

Les crédits nicessaires seront fiélevés sur l'ensemble des ressources libres à la clôture de lique. Hersonnel communal anxiliarie. Penningatury. 13.0.12 40 32 du 4/6/1945

Mousieur le mavie appose que fax vistructions du 20 mai 1945 visireir au Bullehing Officiel de la Préfetteur nº 32 du 4 juis 194. Moussein le Prifet a fait commaître que le Journal Officiel du 23 mai 194 fublie le décret fixant-le nouveau régime de rémunication des employées auxes liaires de l'élat et que les assemblées locales sont autorisées à porter des manitement la rémembre hois de leurs auxiliaries aver tamp prives pour les fonctionnaires de l'état.

En attendant que le texte du dit décest puisse ître forte à leur connaissance, monsière le Frist croit devoir Siopealer aux Conside municipaux et aux Commissions administrativis des établissements hospitaliers, que ils perment accorder à leurs employées angelians, un acompte une fois donné de : 500 france pour les angiliaires en source dans les localités ouvrant devit à l'endemnité de résidence fainliele aux sans pieves pour les villes de plus de 70.000 latifants et de 300 frances pour les ampliaire en service dans Soutes les autres localités.

Hans une circularie 4º 462 AD/3 du 16 mai 1945, Mi le Ministre de l'Intérieure freuse que est acompte dont le montant devra être précompte ultinieurement sur le rappel a les vitiressis account desit loss de la mise en virque des nocuramp baimes de salaries, ne supportura aucune returne au titre de l'impôt cululaire ou des assurances sociales, les retenues correspondantes devant ître effectuées au moment de faiement de ce respel. L'acrufte sexa cessible et baisissable dans les mêmes proportions on limites que les haitements. M'le Minische de l'Intérieux donne en outre les indications ci-afrès en ce qui concerne les amilionationes qu'il convient d'afforter au mode actuel de rénumération des augu livies temporaries

Ces modifications fortent sur les points suivants :

10 Salaires des employés ampiliaires finimies.
La renuniration des employés ampiliaires pource ître portre au même tamp que celle des employés lorsque les agents des deup sepes sont appelés dans une même celle des employés lorsque les agents des deup sepes sont appelés dans une même catégorie, à remplie des fonctions identiques.

Es étalanis des employés ampiliaries agés de monis de 20 aus.

Ces agents recoivent actuellement le balaire prive pour les employés ayont 20 aus revolus, bous déduction de 1/10°, 2/10°, 3/10° de ce bolaire, belon qu'ils out monis 2 20, 18 ou 16 aus.

Cos abetturents seront suffrimes en faveux des employés ampiliaries du sup mes culin, agés de monis de lo aus qui out contracté mariage, ainsi qu'aux employés ampiliaries des sur fuirinis pouvant ilse consideres comme chef de famille (c'est à dui lorsque les resources du mari non compris les allocations du Code de la Famille sont inférieures au salair mayen départemental).

Boutefait, l'auciennete des intéresses dans le prencie échelon à prendre en compte four l'avancement à l'ichelon suférieur ne partire, en sont état de cause, que de four où ils amont attenit l'âge de lo aus.

30 Services mulitaries. Les régles en vioqueux concernant la prise en compte des buviers mulitaries four l'avancement, fouvront être appliquées au fusormel ampiliani dans les mêmes conditions que pour le personnel tetularie.

lette menue prices rétroactivement pour les personnels actuellement en fonctions. Conféquis le reclassement des employées ampiliaires argant été réalisé en 1942, compte kun des services militaires antérieurs, sents en fraicipe, les agents recrutés fostirienrement à u reclassement sont, aire les agents prisonniers de guerre et mobilisé, susceptibles de voir leur situation révisée.

Cette revision qui sexa effectué à compter de la date d'entres des interesses desse l'administration, entrainera le cas icheant, le versement à leurs profits de reffels férmianis.

Montreir le Mani estanio nécessarie et propose de faire bénéphier le personnel communal ampilianie des mesmes préconisses par monstreir le Ministre de l'Indiair. Cette préposition musi any voip est adoptée à l'unanimité.

Les crédits nicessaries sovont frélevés sur l'ensemble des ressources libres à la clôture de l'exercice 1944.

d'existence.

Mousiur le Maire expose que par la communication du 6 juni 1945, Mousiur le Rifet lui fait commaître que par décission su date des 28 avril dernir, M. Le Munistre des Fruisses a, sur se perposition, miscrit les communes de montataire, moquet sur-ois, Sainst les d'Essent et Bhiverry, seur la liste des losalités ouveant droit à l'indemnité from difficultés exceptionnelles d'aprilience friene par l'interis du l'arrête interministeires du 27 punis 1946.

Ces communes étant classies en 3º catégorie, les fonctionnaires de l'état qui y risident, binificient de la dite indemnité à complet du 14 faurier 1945, aux

fundant l'absence du Es Leulis de - hullet 19. Le bour - Pafet - bridge

Prefedence de l'Ore 2 Deservirie - 2º Bai Vice et afferson 13 carda de 17 octobre 18 le Public et for del Le Chaf de Deservirie - 4

Profestions de le de Junion 24 19 Vie pour ries Beauvan le 9 au Ple Profet et pour d à chif de la 100 June donf de la 100 June donf : Helled

Su et affirment Sent le 1" aviet 1945 Le don Tafet - Super : Miles up que ue mine

eant lo aux maris de

Ve et afferense à tetre provisoire adant l'absence du vitulaire.

Judio de 5 Jullet 1945. Le bous - Portet - bridger Demontin

Teledine de l'Orie U Dweston . It Bureau

Vu et affronce :

15 to Pulot at for dilegation I the de Dureroy . Argue : illisibl

infection de l'use Wilming It Phuran

Beausar le 9 aout 1945

de Profest et Just délégation, à chaf de la 100 Devenir

Sofre: Hearth

ye mas playis

e ( e est - a'la Famile

compte u de Jour-

fite des

iœui

ouctions. , compte lis foste-

mobilisés,

mi dons effels

esomel

- Tuterieir.

ionnella

a' la

Mousion : le

tatavi, ouveaut

rticle 5

qui'y

barifs ci-apris :

Cilibatane

chef de famille sans enfort

12.00 Chef de famille avec enfant 15.00 Il propose en consequence de faire benéficier l'ensemble du ferbounel communes dont les salains font recommend metterment misenfisants, des avantages indiqués in dessus, and cappel à compter du

8 :00

1 tr Janvier 1945. Cette propositroj muse aux vois est adoptie à l'inaccimité.

Ces crédits nicessaires seront ficheres sur l'insemble des ressources libres à la cloture de l'especie 1944.

Cettribution d'une indemnité de fonctions au chef du bureau du contaillement. Monsieur le Monie expose que par diliberation du 21 octobre 1944, le Conseil municipal a décide d'allan à M hoël employé de maine remplissant les fonctions de chef du source de ravitaillement, une indemnité de los frances for mois.

Que l'interiore itant coffele à l'armie, m' Shermy feur employé de meine lui succède dans ce Service dépuis le 14 avril 1945 et il propose en consignemen de le faire bénéficier de l'indemnit dont il l'agit, depuis la date ci dessus.

Cette proposition musi aux vois est adoptie à l'imacimate.

L'égie Communele d'Electricité de Montataire, Pennie en état du reseau Outorisation. Le Couseil Municipal autorise le Conseil d'Exploitation de la Régle Communale d'Elec-Miche de Montatais à éjéculer les havang de remise en état du réseau afrès les bombardements et à déposer les demandes de fact cipation financiere de l'étet à ces travang.

Projet de creation d'un lotissement far les Et. Brissonneau. Owis du Consid.

Le Conseil municipal approuve en finicipe, le profet de création par les anciens établissement Busionneau et Estz, d'un lotissement de terrain en vue de la construction d'habitations ouvrieur lien - dit " le Foud de liogent".

Cimetine. Offectation de levrain aux sepultures perfétuelles.

housieur le maire expose à l'assemblei que his feu de concessions ferfetuelles restent disponibles dans le cinctine communal.

Our l'avis de la Commission du cuintieir, il propose d'affecter à la creation de nouvelles constrair de ce quire, le carri 7º11 du play du 31 octobre 1857 (sipultares communes) lequel servet diseffecti. Le Conseil: oui l'apposé de monsieur le manie et après en avoir délibére;

Décide la désaffectation du carré nº 11 du cimetière communal, lequel sera employe four la cruation de nouvelles concessions perfétuelles.

Et charge mousieux le maire de faire effectuer le play michaire à est effet.

Creation d'un loureau municipal.

Le Conseil Municipel, sur la proposition de m'el meire, décide la création d'un munero! Municipal composé du main, des 3 adjoints et de 3 membres du Consiil municipal. Lon vole sura de l'occuper de boutes les affaires ungentes et four lesquelles le Conscil Municipal n'aura par à se prononcer obligatoirement, ce qui fermette de les tolutionner rapi-

M. M. Livard, Laurger et mennier bout délighées pour faire parai de ce bureau.

questions diverses. Mousiur le main rend compte au Conseil municipal de l'activité des deverses commissions. Il fait conneite que diver menus havang d'amilioration dans les beaux de l'abattoire of

any cioles sont en escus d'executes que seront executes à biene ichéaux. On ce qui concerne les havans d'une certaini importance, leur éxecution ent but ce qui concerne les havans d'une certaini importance, leur éxecution ent subordonnée à la possibilité de se prouver les matériaux et la main d'œuvre nices.

Le Conseil Municipal. Ver les difficultés rencontrées dans l'approvisionnement des communerants en légement et notamment en possement de leure, émet le voire qu'un posseite en légement toit désiopse dans la localité et change monsuir le maire de to mitte en reffert avec les réprésentants quelifiés du Paritaillement fénéral à cet effit. Listes d'assistances.

En comité heret, le Conseil Municipal admet les listes d'assistances belles qu'elles out ité avoitées per le Commission colonimistrative du Bureau de Bienpisseure, ainsi que les diverses décisions puies par cette contembles deus la rémison du 14 Junis 1945.

Pay n'étant plus à l'ordre du jour. La séauce est lever et les membres

Corner Jan Lofin Laguer Boulanger My Janger Stanger St

Le cuig août suit neuf cent que avoute cing, le Conseil Memicipal de Montataine a été convoque en leance ordinaire à la Musicie, pour le vendudi dix août à venigt heures heure. Le Musice,

Séance du 10 Coût 1945

Le dis août mil news ceut queroute-cing à vuigt heures Aeute. les members de Coussil Monioipel de hioritataire dument convagues le cing août, le bout reines à la maine sous la présidence de Montieux Coene Marie, un téance ordinaire. Etaient présents: M.M. Coene, Broiet, Brunet, Boulanofer, Memerie, Présent les Min Gores, M. M. Martin, Renaudeau, lervière, Caron, Semens, Marquis, Memorie, Présent les Présent Roland, Fasseur, Jerard, Mattelet, M.M. Maniques, Warquier, Alessa. About : M. Gueastel non execuse.

Avant d'ouvrir la siance. It le macie présente à l'Asternôlei houseur le déverteur de la fourte asternance le description de la constantion d'une usine devision la fair, sur l'implacement des anciens établissements françe et au sujet de laquelle une enquite de commodo et incommodo avait ne line vers la fin de cet hiver.

Chouseur le chanic rappelle que à cette époque l'enguelle portait sur une fabrication de feinteur pour laquelle une exclaine enissay d'une electe postait sur une fabrication la fopulation de Resultatair et de Thuisery n'ayant par reçu bour les éclaicissement

July 28 September 12 September 12 January Paper

d'venue miecs.

qu'un gras.

a cet off.

helles qu'elles med, anieni que 1945.

membres

Aduarter .

qua

> July et affroncere : July le 28 differente 1941 le trus Pefet - Missile

relatifs à la balubrite publique qu'une telle fabrication forwait entrainer, le pronouve ainsi que le Conseil municipal biégeant à l'époque, contre l'installation de cette entrepier.

Deux raisons principales l'inciteient à se prononcer dans ce sens; d'une part la Munting désevant la feure de l'emplecement situé entre les collines de montatanie et chivering, sur un servang maricagny au possible et d'autre part, le manvais souvenire d'une certaine cuiston d'huile qui avant sign cui lui sur le channing qui conduit au lun det "la Carrière à Cavillay".

Mi le Eiricteux de l'interprise s'efforce de demontrer le mal fonde de ces craintes et donne tous les apaisements relatifs à la non salubrité publique qu'une telle entreprise avait fait maître dans l'espeit de la population.

En effet cette usine conçue d'après les plans les plus modornes et les plus perfectionnées de seinité dociale, n'offe plus les miconvénients qu'on lui reproché. D'aitleurs monsière le d'informées de seinité qu'il réprésente, de tenvir entrirement à la disposition de quiconque, bous les moyens et bous les renseignements formant aider à failler boules les empirées pagées nécessains. Le Conseil municipal ne met pas en doute le brei fondé de toutes ces remarques et se plait à rande hommers à la parfaite connaissance en la maticie de M'le Virieleur, mais il est unanime à faire remarquer que tout ce malentendre et ce muragne de confiance amaient più ître évites, si à l'origine, on avant donnée bans les éclasicissements estiles.

Mouseuir le Fixecteur lui même en convicut et respecte que l'on n'ait pas procédé d'une manière devocte.

Les documents attestant la sécurité totale de cette entreprise restent déposés au dossuir, et

beaumanis le Conseil municipal après délibération a réserve son appréciation et ne donnera son plein consentement qu'après plus ample informé.

Rémunication du personnel communal.

houseur le hurire expose que par instructions du 9 Juni 1945 reproductes au Bulleting official de la Préfecture 1° 35 du 19 Juni 1945, m'he Préfect fait connaître qu'aux termes de l'article 75 de la loi du 31 décembre 1934, les reinemenations attribuées far les collectivités locales à burs fonction-navies, aquets on ouvriers, ne prevent en aucun cas, dépasser celles accordées fax l'ôtat à 40 aquets aperçant une profession equivalente.

Par contre, toute augmentation des salvenes des fonctionnesies de l'état rend possible un raportement de la reinmination du fersonnel des diles collectivités.

En verte du fruicipe de l'autonomie de la gestion des finances locales, les collectivités secondaires ne sont for dans l'obligation d'attribuer à leurs equils des améliorations équivalents; elles dominant notamment semi comple de leur situation financiere.

Contesois il est his souhaitable que les rémunications des agents de l'état et des collectivites soine équilibrees et by le Rifet recommande soules les fois on celescre possible, de facie bénéficier les assultances des avantages aupquels ils fervent frétendre actuellement.

Les échelles types de la circularie ministerielle nº 75 H3/3 du 1th Jung 1944 Sont applicables achiellement dans les communes dont la population est hupirime à 10.000 habitants et dans celles ayant un cadre administratif organise (huoutataire fossède un cadre administratif organise). Canfonentation de la reinementation du fersonnel de ces communes fourra être autorisse miss).

les du

neimi à

Ridgest human, lex, Gelsand.

Highon.

Le Gorestant

laquelle

fabrication

laiscittement

à compler du 1st février 1945, Sous réserve que les nouverans haitements ne déparent par ces échelles hypes affecties du coefficient 3.

L'anopuentation des hastements entraîne fax contre la suffression dans bous les ces, a la majoration fuvirione de hastement, de l'indemnite familiele de résidence frances aque des catégories B et C (maries bans infont et célébataires) dont le hastement est suférieur des catégories B et C (maries bans infont et célébataires) dont le hastement est suférieur à 150.000 frances ou qui revecent leurs fonctions dans des localités ayant une propulation

des allocations, suffliments de hautement et méderminées de caracteré familial, des avantage en nature et des miderminées de caracteré familial, des avantage en nature et des miderminées de caracteré principal.

Pax ailleurs, l'article 10 de l'ordonnance 45-14 du 6 famir 1945, fame au Jun.
mal official du f Janvier 1949, a fije les nouveaux tans des molementes de résidence alla
any fonctionnaires de l'ôtat. les indemnités pervent être accordées aux acquels tatulan
des communes. Elles fourroit l'être épolement aux employés auxiliaires lorsque
leurs heitements accont été révisés.

A la suite de cet exposé. M'e Mair fait conivaître que dans sa réminon du 9 an coment, la Commission du personnel après examen des thaitements marginus pouvant être allories au fusonnel communel, a éveis les propositions suverides qui suraient appliques avec effet rétroactif du 14 février 1945.

homs.	Emplois	Duri des services	Salaries allovies	Observations.
Cemani	Secritarie Zeneial	21 aus /2	Crait de Cos 63.000 Edulous 24.000 E	
hail	Commis Secretarie	6 aus /2	51.000 +	
Glamotte Granevust	- J*-	5 aus /2	46.500 f	-
Thexung	-5-	11 aus	51.000 f	decidi 5/5/1445
me fetting	Daitylographe	4 aus	41.000+	
Mi Berniofer	Employe any continues	4 mais	37.000 f	
my we boil	-5:	8 mois	39.000+	
My le Valade	Employe termice vationmenter	+ 12 aus /2	40.000!	
M le facojeman	-1	la mois	34.000	
My ly Licette	-2	4 mois	34.000!	
Volepevis Richenet	fande champite apparteur	1 mise 7 am 1/2	32.000.	
Kurgey Baxa	Prefore d'abultore	6 mis	\$6.000 t	
Waltelet	Chanter	4 am	37.500°.	
he in Couland	Termes de Service eide primans	Mars /2	39.000+	

18.000 t

Seule le 3 derents Le don-Refet - 2

				.01
-				
horns	Emplois	Suri del termicos dans l'emploi	Salaries allones	Obsourations
		dans l'emploi		
ha Ealvest	Ference de Service, codo fermaire	Ellaus	18.000.	
he in to Eveloy	- 2	5 aus	18.000+	
My W. Verlhac	-7-		18.000+	
Mm Lolgeois	. [-		18.000+	
My m. Wel	Tenne de service, culs maternels		21.500	
1 hr. (-1)	-1,-		21.500	
1.	Jardier du cirretine		18.500 t	
0	ampiliaries retribués a l		1	
	tendre les explications de			
1 1	ouseil municipal après e			
	maminité les draitemes		/	el dels qu'ils sont
indiqués ci-dessen				
		tour de modern	the de residence de	reines for l'ordonname
- 1	lication des nouveaux l	acy	,	
45-14 du 6 famier				
	aune line à dater du			
titularie et a dal	ter du 15 mars 1945 en	e qui concern	e le personnel au	pilione.
	imputer any credits in			

Location de l'immemble occupé par le Poste de police.

housieur le Maire bounet à l'examen de l'Assemblée, un propet de bail relatif à le location d'un immeuble communal sis à chontataire 127 un des bevles, occupé par le Poste de Police et l'invite à fixer le montant du loyer.

Araitements auxquels ils se rapportent, lesquels seront completes lors de l'établissement du budget

Opris en avoir delibéré, le Conseil:

accepte le projet de bail soumis à son examen.

Fije à 3000 frances par an, le chiffre du loyer, soit 2200 france four l'immemble et 800 frances pour le mobilier.

Cette location frendra effet à dater du 14 Janvier 1943 et les faiements sexont effectués à leune éche fair brimeste.

autouse mousiur le main à le réprésenter à la bifueture de l'acte à intervenir.

Paiement d'honoraires dies à la Dugarding, architecte.

houseur le main expose que par teuté de décitions du Conseil menicipal en dates des 16 avril 1938 et 8 Janvier 1939, le Dugardin Jaston architecte à houstataire, a été charge d'éta-blir deux propts relatifs: 19 à la création d'un proupe teolorie au hameau de magentes.

que d'aute fant, hi d'ugarding tollicité le faiencent des honoraires que lui tont dies, les quels s'élèvent à 17.099.15.

Il civile l'attemble à délibérer tur cet abjet.

Le Consul afrès en avoir délibéré; considérant que les houvraires réclamés par si dugant, résultent d'un havail que lui a été demande et qu'à feste litre ils doivent lui être payes;

July et affronser 1945 Le don - Refet - Heise

agent

Cerceur

Letwy

e allowing

atularia

e 9 anit

vacent

15/1945

que

Senter le 48 septembre 1945

Senter de 27 Housewer 1945 Se ton-Prifet : Minister

Senti de 27 novembre 1949 Le ton-Port : ellentes appouve le ménuoire itable par l'intéresse, dont le montant sera fiélemebut l'ensemble des ressources restant libres à la clôtere de l'exercice 1944.

Indemnité de fonctions aux moins et adjoints.

Le Consul Municipal, par afflication de l'ondonnance nº 45.260 du 21 févrir 19.

Finde de porter l'indemnité de fonctions allonée au heavie à 24 soo francs para et de maintenir à 9000 francs. l'indemnité globale annuelle allonée aux adjoints.

Les crédits viscuits à cet effet au budget de 1945 seront complétes loss de l'indemneut du budget supplémentaire de cet apercire.

Cettribution d'une subvention au Syndicat d'initiatives de Montataire. Le Conseil municipal vote en faveur du Syndicat d'initiatives de Montataire, une subvention de 6000 francs destines à l'organisation de réponssessess à l'onong de la fite communale.

Cette somme sera mandatie au nom de Mi Cannes, Erésonier de l'associal et filevei au cuidit niscrit chapitre 19 article & du budget de 194 pour Fêterboule. Fournitures scolaires pour 1945.

Le Consuit municipal autorise monsieur le maire à haîter de gré à que avec M' queneutte librarie à Cril, pour la fourniture de libraine et papeterie classiques. à faire aux écoles de montataire fendant l'année 1945.

La dépense évaluer à 150.000 francs environ, sera imputer au crédit insent au budget de 1945, chapitre 13 article 36, pour fournitures aux élèves, lequel sera complète lors de l'itablissement du budget additionnel.

Questions diverses.

Le Consul Municipal donne avis défavorable à une demande énionant de Mile Mais de Ceil et fundant à obtenir la farticipation de la Ville de Montataire dans les frais de réparation de l'ambulance Municipale de cette localité, évalues à 50,000 for Cette décision est motives par le fait que les transports par l'ambulance municipale de Creil, cu ce qui concerne les malades de Montataire, sont effectués moyennant issibile et non à titre gratuit et confieme le décision prin dans le même sant, par l'assent blei commende, lors de la séance du 4 avril 1942.

ence qui concerne le personnel communel de montataire et que il est impossible au Consuil municipal de l'engager dans le faiement d'une retracte à un employ communal, sans constituer un acte illigal qui ne serait d'ailleurs par affeouvi fir l'autorité suferieure.

Montiens le Musie informe l'attentlée qu'un commencement d'incendie s'étant distant des garçons par tente d'un manurais contact de ton porte de radio, ce dernier solié la freir en cherqu par la Commune, des frais de réparations, en raison de la carent

de la Compaqui d'Assurances à laquelle il est assuré contre l'ucindié, étant donné qu'il ovait omis de déclarer et de facie constater par avenant, le hansport dans le logement qu'il habite actuellement, les risques assurés.

Le Conseil, afier delibération et afin de ne par créer de fréciscont pour l'avenir, refuse de donner une buite favorable à cette donnande.

M: Bunet sioquele que le nuir déparant l'école des garçons de la propriéte Bonnered menace de s'effondrer et demande que des havenp urgants toient entrepris des manitement, apris d'éviter des dommages qui fourvaient nécessiter des réparations onciuses pour l'avenir. Moneuir le Maire est charge de s'entendre avec un entrepreneur de maconnesse à ce sufet.

Montieur le mani sommet une demande cinquant des mistituteurs logis à l'école des garçons et ayant pour objet l'uistallation d'un poste d'ease dans le couloir desserveent leurs logements.

Cette demande est favorablement accueilles et monseiner le maire est charge de d'entendre avec un entrepreneur à cet effet.

houseur le maire donne commaissance des havant de fonte mateur à épéculer aux

Il s'agit four une paude fartie, de travaux de remise en état après l'occupation allemente. d'autre fant les femisseus devraient four la plupant, être réfaites.

Hen resultera un gros effort financier.

Le Conteil Municipal décide d'entrépendre ces havenne. Four courrir les frais de telles réfarations sans anopmenter les charges des contribuobles, il décide en outre de se mettre en ropport avec le Syndicat d'initiatives, en une d'organiser une grande fête dont la date est fixer au 30 replembre et dont les bénéfices seront réservés à cet effet.

Le Conseil Municipal, en comité secret, admet les listes d'assistances selles qu'elles ont ité avoites fax la Commission administrative su Bureau de Bienfeitance, anie que les di-verses décisions fries par cette assemblée dans ser rémuirir du 10 aveit 1945.

Rien n'étant plus à l'ordre du four, la seience est lever et les membres principe ont

Aport State Soft Boulanger Meller Rigary Alecine.

Mattelet. orlanger Warquer Superior Superi

Seauce extraordinaire du 13 septembre 1945

Le treize septembre mil neuf cent querante cinq a' onze hurs. la Conseil Municipal de Montatair 1'est reinni à la miene sous la présidence de monsièur Manul Come, Mani, à l'effet d'égamine le profet d'aminagement de la boulite et de formuler ses observations à l'effet d'égamine le profet d'aminagement de la boulite et de formuler ses observations

i

hany

Cottag

it

\*\*

ele ploge

far

ut iciolo

olli wh

N'il y a lieu, un conformité de l'article 4 du décret des 21 Juig 1945. Claimet friscule: M. M. Coene, Bioret, Brunet, Rifant Formand, Carriere, Carry Seemes, Lacuyer, Farmer, Girard, M. Waltelet, M. 14. Kingney, Bucastil.

absents equisis: H. M. Boulanofer, Mennier, W. Gory, M. M. Kearling, Renaudane, Karqui Delsan, Riofant Roland, Maniguet, Wargnir.

Opris avoir fiis comaissance du plan sommis à son exames et des explications fournier par M. Montel architecte - urbaniste charge de l'établissement du projet sont il sagit.

Le Conseil admet dans des grandes liépres, l'unemble et les dispositiones ginérales de

Il inet toutifois un avis difavoreble à la création d'une voie nouvelle destinet à relier la rue feau James (de sous point de fonction avec la rue de la faid) et la cui de la République.

Cette dicision est motivee par le fait que l'utilité de la voie dont il s'agit ne se fait par sentie, en raison de la diminution de régime de la circulation qui rimi Sera de la cuation de la route reliant la rue Couis Blanc à l'extérnité ourt de Montatrie.

D'autre part, cette cristions nicessiterait la hausformution de la Salle des Files Municipale, immenble de construction donte récente et occasionnexant des dépens onixeurs pour la Connueve, sont en dinimeant la superficie de l'innemble.

"It out sique les membres prisents:

Marie Steems Langer Harris King

Déance du 21 décembre 1945

Le veugt et un décembre mil neuf ceut querante cing à dix-neuf heurs. le Consul Municipal de Montatanie s'est remie en fiance ordinaire à la Maine bout la fissidence de monsseire Come, Marie, su suite de la commentaj qui a ili adussii le suje dicembre.

Elaient présents: M.M. Come, Bioret, Boulanger, Meserie, Riofant Fernand, Marting, Penandeau, Carriere, Caron, Securer, Musequis, Velser, Fernande M. Wattelet, M. M. Warquier, exidney.

absents: M. M. Borey, M. M. Ridant Bland, Maniquet, Gucastal. M. M. Camper, Jirand, wanisis.

Monsteir Carrieri a ité nomme Secritaire.

I provis - verbal de la présidente tianen est le et adopte à l'enaminaile sans observations Bilibiration abus le Compte administratif fissente par le main pour l'apereire 1944 Le Compte administratel présente par m'éle house four l'équeire 1944 et dont une exemplani est deposé any archiver de la hami fissute les résultats hemourts:

Necues ordinario es es harrolinarios : 4.153.753.80 Dipunes ordinaires et extraordinaires 1 1.857. 108:60 Exercisent de resentes : 2.396.645.20 Russ a payer : 632.165.20

Area confusion for dillustry an Es cross 1947

Le Consuit municipal rinni bout la ficialeme de houseuit Brunot, l'un de tet mombres disqui conformainent aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 cevil 1884;

he les assistes fi et 151 de la dete loi; test d'avis d'approuver le Compte administratif présente par le house four l'exercise 1944.

Capprobation du compte de gestion du Receveur Municipal.

Vue le Compte render fax Mi le Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses four l'exercice 1944. Butidérant que les opérations ont form réopulaires et suffisamment Justifiées;

Demande qu'il planie à la Cour des Comples, de l'approuve.

Source vicinal. Chapiter additionnels are budget de 1945.

Le Couliil; Vu la loi du 21 mai 1836, l'uistruction ministrielle du 24 Juin suivant et le réglement général sur le service des chemins vicineux;

Vu les propositions présentés par les Indévieurs pour l'établissement des chapites additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemies visitaires

Ne le budget approuve pour l'année courante et les comples rendus lant par le manie que fax le Recurent Municipal, des resettes et des dépenses de l'exercice précédent, comples dont il resulte que le relignant des ressources des chemins vicinaires de cet exercice est de 624. 163 t. 30.

Vélibere :

Le reliquet de l'exercice 1944 bera employé conformement any indications de la colonne 4 des hableaux dressis fax le levrice vicinel (voir speneplaire déposé aux archies de la lucine). Les recettes et crédits hufflementaires non prévent au buoyet de 1941 seront miscrits aux chapiters additionnels de ce budget, conformement aux indications de la colonne 4 des la belleaux désignes ei-desses.

Établissement du buddet additionnel de 1945.

Le Conseil Municipal, sur le ver des fiéres qui les sont soumies par monseix le manie, procède à l'établissement du budget additionnel de l'épercise 1948, que fissente les résultats suivoues et dont un exemplaire est déposé aux archives de la haine :

Recettes sufflimentaries: 2.296.645 . 20 Tipoures sufflimentaries: 2.296.645 . 20

Bureau de Bienfaisann. Offisbation du Compte administratif de 1944 et du budget additionnel. de 1945. avis du Conseil.

Le Conteil Municipal donne avis favorable à l'afferbation du Compte additionnel de 1945, frients meteur du Bruses de Brinfaisance four l'amie 1944 et du budget additionnel de 1945, frients per les membres de le Commission administrative, dans be biense du 18 décembre 1945 Bureau de Prienfaisance. Offiobation du compte de quition du Recevent four l'éperaise 1944. Crois du Constil.

Le Consil, Tu les Comples rendres par le Recevent du Beneau de Bienfaitoure foux l'aprenie 1944.

Vie la délibération de la Commission administrative cu dute du 18 desembre 1946 per ces comples,

Considérant que ces comples faxaissent réglébres et qu'ils n'ont souleur ni observations ni
réserve de la Commission Administrative, est d'aves qu'il y a line de les approuver.

Pique Communale d'Électricité de houtataire. Oppenhation du Compte Administratif de

1944: 1945. Quis du Consil.

Mairie qui Siefant , Famur,

blecation

ofet don't

les aid

ui à

the www

t me se

si risul.

rust de

n Tetas

uble.

es dipenses

olservat

ever 1944.

Le Count Municipal donne avis favourble à l'affrobation du Compte administratif du Frickeur de la Réfei Communelle d'Elschrieté de Montataire foir l'exceice 1944 et du budget additionnel de 1945, frienté par la Commission administrative dans se bience du 8 septembre 1945.

Régle Communele d'Electricité de montetaire. Officbation du Compte de gestion du Conneil.

Le Consuit municipal ;

Nu le compte rendre par m'épartier, Caissier de la Réspie Communele d'Olichicité de Resolutione, pour ses recettes et défense de la gestion 1944 (21 partie) et 1945 (100 partie).

Vir la délibération de la Commission administrative du 8 septembre 1945 sur ce compse Considérait que ce compte paraît régulier et qu'il n'a soulevé su observativis sui résouves de la Commission administrative.

Est d'avis qu'il y a lieu de l'affrouver.

Règle Communale d'Electricité de montataire. Budget frimité de 1946.

Mouseur le Friedeux de la Riófie Communele d'Electricité de Montatiens fridents à l'assemblé, un projet de buolget des recettes et dépenses à effectuer foux l'annes 1945 et explose les motifs qui purificent ses propositions.

Le Couseil, oui l'expose des motifs ;

Ne le profet de budget dresse par In le Directeur;

après en avoir délibéré; avoité aux sommes porteis à la 21 colonne du budget qui fricide, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à operer four l'exercise lus-mentionné.

Révision de la liste électorale. Désignation de dilégues.

Le Contril Municipal dérique M. Marchy four faire faite de la Commission administrative chargé de procéder à la révision de la liste declorale et 14 M. Lérard et Heleure four faire fastes de la Communion Municipale charges de preser les réclamations qui fourraient huveuir au supet de la révision de cette liste.

Commestion municipale du logement. homination de délégéées.

Le Conseil Municipal désigne M. M. Boulander, Brunet et Delsan, pour fiere facte de la Commission du loquement.

Monetimer le manie est charge de rechendre en outre four favi partir de cette Commission : 1 prisonnie repatrir, 1 délégué des byndicals ouvriers, 1 déporté repebie et 1 mine de famille.

Chauffage des écoles en 1945.

Le Conteil Municipal autorite monsieur le Marie à haiter de qu' à qu' avec les ôt! Burbant à Crut, pour la fournitere du combustible nécessaire au clauffest du ceoles fendant l'année 1945.

La dépense ivaluse à 45.000 france envior, sera imputer au crisit niscrit chafitre 13 article 19 du budget de 1945.

Indemnités four études surveillées.

bioulier le heavie expose que dépuis flusiones armés, le Couril menicipal allone any Instituteurs et Institutuées chargés des 5 premines classes des cives frimmies, une somme mensuelle de 50 facues à titre d'indemnité four études surveilles.

Ver et offerme Leule le 18 Janver 1946 In Louis , Profit : Ligne Brotte Seulis le 6. Le Some Prefet

Vu et afferson Senty de 16

le low - Buf

Vu et of

le Sous Prife

Nu et alph Leular de Es le bour Papel

Sula le 16

de boss Perfol

Sends de offer il dons . Puf d a 1944 se dans se

trong du

Achicite -

vis mi

fràcute à

budget ur l'espec-

card et riolama -

ue feerie

de cette léporté rapie -

chauffest

recit

vicipal oles fri-1 survilles. Vu et affronce Seulie le 6 fevrier 1946 Le Som Prefet - Agri Brotto

la et affronce à tota exceptromit Senti le 16 fevrir 1946 Le Joes - Pafet - Angue Protter

leuter le 24 janvier 1946 Le bour l'ifet. Augus 13 vottes

Vu et approver Leula le su famoir 1946 le bour Beld. Aufre Brotte

Su et approente à litre exceptioneme Seule le 16 favoir 1946 le bour Prefit - Angre Brotto

Sula le offerere 1947 il los Public - Protes

Cette indemnité est destuné à fermettre l'admission any études surveillées, à citée quatuit, de quelques enfants de familles nicessitences, dont le nombre est de 5 en moyen me fait classe.

Le taif horaire des études surveillers est de 25 francs et le nombre d'heuse sufflimenlaires de 5 au minionnes par semanie.

Mousieur le Maire invite l'assemblée à le prononcer l'il y a lieu de maniseuir dans ces conditions, le chiffre de l'indemnité bel qu'il est modique ce desses.

apie en avoir dibbie. le Conseil municipal considérant que la somme allouse n'est fat excessive, décide le maintier de l'indemnité dont il s'agit, au chiffre précidemnent alloué.

Celtribution d'une subventeon à l'Amieste des Anciens prisonnies de quene de houtataire.

Le Consul Municipal décide d'attribuer à l'Amicale des auciens prisonniers de quere de montatain, une subvention de 20.000 francs au têtre de l'année 1945.

Cette défense fus l'objet d'un cidit à niscuie au budget additionnel de cet exercie.

Cettibution d'une subvention au syndicat d'Initiatives de montatani pour participation à l'oubre de hoël.

Le Conseil Municipal vote en faveur du Syndicat d'Initiativis de Montatani, une subvention de 10.000 francs, a title de participation à l'organisation de l'Astre de Roil. Cette somme sera mandater au nom de M' Cannus, Eniorne de l'Astronation et fuileves au crisit miserit chapiter lo article 1 du budget de 194 fout dépenses imprimes. Ochat de limbres auticuleurs.

Le Couseil Municipal décide d'allouer au Comité local de vente du finible antilebesculup, la somme de hois cents france, représentant l'achet de 1/ cernets de limber a' lo fiance.

Cette Somme sera mandater au nom de m'foubert. Enicher de l'Eule des ganges, délégée local de l'œuvre et pielevé au crédit miscrit chapiter la article 1 du busque de 1945 four dépenses imprévues.

Attribution d'une Subvention exceptionnelle à la Section locale de l'associa-Lion des Viene Manailleurs.

Le Conneil Mermicipal décide d'attribuer à la Sechion locale de l'association des Vienz havailleurs, de création récente, une subvention exceptionnelle de l'ove francs, au titre de l'anné 1945.

Cette dépense sura imputer aux crédits niscrits aux budgets de 1945 pour subventions aux sociétés locales.

Ce Conseil Municipal décide d'alloner comme les armeis précédentes, une midenmité à Mi Méxic. Contrôleux central des Contributions décedes, au têtre de l'émisé 1945 et en fixe le montant à 1200 fancs.

Cette reidenmits est accordés à M. Mérie, en raison des services qu'il rend aux contre :buables, en les recevant à la Mairie bons les mois en debors des sournées réglementaires, seur évilant avise des déplacements entre Montataire et Cant.

La dépense fere l'objet d'un crédit à visaire au findjet anditionnel de l'exercice 1945.

Nu et appearer Seuli le 9 formir 1946 Le Sous-Perfel - Argus Prootte

Ver et afference Soules le 16 februir 1946 Le Louis Belet - Agui Prottes

Vu et affronce Servici le 12 hours 1946 Le Sour Prefet. Signe Brotto au Lieutenant de Sapeurs pompiers au tetre de l'armée 1945 et en fire le montant a 800 francs.

Cette dépense fire l'objet d'un custit à miscure au buolget additionnel de cet exercise. Attribution de Subventions à diverses Sociétés ou associations.

Le Couriel Municipal décide d'alloner à diverses sociétés on associations. les subventions détaillers ci-après, relativés à l'année 1945, laquelles seront fullers au crédit viscrit au budget de cet expercise, chapitre 18 article 3 et intitule "Subventions aux Sociétés locales"

faxuoni municipale 1.500 Societé de Jymnastique l'Esperance municipale de montatacie 1.000 Leurs de Levers Mutuels "I-Elmon des Travailleures" 1.500 Societé de Sucours muluels : La mulialité familiale 500 Societé de Secours Mutuels des & J. Voiring 500 Union amicale des Sociétés de Secours Muluels du Canton de Creil. 750 Union Cycliste Montatairienne. 750+ Standard Othlitic Club de Montataire 500 Union hationale des Combattants Section de heontatans 500 Union des Combettants de montataire et Communes environnantes 500 Société d'Horticellure et de Cempirance de Montataire 500 Société d'Anticulture et des Jerdins Popularies de France 500 Union nationale des F. T. F. F (Section de Montataire). 100+ Attribution d'une indemnité différentielle à m' Delamotte, employé de Mairie.

housieux le maire donne commaissance d'une demande emanant de Ma Delaneste fray, employé de heaire, mobilisé any armées defent le 23 avril 1945 et leu-dant à binificier des dispositions de la circulaire 430 AD/3 de Mi le Ministre de l'Intérieux, permettant any agents des collectivités locales qui aut quitte leux service pour des resisses militaires, de fercevoir une indemnité différentielle.

Il fait connaître d'autre part que m'Islamette faitant partie du fectornal communal dépuis le 15 levrembre 1939, à longours donné Salisfactions dans son havail et qu'en conséquence il propose d'accueillire favorablement sa deminende.

Laux de l'indemnité à lui accorder.

Le Consuit Municipal afrès en avvis déliberé, appareure la proposition de Montreir le Marie et décide d'accorder à M' Délamotte à dater du 1<sup>re</sup> fauvrir 1946, une suidemnité différentielle eight à son demi-talaire diminue de la solde qu'il prevet actuellement, sous réserve toutifois que l'intéresse s'engage à constituée d'assurer son service pendent un au minimum après se renter dans ses forjers.

La dépense sere imputée au crédit misent chefite 1st article 1 du Budget pour "Craitements et molemnités des agents permanents des services administratif.

Su et affermer? Senter le 18 fans Le bour - Prefit . Le

Vu et affermer Sentis le 18 fan Le tour Prefet dry

Vu et affronce Sente le 20 janve el bour Prifet degre

Ver et approvie Sentin le 22 fantier Le barn. Profet Super 13 les d'affrance le la formier 1946 Le bour Cufet . Ingui Brottes

Le et afference Leulis le 18 fansier 1926 Lebour Prefet Arqui Brotte

Vu et appourr' Seulir le 22 janvier 1945 Sabour-Prifet Augus Protts

Su et efference Senti le 22 Janvier 1946 Le Son-Pafel Sujui Bratte houseuix le mais soumet une demande emanant des femmes de service des circles maternelles, sensant à obsenir l'anofmentation, du traitement que leux est allons actuel-lement, lequel est égal à celui des femmes de service des circles primaires, bein qu'elles soint astrement à une havail soumaire de service des circles primaires, bein qu'elles soint astrement à une havail soumaire de flus longer dures.

Après en avoir délibéré, le Consuil Municipal recommaissant le bien fondé de la demande dont il s'agit innet un avis favorable et fine le traitement dont il s'aget à 24.000 francs par an à dater du 1st Janvier 1946.

Les crédits nécessaires seront viscrits au budget primités de 1946.

Paiement de frais résultant de l'admission à la contine scolone de Cril d'enfants habitant montataire.

Le Conseil municipal décide la puis en charge par la Ville de Montalani, des dépenses resultant de l'admission au binépère de la cantine scolane de l'école de la rue des lésies a Creil, d'enfants de Montatane fréquentant la dite école et faisant partie de familles motoriement nécessiteures.

Le défense sera nimputé au crédit niscrit au budget chapitre 17 article 4, pour l'autinis scolanies.

Foen Sendant au maintier de la Justice de Paix de Creil.

Le Conseil Municipal, Tu le projet de loi bendant à réorganiser les groupements de Justices de Paix.

Considerant que la Justici de Pais de Cril. Le houvant au centre d'une applomérestrois iniportante, se pourrait être supprimeé sans afforter une gene ses prépudicielle pour se population;

Comet le vous qu'il ne soit afforté aucus chandement au fonctionnement actuel de la Justice de Reije dont il s'agit.

Réjection des peinteures de l'école des garçons et de l'école maternelle rue de l'Église Monsieur le Manie expose que dans la hance du 10 avrit 1945, le Conseil Memicipal a décide la réfection des peinteurs de l'école des garçons et de l'école maternales de la rue de l'Eglise, lesquelles ont été occupées par les houpes allemends.

Que ut havang sont sur le point d'être lexminés, que la dépense résultant du devis étable par m'bhanneau entrepreneur de penitien à hontataine est de 107.818 50 et que deut cet conditions il y a heir d'établie un marche de qu'à qu' afrij d'en permette le riglement.

Le Conteil après en avoir délibéré, approuve le devis étable pour l'épéculion des havant dont il s'agit et autorise Monsieux le Maire à haiter de qu'à gré avec l'entreproneux. La dépende en résultant bera imputée au crédit miserit au budget sufflementaire de 1945 et intitule "Péparation de dommages causés aux eivles par les houpes d'occupation".
Réfection des penitures de l'écule des Filles.

Monsieur le maire expose que dans la teauce du 10 août 1945, la Conseil municifel a décide la réfection des printiers de l'école des Villes.

que ces havang sont sur le pouit d'être achevis, que la dépense résultant du devis étable par M' Chanver entrepreneur de peintene à montataire est de \$6.699 .50 et que dans ces conditions, il y a lieu d'étable : un marché de gré à gré afin dien

ploye de

1945 et leule l'Intérieux, ex des raisons

ompiers.

ne undermit

cet upercice.

ociations.

ut pielevies

500

00 +

00+

oof

tule - Sulver.

le montant

sound com-

figur le

janvir 1946. Solde

age à

is sa reutrai

budget administratif. Vu et affermer. Andre de 4 favoir 1946

le Sous-Pufel - Ingra Brotte

130

fuxurettre le réoflement. Le loussil après en avoir délibéré, affrance le devis étable four l'éspeculion des havans dont il s'aget et autorise hurisieur le musie à haiter de gré à gré avec l'entrépreneur.

La dépende en résultant sera imputer au crédit niscrit chapite 13 article 17 du budget de 1945, pour entreting des évols publiques, lequel sera complète au budget additionnel à cet exercise.

Réflement à m' Groning, de Sommes dines pour logement du Directeure de l'école des gançons.

Mousieux le mani expose que m'Ginand. Friedeux de l'école des garçons à du quelter son logement le 24 oront 1943, par suite de la réquisition de l'école par l'autorite allemende.

Que 14 Fromy propriétant d'un immendre sis à montatant rue des bevlu, à été requis de loger monteuir france de la date sus-mentionnée Jusqu'are 30 perfondre 1915, époque à laquelle le logement de l'évole des garcons mihabitable après le départ des allemands, à fui être reparé.

Des renseignements fournis par les services de la Préfecture, il résulte que le loyer ne peut être payé à m' Froning, au titre des réquisitions allemandes, que proqu'un 31 dont 1944, date limite des départ des allemands du Pépartement et qu'à factir de cette date, le règlement de ce loyer incombe à la Ville de montataire.

Il moite en consequence l'Assemble à délibére sur la question, de facon à formettre le fainment are propriétaire, des sommes lui revenant, soit 6 son france représentant 13 mois de loyer à 500 frances.

afier en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne avis favorable au faiement de la Somme sus-indiques à su Francie et décide l'enscription du crédit correspondant au budget additionnel de l'espercice 1945.

Questions diverses.

Mouseuir le mani donne communication d'une lettre à lui adresse per m'Pupl employe de mairie, au supet de l'afflication de son haitement de base qu'il fuge nisuffisant et de l'indemnité différentièlle qu'il estime lui être due fendant son sessone aux axmies.

Un ce qui concerne son traitement de base, celui- ci lui à ité actroyé par la Commission compétente et le Conteil menicipal se esteure par pouvoir aller are destus étant donns les difficultés fuiancieres de la Commune, compte seure des aptetudes de cet employé.

quant à l'indemnité différentielle, le Conseil menicipel ne pres pot afforting de l'affliques, clant donné que me Prépla été occupée à la maine pendant le séjone de son meri aux armées et que d'antre part, elle a benéficie de l'allocation millifaire fendant bout ce lafs de temps.

La Commussion spécialement charges du personnel numéripal, approuvée en cette mutine par le Consuil Municipal sont enteir, a le respect de répondre par la négative à la requite adresse le 21 décembre 1945 par la Perfol employé à la Mairie de Montataire.

Le Conseil Municipal donne avis défavorable aux demandes de farticipation que lu bont présenteis et relations :

1º) à la Sousciption metionale du Comité tranco. Américain du monument à la Paix, dans le but d'offrie le Monument à la Paix aux blats Eluis.

20) à la bousciption organises en vest d'érisper à la memoire de Jean Sebat, un monument but une place de la Ville de Roubaip.

Le louseil Municipal donne avis défavorable à une demande fountles par Mi le Receveux des Postes, à l'effet d'oblessir une augmentation de l'indemnité actuellement allouse par la Ville de hioutataire à la porturse de dépêches, pour lui permettre de distibuer les télégrammes en dehors de l'agglomération principale.

Cette decision est motive par le fait que l'indemnité dont il s'agit (2700 france par ay) constitue une farticifation nettement suffisante par rapport au traitement principal allone par l'administration des Postes et Célégrafohes.

D'autre part, le Conseil municipal esteune qu'il est inadmissible que la porteuse de dépêthes soit rétribuée en partie par le commune et qu'il serait logique que son haitement lui soit servi intégralement par l'administration qui l'emploie.

primarie et leudant à la création d'un poste supplémentaire d'adjointe à l'école des filles par suite de la funcharge des effectifs du cours préparatoure.

Opris en avoir délibéré, le Conseil considérant que la muse en service des classes primaires de l'école une Louis Bland, est susceptible de permettre une dinimentary des effectifs de l'école du centre, que d'autre parts l'état actuel des locany de l'école des filles ne permet pas de creir une classe pouvant fonctionner dans de bonnes condition de confort, décide d'apourner la création dont il s'aget.

Cresistance any vieillands.

Hospitalisation de him Vi Tillet.

Monstein le Mavie expose que lu . Fuveivir Pareluis Veux Cellet aiges de 75 aus, domicilies a huntatani 3 rue Mexicaig, assister à domicile au titre de la loi du 14 fuiles 1905, veuxus seule et dépourvue de boute ressource, sollicite son placement dans un able de visibles de

Il mirte l'assemble à émettre son avis sur cette demande.

Le Cousuil après en avoir délibéré, un la lui du 14 Juillet 1905 et le conspert médiciel produit par l'intresses.

Donne avis favorable à son admission dans un asile de visiblaids.

Lister d'assistances.

Con comité secret, le Cousul admet les listes d'assistances selles qu'elles out été aristées par le Com messing administrative du Bureau de Bienfanianne, ainsi que les deviesses décisions presis par cette

Resignations de l'ordre du foux la turne est lever et les membres prisent out signé

April holine. John James Bulange Meter Kyang Corner Corner Cheever elbarges

auco

budget

ounel de

de

1 a die

l'auto -

a été

aubre 1945

t des

e le loyer

us qu'and

a partir

facon à

faces

siement-

orrespon -

her

aut son

ela

dettect

Cortuin de

· sifowe

oj nisti -

ie en cetta

er la

Moye'a

Le dij huit fammir mil ment cent quaroute - his le Conseil municipal de montataire a été convoque en trans ordinaire à la mairie, pour le mounde vrige has famier a dig- very hower. Le Marie, Déance du 23 janvier 1946 Le vingt-trois fauvier mil neuf cent quarante-tip à dip-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Montataire dument convoquies le dij-huit faming de Sout reinis à la maine sous la présidence de monsseix Cano, afferie. Chaient frients: M. U. Como, Aines, Brunet, Boulanger, Martin, Eigent Fernand, Henandran, Carrier, Caron, Securs, Rigant Roland, Gerard, Manguet, Warding Orbsents: M. M. Bioret, Mennier, Lander, Belson, Me Wattelet, excusis; M. M. Marquis, Fasseur, Lucastel. W. Long, non exercis. Mousieux Carrier a été nomme Secretaire. Le proces verbal de la pricedente serve est lu et adopté à l'enacionate sans Assent Oluo, mentation du tamp des tares communales. housieux le marie expose que par délibération de 8 hovembre 1928, le Conseil Municipal a institué divieses tayes en application de la loi du 13 coût 1926. Le tany actuel de ces tayes est de 8 % en ce qui concerne la taye hur la valeur locative des locary servant à l'exercise d'une profession et de 4./0% Prefer en ce qui concerno le lage seve le revenu net des propriétés bâteis et mon batis. Durection qu'en vertre d'enne ordonnance en date du l'envendre 1945 parme au journel Nu el a Officiel du 4 novembre, le tous massimus de persoltion de certaines de ces tapes a nous. été modifie et fixe comme huit ; le Prefet Cape sur la valeur locative des locary professionnels: 15% Caps sur le revenue met des propriétés non bâteis: 10% Il fait conneître que dans sa seauce du 18 Janvier 1946, la Commission des Finances après examen de-la question et afin d'audmenter les ressources de le Commune, a propose l'application des nouveaux tous suivants: Cape sur le revenue net des propriétés non bûbies : 10% Vaye sur la valeur locative des locary professionnels: 8% pour les valeurs locatives comprises entre 0 et épos francs 12% pour celles comprises entre 2500 et 5000 francs 15% four celles supérieurs à 5000 frances. Il inte l'assembles à déliberer sur la question. après en avoir dilibér, le Contril Municipal approuve à l'unanimité, les propositions de la Commission des Finances, les quelles sexons appliquées à dater du 1tr Janvier 1946. Justitution d'une tage additionnelle any droits d'enrespishement. Montier le Mani espose qu'une ordonnance en date du 2 movembre 1948 fame au Journal Officiel du 4 novembre, élévol aux Communes dont la popule

Achinelion lans objet

I had 36 de la loi de funcione

In 2 de tembre 1948 rendent

de rection le funcion de le tage
de de la set au furble des tommes

de flus de 2000 republic des tommes

de flus de 2000 republic

hole Publica 9/2/1946

hoy excise 10000 habitants ainte qu'ans communes de banlieur faitant partie des mêmes approminations que celles- ci, la faculté réservé jusqu'in aux communes de flus de 20,000 habitants, de fercevoir des tayes additionnelles aux divits d'enrépitement sur les mutetions à titre oncient :

1º) d'immenbles et de divits immobiliers situés sur leux terretoires;

20 de membles et objets mobiliers vendus aux enchères publiques dans la Commune ;

3º, d'offices ministériels ayant leur hieze dans la commune;

49 de fonds de commerce on de clientèle étables sur les territoire et des marchandises neuves défendant de ces fonds.

Il fait connaître que dans la biance du 18 Janvier 1946, la Communission des Furances après examin de la question et dans le but d'aufmenter les ressources communales, a sinis un avis favorable à l'institution de cette tape et proposé d'appliquer les tamp serviants:

1°, 1.50 % sur les ventes d'immembles et de droits immobiliers, de fonds de commerce on de clientile. d'offices ministeines, sur les ventes any enchain publiques, de membles et objets mobilier. 20, 0.10 % sur les ventes de marchandises neuves défendant de fonds de commerce. H'invite en consigneme l'Obsentiles à se prononces sur l'objet dont il s'apit.

Ofres en avoir délibér. le Conteil municipal à l'imanimité décide la ciation de la tape additionnelle aux divits d'ensegistiensent et affrouve les taux proposes par la Commission de truinness.

La nuis en application aura lien dis l'approbation par l'autorité supérieure. Institution d'une touse d'abatrage. Fipation du tamp.

au Journal officiel du 4 unvembre, permet aux Communes possiblement un abattoir municipal.

d'instituer une tage d'abatage dans la limite de 0.60 par kilogramme portant sur les

foids mets des visueles abattices.

Il fait connecte que dans sa séance du 18 fauvir 1946, le Commission des Finances afrès a examen de la question et afri d'anguenter les ressources communales, a énuis un avis fauvable a la cientein de cette trèpe et proposé d'en fixer le tang de peraption à 0.50 par bilog de viande rette de l'antique en sousignemen l'Assemblé à se prononcer sur cet objet.

Ofris en avoir délibée, le Conseil municipal à l'unavisaite, décide la cuation de la tage dont il s'ajet et approve le tamp proposé par la commission des Triances.

la mise en application ama line dis l'approbation par l'autorité hupiniene.

Gudget princité de 1946.

L'appose de houseile la meire agant hait aux profontions de recettes et dépenses fixement au budget primitif de 1946 et le reffort de la Commission des Finances hux le primetation de ce beneget.

Considérant que les tapes dont le reconvenent est autorisé; ont été instituées à l'épuptions de quelques unes dont le produit de révèle insimprifiant;

Contriderieur d'autre part que la création d'enne tape locale sur les ventes en détail et pres-Contriderieur d'autre part que la création et qu'elle frappe invariablement soules les classes lations de service se révêle hies impopulaire et qu'elle frappe invariablement soules les classes de la société; que pour ess molifs le Conseil su cevit pas devoir l'appliquer à chontataire de la société; que pour ess molifs le Conseil su cevit pas devoir l'appliquer à chontataire dont la population est exclusivement ouvriere.

Considerant que depuns de nombrenses armies, le Ville de Montataire est tenne en raison

bans observed;

Prefettine de l'orse

" us officere

Derection des Gerries Veterinanis

Promon le 7 favoir 1946

I Pulit signi Perony

Consuil 1926.

el de

, les

huit Januari

it Fernand,

, Warquer.

marquis,

ede verige.

en Journal a taped a

hliquess à

ovembre 1948 out la popula-

thong del

194

Vu et affrance.

Sentis le 9 fevrie 1946

Le bour Prifé : Indpré Brotte

No it officers." Sender le 9 fever 1946 So bon - Parfet Light Knots. d'augaquients autinemes, de le substituer à l'office Public d'Habitations à boy murché de Crist. Montataire, pour le riglement du déficit résultant de la feite de marché de Crist. Montataire, pour le riglement du déficit résultant de la feite de

loyers soit 100.000 france par ay. Considérant plusieurs années par lu Considérant que les locaux sevalaires occupés feudant plusieurs années par lu Considérant que les locaux sevaluit nécessitent des havaux importants.

houfet allemendet au court des hostilités, nécessitent des havaires importants.

Considerant que les dépenses d'assistances et celles relatives à l'enteropment en l'enteropment des dalaires des différents personnels, his élevés, que d'autre part l'aufmentation des Salaires des différents personnels, quoique n'étant pas épagées, grevent lourolement le buolget communes; quoique n'étant pas épagées, grevent lourolement le bevolget communes;

Considerant que il est impossible dans la situation frésente, d'augmenter les

Charges des contribuables; Vote le budget tel qu'il lui est soumis, leguel présente un excédut de dépenses

de 416.415 france.

Sollicité de l'ôtat, une subvention d'équilibre budgétaire de même importance et demande l'apprir de montieux le Préfet de l'Oise aufrès de montieux le Ministe du Finances à cet effet.

Gersonnel communal. attribution d'une indemnité familiale de résidence.

Elfousieur le Maire expose que un décret en date du 4 fanvier 1946 à montifie les tous et les conditions d'attribution de l'indemnité familiale de résidence allouse aux fonctionnaires et dépents de l'ôtet.

Es tamp de cette indemnité, afflicables à dater du 1th Janvier 1946, sont majores belon la situation de famille des agents et selong l'importance des localités on ils résident. Par ailleurs cette indemnité est désormais service dans bouts le localites et quelle que soit la situation de famille des intéresses.

mousieur le main fait par ailleurs communate que il a été saise de la pout du personnel communal, d'une demande hendant à benéficie de cet avantage.

Il propose à l'assemble d'accorder le benéficé interpel de l'indemnété dont il s'agit au personnel consacrant la totalité de son semple à son empli et une indemnété rédente de moitre, au personnel dont l'emploi n'absorbe fait l'activité et l'invite à délibérér.

après examen de la question et en avoir délibéré, le Conseil Municipal afpouve les propositions faites par monsieur le maire. Eln état sera assurpé à la présente débhéation. La prise d'effet auxe live le 1 m fammir 1946.

1946 pour les différentes catégories de fraitements auxquels ils se rapportent et

Les de vie.

monsieur le maire expose qu'un décret en dete de 4 Janvier 1946, modificient le décret du 2 novembre 1945, accorde aux fonctionneises, agents et ouvrir de l'état dont le traitement. La solde on le talaire breet arennel est compris entre 36 ovo et 48 ovo francs, à l'expeliessoir des fectornels dont la rémunisation est détermine en fonction des talaires fratiques dans le commune et l'industris buy ite de

par les

muels,

e lu

lipenses

stance

Ministre

sidence

Sout localites

bouter les

: de la e cet

mite

place et he for

al af-

regé à

eget de tent et

ee de

. modiet ouvier compris

umiation l'uidenteret, une indemnité exceptionnelle de cheste de vie fixe comme buit :

Agents exerçant leurs fonctions dans une localité ocurant devit à l'indemnité de résidence aux temp prever four les Villes de : Plus de 70.000 habitants : 4800 francs.

houis de fo.000 habitants: Esso francs.

Cette indemnité est fixée à la moite des tous ce-dessus pour les agents dont la rémunération principale brute est inférieure à 20000 francs et aux hois quarts des tamp ai-dessus, pour ceup dont le remunication principale brute est supérieure à 20.000 francs mais inférieure à 36.000 france.

Que cette allocation exceptionnelle peut être accordie aux aquets des collectivités locales et qu'il a été saisi de la part des personnel communel, d'une demande sendant à bénéficier de cet avantage.

Il propose à l'assemblée d'accorder le bénéfice intégral de l'indemnite dont il s'agit, au personnel qualifie chef de famille et consacrant la totalité de son semps à son emploi et une undermite réduite de moitre au personnel non quelifie chef de famille, ainsi qu'any femmes de Service des civles, dont l'emploi n'absorbe pas toute l'activité et l'invite à déliberer.

Ofices examen de la question et ou avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les proposihour faites par mousieur le maire. Un état sera annepe à la présente délibération.

La price d'effet aux liere le 1t fanvier 1946. La dépense en résultant deva imputer any credits miscrits au budget de 1946 four les différ-

rentes catifories de haitements aupquels ils se rapportant et qui ont été privers en consequence. Reconstruction des gares de Creil et du Petit Chérain. Améliorations projeties par la S.N. C.F. Sur le territaire de montataire.

Moretein le maire bounet à l'epames de l'assemble, le projet aduellement bounis par la Société nationale des Cheminis de fox Trançais à l'affrobation de M. Le Ministre des Travany Public à et du Transports et relatif any améliocations à apporter any gans de Chief et du Petit Bherain, à l'occasion de leux reconstruction.

Ce projet comprend en ce qui concurre Montataire :

1º) le remplacement par un passage supérieux, du fassage à niveau 2º11 Cilomètre 48.094 de la lique de Paris à Creil, Situe sur le chenning de la Valler des Moulries, en casson de la grande Conquerer (50 miles environ au lieu de 29 miles environ actuellement) à laquelle servit porte le dit passage à miseau du fait de l'établissement de voies sufflimentaires.

20, la construction d'un nouvel ourage sur le Chirain, à devite du chemin de fer hour la deviation du chemin de la Vallei des Mouleiss.

30, la diviation sur los mites environ de Conquer à faster du fasses à miveau 4º 11. du chemin laterel coté gauche.

40, l'allougement et la modification du pout situe au Colomète 48.164 her & Eléveing pour le fassage d'une vous sufflimentaire et pour la déviation du chemin laterel vise a dessus. Ofices épécularis des havans correspondents au nistallatrons biraient remises à la Com. mune, à charge par elle d'en assure l'institution.

Il l'inte à déliberer sur cet objet.

Le Consuit après en avoir délibéré ;

Considerant que les huvans profetés bout de nature à amilioner le circulation; Sur le chenning de la Valle des Mouhies reliant Montataine à le rivière l'oise et an Prifecteure de l'Oite
2 Division 2 Brussan
Ver et affronver
Beauvair le 28 mai 1946
P'le Prifet et far delégation, le chif de Division
Arigin': etteriter

Nu et apporeré Julis le 12 faires 1946 Le bour Prilet Angie Perottes

Voe et affrance. Leveles le 4 fances 1946 Le bour People Agus Verottes lieu dit le Pout Bhéraig et à suffrieur les dangers d'accidents resultant le l'existence de l'actuel passage à niveau.

Emet un avis favoueble à l'éjecution du propet dont il s'aget.

Pevile Communale d' blechicité. Offwhatevin de Mavang de remise en état du réseau le Conseil d'ésploitation de la Régie Conseil d'ésploitation de la Régie Communale d'électricité de houtataire dans sa héauxe du 15 décembre 1945 et relative à l'épécution des havenne de remise en état définitive du réseau endommage par les bombardements au cours de l'armée 1944, évalués à 79.885 francé, ainsi qu'il rimbe du devis étable par la bociété de Force et Cumière électriques ("Forclum).

Cimetiere. Révision des prince de vente des concessions.

montient le monie expose que les prix de vente des concessions de lenain au cimetreir n'ont pas été révisés depuis avril 1942; que ces prix sont de beaucoup militaires à ceux fratiques dans les communes voisines et que dans l'intérêt des finances communeles, il y aurait lieu de procéder à l'établissement de nouveaux buifs.

Il bouwet la question aux délibérations de l'Assemblée.

Le Conseil municipal après discussion et en avoix délibéré;

Considerant que l'auximentation des prins de vente des concessions affortera une ressource appreciable pour les finances de la Commune, décide d'en fixer le larif commune loncessions perfétuelles : ceux cents frances le nietre superficiel

Concessions heutenaires: quatre cents francs le mêtre superficiel.

Cours professionnels. Subvention.

houseuir le Maire donne lecteur d'une lettre de Monsieur le Maire de Buil exposant que de l'examen du budget des cours professionnels, il résulte que le nom lant des frais par enfant, abstraction faite des subventions de l'état et du Dépar-Lement et de l'emploi de la tage d'affrentissage, se monte à soo francs.

Que le nombre des enfants de Montatani que frequentant ces coms est de 14 et que par consequent la farticipation communale devenit être de 40.500 frant four l'anni 1945; que d'autre part il y amait lien de prevoir pour l'anni 1946, un crédit de même importance.

He invite l'assemble à délibérer sur cet objet.

Ofris en avoir délibées; le Conseil Municipal recommissant le bien fondé de la demande dont il s'agit, décide : 10) l'uiscription de 40.500 frand au budget primité de 1946 à titre de Subvention aux cours professionnels. 30) de complèter le cudit preine au budget de 1945, au moyen d'un fishivement sur l'ensemble des ressent ces libres à la clôtice de l'exercice 1945.

Indemnité de fonctions aux maire et adjoints.

le Conseil Municipal, par application de l'ordonneure du fouvernement provisione de la République en date du 18 octobre 1945;

Décide de porter à 27000 france par ans à dater du 12 Janvier 1946, l'indemnite de fonctions allouis au maire et à 15000 frances par an, l'indemnité globale allouse aux adpuirs.

Les crédits nécessaires sexont nisonts au budget primitéf de l'exercise

assurances contre l'incendie. aut de

Le Coureil ernet un aves favorable à la revision des polices d'assurances contre l'incurdie et autorie mouveur le mani à signer de nouveaux contrats à cet effet. Listes d'assistances.

En comité secret, le Consuil admet les listes d'assistances delles qu'elles out ité arrêtées par le Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, ainsi que les diverses decisions prins per cette assemblei, dans sa séance du 21 fanvier 1946.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séauce est levie et les membres présents out tigne

Avery Bulanger on handen

Benander Current Sugar Heew Regart & Suffer Marquer

Regard

Le trois avril mil neuf cent quarante - hip, le Conseil municipal de Montatane a été convoque en seauce violinane à la maine, pour le leurse huit avril à vingt heurs.

Es hueni,

Déance du 8 ayril 1946

Le huit avril mil neuf cout quarante - hip à vingt heures. Es membres du Conseil Municipal de montataire diment convoquis le hois avril, le sont rémuis en teauce ordinaire à la mairie, tous la présidence de housseix Coine, Marie.

Chaient friench: M. M. Come. Bioret. Brunet, Boulanger, Mennier, Ridgent Fernand, maring, in Renandeau, Carriere, Caron, Gelsau, Ridant Roland, Fasker, Girard, Muguon, Un Wattalet.

about: M. W. Lauger, maniquet, Warquier excusis; M. M. Seemers, Marquis, Bucastal,

14 to Gorey, non exercis.

Mousieir Carriere a été nommé Secrétaire. Le proces-verbal de la précidente séance est lu et adopté à l'unanimité sans observations.

Conseil de Prud'hommes de Crist. Mousieir le Marie donne lecture d'une communication de Mi le Rifet de l'ord, de laquelle il resulte que M'le Prinderet du Consoil de Prend'houmes de Creil a dépusé l'anomusé qui, à Mon avis risultant du classement de la profession de "Plombier" dans la francisse catégonie de la Section industrielle, alors que la profession de "Couvreur" de lavere classes en dempiessie catégorie. faitant valoir notamment que bouter les entreprises de ces costs d'état devaiant penulais et,

four rares exceptions, dinominies commetens flomberse: Que le fating étant de droit place dans la seconde catégorie, en la queble d'entreprenent dans le bâtement, alors que l'ouvrice ressorat à la premier categonie, le Conseil épouverait certaines difficultés four righer un couflit éventuel offorant un plombies employs dans une entequée de

Pour falluir a' est inconvenient, & le Rétident du Condul de Rud honomet hafgin l'intégration " Comberie conventeure". du flombier d'autoprèse dans la seconde contespone, le plombier d'unire restant suit dans la premine categorie.

ep wife :finances

ain au

réseau.

Rigin

ive a

er les

il risulta

a une if comme

de Creil e le mon.

u Dipar-

t de 13/ fraud mei 1946,

dela et frimity

cridit ded response-

ment pro-

, Pindeson nite globale

Il invite l'assemble à délibérer sur cet objet. Le Consul afies en avoir dilibéré. Vue le bien fondé de la proposition dont il s'agré, einet un avis favorable à l'intégration du plombier d'entreprise dans la seconde catigoni

le plombir d'usine restant suel dans la premiere catégorie.

Certonnel communal. Conteil de discipline. Désignation de déléques.

Le Conseil municipal désigne m' Jérard maurice en qualité de déliqué tituleme et m' Carrisie adolphe en qualité de déléque suffleient, pour le réprésente au suig des Conside de discipline, institués par la lui du 12 mars 1930 modificé par le décut

du 9 feireir 1932.

Committing communale de Statistique aspricule. Désignation d'un délèqué. Le Conseil Municipal désigne m' Mennier mures, pour le réprésenter au suigne le

Commission communale de Statistique agricole, vistitues par le décret du 24 coût 1902. Demandes de Sussis d'inconforation pout continuation d'études. aves du Consul.

monsieur le mane soumet à l'assemblee pour avis, les demandes frésentées per:

19 m' Pobet Jean, ileve de l'Éwle hationale à arts et métiers de lille

20 M' Joubert Juay, élève de l'oule des Sciences Blitiques à Fais

30, M' Fubois Claude, ileve de l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'aine

miscrits sux les tableaux de reconsement de la classe 1945, à l'effet d'obtain un Survis d'incorporation en vereu de l'article 23 de la loi militaire du 1er avril 1913 pour continuation d'études.

Ofris en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconnaissant le bien fonde de ces demandes, imet un avis favorable.

Jembourdement de fournitures sevaires à la Ville de Creil.

Mouseur le maire donne lettre d'une lettre de toy Collègne de Creil, exporant que plus de 40 garçons et plus de 40 filles dont les parents habitent montataire, piquentent activillement les ésoles de Creil quartier des Usines.

que la Vele de Creil ne feut defforter les dépenses de fourceiters teolaires entrainses par la prisence de ces enfants et qu'en consigneme il y a lien d'expansion le principe de l'attribution d'une subscution proportionnelle au nombre d'enfants de Montateire fréquenteme les ivoles de cette localité.

Il soumet la question aux décisions de l'Assemblie.

Opis en avoir delibér, le Conseil Municipal reconnaissant le demande pushiper. décide en principe, la prise en charge des dépenses dont il s'agrè.

Le chiffe de la subvention à accordir sera fixe par une dicisión ullerisme qu'il conviendes de fundre lorsque la liste des enfants bénéficiavies lui sera hous min par la Ble de del Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'éparmonie municipale.

Le Conseil Municipal décide d'attribure à l'Harmonne Municipale de Montataire une Subvention exceptionnelle de 8000 frances, destinse à la romnie on état de divid uistuments de musique, nicessiter à la tuite de leve noy utilitation fendant la

Cette Somme sexa fictaire sur l'ensemble des ressources libres à la clôtiere de l'esperieu 1445. attribution d'ence Subvention exceptionnelle au frontement des sinisties de hidutataire. Shivery Le Conseil municipal sur la demande qui lui en est faite, décide d'attibus au front

Le et affronce à titre exceptionnel Lessie le 13 juin 1946 Le Louis-Pille - Anjus Brokes

lender to 6 Juing Le Sour Prefet - Sid

Jenson de 6 Juni 1946 Lebour Pajet - Lique Brottes

perment des suistres de houtetane Thiverny, une subvention exceptionnelle de hais mille france à titre de farticifation à la Souscuption organisse fax le dit granfement, pour lui permettre l'achat de bissest de lingerie qui servient distribuis gratuitement à ses adhérents.

Cette somme serve fielevie sur l'insemble des resources libres à la clôtiere de l'épercie 1945. allistique aux ricillards. Hospitalisation de mu merkley.

Le Coussil, re le certificat délivre par m'e médeorig de l'Affidal de Soulis, attestant que la nomina effeckley blisa est atteinte d'une affection incusable necessitant son placement dans un

Contiolexant que l'intéresses est dépa admise à l'assistance à domicile au tôtre de la loi du 14 pullet in The son état d'indegence et considérant qu'aucun membre de sa famille ne se houve en misure de la secourir;

Trouvere son hospitalisation dans un abile de vicillands

Eister d'assistances.

En comité secret, le Conseil adunt les listes d'assistances, belles qu'elles ont été axiètées fax la Commission Ordinimistrative du Brueau de Bienfaitance, ainsi que les diverses décisions primes par cette assemble dans da Seauce du 8 avril 1948.

Tien n'étant plus à l'ordre du pour, la seauce est leve et les membres présents out signe

après lecture. Must Renamber American Sugards Wattelet. Ofen Het

Bulange Meller Rigary

Le vinft hip mai mil neuf cent quarante - hip, le Conseil Municipal de Montabanie à été convoque en téaner ordinaire à la maine, pour le vendrede hente et my mai à des hent

Séance du 31 Mai 1946

Le houte et my mai mil neuf cout quarante - sije à dip-huit house, les membres des Conseil Memicipal de Montataire dumant convoquies, le Sont réunis à la Mairie en Aiance ordinaire bous la présidence de housieur Como, chaire.

Etaint frisents: W. M. Caux, Brisnet, Brunet, Boulanger, Munic, Rigent Frenand

Marky, Carriere, Seews, Gelsan, Fathers, Reard, extruigent, Michigan, Me Welstelet. about : M. M. Penandean, Caron, Langer, Riofant Roland, Wardnier, spenies; N. W. Marguis

Freezell, of m. Dory, excusio. Mousiur Carrier a été nommes decitrie.

Le fixes verbel de la précédente deserce est lu et adopté à l'emanimité dans observations.

Hôtel des Postes. Renouvellement du bail.

mousieur le maire expose que le bail relatif à la location de l'Atel des Postes frend fins

Que mousieir le Firschur des Postes et Eeligraphes de l'oise, fax lette du 2 avril 1946, fait h 14 avril 1946.

t, tigorie

bene

de la 1902.

1 1923

' de

sout · , fu'-

mil to de riquestant.

Alle de Brit.

tatavie, dived

ut la

in 1945. mi . Thisay

au from

Jour distributions of the state of the state

Commaitre que son cadministration est disposé à continuer la location dans l'imme ble actuel et signale que diverses réparations sont recomment indéspensables, savoir :

Cursine: plafond sérieusement légardé et dégradé minace de l'effondrer Escalier du 1" étage; suix dégradé et femans fendillées au régard de la chemine du

Salle des quichets: Mux désprade et fendille sur sonte sa hanteur au régard de la chemine de charffage central.

20) à réaliser au cours du bail :

Chambre à concher et cabinet de toilette contique: Plafonds noirais et sales papiers en très marmais état fan suite d'humidité, peinteress à réfaire. Ou ceune réparation n'a été faite dans ces deux pieces defuis 1928, date d'ouverture du local achiel.

Vestibule couloir du rez de chaussie. Soubassements foitement désagrégés par humi

Augusterie. Plusieures vitres cassies à la suite des bombardements n'out pas été remple.

Salle du public. Cabinet du Receveux et salle des facteurs. Le fapier vitrail affori

sur la fartie imprieure des vitres de la façade sent 30 cm de hauteur a disfare par le

leurs, à remplacer. Temp vitres fêlées par bombardement et contolidées avec du

papier collant sont à remplacer.

Il morte l'assemblé à examiner cette demande et à en délibéret.

Ofris en avoir délibéré. le Consuil décide le renouvellement du bail morpement un loyer égal au prip initial (10.780 francs) majoré de 30%.

bu ce qui concerne l'entretien de l'immende, il s'engage d'une façon générale à faire executer les travans nicessaires pour maintenir les liènes clos et converts et dans des conditions de clôture propres à en assuror la sécurite complète.

Fat contre il sinet un avis défavorable en ce qui concerne les réparations nitivient tout dans les salles du rej de chansse que dans l'affectement de Pecuver, ces réparations constituent uniquement des réparations locatives lesquelles ne pervent ître mises à la change du propriétaire, ce qui d'ailleurs suait contraire aux usages locations Pélection de la rue Lesione.

hordieur le Muxue expose qu'un projet à été dresse par m' Pousseure, Ingénieur vojet et relatif à la remuie en état de la rue Essione (partie du chemin vicinal 4° 3 comprise entre la rue des Ecoles et le Chemin départemental 4° 123.

Ce projet prevoit le dimentage de la bordure, l'épiculion de bordures et de cent verenç ainsi que la réfection de la chaussie. La défense est évaluer à 3fo.000 fancs. Il invite l'Assemblée à délibérer sur set abjet.

Officie en avois délibéré, le Constil ou l'intité et l'engener des travang minisafés, affirement le propet étable à cet effet et bollècite l'affin bation de l'autorité despérieure le financement de la dépente sere assuré un moyen des fonds certant libres à la cliture de l'équience 1945 et affichés à l'entretin des chemins vicineurs ordinaires.

Il demande as vietre à bénéficie de la hebreuting de l'Etat fraire pour les houseup de démensée Proposition d'ouverture d'une 12 datte vi l'école des garcous. Avis de Conseil.

Charteuir le heavie donne leabere d'une lettre de Mi l'Inspecteure d'Accedémie

Saitant commailie toy intention de demander au Conseil dipartemental de l'inscignement primarie et à m le Ministre de l'Éducation hationale, la creation d'une 12 classe à l'école des ganvers, en vie. raison du nombre élevé des enfants friquentant cette civle (actuellement 456) et invite l'assemblé à formular soy airs sur la question . Oprès en avoir débbée, le Conseil municipal, on le nombre toupour croissant des enfants fréquentant - du l'école dont il s'agil et considérant que de ce fait la proposition de housieur l'hisperteux d'académie Se houve furtifice; Ernet un avis favorable à la création dont il s'agit. Subventions industrielles de 1945. Mouseuir le mani Soumet à l'affendation du Consul: lived en 1. I état des subventions industrielles duess' far le service vicinal et s'élevant à cent vuidt enig y na frances (13) pour dignadations faites aux chemis viculary de la commune pendant l'année 194, par des hausports industriels. x humi-20 l'engagement de l'industriel en caux, savoir : Monteur le Friedent de la Sucrene de St Sue d'Esterant : engagement de cent tept panes ité remplacie (129' - 1/2 = 107'). Le Conseil afrès en avoir délibée, affronve l'état des subventions et accepte l'engagement de affore par le l'udustril morique ci- dessus. Reconstruction du pout des Orbattoires. Over du Conseil. du mousieir le maire exprese que nouseur l'Engineeur des Pouls et Chausies, par lettre du, 24 mars 1946, lui a fait commaite que ses services enviragent la reconstruction définitive du font avec file en rivière qui fermettait au C.V. yº1 (rus des abattais) de franchir le bras word de mant Cherein, détruit par les allemands en août 1944 et qui avait été provisoirement remplace par le a faire You I Etal frendra à la charge la totalité de la dépense d'un pout présentant on fouit de , en pout en bois. and del veu circulation, les nimes caractérisliques que l'aucien auvrage, c'est-à-deie une largent totale de 4 430 et une suile voie cheruliere de 3 60 sous hottous; qu'il serait intéressent de uitérieurs reconstruir un ouvrage à deux voies chareteurs et possident deux hottoirs, soit avec chausse we, ces went itse de 6 metres et deux frottoirs de 1 metre. Que dans ces conditions, il affarhent au Conseil Municipal de décider de la Ville de agu lowy. Montatorie pouvoit fruide en chierge le hufflement de dépense correspondant à cette augment tation de largeux, laquelle servit de l'ordre de 6/0.000 francs dont une fecti fouverait être eur voijet hefforter fax le Défintement, la farticifation communele pouvent être déflichement résente comprise à mouis de 280.000 francs. Il invite l'assemble à formuler son avis sur est objet: Le Coussil municipal afrès en avvic délibère. Lout en excommaissant les propositions dont so faces. il l'agit Justifier, de houve en raitoy de la ditentivy financiere de le Commune, dans l'impossibilité d'engager une telle dépense aduellement. Contépois il manifeste le désie que unisages, clors de l'épéculion des havans de reconstruction, Soient freis les dispositions nécessais pour Supericine permettre dans l'avenir, l'élargissement de cet ouvrage. · la cliture Subvention au Centre Municipal d'Asympione de Creil pour le Service de consulo de démenage houseuir le Marie donne lecture d'une lettre de toy Collique de Creil, fassant connaître, Sahous anti-veneriennes.

Readenne

que Mª la doctorence Corbilloy qui assure le service de consultations anté vinérie mes au Centre municipal d'Appaine de Cent, a signale la nécessité d'anquenter le Sente le F Janvair 1947 Le Sour-Parlet - Brotts nombre de ces consultations, de deux séauces par mois. Que progrici. les honoraires payer à la doctoresse Corbilloy étaient à la charge la Lique auté-vénérieure que refuse de proudre à sa charge les deux consultations mensuelles sufflementaires. Etant donné que parmi les personnes traitées au Centre Municipal d'Aggiene à cette consultation, un certain nombre habite montataire. Monsecur le mueix de Creil propose que la Ville de Moutatoire participe au sufflement de dépenses que sur entraine fox ces deux consultations mensuelles sufflimentaires, à caisay de 5000 frança par an, forticipation en raffort avec le nombre de ses habitants qui y sont hair. Il uvite l'assemblé à délibérér sur cet objet. après en avoir délibére, le Conseil municipal reconnaissant le bien fondé de la proposition dont il i aget innet un avis favorable et décide l'inscription au budget additionnel, d'un crédit de 5000 francs à cet effet. Questions devenus. mousieir le maire soumet à l'assemblie, une demande cinquant de My. 194. les institutions adjointes de l'école des filles de herretataire et ayant pour objet l'ang. mentation de l'indemnité de logement que leur est allons actuellement /400 francs fa afrie examen, avit défavorable est donné à cette demende en causing d'une fort des difficultés financieres épouveis par la Commune et d'autre part étant donné que les loyers n'ont subi ancune majoretrois dépent plusieurs années. Lutes d'assistances. En comité tecret, le Couseil Municipel admet les listes d'assistance belles qu'elles out de axietées fax la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, ainsi que les diverses décisions priess par cette assemblée dans sa sionne de ce pour. Pier n'étant plus à l'ordre du foux, la séance est lever et les membres fierness out higher afier lecture. Boulanger Men Colour July Kigang A Carnere Aslant Quelog the levin Estanique Mattelet.

Le vuict cing fuillet mil neuf cent quarante - hip, le Consail Municipal de Montatanie a été comoque un séance ordinarie pour le mardi hente fuillet à vinoft et une hurs, à la mairie.

E Mueni.

Séance ou 30 juillet 1946

Le heule fiellet mil muf cent quarante - six à vengt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Montatanie doiment convagues le venige anig fuillet, le sont reinis à la maire, Sous la présidence de houseix Bend, Marie.

Elaient friesents: M. M. Cane, Brunet, Boulanger, Rigant termend, Carriori, Caroy, Echan, Rigant Roland, Fasseux, Maniguet, Mignon, M. Wattelst.

Obsent : M. M. Bioret, Marting, Renowdeau, Langue, Gerard, Warfner, excuses; M. M. Mennir, Sunwir, Sunwir, Sunwir, Sunwir, Sunwir, Sucastal, M. M. Boreg, non excusis.

housieux Carini a été nomme Secretarie.

Le proces-verbal de la précèdente seauce est lu et adopte à l'unanimité.

Commission de révision des effectifs des personnels des collectivités locales. Bésiduation de déléqués.

Le Conseil Municipal désigne M. M. Bionet et Delsaw pour le représente au suig de le Commission, cutexecommunale de révision des effectifs des personnels des collectivités locales, prévue par la lui nº 46-195 du 15 février 1946.

Personnel communel. attribution d'un acompte de 1000 frances au personnel.

Mousieur le Mani expose qu'en épecution de la loi nº 46-1622 du 12 Juillet 1946, les fonctionnaires et agents de l'état recevont à le feij du mois de puillet, en mênu temps que leux haitement mensuel et suivant les modelités privres par l'instruction du Ministère des Finances des 12 faillet 1946, un acompte provisionnel sur les ausprentations de rémunération dont ils secont appelés à bénéficie ultérieurement.

que par ciculani 7º 1416 en date du 15 fuillet 1946, M'le Ministre de l'Intérieur a précisé que les Conseils Municipans et les Consmissions on organismes chargés de la gestion des établissements fueblies communaux, avaient la possibilité par délibération, d'étendre à lanc personnel l'applicabion de cette messue.

Gue est acompte est fix au maximum à love fauct, il est accorde au title du mois de fuillet 1946 et fayé un une seule fois. Il peut être verse aux fonctionnaires et agents tetulaires, ampiliaire et contractuels, à l'exception des personnels dont la reinvenciation est fixe sur la base des salauis du commerce et de l'industrie. Il suit le sort du haitement, il est donc réduit dans les mêmes proportionis que celui ci, en farticuleir pour les agents ne fournissant qu'un service incomplet; dans ce cas le montrant de l'acompte est fixe proportionnellement au temps effectionnellement au service de la collectivite. Il est réduit de 40% pour les agents nouvers et du lo p sour ceux qui sont logis gratuitement. Ces deux réductions se cumulent pour les agents nouvers et du partie ceux qui sont logis gratuitement. Ces deux réductions se cumulent pour les agents nouvers et le fait le legis. Il est cessible et saisissable dons les mêmes proportions et limites que les partements on Salaires.

Le montant de l'acompte sera le ces c'chiant, précompte ultérecusement sur les rappels qui seront accordés par les attemblées intéressées à leurs personnels, à la suite des metures qui seront décideis par le souvement et l'attemblée, pour revalorier à compter du sus public spir les haitements et Salavies des agents de l'État.

En vue d'évotex doute difficulté d'application, l'acompte que n'est pas soumis à retenue four feurions, ne subira aucune retenue pour imposs ne pour assurances sociales. Les relevues everespondantes seront effectuées utériennement.

Montueit le macie estime necessaire et propose d'appliquer au forsonnel communal totre lave les dispositions previer comme il est riedique ei dassus.

lette frofasition mise any voir est adoptie à l'invanimile. Les crédits nicessaires seront fictivés per l'insemble des ressources libres à la clôtice de l'exercise 1945

Seulis le 28 dont 1946.

- ay

u i

Out

. \_\_\_\_

gt

unbred

Péqui Communale d'Electricité. Installation d'un nouveaux poste de hausformation des haveny.

Le Consuit municipal affronce les décisions fires fax le Conseil d'Exploitation de la Régie Communele d'Electricite de houtataire dans la sécure du 13 mess 1946, relativis à l'installation d'un nouverant poste de transformation en bordure de la rue de l'Eglie, destiné à décharger la cabine n°1 de la rue de la fare, dont le hausformation et le lighes de départ se houveur sur la capier, savoir :

19 construction du batiment du poste par M' armand Gregat, entrepreneur de havens de mozonneire à Effeville - Hour (Somma) pour la somme de 101.600 france.

20 installation intérieure du poste et raccordencent au réseau bosse leurisques par la somme de 114.310 frances de somme de 114.310 frances de somme de 114.310 frances d'un branchement haute leurisques pour la somme de 50.000 frances environ.

aun que les devis et marches établis à at effet.

El Conseil municipal vote en faveur du Syndicat d'Initiatives de Montataire, une subvention de 10.000 francs destiner à l'organisation de répuissances à l'occasion de le fête communale.

l'association et préluve au crédit inscrit chapitre 19 article 5 du budget de 1946. Personnel ensignant. Fination de l'indemnité de logement.

Montataire, à l'éfet d'obsenir l'aufmentation de l'indemnité représentative de logement que ils perçoisent acteullement.

Opris examen de la question et un avoir délibéré, le Conseil mensicipal décide de fixer l'indemnité de logement dont il s'agit à 1800 francs par any à dater du l'épille 1900 Le complement de crédit nicessaire sera niscrit au bredget additionnel. Construction d'un groupe di habitations pour logement de Sinistrés.

Montieux le Maire expose que les services de la Reconstruction envisagent d'édifier un groupe de 16 habitations destincés au relogement des sinistrés, sex un terrain comme met situe en bordens de la rue Roger Salendro côté droit, mis antériennement à la disposition de l'office Public d'H.B.M de Creil, lors de la construction de la Cité fulus Uhry et actuellement employé comme pardies.

Ademande à l'assembles de brief vousloit donner toy avis ten la création peoples.

Vu la crise du logement excistant dans le localité, émet un avis favorable à cette création sur l'emplacement dont il s'agit.

housewix le Frésident de l'office Public d. A. B. M sexa consulté à ce sufet pour obbenir son avis.

huiss logis any croles de gareous et de filles et ayant pour objet, l'installation d'un porte d'an dans le couloir desservant leurs logement.

Sent, le colonnée 1946 L' Sous-Rifet - Adjui Brottes

Seule le 10 septembre 1946 Le four Piefet - dique Brottes

> Sendos le 32 Le bass-Profes

Cette demande est fevorallement accueiller et monsieix le maire est charge de d'entendre avec M' foret entrepreneur de plomberie à montataire, pour l'établissement de devis à cet effet.

Trey n'étant plus à l'ordre du jour, la seaux est leve et les membres présents ont siofné après

Currel

Harry Boulanger Rigary Cu

Mignor Waltelet

Le treize deplembre mil neuf ceut quarante - six, le Consuil menicipal de montataire a éle convoque en seaux ordinarie à la mairie, pour le neverede dix-huit septembre à vingt heures.

Séconce du 18 septembre 1946

Le dip-huit teplembre mil neuf ceut quarante-tip à vuigt heures, les membres du Conseil Municipel de Montataire diement convoqués le heize deplanche, La tout remis en terme audinaire à la mairie, sous la présidence de Monsseine Coure, Maire.

Chaicest présente: M. W. Coene, Bionet, Bremet, Boulanger, Righant Termend. Marking, Carciere, Caxon, Felsare, Rifaut Roland, Fasseux, Gerard, Maniquet, Michay.

abend : M. M. Mennir, Penander, Canger, Warquier, exensis; M. W. Senne, Marquis, Queastel, M. M & Gory, Wattelet, non executis.

Montieux Carriere a été nonme Secretaire.

Le proces verbal de la précidente teauce est lu et adopte à l'unaminité.

Gerbonnel communal. Attribution d'une molemnité forfaitaire de cherte de vie. Chousieux le Maire expose que la loi 4º 46.1718 du 3 coût 1946 portant amélioration de la hitustion des personnels en achivité et en retraite de l'élat, accorde dans son article 14 et à compter du 1st fuillet 1946, aux fonctionnaires, agents et auviers de l'état, une indemnité forfsi faire de cheté de vic.

l'article 9 de la loi fait obligation aux communes, d'allower à hour lever personnels des avontages identiques.

Cette indemnité doit être allouse à lous les fonctionnaires et agents tetulaires et auxiliaires. à l'exapling des ouviers rémunérées sur la base des salanies du commune et de l'industres. qui sont d'aillures appelés à bénéficier de relivements de salonier dans les conditions fixes par l'ariste du 29 Juillet 1946. Par contre, les ouvriers asservilés aux fonctionnaires au point de vue de la remeneration, out devit à la dite indemnité.

Cette indemnité d'apoute à l'indemnité exceptionnelle de cheste de vie privue par les dévets des 2 novembre 1945 et 4 Janvoir 1945. Elle est fiqué en principe à 25% du montant bent des haitement mapri de l'indemnité de résidence familiale perque par l'agent et éventuel. lement des indemnités sommises à retenue pour pension.

Court les agents à Service continue, c'est à din consacrant fonte leux activité au service des collectivités, dont le haitement but annuel attent au moins 35.000 franct-et dont la Somme des émoluments (haitement + indemnité de visidence familiale + indemnités sommises

in de

metron

le

ice,

et led

havery

yistant

frances;

tuis à

willet 1946

Vu et approuve

Seuls le 30 deflembre 1946

& Law Pulet - Some Brottes

edifice

à la , Elhry

46.

uistateis d'un

a section from forcessis a process for the second and strain a me instrument of parties in which is no opinion in it who pleased in a see conseen the good on frameword on me denvise minerally of informed in the

where and windered was placement and the steam afflication who observed as The do what welland stand with welgine, wheat they invited you be shown him as her much himbert que indirections d'attributering in l'instrument forfactions à de annécession in

Leaveni see mined see latinase Aust armeel de More faced, no four heel. To minimize the they see to I fraise from the agent mounts at legis, we don't has afflicted

a dissent forfaction is about to see . Printerior forfactaire at result at desirable stand to resired averables que de traileren he mine : the wat for bruniss a returner from January , music dukit he returned normaly

four the securior houself at four the implies assistation. à paramet des défends dufflimentains vinstant de l'ochsi de l'indemnité forfaitant d chee is no seconde our communes at any sinklissements publics, expendent is put his a difficultie de histories, aus authorientes de houveur dans l'impossibilité de faire Jana es change nomelle, des avances au tite de l'article to de la loi du it man 1910. former lem de ministriburent according der la perforition de le Criscour Byen famil: celar ci dont le montant dera blacatement limite any dépenses dupplémentes as a foremal vinitant on fairment as l'indoment forfaitaire, ne comportament par d'activit et desput moties bemischiellement.

Es collections beels qui ne mont par, malger l'oction des hebreuhions spéciales pinns facture de 156 à 159 de la loi de finance de 30 de cembre 1945, en mesure de rembouren trier la cloture de l'apereire, les avances aussi accordés, bénéficierant de Subventions excellionates dent les modalités d'attribution devont sulterieurement précisées.

a la huite de cet expose et après diliberation, le Conseil:

Excite de faire benéficie le forsonnel communel détulaire et ampiliaire, de l'indemnité forfoi have de chat de vie figie à 3 %, en afflication de la la du 3 choût 1996 et de la circulaire de bij le Prefet de l'orie du 22 août 1946, avec effet du 1x puillet 1946.

La bituation des financies municipales un permettant par de faire face à cette nouvelle dépuse, le Conseil bollieite eure avance de l'État, d'un montant égal à la lotalité de la det

Ferbruel communal. Secrétaire finéral de la mainie. Traitement. Rivision. Le Consul Menisipal, se l'arrite interminativel du 23 avril 1946 farme en Journal Oficial du 14 mai 1946, figant les traitements magina susceptibles d'être allouis par les Consil municipang à compter du 14 février 1945, aux fonctionnaires, agents et ouvriers

Considerant que le heitement actuel du Secretaire féveral de la mairie est inférieux a' ului faccione lui être alloui.

Contriderant que la Ville de montataire possède une population de 7.617 habitante; Considerant que le Secritaire Jévisel de la mairie remplit des fonctions dépuis le 14 mars Bride de lui allouve à dater du 1se fuillet 1946, le haitement correspondent à le classe à laquelle il afforchient (2º classe) Avie la Somme de 124.000 franci. Le conflement de crédit sera fiélere sur l'insemble des ressources libres à la clôtère de l'ésperant

Vuel butter le of low Paper

avis favora des Contribut du 5/10/1 Vu et Seulis de 9 Le Soure-Pref elfet du

Le force

Vu et affermai Links he its orbital equal Elm Bolo. Lofe Brotte Vu et afference Vulis le 9 octobre 1946 Volume Perfet - Signe Prottes Personnel ampiliarie de la voirie. Figation des salaires.

Chousieux le chaire expose qu'un arrêté ministèriel du 29 puillet 1946 publis au Journal officiel du 30 fuillet, fixe le taux des salains afflicables à dates du 1er puillet 1946, aux travailleurs du Commerce et de l'hodustrie.

que les contonniers ampiliaries assimilés à cette catégorie de havailleurs en ce qui concerna la remunication, perçoient actuellement un salaire horaire de 11.40.

qu'il convient de refusée et salaire. l'aufmentation du coût de la vie l'ayant rende qu'ent; Il propose en consigneme de le figer à dater du 14 puillet 1946, à 3 francs, lang correspondant au selaire horaire du manouvre ordinaire prive par l'arrêle ministèriel sus vise.

Cette proposition mile aux voir est adopter à l'unaminité.

Les crédits nécessaies seront ficters sur l'énsemble des ressources libres à la clôture de l'éperces 1945. Institution d'une tage sur les ventes au détail et prestations de services.

Montheir le manie expose que les crédits inscrits au bendget de 1946 ne sufficent par pour courrir les dépenses de l'exercice et qu'il y a line de revier de nouvelles ressources.

Il midique qu'une andonnance du 4 mai 1945 autorise les communes à mistituer à leux profit, une lape sur les ventes au detail et sur les opérations d'enterprises de havang, de locations, de fuelations de services, en addition à lape d'ôtat sur les hantactions; il fait connaître les conditions d'asseitte et de ferenftion de entre tage, belles qu'elles sont previers par les articles 41 à 48 du code des lapes sur le chiffre d'affaires et évalue à un million de francé movinn, le rendement annuel deux la commune.

En consigneme montière le main civile l'assemble à voter cette tape et à en fique le saux. Le Consail après en avoir délibéré;

Ku l'ordonnauce du 4 mai 1945;

Nu les articles 41 à 48 des code des tieges dux le chiffre d'affreires ;

Considérant qu'il y a lieu de crier de nouvelles ressources communales pour assuron le réglement des dépenses afférentes à l'époseire en cours.

Note l'institution d'enne tage additionnelle à la bage d'ébat her les hausactions, diens les conditions prévues par les taples susvisés, avec effet à dalor du 14 novembre 1946.

Tupe le tous de cette tage à 1%.

Location de la Salle des Fites.

elfourier le estaire fait commaître qu'à la régisée de le Priver Casseur, du conmotographe, deneuvant à houtotaire sour meetrain, actuellement locataire de la Salle des Pêtes.

M. Penn topolein, administrateur de l'étude de 14. Robert Sterbert huissier à leul, par exploit
en date du 21 dont 1946, lui à bioprifie et déclare que le reguirement désirant bénéphère des
dispositions des lois des 30 fais 1926, 22 avril 1937, 13 faillet 1933, 18 avril 1946 modificant celle
du 30 pais 1926 et du dévet du 17 fais, 1933 sur le renouvellement des bang à usage commercial et vidustriel, dolleute par les présentes, le renouvellement du bail des 3 et 4 favrier 1930,
reliet f à la location de la Salle des tites et venant à explication le février 1948 et raffelle
les dispositions en après de l'article 5 paragraphe f de la loi du 13 publet 1933. Le propriétaire
qui vent exercis le droit de réprise conformément aux dispositions en dessus, device donner
priavies et et, fair acte après pudicionies, au locataire occupant, dans le délai de deux mois
a faires de la demande en renouvellement que device à feire de meltite mentionner la
forme et le délai dans letquels ce frieries donner que device à feire de meltite mentionner.

1 avis favorable de Mi la Directeus des Contributions auderectes en date de 5/10/1946

Juli le 9 octobre 1946 Le bour-Prefet - Ardre Brottel

> Mu fave récépeise Sed le 7 Janvier 1947 Le bour Perfet - Ponotte.

ellet du /11/1946

has

cebly

de

er

12.

himes

...

e de

ulle la dite

vual

e led voiend

iland ;

i le

a l'espenier

Vu et aprouve Seulis le 11 cetabre 1916 & Low Pufet - Signe Brottes

Vu et appunu Sendis la 8 movembre 1946 Ce Jour Pufet - Irojui Brottes

Sent le 7 Manuer 1910. La four Vafel. Poratte

houseur le Mani invete l'assemble à examiner la question et à en dibbier. apis dilibiration. A Cousil municipal considerant que le bail dont il s'agit n'est pas protes. par la loi sur la propriété commerciale, décide de ne par le renouveller à son expiration le supini

1947, de facoy que la commune prime disposer de l'immenble comme boy lui semblere et au rein monere le maire à plaiser. Essigne M'. Parid Block avocat à la Coux, donnicile à Bris 14. 8 rue Paulin Enfert,

pour signifier cette décision au localaire et ultirieuxement souternie les intérêts de la Comme

dout cette affaire et fine à dui mille francs, la provision pouvait lui être allouie. La apaire the moute au busque automnet de 1946. Réfection de la rue Essione. Opprobation du marché des havang.

housieux le mair rappelle que dans la seauce du 31 mai 1946, le Conseil municipal a dicide la réferency de la rue Essione (partie du chenny vicuial 7º3 comprise entre la rue des beoles et le cheving départemental 4º125)

Il princite à l'attemble la toumission passe afier appel d'affer, avec l'entreprine "Le Route Orlésieune" dont le siège est 16 rue Outreboy à Bethuene (Pas de Calais), laquelle N'engage à ijeculer les havens prevus au devis pour la somme de 365.160 france et l'uvite a' délibérer.

Le Conseil apie diliberation approuve la Soumission dont il s'agit, la dipense item asservé d'une part au moyen des fonds restant libres à la élôtere de l'expersise 1945 et affectes a l'enterten des chemins visiones ordinaires et d'autre part au moyen de la subvention de l'état prevue pour les havour de demarrage.

Pegie Communele d'Electrisité. achat d'un transformateux.

& Cousil municipal approuve la décision pair par le Consul d'Exploitation de la Regie Communale d'Electricité de montataire dans la remnion du 13 mars 1946 et rele-Lui a l'achat d'un hausformaleur de 100 KVA ministracie en raison de l'accroisse ment de la puissance absorbée sur soules les cabines de hansformation et autorisent m'e Guectur à haiter avec les maisons spécialises dans ce genre de fournitures, and miens des nitriets de la Règie.

la dépense à envirager est de 120.000 france environ. Fourentine Sedains hour 1946.

Le Conseil municipal autorise m'le manie à heiter de qu' à que avec m'any Bui librain à houtataire, pour la foueniture de libraini et papeteres classiques, à fair aux bules de Montatani fondant l'année 1946.

La dépense évaluer à 100.000 france environ, tous imputer au crisit enscrit on but get de 1946, chapitre 13 article 9 pour fournitures aux éleves, lequel sera complète los de l'établissement du buolget additionnel.

Chauffage des écoles en 1946.

Le Consuil municipal autorin monsenir de maire a haiter de gre à pre avec les Etablishments Berbaut à Crail, four la fourniture du combustible recessaire au chonfuse det civles pendant l'amise 1945.

La dépense évalue à 65,000 france enverig, sura imputer au crédit suscrit chapiter 13 article 6 du budget de 1946.

Service de la voirie.

Le Contril Municipal charge m' Boulanger Messer Fadfount de la deschoir des tervise de la voisie et lui donne à cet effet bour pouvoirs pour prendre les décisions nécessains dans l'aiterêt de ce semi Lister d'Orlintances.

En conité hent, le Conseil municipal admet les listes d'assistances helles qu'elles out été anites par la Commissaire administrative du Buneau de Brinfaisance, ainsi que les divens decitions fiies fax cette assemblée dans la reineig de ce font.

Rien n'étant plus à l'ordre du pour, la siance est levie et les membres présents out signé afies betuie .

When I have the select August to the select August to the select August to

Séance extraordinaire du 29 octobre 1946

Le vingt verif octobre mil verif cent quarante - sip à dix-huit heurs, les membres du bouseil mouisifel de Montataire desirent convoqués le vingt-quate autobre, le tout rémus à la haire. tous la présidence de Mondieur Coene, essaire, en teaux extraordinaire.

Etaient friend: W. M. a. Bene, Biret, Brunst, Boulangor, Riofant Fernand, Marking, Carrier, Carry, Gelson, Riofant Roband, Tossens, Jorand, affaniquet, efficient, Seemens, Mar Wattelet.

Obsents: M. M. Clement, Remanderen, Lecuque, Wargner, excusis; M. M. Marqueis, Bucastel, M. Bones, may excusis.

Le proces - verbal de la précédente beauce est les et adopte à l'emanimité.

Ossistance any visillards.

houseuir le heave expose qu'en verter de la législation sur l'assistance any vicillands, enfirment on vicunables, le tang théorique de l'allocation d'assistance est fixe pour chaque commune du Répartement, par le Préfet après avis du Conseil Municipal.

que l'article 13 de la loi du 13 replembre 1946, a relevé sensiblement le bang de cette allocation, qui ne peut être inférieur à 550 pares, ne supérieur à 700 pares par mois.

Il monte en consignence l'attenuble à ditermine le tamp à applique dans la commune après en avoir délibér, le Conseil Municipal à l'unaminité de vide de fixer le nouveau tour de l'allocation d'assistance any vicillands, à for france par mois.

Ruy n'étant plus à l'ordre du pour. la seauce est lune et les membres présents out sefoie

Lefycies Bostanian Shipur Ch

Aleen Wattelet

Le huit décembre mul renf cent quarante six, le Conseil meniniful de chontataire à été convoque en seine ordinaire à la maine, four le vendre de heige décembre à dip huit heurs buils.

de Marie,

an chauffige

has protege.

le 1º feireir

blera et auto

de la Commune

I municipal

e entre la

etreprise

is), laquelle

160 frames

diferese étant

neice 1945

mayen de

etion de la

l'eccroisse

autoriseut

untures, and

ni anty Rous

iscuit on bud-

complete les

ces , a farie

1946 et rele-

bufert.

uise de la voirie ) milité de co describé. Seance du 13 décembre 1946

Le freije désembre mil neuf cent quarante suis à dis hent heures hente, les membres du Consoil Municipal de Investataire dument convoqués le huit décembre membres du Consoil Municipal de Investataire, tous le prisidence de M' Coine, Man de sont reinnis en séance ordinaire à la Marine, tous le prisidence de M' Coine, Man de sont reinnis en séance ordinaire à la Marine, tous le prisidence de M' Coine, Man de Staient reinnis en séance ordinaire à la Marine, tous le prisidence de M' Coine, Man de Staient reinnis en séance ordinaire à la Marine, tous le prisidence de M' Coine, Man Coine, Man de Marine de Marine de Marine de Marine de Marine Marine Marine Marine Coron, feerness, Felsan, Ridgent Roland, Jerard, chaniquet, M' M' Wattelet.

Claron, Lecure, Dellan, My Carriere, Carriere, Lacurger, Wardnier, Midenter, M. M. Bruden, Chargeis, Tasseur, Gucastel, My . Boney non excusion.

Monneix Delson a éto nommes Accrétaire.

E procès verbal de la précidente seauce est lu ct adopté à l'invanimilé sans observation, afforires Thermy et Cobjevis.

Monsieure le espaire donne lecture du fuscis verbal de la Séance du Consid de discipline du personnel communal des arrondissements de Compièque et Suilis, ayant en luie à Compièque le 7 décembre 1946.

apris avoir fuis communissame de ce procès verbal. Les membres du Conseil Municipal se Constatent que le Conseil de discipline, en ce qui concerne l'affaire Thermy, s'est retranche derviene de petits vices de forme au lieu de s'en leurie au fait principal; considerant d'autre fart que la plainte déposée par Monseine le Maire de Montatan contre le bien Thermy avait été faite en pleir accord avec bous les conseilles prisent à la vieur préparaise du 8 mars 1946;

Es nembes du Conseil meminipul décisent à l'unamenté, d'adesser une protestation à mi le Rifet, contre l'avis cinis par le Conseil de Discipline avec une hop quande festion d'un l'entiderant que le Conseil de Discipline a déclaré bustaire à l'émissing d'un avis dans l'affanie Colposis, une plainte étant déposéé à apprendre le Rocureur de la République pris le Cribemel Civil de Seulis, que en a sain le Juse d'husburction intermentant auprès de ce Cribemel;

Que la fiscidure en court devant cette fundiction n'a par encore aboute à une les

Sur proportion de m' Coure affaire. In Conseillers municipary présents acceptant à l'a naminité que la municipalité soit réprésente dans cette affaire, par un avoust et désignent à cet effet 2 m. Renée Afriande avocate, donnécilie à Paris 1ft, 81 houve Wagrang.

Installation du téléphone à l'École des Gargons.

Le Conseil Municipal donne avis favorable à une demande d'uistalleting du béléphone à l'école des garçons, présentes par m' Joubert Girecteur de cet élablisses ment.

La Ville de Montatani fruedra su charge les frais de premisie mistalletioj. Les dipenses communes: (abonusment teléphonique et communications) servet à la cherge du Firesteux de l'Essa.

Cape d'abatage. modification du teny de perception.

Monteux le effeile que dons la sessure du 23 famoir 1946, le lour

monimpel a divide le creation d'une tiene d'abateux dont le tamp a été fisé à
0.60 per kilog de visuele nette.

Senda de Le bour et

Sendo de Se dono

Jud ellioner and

Que la la nº 46-8/4 du 24 avril 1946. prevent que la taxa locale d'abatage doit être perque par l'administration des Contributiones Indirectes et fixee à un toup multiple de 0 2 dans la limite de un france per hiloz de viande mette. Qu'il convient en conséquence, d'en fixer le nouveau toire. Opies un avoir délibée, le Conseil mennicipal à l'unaminité, décide de fixer le nouveau tang de perception de la tape d'abalage à 0.75 per kilog de viande nette. La nuis en application auxa lieu dis l'affrobation de la présente délibération par l'autorité supérieure. attribution d'une subvention exceptionnelle au Bureau social d'assistiance aux Sinistrés et Réfergiés du Cauton de Crail. Le Conseil Municipal Statuant sur une demande qui lui à élé adressée par m'éle mani de aul, décide d'accorder au Gureau bociel d'assistance any Sinistrés et Réfugies du Centre de Creil, pour l'année 1946, une bubvention exceptionnelle de 1500 france à letre de participahois aux frais de fonctionnement de cet organismo. Cette Somme seur prélever au crédit miscrit chapitre 20 article 1 du budget de 1946, pour dépenses imprévues. Note d'une subvention pour l'érection du monument du Souvenir de Compieque. Le Coursil municipal vote une somme de sovo épanes, à titre de souscription pour l'inches du monument du Souvenir de Compiéque, à la glorie des héros tombés pour la Sbiration de la transe Cette somme sera fielever au crédit inscrit chapitre le asticle 1 du budget de 1946 pour Dépenses imprévues. Voice. Le Conseil municipel donne avis défavorable à une demande emanant des habitants de le rue bhevalir, leudant à obtenir la réferhoy de la dite rue, achullement impraticable. Cette décision est motives par le fait que la rue dont il l'agit a été crée dans des condicions plus ou manis résputions, par des propriétaires qui out lote des serrains leux apportenant sons le conformer aux prescriptions de la loi sur les lotessements. L'autre part, atte voie quoique ouvale à la ciculation publique, reste une voie privé que « a famais ité amémagée et sont les riverains sont propriétaires de sol. Le Conseil Municipal est en custre d'avril de n'incorporer cette voie dans le domaine public, que lorsque les riveraiss on les lotisseurs l'amont construite entirement. Pien n'étant plus à l'ordre du pour, la siance est levé et les membres présents out signé Edward Walklet. Wigan 5 apris lechere. Le veugt hois de cembre mil ment cent quarante - six, le bouseil menioquel de hontatonie a été convoyué su trance ordinavi à la maine, pour le tamade venight huit désembre à dis-

Le Mueri,

a conseil fine a

huit heures heute.

a'le

Ver et affererer Seden de 7 Janvier 1947 de Jan Pafet . Brottes

Sends de 3 Jameier 1447 Le Jone Pofet - Brotto

ifel

ane

4

instru-

dici -

· /u-

82

## Séance du 28 décembre 1946

Le veuigt huit décembre mil veuf ceut quarants. sig à dix huit heures heute, les number du Conseil moniment de montataire diment convogues, se sont rémis à la maine en lieuce ore.

Mais, Sous la présidence de kondrine Coure, Marie . Mais Fernand, Morting, Carriere, Secret, Farence, Réposet Ferenand, Morting, Carriere, Secret, Farence, Réposet Ferenand, Morting, Carriere, Secret, Farence, Réposet Ferenand, Morting, Carriere, Secret, Farence, Mais de la Coure, Bioret, Brunet, Réposet Ferenand, alforting, Carriere, Secret, Farence, Mais de la Coure, Mais de la Coure,

Felsau, Jenard, elfignon, 14th. Wattelet

Obsent: M. M. Boulanger, Saender, Wargnir, excuses; M. M. Mennir, Renandeau, Caron, Margnir,

Ridant Roland, Maniguet, Gucastel, Man Gorez, non excuses.

Montieux Felhare a eté nommé Secrétarie.

le fraci verbal de la précidente texeux est le et adopté à l'invanionité sans observations.

Déliberation sur le compte administratif prévente par le maine pour l'exercise 1945. Le Compte administratif prévente par le maine pour l'exercise 1945 et dont un exemplain est

Aifori aux archives de la Maini, présente les resultats Suivants:

Recettes ordinaires et extraordinaires : 4.439. 719. 70

Répenses ordinaires et exphaordinaires : 3.264. 757: 70

Expérient de recettes : 1.174.962.

Perter à payer : 662.997.

Le Conseil Municipal réuni dons la présidence de Monssiers Brunet, l'un des ses membes désigné conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884; Nu les articles \$1 et 151 de la dete loi;

Est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par le Marie pour l'exercice 1905. Opprobation du Compte de gestion du Receveux Municipal

Le Consuit: Vu le Compte rendu pase m'le Receveur menciepal, de ses recettes et dépuns four l'apereire 1945;

Contidérant que les opérations ont peru réfulières et Suffisamment Justifiées; Demande qu'il plain a la boux des Comptes de l'approuve.

Service vicinel. Chapitres additionnels au budget de 1946.

le Conseil; Tu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 Juin surrent se le réglement général sur le service des chemins vicinary;

Nu les propositions prisentées par les Indécisiers pour l'établissement des chiefetes additionnels du budget de la Commune en ce qui concerne le tervice des chemies vicinans; Vu le budget approuvé pour l'année consente et les comples remdus hant par le pusie que far le Recover menicipal, des recettes et des dépenses de l'espercère préciséent, compté dut il risulte que le religent des ressources des chemies vicineurs de cet espercère est de 657.624.50.

Délibri: le reliquent de l'exercise 1945 tera employé conformement any midications de la colonne 4 des tablans dressis par le source virmil (voir exempleme déposé any archives de le luiss) les recettes et crédit sufflémentaires non provies au budget de 1946 source viries aux obspites additionnels de ce budget, conformément aux indications de la colonne 4 des bableaux désignis ei dessus.

Etablissement du budget additionnel de 1946.

le Consuit Municipal, sur le vu des pieus qui lui sont sommises par M'le Mani, procède à l'établissement du budget additionnel de l'espercie 1946, qui pièrente les résultats suis

Ver pour du a anite en date de Brancais le 1<sup>er</sup> s Pr le Brifet, le Secule hope :

Serli le 7 famoir le bores Paper. P.

Sender le Margare Le Louis - Rufat :

vants et dont un exemplani est diposé any archives de la maire.

Recettes Sufflementaries: 1.634. 240. m Dépenses sufflémentaines : 1.634. 240 . 00

Brevere de Bienfairance. Opprobation du compte administratif de 1945 et du budget additionmel de 1946. Chies du Conseil.

Le Conseil municipal donne avis favorable à l'approbativy du comple administratif de l'ordonneteux du Bureau de Bienfairance pour l'année 1945 et du budget additionnel de 1946, présente par les munibres de la Commissión administrative du Bureau de Bienfeisanco, dans sa séance du 27 décembre 1946. Bureveu de Bienfaisance. Offwhation du Compte de gestion du Recevent four l'année 1445. avis du Conseil.

Le Couseil, Va les comples rendes par le Receveux du Brensen de Bienfaisance pour l'exercice 1945; he la debbustion de la Commission administrative en date du 27 décembre 1946 sur ces comptes; Considerant que ces comptes paraissent réguliers et qu'ils n'out bouleve ni observations ni reserves de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a lieu de les approuver.

Télection de la rue Celivire. Vote de crédits complémentaires.

Monsieux le Marie fait commète que les havour de remise en stat du chemis vicinel 4°3 dans Ve pour du arrivé à note la Commune de Montatani, out eté confiés à la fociété " la Route artésienne " Suivant un marche passe" le 17 septembre 1946, approuve pour m'le Prifet de l'oise le 11 octobre 1946; que par suite des houses Survenues sur les salacies et les matériaux, il a été fait application de la formule de variation preixe au dit marché; que de ce fait le montant des havany evalue primitivement à 350.000 francs, l'est élevé à 446.838.31; qu'en consignence il y a lien de votre des ressaurces complementaries destinées à couvrir le suffliment de la dépense.

Considérant que le Consul Mennicipal a déja déside de frélever sur les ressources vicinales la somme de 350.000 francs.

Considerant que le budget permet de prélever le montant de la dépense complémenteure qui est recessarie;

Le Conseil municipal afrès en avoir délibéré, décide de prélever sur le budget visinel redinavie, la bounne de 4.46.838'. ef, destince à couvrir le montant total des havenue de remise en état du chemin vicinal yod.

Paiement de havour éxecutis à l'abettoir.

Mousiux le Marie expose que divers havens out été épécutes aux abattois par se Lagras entrepreneur de menniterni a heontatacie, au court de l'aunei 1943;

Que le periement de ces travans dont le montant s'élève à 18.600 francs, n'a pir être effectue ai l'entrepreneur, lequel n'a déposé son memorie qu'au cours de l'année 1946 et qu'il convient de voter les esidits nicessacies à est effet.

afris en avoir délibéré, le Consuit municipal décide l'uisoriphing au budget additionnel de l'essecies 1946 ( nº1 des dépenses) des cridits correspondants.

Paiement de howang ijécutes any écoles.

effection le elfair expose que divers havenge out its éjécules aux civles par M. M. Marc audie enterpreneur de Secrusaie et Eufras Roger enterpreneur de mensière, bous deux à apontataire, au cours de l'annei 1945.

Que le paiement des havans, lesquels s'élèvent à 84.450 panes four la servence et à 32693.86 force la numiserie, n'a fix être effectué aux entrepreneurs, lequels n'ent déposé liers mémoires qu'en

me ordi.

Fasteur,

marquis,

umbers

Premiais le 1er medio 1947

P'le Pufet le Secreton Ceneral:

Leti le 7 familier 1987 to house Pefet. Brutto

June de Margarier 1948. Le bour Profet : Ponde

et dipused

want st

tus addi

vicinary)

compte dont

le praire

est de

ous de la

de la hurins)

4 aux

4 del

evi, procede

isultate sui-

Suli le 7 Janvier (947 Le Sous-Prifet - Brotto

Souls de la Janvier 1942 Le Jone Pufet. Bootto

No fout récépesse Neules le les janver 1942 Le bour-Paifet - Brotto

New et affrages. Senter 1943. de from Pafet. Porotto

Tu d elforice & low Pold . Posts court de l'année 1946 et qu'il convent de voter les cudits nécessaires à cet effet. afin marrie deliber. le Conseil Municipal siende l'inscription au budget additionnel a

l'épercie 1946 (4°2 des dépenses), des crédits correspondents. autori d'autre fact M': le mari, à établir les marches de que à que nicuraires pour

premettre le vislement du havans dont il iagit. Faiement de fournitures sevlaires à la Ville de Creil.

L' Couseil Municipal décide, comme suite à sa délibération du 8 avril 1945, d'allons à la Ville de Creil, la tourne de 35.931.60 à titre de remboursement de la valeur des fourniere Scolanies délivrées par cette Ville aux 69 enfants de montataire ayant présuenté les cioles de la rue des Eleines pendant l'année sevaire 1945-1946.

Lecido que cette somme sera frélever au crédit inscrit chapitre 13 article 9 du budget de 1946, pour fournitures any élives.

Demande de Auris d'incorporation présenté par mi Launet Jacques.

Mousieux le Maire soumet à l'attemblée, une demande présente par m'écune Jaques, étudiant à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, sissent sur les tableaux de recensement de la classe 1947, à l'effet d'obsenir un sursir d'incorporation en vertre de l'article 38 de la loi militani du 14 avril 1923, pour continuation d'étude. apris en avoir délabére, le leouseil municipal reconnaissant le bien fonde de cette demande, einet un avis favorable.

houveiture des chevang en 1946.

Le bouseil municipal autorie mousieur le maire à traiter de qu'à qu'avec m: Poussillon albert cultivateur à montataire, pour la fourniture des aliments nécessains à La nouveriture des chevrary en 1946.

La hépeuse ivaluer à 55, aux frances environ, sera fiéleure au crédit misent chapitre ? article 3 du budget de 1946 pour sulcirement des boues et orderes.

Revision de la liste ilectorale. Désignation de déléqués. Le Conseil Municipal désigne m' martin audis pour faire partie de le Commission administrative charque de procéder à la rivision de la liste électorale et M. M. Girand Manie et Veleau efferul, four fair fartie de la Communición municipale charge de Juger les réclamationes que pourvoient hervaire au hufet de la révision de cette liste Cettilution d'une indemnité au l'interment de fapeurs parmiers.

Le Bouseil municipal décide d'allouer comme les années précidentes, une intersité au l'autenant de bepeux pompiers au têtre de l'aurei 1946 et en fige le montain à mille france.

Cette dépense fina l'objet d'un crédit à misserie au benéget additionnel de cet expensis Tote d'une Subvention au Comité-local de vente du bimbre autituber enleurge

Le Conseil Municipal décide d'alloner au Comité local de vente du fimbre ancide. beculeur, la bonne de anig cents france.

Cette somme sexa mandales are nom de m' Joubert, Giresteix de l'Ecole del garçons. dilispui local de l'assure et fillever au crédit missuit chapite la acticle 1 du budget de 1945 four dépendes imprévues.

attribution de Subventions à divens societés on associations. Le bousiel municipal décide d'allouer aux bociétés ou associations, les subon

Sender le 14 Ja a four- Pufet

Vu challen exceptional. - Leulis le 7 faire Le Jones Prefet - 19

Nu et affiorce Seulis de 17 janvier Le lour Prefet - 13

luct approuse nel de I low - Pufet : Vnotes sur) Moure ret de met les Location Tu chappeners a folice Lerlis le 7 Janvier 1947 Le Jose Rufet - Brotto. te de m: in a Mu et affionce (que) Sulis le 17 journes (que) le bour Prefet - Brotto tre 8 nisswin gerard yei de a liste. indemwontant Lubour-

hour détailleir ce-après, rélatives à l'année 1946, lesquelles sevont pièlevés au crédit viscuit au budget de cet exercice chapitre 18 article 1 et intétale - " Subventions à diverses boietés. Harmonie Municipale bouité de Jepunestique l'Esperance Municipale de Montataire 1000 Societé de Secons. Mentrels "I'lluis des Cravailleurs" 1000 Société de Secours Mutuels : La Mutesolité Familiale 500 Societé de Servers Mutuels des St. J. Voiring Chering Amicale des Sociétés de Secours Mutuels du Centry de Cruil. 750 Union Cycliste montataineme. 750 Standard attrictie club de montataine Union hationale des Combattants " Section de husurataire" 500f Uning des Combattants de Montatacie et Communes environnantes 500 Societé d'Horticulture et de Cemperance de Montataire 500 Société d'Horticulture et des Jardius Populaires de France 500 Societé Colombosphile "Les Trais amateurs" de Montataire 1000 attribution d'une subvention exceptionnelle à la section locale de l'association des vienz havaillurs. Le Couseil Municipal décide d'attibuer à la Sechoir locale de l'affociation des Viens Cravailleurs une subvectiviz exceptionnelle de Evos francs, au titre de l'année 1946. Cette dépens dera imputer au crédit inscrit ou budget de 1946 chapite 18 article 1 et intitule " Subventionis à diverses sociétés". Indemnité au Contrôleur des Contributions directes our proposition de houseier le Marie, le Conseil municipal estimant que l'indemnité allouse au Contrôleux des Contributions deriches, pour hournier sufflementaires mensuelles en dehous de ses obligations, n'est plus en reffort avec l'importance des services renders et des frais suffortes bene leux épéculion, dicide de porter cette indemnité à 2000 frances pour l'année 1946. La dépense feur l'objet d'un crédit à visseire au budget additionnel de l'exercice 1946. Lister d'assistances. En comité secret, le Conseil Municipal admet les listes d'assistances helles qu'elles out sti arriteis par la Commission columinstrative du Beneze de Bionfairence, ainsi que les diverses dise-Avins prins par cette assemble dans sa riming de 24 dicembre 1946. Reig n'étant plus à l'ordre du joux, la biance est leves et les membres prisents out signé après lecture. A. heartri Rigard Marine Steen Status Le dix-neuf janvier mil muf cent guerante tept. le Consuit municipal de Moulataire à sti comoque pour le vingt quater famir à la huns, en seauce orde

nacia a la maini.

- Am

Séance du 24 janvier 1947

Le veugt quate pouvir mil neuf ceut quarante-sept à vingt heures, les membes du Consul menieifal de montataire dument conveques le dip-neuf parvier, le bont rimis en Consul menicipal de montataire dument conveques de m Corene, chaire.

biance ordinarie à la Maine, bout la présidence de M Corne, Maiso.

Blaient présents: M. M. Corne, Brioret, Brunet, Boulanger, Rispant Fermand, Martin, Carin,

Caron, Seemed, Felhau, Fatteux, Jerard, Manguet. M. Wattelet.

Obsurts: W. M. Remandeau, Leenger, Warquir, Minghon, execusis; W. M. Mennier, Rife.

Poland, Marquir, Bucastel, M. M. Forg. non execution.

Mousieux Felsere a été nomme Secritaire.

Le Roier. verbal de la précidents séance est lu et adopte à l'imminité.

Établissement du bredget primitif de 1947.

Après ispamen et explose de humesieux le mais seux lors les articles busque. Sains hant en recettes qu'en dépenses. Le Conseil Municipal vote à l'innamente; le bredget primité de 1947, qui l'établit en recettes et en dépenses à la somme de 7.206. 731 france.

Budget vicinal de 1947.

Le Conseil, un la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministèrielle du 24 pais Suriont et le réflement général sur le service des chemins visinary;

Vu les profesitions présenteis par les Ingéneurs du bervice vicinal pour l'établés. Sement du busque de la Commune en ce qui concerne le service des chamies vicines, fendant l'année 1947.

Vu l'arrêté de mile en demeuxe de Mi le Jours-Rifet de Seulis en dats du 20 mais 144. Vote l'unscription au budget de la Commune, des recettes et crédits nécestaires four le benvier des chemuis vicinary pendant l'année 1947, le bout conformément aux indications de la colorme 4 des dableaux dressés par le service vicinal (vois sporplaire déposé aux archies de la Mairie).

Décide par application de la loi du 31 mars 1903, de remplacer par une tape visinule à débernair par l'administration : 1º/3 purnées de prestations violinduelles

Décide enfin que les prestations et les tapes visioneles en nature de l'asseré 1947. Sevent converteis en taches d'après le terif précédemment adopté que est musurant pris-Brereau de Bienfais-ance. Budget primitif pour 1947.

Le Conseil Municipal, Vu l'article 70 & 5 de la loi du 5 avril 1884;

Vu le bridget prisente par les membres de la Commission administrative du Brunan de Prinfaiteure pour l'assure 1947; dont les privations percrisent su reffort avec les restources et les besonis riels de l'élablissement;

Est d'avis d'approuver ce budget présentant un total de recettes et de dépende

Rigie Communele d'Electricite de Montataire. Offrobation du Compte ceduir vistratif de 1945 et du budget additionnel de 1946. Quis du Conseil. Le Conseil represente donne avis favorable à l'afferbative du Compte administratif du Buscleur de la Rifie Communele d'Electricité de effontataire four l'emme 1945 et du budget additionnel de 1946, présents fax la Commission

Sender de Affer

administrative, dans la beauce du 13 Janvier 1947.

Régie Communele d'Electricité de Montataire. afferbetion du compte de gestion du Caissie four 1945. avis du Conseil.

Le Conseil Municipal; su le compte rendu par m' fautier, Caisseir de la Rispie Communals d'Elec fricité de montataire, pour ses recettes et dépenses de la gestion 1945 (21 partie) et 1946 (1 infantie) Vu la délibération de la Commission administrative des 13 Janvier 1947 due ce compte ; Considerant que ce compte present régulier et qu'il es à soulevé ne observations ne réserves de la Commission administrative;

Est d'avis qu'il y a lieu de l'affrauver.

Tigie Communale d'Electricité de montataire. Budget primitif de 1947.

Mousiuix le Directure de la Riofie Communale d'blechicité de Offontataire présente à l'assesse blie, un projet de budget des recettes et dépenses à effectue pour l'année 1947 et expose les motifi qui justificit ses propositions.

Le Consul: oui l'expose des motifs

Vu le profet de budget dresse par M'le Directeur;

après en avoir délibéré, avrète aux sommes portees à la 3 colonne du budget qui précède, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'épercice des mentionné. Télection d'une faitir de la rene Voltaire.

monsière le main expose qu'un projet a été dresse par m' Pousseur Infinieur voyer et relatif à la réfection de la rue Voltani (chemin vicinel 404) sur une longueux de 2/0 mitres, comprise entre la rue resion et le chemin dipartemental nº 123.

Ce projet privoit l'ijecution d'une chauser entre 2 carriveaux pavis; la chausse compen dra un rechargement un pierce calcanie avec emploi d'immloion un finitation et un ent Sement général sera ensuite épécute:

La dépense est évaluer à 550.000 fieues.

Il invite l'assemble à délibéer sur cet objet.

après en avoir délibérs, le Conseil vu l'utilité et l'engence des havans envisages, affessive le propet étable à cet effet et sollicite l'approbation de l'autorité supérieux. Le fuiancement de la dépense sera assuré au mayen de crédits affectés à l'entretten des chemins viciniary ordinaires 1º) restant libres à la clôture de l'exercice 1946 et 29, visients are budget de l'exercice 1947.

· Gemande en outre à binificaie de la subvention de l'ôtat prevue pour les he vans compris dans la hanche de demarcage du plan d'équipement national.

Cours professionnels. Vote de crédits complémentaires. monteuir le maire expose qu'un crédit de 40.500 france a été prive au budget

primitif de 1946 pour hebreution aux cours professionnels. Que far lettre un date du 8 fammir comment. M'le Rusie de Crief fait commande que le dépense pour cours professionnels N'est élever à 8 % grand par éleve pour le période

du 14 Janvier au 31 décembre 1946 et que la participation communele d'élève en consequence a : 52.200 francs.

qu'il convenir en consignemen, de voter les circles complementaries, dont la tomme de 11 jou. afrès en avoir délibére, le Conseil municipal décide de filever la somme dont il d'aget, Aux les ressources restant libres à la slôteur de l'épossère 1946.

- E Par John 1947

t so Leves

rice'-

mi -

housed

w

win

Prefective de l'orse

D' Drawing & Brusse

Vos et approves

Brewan de 1 Tocont 1947

Pel Prefet et far délégation
de chif de Division: illinible

Porufes Semebres. Révision du tarif des transports par corbillard.

Inouveir le maie uppose que le berif des housports par corbillard n'a fest its mordifie defeuis de nombres aunies et qu'il convient de le réviser afin d'ansport les ressources communales d'une part et d'autre part de fixer des fris en response avec l'importance des services effecties.

après en avoir diliberé, le Conteil municipal décide d'en fixed le nouveau tuit comme Suit :

Le frix de transport des confs de fersonnes décédés, près à la mainy mortaine ou de fout autre point, à l'ôglisi, au circetiere, à la gast ou à la limite du servitoire, est fije à : 800 francs pour la premiene classe, 500 francs pour le dura mu classe, 375 frances pour la hoisieure classe, 150 frances pour la quatrime desse. Tans le cost on les familles déscriraient empremer pour le det hamport, un tineraire autre que celui buive ordinairement par les convois, ces priz seront fois à 875 frances pour la fremiene classe, 550 frances pour le deuxième classe, 42 frances pour le hoisieme classe et 175 frances pour la quatrieme classe.

Sans le cas on le confs sexuit pris à la gase one à la limite du servitoire pour être déposé dans la maison familiale. d'oni il sexuit répris ensuite en mi de l'inhumention, les pris sont fixes comme suit : 950 francs pour la femini classe, 650 francs pour la denquience classe, 525 francs pour la troisieme classe. 300 francs pour la quatrième classe. (Ces frie i entendent pour l'ensemble des la hausforts).

Four les corps venent du deboes afin d'être inhumis à montature et n'abilisant pas le corbillard de la commune, il seux perce les redevances et afin: 275 frances pour la premiere elasse, 17f frances pour la despresse dasse, 18f per pour la hoisieure classe, 50 frances pour la quatrième classe.

De Montatani à Chiverny: premien elasse los francs, despreme classe for hoisieine classe 500 francs, quatrieme classe 22 francs.

De Montatain à Cramoisy: premisire classe 1100 francs. desquire classe 14 per hoisieine classe 550 francs. quetrieme classe 360 francs.

The Montahain a Sanit Vaast les Mello: premient classe 1200 france, desquision delle 800 france, hoisisme classe 600 france, qualrisone classe 375 france.

be nouveau tarif has mit en application des don affio betion for l'autout

de cherte de vis. (100 1147 de 1946)

Effection le chair expre que per délibération de 18 replembre 1946, le Contril mensionel a fire le montant de l'indomnité forfactaire de cheste de vie allousé de fortannel par application de la lui de 3 avrit 1946.

Much affronce has ite-I low trefet: Protts anoforenter

raffort

can harif

mortuarie,

x la dennie

ième classe.

west, un

erout Joses

42 frances

ferritorie

te en uni

la francisie

who der day

wie et n'u-

ci-afier:

4. 12 france

1 et seco

t a la decessing

actobre 1924.

classe of o passes,

classe yes frame,

Commenced

e classes,

ite de

qu'à défaut d'unstructions precess, cette indemnite forfait aire avait été figié à 12000 france from les fermes de service des civles maternelles dont le haitement brest est de 24 000 francs et à 9 600 frances pour les fermes de service des civles primacies dont le haitement brut est de 18000 fraud.

Qu'en vertes d'unstructions de mi le ministre de l'Intérieure, il convient de calculer l'indomnité forfailere dont il l'aget en prenant pour base le minimum garante de 21600 francs et un l'affectiont d'un coefficient de dissinution égal au rapport existent entre le hastement effecfivement perce et \$5000 francs.

Il invite l'assemblée à le prononcer sur cet objet.

afrès en avvic débbie; le louseil municipal deside de faire applications des dispositions qui precedent, pour la fination de l'indemnité forfaitaire de cheté de vie à allouse aux femmes de service des ecules.

acquisition d'un coming automobile.

Le Conseil municipal dans le but d'amélioner le service d'intérement des orders minagois. legal se feut être effective dans des conditions normales;

Decide l'acquisition d'un cannon automobile avec bance batculante.

le carming rendrait en autre les plus grands bervices pour le hausfort des mutérians utili-

ses pour l'execution des divers havang incombant à la Commune. Monssieur le Muris est chargé de bolleuitre de CH: le Préfet, le licence d'achat nécessaire. les cridits destinés au financement de la dépense, sont previer au budget de l'exercice 1947.

Diverd.

krouseuir le mani donne connaissance d'une demende emanant de le Heiment, marbier flamoite domicile à hogent sur vis, kudant à oblever la location d'une partie de l'inimente communal sient flace de l'Espire, actuellement habité par le gardin du cienterie. Cette demande est accepter un principe et remogée ; pour ilude à la commission des fuirment et bituments.

Le Consul oquicipal décide le renflacement du costume du conducteux du conbilland. n' Brunst set

charge de l'occuper de cette question. Sur la proposition de la Secure. I est décide d'entere les bancs mutiliables bitues sur le Man A. finis,

en wing des accidents qu'ils perment accasionner. Il est en outre envisagé lever remplacement par des bancs en ciment. Hes démacches sevent failes à un

hufet pour oblemir des propositions de frijs. m' feraid demande si le currege du trus d'or, derive de la rivine Le Chinein que avant ils envirage l'an

dunir au mayon d'une equipe de frésommies de queen, les éxécute este anné. M'Il mani fait remarquet à ce supet, qu'un propet général de curage de la rivine l'élisain est à l'éliste

et que dans us conditions il convient d'être fixe bux le buite qui lui sue donné.

Listes d'anistances.

En comité hent, le Conseil municipal adont les lides d'assistances belles qu'elles out été-avisses par la Commissión administrative des Bureau de Dienfastance, ainsi que les deviens décisions prins par alle assemble done sa receiving du le Janvier 1947.

Ruis n'élant plus à l'ordre du June, la tiance est leves et les membres présents out higher afire lecture. Boulanger Myntt

Emaning me Watelet

hax l'autorité te forfactaire Le hois mars mil neuf sent quarante tept, le Consuil municipal de huriton a été convogue en heave adinave à la heave four le huit mars à vinge heurs. Le herie,

Séance du 8 Mars 1947

Le huit murs mil neuf ceut quaroute tept à vuigt heures. Les membres du Consid municipal de houtalaire dienent convoquées le hois mars, se tout rémus en tianes ordinaire à la mairie, sous la pissidence de houssieux boene, effaire.

Elaient prisents: M.M. Coene, Krovet, Brunet, Boulauget, Alennier, Riefant Ferniend, Marty, Carvinie, Caron, Senuer, Helson, Risfant Roland, Fathers, Midfury, M. Wattelet.

Abouts: N. M. Renandeau, Lauger, Seriard, examiguet, Wardmer, epensis; M. M. Marquis, Guestel, eff . Hory, many examine.

Mousium Felsave a été nomme Secrétaire

Le fiveir-verbal de la fricciolente teauce est lu et adopte à l'unanimité dans observation.
Réorganisation du Corps de Sapenes Compiers.

Mousiur le maire expose l'utilité pour la Commune de la réorganisation du Service de Secont contre Orivendie.

Considerant que la Commune dont la population est de 7368 habitants, (chiffee du reconsement de 1936) possible trois pompes à nicendre et le materiel de terrier nicessaire; qu'il niepote pour en assurer l'estile emploi de réorganiser le Corps le Sapenis - fompies, le Consid Municipal:

19 Fernande que ce corps soit riorganise en une subdivisión de Compagnie de vriegt-enig hommes.

20, l'engage au nom de la Commune, à subvenir au moins pendans quint aus, any dépenses prévues à l'article 3 du décret du 13 aveit 1929 et énuméries à l'asticle 12 de ce même décret.

to, il sera pourve à la dépense au moyen des ressources ordinaires.

tommande: benification des indemnités fournalieres prévues par le dicret du 16 futuir 1929 et aux tom maximum définis par l'article 1<sup>es</sup> du doint 18°45. 2051 du 17 août 1945.

Le Contril. en épacention de l'article 10 du décret du 10 novembre 1903, désigne four faire parle de la Commission charges d'apaneire les demandes d'admission dent le Corps et d'arrêter définitivement les contrôles, M.M. Lecures et tasteure, tous deux Conscillers Municipans.

Droits de place. Temande de révision du tarif et de probongation de la ducei du bail, / vou debt du 14-12-1952).

cyontieur le effaire toumet à l'apanier du bouteil menicipel, une desset prisente fai m' Rein Réprennel domiciles à Tincement (benne) 15 une du Bois et agistant en le qualité de mandatane de m' ffeuri bharve, concessionneire fuil l'apploitation des devits de flace bur les murches de la Commune, lundant:

and the state of t

19 à a que la devei du bail boit prorogie à deter du 1th faurier 1947, du nombre d'amies dont il a été buspendre par buite des évenements de guerre, soit faus (1940 à 1946). pour permettre l'amortissement du capital engage et des havans épérates pour l'ameinagement de la place en 29 à la modification des terif des divits de place annexé au cahier des charges dresse le 26 février 1935, savoir :

19 places déconvertes sans muterieil, le mêtre superficiel avec profondeur minimum de 2 migres :

29) flace converte de 2 mitres de façado, comprenant 1 toile formant un avancer de 0 450: 20 panes.

Ces frie comprement l'uistallation, la fore, la dépose et la remise du materiel par le concessionnaire.

to stationmement des voitures approvisionnant le murche 5 épares. En c'change de ces avantages, le demandeur s'engage :

1º) à forter à Ev. vos francs par au, à compter du 1º Januir 1947, le chiffre de la reducance ame 20, à effectuer après chaque marché, le deinontage du metériel et le nettoyage de la place. Il mirte l'Albenthé à délibérer sur l'objet de cette demande.

Ofrie en avoir délibéré, le Conseil Municipal contidérant qu'il convient, en raison de la refrire des marchés qui avaient suspendes par suite des évenements de querre, de modifier le tarif des divits de flore qui ne sont plus en resport avec la bituation actuelle.

Considérant d'autre part, que la redevance proposei par le consissionnaire, est acceptable.

Sécide d'accorder au fétitionnaire, la provogation four une duré de faus du bail
four l'upplication des divits de flore, aux conditions ci-desses relateis.

Mouheir le maire donne lecture et une demande formule fax hi et you famiant demembre a hogest fux och (och) If rue de l'argillier, tendent a obtenir la location d'une fartie de l'immembre communal titue Place de l'Eglis, actuellement occupé fux le gardin du cimetine.

Cette location est desteure à la création d'un commerce d'articles funéraires et fleures noturelles; elle est devuendré pour une durée de 12 années, entreres et consécutives et moyenment un losper de 5.500 firmes par an, révisable hous les trois aux un hausse comme en baisse selon la tituation économique à la fin de chaque prévide himmale. Be plus, les freneurs s'engagent à faire épicaler à leurs frais, tous les havans neimaires pour rendre s'inimenelle habitable hans aucune communante avec lacenfant actuel. Test pour rendre l'inimenelle habitable hans aucune communante avec lacenfant actuel. The pour rendre l'attention à dibbait sur cet objet.

après en avoir dilibéré, le Conseil repunicipal considerant que la propositive de Mi & Mi Hainen

Escrito la location aux vitiresses, de l'uneuble dont il l'aget, pour une période de 12 années à dates du 1th avril 1947, aux conditions sus inoncies.

12 anness a dons fouvoirs à houseiner le mair, pour le réprésenter à la signature de l'acte à intervenir.

Ocquilition d'un torrain pour creation d'un terrain de sports.

Monstein le marie roffelle qu'au cours de rémions autéreures. Le Conseil Municipel a manifeste boy intention d'asquérie un terrain en vue de la création d'un terrain de sports.

A profese un terrain affartement aux hirities efficiel, situé entre la civilie le chirain.

arginis,

ewativij eteorij

vaute:

chiffre

Porfs de

ie de

quinge

a l'ax-

vice du

0 45. 20 51 disigfue

in dans

e la

Bois et

aut:

la rue du abattoir et la nouvelle route profétée au flan d'urbanisme. Ce levrein d'une superficie d'environ à hectares, convindrait his bien un reison de sa situation

Le Conseil municipal afiès en avoir délibéré, énuet un avis favorable à cute fuforition, charge m'le marie de faire dresser fax m fordet géomètre expect à Gas fuforition, charge m'le marie de faire dresser fax m fordet géomètre expect à Gas fundais que l'ital estimatif.

le flag du berraig dont il s'agit, ainsi que l'itat estimatif. La dépense en résultant sera imputéé au crédit inscrit au budget four dépense

Personnel communel. modification du tamp de l'instermité de

housieur le elfaire expose qu'un décret nº 46.147 du 16 fauvier 1947, fublice au Journal officiel du 18 fauvier, a fixe les nouvelles conditions d'attribution aux fonctionnaires de l'ôtet, de l'indemnité de résidence familiale. Ces disposes fions sont applicables aux personnels des collectivités locales.

Le tamp de cette violenmité continue à varier en fanctivis de la titustion de famille des agents, aucune modification n'étant apportré à la notivis d'enfantique les indemnités attribuées aux agents des Communes des Département de la Semi restent fissées au laux actuel, les autres communes sont classées dans l'inve des dix catéfories prévues, servant l'abattement subi far les salains de l'industrie dans la localité considérée et les abattements retenus fortent sur les indemnités ferçues dans la Senie.

Dans les localités Sinistrées n'ouvrant par droit au bénifie des indémnités four difficultés exceptionnelles d'apirtener, les Conside Menicipans forveront leuri compte le car écheant, de la réduction semporaire d'abattement de gon. four le calcul de l'inidemnité de résidence. Si au contraire les agents communaux bénéficient de l'inidemnité four difficultés exceptionnelle d'épirtener, le clattement de la commune devra être effectué compte tenne seulement de l'abattement de la réduction.

Ces nouvelles dispositions pouveont rétroagir au 1º Janvier 1946, si la sites.

Montieur le maire fait par ailleurs commaître qu'il a été baise de la fant du personnel communal, d'une demande bendant à benificier des nouvernt tamp prévus.

Le Conseil Municipal appele à délibérée sur la question, inst un avis favores ave effet retro actif à dater du 1se famois 1946.

La dépense en reisultant sera imputer aux evides miserits au budget de 1947, four les différentes catégories de traitements auxquels ils se reffortant et qui out ilé prévus un consigneme.

Les crédits necessaries pour le reppet afferient à l'expresse 1945, Seront fillevil hux les ressources libres à la clôtere du dit expresses.

houseuir le manie expose que le décret 4047-147 du 16 famire 1947 fublie su fouenal officiel du 17 famire, accorde à compler du 14 famire 1947, aux fonctionnesses

Nu et affirmere Seulis le 2 mai 1947 Le Sone-Pufet: Legui Brotts

Sailes de 14

Ledi de 25 m Le Jow - Pulet : Su et alfronve Serdis de 29 mars 1943 Le Jour Pufet : Brotte aquels et ouvriers de l'état, à l'exclusion des fersonnels dont la rénumération est déterminei en fonction des salaires pretiques dans le commerce et l'Industrie, une allocation mon
melle fique en fonction du montant brut du haitement de base de chaque aquet, suivant
un tableau dont il est donné connaissance.

Les collectivités locales pervent par délibération, étendre à leur personnel, le bénéfice de cet avantage.

Cette allocation doit être contridércé comme un acompte sur les majorations de haitements qui pourront être alloneis, à compter du 1º famir 1947, aux fersonnels milieurs fax les assemblés compétentes, par analogie avec les mesures de reclassement actantement à l'étude four les fonctionnaires de l'état.

Ou moment de la mis en vidueur des nouveaux haitements, les sommes allouiss au titu de l'allocation provisionnelle, s'imputerent donc sur le montant du reppel auquel feuvent frétende les agents intéresses.

Cette allocation s'apoute à l'indemnité exceptionnelle de cherte de vie institué par décrets des 2 novembre 1945, et 4 famier 1946, ainsi qu'à la majoration de l'indemnité for-faitant institué par la loi du 3 aveit 1946, cette dernicie agant ité alloné obligatoirement aux asquits des collectionités locales, en afflication de l'article 9 de la loi.

equeun le main propose d'appliquer au personnel communal, les dispositions pievres

Celle proposition mise any vois est adopter à l'imaminité.

La dépense en résultant sera imputer aux crédits inscrits au budget de 1947, four les siférentes estégonis de haitements auxquels ils se reffortant et qui out its prives en consignence. Personnel auxiliarie de la voirie. Figation des Salaines.

Monkeir le maire expose que le talaire horaire actuel des contouriers ampiliaires employées au service de la Ville est de 29 francs.

Que buy que cui derniers soient agis et ne prissent fournir un service normal en raison de leurs aftitudes folipsiques, il convient de réviser le dit salain que l'élévation du coût de le vie a rendre insuffisant.

Il propose en conseignemen de le figur à 30 francs à dater du 14 avril 1947.

Cette frofesition mis aux vois est adoptée à l'ineamente, les crédets viscuits chapite 4 article 1 du budget de 1947 ayant été prives en consignence.

Revellacement du passage à unieure du Pout Buirain, par une passage supérient.

Clauseuir le esfanie uppose que la S.N.C.F. envisage da construction d'un fessage

hépireux four remplacer le passage à suivan qui existe frès du But Théraig et sommet

i l'examin de l'assemble; le flay des vistallations prévues. lesquelles comprenent notions.

ment en delors du pout, des rampes d'accès de part et d'autre des voies forcés.

Le pout est previe avec une largeur de 5 miles, soit une chausses de 3 miles et deux frottois de 1 miles.

Les rampes d'accir bout prives avec chausses de 4 milles et 2 hottoris de 1 mile. D'autre part, il est envisage le renoplacement du point que existe entre le Pout Sheraing et l'oris, par un nouvel occurage dont la constructeois est nécessitée par la dévicabile du chenin à cet endooit.

Il l'invite à le prononcer sur ce projet et à formuler ses observations s'il y a lieu.

Sulis de 14 Avril 1947 de lou Prefet - Porotts

aje.

uses

uites

eom-

ue,

Le

htrea-

art

weary

vorable

1947, Lqui

ilwis

tement.

iomanis

Opies en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant que le poux prion avec une largene de 3 milies de chantré, ce qui parait sufférant en raising de ce que cette partie du territoire est peur friqueentée et presque inhorbiter, il est que la larguer de chausses des rampes d'accès pourcait être réduite à 3 mêtres égolement, d'autout plus que les 4 mêtres prévus ne sufficacent pres pour per. mattre le croisement de deux véhicules. Cette solution permettrait de cialiter dans l'intérêt général, une sérieuse économie.

Sous riserve de cette observation, il approuve dans son ensemble, le projet tel qu'il

est presente.

Réfection d'une partie de la rue Voltaire.

Pour faire Suite à sa délibération du 210 fauvier 1947, le Conseil Municipal decide de faire isécuter les travaux de réfection de la une Voltane à l'entique. après consultation des différents entrepreneurs et de charger le service vienne de la herveillance des dits haveny.

Abattore. Desofectation. aves du Conseil.

Monsieur le Marie expose qu'à la buite d'une visite de l'abattoir municipal qui ent line le 24 février dernier avec les Directeurs des différents services diper bementany, il a été embineze la fascibilité de la désaffectation de cet établissement qui ne posside aucun aminagement moderne; la localité de trouverent abri estacher à un centre d'abotage important qui vraitemblablement servit crée à le Les bouchers et charectieis utilisant actuellement l'abatteré, au nombre de ? Seraicut partisans de son maintien dans l'avenir.

Il invite l'assemble à formular soy avis sur est objet.

Opris en avoir deliberé, le Conseil municipal vu l'importance des travame qu'il conviendrait d'effectier pour modernisser l'abattoir actuel, de plus dans le but d'assure une suvuillance plus efficaci sur les animany abattes, innet my avis favorable à la suffeession.

Régie Consumale d'Electricité. approbation de fravaux.

Le Conseil municipal affronce la décision prise par le Conseil d'Explortation de le Régie Communale d'Elachicité de Montataire dans sa séauce du 13 Janvier 1947, relient à l'installation fax l'Electricité de France, d'un branchement haute tention destins à alimenter le nouveau foste de hansformation construit rue de l'Explise, anisi que les devis et marché établis à cet effet et l'ilwant à la somme de 49.525 peur Broits de licence sur les débitants d'alcort. Figuetion du terif

Montine le Maire expose qu'amp termes de l'article 55 de la bi 1º 46.291 du 33 décembre 1946, il affectiont aux communes de déterminer par délibération du Conseil menicipal soumier à l'affrobations frékelorale, le traif des devets de license à fercevoir sur les dibitants d'alcol.

que le taif, en ce qui consumo les villes de toot à toave habiteents doit ils determiné en container de france dans les limites ei aficis: minimum 1200 france. maximum 3.600 fisues. Ces tany bout doubles four les débits fourvues de biennes dites de pluis exercice, permettant de vendre à consonmer sur place Soules espèces de Minitureup autorisés par la loi.

about Pople - Brother

Seules le Le Lous Vu

but le la mars 1947 Le Sous Pufet: Porottes

Nu d'afficiere : Seulis de l'es troil 1947 Sepons Perfel - Protes

Sender del 14 april 1947 Le bour Pufet. Porotto

Il minite l'assemble à déliberér sur cet objet.

Ofres en avoir délibéré, le bouseil municipal décide de figur le taif des droits de licence sur les dibitants d'alcool à ferrevoir dans la Commune, à 1200 francs pour les dibits pourves de licences restraintes et à 2400 frances pour les dibits pourures de licences dites de plus exercica. Allocation d'une indemnité de gestion au Receveur municipal.

Offonheir le Marie expose au Conseil Municipal, qu'un avieté du 6 disembre 1946 des Minister de l'Intérieux et des Finances, autorise les municipalités à aboux, on remplacement de l'allocation dite du Dipirine", une indemnite spéciale de gestion aux Perceptaus Menures

Il propose d'alloner cette midemuité au Receveur Municipal qui lui afforte un consours devoue. Le Conseil Municipal, considérant que la Receveur municipal de montre un quide éclaire de la Municipalité en maticie financiere et farticipe à l'étude des questions concernant les fuianess locales à la demande du Moire.

Fecide d'allour une indomnité de gestion au Recevent Municipal.

La Circulaire 1723 AD/2 du 26 décumbre 1946 du Ministre de l'Intérieur faisant faite cette uidennite du 14 Janvier 1945 et en fipant le temp à hois fois la valeur du Dipierie du Recevent en 1939 que était de 1323 francs, il est ouvert par frélèvement sur les fonds libres de l'épercice 1946, un credit de 7938-2646 (dipiernes forçus) = 5.292 france four 1945 et 1946. Four 1947 et les années huivantes, un crédit de 3969 frances sera vissent bous la subsique " Indemnité de gestion au Receveur menisipal".

bu cas de confue de gustion, la somme sera partiegé au provata des mois de gestion entre las decup Recevered.

Indemnité au l'infesseur de musique.

Le Conseil Municipal décide de figur à 3600 frances par au a dater du 1er favoir 1947. l'indemnité alloncé on Professeur de musique four l'organisation des cours de sulfige que Le crédit correspondant à été prevue chapitre 13 article 4 des budget de 1947.

Chauffage des écoles.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le maise à haiter de que à que avec m' Baxbaut à Ceil, four la fourniture du combustible nécessière au chanflage des sévles fendant le 1t semestre 1947.

La défense évaluer à 100.000 france envivoy, sera imputer au crédit viscoit and chafiter 13 article 6 du budget de 1947.

Chambre des métiers. Révision des listes électorales. Désignation de délégués.

Le Conseil Municipal disigne M' Brunet Lucin, artissin - maite et M faitest albert artelais - compagnoss, pour faire partie de la Commission de revision des listes électorales à la Chambre des Materis.

Courseil de Prud horumes. Pévision des listes électorales.

Le Coussil municipal dissione pour faire partie de la Commission de revision de la liste des ilecteurs au Conseil de Rud'hommes su 1947: " Chauveau Robert somme electeur fetroy, m' Schollaut effect comme ilecteur occirir et m' Caril marcel comme électure employé.

Questions dweres

Le Conseil Municipal désigne M. M. Cour. Bionet, Brunet, Boulanger, Beliane, Mighon

eit alors eroc a brail be de 23 camp qu'il le but

my avis

teviz de la

1947, relative

ion destine

49.525 pans.

loi 4.46.2914

liberation des

de licenso

who don't the

1200 franch.

her places

us de

ie, cuivi

went ex

e ressing

wites

ex fex.

itex dans

tel qu'il

nicipal

trafrice.

ieniel de

nicipal

vices dipar -

lissement

, il estime

et Ridant Texmand, four faire faite d'une Communition charges d'aparenter are M' Camus locataire de la Salle des Fêtes et ser la demande de ce dernier, les pour bilités d'un accord en vue du renouvellement du bail relatif à la location de

la proprieté modiquée ce dessus. Le Conseil Municipal, sur la fufasition de sei Boulanger décide l'abonnement à pluneurs yemplanies de la revue "l'information Municipale", lesquels servicent seuns à la disposition des membres du Conseil Municipal pour leux fermettre de le docu. menter sur les diverses questions ayant hoit à l'administration communale. houseint le hueve foit connaître à l'assemblei, que sur sa demende m'é Directure des Tonderies Montespet a bien voule faire épécuter 7 plaques indice. hier pour les rues anyquelles out été données les noms de rue Giniste, rue des Diports et pour le place Pierre Semmerd et ceci à têtre graciery.

Le Conseil très touché de ce geste désuitéresse, adresse à mi le Firecteure des Fonderies Montespet des binques remerciements.

Lister d'assistances.

En comité secret, le Conseil admet les listes d'assestances selles qu'elles out étéarieten far la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, anisi que les devous dicisions fries for cette assemblee dans da réminoy du 7 mars 1947.

Rien n'étant plus à l'ordre du joux, la siance est levée et les membres présents out some afres lecture.

Brilange Me Rigary Townier Mais Aleins Delicy Hand Sugar www.attelet

Le veuigt et un avril mil neuf ceut querante sept, le Conseil menicipel de montature a été convoqué en tiance aphandinane à la maine four le ouigt-tip avril à co heurs.

Séance extrocordinaire du 26 ayril 1947

Le vingt-tip avril mil neuf cent quarante-sept à venigt heures, les membres en Conseil Municipal de Mondatain diement convagues le venist et my avril, le tout reme en seine extraordinaire à la maire, sous le pédidence de Revertieux Come, Maire Etaient friends: M. W. Coene, Biorst, Brunet, Builanger, neumar, Righent Texmend. Marly, Carriere, Caron, Leannes, Selsan, Fathers, elliopung, & w. Wattelst.

Calante: M. M. Penandeaux, Langer, Geriand, examignat, Wardwir, Righant Holand, expenses; M. M. Marquis, Ducarlet, M' Dong, non exensis. Mousier Gelsau a ité nommé decritaire.

le pescés untal de la précidente teaux est lu et adopte - tans observations. Import sur les Spectacles. Exponentions. ( J. a. cre/ of mine 1943). Mouseur le Mane expre que l'article 46 de la bi 4° 47.520 du 21 mars 1947

Toyonication les memberstates were the day Court Seeder de Ple Sour Perfet

Ve chalf

Deliberal food arrito fuel. is, les pose: bymintion d'affle cation de les auministes en 1914 des Contabilions en

mut à

de de docu.

de Mile

une des Déposes

les Tonderies

les out its-

isti que les

has présents

Delicey

el de Montatarie

47 is membres du . As dont rémus

ene, Maire .

it Fermend,

Righaut Mland,

21 mars 1947

Ver chafferende

Toponiention d'affliquent à bouts
les ansunfectations deneuens par l'anticle

Recht des Contabulations denderectes

Chechi de Ess Neste (900)

Ple lone l'ufet. Le decretaire en chif

Elsenche

Nu et affiorere 'suli le et mai 1947. Suli le et mai 1947. Se tous Pafet - Porotto

Fdibusting affronce

for write jufertoral du 10/11/194

pennet any Conseils Municipary de décider l'exponération on la tayation à un tains réduit, des categories de manifestations visées à l'article 474 be du Code des Contributions videricles. L'aux autofle duit être unique pour un monifestations. Il est fire en pourcentage du tamp prime à l'article 474 sans formoir exeider 50%.

Ces despotitiones sont afflicates any représentations organisées exceptionnellement au furfit exclusif d'élablistements publics on d'associations légalement constituées et ne poursurvoint la realisation d'annue benéfice commercial on fundament lorsqu'elles sont organisées par ses associations on couvres de victimes de la guerre on de l'occupation.

La decisión de Conseil municipal ne feut des lors fravoir qu'un seul rechine: imposition réduite and exonexation.

En aucun est, la réduction d'impôt un feut être accordée aux manifestations de breinfaisance n'ayant par fait l'objet d'une autorisation fueschoule.

H'invite en consigneme l'assembler à examiner la questrois et à désigner éventuellement les sociétés pouvant bénéficier des dispositions ce dessus.

après délibération, le Conseil Municipal décide l'éjéoneration totale de l'impôt sur les Spectades, des Sociétés on attociations locales ci-afrès, lesquelles poursument toutes un but social nettement déser 10) Comité Social des Syndical de Trutialisés de Mantataire.

39 Societé de Suouxe Muluels : S. Unión des Eravailleurs de Montabaire.

39 Union nationale des Combattants (Section de Montations).

49 Elmois des Combattants de Montetane et Communes environnement

5 association Républicaine des anciens combattants (hetroj de montataire)

69 Elewy des Ferences Françoisis (Section de Montataire)

to, anievele des Anciens Risonniers de quevre de Montataire.

8°, Federation hationale des Béporles, Resistants et Patriotes (Sections de Montataire).

Indemnités de fonctions aux maire et cadjoints. (7.0 10/4/42)

Le Conseil municipal, par application de la loi nº 47.655 du 9 avril 1947;

Décide de porter à dater du 1th avril 1947, l'indemnité de fonctions allonse au heire ai 96.000 francs par ay et l'indemnite globale allonée aux adjoints, à 66.000 francs par que le complément de crédit nécessaire sera fielevé hur les responses libres à la clôtique de l'exercice 1946.

Ocqueilition d'un levrain pour création d'un severin de sports.

Monsteint le Marie rappelle que dans la terinee du 8 mars 1947, le bouseil municiful l'a charge de faire dresser fax m' fordet géomètre expert à Creil, le plans auise que l'état estimatif du terrain que la Ville de Muntalaire de propose d'acquience des héritaires michel. en vue de la création d'un terrain de sports.

que les finitiers michel consultés, out manifeste le desse de se riserver une partie su terre; dont l'achet avait été envisage.

Montreir le Main indique que dans ces constitions. il a fait modifier le plan primitif, d'où il resulte que la heperfiers du berrang à acquerie cot de beixe mills neuf cent cuizante mitres carries, la valeur d'après l'estrination faite par M bordet géomètre sus nomme est de 2/3.400 francs.

Il monte dans ces conditions l'assembles à le pononce sur cette acquesition. Opis en avoir deliber, le Conseil Municipal:

Vu le play du terrain dont il s'aget, Vu le procès verbal des criptif et estimatif desse par mi Lordet, géomètre expert à à Vu la fromesse de vente souscrite par les vendeurs, Vu le cridit viscrit au budget privitif de 1947, chapitre 22 article 2, Vicide l'acquisition du ferrain dont il s'agit et déligne tout fouvoir au maire pour le réprésenter à la signature de l'acte à entervenire. Le Conseil municipal tolliente un outre le bénéficie de la Subvention de l'état four l'aider dans le financement de la défense dont il s'agit, anise que la déclantion de l'aitele 22 de la lvi du 30 décembre 1927. Entretien des chemins vicinaire. Mousseux le Marie expose que divers chemis vicinoup de la Commune, se Arouvent fax suite du manque d'entreting au cours des dernières années, dans un état défertueux et rendant la execulation difficile. qu'il convenit de remédier à cet état de choses et propose leux remise en ést au moyen de matériaux de blocage feovement des carrières de fauit. Sue d'Esseent. que d'autre part, il résulte de pourperlers échangés avec me Ferrier Pierre entrepron de hansforts à Thiverry, que ce dernier est dispose à effectuer le hansport et la manulantion de ces matériaux monjennant le prix de 150 francs le mêtre cube La dépense à enverager est de 1/0.000 frances environ et pouverait être imputer any crédits viscrets are budget four entretien des chemies vicinaux. Le Conseil Municipal affeli à déliberer sur la question, emet un avis favoreste à l'éjecution des haveup et autorise mousseir le maire à fraiter de gré à pré avec l'entrepreneur. Tris n'étant plus à l'ordre du jour la seauce est levée et les membres présent out Signe après luture.

And Some Boulange Manner Steen Delice falls Sugar Wattelet.

Le quinze puis mil neuf ceut quarante - sept, le Conseil menisipal de Montatais à eté convergeré un béance ordinaire à la mairie pour le veigt penj à veudt hums hours E Mario,

Le veuigt puis mil neuf ceut quarante sept à veigt heurs trante, les members du Conseil monicipal de hontraine deinneut convogence le quinge fruiz, de sont rémis en bisne ordinarie à la mairie. Asus la présidence de monsseir Cour, offeire.

Elaint friends: M. M. Come. Brief, Brunch, Boulanger, Rifant Farmand, affect Carrieri, Caroy, Tassur, Maniguet, Migury, 4 . Wattalet. abouts: M. W. Renandeau, Sumer. Leenger, Delsan, Richant Roland, Warfinis, examples

M.M. Mennier, marquis, Sexand, Bucastel, Mr. Dores, us excuses.

Sender le 11 dont Le Jour Profet -

( H

Nu et abférence Jewli le 11 Cont 1947 Le bour Pufet - Prottes Montieux Carriere à ste nomme Secretaire.

Le fucci-verbal de la friedente desence est lu et adopté à l'unaminité dans observations.

Réfection d'une partie de la rue Toltaire. Opprobation du marche des havang.

Monsieur le Mair reffelle que dans sa bience de le Jamier 1947, le Conseil municipal a décide la réfection de la rece Voltani sur 2/0 motres.

Il friente à l'assembles, la sommission passes afiel d'effest avec l'entreprise "La Route artésieum" dont le siège est 16 rue outreboy à Béthune (Pas de Calais), laquelle s'empage à inféculer les havens frienes au devis, pour la somme de 443.500 francs et l'invite à délibérée. Le Conseil ofices délibérées, affectes le froçès vubal d'affel d'offres et la sommission que lui sont frients, la défente étant assuré au moyen des crédits affects à l'entretien des chemisses vicinaux ordinaires et insents chapitre 8 article 4 du budget de 1947.

Location de l'Hotel des Postes. Penouvellement du bail.

Montheir le have caffelle qu'à la seite d'une proposition de censurellement du bail prenant fin le 1t avril 1946 et relatif à la location de l'épitel des Botes, que lui avait été adresseé par Mile Fureiteux départemental des Botes et Célégraphes, le Conseil municipal dans sa seience du 31 mai 1946 avait émis un avis fouvorable à cette proposition et fixe le loyer au frip initial (10780 ) mafori de 30% en raison des charges nouvelles affeientes à cet immente.

que l'administration des Portes et Eilegraphes n'ayant pas accepte les conditions ainsi failes, aucune Solution n'est intervenue à ce jour.

Pax lettre du 20 mars 1947, M le Directeux défentemental des Postes et Eléopaphes fait connaîte qu'en verte de l'article 107 de la loi de finances du 7 octobre 1946, le prip du loyer des baux souscits fax les administrations publiques, est désormais soumies aux mêmes récifés que celles afflicables any baux des locaux à mage professionnel. Que survient l'ordonnamed du 28 juin 1945, l'immemble à usage d'Astel des Postes étant soumies à l'acte det loi du 1 tre février 1941, le frix de la location correspondante est fixe à compter de la dete d'application de la loi du 7 octobre 1946, au montant du loyer en virgueux le 1 "héplembe 1939, majors de 157, soit à 10.780 + 1617 : 13.397 france fax an et que le nouveaux bail pouvea être evuole sur la base du frix ainsi determiné.

Il demande exploment de bien voulvir à nouveaux expansion la question des réperations demandées dans la lettre du 2 avril 1946.

Mousieur le Maire mivite l'Attenuble à examiner la question et à un délibéré. Le Conseil décide le renauvellement du bail dont il s'agit, aux

Conditions Sus-indiques.

En ce qui conserve l'entretien de l'immemble, le louseil manitement sa décision du 31 mai 1946, s'ungage d'imme façon ginerale à faire injecule les homement sa décision pour maintenir les lieup eles et converts et dans des conditions de cloture propres à un assure la sécurité complete. Émet une avis diformable en ce qui concerne les réparations intérieures demandées, sant dans les salles du reg de chaustée que dans l'afractions intérieures demandées, sant dans les salles du reguernent des réparations locafaires entreues un ferment être mises à la charge des proprietaire, ce qui d'aillances serveit contraire aux magneties des proprietaires, ce qui d'aillances serveit contraire aux magnet locamps.

acquisition d'un levrain affactement any héritiers faure.

Mousieux le Mair expose que le torrain situe nue Juen Jamin, affartment

le face de gre comme face la gente matrio d'an, toront la charge de la Commune

mbet wit

houte

Vartigo

Seuli le 4 Rout 1947 Pleflafet. le Secretaire en chif

Senlis le 30 seffendre 1947 Le Jour Rufet - Brotte

Sender de 25 Julier 1907 Ple Sour Pufet - le Secretaire en chif

Pole for Perfel - The beston and Pelande

any hiritiers Francist her legach est construit de bâtiment à usage de salle réfititions de la bociété de gymnastique, le trouve sur le poseit d'être mis en vent qu'il convient de s'en asserve la propriété en sollicitant des héritais Fame. La amoy à l'amiable et invite l'assembler à formules son aves.

Orfries un avoir delibere, le Conseil municipal inset un avis favorable à un proparition et charge monsieur le maire de faire dresser par m' Lordet, géomète expert à Creil, le plan du bernain dont il s'agit ainsi que l'état estimable. La défense en résultant sera imputée au cridit viscrit au budget pour dépenses unprevues.

Figation de la redevance due par m' Derion, pour installation d'un

appareil distributeure d'alleure.

mousium le mair expose que par arrête municipal du 17 Juin 1931, m' Benieu hobbier, a été autorisé à vistoller un appareil distributeux d'essence en bordure du chemin vicinal ordinaire nº 12 (chemin faisant le tour de la Place de la Mairie), moyen. nant le paiement à la Commune d'une redevance annuelle de 13 francs.

qu'il convient, par application de la circulaire interministérielle du 28 novembre 19x de fijer le nouveau lang de la redevance dont il s'agit, dont le magimum est fixe en ce qui concerne les communes de 5000 à 25 000 habetants, à 500 francs perce. monsseine le Prifet de l'oise agant par arrêté en date du 20 novembre 1946, autorisé l'ouverture à la dishibition du corbierant, du paste dishibiteur exploite par l'in-

Le Conseil municipal appele à délibérer sur la question, décide de porter à 450 frances par an, le montant de la redevance relative à l'inistallation d'apparish dishibuteurs d'essence, sur les dépendances du domaine public communel, comp Seun de la baisse de 10%.

Paiement de pavary éjecutés par m' Valade, marbrier.

Mouhime le Maire expose que demp plaques de martire fortant l'inscription des noms des victimes des bombardements et des requis pour le service du hours obligatoire monts en allemagne et égéculeir par mi Valuede marbier à expentation, out ité déposées au fied du monument aux morts le 11 mai dernier.

Le coul de ces deux pleques est de 4.562 francs.

Il propose d'en effetuer le révélement par prélèvement sur le crédit misent chapité. article 1 du budget de 1947 pour dépenses imprives.

Cette proposition mise any voix est adoptée à l'imanimile.

Réglement de frais de transport des élèves ayant participé any fites de l'Ufolys. en 1947.

Le Conseil municipal décide la prise en charge par la Ville de Montataire, del pais de hausport des élèves des écoles, désirques pour prendre part à la fêle de l'Eling Tidocale des acures laignes de l'Education physique, ayant en lien à Sentis le 18 mai 1947 et l'élevant à 2.224 francs.

Cette somme sera mandatre au nom de m' Joubat, Viresteur de l'école des farçous et prélever un crient unscrit chapitre le article 1 du budget de 1947. four Scule 19 le Sous

Seules -

P'Le tous

Seule le Ple Sous Tufe

Sento de 28 Pole bones Prefet

Sende de eté

Such de 27/1

Scales le 12x faillet 1924 19 Jan Prifet le Secretaire en chif 18 January lle de rente. · la chevaux en 1947. a' cette retre . Formuitures Scolaires four 1947. Suls de 11 dont 1947 Le tous Bufet. Brotto ited d'un ion e du moyenembre 1946, decret du 6 mars 1947. 1 est rues faray, etorise lar l'inia 450 effareils I, compte Linds de 1 Ex juilled 1947 The bour Tufet. Le Secretaire en chif une subvention de 20.000 francs. ription du havail Houtstains, ut chefite lo Judy de Myseure (947 l'Il low Pafet. le Secretaire en chef une Subvention de 5000 francs. how dehenses impreved hade to the justice equip. taire, des ite de l'Elevion file communels. ulis le Le Conseil municipal vote une somme de 1000 france à têtre de souscription pour Scole des Le Conseil municipal de la fabril veri que de fabril veri, grand le la fabril veri, grand le la fabril veri, grand le la fabril veri, grand Vilando Vilando Vilando gu), four

avourribere des chevaux en 1947. Le Conseil municipal autorise expusieux le Maire à traiter de gré à gré avec ext. Poutsilloy albet cultivateur à Montataire, pour le fouvillere d'aliments nécessaires à la nouvillere des La dépense évaluer à 70.000 francs environ, sura pilever au crédit miscrit chapitre 8 article 3 du budget de 1947, pour enlivement des boues et ordines. Le Couseil municipal autorise mousieur le maire à traiter de que à que m'Anty Rene, libracie à Montataire, pour la fourniture de libraire et profeteure classiques, à faire aux civles de Montalais fendant le premier semestre 1947. La défense évaluer à 65.000 fancs environ, sera imputre au crédit inscrit au budget de 1947 chapitre 13 article 9, pour fournitures aux élèves. assistance any femmes en conches et primes d'alloutement. Figation des tamps. Le Consul Municipal décide, sur la proposition de sur le Préset de l'oris, de figur le temp des allo cationis fourmalieres d'assistance any femmes en conches instituces par la lui du 24 octobre 1919 à 60 frances et le montant total de la prime d'allaitement à los frances, en application du Obounement à la Revue " l'Information Municipale". Le Conseil Municipal décide, pour l'année 1947, l'abounement de la Commune à 6 exemplaires Nu et abformere Le Constil Municipal decide, pour a annu. I lesquels sevont mis à la disposition des membres du l'Is low light. I sevont mis à la disposition des membres du l'Is low light. I sevont mis à la disposition des membres du l'Islandi . Par leil municipal, pour leur permette de se documenter sur les devirses questions ayout trait à l'administration communele. La défense 1 élevant à 900 francs, sura pièlevic au crédit miscuit chapitre 2 article 5 du budget de 1947 pour abonnements à diverses publications. Vote d'une Subvention au Comité de Vreances de montataire. Le Conseil Municipal décide d'allower au Comité des Colonies de Vacances de Montabaire, Cette Somme sera mandatée au nous de m' foubert, d'inscheux de l'école des gareous, frévoir de l'ocurre dont il s'agit et pielevre au criedit inscrit chapitre 17 article 2 du budget de 1947 pour Subvention aux Colonies de vacances. Vote d'une subvention au Cornité Creillois, des colonies Acolaires de vacances. Le Conseil Municipal décide d'alloner au Comité Creillois des Colonies terlains de Cette somme sua fictive au crédit vissuit chépitre 20 article 1 du budget de 1947. Tole d'une subvention au Syndicat d'Initiature de montataire. Le Consuit municipal vote en faveur du Lyndrist d'Intialiver de Apontataire, une Subventuri de 10.000 frances, destines à l'organisation de reponssement à l'occasion de la Cette somme sera fiélevie que crédit viscrit chapite 19 article 5 du budget de 1947. Tote d'une Subvention four l'érection d'un monument à fabriel teri.

patriole fusille par l'ennemi le 11 décembre 1941. Cette bounne dera mandetre au nong de Mi Pierre Canner, hisorier des Cornière organisation et fiélever au crédit viscoit chapite la article 1 du budget de 1947 pour dépuises imprevues.

Hopital intercommunel materisté Buhl. Demande de Subvention exception montrair le manie donne lecture d'une lettre de toy Collègene de Creil en date du 30 avril 1947, far laquelle ce dermir expose qu'en raison de l'injecution de havan indispensables et de l'acquisitrois de muteriel, luige, ustensiles de cuisine et la situation financiere de l'hopitul intercommenal maternité Buhl est actuel ment his précaux et qu'il a pense qu'afin de rétabler l'équibre, les commune asherentes pourraient voter une subvention exceptionnelle en faveur de ce etablissement. Une somme de 600.000 france servit nécessaire et la contribute de la Telle de Montatavie, compte seun du nombre de ses habitants, s'éleverait à 147.360 francs.

Il morte l'assemble à apanimer cette demande et à un délibrier. Opres délibration, le Couseil Municipel innet un avis favorable sur la demande qui lui est foite et vote le principe de l'achoi d'une subvention.

Contessis il reserve da dicision en ce qui concerne le chiffre de cette dernine et l'époque à laquelle elle pouver être versei, cette décision ne pouvant être pie que los de l'établissement du budget additionnel.

Le Conseil Municipal demande un outre que pour sa documentation, m'e mais de Chel Soit invité à faire commaître la nature des travans envisages ainsi que le montant des farticifations demandies amp divinses communes intéresses. Cours professionnels.

mousieur le maire communique une lettre de son Collègere de Creil, de lague le il résulte que 83 affrentis (filles et garçons) habitant montataire, fréquentement les cours professionnels de Creil dépens le 14 Janvier 1947.

Que ces cours obligatories, en dehors des Subventions accordées par l'état il le département et de l'emploi de les teupe d'apprentissage, sont abinentes per le budget de la Ville de Creil et que il est normal que les Communes où vision les éleves bénéficiant de ces cours, participent dans les dépenses.

que le montant réel de la dépuse ne pouve être comme qu'en fin d'april eice, mais qu'il peut être évalue approprimativement à 1000 france par élève. qu'il convient de décider des maintenant, le prèse en charge sur les les ci-desses, de la quote-part de la Commune, de façon que les ileves de montatore preissent continuer à breivre les cours de Creil.

Il invite l'assemble à délibérer sur la question.

afris en avoir delibéré, le Courcil municipal décide la prise en charge de la déposit dont il l'agit; le crédit sissent à act effet un bredget, deva complète lors de l'élablissement du budget additionnel. Questions diverses

Le Conseil Municipal Sain d'une demande d'altribution d'une subvention anné four la tection de freientariening des enfants S.N.C.T Reifwig de Cruil et envis

Sends le 26 Maple

emet un avis défavorable à cette demande.

Le Conteil Municipal dicide l'apprenement prequ'à l'époque de l'établissement du budyet addi. Liouvel, de l'épamen d'une demande prisentir par le Birecture de l'étarmonie Municipale de Montebacie et leudant à l'oblinhon d'une subvention destrice à la réparation et à l'achet de nouveaux instruments.

Listes d'assistances.

En comité terret, le Conseil admet les listes d'assistances telles qu'elles ont êté aviètés fax la Commission administrative du Brucan de Bimfaisance, ainsi que les diverses décisions frises fax cette assembles, dans la rémein du 20 Juin 1947.

Ping n'étant plus à l'ordre du poux. La sience est leves et les membres présents out higher

Marine & Chamile

Boulanger Rigarty Sugar

Le quinge août mil neuf cent quarante-tept, le Conseil Municipal de montataire a cle convoqué en leance extraordinaire à la maine pour le venigt août à venigt heures heute.

Séance du 20 avrit 1947

Le vruigt août mil neuf ceut querante sept à vingt huves heute, les membes du Bouleil Municipal de Montataire dissent convoquis le quirge avest, le sout rémis en hémes extraordinaire à la heaire, sous le présidence de Monsieux Coure, affaire.

Elaient frisents: M. M. Com, Brunet, Boulanger, Rigaret Forward, Carriere, Merting, Carry, Rigaret Roland, Migney, Senews, Jeward, Fasteur, M. Wattelst.

absorbs: M. M. Broiet, Renandeau, Caenger, Maniguet, Werdnier, excusis; M. M. Mennier, cycusis; M. M. Mennier, cycusis; M. M. Mennier,

Monsieux Carriere a été nommé Secrétaire.

Le proces verbal de la précedente seauce est lu it adopté à l'imanimité sans observation.
Personnel communal. Fuderninte provisionnelle. augmentation. ( Jo du 26-3-1443)

Mousieux le maire repose que le décret nº 47.1371 du 24 Juillet 1947, fire les nouveaux tamp de l'acompte provisionnel applicables aux agents de l'état à date du 1th public 1947. et belon un tableau dont il est donné connaissance.

La circulaire nº 343/AD3 du 31 Juillet 1947 de le Ministre de l'Intériore, fipe les avadé-

hious d'afflication de a dièret au fersonnel des collectivités locales.

L'acomple est augmente pour bous les haitements du fait de la suffrossion des jones.

Hest aufmente d'une manien plus importante pour les haitements de début (36 à 38000 françantes de debut (36 à 38000 françantes

Laquelle

is fee

tat et

cot

retering

marie

ret-

d'apen-

lu ball Natari

a difense

1 de

et envisored,

Les aquels en fonction antériensement au 1º fuillet 1947 dans les localités autre que Paris. Lyon, marielle, Sille, Roubaip, Conrocing et Strasbourg, pourront recevoir en fite du 1º bennete 1947, une majoration eigale à sip fois la différence entre le montant lette du 1º bennete 1947, une majoration eigale à sip fois la différence entre le montant lette du l'inférie s'els avaient ét en membre de l'inférie provisionnelle dont ils amaient bénificie s'els avaient ét en service dans une des localités cinemeires ce desseus et la somme que leur à ité effect service dans une des localités cinemeires ce desseus et la somme que leur à ité effect venuent attibuée au tite de cette indemnité pour le mois de Juin 1947. Cette méjoration serve payable en une seule sois le 15 mars 1948.

housieur le maire propose d'appliquer au personnel communal, les dispositions per

Cotte proposition min aux vois est adopter à l'unaminité.

La dépuse en résultant sera imputée aux crédits vissents au budget de 1947, four les déférents catégories de traitements auxquels ils se rapportent, lesquels servet complés lors de l'établissement du budget additionnel.

Personnel communal. attribution d'une allocation spéciale forfaitaire.

mousieur le mair expose que la circulaire 4° 343 AD/3 en date du 31 puillet 1947 de M le Ministre de l'Intérieur, frécise les conditions dans lesquelles feut être accordi au fenomuel des collectivités locales, le bénéfice de l'allocation spéciale forfaitaire instituei fax le décret 7°47. 1372 du 24 fuillet 1947, en faveur des fonctionnaires et aquit civils de l'ôtat, au titre du denpienne semestre 1947, laquelle est égale à un donzime des einoluments annuels ci-apies:

Traitement au solaire brut

Indenuités soumises à retenues four pension

Indemnité exceptionnelle de cherté de vie freince par le décret du 2 novembre 1945, modifie par le décret du 4 janvier 1946

Indemnité forfaitant de cherté de vie privre par la loi de 3 avrit 1946. Contépis dans le montant de cette midemnité il ne sera pas seme comple de la mespretion de 25 % afflicable à l'indemnité familiele de résidence.

Ludemuité provisionnelle préver par le décret 7047.147 du 16 fanvier 1947 mes difié far le décret 4047. 1371 du 24 Juillet 1947.

de toute nature non sommisse à retenue pour fension, mi les indemnités four sufférments de caractere familier on attachés à la résidence.

Cette allocation dont le montant total ne pourre en ausun car dipeter 26.000 paris dera liquides d'après la dituation des nitéresses on 1 se Juillet 1947 et payer en 3 ichiens les 15 avrit, 15 octobre et 15 décembre 1947.

Il pouveur être accorde aux fonctionnaires et agants pour lesquels le montient total de l'allocation opéonele forfaitaire calculie comme ci desent. n'attenidant le good panel, un complainant uniforme de 6000 france payable un quette versement les 15 avrit, 15 orbobs, 15 décembre 1947 et 15 mars 1948.

Les aspents qui auraient droit en application du paragraphe ui dessus. à une allocation superieure à 9000 pares, mais inferieure à 15000 pares, pouveuit suitandre à une aufmentation portant infalement à ce dermir chiffre, le montré de l'allocation forfaiteure. Ce complément sure liquide globalement, d'après le

Sento le 11 Heftembre 1947 Le Sous Porfet - Brotto

Senlis le 5 de Se bour Prif autie vice au

Mart

t'ew effecti-

location

no fre -

four

refletes

let 1947

corde i iusti-

Level & S. Leftenbe 1947 Le bour Prifet . Brotto

t agents lougiaine

1245,

outefois

ction de

1947 mo-

muitis

ue suppli.

6.000 frauel, 3 ichianus,

writeret ideast fel

vertements.

us. à une

www . le montre

apis la

Situation des victeresses au 1er puillet 1947.

tre ce qui concerne les agents dont le haitement est inférieur à 36,000 france, le montant de l'allocation est rédect proportionnellement à la déférence entre le montant de leur haibeneut et 36.000 francs.

Le benifice de cette allocation pleut être accordé à bous les fonctionnaires et agents thulse res, ampiliaires et contractuels des collectiviles locales. en fonctions à la date du 1th public 1947, à l'exception des ocuriers rennencies sur la base des salacies de l'industrie privée et des agents des services industriels dans lesquels le personnel n'est pas assimilé amp fonc. bionnaires au pouit de vue de la remuniculion.

houseur le mais propose d'appliquer au personnel communal, les dispositions pienes comme il est midique ci dessess.

Cette proposition mise aux vois est adopter à l'unaminité.

La dépense en résultant sera imputer aux crédits miscrits are budget de 1947 pour les différentes catégories de haitements ampquels ils se reffortant, lesquels seront complétes lors de l'établissement du budget additionnel.

Fersonnel communal. majoration du sufflement familial de hautement.

mousiève le maire expose que conformement aux dispositions prévues par le decut 1047.1373 du 24 Juillet 1947. Le montant du supplement familiel de traitement allone aux agents des collectivités locales dans les conditions privues foir la circulaire 1400 AD/3 du 22 Juin 1946 de 4 le Ministre de l'Interieux, pourca être majores de 50% à compler de 1st avit 1947. et propose d'appliquer cette disposition au personnel communal.

Cette proposition mise any vois est adopter à l'unaminité.

La dépense en resultant serve imputer aux crédits inscrits au budget de 1947 pour les différentes catégories de traitements ampquels ils se respontant, lesquels sexont complefer lors de l'établissement du budget additionnel.

Oppobation du plan d'amenorgement de la localité.

housieur le maire rappelle que dans la teauce du 13 septembre 1945, le consul mu. nicipal à été appelé à formuler son avis sur le projet d'animagement de la localité. Que ce frojet ayant fait l'objet de modificationis apporteis en cours d'études, mil tus. peeteur, chif du Service départemental de l'Elebanisme et de l'Habitation estime mies-Saire qu'il soit de nouveau Soumis à l'approbation de l'Assemble communal. afrès examen, le Conseil municipal ayant près connaissance des modifications apporteis, admet dans ses grandes lighes. l'ensemble et les dispositions générales du non.

veace profet. Contespis il maintient l'avis défavoreble innis précidenment et se responsant à la ciention d'une voie nouvelle entre la rue Jean James et la cua de Conde; dont

l'utilité ne se fait par sentir. Hotel des Foster. Penonvellement du bail.

Mousieir le maire communique à l'assemblet, le projet de bail que lui a fait pers mir mi le directure dipartemental des Portes et Edigraphes, relatif à la locularie de l'Astal des Postes et l'invite à formules son avis.

Ofrie examen de ce profet, le Conseil Municipal en accepte les dispositions sous réserve que l'article & soit rédigé de favoy que le prix de loyer actuellement figé à 12397 franç Service de Service 1948 Le Jone Pefet - Aigni Brottes

Seeds de 17 Alftembre 1947 Le Inn. Prifet - Porottes per ay en application des dispositiones de l'article 107 de la loi de 7 orbobre 1945, feet ay en application des dispositiones legales pouvant intrevenir au cours de la fuite être modifie solon les dispositiones legales pouvant intrevenir au cours de la durie du bail.

Mouhier le maire roffelle que dans des remiser en état est nécessaire sur fal a demande que le chemin vicinal n°8 dont la remise en état est nécessaire sur 856 mitres, soit compris dans le programme quinquemal de remise en état des chemis vicinaires.

Il fait commaître que les havans bout susceptibles d'être subventionnées par tres pour 20% et par le département pour 25% sur le dépense non subventionnée par l'élat.

qu'un profet concernant le chemiq vicinal ci-desses, venit d'être dresse faire m' Pousseau, Inquient des 6. P. & a Creil et qu'il y a lieu d'approuver celini-ci.

après avoir pris commandance du propet; le Conseil municipal décide:

19 d'approuver le profet présenté;

30) Sollicite de l'état et du Département, une subvention aussi élevée que possible, 3° s'enjage pour financer la fant qui lui revient dans les havans, à contreber un empreunt dont les annuités seraient prélevées sur les ressources vicinales et pour 1948, d'affecter à cette opération, 400.000 francs des ressources nisseit au budget vicinal.

to demande au Service vicuiel, d'assurer la surveillance et l'éjécution des her vous qui soront épécutis for une enteprise désisfuée après affel d'affres. Vente d'un cheval.

monsimer le mani expose qu'il a die faire abottre une des chevany affartement à la Commune, micapable de tout travail, lequel a été acquis fax m' Devroi terent boucher chevalin à montataire, pour la somme de Es. 000 francs.

Il demande a' l'assemble de bien vouloir natifier sa décision, apris de permettre de faire effectuer le versument de la somme indique ci-dessus dans le caise memicipale.

marie et l'autorise à pourseuvre le reconvenuent de la terme provenant de la vente dont il s'agit.

Régie Communale d'Electricité. Achat de transformateurs.

Le Conseil Municipal approuve la décission prise par le Conseil d'Explois tation de la Rinfie Communele d'Electricité de Montataire dans la seine de 31 mai 1947, relative ai l'acquisition de deux fransformateurs de 63 KVR à 100 KVR nécessité fax l'interférance de emp actuellement en souvier, ainsi que les marshes fasses à cet effet avec la société gineiale de Constructions ilentiques et miraniques Alsthom, dont le montant s'élève à la somme de 331.636 france.

Mistance any stallands, informes et incurables. Pelivement des l'accept d'allocation luouseurs le manie expose que des modifications ont ête effortes à l'actaile le la loi du 14 fullet 1905 relative à l'assistence any visiblands, informes et nicuraliste

Sentin le de Le tous . Pu

par les artecles 22 et 24 de le lui de 27 Juis 1947. Qu'aux lermes de ces dispositiones, le minimum de l'abboration d'assistance fixe à 550 frances fax mois fax la loi du 13 septembre 1946 est forte à 670 frances et le maximum fixe à for france par mois par cette derivière loi, est porté à 820 frances. Cette augmentation ne s'afflique que aux infirmes et nicurebles âges de monis de 60 aus. Qu'il y a lieu de déterminer le nouverne taux communal qu'il conviendrait d'adop tire pour les suficient et sucurebles âges de moins de 60 aus, compte leur des nouvelles limites afrès en avoir délibéré, le Conseil municipal fire à 820 francs par mois, le temp communal d'assistance à affliquer à cette catégorie d'assistés. Treis n'étant plus à l'ordre du Jowe, la seence est leves et les membres présents out signi apies lecture. o. washing to Bryon Regards Mattelet. Suchan Aleewo Wins Le cuig octobre mil neuf cent quarante-sept, le Conseil Municipal de Montataire a été convoqué en seince ordinaria à la hearie, pour le dix actobre à vingt heures heute. Le Marie, Séance du 10 octobre 1947 Le dis octobre mil neuf cent quarants-sept à vingt heurs heute, les membres du Consoil Municipal de montataire déement convoquées le cuig orbobre, le sont rémis en house ordinaire à la Maire, Sous le frélioleurs de Montieux Come, Maire. Chaient frienth: M. M. Cene, Brunst, Boulanger, Ridant Fermand, Marking, Carriere, Carry, Fassene, Ridaut Roland, Gerard, Min Wattelst, Mighing. abunt: W. W. Mennier, Renandean, Saenger, Delsone, Wardner, excussio ; M. M. Bioret, Senses, Hargais, Maniguet, Greatel, My Doreg, many expenses. Monsieux Carrine a ste nomme Secretaire. Le fiscis-verbal de la frécisente déance est les et adopté à l'imanimité. Syndical intercommunal des camp et édouts. Empreunt. Garantie communale. Le Syndicat untercommunal des camp et exponts de Creil, hogent sur vie et expontataire New of African 1947 a docide de contracter au Oridit Toncier de France, un empreunt de 4 avo. ava de france, emartie table en 20 aux au mayen de 30 annuités de 24% 159:60 chaum comprenent l'amortissement et l'interêt au lang de 4:60%. Le Crédit Toucie Subordonne le consentement su first de 4000.000 de francé à la condition que chouve des communes comprises dans le Syndicat garantesse une fart de l'imprent et de l'anouis le correspondant à sa quote part dans la dépense de 4.00000 de panes et vote, pour la sever de l'amortissement, une imposition extraordinaire d'un fuduit egal à la part d'annuilé ga-

rantie. Cette imposition devra être mise en reconverment, bout au moins dons la proportion

blab

irble,

itrac-

s.euts

ha-

ine

u la

plai-

e du

emisi

and

mue

'allocation

le lo de

incurable

KVRI

be low . Refet : Brotter

les

238 neumain, dis l'auni 1948, di les ressources perpes de Syndicat me lui fermetent fet de faire face à l'amunité qu'il devra payer au brédit Foncier. Cant que les dites resserves du Syndicat seront suffisantes, la Commune fourea un fai mettre les continues en reconvenuent; le jour ou les ressources des hyudicat viendrains; favi défant ou à être insufferentes, les continues devront être recoursés en totalité on les Pour tetisfaire à la conditure ainsi posés par le Crient Toucier, la Commune de hunde. la feofortion necessarie. Sain diclare garantie l'empunt du Syndicat à concurrence d'un capital de 400.000 /4 dont l'annuité four 30 ans et au tamp d'intérêt ce-desses de 4.60% est de 24.715.96 . pour assurer si besoig est, le fairment réopulier de cette aumité, le Conseil municipal vote four 30 aut. une imposition extraordinaire d'un produit correspondent, imposition qui dues être mise en reconvenuent dans les cas et-dessus indéqués, mais dans ces cas sentement. Modification à la criconscription servitoriale des Cantons de Creil et Liancourt. Monteir le Maire expose que le Conseil municipel de Risup a, par délibération adussi à Montieux le Rifet de L'oni, demande la distraction de cette commune du Canton de Giomonie en vue de Loy rattachement au Centry de Cevil. La requite du Consuil Municipal est basic notamment brer le fait qu'il est plus facile any behitants de la Consume de se rude à Creil, qui est d'ailleurs leux centre attentif. Le changement profeté portexant sur une superficie d'environ 234 hectares et une population de 702 habitants. Cette modification me serout susceptable de provoques accume dépend nouvelle pour la Ville de heoutataire et n'influerait que sur la délimitation des circus. criptions four les ilections au Consul Junial anisi que sur l'étendere du ressort des huissiers, notaires, Juges de Paris, bureaux d'enregistrement et des Contributions inter Il invite en consequence l'assemblie, Aday les indications contenues dans la circulair ministérielle du 29 août 1849, à délibérer sur l'objet de cette demande. Opris délibération, le Consuit Municipal einset un avis favorable au cattachement de la Commune de Rieup, au Centon de aul. Extending de la compétence des Conseils de Prud'hommes de Beauvais, Comping et Criel, pax adjouction d'une Section agricule. Montreix le Marie expose que dans sa seauce du 3 décembre 1946, le Contril final de l'oile a cinis le vous que dans réprésentants pationneurs et ouvriers soust asjouis au Juge de Paix faisant office de Rus hommes en maticie agricole. Que m'le Muistre du Enevail et de la Securité Sociele Saise de cette suggestion a fait connaître à hi le Rifet de l'Orse, qu'il ne lui semeblait pres possible en l'état actual de la lisfestation, d'y donner une suite favoreble, bout ex estimant qu'il m'y ausait que des avantages à ce que les Conseils de fruit hommes de Beauvais, Compiet et Cuil fussent habilités à stateur en matière agricole. Que pour formettre à m'le Prifet de donner à m'le ministre du Gravail les renteriquements necessaries à l'ilaboration, du décret d'extension, il appartient and Consul municipal de formular ton avis sur l'offortunité de la mesure envisages. Marsuir le maire invite l'assemblée à déliséeir sur la question. Oxfris en avoir délibée; le Conseil municipal einet un aves favoueble à l'extention de la compilence des Consiels de fruid hommes de Beauvais. Compiençand et Cruil, for

Prefecture de l'Oche Fu et appenier Beardan le q Janvier 1948 pre Pulet et fait delenation is they be nevering . Anglar illisible

Vu d'alferrere Seules le l'y octobre 1947 & love Pufet. Brotte

Lede le Boldeloure 1947 le bour Pufet - Brotte

Stude le Sh Octobre 1947 he Some Perfot: Protte

la creation d'une section aquicole et s'engage à farticiper aux dépenses que lu incombusées eventuellement, du fait de cette création.

Vacations funciaires. modification du taux.

Monteins le Mair expose que le tang des vacations funciais allouis au Commissaire de Police qui n'a pat ité modifie depuit de nombreuses années, est actuellement de 12 fiancs.

Montieux le Commissaire de Police de la circonscription de Creil diquale que ce laux n'est plus en raffort avec la ficciode actuelle et qu'il semblerait souhontable qu'il soit réapeste. Cette en fluig accord avec le Syndicat des Commissaires de Police, propose - t-il qu'il soit affecté du coefficient to per raffort à 1939, buit 12 \* x 10 = 120 francs.

Mousieur le maine invite l'assemblée à délibérer sur cet objet.

Capies diblication, le Couseil Municipal considérant que la proposition n'est pas épagéres, dins de porter à 120 francs, le lang communal des vacations funéraires allonses au Commissaire de Police, lequil sua mis en application dis l'affeobation de l'autorité supérieuxe. Tersonnel ampiliaire de la voirie. Fipation des salaires.

Chousieux le Maire expose que le salaire horaire actuel des cantamiers ampiliaires employes au beroice de la Ville est de 30 francs, tours fine par délibération du 8 mars 1947. Qu'en raison du coût boufourt croissant de la vie, il convient de réviser le dit balacie et propose de faire application des dispositions de l'avrile ministèriel du 21 août 1907 portant majoration de 11%. ( J. O. du 22/8/1947)

Le Conseil Municipel à l'unanimité affronve cette proposition et fine à 13:30 le Naug de Salarie horaire des cantonniers ampiliaires, applicable à dater de 1st septembre 1947. La défense sora imputer au cudit misent chapites 7 article 1 du budget de 1947, lequel tera complète s'il y a live lors de l'établissement du budget additionnel. Governitures Acolaires powe 1947.

Le Consul Municipal autouse monsieur le Maire à traiter de que à que avoir Mi auty René librarie à Montatanie, pour la fourniture de librarie et papeteur clas-Siques à faire aux écoles de Montataire fendant le 4! hinestre 1947. La défense insluée à 13 s. 000 frances enverien, sera imputer au crédit inscrit an

budget de 1947 chapitre 13 article 9 pour fournitures aux éleves.

Crantement del gardel-rivières. Le Couseil Municipal sur la proposition de m'el Rifet de l'aise, detide de forter à 1830 frances par ay, le montient de la facticipation communele dans le traitement des gardes-rivieres charges d'assurer la surveillance du Thérain, de l'avelon et de la Briche.

Cette dépense sera inscrite au budget additionnel de 1947 et dans les budgets des annes Suivantes.

Gersonnel entriduent. Prijection de l'indemnité de logement.

Montine le Manie Sommet une demande formule fax les instituteurs et institution de Montatari à l'effet d'obtenir l'angonentation de l'indesemité représentative de logement qu'ils fesçaisent actuellement.

Oprès examen de la question et en avoir delibées, le Conseil municipal decide de fesoi l'indumité dont il l'agit, à 3000 francs par an a'dater du 14 octobre 1947. Le crédit miscrit au budget de 1947 chapitre 13 erticle 1, leva complèté lors de l'éta.

Bitsement du budget additionnel.

eltert

me per ment a ou daw

a hweeta-

0.000 frems 215.96 d.

al vota

qui devin ment.

in adresses ¿ Liamcoust,

o facile attionetif.

e populating

herrie

lu circousresport

tions indi-

circulacie

ment de

, compierfue

le Conseil ers sount

suggestion,

litat quil ny ais, Comfieque

iavail les tient and visagis.

a l'extensión of Crail, for

Seule de 4 hovembre 1947 L'hour. Pufet : Brotte Vote d'une Subvention à l'oeuvre "Othociation et entraide des Venues de que le Conseil municipal décide d'alloner à l'œuvre "Allociation et entraide des venues de querre de Montatoire querre complant farmi ses adhérents un certain nombre de venues de querre de Montatoire un subvention de 2000 francs four l'année 1947 et destinée à l'oroponisation d'un arbe de hoil.

Cette Somme soia ficlevée au crédit miscent chefitre lo article 1 de budget de 1947,

Séverdement des eaux provenant des de Brissonneaux dans le fossi destiné a l'évacuation des eaux pluviales de la rue louis blanc. Quis du Consil.

Monsieur le maire expose qu'au cours des aunées 1946 et 947, les habitants de la rue louis blanc out formule pluséeures reclamations motivées fax l'écontement dans foui dutine à l'évacuation des eaux pluvieles de la rue louis blanc, des eaux polinie (eaux de W.C., cuisines, univois, donches etc...) frovenant des établissements misses man lesquelles défagéaient des odeurs noutéabondes et de nature à compromette l'implieur et la salubilité publiques.

Gu à la buite de ces réclamentains, il a fait obthuer la conduite incrimine.

Gue les Établissements Bristonneure ayant fait répéculer devies havant destins à la récuperation des eaux usées de l'usine. M'le Directeur confirmant qu'annu éconsenuent d'eaux folluées ou se fait flus à l'expérieur, sollicite du Conseil mun estal, l'autorisation de déboucher la conduite dont il s'agit afin de fermette l'éveenstrois des eaux fluviales de l'usine qui d'après lui resqueut en cas de fluie aboudante, d'inonder l'usine et de couser des défait importants.

Il consul municipal après en avoir délibéré;

Considerant qu'avant la construction de la rue Louis Blanc agant nécessité l'établissement de canalisationis destrucés à l'évacuation des ecres pluviales de cotte que, remontant à 1939 et d'antie part definis cette époque pusqu'à la construction par les bhablissements Brissonneau, de-la conduite destrucé à l'évacuation des camp d'unine, laquelle a été épécuter au comes des armies de guerre, c'est à duie récent ment, les dits bhablissements évacuaient leurs eaux d'eme faure normele sans que l'on ait constaté d'unoudation, même en période de pleur abondente.

Considerant que la construction par les Chablissements Bristonneau de la combine dont il s'aget a été effectuer sans que l'autorisation freisable de le administration communale ait été sollicitée.

Considérant qu'il suiporte de franches bretes dispositions de meture à iviter le restour des faits qui ont motive les réclametions fustifies des habiteuts du vois mage de l'usure.

Sources molifs, refuse d'accorder à m'le Bereiteur des Hablissements Brit.

Bueina Scolarie. Demande de mi fambert, Directeux de l'école des ganons.

houseine le manie exfore que m' fambert, Directeux de l'école des ganons aport
pri auguini gratentement un sinime serlaire en films de 16 "/ Louores, mis
gracionsement à la disposition fax si le Directeux de la Cariso de Compensation.

uerre" rawes de toire,

arbie

1947,

Hineouseil.

H de la

dans le

4 polluces

to Brisson.

homettee

minie .

destines

'aucuny

il muni.

e l'iva-

pluie

necessite"

u de cette structury

les camp de

i ricum-

saus que

la conducte instruction

· iviter le

fair effectuer à les frais, un ensemble de réparations d'elevant à 10.081 france, dont il demande le rembourtement.

Il Soumet la question à l'assemblé.

Oficis en avoir délibérs; le Conseil einet en principe un avis favorable à la demande qui lui est faits. La question bera difinitivement bolutionnie loss de l'itablissement du budget additionnel. Allocations any Soutiens de famille.

Chousieux le chavie Soumet au Conseil Municipal, les demandes d'allocation militaire forme.

M. Parreys Device épouse Sanniez. 94 eur pour famis, après incorporations de son mari Sanning Gilbert, classe 1946.

M. Fileing Hillie épouse Juibon, 122 rue Jean James, après incorporation de son mari Juibon leuge

My him Bazin Marie divorcée artison, hamean de marquita, après incorporation de son fils artison Robert, classe 1947.

Mexicir Valneyer veux Poette, 3 rue Mentray, après incorporation de son fetet fils manchoron effarcel, classe 1947.

Mª Braug marie veux Chambelant, 9 lite hurray, apies incorporation de son fils Chambelant Robert, classe 1947.

M' Carpenter Eprette four Cavillay, 34 une Victor- Ungo, apris incorporation de Loy meri Cavillay Jean, classe 1947.

M' Danny arthur, 28 rue Vollani, afrès micorporation de son fils Dansy georges, classe 1947. Mi Paucton alphouse, 39 rue Voltani, après incorporation de son fils Paucton audie, classe 1947. Mª Vaillant Raymonde épouse Deservis, 131 rue J. James, afrès incorporation de son mari Deservis Jean, classe 1947.

Mª Vandepontrele Reine épouse Lebrus, 71 cité Jules Elhry, après mesosporation de son fils Briche Rubert, classe 1947.

Mª Thil Renelle épouse Vandevoorde, 2 rue Victor- Hugo, après sucorporation de Loy mari Vandewoord Maurice, classe 1947.

Ces demandes faraissant fondies et suffisamment furtifiers, recoverent un avis favoruble du Conseil Municipal.

Eister d'assistances.

En comité heret, le Carriel admet les listes d'assistances helles qu'elles out été arribés par la Commission codmunistrative du Brusan de Bienfaisance, ainsi que les diverses décisions prises par cette assemblée dans sa reining de ce four.

Rien n'étant plus à l'ondre du joux. La sécure est lever et les membres prisents ont

bigne après le struc.

Le viegt deux octobre mil neuf cent quarante-tept, le Couseil municipal de montataire à été convogue pour le dimanche viegt tip octobre à dis heurs, pour los installation et précider à l'électron du mais et des adjoints.

Installation du Conseil Municipal et élection du Maire et de deux adjoints

C'an mil neuf cent quarante-teft, le veingt-tup du mois d'octobre, à dip heures du matry heure leofale, les membres du Conscil menicipal de la commune de Montetra funcianis par le bureau électoral à la heite des opérations due 19 octobre 1947, le tout remuis dans la balle du Conscil menicipal, sur la convocation que luir à été adusneures dans la balle du Conscil menicipal, sur la convocation que luir à été aduster for le menie, conformement aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884. Ser la menie, conformement aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884. Conscillers municipans l'essent menicipans : Creux effered, Brunet bruit, Caron Couis, Boulauge Mareira, Populaire chercel, Sérard Maurice, Bellard armand, Rostrand Rolland, Godast busin, M. Mattelet Cousi, M. M. Tatheux charcel, Errig Robert, Colliot Gartoy, Lambin charcel, Prinance Couis, Diobisourt Raviel, Belonaux Telip, Roger Marcel, Descraip Couis, M. Monsieure Yvoume, M. M. Magneg Arthur, Mudany Manue et M. Poleonieger Marie Cousie.

La hiave a ité ouverte bous le fiesideux de M' Corne Murcel. Maire, qui apis l'éperoniment à donné lecture des résultats constatés aux procès verbanq des électrons et à déliminable missaller M.M. Come Marcel, Brunet Buile, Caroy Couis, Boulanger Marceau, Populaire Marcel, Servand Manuel, Bertrand Rolland, Jodant Luciy, M' Waltelet Durie, M.M. Trime Marcel, Tenis Robert, Collist Gaston, Cambin Marcel, Between Louis, Dédicourt Revul, Belmand la Roger Marcel, Fescaig Couis, M' Mousicier Yvound, M M. Magnez arthur, Midproy Meanine et M. Holemanger Marie Couis, deux Leures fonctions de Conseillers Memicifange.

Mi Brunet buile, le plus âge des membres du Conseil, a fiis manité la président. Le Conseil a choise comme secritaire mi Girand Maurier.

Election du claire

Le Prisident, après avoir donné lecteure des articles 75, 77 et 80 de la loi de 5 avril 1884, a invité le Contril à procéder au terrebis trevet et à la mejorité about des tuffages, à l'élation du maire.

Chaque Consiller alfunicipal à l'appel de toy nons, a remis ferme su Rivident,

Le déposellement a donne les résultats ce après :

hombre de bulletins houves dans l'urud :

23

à déducé: bulletuis bland on ne contenant pas une disignative; buffisante on dans lesquels les volants se sont fait commaite :

Reste pour le nombre des suffrages exprisses : majorite absolue :

19

Out oblesses: M' Course Harred mills

veryt dans vois /22

Mi læne effarcel agant obtense la majorité absolue, a ité proclame chaire. Le Président à déclare cy Come effercé installé en qualité de efferie. Clection du francie adjoint. Il a îte procede curuite dans les mêmes formes et lous la présidence de M: Crous efferail êle Mein, a l'ilectron du premier adjoint. Le déposiblement du scrubing a donne les résultats suivants : 1ex hour de Souting Wombre de bulletins houves dans l'inne a deducie: bulletinis blancs ou ne continent for une désignation hufferante ou dans lesquels les votants de sont fait connaître: Reste pour le nombre des suffrages up primes : majorite absolue : Out obleme: M' Bertrand Rolland Vengt et une vonjo (21) ши иотр M' Brunet Emile me verip m Guard Memie M' Bertroud Rolland agant obkun la majorité des suffages, a été fisclame adjoint. Election du seeved adjoint. Ha été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'électrois du second adjonit. 1er some de Souding Le déposiblement du Scrubig a donné les résultats suivants: 23 Nombre de bulletins houves dans l'une : a dédune : bulletuis blancs on ne contement pas une désignativiq suffisante ou dans liquels les votants se sont fait commeitre: Reste foux le nombre du suffrages exprimés: elfaforité absolue : vengt-hois vorie (83) ca obleve : m' Brunet Emile M' Bremet buile arjant obleme la mersprite abboluc des suffrages, a été proclame aispoint. E Prisident a diclare M. M. Bertrand Rolland et Brunet Emile installis en qualité d'adjoints. Observations et réclamations : héaut Et out signe les membres prisents: Le Secritarie. Le Doyen d'age du Conseil, luficiones Le praire. Les Membres du Conseil Municipal. ment Biling Mag Denuch Wagney - hiper st. Holungs

Son

iuras

fortataire se sont

bouils ,

Robert ,

d,

way heavie

a fier Caffel

M. M. Tassur

Belinain Tely,

hisidenee.

e loi du 5

u Prisident,

23

23

Profestive de l'orie des Division de Brissan Van from vinefisse Beauvan le v normhe 1947 Le Pufit de l'orie Pil Pufet de chaf de la 100 Julius Augus : ellerible

Création de deux postes supplémentaires d'adjoints. Monsieur le Mairi expose qu'à raison du développement considérable fris per les services municipany, notamment du foit des diverses lois d'assistance oble gatoire, des lois d'hyppieur et des lois d'assurance et de privoyance sociales, de la manie doit assurve l'afflication et en surveiller exactement la marche u de remplie des multiples obligations avec toute la presission et la promptiente désires Il propose en everigueure au Conseil, d'user de la faculté donnée par la loi du 24 puille 191 et de cuir four la dure de toy mandet, deux postes sufflémentaires d'adjoints, faisent remongur que dija un poste sufflimentarie a ità crie par les Conseils municipany antique Le Consuit, ou l'expose du Maire;

Considerant qu'il y a mitent, en vue d'assurer la bonne épécation des multiples bennies municipany, à anofmenter le nombre des adjoints et à renforcer ainsi l'action de la Municipalité, délibére :

Il est crée four la durei du mandat du Conseil, deux postes supplémentaires d'adpoints. conformement à la loi du 34 Juillet 1923.

Et out tiopne les membres frissents.

Melan Ballange 10 Waltelet The Belland Goodart that There you Lambing The Magnez Luguer H: Holennege

Le veugt six octobre mit ment cent quarante-sept, le Consul municipal de Montataire à ité convoque pour le trente et my actobre à veuigt heurs, à l'effet de fiscider à la disinfustion des membres des diverses commissions municipales.

Séance du 31 octobre 1947

Le heute et my octobre mil neuf cent queroute est à verigt heurs, les mem. bres du Conseil Municipal de montataire diment convergués le vingt six achobre, de tou reinnis à la maine dons la frissence de houseine liene, affaire.

Etaient friscuts: M. M. Care, Bertrand, Brunet, Boulanger, Caron, Popularie, Guard. Bellard, Godart, M. Waltelst, M. W. Tather, Trig. Collist, Lambing, Remane, Didicourt. Roger, Beseing, M" Mousicist, Maying, Minglion, he" Holenwager.

absent: " Belmans, non représente.

Mouseux Gerard a ité nomme Lecritaire

Le peseir verbal de la précedente service est la et adopte à l'unanimité dans observer Le Conseil menicipal precide à la constitution des Commissions municipales

Sendo de 22 de Er Lous Profet . A.

Such pour richer

tance obli-

Sociales, done

tendo desirables

u 24 Juillet 1913

into, faisant

icipany anticiony

etiples bervies

leving de la

untained

Melet

Gorseny

icipal de a l'effet de

schobre, de sout

lacie, Guard,

re, Didicourt,

Law observatory municifaled

Line let - Augus Brottes

Committing des Finances et Catmients.

M. 14. Bertrand, Bremet, Boulanger, M. Waltelet, Roger, Populain, Carry.

Commission du Pavitaillement et des abattoirs.

M . Wallet, M.M. Cliquon, Girard, Didicourt, Romano, Jadast.

Commission Seclaire.

M. M. Bertrand, Brunet, M. M. Mousieux, Holemorger, M. M. Colliot. Caron, Fescroip.

Committeen de voirie et chemins

M.M. Boulauge, Fasters, Bpulaires Midpon, Belland, Maying, Godart

Commission d' Appière et de Sante publique.

M. M. Bertraud, Boulauger, M. Waltelet, M. M. Trin, Belmans, Pisnane, chiquon.

Commission des Fêtes.

M. M. Brunt, Boulauger, Miguoy, Collict, Ering, Sidianut, Bhulani, Pismane, W. Holenweger.

Commissión de Cimeticie.

W.M. Brunet, Boulauger, Fathur, M. Marsieux, N. M. Roger, Belman, Descroip.

Commission sportive.

M. M. Bertrand, Boulanger, Belland, Besowip, Chaquez, Erin, Pismane, Griard, Fatture, Mighon Commission des adjudications et marches.

M.M. Boulanger, Brunet, Popularie, Roget.

Commission du personnel.

M. M. Bertraud, Brunt, Houlanger, Chignon, Collist, Erin, Girard, Roger, Lembin

Commission d'incendie

M.M. Boulanger, Fasseur, Chaquez, Godart, Belmand

Commission musicale.

M. M. Boulanger, Brunet, Pisnano, M. Holuweger. M. W. Mignon, Bhulani, Lambing.

Délequés de Commissions de guartiers

Maguta: M. Father

Journay: m' Pisuano

Sechent brust: M. W. Verdievert, Belaise

Secteur Centre: M. M. Mighon, Godart, Bellard.

Seteur Est: M. W. Boulanger, Caron, maynez.

Breveau municipal.

M. M. Bertrand, Brunet, Boulanger. Mignon, Populaire (voir diliberation du 15 pm, 1945)

Bureau de Biculaisance. Dénopultion de deux déliqués.

Le Consuit désigne Me Mattelet et mi Caron, pour le représenter au seuj de la Commission administrativo du Brucare de Brienfaisance.

Pévilion de la liste electorale. Désignation de délégués.

Le Conseil Municipal désigne su Coperacie esperal pour faire partir de la Commission adomnistrative charque de procèder à la revision de la liste ilectorale et M.M. Eaubig hussel et Relmans telips, pour faire fartie de la Communicipale alargie de pager les reclamations qui pouverient huverir and tupet de la reivisión de cette liste.

Designation d'un représentant au Consil d'administration de l'office Public d'Al. 13. m. Le Contail délièpre mi Bertrand, pour réprésenter la Ville de Nevertataire au suig du Conseil

Le déposellement du Serubig à donné les résultats desirants :

a districe : bulletius blancs on me continuent has une desirgue.

houde de bulleties houves dans l'une

	Reste bour le nombre des suffages expérimés	
	Majoriti absolue	
	Out observe: hi Boulanger musceau venet vois (30)	
	Mi Mignon Maurie um verip (1)	
	m' Boulanger marcian ayant obtain. la majorité absolue des suffrages, a été procla	ame adjoint
	Election du quatience adjant.	
	Ha ité preceide ensuite dans les mines formes, à l'électron du qualieure adjou	uit.
	1st hour de touting.	
200	Le dépondrement des Secution a donné les resultats suivants:	
	Nombre de bulletius houvis dans l'inne	
	a déducie : bulletius bland on ne contenant per une désignation	
	Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait commète	
	Meste polit is nomine des sragnings.	
	majorice absorice	
		winte.
	Me Wattelet Louise ayant obkun la mejorité absolue des suffrages, a de prodonnée adjo Le Risident a déclaré m' Boulanger marceau et m. Wattelet Course, mistallés	en qualte
	d'adjoint.	
	Qide any grevistel.	de Creil, con
44 444	Mousseuri le maire souve commonissance d'une lettre de l'Union Cocale des Syndicels	
ha has et affermise	nant l'aide any grivistes de la Richon Creillani  Le Conseil Municipal après en avoir debbié, à l'invanimité de dicland bolidane des ouver	wis en lutte
per l'autoute Aufeniere	pour l'aboutissement de leurs furtes revenolications rendues nécessais par sente des diffe	heulter band
	Este de votre un premio severs de 50.000 francs qui seront versés à la commission	de bolidarite
	de l'Union Locale des Syndicales C. G. E. de la Région Creilloise.	
	Cette soume son frélové sur le cresit popurant au budget de 1947, shapure se article 1 es	et affecte à
	l'acquisitroj de kerain pour criation d'un ciansteni, lequel sora instilise pendant l'armei	en court.
	Allocations any toutiens de famille.	
	I, Parseil municipal erret un avis favorable a une demande d'allocation mulitaire presente	ne far ur "
	linged Hurritte veux Celine, domicibile 3 Place Auguste Leuie, apres uncorporation de son file charles my	у, стане 1984.
1	Rieg n'élant plus à l'ordre du pour, la teauce est levre et les membres présents on	ut signé
1	die letue.	
-	Mechanis sums Boulanger on Wal	telet.
	Jan 1000 Da Marie	
1	Mr. Winter M. Holmwerk & Boulanger on Wall	
1	11 1 KAT Rich Gening History as	diront
	Godart Me	
	Mont amost Hagran de	ique
	being and	01
	Holory Busines Jako	

Louise.

tatacie

wig

inte

let

Event

ue .

l de

unie

number

, be sout

D, Dedicount,

been big.

la loi du

Risident .

du 26

inive,

Le seize famier mil must cent quarante hent, le Conseil municipal de montesa, a été convoqué en teiane outrisse à la husini, pour le vengt et un famir à venit lune à été convoqué en teiane outrisse à la husini, pour le vengt et un famir à venit lune de lusai.

Séance du 21 janvier 1948

Le vingt et un famir mil muf eent quarante-huit à vengt heures, les membres du Courie Municipal de Montatain diément convoques le suix famire, le sont rimis à la Maine en seine ordinaire. Sous la présidence de Monsteine Cour, Maire.

Ebaient fielent: 14.14. Come, Berleand, Brunet, Boulanger, M.14 Wattalet, Montion, C. Caron, Bhulaire, Girard, Godart, Fashuro, Erriz, Collist, Pismano, Bedicourt, Belman, Roger, Gerewig, Magny, Chighron, Bellard.

abends: M' Lembig, représente por mi Belmans, m' Holenneger non représentée.

Monsieux Gerard a ité nomme Secritarie.

Le fescis - valal de la précisente seine est le et adopté à l'unamimité.

Délibération sur le compte administratif pirente par le maire pour l'exercice 1945.

Le compte administratif frésente par le moine pour l'exercice 1946 et dont un exempleme est défont aux archives de la maine, présente les résultats suivants :

Rentes nominares et extraordinaries: 5.490.1721.90

Defense ordinaries et explicaordenaries : 4.558.413.20

Exercisent de recelles : 921. 759.70

Rester à payer : 347. 598. 80

Le Couseil Municipal reine tous la fissiolerne de Mi Brunet banile, l'en de tet monbus désigné conformement aux dispositions se l'article 52 de la loi de 5 avril 1884; Vu les articles 4 er 151 de la dite loi;

Est d'avis d'afformer le compte administratif fiérente frer le Musice four l'execute 1946.

Se le 1 V

Le Conneil: Vu le compte rendre par le Receveur municipal, de set recelles et dépende

Considerant que les afinations out pare régulieres et buffissemment pestifiées; Denvice vicinel. Chapitres additionnels au budget de 1947.

Le Cousil, Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministoielle du le puis huivent et le

Nu les prépositions prisenteir par les hégénieures pour l'établissement des chapetes additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemies vicenaux;

Nu le budget afficiens' pour l'amué courainte et les comples recules hent pur le rusie que de receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercise précident, comples dont delibere : Le religient des ressources des chemins viciname de cet exercise est de 337.231.160 colonne 4 des balleaux dresses par le terroire vicinal l'oné upenflaire diposi aux endicatives de la missi des recetts sufflimentaires non primes au budget de 1943, baset viscuits aux archivis de la missi hommels de ce budget eauformement aux indications de la missi hommels de ce budget eauformement aux indications de la solonne 4 des balleaux dissifiée et destit

Senti le 28 Et tous Prefet :

ifuel de montabació is a verift heres

exes, les membres he bout rimis à Marie.

et, Nontiene, Fedicourt, Belmen.

isenteé.

vice 1946.

dont my exemplane

, l'eur de set momu 5 avril 1884;

four l'exercice 1946.

to recelled at different

Vu et offwure

& four Prefet : Brotter

Sente le 28 janvier 1948

t furtifieis;

e Juin suivant et le

Alter additionnels du

haut for le maire que cedent, compter don't spercice est de \$37.221.380. of indisclusies de la

'aux archivis de la missis) incite any chifiles addi-Meany disidnes a desert Elablissement du beweget additionnel de 1947.

Ce Conseil Municipal, sur le vue des fices qui lui sont sommis par me le maire, procède à l'éla blissement du budget additionnel de l'exercice 1947, que présente les résultats suivants et dont un exemplaire est déposé any archives de la Mairie.

Tecettes supplimentaines: 2406.812.70 Tefenses Sufflimentaires : 2406. 812', 70

Bureau de Bienfairance approbation du Comple administratif de 1946 et du budget additionnel de 1947. avis du Conseil.

Le Conseil Municipal donne avis favoruble à l'affindation du Compte administratif de l'ordonna been du Bureau de Bienfairance pour l'anné 1946 et du budget additionnel de 1947, présenté par les membres de la Commission administrative du Bureau de Binfaitance dans sa siance du 21 Janvier 1988. Bureau de Bicufaisance. Offiobation du compte de gestion du Peceveux pour l'année 1946 Owis du Conseil.

Le Conseil, ru les comptes renders par le Pereven du Bureau de Binfaisance pour l'épercie 1986; Vula délibération de la Commission administrative en date du 21 faurier 1948 hux ess comptes. Considerant que en compter paraissent réguliers et qu'ils n'out souleve sui observations ni riserves de la commission administrative, est d'avis qu'il y a heir de les approuves. Rédie Communale d'Electricité de montataire. Oppobation du compte administratif de 1946.

avis du Conseil. Le Consuit municipal donne auis favorable à l'approbation du compte administratif du Directeur de la Rigie Communale d'Electricité de Montataire pour l'exercice 1946. People Communele d'Electricité de montataire. Oppobation du budget additionnel de 1947. avis du Conseil.

Le Couseil Municipal donne avis favorable à l'affeobetion des budget addicionnel de la Regli Communele d' blachicile de Montatanie pour 1947, présente par la Commussion, adminis hatevi dans sa Scauce du 14 reveembre 1947.

Declound communal. attribution d'une indemnité exceptionnelle et temporaire. Mousieve le Marie expose que le dieret 4047. 2273 du 29 novembre 1947 attibut aux fersonnels de l'état dont le partement de base est au moins égal à 35.000 frances, une indemmile exceptionnelle de 1400 frances et un sufflament d'undemnité. Ce suffliment est variable suvant le tableau de classement des localités pour l'indemnité de résidence.

Cette midennité exceptionnelle est valable bulement pour la fériode du 24 novembre au 31 décembre 1947. Elle est uniforme quels que soient le grade et la situation de fame Elle su l'afflique qu'any personnels rétribués par l'application d'un basine assured de traitements, c'est-à-dire aux tetulaires et aux ampiliaires de burence et de Service. Elle ne l'applique pas au personnel célibre sur la base des salaires pealignes dans le section frive, comme pax exemple les orwiers payer à l'house, au tarif du batement et des

Aravany fublics. La circularie 40608 du 9 décembre 1947 de mi le ministre de l'Enterieur friens que les dispositions et dessus bout applicables en faveur des agents tetulaires et anyihiaries des collectivités locales dont le haitement de base est au monis igal à 3 pos francs, à l'exclusion du personnel dont la rennunciation est calculai sur la base des salavier praliques dans le commune et l'industrie.

250 Cette indemnité buit le sort de la rémunération frincipale, son montant en reduit dans la proportion ou cette remunération de trouve réduite pour quelque eauxe que ce soit. Four les ayents ne fourcissant qu'un service incomplet, le montant de l'allocation est réduit au proeste de la durée det services. En ce qui concerne les ayents dont le haitement de base est inférienc à for france. l'indemnité sera calculie en prenount pour base l'indemnité et le suffe. ment attribuis normalement pour un haitement égal ou supérieur à 3/000 peus dans la localité considérée et en l'affectant d'un conficient de diminution eja au rapport existent entre le traitement effectivement perse et le traitement mensur correspondent à 35000 francs par ay, Soit 2900 francs. Cette indemnité n'est fat sommise à retenue pour pension. Elle n'est sommis à aucun prélivement au titre de l'impôt cédulaire et de l'impôt général sur le ruem, mais elle reste sommise any retenues normales de la Sécurité sociale. Mousieur le Maire propose d'appliquer au personnel communel, les disposi-Sions privus comme il est indigue a dessus. Cette proposition muse any vois est adopter à l'unanimité. La dépense en resultant seux imputer aux crédits viscents au budget de 1947 pour les différentes catégories de traitements auxquels ils de repportent, les confluences nicessaires sevont visceits are berdjet additionnel. Commission communale des imports dérects. Proposition de déléqués. Monsieux le Mair uppose que per application de l'article ifs du Corde général des impots derichs, il y a him de dresser le liste des contribuables fonciers (20 récident dans le commune et 4 foraires) proposés pour recuplir les fonctions de membres de la commit-Ling communale des impôts directs. qu'aux sexues de l'article frécite; les Commissaires doivent être du sepre masculis, de nationalité française, être âgés de vuigt cuig aut au moins, four de leurs droits civils, être inscrits aux cols des anciennes contributions directes dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posseider des commeissances sufisantes pour l'épiculos des havans confiés à la Commission. Un commissaire doit être domicilie en dehors de la Commune. Le texestoire comme nal compansant un ensemble de propriétés boisées de plus de 100 hecters, la Commission, dont en autre comprendre un propriétaire de bois on forêts. Le Consail Municipal après en avoi délibéré, propose : M. M. Cavilloy Ougushing Proficitance 46 mm Vollami ne en 1886 Morel Jeorges horloger 1875 65 rue J. Jami Millet Georges commisant 1879 He we J. Jamis Oberle Maurie employe 1903 5 rue Lesiour Bricher Bengain cultivateur 1195 58 rue V. Hugo Justy Georges proprietani Thisway. 1889 Eugens fouth. munici I Place A. Genie 1878 Roussilloy albert cultivateur 33 rue de la République 1899 Tubois Hemi Reprist de Commence 1882 4 - 6-Roes adving Cultivateur 47 new Y. Kuyo 1900

Seul le So

Sender de son

Vu de chember de Se donne

u moutant est		M. M. Deficille alphouse	cherron	80 rue des beules	ne'ey 1890
four quelque		Fache Gabriel	ilectricing	St Vaast - be - cycllo	1903
incomplet, le		Velahoche achille	murichel clausy	58 eu de la République	1905
riced.		Hermet Garges	charbonnie	53 rue des Seules	1892
iviene a foo		Godart Salvator	rentic	rue des bhâlets	1880
te et le supple :		Chauveau Robert	entrep : de feintene	18 Place A. Juni	1906
w a food french	,	Coquelle Henri	macon	54 un de Sa République	1881
liminutery egal		Godart Experiance	cultivateur	89 cm f. Jamis	1906
itement mensuel		Selanoy aime	renkis	46 rue 19. Salenges	1880
		Bounard July	retraite	14 rue des toules	1872
'est Aserries à	1	Geffrey Gaston	rentur	5 rue de la Ville	1873
ineral sur le		Cercy Edouard	rectificature	Forme des Ecoles	1899
uite sociele.		Euchatelle Edward	cultivateur	Cranwing	1873
ul, les déspossi-		Fupressoi audu	cultivateur	Cramoisy	1894
		lesquels repondent any condition	our lifales exigles pour fai	ie factie de la Commission	dont il l'agit
		Priement de havang épéc			
budget de 1947	Vu et afference			t ils ripientes a l'evole de	· la rue
fortent, les	Seulis le 28 Janvier 1948	Couis Blanc for Mi Chanveau			
<i>l</i> .	le Sons Pufet - Brotto	L'annie 1946.			
deliques.				live a 22.190 francs, n'a	
orde general del	1	effective a'l'interpreneur, lege	ul n'a diposi bon misuoue	qu'au court de l'année.	1947 ce qui
o resident dans la		conviant de votex les cristits ne	cessonies à cet effet.		
1 de la Commis-		Oprès en avoir délibéré, le	Conseil Municipal decide	I wiscripting are budget as	Editionnel
		de l'especial 1947 (nº7 des des			
a Sepe masculis,	1 1 1 1 -	Paiement de fournitures de	chauffage pour les avus	ies 1942 à 1946.	
a leurs droits	Such affronce	Montreux le Mair donne	commande d'un minur	ie piesente fax blechicits a	le France,
and la commune, ances sufisantes		Ep. Compagnie pour l'Educage	des Volles, le rapportant à	des fournitures de coke fait	tes pour le
10	le four Prifet: Brotter	Marit en et la Maine pendan			
Le territorie comme	u·	n'a li ite ellecteriaire four	le minario d'avent iti de	dont le montant s'elève à	56.718.75
ctares, la Commisse		n'a fir ilre effectué à ce jour,	dits necessaires à act Mit	nore qu'an come de l'assure	c 1947 et
				cide l'iniscription au budget	
-		nel de l'exercise 1947 (nº6 d	es dépenses ) du crédit cours	shoudant.	addition.
ne ey 1886	M .	Reparation d'un affareil			
1875	14 , The production	Allousieux le Maire mobose	que Mi Joubert Directeur	de l'école des garcons appent	fii aceus
11)9	I while be 28 James 1948	rie gratietement un appareil de	cinema sevlarie en films	de 16 / Sonores, mis gracies	usament
0 1998	sufat : Brotte	à sa disposition par Mi le Derec	teux de la Cause de Compens	alwip, a di feris effectuer a	Les frais
411		un ensemble de reparations se	levant à 10.081 france, do	ut il domande le rembours	essent.
187		Il invite l'assemble à de p	rononece sur la demande a	but it d'aget.	
Republique 189		le Cousil municipal après s	u avoir dilibir; vu fiel	Elite indiscutable que prisen	its and
188.		fout de vice éducatif, la pas	mention de cet appareil.	0.	
ndo 160	0	dout il d'acte et divide l'il	scriptions are busy a sti	elect, du montant de la d	'épense
		dont il l'apit et décide l'uis correspondants.	- July waxia	met de l'exercice 1947. a	les eridits
The state of the s					100

Vu et afference Soule le m Janvier 1947 Le Lous Pafet : Brottes

2 Durchon 2 Princere Vie et affirme Breaman le 2 février 1948 Pl Profet le bestetans féméral Tleany.

Prifeture de l'orse 2 Divening 3º Brusaie Vu pare récipisse Beauvair le 30 Janvier 1948 Pres Refet de Chef de Juriney : illiale

Préleture de l'ors.

Jan Divisson de Pruseur.

Vie pour régisser.

Beouvern le 19 fébrier 1948

Préle Préfét de 1000, lellef de la 1<sup>th</sup> Divis

Héirible

Elaufage des écoles en 1947. Le Couril Municipal autorie monsière le main à traiter de gré à qu' aux les Hablistements Barbant à Cril, pour la fourniture du combratible necesseur au chanffage des évoles fendant le 4° himestre 1947.

La défense évaluer à 70.000 frances environ. Sura importer au crédit inscrit chipie.
13 article 6 du budget de 1947.

Révision du tarif des travang injecules par le fossoyeur.

Le Conseil municipal sain d'une demande du fossoyeur, seudant à le riv.

sing du tarif des pavang relevant de son service, laquelle est recomme furtifiei, fix
de la façon servante le dit tarif à affliquer dis l'approbation de l'autorité supérime

tosses communes:

usant de 0 à 7 aut 200 frances

four hiples 500 frances

four hiples 500 frances

form hiples 500 frances

Exhemations: pour le pennir costs 300 francs; pour chacun des servients 100 frances des servients 100 frances des servients 100 frances des consents des consents des consents des consents de la consent de la cons

Musican caveau fravision: entre 150 francs; sortie 150 francs Chargement de confs:

Péinhemation de confs: Jertonnel communel. Conseil de discipline. Désignation de déléques.

Le Conseil Municipal désigne mi férand maurier en qualité de délégéé tous et m-Conseil de désigne tres lavi et m-Conseil de désigne du fersonnel municipal, conformement aux dispositions de l'article 14 du deint du 23 fuillet 1930.

Commission communale de sécurité.

Concessions:

Le Conseil Municipal désidue pour faire partie de la Commission communale de sécurité instituer en verte de l'article 266 du décret du 7 février 1941:

Josephiers de montataire.

Parel Raymond, Commissaire de Blice à Crail Januir audré, architecte à Crail

Subventions industrielles de 1946.

alfonsieix le exacie Sommet à l'approbation du Conseil:

19 l'état des Subventions midustrielles desse fax le service vicinal et s'élevant a' quatre mille deux cents francs (4200°), pour diffradations faites aux chemist vicinaux de la Commune fendant l'annie 1946, fax des transforts midustriels.

M'le Directeur de la Lucienie de 1º Seu d'Essercent: enjagement de deux mille deux cent quiège france (2584 - /pe = 2215 ).

M'ile Directeux de la Successe agricole de Joussainville (1 et 0): engagement de Sept cent quale vuigt dijs neuf fance (7994).

Sculin -Le Sous .

Verfecture Ver et af canson

Senti de de Som . Pr

Such de 2 de hour la u que à que and

it inscrit chapite

me pertifici, fixe

autorité supérience, o frand

o france

s Securents 100 frems.

have for case

or frauet.

ti de délégue tetu. il de discipline ils 14 du décet

hing communale

e confs de Inferred

chicité de montstaire

ailes any chemist out wides hides

ment de deux mille

(cto): engaquement

Vu et afference Scalin le 29 faurier 1948 Le bour Pafet : Brotts

Survey Del. 14.

Peletra de llesse Vu et affronce Beauvoir de 12 hours 1948 Pel Polit de teculam go. Aufon: Tenny.

Nu et affronce Leulis de l'ét fancier 1948 de Lous-Prefet . Brottes

Just allowine 1947 Le Love Porfet. Brothe

hi le Directeur de la locieté Fine et C" à 1º mapering (oir): engagement de huit cent du suft fances (817).

L'acutil afrès en avoir dibbéré, affronne l'état des hubrentions et acufte les enjorgements des industriels indiqués n'- dessus.

Alburance du maire, des adjoints et du Cartellers Municipany.

Le Couseil municipal;

Attende qu'il résulte de la loi de 8 novembre 1941, que les chair, adjoints, délégées spéciaux et conscillens municipales, document être entirements : midennisés sur les fonds communaux;

que la commune de houve ainsi dans l'oblifation de garantie fax une assurance, ce rièque d'accident lourd de consignement four l'équilibre budgétains;

Seinde de continuent une cotisation de Los france. laquelle sera fielevie au ciédit misent au budget chafite I article 7 pour atturance de responsabilité civile.

Dit que la dite assurance sera sanscrite four une annie renouveleble par bante reconductoris

Le Conseil Municipal de ride de porter à 15000 france pour l'armée 1947, le montant de la rememération du souvier de l'Inférieur conseil, laquelle n'a fat été modificé dépuis de nombreuses années.

Le complement de crédit nécessaire sera inscrit au budget additionnel de cet especcied.

Ottribution d'une indemnité à li Mérie, Contrôleure central des contributions déreches.

Le Consuit Municipal denies d'alloner comme les années fuérisleurs, une indemnité à la Municipal des contributions directes au têtre de l'années 1947 et en fije le montant à évor france.

Cette niclements est accordie à Mi Mérie, en racion des services qu'el rend aux contribuable, en les recevant à la Marie Nous les mois en debots des sournées réflementaires, leur évitant ains des déflacements entre Montataire et Creil.

La dépense fora l'objet d'un crédit à sisseire au budget additionnel de l'espercice 1947. Attribution d'une indermité au Gentenant de Sapens-pompiers.

Le Conseil Municipal décide d'alloner comme les années précidentes. une mistemente au L'intendent de Sapares pompies au têtre de l'année 1947 et en fipe le montant à lors frances. Cette dépense fera l'objet d'un crédit à inscrie au budget additionnel de cet apereire. Attributori d'un Accours à la Delamotte Jean, employé de mairie.

Mouseine le Manie donne connaissance d'une demande émanant de m' Debouwtte fran.

employé de maine, ayant niteocompu son havail four cause de maladie defuis le 5 effente 1946,

actuellement en hautement au sanatorium de labruyeir (vin) et sendant a obteni un secont

en raison de sa situation fricari.

Il fait convaîte d'aute fact que le Debruste faitant partie du personnel communal depuis le 15 novembre 1939, a toujours donné satisfaction dans son havail et qu'en consignance il profore d'accueille favorablement sa dunande.

Il invite l'assembles à dibberer sur la question et le cres échiant à fixer le montant du

Le Conseil Municipal afrès en avoir délibéré apporeure la proposition de monseeure le mais et décide d'accorder à la Felamotte, un becours de Foos francs.

Senti de 130 Janvier 1948 Le Jon Perfet - 19rotto

Vu et affurive Seules le 28 Janvier 1948 Se Lous Prifet - Protto

Deliberation uon affronsie

Seulo le 28 janvier 19128 Le Sous Prefet Brotto

Sulve le 27 Janvier 1947 Le Sono Pilot. Agne Brotte La défence lera imputée au crédit misent chapeter 1 article 1 du budget de 1947 pour haitements et indemnités des agents fermenents des services administratifs.

attribution d'une subvention au Syndicat d'Initiatives de montataire, pour pariste

hoy a l'arbre de hoël.

Le Conseil Municipal vote en faveur du Syndicat d'Initiatives de Montataire, une subscribing de 10.000 frances, à titre de participation à l'organisation de l'arbie de hoil en 1947. Cette somme some fiélever au crisit inscrit chapitre 20 article 1 du budget de 1947. four dépendes insprévues.

attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Aprital mitercommunal Buhl

Le Carriel Municipal faisant buite à la délibération du 20 Juny 1947, vote un faveur de l'hopital nitercommunal Buhl maternité, une bulvantion exceptionnelle de 147.360 pans, destruité à cétabler l'équilibre budgétani de cet établissement et décide l'inscription au budget additionnel de l'espercice 1947, des crédit correspondant.

attribution d'une Subvention exceptionnelle à d'Harmonie Memicipale.

Offontien le chain donne leeture d'une lettre de M'le Firecteux de l'Assencie Municipale de Montatani, dans lequelle ce dernier expose que les dérinfeants de cette Société envisegent la réparation et l'achat de flusieurs nistruments, apris de faire face any demandes toupours de plus en plus nombreuses de nouveaux élèves qui sollicient un admission, mais que ses moyens financiers étant des plus restrenits, il se hour dans l'obligation de faire affel are loussil Municipal en veu de l'ochvi d'une subventing H'invite l'assemblei à se pononcer sur la question.

après en avoir délibéré. Le Conseil Municipal vote en faveux de l'Hermonie Municipal et four l'objet dont il 1 après, une subvention de 50.000 francs.

Cette Somme Sera versie en deux fractions ifales, le francie sera inscite au bust additional de l'apercie 1947. El la seconde au busque frimitif de l'exercice 1947. Attilution d'une Aubrention exceptionnelle a la section locale de l'Orsociation de viene havailleurs.

Le Conseil Municipal décide d'attribuse à la section locale de l'association del vieux havoillement, une subvention exceptionnelle de 2000 francé au titre de l'éme 1807. Cette dépense sera imputer au crédit inscrit au budget de cet expercise, chapitre 18 article 3 et intitule "Subventions à diverse sociétés".

Attribution de Aubrentions à diverses Aocietés on associations.

Le Consuit Municipal décide d'allorson à diverses societés on associations, les subsois décides n'april décide d'allorson à diverses societés on associations, les subsois diverses décides de l'américant de l'américant de l'américant de l'américant de l'Autorité de cet apprecie chapitre 18 article 3 et intétale "Subventions à diverses Sociétés".

Harmonie Menicipale
Louise de Secours Mutuales "I Muniques Eravailleurs"

Societé de Succes Mutuales " la Mutualité Familiele"

Union Amicale des Societés de Secours Mutualité du Cauton de Aril. 1000 "

Union Cycliste Montatainieure

Shandard Athlèhie chil de Montataire

1000 "

J.

le:

Union hationale des Combattants (Section de Montataire). Uning des Combattants de Montataire et Communes environnantes 500' affocultion Républicaine des aucieus Combultants (Section de Montataire) Soot Societé d'Horticultane et de Cempirance de Montataire 500 bouele d'Hortinelture et des fardies l'opulaires de France 500 Asciete Colombo phile " Les Vrais amateurs de huntataire 500' Ancieste des Aucieus Prisonniers de querre de Montataire 1000 750° Otheristion hationale des anciens F. T. P. F (Section de Montataire) Féderation hetionale des Béportes. Internées, Biristants et Patriotes (Section de Montataire). Note d'une subvention au Comité local de vente du simbre autitubes culeurg. Le Couseil municipal décide d'alloneer au Comité local de vente du huibre autitubuculeup, Judo de la fevrer 1948 L'ou Profet : Brotte la somme de nielle france (1000°) pour l'annie 1947. Cette Somme sera mandalis au nom de ni Joubert, duicteux de l'Ewle des farçons, déléqué local de l'œure et frilever au crédit misent chapitre la article 1 du budget de 1947 pour dépenses imprevues. Allocations amp sousieur de famille. monsieux le main soumet au Conseil municipal, les demandes d'allocation militarie formulies par : M'un Cancuille Lenevieve épouse Régant, 18 cite Couis Blanc, après incorporation de son mari Ridput Luciy, class 1946. Me Bigot Ghislaine épocise Rocdseus, 84 un Victor. Mugo, après incorporation de son mari Roedseus audu, classe 1946. Mª Joannet exarie V. Sockens, une Estione, après incorporations de Lon fils Sockens Paymond, classe 1947. les demandes faraissant fondies et suffisamment Justificies, reconvent un avis favorable du Conseil municipal. Eister d'assistancel. En comité secret, le Couseil admet les listes d'assistances, selles qu'elles out été avillées par la Commission administrative du Bureau de Bicufaisance, aiusi que les devier ses décisions prins par cette orssembles dans la seauce de ce pout. Rieig n'étant plus à l'ordre du pour. la sessice est lever et les member fixents out signe afin lecture. Boulange w Waltelet monmission forming of warmer sectionest figures things

1947 Jour

articipa-

, we

en 1947.

1942

Juhl

faverer

tion are

docieté

citent leve

· house Aubvention

municipale

an budget

strong del

twip del unci 1947

fite 18

au crédit

entions a

, t

Le deux feinir mil reent quarante-hent, le Conseil Mennicipal de chontataire a été convogué en téauce ordinaire à le maire pour le sept finir a dix-hunt heures hente.

Le maire,

Séance du 7 février 1948

Le Sept feiner mil neuf ceut querante-heut à dip-heut heures heute, les membres du Conseil Menicipal de Montatain d'unent convoqués le deux février, se sont rémui en seauce ordinaire à la Mairie, sous le frisidence de Monssieur Coeux, Maire en séauce ordinaire à la Mairie, sous le frisidence de Monssieur Coeux, Maire Caron, Populaire, Exercit frisents: M.M. Coeux, Berhand, Brunet, Monlanger, m. Wattilet, N.M. Caron, Populaire, Jenierd, Bellard, Judant, Fatheux, Erni, Lembin, Pisnaux, Dédicourt, Belmans, Roger, Desarie, Changung.

absents: M. M. Collect, Mispoon, M. Monsieur, excuses; M. Holewager non excuse.

Le procés verbal de la frécédente serince est lu et adapté à l'inscrimité sans observation. Etablissement du budget princité de 1948.

Ofice examen et exposé de housieux le Maire hux bous les articles budgitains hant en recettes qu'en dépenses, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget frimitif de 1948, qui s'établit en recettes et en dépenses, à la bourne de :

18.601.047 france. (voir memphine déposé any archives de la turine)

Budget vicinal de 1948.

Le Consuil, Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministèrelle du 24 puis suiver et le résplement gainel sur le service des chemins vicinaire;

Tu les perpositions présentées par les hugénieurs du Service vicinal, pour l'établisseme du budget de la Commune on ce qui concerne le service des chemins vicinang peur dant l'année 1948

Vul l'arrêté de min en demeure de Mi le Sous-Rifet, en date du 24 mai 1947; Vote l'un cription au budget de la Commune des recettes et crédits nécessais four le service des chemins vicinary fendant l'anné 1948, le sout conformement and midications de la colonne 4 des tablevens dresses par le service vicinel (voir spin-flaire diposé any archives de la Maine).

Décide par afflication de la loi du 31 muis 1903, de remplace par une tape vier nale à décennier par l'administration : 12) 3 premies de prestations individuelles

Derise enfin que les prestations et les topes vicinales en nature de l'année 1948, sevont cont hies en baches d'après le treif précédemment adopte que est mainteux pour 1948.

Beveau de Bienfaisanco. Budget primitif hour 1948. Le Consil Municipal. un l'article 70 & 5 de la loi du 5 avril 1884;

Vue le budget prisente par les membres de la Commussion administrative du Bunar de Bienfreitanne four l'année 1948, dont les prévisions paraissent en reffert avec les methods et les besoires riels de l'établissement;

Est d'avis d'affrouver ce budget frédentant un total de recettes et dépenses de 195.181.

Seules de Se Lous

Sentor 1

Auto le Es

leules de 31 mars 1948 Le Jour Pulet. Brotto rudget The et afference Senter le 23 fevrier 1948 le Som Prifet - Brotto in Suivant blissement up few i 1947 5 is fowe int any ou yempe vicimiany strictions brout convex. fille et appoure 1948. Le Som Polat - Protte human de vec les rettors

nel

enis

bulani,

escripio,

etaciel

d 195.110.

Régie Communale d'Electricité de Montataire. Budget primité de 1948. Monsieux le Directeux de la Rufie Communale d'Electricité de Montataire presente à l'assurble un froset de budget des recettes et dépenses à effectuer pour l'année 1948 et expose les motifs qui pestifient ses propositions. Le Consul oui l'expose des motifs; Vuele projet de budget dresse puer m'e Directur, après en avoir délibéré, arrête à la souve de 5.512.000 francs les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opèrer pour l'exercice sus mentionne. Carpe d'abatisque. Modification du toux de ferception. Monsieux le Maire expose que dans la téance du 23 Janvier 1946, le Conseil municipal « dén de la creation d'une tape d'abatage et que par déliberation du 13 décembre 1946, le tamp de perception en a été fisé à 0:75 par kilog de visende nette. Que la loi 40 46.854 du 27 avril 1946 prevoit que la tage locale d'abstrage doit être fixée à sen tany multiple de 0:29 dans la limite de un franc par kilog de viande mette. Il propose, afin d'augmenter les ressources communales, de porter le tang actuel de paraphois, de 0.75 à un franc par kilog de viande mette. lette proposition mise aux vois, est adopte à l'imanimité. La nuis en afflication auve line dis l'affrobation de la fissente délibération par l'autorité superieuxe. Care sur la valeur locative des locaux professionnels. Montieire le Mani expose que sans la tiance du 8 novembre 1928, le Conseil Municipal a dicide la creation d'une tape sur la valeur location des locaux professionnels et que fax diliberation du ?3 famir 1946. Le tamp de ferception en a ité fixé comme suit : 87 pour les valeurs locatives comprises entre 0 et 2500 frances 12% pour alles comprises entre 2501 et 5000 francs 15% four alles superiores à 5000 francs Que la loi du 8 doit 1947 a forte le tamp majerning de cette tape. de 1/1/0 à 20% pour 1947 et que ces dispositions out été reconduites pour 1948 par le loi du 2 décembre 1949 Que sans le but d'aufmentre les ressources communales, il convient de senie compte des dispositions a desset et de fique les nouveaux taux à affliquer pour launce 1948. Le Consuil après en avoir delibérs, fire de la façon huviente les taux de perception de la tape sur la veleur locative des locaux professionnels pour 1948 : 8 % pour les valuers locatavis comprises entre 0 et 5000 francs. 15% four alles comprises entre 5001 et 10.000 frances 30% four celles superieures à 10.000 francs. Coupe lue les ventes au détail et prestations de dervices. Monsieure le mevie espose que dans da décuse du 18 septembre 1946. La Conseil moneicifal a divide; en application de l'ordonnance du 4 mai 1945, l'enstitution d'une tape sur les ventes an ditail et sur les opérations d'entrepreses de havang, de locations et de fies. hations de dervises, en additions à le tape d'état sur les transactions et un a fine le tang que la lui du 32 décembre 1947 étend le champ d'application de cette lapse à toutes les ventes à la consommation, y compais les ventes en gros et forte le tans magainnens

Sulis le 17 fevrer 1948. Le Jour Prefet . Brotto de 1:10% à 1:75%.

Que dons le best d'augmentere les ressources communales, il convient de benie complet des dispositions ci-dessus.

Le Conseil apris en avoir délibéré, décide de porter la tape locale additionnelle de 1% au tang de 1.50%, fraffant les affaires sommises à la tape sur les transes visies à l'article 41 du Code des trapes sur le chiffre d'affaires.

Ces dispositions prendeont effet à compler du 1ts mars 1948.

Amenagement de la rémuniration du personnel communal. (J. 1-1-19)
elfontieur le chanie expose que par circulanie nº 126.35/13/4 du 31 décembre 1947,
M'le minite les Fuiences et des affaires économiques a frécise les conditions dans les
quelles pourres niterveuir à compler du 1<sup>es</sup> fauveir 1947, la revaloristation des bes
fements des fonctionnaires de l'état, étant entreses que la mise en freiment des
rémunirations primes par este instruction, reste subordonnée au vote probable à
crédits buolgétaires.

Conformement à la lufislation actuellement applicable en ce qui concerne le rimenoration des personnels des collectivités locales, les Conseils Memicipany for rout par délibération, accorder des avantinges analogues aux agents de lans survices. Ces avantages consistent en l'adroi d'un complement provisone de hai lement et d'une molement de résidence calculei sur de nouvelles bases.

Le complément provisone de braitement d'apente au traitement de base déterment, à compter du 1th février 1945, en afflication de l'ordonnaire de 17 mai l'aunflace les allocations accessories ci-après, allocais aux agents des collections locales definis 1945:

Indemnité exceptionnelle de cherté de vie instituéé par le décret du 2 montes bre 1945, modifie par le décret du 4 Janvier 1946;

Indermuité forfestani de cheté de vie allousé obligatoirement aux aquité des collectivités locales, en application de la loi du 3 coût 1946;

Allocations provisionnelle instituce par le décret du 16 favoir 1947, modifie par le décret du 24 Juillet 1947.

Allocation spéciale forfaitane attribuse en afflication du dieret du le fuille 1947 dans l'énnementement en dessus, me figure par l'indemnité examplionnelle et lemporarie prevue par le décret du 29 novembre 1947 que n'a été allorsé qu'un seule foir four la periode du 24 novembre au 31 desembre 1947.

Pour le surflut, le complément provisoire de traitement constitue un acont sur les amilionations de rémemération que pourront être attribuées au personne uitnesse à le suite du reclassement général des traitements.

Le complement provisoure peut être attibue à bons les fonctionnaires et apper des collectivités bocales, à l'inception des aurains rémembres bux le bute des belanies de l'industres privai et des agents des services circlestriels dans les le personnel n'est pas attinité aux fonctionnaires au faint de vus de la rémembre Pour les fonctionnaires et aquets classes dans les inhelles de haitements fijes à compler du 1st feinir 1945, dans les conditions prévues par l'ordonnaires du 17 mai 1945, le massimment du complement est delermine d'après le Le et affrages la tente la tente la troit l'Article la St finer la

Lewie lle de -1-42) 1947, us les les berei ut des aleble der une le up from. wes sexde fraius. base du 17 mai 1905 u collec. e 2 mounn who del wdifiewillet 1947 undle et

chiffre brut du traitement majore des indemnités soumises à retenue pour fension, à l'ex de bion de boute autre allocation accettoire, buivant un barine dont il est donné connaissance. Your les agents dont la reinnerestion de base est inférieure à 36.000 francs, le montant annual se complement sera riduit proportionnellement are haitement peren. Cette reduction, portera evidenment sur le tamp de \$8.500 francs, applicable à un haitement de 36.000 francs. Le complement provisoire doit, pour l'applications des dispositions relativés au cumul, être couse. dere comme un sufflement de haitement susceptible de s'afanter à celui-ci pour la detormination de la limite sufricierre de cumul.

En cas de cumul d'emplois, le compliment provisoni pouvra être payé, pour chacuy des emplois considérés, hur la base des embluments résplementaires afférents à cet emploi ; il subica le cet echeant, la minu réduction pour cumul, que le traitement lui-mome.

Le complément provisone de haitement est soumis à return pour pension et subit les rekunes au titre de la Securité sociale dans la limite du plafond normal (actuellement 204.000) auxi que les retenues pour l'impôt cidulaire.

l'indemnité de résidence (hour célibations) sera fixes, à compter des 1th facurier 1948. pour charges zone de Salaires (pour houlataire, abatement de 5% actuellement) en affliquant le pourcentage evrespondant (20%) are montant du traitement musoré des compoliment provisoire, à l'ex dusing de hout autre eliment de reinementation.

Contesoi, la renuncionari globale anisi difine ne sera resenue, four l'afflication du pourcentage à desses que pour des fractions digressives determinées ainsi qu'il suit :

Cotalite pour le branche allant proqués 80.000 francs;

moitie pour le trenche comprise entre 80.001 et 200.000 france

un quest pour la hanche comprise entre 200.001 et 400.000 france en huitime fout le hanche comprise entre 400.001 et 600.000 frances

my discione au delà de 600.000 francs.

La farte familiale de l'indemnete de residence constitue disormais une allo cation facticuliere, figée indépendamment du haitement et variable Suivant les goues de Salaires. Elle est annuallement pour montataire (zone de balaires avec abaltement de 5%) de 6500 francs pour un infant à chierge, de 10.000 francs pour deux, de 20.000 francs pour hair et de 10.000 france par enfant en sus du hoisième.

Montieux le Marie propose d'accorder au fertonnel communal, les dispositions primes comme il est midique ci dessess. à comptor du 1th fauveir 1948.

Cette proposition miss any voir est adoptée à l'emanimité.

Les crédits nicestacies bevont rescrits un brudges primitif de l'expercie 1948.

Personnel ampiliani de la voini. Fipatroy des Salaries.

Montiève le Maire expose que le talans horaire actuel des cantonniers anyiliseis employer au service de la kle est de 33.30, lans fije par detilication du 10 octobre 1447 et qu'il convient de revalorisse ce dalani que l'anofmentation du soit de la vie a tende

Il fait commeitre qu'un accèté de Mi le ministre du Envereil et de la Sécurité breiale en date du 31 décembre 1947, fire pour la réglisy le Salaire housire du manouvere ordinarie à 49.90 à compter du 1 . Janvier 1948.

Il propose de fani application de ce dalacie, pour la rétribution du presonnel

vui qu'une

me acomple

are personne

ice et agen

bute des

dans legul

la rémunication

ments fixed.

"ordonnause

d'afrès le

Sentiale of man 1948 le Jour Profet. Prottes

Sculis de las mais 1948 Le Sous Prefet - Posotto

Sentin le 13 mars 1948 le Sous . Prefet - Brottes

Vu et affirme Seules de 21 fevrer 1948 Is how . Prifet : Porotter

Soule le extreposeré 1948 le pour Porfit. Porveter

Cette proposition mise aux vois est adopter à l'unanimité avec effet à dates ampiliani de la voivie.

du 1th fauvier 1948. les crésits nécessaires sevent miscrits au budget de 1948.

Indemnite au professeur de musique. Le Consul municipal décide de firer à 5000 frances par au d'altre du 1 fames 1948, l'inistermité allouse au professeur de musique pour l'organisation des cours

Le crédit correspondant seux viscoit au budget primitif de 1948, chapitre 13 de solfieje gratuits.

article 4. Indemnité à la porteuse de dépêches. augmentation.

Le Courie municipal décide de porter à 3900 fieues par ay, le montant de l'indemnite allouir à la porteure de dépêches à compter du 1 4 Janvier 1948. le cridit correspondent sera viscrit au budget princitif de 1948, chapitre 1 décile 7. Ossurance des bapeurs-ponifiers.

Le Coussil memicifuel disside la révisión de la police d'assurance contracté à la Mutuelité févisle, bocieté d'assurances ayant son siège sociel à Poury. pour garantie les bapeures pompiers contre les reignes d'acciolents au de maladies qu'ils penvent contracter en service, de façon à leux assurer des garanties en reffort avec le court actuel de la vie, morgement le paisment d'une prime annuelle de 8.175 francs.

Le dépuse sera imputer au crédit inscrit au budget de 1948, chapitre 5 article 1 pour assurance - accidents des superas . pompiers, lequel sera complète lors de l'établissement du budget additionnel.

allistance any femmes en conches. modification du tamp. Presedent de l'ore Le Consul Municipal baise d'une demans la character de l'allocation de l'allocation de l'allocation de l'allocation en conches à affliquer dans la localité; hope i dembre délique en conches à affliquer dans la localité; Le Couseil Municipal toise d'une demande de m'le Préfet de l'orie leudant à fixer le nouveau tamp de l'allocation Journaliere d'assistance aux found

Décide de figue ce lany à 110 panes pour la période du 1et octobre au 30 novembre 1947 et à 13f francs à compter du 14 décembre 1947. Chauffage des écoles.

Le Conseil Municipal austorise monsieur le maire à traiter de que à qui avec M' Barbaut à Creil, pour la fourniture du combustible nésessais au chauffage des écoles fendent le 14. himestre 1948.

La dépense évaluer à 140.000 frances environ, sera imputer au crédit vissorit chapiter 13 article 6 du budget de 1948.

acquisition d'un carnion automobile.

Moulium le Maire rappelle que dans la seince du 24 Janvier 1947 le Consuit Municipal, dans le but d'amiliarer le terurce d'enlivement de orderes minasfeirs, a divide l'acquisitivi d'un canciny automobile avel benne busculante et viscuit à cet effet au bendyet primitif de 1947, my criche de 400. 000 frances.

qu'à la suite des démarches qu'il a effectuées auprès des blabliste.

a dates

de 1 tr famis two des cours

efite 13

nontant de ier 1948.

1 detacle 8.

contractés

a Rowey , de maladies

aranteis en

prime

hapite 5

sera complità

rie leudant

w any ferend

" octobre and

de gré à que instracts are

au credit

Janvier 1947 ulivement del mobile avec de 1947, my

du blablith.

ments Battot et Bonvillain a Creil, Concessionnains des automobiles citrony, en Stables-Sements viennent de l'informer qu'à la buile de l'attribution par les usines Citrory, d'un chassis cabine hype 33 de 2 bonnes, il leux élant possible de le destruir à la Ville de knowtataire. le vibicule équipé d'une beune métallique type entreponeur, d'une capacité de doup meter cubes, levant automatiquement au moteur, pourrait recevoir un renforcement de buspleusion arricie permettant de porter de 2300 a 2100 hilogs; il serait livreble dans 3 mois envering.

Les prip forceis à titre indicatif, sout les suivants :

Chattie cabine hype 23 360.500 francs, tapes et hausport on flus.

Beune metallique 155.000 frauct.

Renforcement de Suspensión avriere 18.700 francs.

it bout besceptibles de modificationis, belong les tarifs appliques au four de la livracion. Le Conseil municipal après avoir entendre les explications de monseix le maire et en avoir délibéré;

Considérant que le véhicule propose est de nutiers à dormer sates factions pour l'emplui auguel il est destine;

Vecide don acquisition et autorise mousieur le manie à traiter de que à que avec les Etablissement Bassot et Bonvillaig.

Il sura pourve au faiement de la dépense au mayen du crédit fisquant au budget de 1947 chapite ?? asticle 3 et d'un frélivement sur celui miscrit au budget de 1948 pour entreting du matériel de la voirie urbaine.

Reconstruction des pouts sur la rivière Le Chérain ( CV. Mat 1 st 14).

Mouheuir le main expose que d'une lettre qui lui a été adressie fax m'Bushan Jugeneur des 6. P. & a' Creil, il resulte que le service des Ponts et Chaussies envisagerait la reconstruction definitive on 1948, du font détent en 1944 et sites sur le chemin vicinal nº1 ( rue des abettous ).

Que cet ouvrage avant une chausse de 3". 60 et qu'il convindeant de le reconstruire avec une chausses de 6 mètres et des hottous de 1 mitre, c'est à duie de le même largeux que celle du pout construit avant queve sous ce meine cheming.

Que Mi Rousseau serveit déscriup de savoir si la Ville de Montataire serveit disposée ci fayer la faret qui lui nicombe pour l'élargissement du pout.

que d'autre fant, la reconstruction du point sous le chenning viciniel 4014 ( comme de la fare) est igalement envisages.

Cet ourage avait une chausses de 5 milies, il semblerait normal de le reconstruire avec une chaussié de 6 mètres et dans ce cas la Ville de Montalaire aurait encore à payer la sularque.

Il invite l'assembles à déliberer sur la question.

Le Consul après en avoir délibérs, considerant qu'il paraît raisonneble de recons. huie le pout tous le chemin viciniel n°1/ rue des abattois), à la largeux proposée, accepte en principe de farticiper dans la reconstituation de cet ouvrage. Toutefois accure indication pricese su pouvant lui être fournie en ce qui concerne le montant de la dépense que incomberait à la commune, il réserve sa devision, définitive progr'au four où alle dépense aura ité infabrei.

Nu et affronce Seulis de 21 fevrier 1948 de Sous Prefet - Brotts

Such affronce Such le 3 kms egret Le bas Vafet : Brotto En ce qui concerne le pout sous le chemin vieniel N°14 (avenue de la fau). Le Consuit estimie que son ancienne larquer est suffisante pour répondre any besoins fecties de la circulation peu intense dans cette pars de la localité et qu'en conseignement son élarofissement riest pas à auniagne Réfection du chemin viennel N°8. Empreunt au Crédit Foncier de France. Le Consuit Municipal vote la réalisation au Credit Foncier de France, d'un empreunt de 500.000 france destiné à fonçor les havans de réfection des chemins vienneme.

La Commune de libieera de la somme die au Crédit Toncier de France for suit de cet empreunt, en 20 années à compter du 31 décembre 1947, au morpey de 20 anneité de 39.502 thecune, payables par moitie les 20 pay et 31 décembre de chaque année et comprenant, outre la somme nécesaire à l'amortissement du capital, l'intérêt du dit capital au tang de 4.90% l'ay. Le premier semestre d'anneité exhere le 20 Juig 1948.

Le Conseil Municipal vote une imposition de 29 centimes recommable pendant 30 aus à faster de 1948, d'un produit de 40.015 francs et destinie au remboursement de l'empreunt.

En Commune d'interdit d'effectuer aucun remboursement anticipe avant l'exfiration d'un delai de 10 aux à compter du four où le tolde du feit sera versifar le Cridit Tourier au trésor Public, à l'aide d'autres ressources que celles provement des subventions allouées à l'occasion des dépenses que motivent le présent
enforment ou le l'économie réalisée sur les dites dépenses.

En cas de rembourtement par anticipation, la Commune paiera une indemnité igale à un semestre d'intérêt du capital rembourse.

Contesses sevont reçus sans indemnité, à boute époque, les remboursements effectués à l'aide des subventions on économic pricities.

Le Comment d'engage à prendre à la charge les impôts qui, dans l'avenir.

Réfection du cheming vicinal 10° 8. Empreut à le Caisse des Dépots et Consideration cont. Montéene le especie est invite à réalisée aufris de la Caisse des Déposs et Considerations on de l'ime du Caisses dont elle à la gestion, any consditions de cet établissements et an tang d'intérêt de 4.90%. L'empreut de la tomme de cuig cent mille france que la commune est admir à contracter four la répeting des chemins vicinaires et dont le rembountement s'iffectuere en qui qui amiss à faute de 1948, au moyer de 36°5 extraordinaires.

Il est un consigueun autorisé à signer le traite à intervenir pour riefles les andi-

Cert. 3. Le montant de l'empreunt dera verse au Eriver Public, au crâtit du Enverir Payeur Général des Hépartement et pour le compte de la Commune, toit un une hent fois, toit far fractions, à la convenance de la municipalité que disposeur à cet effet d'un délai de hije moir à dater de l'interventerie du haite.

Cert. 3. L'amortestoment aura hije fan avenir le julie le la desité.

Cat. 3. L'amortresonnel aura him for amunités égales fayables au deux bennes sont hills. Les mitérèles, au tany de l'empreunt, commencement à course du four du Despetus de l'accident de l'Accident de l'Esperant de Esparant de Esparant de Contra d

Cavenue de lisante four las a cette france. L'as a curriage. Leir de France. France. Trance. d'un on des chemins

ubre 1947, and itie les 30 fair und necessarie de 4.90% l'ay.

eouvrable penet destruci aw

it here verse que celles prout le présent

eve indemnite

bounteneut

lans l'avenir.

into at Considerations.

in des Esports et conditions de cal tomme de four la réfection quinge années à

right les coudi-

out are und beach

a deer formed sume.

Profestive de l'orie
Vir et affronce
Beauton le ES/2/1948
Me Prefet. de Secretair Juntos

versement des fonds et au flus teed un mois afrès la date de la hépetem et a l'année haité for le Fireitrur général de la Caise des Esfots et Conséquetion.

Contifor l'enformeter huificiere, le cat échient, d'une restourne en tang a 4 907. Les toute donnée réalisée dardinement, defuns le fruit de défent des interêts a desse vie preç à le este efective de réalisation.

Cet. 4. Les remboursements doinent, en francise, être fait à la Caire de Bifile et lanique des Cependonnet, la commune pourre ître autorisée, sur le demande du objair, à le librer à la Caire du Remour des Tinames de l'Orreondissement; mais sant et cat, le fairment sura être effectuer mois avant l'écheure.

art. 5. Fout fairment non effectué à la date de son iprofibilité forture intrêt de fling dent au samp de 5%.

art. 6. La commune d'engage à france à la charge les impér frésuls et files ains que les droits et fines pouvoint cisulter du frésent empresses.

anticipation au moyen des plus values pervenant du rendement des centimes effects au la vies de l'emprent. Elle ne pourre employer d'autres ressources à des rendements de cette nature, qu'au cours de la dempience moite de la période d'amortes sement et and fuievis d'un ay.

Faus tous les cal, ces remboursements autrips comporterent le faiement fax la commune, d'une indemnité éjale au montant d'un servetu d'entent du cafital rembourse par autrifation. Ils devont avoir lieu au moment d'une échique. Seront acceptes sans indemnité ni piavis, les comboustements entréfés effectués à l'aide des subventions albuies four les travant que motivent le recours au crédit, ainsi que les réductions du montant de l'impant continut le recours au crédit, diestion, dans le mesure on ces réductions n'entrainent aucun reversement de fonts un frêteure.

D'evits de place. Demande de révision du barif et de prolongation de la durce du bail.

Chouseuir le chais bounet à l'examen du Consul Meminipal, une demande présenter
fai monsuir Pierre Priguencal domicilie à Vincennes (Semis) 15 me du Bois et agrissant au la qualité de mandatain de monseinr Henri Charve, concessionnaire four l'exploitation des devits de flace her les marchés de la Commune, hudant:

19 a'u que la durei du buil soit prorogie, a dater du 1st faurei 1948, du nombre d'anvies dont il a its suspense par suite d'ivenements de queve. Loct 8 aus (1940 à 1947). pour permette l'anortissement du capital engage et des travans épieules four l'anoinagement de le flace en 1911.

?) à la modification du tarif des droits de place amusé au celuir des charges desse

1 26 fivrir 1925, Savoir:

1º) Place diconverte Sant mateired, le mêtre superficiel ave profondeux minimum de

2 mites: 5 france.
20, Place converte de 3 mitres de façante, comprenant 1 toile formant une avancei.
de 0.50: 20 france la toile.

3; locativis d'une table et de deux hiteaux : 10 france. Es frip comprement l'installations, la pose, la dépose et le ranitage du materiel Sentes le 21 fevrier 1948 Le Jons Pufet . Brotto

Soulin le 21 fevrier 1948 Le bour- Prefet - Brotto

Soule de 26 mars 1948 Le fonza Partir ... Porotto par le conssissimaire.

4°, Stationnement des voitures approvisionnant le marché : 5 fixues.

En ichange de ces avantages, le demandeur Singage:

10) a porter à 20.000 france par an à compter du 1er fauvier 1948. Le chiffe de la reslevance annuelle.

20) à effectuer après chaque marché, le démontage du matériel et le nettoyage de la place.

Il mivite l'assemble à délibérer sur l'objet de cette demande.

afrès en avoir délibées, le Conseil Municipal considerant qu'il convient, en raison de la refusie des marchés que avaient été suspendes par suite des événements de guerre, de modifier le tarif des droits de place que ne sont plus en reffert avec la situation actuelle;

Considerant d'autre part, que la redevance proposie par le concessionnaire exaceptable;

Décide d'accorder au fétitionnaire, la perogativiz pour une durée de 8 aus. du bail pour l'exploitations des devits de place, aux conditions ci-dessus relation. Obonnement à la revue "l'Information municipale".

Le Contril Municipal décide le renouvellement four les années 1948 et decirentes, de l'abonnement doncéent en 1943, à 6 exemplaires de la revue " l'Information Municipale" deshinés à ître mis à la disposition des membres du Conseil Municipale, four leur permette de le documenter sur les diverses questions ayant hait à l'administration communale.

La dépense sera imputer au crédit miscrit au budget, chapitre 2 article 6, pour abounements à diverses publications.

Vote d'eure heboention à la lique de l'Enseignement.

Le Conseil Municipal décide d'alloner à la Lique Trançaise de l'outersprement (Confédération Jénérals des Ocures Laignes), une subvention de 3500 francs, à titue de participation aux frais d'organisation du Confris qu'elle bindra en 1948 à algor atte somme serve frélever au créate niscrit chapitre 20 article 1 du budget de 1948, pour dépenses imprévues.

Préstron de cours musicary dans les écoles.

Mousieur le Main donne lecture d'une lettre émament de la Fédération des Contres Musicamp Renauy de France, dont le tiège est à Paris 24 une de Ciningrad, de laquelle il répette que cette association envisage la criation dans le Département de l'oile et ce, en accord avec m'é inspecteur d'académie, de chorales bevlains et post sevaires et d'organisme des cours de tolfique et mustique dans le cadre des écoles laignes.

que chaque commune amant à la charge les heures de cours hebolomedant (heures amilis) correspondant au nombre de classes existant dans la commune, ainsi que les frais de déplacements.

Le tarif patique pour le faiement des moniteures est de 5000 panes theme and sune heure anné équivant à une heure hebdonnadaire de cours de musique). Il invite l'attenubles à de pronouver sur la creativit de ces cours dans les exvles primers de chontataire.

16' Waltelet.

Opies en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette création et decide de fixex à 4 heurs anné, la duré de ces cours que acount line dis l'approbation de la presente delibération par l'autorité supérieure.

la dépuse feer l'objet d'un crédit à viserie au budget primitif de 1948.

Questionis diverses.

Le Conseil Municipal decide l'installation d'une canalisation d'un potable duliner à l'alimen tation de l'immende communal situe Place de l'Espire, dont une partie est luice à le faminent et l'autre partie est affecter au logement du garding du concetoir et charge housieir le maire d'effecteur les demarches nicessains aupir du service intéresse.

efforteur le mais expose que le cadrais de l'horloge de la façade dud de la maine dont la pose a iti effectuer en mars 1947 for hi thuckey, hortoger à terrières (ous), s'est houve file and evers de la ruix en flace et que de ce fait le faiement de la factine 1 ilevant à 7990 francs « a fat encore en lien a'ce four.

qu'à la buite d'une visite de mi ffuchez, ce dexuir a consente; dans un best d'arrandement amiable, à réduie le montant de la facteur à Joro francs et que dans ces consistemes il y a lieu de décister hi le fairment feut être effectué.

après deliberation. Le Conseil einst un avis favorable au riflement de la facteur dont il s'agrè. Le Couliel Saisi d'une demande emanant des mistitutures logies à l'école des filles et relative à la réfection de leurs logements, charge m'e haire de faire établie un devis fai M' Chauveau entrepreneur de pecintere à Montataire, avec lequel il seca fies rendez-vous four determiner l'importance des travains à épéculer.

Huis n'étant plus à l'ordre du Jour, la beauce est levie et les membres friesants out tique

Mular & Comme Boulauger après lecture. Lambin Tement Belman Belmans ett Dogs

deran Hadnes Attimes

Le hois moi mil veuf cent quarante-huit, le Conseil menniaipel de Montatoire a été convoque en tiance uphaordinaire à la mairie, pour le huit mai à dip huit huns. te haire,

## Séance extraordinaire du 8 mai 1948

Le huit mai mil neuf cent quarante huit à dix huit heurs, le Bussil sepuriaipel de Montalaire diement convoque le hois mai, s'est rien en hierce extraordinacie à la Musicie sous la présidence de affordieux Cour , effacie. Chaint frients: 4.4. Cane, Bertrand, Sunst, Bulanger, 4 " Wattelet, 4.4. Carry, Bfulance Jirard, Hellard, Godart, Father, Erry, Cambrig, Esmane, Didicomt, Belmand. Roger, Descroy,

about : M.M. Collist, Mighon, M. Mousecire spousies; M. Holenwegow, way excusie.

le nettoyajo

le chiffre de la

ouvient, en uite des évé-

bout place en

cionnacie est

uni de 8 aus.

dessus relations.

et Suiventes, · Information

weil Meni. ayant hait

ile 6. Lour

seisprement " hance , a titre

m 1948 à alger. de budget de

idinetroj des de Ciningrad, le Département rales bevlavies

hebolomudeuss La commune,

es le cadre des

france I have anni. murique). les exules primaries

Montieux Gérard à été nonmé Secretaire Le prois. verbal de la precedente teaux est lu et adopte à l'imaminité sans observats École des Jarcous. Régularisation du nombre des emplois d'adjoints. Monstieux le Maire expose qu'il a ité saise par mi l'Inspecteux primaire d'un demande lendant à la régularisation du nombre des emplois d'adjoints excreant leurs fonctiones à l'école primeire de garçons. Det renteréprements fournir, il résulte que le nombre des postes d'adjoints four Liounant actuellement est de 12, alors que seuls 9 emplois sont resconnus off. cullement par le Ministère de l'Estrection nationale. En consigneme M'le Marie demande à l'assembleé, de bien vouloir régularie cette struction et d'émettre un avis favorable à la création de 3 nouveaux emples Le Conseil Municipal consisterant l'anofmentation sous cesse croissente de effectifs bestaires et après en avoir délibére. Sollicite de My le Ministre de l'Education hationale, la création des 3 fostes dont il l'agit, à têtre de régularisation. allocations any Soutiens de famille. Montieir le Maire Souvet au Conseil Municipal, les demondes d'allera hig militarie formules par : M ... Whitehouse Jacqueline chouse Gardinier, Cavie d'Ongy, avant incorporation a Lon meri Gardinir Roger, classe 1948; Me. Breton Course chouse Bertheling, 12 rue de l'Eglise, avant incorporation de Long meri Bertheling Jean, classe 1948; M. Auguenot Reine spouse Cavillay, 84 rue Victor- Hugo, avant incorporation de Son file Cavilloy Georges, classe 1948. My opolenhove brilience venue grung, of rue A. Cancelot, afrès vicorporetaris de Son file Juny Rui, classe 1948. Mr. Delatu efanie Couise venue Kolesnikoff, 53 une Roger Salengro, avant incorporation de son fils Kolesnikoff Paul, classe 1948. Ces demandes paraistant fondies et buffisamment fustifier, reçoiment un aus favorable du Conseil municipal. Rien n'étant flut à l'ordre du joux, la teience est levré et les membres présents out signé après lecture. Berlanger Janus The state of the state of 11 Waltelet. Hours Albering Lambin Belmons Mug January Magnery Le seize mai mil muf cent quarante huit, le Consuit municipal de Montatani a eti convoque en teance ordinani a la mairi, pour le vengt et un

mai à venige heures trente.

lu et alofo tento le te bour Pref

Séconce du 21 mai 1948

Le vrugé et my mai mil neuf cent quarante-hent à vrujt heures hente, les membes du Constil Municipal de Montataire dument convoqués le seize mai, se sont reines en sécond ordinaire à la maine, sons la présidence de offonsieur Coure, Mairo.

Etaient friends: M. W. Come, Bertrand, Brunet, Boulanger, M. Wattelet, M. W. Caron, Populari, Sieard, Bellard, Godart, Fasseux, Collist, Cambril, Pernane, Declerant, Belinans, Roger, Bescroip, CHaguez, Chicfeon, M. M. M. Montecier et Holenweger.

absents excuse : M' Erin

Monsieux Collect a its nomme Secretani.

Cours professionnels.

Mousieur le Maire communique une lettre de toy collègne de Crist de laquelle il resulte que 51 apprentes (felles et garçons) habitant montataire, fréquentent les cours professionnels de Creil dépuis le 14 fanvier 1948.

que les couss obtisfatoris, en debors des subventions de l'état et des Bépartement et de l'implos de la tape d'affrentinage, sont alimentes par le budget de la Ville de Criel et qu'il est mormal que les commumes où résident les éleves bénéficuairt de ces cours, participent dans les dépenses. Que le montant riel de la dépense ne pourre être comme qu'en fin d'exercice, mais qu'il peut être évalue affrognimationnent à 1800 francs par dive.

qu'il convient de décider des maintenant la freis en charge sur les bases ci dosters. de la quote fact de la Commune, de façon que les ilvies puissent continuer a Senire les cours de Cris.

Il imite l'assemble à délibérer sur la question .

apis en avoir délibéer, le Conseil Municipal décide la fuse en charge de la dépusse dont il l'aget, le crédit nicessaire figurant au brodget de l'apercise 1948.

Réfection de chemins vicinary. Offenbation du marche des havours.

Montheir le Maire communique à l'attenubles, la toumitting fatté afrès affet d'offret, avec l'entreprise Conard et Séringe à Buil, laquelle 1 ingage à épecter les havens de remise en état des chemies vicinaire fréves four l'anné 1948, four la tomme de 2.722.600 franct, offre la plus avantagent, alors que l'ivaluation frimitive du furet 1 élevair à 2.337.000 franct et l'invite à dilibrier.

Sommitten qui lui sont prisentes. Le paroment de la dépense sera effectué au moyen des subventions de l'Etat et du Département et du froduit des empreuds contractés aufin du Credit Toucir de Trance et de le Caise des Dépôts et Consignations et pour la surflus per ficiencent au crisit affecte à l'entretry des chemins vicinaires et inscrit chapite 8 article 5 du budget de 1948.

Proposition du Cabriret Roup. Quis du Conseil.

Mousieux le mais bounet à l'épanney du Contril municipal. une propositoris mianant du Palinet Roup 29.29 rue de Chateaudry à Farit, kudant à l'évaluations du baluients communant, pour qu'en cat de dineter, la Compaquie d'assensuces communant le risque, possible une documentation exacte afris d'ivalue le montient des futes bubies.

Après discussion, esté profesition fait l'objet d'un avis de refet.

into force us offi-

observatory

erie, d'une

redularisa up emploir.

hostes

d'alloca -

retion de

twoig de

retion de

oraturj de

vant

lu et alphonoré buils le Et prinj 1948 le bour Prefet : Brottes

y avis

mbra

and

ne

ery

ed de

ugit at my

Leuli le 15 orliche 1948 Le lous. Prefet: Brottes Ocquilition d'un loursing dis rue des Déportes.

houseuir le mani expose qu'a l'issue de la cilibration du centraine de la Rivolution de 1848, il a été flante un aubre de la Liberte-bux un terrain tite. rue su Téportés, entre les deux bras de la rivisie Le Chiranj.

Qu'à la buite de fourfailers engages avec la tociete des Truges et avecies en Mord et de l'ost proprietaire du dit houseig, cette bociete consentient à le cide la Ville de Montataire.

Ce terrain agréablement situé, pourrait afrès quelques aminagements, être

haussonne en Aguere. Le Conseil Municipal affele à dilibérer, sinct un avis favorable à cette acquisition et Luye ni le maire de faire dresser par m' Sordet géomètre expect à Cuil, le play du terrain dont il s'aget ainsi que l'état estimatif.

La défense en résultant sera imputer au crédit inscrit au budget de l'you.

achat de tevrain four création d'un rouveau cimetière.

montreix le moir expose que le cuinteire actuel ne comporte plus qu'en montre relativement restreuit de places, hant en concessions qu'en sépultines communes et qu'il convient d'envisager l'acquisition d'en terrain four création d'en nouveau cineticie.

A propose en consignence l'achet du tensin deisonne " Le Clor affertuent aux héretreis Dembar. Achelte , situé à prospinité du cinetine actuel, lequel tout par sa forme que par son exposition, conviendait his being four cette création.

Le Conseil Municipal affelé à déliboier, semet un avis favorable à cette firselition et charge M'el Maire de faire dresser fax M' bordet géometie-expert à Civil le flan du luxuin dont il s'agit aires que l'état estematif.

La dépuns en résultant sora imputer au crédit miscrit au budget de l'aprime en cour four dépenses insprisences.

faxuonie Municipale. acquisition d'unstruments de musique. Paiement par la Commune.

Mouseur le maire donné connecissance d'un devis étable far les Stallistemants Paul Benscher 27 Boulevard Beaumarchais à Faris, le responsant à la fourniture de 6 clarinettes d'occasion et de devers accessories nécessais au fonctionnement de l'Hommonie Municipale et dont le crit s'élève à 50.500 francs.

Il fait commente que les moyens financiers de l'éparmonne municipale stat des flus restrenits, cette société fait affel au Consoil municipal pour la fuir en charge de la défense dont il s'agit.

Le Consul affeli à délibérer, controleccent qu'il convient de houteure les efforts des diriépeants de l'Hremonie Memioifale en lui fournissement les mouveaux de doter d'instruments, les nouveaux éleves distinant entrer dans les ramps. Séciels le foisement de la dépense indiquei ei dessus. par insputation au credit niscrit au budget de l'exercice 1948 chapitre 18 article 8, lequel sul complète au moyen des fonds restant libres à la cloture de l'exercice 1942.

Ner et approver. Leulis le 11 junis 1948 Le fones-Profit : Brottes

lene L la

.

Se !

10.

Yu o Bean Le Chaf Julis de l'Inster 1947 Lubis le l'Inster

Rédement du frais de hamport des éleves désignés pour participer aux fêtes de l' q. F.O. F. E. P en 1948.

Le Conseil Municipal déside la frise en charge par la Ville de hontataire, des frais de Mansfort des éleves des écoles désignés pour prender part à la fête de l'Uning Fédérale des Ocures Laignes de l'Education Physique, qui aux lin a Chantilly le 23 mai 1948 et s'élevant à 2.800 panes.

Cette somme sera mandatre au nom de m' Joubert Friedrick de l'École des garans et frélever au crédit viscrit chapitre 20 avrile 1 du budget de 1948 pour départer impréven Vote d'une subvention à l'œuvre de vacances des Ecoles Laignes des second degré du Département de l'aise.

Le Conseil municipal décide d'alloner à l'œnve de vacances des bedes laignes du becond degré du Département de l'oise, une subvention de 5000 francs.

Cette somme sono manusatie au nous de M. Perrij, Biricteur du Cours complimentaire de garçons de Criel et frélevie au crédit viscrit chapiter 20 article 1 des budget de 1948. four défenses imprévens.

Commustion locale professionnelle. homination de délégués.

Le Coussil désigne M. M. Gerard, Enig et Dédiceurt, pour favi partie de la Com mission locale professionnelle de Creif.

Don par le syndicat d'Initiatives, d'une voiture ambulance. acceptation. Mousiur le Maire communique au Conseil municipal, l'acte public recu fait M. huguel hotarie à Wello le 4 mont 1948, fax leguel Mi Bertault Raymond Ling. planuación demenant à montataire 152 rue Jean Jamis. agissant en qualité de Risidant du Syndicat d'Initiatives de Montataire, fait donntivy entre vife sous les garanties de divit à la Velle de Montataire, d'une voiture automobile mongue Renault, 11 chevaux, insmetiecului 9043 813, à usage d'ambulance, d'une valeur de 200.000 france, laquelle voience dont la commune devra assurer l'entrotin et les charges occasionness par son service, no devra être utilisée qu'au transport des mulades, blessis, fement en courtes, en un mot à toute personne dont l'état de siente nécessite le hausport enquet.

Il iurite l'assemble à délikéer sur l'acceptation de cette liberalité.

Le Conseil municifal considérant que la donatury dont il s'agit n'est grine d'annue

charge onixuese ou excessive pour la commune. Par ces motifs diliker : Il y a line d'accepter la donation dont il s'agit, aux clauses charges et conditions énouvers dans l'acte fublic du 4 mars 1948.

Construction d'un garage pour la voiture ambulance. Montieur le Maire expose que la commune ne dispose d'annuy boul susceptible de Nouvir de garage four la voiterre ambulance et propose de construer un basimes destine à cet margo dons le cour de l'école des filles, le long de la propriéte Moral

et su bordure de la rue Jean James. Ce bahincut de deinensions restreintes, ne univait en ricy au fonctionnement mond de l'ievle, d'autant flut qu'anne occurrence ne servit aminager dans la cores afris en avoir délibre, le Conseil meminiful émet un avis favorable à cette frafasi-Mois et charge m'e manie de faire procéder à l'étade et à l'épieulons du propet. La dépense sur imputer au crédit viscoit au budget de 1948, chapite 12 art. 3

la et alpresere 1948 & hour Prifet : Brottes

le l'apre-

e de

Siture -

de

ceder

être

acqui.

Cril,

que suy Teres

two

artenant

ul tant tion .

ette fropsnt a Creil

l'apricie

Paiement

u blablis taut à la

fonction -

cifule start a frese w

levie les les moyens

ke range. tetion and lequel see

exercico

Seu et affronce Seulis de 2 Jeules 1948 le tous Prefet: Brottes

Western de l'Occe

Present to 16 junter 1947 the of a borning; there

Leules let 2 Juillet 1948 & Louis-Profet - Brottes

Division & Bureau Ver et affroure Krawrum Les Jules 1947 Ple Rufet et fan delugerbry & Cluf de Dwessing: illende

du 17 cevent 1948.

Vu et approvere Sends le 7 hout 1948 pour entretien des bâtements communaux, lequel sera complèté au moyen

des fonds restant libres à la cliture de l'exercice 1947. assurance du carnion automobile et de la voiture ambulience.

Le Conseil Municipal, considérant que en raison de la mise un terrier du caming automobile et de l'ambulance, la commune se trouve dans l'als gation de garanter far une assurance, ces resques d'accedents lourds de come quences four l'équilibre budgétaine;

Decide de contracter cette assurance à la Caisse Mutuelle d'assurances du agricultant de France " pour une garantie illimitée", moyenment une cotise. hoy de 24.450 faucs.

Décide en outre d'assurer à la même Asciete d'assurances, le carning automobile eoutre le risque d'incendir à concurrence de 530, aux francs, mayon. mant une cotisation de 6439 francs.

Ces dépenses sevont impulses au crédit miscrit un budget, chapitre I article ? pour assurance de responsabilité civile, liquel sera complete lors de l'établissement du buoget additionel.

Voiture ambulanco. Garif des transports.

monsieur le maire expose qu'afig de mettre su service la voetere ambulance dont vient d'être dotse la Ville de montataire, il convient d'établi un tarif des transports qui texout effectués pour ce vehicule.

l'assemble inviter à délibérer, fipe de la façon suivante, le saif des sits hausforte:

Crausport des habitants de nuvertataire à l'hopital ou à la muternité de Cuil: 175 francs; four les hausports à plus lonque distance, il sera perçue en sufflé-Complète par délibération ment, 15 frances fax kilomètre faxeauxu au dele de Crail.

Transport des habitants des communes environnentes qui bollisiteraint le hodeljen for delle du 3/8/14 Service de l'ambulance: puis en charge 150 francs flus 15 francs fax kilo. mite faccoure au départ de Reontataire.

a faif love mis en application des son approbation par l'autorité suferie Fersonnel ampiliarie de la voirie. Friention du Salarie du consducteur du carriag.

brouseir le mani expose que par suite de l'acquisition d'un carning auto. Melour-Profet. Le secretarie en chef mobile, lequel sera livre sous quelques fours, il y a lieu de fijere le salarie qu'il convient d'accorder aiston conducteure, lequel remplica en outre les fonctions de chef de la voirie.

Il propose le saleure horaire de 70 frances que lui a été indiqué comme affliqué par le service visital au forssund entrant dans cette catéforie. atte proposition mise any vais est adoptie à l'unaccimité

La dépense lors imputer au cossit unscrit un budget, chapitre y article 1 four salavi et indemnites du personnel de la voirie urbaine. Questions diversel.

eyourier la effeire fait committe à l'Assemble que tr'e Commissair de Blue de Creil, dans le But d'uniformiser le faif des vacations funciones du

les communes de la circonscription, bollicite de porter le tamp de ces vacations en ce qui conceene exportataire, à 140 france, tans frahigue à Crail et hogent sur vies et tollierte toy avis à ce trefet.

Le Consuil Municipal afrès en avoir delibéré, considérant que le tany des vacations finé. raines a été fixe bout récemment à 180 frances et qu'aucunt raison ne motive la modification proposes, evet un avis difavorable.

Le Couseil Municipal donne avis favorable à une demande émanant de m'Robert Delamanne et tendant à obtenir l'autorisation d'unitabler sur le mur de clôture de l'Hôlel des Rotes, un formane publicitarie de 0 ". 80 x 0 "60 destine à son resage personnel.

Monseier le Mani donne commaissance d'une lettre imanant de Mi l'Inspecteur frimaire bolliertant l'attribution à la fombert, Directeux de l'école des garçons de montataire, d'une indemnite annuelle de Foro francs, pour le rembourser des frais de communications tilipho niques occasionnes pour raisons de service et l'invite à de prononces sur cet objet. de Conseil Municipal considerant que par la déliberation du 13 décembre 1946, avis favoueble a été donné à l'installation du beléphone à l'école des garçons avec prise en charge fax la commune des frais de fremiere installation, sous reserve que les dépenses convantes ( abounement filephonique et communicationis) restina la charge des Directeur

Force ces molifs einet un avis difavorable à la demande dont il s'agit.

Le Couseil Municipal emet le voeu que le Jouvernement allon à l'occasion de la Tete dos mires, une ration sufflementani de pain et 500 grammes de farine any enfants. Il élève une protestation virgoureuse evetre les assassinats de patriotes grees et espaquols et demande au gouvernement d'intervenir auprès des ambassades de ces deux pays pour que cessent ces eximes inqualifiables.

Listes d'assistances.

En comité tecret, le Consuit admet les listes d'assistances telles qu'elles ont été arrêlées par la Commission administrature du Bureau de Bienfaissence, ainsi que les diverses décisions prises par celle assemble dans la seaux de ce four.

Rieiz n'élant plus à l'ordre du four, la beauce est levis et les membres piesents aut

Signi afrès lectrue. Allechan Symul dhulain Mins Jenny Lambing Sulmon Officer Jones Magnes Sign

Bellais Godart redient

Bulangu

16 Waltelet.

Holeuwiy

Le dis jullet mit muf cent quarante buit, le Busuit Municipal de Montabani a été como que "ex kance explandinari pour le punize pullet à venigt herres à la mairie. L'uni

moren

· (S ens l'obe.

course -

encer der o whise.

aning

. mayon .

ticle of

blisconant

d'établu

I del dill

de Creil:

suffle'-

u kilo.

· suferiene.

tewe

my suto. talarie

te les

4 1

Herie de

ned diened

Seance extraordinaire du 15 juillet 1948

Le geinze puillet mil ment cent quarante huit à vingt hunes, les monches du Consul Municipel de Montafaire diment convoqués le dix fuillet, le tout remis en teance explandinani à la mairie, tous la prisidence de monsseir Course, dans Chaient friends: M. M. Come, Buttand, Brunet, Boulanger, M. Wattelet, M. My Carony Populari, Grand, Bellard, Jodant, Fellew, Collist, Cambring, Remarce, Fidicourt, Belman Roger, Lescroip, Magnez, Mighing, M. M. M. Mousceir et Holenweger.

Monneier Collist a été nomme Secritaire. Li proçei verbal de le précidente seavre est lu et adopte à l'unavinite:

Réfection de chemins vicinary.

Mouseure le Marie rappelle au Conseil que des travaire penvent être égération tur les chemies vicinaux et que ces havany sont susceptibles de bénéficie d'une hebrarhon de l'État de 20% et d'une subvention de 25% du département, sur la dépense non subventionnée par l'ôtet.

Il dépose sur le bureau, un frojet dresse par mi Rousseau Indinier des E. P. E a Creil, qui frévoit la remise en état des C.V. 8 et 15 dut une longueur de 339 metres.

après avoir pris connaissance du projet, le Conseil décide :

10) d'approuver le projet présente.

20) Adlicite de l'Etat et du Département, une subvention aussi devie que possite

3, s'engage à finance la part que les revient dans les travans, en fielevant les fouds récessaires sur les ressources vicinales.

40) demande au Service Vicuial, d'asserver la Surveillance et l'execution des havang qui seront exéculis fax une entieprise désignée afier affel d'offres. Allocations any boutiens de famille.

Montieux le Main Soumet au Consul municipel, les demandes d'allocation militarie formulies for:

Mr. Evusant audecé épouse Brossis, lo rue Abel Cancelot, afrès incorporation de son maxi Brossin Jacques, classe 1946.

4 . Ochlest Lucienno éponse Festicis, 29 bis une Jules Elley, après incorporation de son mari Destreis Georges, classe 1946.

Mi. Katossky Huri, hamean de Nuryento, après misorporation de son fils Katossky andie

Mª Marleus Bernadette épouse Roulo, 78 rue Victor- Mugo, après incorporation de Loy mari Raulo Reymond, classe 1948.

Mr. Julithe exchelence épour Pourselle, 61 rue Vollaire, afrès incorporation de son man Houselle Fanish, classe 1948.

M' Voudepontsule René. 84 un Victor Muyo, après incorporations de don file Vandapontent April, classe 1948.

M's Zaffrioff Sisile. I rue femi Joset, afrès incorporation de Loy mari Zaffir fil

Ces demandes faraissant fondin et suffisamment fuscicies, receivent un avis favorable du Conseil menicipal.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la siance est levie et les membres présents out siopné après lecture. Albertrauer Queus Boulange in Wallelet. Belmon May Descrip Magnez Sign mon morning

Le douge aveit mil neuf cent quarante-hent, le Conseil municipal de montataire a eté comoque en biance ordinaire à la maire, pour le dip-teft avrit à vingt heures heute.

Déance du 17 Août 1948

Le dip . lest août mil muf cent quarante - huit à vengt heurs houte, les membes du Conseil menicipal de Montatanie diment converguis le donge aveit, le sont remis en siane ordinani à la Mairi, tous la présidence de houseine Coure, Maire.

Chaicut friends: M. M. Corne, Bertrand, Brunet, M. M. Wattelet, W. M. Bhularis, Belland, Judant, Father. Collect, Lambing, Primare, Biolicaux, Belinaux, Roger, Besonois, M: M. Mouscair et Holenwayer. about excusis: M. M. Boulanger, Caron, Gerard, Orin, Magney, Michael Monsheier Collist a été nomme Secritaire.

Le fiscis . verbal de la frécidente teaux est le et adapte à l'unaminité sans observation. Flay d'amenasperment et de reconstruction de la Commune de Montataire avis du Conseil après sa mise à l'enquête.

housieir le mani communique à l'assembles le fiscès-verbal de l'enquête à l'aquelle il a sti procédé du 26 au 29 fuillet 1948 for Mr. Monsey, Mais de Chiverry, Commissair empieteux, désignei à cet effet, six le projet d'aminagement et de reconstruction de la Commune de Montalaire ; il donne lecture des réclamations que protestations que le sont fuduites à cette enquite et l'invite à se prononcer sur ces reclamations on futestations. ainsi que sur l'avis apprime par 4 m le Commissaire enquitent.

Le Conseil après avoir examine et discuté les molifs d'offosition;

Considerant que certaines réclamations paraissent de mateur à être assessibles, entamment

celles princises : 19 par la Societé Usuior, à laquelle il serait déscrible de fermette de construée en boudant

de la rue Conis Blanc. sur les terraires lui affartement; le, far les propriétaires intéresses par le brace de la nouvelle voie reliaire le rece effectuain

à l'exhemité de la rue Vistor. Hogo.

Hemande la reconsidération du profet primeté, afin de concilie de possible, l'interêt général

avec les mitires particuliers.

Geneaude en outre que la goire industrielle interissant les bhablissements, maximi, bandrand. et Caperaig et Cinia . Wallet, but maintenne à lêtre définitef, de façois à fermettre à ces Chablissemes

ut, sur in des

· éxecuti

d'une

uchor du

reinir

e, clave.

My Caron, to

t, Beloward,

bugueur

trong des

llocation

de son

loy mari

by audie

ton mari

son mari

audepontreck

affiref July

Ver et affroncere Leulis le 28 soptembrique T de bour Pafet : Brotto lesquels constituent une partie importante de l'activité industrielle locale, de se develoffer normalement et ne par les obligher à disparsitée dans un avenir plus où monis raffisché, ce qui privereit la commune de restources affisécuibles et ne munque rait par d'affecter sociensement la vitalité de la localité.

bufuj le Consail Municipal maintaint pour les mêmes motifs, des avis des 13 mp.
lembre 1945 et le août 1947, défavorables à la création d'une voie nouvelle destine
à relier la rue Juan Jamis (de son point de fonction avec la rue des Féportés) et
la rue de la République.

Personnel communal. attribution d'un acompte à valoir sur le relatement.

Mousieux le maire expose que le décet 4° 48.1124 du 13 faillet 1948 public au Journal Officiel du 14, a institué une neuforation de reclassement en faveur du fursonnels de l'ôtat au têtre de la francie hanche de reclassement de la forubion fublique 1 revalorisation)

Le montiant marinum de cet acompte est fixé ainsi qu'il suit :

Greetament	- Zoice de Salais avec abattement		
	de 0 a 15% michet.	. de 07 à 25% inclus.	
Frailement de base compies entre 36 000 * et 50.000 *.	3.500	-1500 f	
Tractement de base compies entre 50000 et 100.000!	5.000	Jova "	
Craitement de Base compris entre 100.000 st 150.000.		Zoos+	
Erestement de base de plus de 150.000 !	15.000 f	13.000 f	
St. II I			

l'acompte hur reclattement me fent ître servi any ouvriers rémunicés sur la base des balacies du commerce et de l'industrie et des agents des services industries que ne sont fat assimilés aux fonctionnaires pour leur rémusication.

L'acompte sura attibus intégralement aux aquets, dis lors qu'aux comme de la fériode comprise entre le 1º famoir 1948 et le 15 puillet 1948, ils se tout hours dans une fesition ouvrant devit aux traitement fendant une decrei totale, sufériment me agale à 5 mois.

Il sera restruit de moites pour cemp qui au court de la même periode aunt en droit au traitement pendant une dencé comprise entre 3 et 5 mois.

la fériode visió ce dessus. de services effectués, d'une denis ou monis igale i

Pour les agents le trouvent à la date du 15 puillet 1945, dans une position contre hant une réductiving du haitement, l'acompte dura réduit dans la misue populare que le haitement lui-misue.

infinisher à 36 000 france on à comp qui ne contaceent par bout leux but a l'administration.

les relevens fiscales et celles au titre de la Sicurité Aveille.

Mousieux le Mais propose d'appliques au personnel communal, les difé ditoir pièves comme il est undique à dessus.

2 Du Bern

manager. 1 13 sep.

le, de se

us ow

estine

rtés) et

til Safit.

servent.

public-

laveur des

foretwing

attement

5% inclus.

oo f

ve '

.000 f

a la base

udustruste

us de la

house dans

inund out

leivide auront

feis Judant

is eigale à

position compor.

ine poportion

de base set

nut leve fample

is suffertued

mal. les dispo-

Julis le bortobre 1948 Lebour Pufot: Protes

Division de Corri Tu et affirement le 9 octobre 1948 The Pulph a form Whenton Jewed: Pleasey.

Cette proposition miss aux vois est adopter à l'unamimile.

la dépense en résultant dera inspulée any crédits niscrits au budget de 1948 pour les différentes catéréposies de haitements auxquels ils se rapportent, les compléments necessaires seront nissistes au budget additional.

Acquisition d'un herain sis rue des Déportes.

Montieux le Maire raffelle que dans sa térance du 21 mai 1948, le Conseil municipal l'a charge de faire dusser fax Mi Sordet, gionière expert à breil, le play anise que l'état estimatif du servain que la Ville de montataire de propose d'acquerir de la societe des Tages et acivis du avoid et de l'ost (astracllement Avoiste Ullinor) et situé rue des Déportés, entre les demp best de la riviere " Le Cherreing".

Que la Société précitée accepte de cider à la Ville de heoretataire cette farcelle de terrains d'une contenance cadastrale de 3 axes 32 centieres y compris le lit de la rivière et de l'ares 40 centraries four le berraig sulement, moyennant la somme forfaitaire de 15000 francs. En outre la Ville aura à sa charge, l'entertres et la responsabilité des deux vannes vistalleis sur la riviere Le Chiraig'et contigues à ce tourain, la bociete venderesse entendant par cette vente, se liberer de cette servitude.

Il minte dans ces conditions, l'Othemblei à le prononcer sur cette acquisition. Capies en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Vu le plan du terrain dont il s'agit;

The le procès verbal descriptif et estimatif dresse par hi Sordet, géomètre expert à Cail,

Vu la promesse de vente sousente par la Société vendentse;

Décide l'acquisition du terrain dont il s'agit et déligne bous pouvoirs au maire pour

le représenter à la higheteur de l'acte à untervenire. Le paiement de la dépense sons effectuée par prélèvement sur les founds restant libres

à la doluve de l'épercie 1947. Voiture ambulance. Carif des transports. adoletif.

Le Contail municipal decide de complèter da délibération du 21 mai 1948, relative à la fination du tarif des hausforts effectués far la voitere ambulance, comme tuit :

Corsqu'un hantfest nécessitera l'immiobilisation du véhicule en raison d'une attente pube que, les prix résultant du larif ce dessus, sevent majores du montant du balaire du conducteur et des pais accessoires qui en déconterent, lesquels seront calculai d'épies la

durce de l'immobilisation. En ce qui concerne le service de nuit, les prix de housport devout majoris du montant du complement de salarie du au conducteur selves la devie de son source et du pais

Rottachement eventuel de la Ville de Chantilly au Conseil de Rud hommes de Criel. Monteire le Marie replose que la Ville de Chantilly, par délibération de dons Conseil Municipal en date du 3 mars 1948, Ablicite son restachement au Consuit de Rud hommes

de Criel et s'est engagée à supporter les dépenses que lui incombenseent de ce fait. Que conformement aux dispositions des articles 3 et 3 du line 4 du lorse du Eronail (lui du

21 Juni 1924) il affarkent à l'Astembles d'émelle doy avis sur ce projet. Le Conseil municipal afrès en avoir délibéré, émet un avis favourble au rultachement de la Tille de Chancilly, are Conseil de fund hommes de Creil.

Regie Communale d'Electricité de Montataire. approbation du Compte adminishatif et du Compte de gestion du Caissier pour l'année 1947. L'Conseil municipal donne avis favorable à l'approbation du Compte administratif du Gircileux de la Riofie Communele d'Electricité de Montataire et du compté de gestion, du Coussier de la dite Régie pour l'année 1947. autoritation de fattage de canalitations électriques acciernes, au desus de propriés communales. Le Conseil municipal autorise Electricité de Trance exp hord l'uniene à faire passe au dessus des faxelles sises à montataire, cadastreis Section A 424 361, 1213, 1271, 1360, 2882, 2478. 2479 et riscrites à la matrice codostrale comme profesées affarteur à la Ville de Montataire, des canalisationis acriennes destruces à la constitution de la lique haute busing 60.000 volts Perssey- Cried. Compieque. Tote d'une subvention an Comité des Colonies Scolains de vaconces de montataire Ver et ablevers Leulis de 10 septembre 1947 Le bour-Perfet: Brotto Le Cousil Municipal décide d'allouer au Consile des Colonies Sculaires de vacances de Montataire, une Subsculevoir de 20.000 frances, au têtre de l'accuse 1948. Cette dépense sera imputer au critet inscrit chapitre 17 article 1 du budget de 1947 Privilion de la liste des électeurs aux bribunaux de Commerce. Vésignation de déléqués L'Couril Municipal désigne M.M. Populaire et la commission pour faire partie de la Commission charge de la revisión de la liste des électeurs aux Tribunamp de commerce. Pier n'étant plus à l'ordre du Jour. la seance est levei et les membres prisents out tiofne après lecture. Mular Lany W' Waltelet. Godart Hasses Georning Lamba redicoust rydning Mog Descures no murin Holeunege Le veugt quatre septembre mil neuf cent quacoute-huit, le Conseil spuicipal de horetstrai à été convoqué un séauce ordinaire à la maine, pour le vruge - ment septembre à co hum Séance du 29 septembre 1948 Le veugt-veuf reflembre mit neuf cent quarante huit à veugt heurs, les member du Conseil municipal de hurstaine dument convergues le venge quetre sephentie, a sont remis à la mairie sous le présidence de housieur Come, esfaire. Etaient friesents: M. M. Cane, Berland, Brunet, Boulanger, W Waltelet, W. M. Bpulais, Just Belland, Johart, Fatteux, Collist, Cambin, Pernaue, Dictionent, Belmant, Roger, Descrip, Carrel, Ering, Mr Holenweger. Celsende: N. 4. Mayney, Michan, he " Markeist, exacules. Apresent Collist a été nomme Secritaire

Le fisies verbal de la frécidente deaux est les et adople à l'imanimité dans observat

New ch affer Sendri de 1946 Se hour Pre

Vu et tertos Le pour

Profestive de l' Voi et effencers Bredwigner de 11

Vu et affroncé leules de le octobre 1948 de pous Prefat : Brotto sistratif

Gerhounel communal. attribution d'une prime unique, uniforme et exceptionnelle de You hand.

Montenir le Marie expose que par circulari 4º 456. N'le ministre de l'Intérieur a fait cours. he am Trifets, que les Communes et Stablissements publies penvent accorder à leurs agants, dans les meines conditions que celles fixes pour les fonctionnaises de l'état por circulaire 4º 109.29 E/s de 14 septembre 1948, une prime de 2/00 pand, comme celle institucé par l'anoté du 6 replembre 1948 en faveur des Salaries du secteur prive de la Touce métrofoldanie.

Cette france est accordic à tous les agents quelque soit leux régime de renunération et exerçant lesses fouchous sur le territoire de la Trance continentale et de la borse à la date des 6 septembre 1948. Elle est fixe à 2 foo fancs quelque soit le montant de la remunication des personnels enteresses. Elle see subit aucune réduction en ce qui concerne les ayants ayant monis de 18 aus. Elle ne subit nous plus ancun abattement en afflications de la reighementation relative any zones territoriales pour la determination des talaires.

Le moulant de la frim est, le car cibiant, cident dans le proportion ou la rémunication principale de houverait elle-même réduite pour quelque cause que ce soit congé notamment). Poux les personnels occupés de façois incomplète ou intermittente, le montant de la frime est fixe au porata de la devei effective des services. Cucune prime n'est attribuse aux agents four lenguels l'expercice d'une fonction publique ne constitue qu'une occupation

En raison de son caractere particulier, la freme unique, uniforme et up ceptionnelle resente for en comple pour l'application des reight restrictives de cumul d'une travament et d'une remunistry accessoire. En ce qui concerne les agents autorisés à cumuler plusieurs emplois, il sora verse une seule indesmité qui sera celle attachée à l'emploi principal.

La fruire unique, uniforme et exceptionnelle n'est pat toumise aux retenues hour penson, ni aux relevues privers par la lidislation sur la securité sociale. Elle est d'autre part exempte de lant retenue au titre de l'impôt circulacie et n'entera par en compte pour le calcul des revenue passible de l'impôt gineral sur le revenue.

Mouseuir le Maire propose d'affliquer au fersonnel communel, les dispositions privues Comme il est indique ci dessert.

Cette feofosition much any voir, est adopter à l'invaniente.

La dépense en résultant sera imputer any crédits misorits au budget de 1948, pour les différentes catésposies de traitements anyquels its te rapportant; les complements nécessar

red becout inscrits are budget adolitionel. Entretier des chemins vicineme de la Commune.

Le Conseil municipel autorise monsieur le maire à haiter de que à que avec mi albert Rugo entrepreneur à hogent-sur-des (vin) of rue du Dépot, pour l'executive des havans de réfaration des chemins visiteurs de la Commune.

La défense ivaluer affroscimativement à Efo. vo panes, sur impute au credit inscrit au budget de 1948, chapita 8 article 5. four actuains des chemies vecinans. Créating d'un revueran cimetine. Vote des crédits pour frais de vacaturis du géològne. Monumeir le Marie informe l'assembles qu'à la suite de sa délibération en date du El mai 1948, decidant la cristion d'un mouveau cimetine et l'auguisition à est effet, en lovaing decioneme " E clos affartement any livities Dunbar Schultze. M' le Rifet 20

aire fasser 213, 1291,

de propriétés

affortenous on de la

montatani de vacances

edget de 1948. diliques.

Commission

prisents out

Sylve

source

I de Montataire

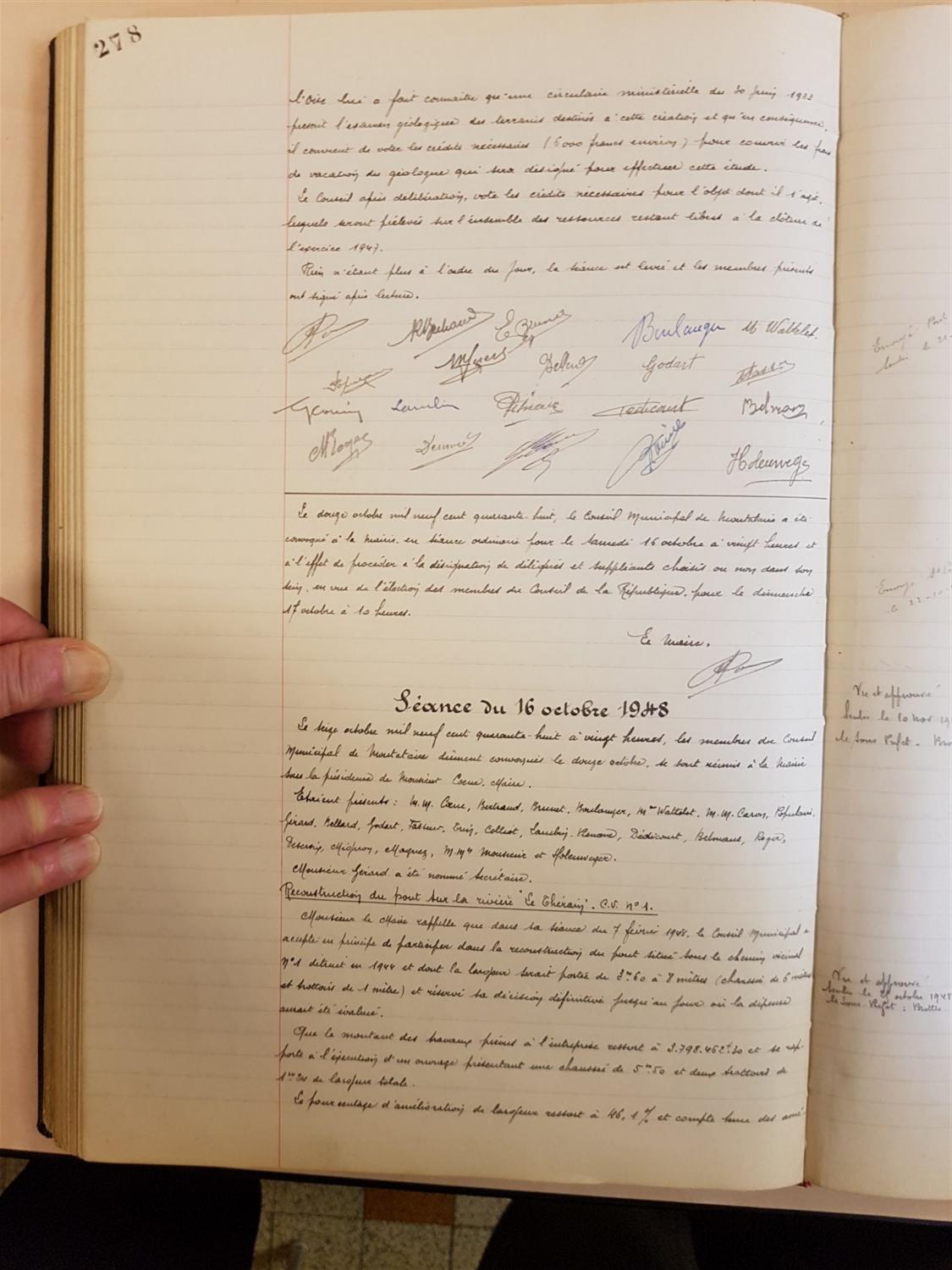
member du unbre, 4 sont

u. M. Popularie, Girard , Bernie, Caron,

the de l'on i. Cofe. Is Sundan 1959.

web al proverse 1948

. Inn. Refet : Brotte



consignence. uni les fres

e clôtere de

Walkles

ulnon

leuwige

tuis a éte :
It heuses et :
I dans don ;
dinnenche

du Consul

ieros, Bfulowi, Roger,

enein vicinal enemi de 6 miles la dépense

so et se resp.

une det ami-

New of afference In 44 hours - Variation

Nu et elfusure

bula le la hor 1948

de lous Parfet - Brottes

Lionations afforties à l'ourage et à ses abords, la fact de l'ôtet dans la reconstinction de l'ourage est évaluei à 1.776.758.40, celle de la Ville de montataire pour la reconstinction de l'ouvage et l'amélioration des abords, à 2.021.703.90, soit 53,2% de la dépense totale.

Compte benn de la bonnue à valoire pour havanç impreiribles, le montant de la presticipation de la Ville de knontataire heirant les conditions économiques en virqueur au 14 septembre 1947, s'élève par consequent à 2.150.000 panes.

Il invite l'assemble à frendre une detersion définitive sur at objet.

Le Conseil municipal, un l'exposé de houseuix le maire et après en avoix délibéré;

accepte le fruicife de la farticipation dans l'elargissement de l'ouvrage dont il l'aget, telle qu'elle est définie, savoir 53,2 % du montant des havang et l'engage à voter les crédits nicessaries sour finances cette farticipation.

Il demande à houseur le Ministe de l'Intérieur et à montein le Rifet de l'aix, en carrier de l'infortance de la dépense qu'aura à hefforter le budget communel, qu'ent aide financière aussi élevre que possible, lui soit accordée.

Figation du frie de lovains à vicorforer à la rue Emile Zula.

Mouseuir le Maire fait connaître que pour permettre la construction de la rue buile gola, il est nécessaire d'inicorporer au domaine public communal, des berrains reverains.

Ces herains l'affliquent uniquement à des bereains non bâtes et les propriétaires sont d'accord pour leur cession au fuix de 50 pares le mêtre carré.

Il inite l'assemble à le prononcer sur cette proposition.

Le Consuit après en avoir delibées, considerant que les frétentivres des proprietaires sont raisonnebles, accepte le prix proposé et autorise Monsenir le Maire a réalisée sur ces base. L'acquisition des berrains nécessaires.

Entretren des chemins vicinary.

houseur le maie expose que dans sa seaux du 39 septembre 1947, le Conseil Municipal l'a autorisé à haiter de qu' à qu' avec m' Rugo albert entreprenser, 35 une du Dépot à logenttur- oris, pour l'éjécution de havans de référair des chemies vicineux, à concurrance de 350.000 francs.

Jue le coût des havans dépassera le numbant de la dépense envirages et qu'il connent, four les memor à bien, de passer avec l'entrepreneur, un marché complementaire s'élevant affre-accurativement à la mine somme.

Le Coussil Municipal après en avoir dilibére, accepte la proposition de Mi le Maire et l'autonic à fatter avec Mi Rugo, un merché complementaire de Yo. 000 faces.

La dépense sera simputer au crésit sissent au budget de 1948, chapite 8 article 5, pour entreting des chemies vicinaux.

Pemboursement à la Ville de Creil, de frais de fournitures scolaires.

Moureir le Maire communique une lettre de lon Collègne de Creil, de laquelle il resulte que 66 enfants (filles et garans) habitant montatanie, fréquentent le granpe sevlanie rue des llsmiss à Creil que les frais de fourciteurs classiques engages à cet effet par la Kille de Creil four l'année scolaire 1947-1948, chiffés à raison de 400 francs par élaire, représentent une somme de 26.400 fanes dont la Kille de montatanie est restevable.

Qu'il convenit de voter les crédits nécessains à cet effet.

Le Consuit municipal apair en avoir délibéré, décide le remboursement à la Ville de Cail. de la

fucies verbal de l'élection de 15 Vélévouses et de 7 happlévants.

13. aisselic librairie etuis mo secont in ituel aux du Conseil i fac mo mi Barbusoe e la loi du e mineagget evision agant d'allocations j de son fils pratuing de DON haze albert ut my avisfat member pries 4 Waltelet Godart

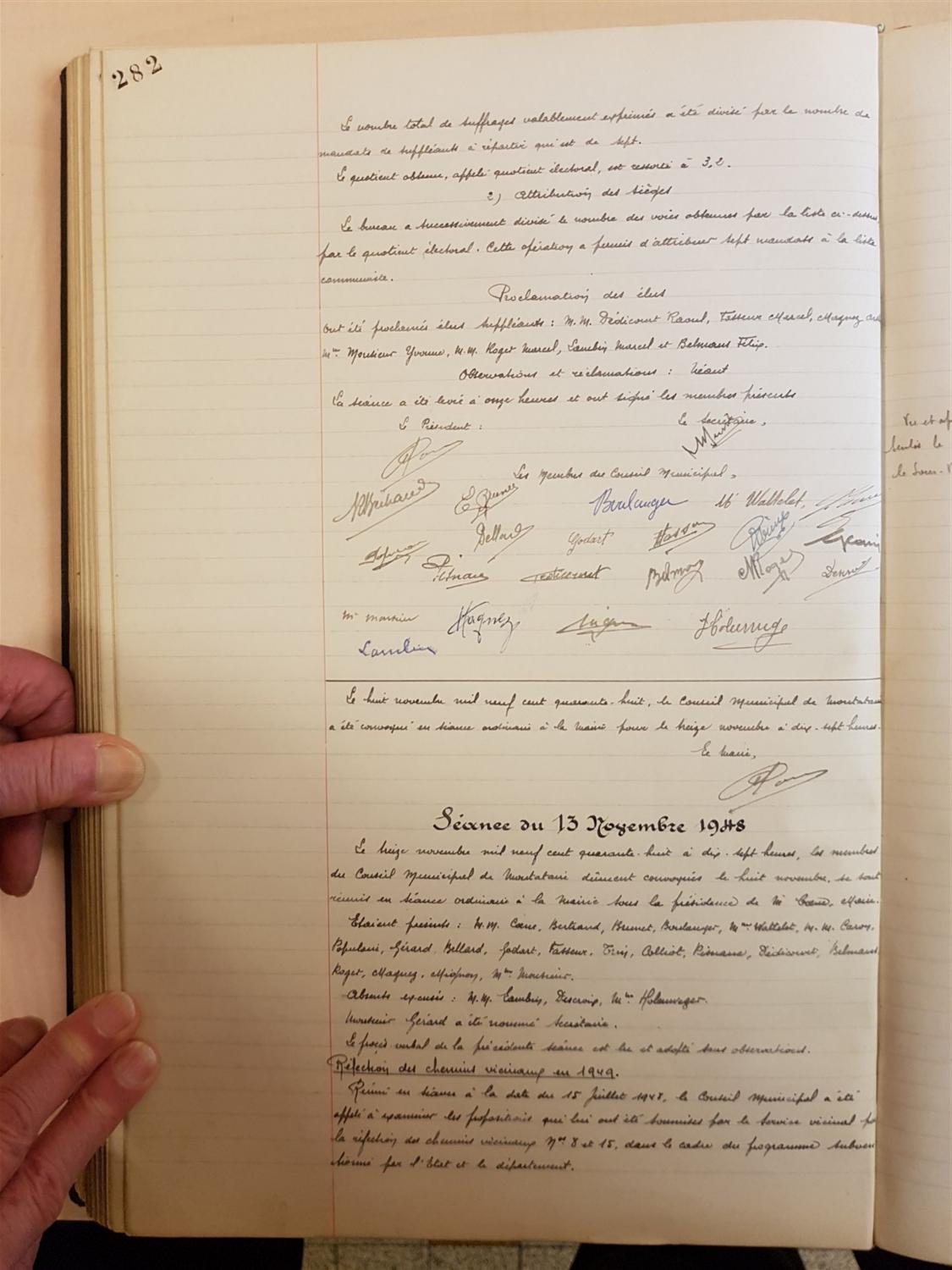
rolewegg

l'an mil neuf cent quarante-huit, le dix sept du mois d'odobre à dix heurs, le Conseil Mpunicipal de la Commune de montataire s'est renne dans le luir ordinaire de ses trances, sous la frésidence de M' Cane Marcel, Marie. Execut frients M. M. les Conscillers Municipans: Come Marcel, Bertrand Robert, Bennet Smile, Boulanger Marciace, M. Wattelet Louis, M. M. Caron Cours, Boulani Mucel, Grand afancie, Gellard acurand, Godart Lucien, Tasseur Marcel, Erry Robert, Collist Gaston, Lambing Mucel, Pismane Souis, Sidiwent Kary Believens Felip, Roger exacel, Esservie Louis, M. Mousius Groune, M.M. Magney arthur, michan Muserie, Mª Holenweger Marie Louis. Le Coussil a éle four Secrétaire mi Girard Musice. M. le Resident a donné lecture : 19 Set articles 6-9, 12, 14, 15, 16, de la loi du 23 replembre 1948 et 3, 4, 8, 11, 15 du décret du en depleenbre 1948; Es Se décret de convocation des Consils Municipans, à l'effet de procéder à l'élection de leurs delignées et suffliants en vue de l'élection des Conseillers de la République, que doit avoir line le Fraventse 1948, dans le département. Election des Féliques Le Résident a cusule invité le Conseil à procéder sans débats, au sensing sent et à la repré-Sentation perfortionnelle, à l'élection de 15 délésques. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remit ferme au Président son bullating de vote ceret sur fapier blance. Le déposeillement du vote a commence à dix huves heule. La donné les résultats ce-après : bombes de bulletinis brownies dons l'une a diduie : bulletiis blancs ou ne contenant par une disifuations suffisante, ou diens laquels les votants se sont fait commaître, an way conformed any frescriptions de l'art 11 & 2 du dieret du 24 deplandre 1948 Perte, pour le nombre des suffrages experimes 23. 23 vouje a obleme : la liste communiste 1) Détermination du quotrent ilectoral. Le nombre total des suffrages valablement exprimés à été divise par le nombre des mandats de délégués à répartir que est de quinze Le quotreit oblum, affelé quotient ilectoral, est ressorté à 1,53. 2) altribution des sieges Le bureau a successivement divisé le nombre du voir obtanne fax la liste ce desent, fax le Cette afération a fermis d'attribuer quivre mandats à la liste communiste. quohenit ilactoral. Proclamation des élus Out ité proclamis élus Délévpuis au Collège Electoral départemental charge d'élève les conseilless de la République : 4.14. Come effacul, férand Maurice, Errig Robert, Caron Suis, Collist facting, Populaire execul, Firmene Louis, Descriois Cours, Judant Lucies, Belland command, Boulander Massey Bertrand Roland, Brunet Smile, M. Wattelet Courts, hi Michong Manie, de la liste communiste,

Election des Suppliants

1) Vitoumation du quatient électoral.

qui acceptant le mundat



else de

a - desses

à la lista

Magney arthu

Tuet of purese leulis le 22 levrembre 1948 le Jour Porfet: Brottes

La tranche à spéculer en 1949 comprend les trevans ci-desseurs: C.V. 8 et C.V. 15 hur la longueux de 339 metres.

Le dépense correspondante belle qu'elle ressont du détail estimatif dresse par les trégéneurs du Service vicinal servit de 1.489.380 france.

La fart communale telle qu'ille résulte du barienc étable par le bouseil faient dans to Seauce du 6 mai 1947, ressort à 893.628 panes.

La fait de la Commune sura fiélever sur les ressources vicinales.

Le Consul Municipal decide de se rellier aux propositions ci-desses et demande à binépois des bubuentions de l'état et du département, pour le réglement de la déparse restante unitagée soit 595. 752 frances, dépense non convecte par la farticipation de la commune.

Fortonnel communal. attribution d'un dangienne acompte à valoir sur le reclassement. Mousieux le maire expose que pax circulaire nº 5 25, m'le ministre de l'Interieur a fait commaitre any Prifets, que les Communes et établissements publics prevent accorder à leurs agents, un deuxième acompte à valvie sur le reclassement, dans les mêmes conditions que celles fixees pour les fonctionnaires de l'Etat par circulaire de Mi le Ministre des Finances et des Offaires beonomiques du 19 octobre 1948 (7.0 du la actobre)

Cet acompte étant affirent à une période de 3 mois, tandis que celui pieve par le circulaire du 19 Juillet 1948 correspondant aux 7 presuiens mois de l'année, le montant du nouvel acompte parait devoir être fire aux hemp a apris, qui correspondent aux 3/72 du premier ou à les sommes arrondies léglisement supériences

Cang resultant des ordonnances Zones de Salaries avec abuttement de 1945 Craitements de base : -1.500 + 650° compris entre 35,000 et 50,000 francs 1.500 F 2500 compris entre 50.000 et 100.000 frances 4.000+ compris entre 100.000 et 150.000 france 5.000 6.500 7.500

supérieux ou igal à 150,000 frances Dans les car on le montant global des deux acomptes excéderait celui su reppel. l'exceptent berait impute sur les bonnues à parcevoir par les intéresses one titre des mois

l'acompte seux attribué dont les mêmes constitions que celui prive par le circularie Suisants du 19 Julet 1947, à lous cemp des personnels vises par cette circulaire dont les mouvelles échelles de paitements n'auneient pas its négletièrement fixes par un aviets public auté-

Il lux acquir à lour les agents compies dans les catesfories définies ci-desses se homant riserement au 20 octobre 1948. effectivement en service on en congé révipilier avec haitement à la date du 20 actobre 1948. Il seve attribué intropralement aux agents qui, dans la periode du 100 anit. 30 octobre 1948, he brout hower dans were positively ownant droit are haitsment pendant

eme duri totale au moins égale à dup mois. Il sura rédeuit de montre four comp qui, au cours de la même periode, amont en

droit au traitement pendant une féviros compise entre un et deux mois. Hne seva par attibus à comp us pouvout jurifier pendocut la mime période, de tervices effectifs d'une deves au moins eglele à my mois.

Craning Lennot

de montataine dig . sept heures

es, les neculres ovembre, se sout Bow, elsie. let, M. M. Caron, licevet, Belmans

chiocal.

micifal a etc bruise vicinal for gramme bubuen

Vu et affronse Seulis de 22 novembre 1944 I Sour. Pufet: Brottes

Nu et afferere Seuli le 23 personhe 1948 & Som Paper: Brotten

Cet acompte ne sera par bounies any retenues from pensiones, mais subira par contre, les retenues réspensentaires au têtre de la Sécurite Aveinle.

Oucune retenue four l'impôt céoulaire ne sera appliquée au montant de cet ain la rispulsionation afficiente aux mois de Juillet et aveit devant intervenir ulteriment lors du révélement finel du droit ses agents intéresses.

Monsieux le Mouie propose d'affliquer au fectonnel communal, les dispositions

private comme il est indique ci-desers. Cette perforitory mice aux vois est adoptés à l'unanimite.

La dépense en resultant sera imputer aux crédits inscrits au brudget de 1948 pa les différents catéfories de haitements anyquels ils se repportent, les compléments ne

cessail secont inscrits are budget additioned. Personnel communal. modification du tamp de l'instermité de risidence.

housieux le maire expose qu'un decret 70 48.112f du 13 Juillet 1948 a mordifie & four. Prefet - 19 l'article 2 du décret 40 48.357 du 29 février 1948, relatif à l'indemnité de résidence des fonctionnaires et ayents de l'Etat.

Four l'application des nouvelles dispositions, lesquelles premient effet à compter de 14 famir 1948, la rémunication globale de l'ayent est compler :

Pour la totalité en ce qui concerne la tranche allaint Jusqu'à 120.000 fianes. Vout lorsque la rémunération ainsi définie est comprise entre 114.500 et 120.000 penes, elle est returne forfaitairement pour 120.000 france.

Pour la nivitée en ce qui concerne la hanche comprese unhe 120.000 et 200.000 pans (Il reste Saus changement).

Monsieur le maire fait connaître que les ajents des collectivites locales perment bénéficier de ces dispositions et il feofore de les appliques au fersonnel commune à comper Pulettine de l'oin du 1t Janvier 1948.

Cette proposition mise any vois est adopter à l'unaumite.

La dépense en résultant sur importer aux crédits niscrits au budget de 1948 pour les différentes catégories de traitements auxquels ils se raffortent, les complements neus Saires Sevont niscrets an budget additionnel.

Fersonnel communel. Attribution d'une indemnite beneporaire de chate de vie et d'un suppliment lemporaire d'indemnité de résidence. 13.0.12 80/10/1948

houseix le mais expose que pax circulaire nº497, m'el Ministe de l'Intérieur a fa connaite any Prifett, que les Commund et blublissements publics penvent accorder par dibbushing, à leux aquels titulaires et ampiliaires dont la renumination annuelle (hartement flux complement provisorie de hartement) est que mount eigale à 114.500

a) une indemnité bemporaire de cherte de vie

le un suffliment lemporaire d'indomnite de résidence, dans les conditions primes four les fonctionnaires de l'état par décret des 9 vetobre 1948 et circulaire des Ministère d tinances de mine date. (4.0 10/12/1242)

Le montant annuel de l'indemnité de cherte de vie (laquelle n'est pat toumite at return four pension ) est fixe à 1200 france par ay.

Le suffliment lemporarie d'uidennité de résulence est déterminé en fonctions zones de Salaiss. En ce qui consenue montatani (Zone de Salais avec abattem

Breman La 28 de en Pre Piefet - de develoui f

dubica cet a comp positions 1948 form ments me'. La et officerele 19 mordifia b form. Prefet - Brotter vidence mipter du enes, elle 2000 france.

Relevent

l'ai comptee Palestine de l'Oise

l'ait approvene

l'ait approve

sul nices

ente de vie

ieur a fai

corder have

e à 114.500 pe

nd prevues

ministere de

1 Soumise

forekon de re abultand

melle

de 5%) il est fige annuellement à 3.120 france. Les ouviers rémunérés sur la base des Salaires du commerce et de l'industrie bout exclus des dispositions fricedentes, mais ferçoivent les indomnites attibues far arrête du 28 septembre 1948 (ciculacia de M' le Ministre du Eravail du 4 actobre 1948) 7.0 du 5 octobre 1948 Monteur le marie peopose d'appliquer au fersonnel communal, les dispositions prévues comme il est indique ci-desses, à compter du 14 deplembre 1948. Cette proposition mise any voije est adopter à l'imanimité. La dépense en résultant sera impulée amp crédits inscrits au budget de 1948, pour les diffixentes categories de haitements auxquels ils se rapportent, les complaments nécessaires suont viscrits an bredget additional. Personnel ampiliarie de la voirie. attribution de l'indemnité uniforme prévue par l'arrête ministériel du 28 septembre 1948. (7.0.5 octobre). Mousieir le maire propose d'accorder au personnel auxiliaire du service de la vivie, l'indemnite uniforme horane pievre par l'arrête du 28 reflembre 1948, 7 france noins 5% (abattement four zone de Salaire) Soit 6:61 et ce, à dater du 14 deplembre 1948. Cette proposition mike any vois est adoptée à l'unaminité. La dépense leva imputée au crédit miscrit chapitre ; article 1 du budget, lequel sera complète 1'il y a him, loss de l'établissement du budget additionnel. Tevision de la biste electorale. Designation de délégues. Le Conseil Municipal désique m' Populaire marcel pour faire partie de la Commission administrativo charge de procéder à la revisión de la liste electorate et M. My. Cambin Mano et Belmans Felig, pour faire pertie de la Commission municipale charges de Juger les réclamations que pourraient surveuir au sujet de la révision de cette liste. Ocquisition d'un terrain sis rue des Déportés. Demande de dispense de purge brytos-Faitant buite à la déliberation du 17 aveit 1948 décidant l'acquisition à la Luite Usuior moyenment le prix de 15000 pares, d'un tourein sis à houtataire rue des Séportes. Le Consuit municipal demande la dispense de purque des hypothèques en ce qui canons le ferciein dont il s'agit et en vocter de l'article 4 de la loi des 28 novembre 1942. Prinj n'étant plus à l'ardre du four. la seience est lever et les membres prisonts out signi apis lecture. Boulanger M' Wallelet. Mins Bellang Godast Mog Haynez Signe mon marin Below ma marin

Le vingt quatre décembre mil neuf cent quarante huit, le Consuit municipal de Monteteri à ité convoque en seience ordinane à la mains, pour le venige neuf descembre a vingt herres.

An

286 Séance du 29 décembre 1948 le vrigt must décembre mil neuf eent querante-huit à vrigt heures, les mes bres du bouseil municipal de montataire deiment convoques, le sont rémis à la mairie, tous la prisidence de monsieur Come, Maire. Chainet friends: M. M. Come, Berhand, Brunet, Caron, Populaine, Gillard, Judant, Talsen, Bruj, Colliot, Rimene, Kelmens, Roger, Bescuris, efficiency, Mais humaneir et Holenwaye abrent yeurs: m' magnez, représent for m' Bertrand, m. Wattelet, m. w. firand, Lambin Fédicionet, non représentes. Moretieux Collist a éle nomme Secretaire. Le proces verbal de la précedente seauce est le et adopté à l'imonimité sans observate Délibération hur le compte administratif présenté par le maire pour l'exercies 1947 Le compte administratif présente par le maire pour l'ipercice 1947 et dont eux exemplais est déposé aux archives de la meirie, présente les résultats suivants : Feettes ordinaries et exphaordinaries: 10.277. 833.20 Sepenses ordinaries et exphaordinaires: \_ 7.896.301. Exciolent de recettes: 2.381.532.20 Rester à recourser : 45.389. Rester à prayer : 59. 338. \_ Le Couseil municipal reinie sous la présidence de Mi Bertrand Roband, l'un de set member disigné conformement aux dispositions de l'article 52 de la lui du 5 avril 1884. Vu les artiles 71 et 151 de ladite loi, Est d'avis d'approuver le compte administratif pissente prer le maine pour l'exercise 1947 approbation du compte de gestion du Receveur municipal. Le Conseil, Vu le compte remen par le Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses from l'exercise 1947; Considerant que les opérations ont parce régulières et suffisamment pestifices; Demande qu'il planie à la Cour des Comptes, de l'approuver. Service vicinal. Chapitres additionnels au budget de 1948. Le Coulcit, Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministerielle des 24 ping Suivant et le rioflement général sur le Service des chemins vicinney; The les propositions-présentères par les traférieurs perex l'établissement des chapeters addissonnels à budget de la commune en ce qui concerno le device des chemins vicinemes; The be budget approuve four l'annie comante et les comptes renders hant pur le Musice que fax le Recevent municipal des recettes et des dépenses de l'apereire précédent, comples de il resulte que le reliquet des ressources des chemies vicineurs de est exercise est de 723.000 Filibere: le religient de l'aperice 1947 seux employé amformément aux indications la estoure 4 des tablecans dusses par le terrèce visiteel voir exemplaire dipose aux achiert de la Maires). Les recelles et cridits hefflinemataires non prives au budget de 1948 horont miscrits muy chafilres additionnels de ce bridget, amformément aux indications de la colonne 4 des talle disignes in destres Hablittement du budget additionnel de 1948. Le Consuit municipal, sur le ves des pieces qui lui sont sommies per m' le Muse fracción à l'écablifferment authines de l'éperie 1944, qui présente les voluteres describés de l'accept de maine ; la EEE, 198's la

Departs dupplimentaines : 10.888. 298: 20

Beverne de Bienfaitanco, Offinolation du Compte administratif de 1949 et du budget addition.

Le Courteil Aguninipal donne avis favorable a' l'affrabulivir du Complé administratif de l'indomnations du Burnase de Bienfritance france 1947 et des budget additionnel de 1948, frésente fran les necules de la Commission administration des Curran de Bionfriences dans de déance des 29 desembre 1948.

Bureau de Bienfairance. Approbation du compte de gering du Prevent pour l'année 1947, Mis du buriel. Le Contril. Ne les comples renders par le Mercure des Mercure de Brinfaisance pour l'exercice 1948, Vie la diliberation de la Coronnection administration en date du 29 desendre 1948, sur est complet. Consciderant que au complet paraiestent régéraliers et qu'ils n'ent douteur né absenulaises su' réserve de la Coronnection continue par la la Coronnection continue par l'avec que il y a lieu de les approusses.

Réglie Communale d'blichriste de montataire. Ceffrobalion du Comple administratif de 1947.

Le Conseil Memiciful donne avis favorable à l'approbation; du Comple administratif du Busileur de la Rifie Commune d' blachiaite de Rontalaire four l'année 194) et du budget additional de 1948, friente fur la Commusaire, administrative, dans la séauce du 18 desembe 1948, Reigie Communele d'Electricite de Montalaire. Budget frincité de 1949.

Mondinir le Dinseleur. de la Régie Communale d'Electricale de Montalaire présente a' l'Astembles, un profet de bredget des recelles et dépendes à effectuer pour l'année 1949 et exposer les molifs que peolificant des propositions.

Le Conseil oui l'expose de molife;

Ve la projet de brudget dressi for mi la Directano;

Afrès en avoir dobbers; aviele à la dornne de 7.842.000 panes, les frévisions de verelles et

Demande frisentie par Electricité de Trance, pour l'itablissement des servitudes nécessaires à la construction de la ligne 60.000 volts de Ricy sur ouse, exontataire, Compieisne.

avis du Consil après da mise à l'enquele.

Monstieur le maire communique le procés verbal de l'enquelle à l'aquelle il a êté providele 22 dérembre 1948, par 1/2 Monssey, monie de Thiverny, Commissaire enquellent déscripée

de cet effet, relativement à some demande présentes par Electricité de Transe, Centre Hade

à cet effet, relativement à some demande présentes par Electricité de Transe, Centre Hade

transe hord, pour l'établissement des dervitendes niveraines à la construction de la lique

60.000 volts de Pring hur . vin , montataire, Compieque.

H fait commente qu'une seule observation à été recucille au cours de l'assembler laquelle ne revêt d'ailleurs par le caracteré d'une protestation et invite l'assembler laquelle ne revêt d'ailleurs par le la fajet ainsi que sur l'avis exprime par m'h a' se pouvouen sur le profet dont il s'agit ainsi que sur l'avis exprime par m'h

Considérie enquêtent. Considérant qu'anum protostation n'à ili soulevie au avert

de l'enquite; Nu l'avit exprime pur 15th la bonnemente présenter par blochicile de Transce part l'objet dont il Donne avis favorable à la demande présenter par blochicile de Transce part l'objet dont il

d. I'm da dal m 5 Avril 1884.

d, Jodant,

usion at followings

fired, Lamby

to seem observation

l'exercise 1943

and exemplacin

ne l'apricie 1947.

well at defraved

mut purtificies;

pay Amirant at le

filis additionals do

haut fier le Mietro Les contract, comples des crache est de 720,000.

and indications of

a colomic 4 der lablar

main free hi de Musich

288

Prifecture de l'asse Le Dirección 3º Brusan Vic et affirmer 1949 Prol Prifet et fan delegation & Class de Divinos: illiniste

Senter le 20 Janvier 1949 de tous. Papel. Prottes

Sendi le 14 Gameur 1449 Le Sour-Prefet - Brottes

Sentis de 5 février 1949 Le bour Préfet : Brottes

Cellistance any femmes en conches. modification du lang d'allocation le Conseil municipal saise d'une demande de bi le Préfet de l'aix, bendant à fix le nouveau tamp de l'allo cation pournaliere d'assistance any femmes en conches à applique dans le localite;

Décide de figer ce lang à 190 panes par jour, à dater du 1t movembre 1948. Chauffage des écoles.

Le Conseil memiciful autorise monorieur le maire, à traiter de gré à gié avec m' Barbaut a' Creil, pour la foureitere du combustible nécessaire au chanffige à ecoles pendant le 4. himestre 1948.

La dépense évaluer à 140.000 frances environ, Aura imputer au crédit miscrit chapitre 13 article 6 du budget de 1947.

bravair de peinteure et tenture à éjacenter dans les écoles.

monsieur le maire expose que divers havang de feinteure et senteure viennem d'être issecution dans les écoles fax m' Chauveau entrepreneur de feinteux vitin à montataire; que d'autres restent à issenter et que le devis plobal drans par l'entrepreneur s'éleve à la somme de deux cent venix hois mille cent quatre. vingt. trois francs. (223. 183 ).

qu'il convient dans ces conditions, d'établir un marche de gré à que afin d'en fermettre le riglement.

Ce Consul municipal après en avoir deliberé, appouve l'éspécution des haven dont il i aget et le devis etabli à cet effet.

Autorise Monsieur le Maire à traiter de gré à gré avec m'éhauveen. La dépense sera imputer au crédit virscrit chapitre 13 article 5 des budget de 144 pour entretain des écoles primaries publiques.

Fersonnel communal ampiliarie. modification de la reinviration. 1000 1100 mousieur le maire uppose qu'un arrêté interministériel en date du 1 radobre 194 fixe les rémunications maxime tresceptibles d'être allowers au titre de l'aume 1947, any employer ampliacies des collectivités locales.

Ces rémemerationes sont déterminées per les échelles ei-après :

Chelons	_   Auxiliaires de bereau	ampiliaires de Service
1~	118.500+	114.500
21	126.500 t	119.000
34	133. 500	123.000
4*	140.500 f	124.000
5*	147.500	181.000 €
6.	154.500	155.000
7:	161.000	13 9.000

a us reinventations d'apretent normalement les diverses indemnilés à carache général prevues par le règlementation en viqueur:

Indemnité de résidence Majoration familiale de l'indemnité de résidence

Suffliment familial de traitement.

Montine le Mais propose d'appliquer au personnel communal amplianie, les disposits

elocation.

1948.

avec uffage du

Vu et affirmer July la 20 Janvier 1949

July le 12 Janvier 1949 blow. Palet - Brottes

I down Profet. Porvettes

iserit

viennent

el drossi

le cent

ie afin

havens

wew. Lyst de 1948

de 1948 volubre 1948

unic 1947,

Service

a' caracteie

es disposited

I had offered: Edm. Pald - Yholes

I've it affermed and to be few nier 1949. Librar Perfet : Bruttes privues comme il est indique ci-desses et suivant un tubban qui sera annese à la présente dibbienting, avec effet à compter du 1st fauvir 1948.

Cette proposition mise any voir est adopter à l'unanimité.

La dépense en circliant bera impeter aux crisits inocids au budget de 1948, pour les estigories de haitements auxquels ils de raffortent, les compléments recessaires deront miseries au budget additionnel.

Rembourtement de como umativiz de gaz utilise pour nettoyage de la mairie.

houseiner le maire repose qu'il a été sain pur m' Schmidt Louis, garde affaireur, d'une demande cheudant à être rembouse de la vuleur du gaz consommé pour le chantsage des cany suployées four le nettogage et l'entetris des solles de la mairie.

Peconnaissant la demande percepier, il propose de l'accusillir favorablement et de fijer la coursonmaking à 20 miles cubes par mois.

Cette peoposition mice any vois, est adoptie à l'unavisaite.

Es dépense dera imputer ou crédit niverit au budget pour enteting de la mairie et bibliments comme. Attribution d'un decours à la Felamotte Jean, employé de mairie.

Monsieur le Maire donne commaissance d'une demande invancant de Mi Delamotte Jean, une ploys de Mairie actuellement en haitement au Sanatorium de Sabruyère (vie) et hudant à obtenir le renouvellement du Secons qui lui a ité accorde l'an dermir et propose d'accueller favorablement cette demande, l'intéress' agant boujours donne salisfaction dans son bravail qu'il a die ceser le 5 septembre 1946.

Il minte l'assemblie à déliberier sur la question et, le cas esheaut, à figur le montant du secons à lui accorder.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monseire le Menie et décide d'accorder à M'Xelamolle, un secons de 5000 francs.

La dépense sera impulse au crédit viscrit chapitre 1 certicle 1 du bent get de 1947 pour traitements et indemnités des agents permanents des services administratifs.

Cettribution d'une indemnite à la Méxic, Fuspecteux central des Contributions directes. Le Consul Municipal décide d'allower une indemnité à la mèric. Inspecteux central des contributions directes et en fije le montant à 3000 ghanes.

Cette indemnité est alloné à hi Mérie, en raison des services qu'il rend aux constribusbles en les recevant à la mairie tous les mois en dehous des tournées résplementaires.

leux évitant ainsi des déplacements entre heoret ataire et Creil. La dépense fera l'objet d'un crédit à niversie au budget additionnel.

attribution d'une indemnité au Sous-Sientenant de Sapens pompiers.

Le Conseil municipal décide d'allouer une indemnité au Lous l'enterment de Lapeurs.

fompiers et en fije le montant à 5000 panes. La dépense fers l'objet d'un criedit à nissonie au bredget additionnel.

attribution d'une subvention au Syndicat d'Initiatives de montataire.

Le Consuit municipal vote en faveux du honolient d'Initiatives de Investataire, une hebreution de 30.000 pares à têtre de harteripation à l'organisation de répositiones one hebreution de 30.000 pares à têtre de harteripation à l'organisation de répositiones one

Cette départe sura imputé au cidit mirerit chapiter 19 article 5 du budget de 1948, le complement recurrire étant priver au budget additionnel.

Sends la 7 Janvier 1949 Le Sons Papel : Brottes

Seeds de 2 janvier 1949 Lebons - Bofal - Brottes

Santi de 12 Janvier 1949 E born. Pofet . Brotte

Level offmense denti de 12 Janvar 1949 Le Lan Palet - Brottes

Juli et affirméré Juli le 12 Janvier 1949 Le bour Porfet. Porette

Sends to Al James 1949 to Low- Pople - Pople - Protes

Cattribution d'une Indocution au C.O.S.S.I.M., pour participation à l'arbie de hal.

Le Conseil Municipal vote un faveur du Comité des œuvres Aveiales du hyndrese d'Initiatives de Montataire, une subvention de Co. avo frances, à titre de ferticipates à l'organisation de l'arbie de Moël en 1948.

attribution d'une subvention pour fonctionnement du cours minager de hontate

Le Consuit municipal déride d'allouve à la Caise d'allocations familiales de l'air lectrois de Crut, une subvention de Co. 000 france à têtre de participation aux frais de fonctionnement du Cours menager de montataire, ayant luis dans le local de frompeneut des Involustriels 1 rue des Déportes, lequel est fréquenté par lo ilines de la beulité.

Cette dipense fora l'objet d'une cidit à nisseine au budget additionnel de 1948.

Cettibution d'une subvention au Comité local de vente du bimbre autitubrant
le Consuit municipal décide d'alloner au Comité local de vente du bimbre ent
bubereuleux, la bomme de mille france (1000) pour l'anné 1948.

lette somme sera mandaler au nom de m' Joubert, Guicteur de l'évole des garçons, déliqué local de l'anne et fiélevée au crédit miscrit chafite le art. 1 du budget de 1948 pour dépenses imprévues.

Cettibution d'une subvention exceptionnelle à la section decele de l'association des reine havoilleurs.

Le Couseil Municipal décide d'attibuer à la Section locale de l'association des viens havailleurs, une subvention exceptionnelle de 5000 francs au titre de l'annier Cette somme sons imputer au crédit viscrit chapitre 20 article 1 du budget de 1948, four dépenses imprévant

attribution d'une subvention à l'œuvre attribution et entraide des venues et orpholis de guerce.

Le Conseil Municipal de cide d'allouse à la Section de Creil de l'œuvre "Anocistion et entraide des venues et orpheluis de Juerre", comptant farmi ses adhérents un certain mombre de venues de guerre de Montataire, une subvention de levro frend france 1947 et destricé à l'organisation d'un arbre de levil.

Cette Assum sera frélevel au crédit miserit chépite les article 1 du budget de

attribution d'une subvention à l'amicale d'auschwitz.

Le Conseil Municipal de cide d'alloner a' l'Annicale des Déportés d'Auschnitz, et des Camps de fante bilisse, dont le siège est à Paris 15th do une Evoup, une sui vention de 1000 panes à titre de participation à la bouseription lancée par estre organisation. Jour l'inching au Crincline du Père Lechesie, d'un monument sur le sépullène on a sté déposée une wene de seendres favrement du Camp d'Auschnitz on furent systeminés blus de 150,000 français.

Cette domme deva prélovée au crédit misorit chépiter la article 1 du brudget de 141 hour dépenses imprévens.

attribution d'une subvention à l'Union des avengles de fuevre.

Le tous Palet . Bro

Vec et afelpre Jenlis la 19 janvi. L'Avre-Profet - Por

Luck affirment Luck de 12 Janvar 1949. Chow. Palat. Broken à l'arbre de hoël. visles du Syndical à titre de participateon

minager de heontatani

familiales de l'aix

petrois aux frais de

dans le local du

ute for 20 élives de

itionnel de 1948.

ii 1948.

a finite autituberaley

ute du Simbre ente

cur de d' beole des

chapite to art. 1 du

de l'association

a l'Association del

article 1 du budget

es au titre de l'anni 1917.

des verwes et orpholiss

de d'auvre "Association

mi he adhirents, un

unlesy de lovo france

eteile 1 du budget de

iportis d'aurchwitz.

on lancie par cette

us monument her la

du Camp d'autohovide

to rue Exoup, une sub.

itionnel de est exercice hadra de 19 farrier 1949. Later Profet. Porotte

d'utilité publique par décret du 9 avril 1921 et dont le bige est à Buis 91 49 rue Blanche, une belocution de 1000 francs.

Cette bourne dera pielevie au crédit inscrit chapitre lo article 1 du budget de 1948, pour dépendes imprévens.

Cettribution de Subventions à diverses secretés on associations.

Le Conseil municipal décide d'allouer aux sociétés ou associations, les subventions détaillées ei-afrès relatives à l'année 1948, lesquelles exont fréleves au crédit inscrit au budget de cet apereice chepitre 18 auticle 3 et intétale " Subventivies à diverses societés".

Harmonic Municipale.	love. F.
Societé de Lewers Mutuels l'Elewing des Travailleurs.	2000
Arcieté de Servers Mutuels la mutimelité Familiale	750
Union amicale des Societés de Secours mutuils du Canton de Cail.	1000+
Union Cycliste Montataininne	1000+
Hamdard athliki club de Montataine	1500
Union hationale des Combattants (Suchion de Montalianie)	700 t
Eleving des Combuttante de Montalanie et Communes environnantes.	700 1
association Républicacine des Anciens Combattants (Section de Montahaire)	Foot
Avriéte - d. Horticullure et de Europérance de Montabaire	750+
Societe d'Anticulleur et des Janduis Copulaires de Transco	Soot
Societe - Colombophile " Les Vrais auntours de Montatane -	too+
Annicale des Anciens Prisonneis de Juene de Montatani	1150
Attociation hutioniele des Racines F.T. F. F (Lectron) de heoutataire.	900
Fiderations historiale des Déportes, Enternes, Resistants et Patrioles Section	650
Pourpes femilles. Réparation du corbillard et achat de fentures.	

Monescuir le maire expose qu'en raison de la vitreste du matériel existant, il est indispurable de faire réparer le corbilland et de procéder à l'acquisition des tentous necessaires pour assurer avec desence les obséques des hebitants de la Comminu. La dépense à unisager est de l'indre de 130.000 frances.

Le Conseil municipal après dilibération, decide l'éjécution des réparations et l'achat

des tentines necessaries. La dépense fera l'abjet d'un crédit à niscine un bendezet additionnel de 1948.

questions diversed. avis favorable est donné à une demande invanant du Conseil speniespel de Thiseny, à l'effet d'être autorisé à faire appel au Corps de Superus pompiers de montatains

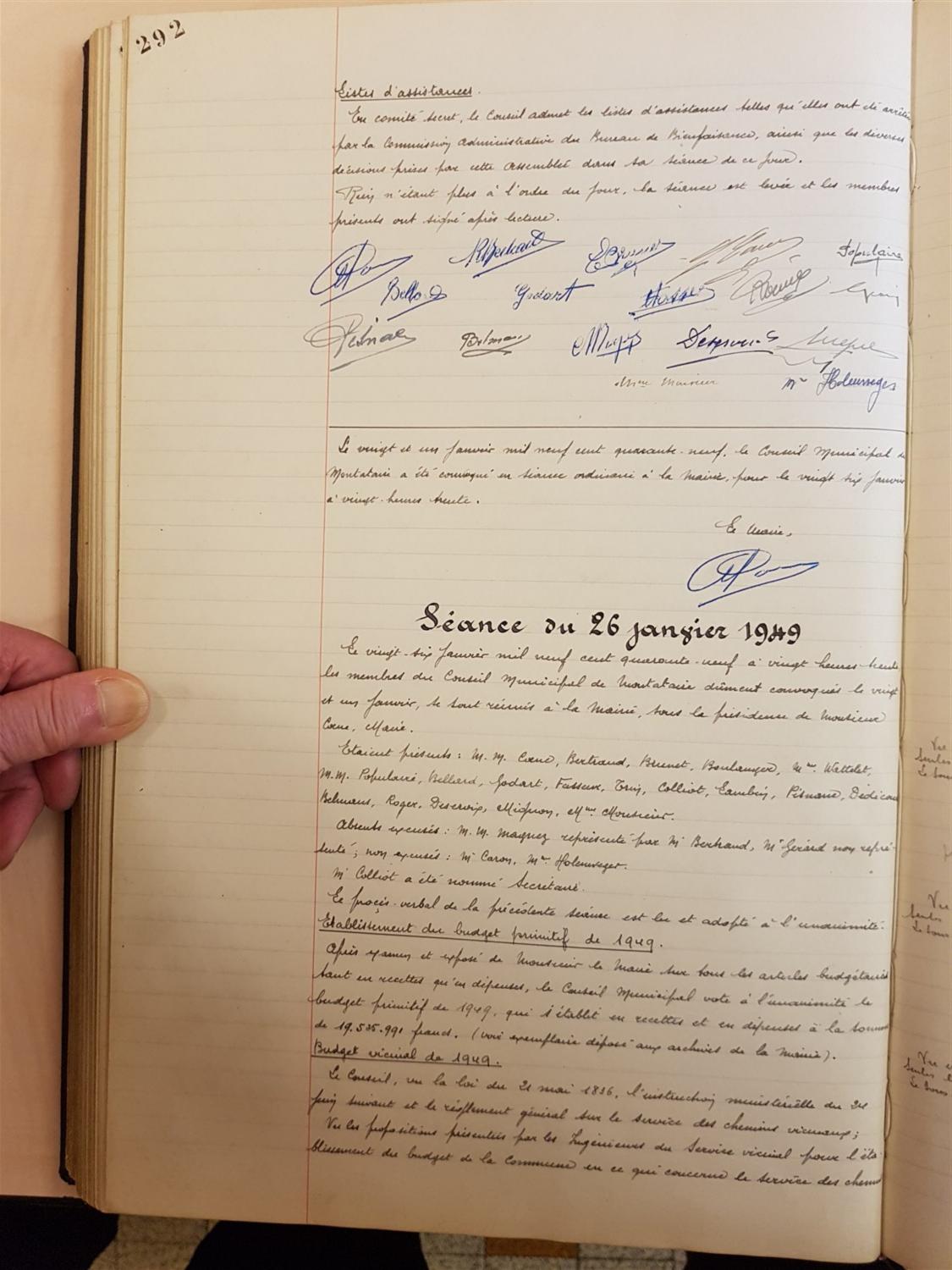
au eat où en demotre de produirait der le territoire de cette commune. Hest boutefois fait remenquer que le concours du Corps de Sapenes- pompieses de Montstani ne deviait avoir lien que sur l'avis des chef du Centre de Secres de Creil, leguel devrait ilse avise immidiatement dis l'affaitting du siniste.

Allocations any Soutiens de famille. Montieur le manie Avenuet au Conseil municipal, une demande d'allocation, militare formula for michel Paul forme, domicilie 60 cite Jules Ellry, afin

incorporation de son file michel Efret, chesse 1948. Ette demande peraistant fonder et suffisamment Justifier, regort une avis favorable du Contrait municipal.

ticle 1 du brudget de 1948.

Surver: lumpes de Juene recomen



out de arrêces e la diverses

s membres

Topulaine "Granj

repre Holumges

nuicipal de of his Janvier

heures heule, aques le verigt

a housieur

". Wattelet, tuano, Dedicant

ward may refire .

"unanimité.

eles budgitaries ianimité le eses à la somme

Civille du 211 · vicusup;

mini ).

has de affermente 1949 in home Perfet - Brottes inel four l'éta ervice des chemis

viairent fendant l'année 1949;

Vu l'avrile de mise en demeure de Wile bour. Prifet de Seulis en date du Ef mai 1948; Note l'inscription que brudget de la commune, des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vienning pendant l'année 1949, le bout conformément aux indications de la colonne 4 des hableaux dresses par le service vicinal. (voir exemplaire dépose aux archives de la Murinie).

Décide par application de la loi du 31 wars 1900, de remplacer par une tape vicunele à débernein par l'administration : 1º 3 fournies de prestations individuelles et 3º 3 fournies de pustations sur les accimans et vehicules.

Ficide enfin que les prestations et les tapes vicineles en meterne de l'année 1949, seront converties un taches d'après le tarif précédemment adopté qui est maniteur pour 1949. Bureau de Bienfaciance. Budget primitif pour 1949.

Le Courie Municipal, un l'article fo § 5 de la loi du 5 avril 1884; Vuele budget présente par les membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance pour l'année 1949, dont les prévisions paraissent en rapport avec les

ressources et les besoins riels de l'établissement; Est d'avis d'approuver ce budget présentant un total de recettes et dépenses de panes. Empreunts de 1948 pour réfection des chemins vicinaire. Paiement de l'annuité de 1949 hur cessources vicinales. Demande d'autorisations.

Le Cousul Municipal sollicité de l'autorité supérioure, l'autorisation de prélever Sur les ressources vicuiales de 1949, le montant des annuits de l'empreunt de cuy million de francs contracté en 1948, aupir de la Caisse mationale des Retraites pour la Viellesse et du Ciedit Foucier de France, pour réfections des chemins reicinary et de me pas viscrie un bendyet de cet exercice, les centimes d'enipesituis priver aux contrets de prits.

Everge d'enlieunent des ordures ménagères. Modification du tang de perception. Le Conseil municipal. dans le but d'augmenter les ressources communales. décide de porter de 3% à 10%, le tang de perception de la tage d'enteriement des orderes minagines instituer par délibération du 8 Janvier 1939, en applicehoy de l'article 1er de la loi du 13 aveit 1926.

Indemnités de fonctions aux maire et adjoints. Le Conseil municipal, par application de la loi 4048.1526 du 29 explandre 1948; décide de porter à dater du 1º Janvier 1949, l'indemnité de fonctions allower au meire à 144.000 frances par an et l'instannité globale alloure aux

adjuite, a 108.000 frances par ay. Les crédits correspondants out été niscrits chiefites 19 articles 1 et 2 du budget

Ottribution d'une indemnité au sous. Sientement de safeures pompiers. annie 1948 de 1949. Le Consid municipal dicide de porter de 1000 à 5000 france. l'indemnité allouir au Sous. Cientemant. Commandant la Compagnie de Aspenses ponspices, en racion de divocement que celui- ci apporte à la boune marche de la compagnie et des pertes de temps qui lui sont accasionnées par les cours techniques qu'il assure dépuis La nomination.

Judes le 11 famier 1949 L'how Pufet - Brottes

The of ofference top of home Paper. Porotte

53/1 La dépense fora l'objet d'un crédit à viscies au budget additionnel de 1948. Salaire du tambour afficheeve. Le Conseil Municipal décide de fixer à 12000 france par an, à dater du Sender le 15 febrier 1949 1 to Janvier 1949, le Aslavie du Samboure afficheux. Le Sour. Prefet - Brotto Le crédit correspondant est inscrit chapitre 1th article 6 du bendget de 1949. Ferbonnel enseignant. Indemnités pour études surveillées. mousieur le maire expose que depreis plusieurs années le Conseil municipal allore any instituteurs et vistitutures changes des 5 premiers classes des écoles frimaies, une somme mensuelle de 50 fieues à têtre d'indemnité pour études surviels; Cette indemnité est sestini à permettre l'admission any études surveilles à litre gratient, de queliques enfants de familles nombreuses et nécessitenses. qu'il a été baise de la part du personnel enseignant, d'une demande sendant à obteux l'aufmentation de cette indemnite. Opres examen de la question et en avoir délibéré. le Conseil Municipel donne avis favorable à cette demande et décide de figer à dater du 1 4 Janvier 1949 le montant de l'instermité pour études surveillées à los francs per mois. Les cresits nécessaires sont niscrets chapitre 13 article 2 des budget de 1949. Cinchiere. Révision des frix de vente des concessions. Preference de l'Osse houseier le maire expose que les firs de vente des consessions de servier au Du et approure condicie n'out fat ile revisies depuis famier 1946; que ces frie sont de beauwrif menies seront creed die I onwerten inforieurs à cur pratiques dans les communes voisines et que dans l'interêt de Beauton le 30 mars 1949 Pre Perfot - le Secretaire Jeneral fuiences communales, il y amait line de proceder à l'établissement de nouveaux Agus , Terry Il Soumet la question any déliberations de l'assemblée. Le Conseil municipal afrès discussion et un avoir délibéré; Consistenant que l'aufuentation du frie de vente des concessions affortire une restource affréciable pour les fenances de la Commune, décide d'en fixed le tarif comme suit : Concessions perfectuelles: mille deve cent cuiquente frances le mêtre superficiel Concessions Arentemaries: mille france le mêtre deperficiel. Chambres des metiers. Révision des listes électorales. Le Consul Municipal désigne m'Brunet Leuis arteris - maître et mi faillet albert artisses - compaquos, pour faire partie de la Commission de revisión des listes electorales a la Chambre des méticos. Couseil de frud hommes. Rivision des listes ilectorales. Le Courcil municipal désirque pour faire partie de la Commission de évisient de la liste des électeurs au Conseil de francé hommes en 1949 : M. Charwer Robert comme ilecteur patroj, W Schollast effered comme ilectaire america et m' avril marcel comme ilecteur employé. Jersonnel communal. affilieturis ai la Caisse mationnele des Petraites. Such de 18 fermi 1000 à Monsieur le murie refore au Conseil que la Commune comptant 7 aque investis d'emplois formaments, il y amoit availage à lever assurer une retracte en demandant leux affiliation à la Caisse mationale de Retraité

crice par l'article 3 de l'ordonnance du 17 mai 1945, dans les conditions princes par le décret du 19 deplembre 1947. En consequence m'le maire invite l'assembler à formuler cette demande. qui sexa sommise an Conseil d'administration de la Coisse. Le louseil, afrès en avoir délibéré; Vie l'article 3 de l'ordonnance du 17 mai 1945; Vu le décret du 19 septembre 1947; Considerant que la Commune compte 7 agents investis d'emplois permanents; Demande l'affiliation à la Caise nationale de Retraites, des fargents communaux mentionnes à l'état annexi à la présente délibération. attribution d'une subvention à l'association d'oblides et d'Informations Municipales. Mousieur le Mouie fait part au Conseil, qu'une Ossociation d'Eles menicipans de France, constitue le 10 juillet 1933 en voetre de la loi du 1t puillet 1901, tous le aut titre attriction d'études et d'Informations municipales dont le siège est actuellement 9 rue flemblot à tais 15t, a comme tache d'aider les administrataires municipant dans leux délicate mission. La dite association dispose de services dolumentratifs, bechuiques et fundiques after à fournir à la municipalité, tout consuls utiles pour la boune gestion des affaires communales. Monsieur le manie explique que les renserofnements et conseils qu'il a su l'occa-Sion de demander à cette attaciation, bui ont donné entrère talisfaction. Il pense qu'en racion des avantages précieux qu'elle a renders à la Commune. alle ci a avantage à recevoir à l'avenir, toutes communications interessantes de la dite Association; c'est pourquoi, pour avoir droit au service quateut des bechouverens de l'association dont il s'agit, il propose are Conseil, de lui voter une subvention. Il suppire la somme de 2000 france. Le Conseil afrès en avoir délibéré; Le déclare d'accord avec la proposition de mousieur le moise et vote en consignence la subvention de los francs comme subvention four 1948, à l'association d'études et d'Informations municipales, 9 rue Humblot à Paris 19te ficial Dit que la dite somme kna pilevei sur le crédit de l'article 4º 1 chepite 20 des dépenses de l'annie 1948, miserit sons le rubrique " Dépenses ninfrévues". (allocations any soutiens de fouville. Monteuir le Mani Soumet au Consuil les demandes d'allocation militaire formuleis par : la Benneit Enquie dominile 47 rue 40 ger balendro avous micosporativoj de bore filo Benneit mansis, W. Popularie Course Verme Bouheur domicilie 146 me Jean James, avant inceporation de toy fils Bowherer Jung, classe 1949. les demandes parais sant fondis et sufficamment furtifiers requirent un avis favorable du Carrie Pring n'itant plus à l'ordre du Joux, la seaux est leve et les member prisents out signi après éschurd.

Boulanger 16 Waltelet.

Sportant Belland Grodert start on Municipal. Lambin tolinar sederant Bilman Mogo Seminos

Wid.

ne

Le dup- left fevrier mil ment cent quarante ment. Le Conseil mounicipal de montabair à élé couvoque un tienne ordinaire à la haine pour le vingt deux fevire à vinige hum.

Séance du 22 fégrier 1949

Le vuigt deux feinir mil neuf cent quarante neuf à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Montataire démeent convagues le dip-sept févrie de sont reinis à la mairie sous la présidence de monseire Come, esfaire. Elaient fisente: M. M. Cour, Bertrand. Brunet, Caron, Popularie, Bellard, Godart, Fassur, Erry, Collist, Pitnaue, Belmans, Roger, Descroy, afficiency, M. M. Mousicier, Holenwager.

absents yours: " m' magney représenté for m' Bertrand, n. m. Wattelet. m. m. fixard, Sambin, Boulanger, Didicourt, non representes.

M: Collist a été nomme Secrétaire. le procès-verbel de la précédente seauce est lu et adopté à l'unanimité. figrantie d'empreut pour havour à égécuter par l'office Public inter. communal d'Habitations à boy marchi de Criel- montataire dans la Cité Jules Uhry.

Le Consuil :

Vu la demande formée par l'office Rublic intercommunal d'Habitations à boy marche de Creil. montataire et bendant à oblenir la garantie de la Ville de Montataire. pour un empreunt de 5.394.000 francs qu'il se propose de contracter aupies de la Caisse des Dépots et Consignations agissant pour le compte de l'état et destiné au financement de travans à épécuter dans la cité Jules Elhry à

Vue le rapport étable par m. le maire, favoruble à cette demande ; Tu les lois des 5 décembre 1932, 13 puillet 1928 et 3 septembre 1947, les décrets des 21 mars 1921 et 14 mars 1939.

attender que la valeur du centime 1 éleve à 1361.05;

La Ville de Montataire accorde sa garantie à l'Afrie Reblie mitercommune d'Habitations à boy marché de Creil- montataire, pour un empresent de 5.394,000 france que cet organismo de propose de contractor ampies de la Carise des Defots et Consisporations agissant pour le compte de l'état, au hang de 27 pour une durie de 10 aus.

On eas on l'Office pour quelque motif que ca soit, ne s'acquitterait pas des Sommes dies par lui any ichiances convenues on des cutirets moratoires qu'il aurait encourses. La Ville s'engage à un effectuer le paiement en set lieu et plasse Aux Simple demande de la Cassie des Dépôts et Consignationes adressee par lettre. missive sans famais pouvoie opposer le défant de mise en recouvrement des centimes dont la criation est prevue ci-dessous et affectés à la garantie, ni exider que la Caisse des Fépots et Consignations discute au précédable l'organisme défaillant.

Sentes le Le boiss. Pro

Le montataire migt henres.

res, les is - tept fivrier , Bellard ,

ttelet,

eligion,

mite. ublic inter-

laus la a

nitreommund met de 5.394,000 Coise des Défots ex four une

les dicrets

build be by man 1949

Le bries . Profet . Brottes

theat pas des moratoires qu'il en set lies et place dressie for lettre surement des centi Marautii, ni upigler

organisme defaellant

En vue d'atturer cette garantie. le Couseil vote:

a) fixer la fériode au cours de laquelle heront dies à le fois les intérêts à 1% et l'amos. bettement cakuli sur la bale d'un tamp d'intérêt de 2% c'est. à dire feminent les années 1950 à 1954 inclus, 141 untimes 4 additionnels au finicipal des 4 contiducant disches. I) à fretir de 1955, une imposition de 177 continues additionnels foire une durée de Mans. La produit de ces impositiones que seront mises en reconserment de pluj droit ences de besong, sere affecte à la converteure des charges de l'empresent correspondant à chacume des périodes considérées, à davoir : 192.382 france four la premiere prince, 240.842 fanos pour la 2º période.

Le Cousil autorise d'aute part m'le maire à entervenir au contrat de frit que sera fassi entre la Passi des Effots et Consignations agrisant pour le compte de l'Stat et l'office et à favi fucidor à l'accomplishement au profit de la Ville de Montataire, des Lounalités hypothèceires previers à l'araile 8 de la loi des 24 prillet 1924, les frais de l'opération étant à la charge exclusive de l'office.

Loi Sux les loyers. Rapports entre bailleuxes et accupants. Quis du Conscil. monteur le mani donne commaissance des dispositions de la loi du 1º replembre 1948 har les boyers et fait remarquer notamment que si celles relatives à la figation du freix des loyers, bout afflicables done toutes les localités quelle que boit la catégorie dans leguele elles sont classies, par contre les chapites relatifs au devit de represe du propriétaire et an maintien dans les lieux des locataires on accupants de bound foi, pouent uniquement dans les communes dans lesquelles les dispositions qu'elle édicte, bout applicables. qu'aux termes de l'article 1st de la loi, la Ville de monstataire de houve assupette de fleig droit à l'ensemble de ses dispositions et que le Bouseil Municipal à la faculté de demander qu'en sicret intervienne afrès avis des Conseil Jénéral, afrij que celles concernant le mainting dans les heing des occupants de bonne foi et le divit dereprise des propriétaires, cessent d'être afflicables dans la localité.

que il affartent à l'assembles de se prononcer sur la questiviz, afin d'en saisse le Consuil Junial lors de la prochaine dessing.

afris en avoir dilibre, le Consuit municipal diside en ce qui conserve la localité, le mainting des dispositiones de l'article 1st de la loi du 1st deplembre 1948. Personnel communel amplianie. modification de la rénumération.

12 8 de 16/2/1949 Indemnité de résidence. Nuvdification du tang. heaveuir le maire expose qu'à la date du 10. Janvier 1949, le dempione échelon pourrait ille ascerde à 4 m. Delsan, responsable du ravitaillement, ainsi qu'à m' Bérniger, respon-

Il expose également que le décret nº 49-43 du 13 janvier 1949 modifie l'indemnité Sable de la comptabilité. de résidence et que le deciet 4°49-44 de la même delle modifie le régime de rémembresses Unin ampiliaris.

des employer ampiliare		fax les hableaux ci - 0	fise :   Kudomité de résidence
	Formation de reindened Pour untique du traitement de la tolde ou du talans	Sould bee the	Consentage des traitement de la bolise one des habeire
07.	Jo 24	17 10 137	7 9
10%.	15	15%	heant

il de montabaria.

heures, les dej-sept février ne, especie. Pani , Bellard,

Wattelet,

, alignos,

Public inter.

dans

uitercommunal aut de 5.394, voc Caise des Défots

ex four me

, les dicrets

moratoires qu'il en ses lieu et flace bressi far lettre : wrement des centi-

yourse defaillant

Sendes de Et mas 1949 de bours Brotes Brotes

12 44 13%

En vue d'asserver cette garantie , le Conseil vote :

a) forme la firiode au cours de laquelle beront dus à la fois les interêts à 1% et l'amorfettement calculi tur la bate d'un tamp d'intérêt de 2% c'est. à dire fendant les années

1950 à 1954 inclus, 141 centimes 4 additionnels au funicipal des 4 contributions directs.

b) à factor de 1955, une imposition de 147 centimes additionnels from une durée de 2 ans.

be froduit de ces impositions que seront mins en reconsement de pluis droit encas de
besoig, sure affecte à la conventine des charges de l'empreunt correspondant à chacun des
fériodes considérées, à savoir : 192.382 frances four la fremiere fériode, 240.842 frances
four la 2º fériode.

L'office et à faire previeux à l'accomplishement au frofit de la Mille de Montataire, des formalités hypothèceires previeux à l'accomplishement au frofit de la Mille de Montataire, des formalités hypothèceires previeux à l'article 8 de la loi de 24 prillet 1944, les frais de l'ofice to alla charge exclusive de l'office.

Loi Dux les layers. Rapports entre bailleurs et accupants. Quin du Conseil.

houseur le mani donne commaissand des dispositions de la bis due se superins 1948

hux les logers et fait remerguer notamment que si celles relatives à la figation du frie du
logers, bout afflicables dons toutes les localités quelle que boit la cataifoni dans lequele
elles bout classies, fair contre les chapites relatifs au devit de repesse du profriétaire et au
mainteir dans les lieurs des locataires ore accupants de bound foi, fouent muignement
dans les communes dans lesquelles les dispositions qu'elle édicte, bout afflicables.

Qu'aux termes de l'article s'é de la loi, la tille de Mondataire de hours assusptitui
de fleig droit à l'ensemble de ses dispositions et que le Conseil Memicipal à la facentie
de demander qu'un sicut intervienne afris avis des Conseil Jénéral, afris que celles
concernant le mainting dans les lieurs des occupants de boum foi et le divit direpriné
des profriétairs, usemnt d'être afflicables dans la localité.

qu'il affaiteuit à l'assemblé de se prononcer sur la questroir, afin d'en saine le Conseil Jénniel lors de sa prochaine session.

Capies en avoir dilibre, le Consuit municipal diside en ce qui consume la localité, le mainting des dispositions de l'article 1et de la loi du 1et septembre 1948. Personnel communel ampliane. modification de la rémunication.

Predeminté de résidence. Mordification du tang. 10. 20 10 16/2/1949

houseuir le maire expose qu'à la date du 1º. Janvier 1949, le dempione échelon fourrait ître ascorde à 4 m. Delsau, responsable du ravitaillement, ainsi qu'à m' Bérniger, responlable de la comptabilité.

Il expose également que le décet 4°49-43 du 12 fanvier 1949 modifie l'indemnité de réviolence et que le décist 4°49-44 de la même dels modifie le réfine de révuencestrois des employée ampiliaies.

Ces diverses reinmunicationis sout determines par les hableaux ci-afine Tudesmité de résidence producinté de rendence Zouss de Salaires Jours de Salaries Tourcentige des traitement de la bolide ou des dabaire Pour untique du traitement de la solde on du talani 15% 18% 07. 5% 24 20% 21 10% 22 et 83%. 18 35%

299 bries -de vie .

